BIBLIOTHECA

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lettresmmoire02estr

LETTRES, MEMOIRES ET NEGOCIATIONS

DE MONSIEUR LE

COMTE D'ESTRADES,

Ambaſſadeur de Sa Majeſté Très-Chrêtienne auprès de Leurs Hautes Puiſſances Meſſeigneurs les Etats Generaux des Provinces Unies des Païs-bas.

Pendant les années 1663. *juſques* 1668. *inclus.*

TOME SECOND.

Contenant l'année 1665.

A BRUXELLES,
Chez HENRY LE JEUNE.

M. DCCIX.

BIBLIOTHECA

D
973
.A3E8
1709

LETTRES, MEMOIRES ET NEGOCIATIONS DU COMTE D'ESTRADES,

Ambaſſadeur de Sa Majeſté Très-Chrêtienne, auprès de Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies du Païs-Bas.

LETTRE
Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 1. Janvier 1665.

JE vois par la dépêche que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du 26. de l'autre mois, que c'eſt avec grande raiſon qu'elle doute que la conduite de Meſſieurs les Etats ſoit telle qu'elle ſouhaiteroit, &

qu'ils devroient tenir quand elle aura besoin d'eux; & penetrant comme elle fait avec tant de clair-voyance dans leurs intentions, & dans les consequences qu'elle tire de tous les points contenus dans ses dépêches, qui fondent sa juste crainte sur une matiere si delicate, il ne me reste rien a lui representer de plus là-dessus.

Mr. de Wit m'est venu voir pour me rendre compte de la dépêche de Monsieur van Beuningen. Il y marque avoir été surpris de ce que Messieurs les Ministres lui ont voulu persuader, que la guerre ayant commencé dans la Guinée, Vôtre Majesté n'étoit pas obligée à la garantie; & qu'il a répondu à cela, qu'étant venuë ensuite dans l'Europe, quoi qu'elle ait commencé en Guinée, Vôtre Majesté n'en étoit pas moins obligée à la garantie, ainsi qu'il est clairement specifié dans le Traité secret entre la France & l'Angleterre; & la froideur qu'il a trouvé dans l'esprit de ces Messieurs, a jetté de l'étonnement dans le sien : il ajoute que les Ministres lui ont declaré, que ce qu'ils lui en disoient étoit d'eux-mêmes, ne sçachant pas les intentions de Sa Majesté sur ce sujet, de qui il les apprendroit. Le dimanche suivant dans l'Audience qu'il devoit avoir, ledit Sieur de Wit ne m'a pas paru moins surpris.

Il attend avec grande impatience de sçavoir à quoi Votre Majesté se determinera là-dessus. Je me suis dispensé d'entrer plus avant dans ce discours, l'ayant remis à celui que nous avions ensemble la semaine passée sur ce sujet.

Le Sieur Friquet est revenu de Bruxelles, Castel Rodrigo l'a renvoyé, & n'a pas jugé à propos qu'il allât en Allemagne.

Dom Esteven de Gamarre doit être de retour

ici

ici vers le 6. de ce mois, les uns & les autres preſſent la Ligue propoſée : dans cette conjoncture Vôtre Majeſté prendra ſans doute le parti le plus avantageux pour ſes intérêts ; mais je la ſupplie de trouver bon que je lui repreſente qu'il ne ſe faut fier que de bonne ſorte aux paroles & promeſſes de ces gens-ci, n'étant pas en leur pouvoir de les tenir, vû les raiſons que Votre Majeſté m'a alleguées ſi judicieuſement dans pluſieurs de ſes dépêches, après leſquelles il n'y a plus rien à dire.

Je prens la liberté, Sire, de propoſer à Vôtre Majeſté, que ſi pour plus grande ſeureté des engagemens où les Etats entreroient avec elle, on les pouvoit porter à un nouveau Traité, il faudroit qu'ils reſoluſſent à traiter de Maſtricht avec elle : moyennant cette place qui donneentrée dans le cœur de leur Pays, & vû l'Union qui eſt à preſent entre Vôtre Majeſté & l'Electeur de Brandebourg, celui de Cologne & le Duc de Neubourg, on feroit bien obſerver les Traitez auxquels ils ſe ſeroient obligez, & au cas qu'ils y manquaſſent, ce ne ſeroit pas une affaire de les châtier, & je ne crois pas qu'ils oſaſſent y contrevenir. Ma penſée ſeroit que dans ce Traité il fut employé un article par lequel ils s'obligeaſſent à rompre contre le Roi d'Eſpagne & la Maiſon d'Autriche, toutes & quantes fois que Vôtre Majeſté ſera obligée de rompre avec eux pour ſoutenir les droits de la Reine, ſans qu'il leur ſoit permis d'examiner s'ils ſont juſtes ou non. Il ſuffit que Vôtre Majeſté les trouve tels pour leur ôter tout ſujet de chicane, & qu'il ne ſera fait aucun partage avec eux dans la Flandre ni ailleurs des pays qui ſont dans l'étenduë des pre-

tenſions de la ſucceſſion de la Reine: à moins que les choſes ne ſoient ſpecifiées de la ſorte, je ne trouve nulle ſeureté à aucun Traité avec leſdits Etats.

Je ne doute point que Vôtre Majeſté ne juge bien que les Etats n'accepteront aucune de ces conditions, & qu'ils s'en tiendront aux termes du Traité de 1662. où ils ne veulent rien changer, & qu'ils pretendent leur donner aſſez de pretexte de ne s'engager à rien, puis que le Sieur de Wit ſe fonde toujours ſur ce que la garantie n'a de lieu qu'à l'égard de ceux qui ſont attaquez. J'ai bien remarqué par ce diſcours qu'il eſt fort perſuadé que Vôtre Majeſté ne ſera point attaquée par le Roi d'Eſpagne, ni par ſes ſucceſſeurs, ainſi elle peut voir bien clairement que les Etats ne lui peuvent donner aucune ſeureté pour les Traitez qu'elle fera avec eux, que par les conditions ci-deſſus ſpecifiées, & au cas de refus Vôtre Majeſté ſera d'autant plus confirmée dans le jugement qu'elle en fait.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 2. Janvier 1665.

DImanche dernier je donnai une Audience de deux heures au Sieur van Beuningen. Depuis cela je lui ai fait rendre ma réponſe ſur ce qu'il m'avoit repreſenté, & j'ai chargé de Lionne de vous en mander la ſubſtance, & de ce qui s'eſt paſſé entr'eux, afin que vous ſoyez informé de tout. Comme quelque parti que je prenne, j'ai grand intérêt que Meſſieurs les Etats

Etats ne succombent pas, quand même je n'aurois pas de Traité avec eux, parce que la puissance d'Angleterre se rendroit par ce moyen trop redoutable par Mer, il ne faut jamais par vos discours leur ôter l'esperance de mon appuy que je pourrai leur accorder selon les conjonctures, quand je me serai mis plus en état de me faire considerer par Mer, comme je vai incessamment m'y appliquer : il ne faudroit pas non plus par la même raison faire aucun reproche au Sieur de Wit, des ordres que Messieurs les Etats ont donné à leur Ambassadeur à Madrid, cela ne serviroit qu'à leur faire perdre courage, & les obliger peut-être à chercher parti ailleurs, croyant de m'avoir offensés; au contraire il sera bon de fortifier le Sieur de Wit, & de tâcher de lui faire perdre les frayeurs qu'il a de succomber. J'écrirai demain fortement en Angleterre pour l'accommodement, & mon Ambassadeur y parlera en termes tout-à-fait differens de ce que j'ai fait dire à van Beuningen, touchant les motifs & les sujets de cette guerre.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, presenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-bas, le 2. Janvier 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur extraordinaire de France, ayant ordre du Roi son Maître de demander à Vos Seigneuries, qu'il leur plaise de donner ordre au Medecin d'Orscot, qui a la re-

putation de bien guerir les cancers, de se rendre en diligence à Paris, pour traiter la Reine Mere de Sa Majesté, qu'on apprehende être attaquée de ce mal, il asseure Vos Seigneuries que le Roi son Maître ayant cette affaire fort à cœur, aura une reconnoissance très-singuliere de l'envoy de cette personne, & de la diligence qui y sera apportée. Donné à la Haye le deuxieme Janvier 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 5. Janvier 1665.

CE que j'ai répondu ce matin par ordre du Roi à Monsieur van Beuningen, est en substance:

Que Sa Majesté m'avoit chargé de lui dire pour premiere réponse, que Sa Majesté a pour Messieurs les Etats toute l'affection qu'eux-mêmes peuvent desirer; qu'elle leur en donnera des preuves effectives & solides en toutes rencontres; qu'elle a un grand déplaisir de les voir sur le point d'être necessitez à soutenir une fâcheuse guerre; que Sa Majesté connoit fort bien que quand elle n'auroit aucun Traité avec eux, elle a grand intérêt que leurs Etats ne succombent pas; & qu'Elle va s'appliquer à se mettre en état de se faire considerer par l'Angleterre, afin de pouvoir leur être plus utile; qu'elle est d'ailleurs le Prince du monde le plus religieux de l'execution de ce qu'elle promet par des Traitez, ou autrement; mais que la demande que Messieurs

sieurs les Etats font aujourd'hui à Sadite Majesté, étant de la plus grande consideration qui se puisse concevoir, puis qu'il s'agit d'attirer cette Couronne dans une guerre pour leur intérêt, elle doit avant toutes choses examiner meurement le fondement de ladite demande.

Que cela est d'autant plus juste, que le Roi d'Angleterre fait entendre à Sa Majesté & au Public, qu'il fera voir par des raisons évidentes, qu'en l'occasion presente lesdits Etats sont les veritables agresseurs; auquel cas, s'il étoit vrai, il sçauroit bien que Sa Majesté ne seroit obligée à rien en vertu du Traité de 1662.

Qu'il est question outre cela (quand même lesdits Etats seroient évidemment les attaquez) d'examiner si cette guerre étant faite pour la possession de la Guinée qui est en Afrique, & Sa Majesté n'étant engagée à rien envers eux hors de l'Europe, elle peut être obligée aux accessoires, n'étant en aucune obligation pour le principal.

Que la discussion de ces deux points doit non seulement preceder toute rupture de cette Couronne, sur laquelle en un cas clair & net, elle auroit toujours quatre mois de tems à se declarer, mais preceder aussi la concession des douze mille hommes de secours énoncez dans le Traité, puis que la demande n'en peut être faite à Sa Majesté dans aucun des deux cas qui viennent d'être dits.

Que Sa Majesté cependant, comme un vrai & bon ami & Allié, ne veut omettre aucune des choses qui peuvent dépendre de ses offices & de son credit auprès du Roi d'Angleterre, pour ménager & procurer un bon accommodement entre ledit Roi & lesdits Sieurs Etats; Et re-

quiert ledit Sieur van Beuningen (en cas qu'il en ait l'ordre & le pouvoir) ſinon qu'il écrive pour ſe le faire donner, qu'il lui diſe confidemment à quelles conditions leſdits Etats pourroient s'accorder avec ledit Roi, ſur l'état preſent & à venir des affaires & du Commerce de Guinée: en quoi plus ils apporteront de leur part de facilitez, & ſe relâcheront de leurs intérêts pour le repos public, plus ils en auront de loüange & de merite de toute la Chrêtienté, & plus auſſi Sadite Majeſté aura de moyens de ménager en peu de tems cet accommodement, auquel elle a reſolu de s'employer avec grande efficace, & en des termes ſi forts, que le Roi d'Angleterre connoitra bien le ſoin que Sadite Majeſté veut prendre des intérêts des Provinces Unies, & la ſinguliere affection qu'elle a pour leur Etat.

J'ai dit tout ce que deſſus par deux fois, & ſi preſſamment à Monſieur van Beuningen, qu'ayant trouvé bonne la ſeconde, & pris la plume à la main, il en a pû prendre la ſubſtance. Il m'a demandé ſi je ne vous en envoyerois pas autant. Je lui ai répondu que cela ſe pourroit faire. Il voudroit bien que vous le diſiez à Meſſieurs les Etats; mais je ne l'eſtimerois pas à propos: il ſuffit que vous en ayez connoiſſance pour parler en cette conformité à nos plus confidens, comme le Sieur de Wit, juſqu'à ce que le Roi ait pris ſa reſolution, Sa Majeſté étant encore entierement indeterminée, parce qu'en effet les raiſons ſont très-fortes de part & d'autre.

Monſieur van Beuningen s'eſt comporté cependant en habile homme, en recevant la réponſe comme très-favorable, & fort avantageuſe pour

Meſ-

Meſſieurs les Etats. Je crois cependant qu'il a fort bien reconnu que c'eſt un coûteau à deux tranchans, étant conçûë en termes qui ne ſçauroient encore faire juger ſi le Roi a intention ou non d'executer le Traité de 1662.

Il a fort ſouhaité que j'écriviſſe de la part du Roi en Suede & en Dannemarc, pour y faire entendre les bonnes diſpoſitions qu'il preſuppoſe que le Roi a de les ſoutenir, afin de commencer à engager ces deux Puiſſances dans leur cauſe, par l'exemple de Sa Majeſté, & rendre plus difficiles les Negociations qu'y feront les Anglois; mais je ne me découvrirai pas tant qu'il voudroit là-deſſus, & particulierement en Dannemarc; car outre que, comme j'ai dit, le Roi n'eſt pas encore determiné, il y auroit à craindre qu'Hannibal Sexter, qui eſt fort Anglois, n'abuſât de cette confiance pour le faire ſçavoir à Londres.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 8. Janvier 1665.

SI le Roi trouve que ſes intérêts requierent qu'on conſerve ces gens ici, & qu'il ſe reſolve de tenir le Traité de 1662, ou ſi le Roi trouve mieux ſon compte avec l'Angleterre, il n'y aura plus rien à ménager avec Meſſieurs les Etats.

Vous m'avez fort obligé de ne m'avoir pas

chargé de parler aux Etats, ainſi que Monſieur van Beuningen le deſiroit & vous avez fort bien prévû les conſéquences. Monſieur de Wit m'a fort preſſé de préſenter un Mémoire aux Etats, pour les informer de la part du Roi de cette Conférence, mais je lui ai répondu que cela étoit inutile, puis que je lui diſois que vous m'en aviez écrit, & qu'il pouvoit lui-même leur rendre compte de nôtre converſation : il ne m'a pas parû être fort content. Je lui ai parlé fort obligeamment de la part du Roi, ſur l'eſtime qu'il fait de ſa perſonne, & la protection qu'il lui donnera en toutes rencontres pour ſes intérêts, & les bonnes intentions que Sa Majeſté a pour le bien & l'avantage de Meſſieurs les Etats. Il a répondu à cela par de civilitez, mais ſur tout ce que deſſus, ſes veritables ſentimens ſont expliquez par ſa Lettre à quoi je vous remets.

La propoſition que le Roi a faite de l'accommodement avec le Roi d'Angleterre a fort plû ici, & ſi Monſieur van Beuningen vous incommode à Paris, le Roi le peut envoyer en Angleterre : tout ce qu'il écrit ici eſt tenu comme un Oracle, le Sieur de Wit n'a pas un ami en qui il ſe confie plus. Il faut obſerver s'il vous plaît qui il void, car ſi des gens mal-intentionnez lui debitent des nouvelles, qui ſoient contraires aux intérêts du Roi, & qu'il les mande à ſes Maîtres, on aura bien de la peine à les détromper.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 8. Janvier 1665.

J'Avouë à Vôtre Majeſté que je ne puis lui celer mon inquietude, de voir qu'elle va être preſſée d'entrer en rupture ſuivant le Traité. Cela m'a fait reſoudre d'aller rendre viſite à Monſieur de Wit, & d'entrer en forme de converſation ſur l'état des affaires préſentes, & même de lui avancer, comme de moi-même, qu'il étoit bien aiſe de preſſer Vôtre Majeſté de rompre, lors qu'ils étoient puiſſamment armez, mais que moi qui ſçavois, que Vôtre Majeſté n'avoit que 16. Vaiſſeaux en état d'aller en Mer, & qu'il lui falloit encore pluſieurs Armées, pour pouvoir tenir tête par Mer aux Anglois, & défendre ſes ſujets contre leur courſes, je ne pouvois m'empêcher de lui dire, qu'il ſeroit honnête à Meſſieurs les Etats dans cette conjoncture de ne demander autre choſe de Vôtre Majeſté, que d'être neutre; qu'ils ſeroient bien aſſeurez, que ſon affection ſeroit pour eux préférablement aux Anglois, quoi que l'apparence dût être égale qu'ils pourroient faire même leur Commerce par les Vaiſſeaux François, & en tirer des avantages qu'ils n'éprouveront pas, ſi Vôtre Majeſté romp avec l'Angleterre.

Il n'a pas deſapprouvé ma penſée, & m'a dit qu'il en communiqueroit aux Etats, mais qu'il faudroit pour cela, que Vôtre Majeſté donnât ſecretement en argent un ſubſide de 12000. hommes dans quatre mois, que cela ne ſeroit

ſçû de perſonne, & qu'on doit connoître que les Reſolutions, que Meſſieurs les Etats prennent à préſent, ſont fort ſecretes; ainſi qu'il paroît par la Commiſſion, que les Etats ont donné à Ruiter d'aller en Guinée, leſquels ont aujourd'hui declaré hautement, qu'ils lui avoient donné cet ordre.

Je lui ai demandé s'il ne feroit pas prendre reſolution à Meſſieurs les Etats, avant le départ du Courier, & s'ils n'envoyeroient pas quelques ordres là-deſſus à Monſieur van Beuningen: il m'a promis qu'il le feroit, s'il avoit le tems, & que c'étoit une affaire à bien examiner; Cependant je vois par la Copie de ſa Lettre qu'il l'a fait.

Si Vôtre Majeſté m'approuve en ce que deſſus, il me ſemble que le Roi d'Angleterre ſera bien obligé à Vôtre Majeſté, de ce qu'elle demeurera neutre, vû l'obligation du Traité de 1662. Meſſieurs les Etats même pourroient faire ſemblant de n'en être pas contens.

Et après les quatre mois expirez, on pourroit même convenir avec leſdits Etats de ne point rompre moyennant quelque ſecours d'argent; On pourroit même avec le tems, faire ouverture de traiter de Maſtricht, pour prétexter l'argent qu'on donnera.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 9 Janvier 1665.

J'Ai reçû la vôtre. Je fais beaucoup de cas de la penſée qui vous eſt tombée dans l'eſprit touchant Maſtricht, car ce ſeroit un aſſez

aſſez bon moyen (s'il y en a quelqu'un ſuffiſant pour cela) de m'aſſeurer de ce que les Etats me permettroient dans un nouveau Traité ; mais comme ils ne ſont pas encore aſſez preſſez pour entendre à une pareille choſe, je ne voudrois pas auſſi préſentement m'engager dans une guerre, pour l'avantage que j'aurois d'avoir ledit Maſtricht, quand même ils y joindroient celui de vouloir ſe joindre à moi, pour la pourſuite de mes droits ſur la Flandre, dont après, ils ne tiendroient dans l'occaſion que ce qu'ils croiroient leur convenir le plus, mais il peut arriver telle choſe dans la ſuite de leurs différens avec les Anglois, que par mon propre intérêt, je me trouverois obligé à les ſoûtenir hautement, pour ne laiſſer pas l'Empire de la Mer aux autres, & c'eſt alors que l'on pourra avec plus d'apparence & de bon ſuccès entamer la négociation de Maſtricht, & celle d'un nouveau Traité touchant le Païs-bas.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 15. Janvier 1665.

VOtre Majeſté a grande raiſon, d'attendre que Meſſieurs les Etats ſoient plus preſſez, qu'ils ne ſont, pour entamer la négociation de Maſtricht, & celle d'un nouveau Traité : ſes conditions en ſeront meilleures, quand ils auront des affaires ſur les bras, car il ne faut rien eſpérer d'eux du côté de l'amitié & de la reconnoiſſance, & il eſt ſeur que l'intérêt des Marchands prévaudra toûjours par deſſus tou-

tes les obligations qu'ils ont à Votre Majesté.

Le Courier est venu si tard à cause des glaces, que je n'ai pû voir Monsieur de Wit, pour lui dire, ce que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire, que le Roi d'Angleterre ne vouloit pas déclarer la guerre, mais seulement accorder des repréſailles à ses sujets, jusques à ce que les Provinces Unies leur ayent fait raison, & à lui-même, des préjudices & dommages, que les Compagnies des deux Indes leur ont faits. Je le verrai demain, & sçaurai ses sentimens là-dessus.

J'envoye à Vôtre Majesté la Copie de tout ce qui lui a été écrit par Monsieur van Beuningen, & par Monsieur van Goch Ambassadeur en Angleterre.

Les 4000. hommes de pied que l'Empereur envoye dans les Païs-bas sont arrivez à Weert, & sont logez dans les quartiers du Brabant. L'Assemblée de Hollande commença hier; Monsieur Friquet, & Richard Secretaire de l'Ambassade d'Espagne, sont fort assidus à visiter les Députez des Villes; ils parlent dans les mêmes termes que j'écrivis à Vôtre Majesté l'ordinaire dernier, & ajoûtent que dans peu il arrivera de grands secours de vieilles Troupes d'Espagnols naturels.

La gelée a retardé l'arrivée de Dom Esteven de Gamarre. Je sçai qu'on lui a envoyé un Courier, pour le hâter de venir par terre, les bâteaux ne pouvant plus aller.

Pour la présentation de Cabo Corso, & du Vaisseau la Christine, on est convenu, à 135000. écus, & il a fallu, à la priére du Resident de Suede, que j'aie eu deux Conférences avec Monsieur de Wit, pour le porter à cette som-

somme, la Compagnie Occidentale ne voulant pas passer cent mille écus. L'entremise de Vôtre Majesté leur a valu 35000. écus.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 15. Janvier 1665.

DEpuis avoir écrit mon autre Lettre, l'on m'a apporté la Copie de celle que Monsieur de Wit écrit à Monsieur van Beuningen. Vôtre Majesté verra par ses sentimens ceux de Messieurs les Etats. J'apprens par tous mes amis qu'on doit presser Vôtre Majeste de se declarer, suivant le Traité. Les peuples sont fort animez, & accordent pour cette guerre tout ce qu'on leur demande. S'il étoit possible qu'elle pût rester neutre du consentement de l'un & de l'autre parti, en s'accommodant avec les Etats de quelques subsides qu'on donneroit secretement sous quelque pretexte, Vôtre Majesté en tireroit grand avantage pour tous ses Sujets & pour le Commerce; & la foi du Traité seroit observée, puis qu'il arrive souvent qu'on en change les conditions par le consentement des uns & des autres.

J'estime aussi que la crainte que le Roi d'Angleterre a que Vôtre Majesté ne se joigne aux Etats lui feroit volontiers consentir qu'elle demeurât neutre, & que même on le lui pourroit faire comprendre, en sorte qu'il en auroit obligation. Cette Assemblée est forte, & tous sont persuadez, que si Vôtre Majesté manque au Traité, il faut chercher & s'appuyer d'ailleurs, & ils vont si

vîte

vîte en ces matieres, qu'avec l'aide même des cabales contraires on ne peut les retenir.

Le seul moyen que j'y vois (jusqu'à ce que Vôtre Majesté se soit determinée) est que Monsieur van Beuningen mande ici qu'il y a toujours bonne esperance qu'elle executera le Traité. On croit ici tout ce qu'il écrit comme un oracle.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 16. Janvier 1665.

J'Ai vû ce matin ceans Monsieur van Beuningen, qui ne m'a rien dit d'approchant, quoi que par la Lettre que Monsieur de Wit lui avoit écrite, il paroisse qu'on lui donnoit là-dessus quelques ordres. Il m'a seulement parlé de son voyage en Angleterre, en cas que le Roi le jugeat utile, & qu'il auroit plein pouvoir de faire l'accommodement. Il m'a donné une replique à ma réponse; mais comme elle est fort longue, je ne pourrai vous envoyer la Copie que par l'Ordinaire prochain : cependant vous la pourrez voir entre les mains de Monsieur de Wit, à qui je ne doute pas qu'il ne l'adresse aujourd'hui.

Dans la chaleur de la conversation, il m'est échappé de lui dire deux choses qui l'ont fait rougir & pâlir en même tems; l'une, que je sçavois que quelques-uns des principaux de leur Etat avoient souvent raillé de ce Traité, où nous nous étions laissé duper, & qu'eux avoient agi en habiles gens, en ce qu'ils avoient lié le Roi, sans s'etre en effet engagez en rien envers lui, parce

parce que nous avions mal-habilement consenti de laisser entierement ouvert un côté pour nous attaquer, qui est celui de nôtre dernier Traité avec le Duc de Lorraine, & que toutes les Puissances qui auroient dessein de nous attaquer, n'auroient qu'à prendre ce pretexte, qui étoit aussi bon que tout autre, & seroient asseurez que les Etats ne se remueroient pas. Il m'a paru fort étourdi à ce discours, & n'a pû s'empêcher de dire d'abord qu'il étoit juste qu'on ôtât ce soupçon au Roi, & que les Etats garantissent toutes choses à Sa Majesté.

L'autre, que Messieurs les Etats, pressant aujourd'hui le Roi d'une declaration qui ne leur serviroit presentement de rien, ne consideroient gueres, qu'elle jetteroit d'abord l'Angleterre dans une étroite liaison avec l'Espagne, & que même tel cas pourroit arriver, que Sa Majesté après avoir soûtenu les Etats, les verroit aussi dès le lendemain entrer dans la même Ligue contr'elle : de sorte qu'il se pouvoit dire que sans en tirer aucun avantage, lesdits Etats vouloient obliger le Roi à ruiner tous ses intérêts pour leur consideration. Il a voulu me faire croire que les Etats ne prendroient jamais cette resolution, non plus qu'en l'année 1659. que l'on croyoit le Pays-bas perdu. J'ai reparti que leur procedé depuis cela, & même la derniere Negociation de Monsieur de Wit avec vous, avoit bien fait voir le contraire à découvert, & tous leurs veritables sentimens.

Il a repliqué qu'il n'avoit jamais été d'avis de cette Negociation, & qu'il avoit dit d'abord que ce n'étoit qu'un amusement de part & d'autre, pour découvrir les intentions que chacun avoit, & ajouta qu'il faudroit chercher des seu-

retez.

retez. J'ai répondu que je ne ſçai ſi on en pourroit trouver de ſuffiſantes, tant leurs Peuples étoient faſcinez de cette opinion, qu'il falloit toujours une barriere entre la France & l'Etat, & nous nous ſommes ſeparez; mais je crois que ces deux medecines que je lui ai miſes dans le corps ne laiſſeront pas d'operer. Mon but a été de lui faire connoître, qu'il pourroit faire de telles ouvertures, qu'elles vaincroient facilement beaucoup d'obſtacles.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 22. Janvier 1665.

VOtre Lettre du 16. de ce mois me fut renduë hier au ſoir fort tard. Monſieur van Beuningen n'a rien mandé à Meſſieurs les Etats, ni à Monſieur de Wit, des deux choſes que vous lui avez dites, qui aſſeurément lui auront donné bien à ſonger, & qui ne peuvent que produire un bon effet dans ſon tems. Sa Lettre à Monſieur de Wit porte, que vous lui avez dit que le Roi avoit chargé ſon Ambaſſadeur de preſſer le Roi d'Angleterre d'accepter la Mediation, & d'entendre à un accommodement, & que ne le faiſant pas, Sa Majeſté ſera obligée de tenir le Traité qu'elle a fait avec Meſſieurs les Etats, & qu'on n'avoit pas encore eu réponſe là-deſſus, ce qui l'a obligé de ſurceoir les ordres qu'il a d'entrer en diſcours ſur la propoſition de Neutralité, en payant en argent la ſolde des hommes que Sa Majeſté doit fournir par le Traité, ſans que cela paroiſſe. Il dit qu'il

a

a crû aussi n'en devoir pas faire l'ouverture ; mais que c'est plûtôt aux Ministres du Roi, parce que cela regarde sa commodité & celle de ses Peuples.

Il rend compte de ce qu'il vous a dit touchant le pouvoir qu'il a de negocier en Angleterre, & d'y aller lui-même si le Roi le trouve à propos : & ensuite il mande, que quoi que Messieurs les Ministres lui ayent dit, que le Roi n'a pas traité de Tanger, il sçait de bonne part, qu'une grande Voiture d'argent est partie conduite par cent Mousquetaires du Roi, pour aller au Havre de Grace, qu'ils ont couché à Pontoise, & que ce ne peut être que pour envoyer en Angleterre pour l'acquisition de Tanger, & que cet argent servira à leur faire la guerre. En cas que cela se trouve veritable, il finit en disant, qu'on ne sçauroit rien juger des intentions du Roi, que les apparences sont qu'il veut tenir le Traité, mais que les effets sont tardifs. Il dit aussi que vous l'avez asseuré que Sa Majesté a écrit en Suede favorablement pour Messieurs les Etats ; c'est tout ce que contient sa Lettre. La réponse que Monsieur de Wit lui fit, se rapporte à celle de l'autre Ordinaire, & approuve tout ce qu'il a fait, mais le prie de n'oublier rien pour découvrir au vrai si cet argent, dont on lui parle, passe jusques en Angleterre.

Monsieur de Wit est tellement occupé à l'Assemblée qu'il n'a été qu'un moment avec moi, & m'a seulement dit qu'il falloit encore attendre un Ordinaire pour sçavoir la réponse du Roi d'Angleterre, ensuite de laquelle on pourroit découvrir les sentimens de Sa Majesté. Il m'a confirmé tout ce que je vous marquai ci-dessus

de

de la Lettre de Monſieur van Beuningen, dont j'ai eu Copie, dès qu'elle a été déchiffrée.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 23. Janvier 1665.

JE dois réponſe à vos dépêches des 8. & 15. de ce mois. Vous avez agi en très-habile Miniſtre quand vous avez eu la penſée de diſpoſer les Etats à ſouhaiter pour leur propre intérêt, que je demeure neutre, & à dire vrai, il y a tant de raiſons qui les y doivent obliger, que je n'ai point été ſurpris que le Sieur de Wit les ait compriſes d'abord, & ait promis de s'y employer auprès deſdits Etats; cependant quoi que cela ſe ſoit paſſé dès le commencement de ce mois, le Sieur van Beuningen n'en a pas encore dit un mot ici, ni rien qui en approche, au contraire il preſſe plus vivement que jamais ma declaration.

La derniere réponſe que Lionne lui fit avant hier, par mon ordre, ſur ſes inſtances, a été que le Mylord Hollis m'avoit mis en main, depuis deux jours, un long Ecrit de la part du Roi ſon Maitre, par lequel il pretend prouver clairement que les Etats ſont les agreſſeurs, non moins dans l'Europe qu'en Afrique, & que j'examinois à preſent les fondemens dudit Ecrit, & n'omettrois cependant aucune diligence à Londres pour porter les choſes à un accommodement, dont j'ai même quelque eſperance, & cela en conformité du Traité de 1662., qui veut que pendant quatre mois j'employe tous mes ſervi-

ces

ces pour accommoder les differens qui auroient causé encore rupture entre les Etats & d'autres Princes, quoi que selon la pretension des Anglois, ces quatre mois n'ayent pas même encore commencé de courir, parce qu'à leur dire il n'y a point de rupture, mais seulement des represailles accordées pour des dommages reçus.

Pour revenir maintenant à ce que le Sieur de Wit vous a dit sur vôtre ouverture touchant ma Neutralité, qu'il ne desaprouvoit pas vôtre pensée, & qu'il en communiqueroit aux Etats; mais qu'il faudroit pour cela que je donnasse secretement l'argent en subside des douze mille hommes pour les quatre mois, ce qui ne seroit sçû de personne: Je vous ferai remarquer que cela n'est pas approuver, comme il dit, vôtre proposition, & qu'au contraire je commencerois par là à executer le Traité, puis qu'il ne s'explique point qu'après les quatre mois expirez, les Etats seroient satisfaits, au lieu de la rupture, que je continuasse à leur payer le même subside, & ils voudroient peut-être alors exiger encore de moi des conditions plus hautes pour me dégager. C'est pourquoi en attendant qu'ils s'expliquent nettement, il vaut bien mieux que je garde les dehors, & me tienne jusques ici dans les termes généraux, qu'il faut examiner qui est le veritable agresseur, & si une guerre faite notoirement pour la Guinée, me peut obliger dans l'Europe à l'execution du Traité; outre que quand lesdits Etats feroient nettement la declaration de se contenter pour toujours du subside des douze mille hommes, je n'ai pas encore pris ma resolution si j'y devrois donner les mains, étant fort à considerer, que par cette conduite peut-être desobligerois-je également les

deux

deux parties : il ſera bon néanmoins que vous mettiez, s'il eſt poſſible, les choſes en état, que de la part des Hollandois on me faſſe poſitivement cette offre.

J'ai eu quelque ſoupçon que celui qui vous a donné la Lettre du Sieur de Wit à van Beuningen, l'a fait de concert avec ledit de Wit, & ſi vous repaſſez par deſſus, vous y trouverez les choſes qui peuvent donner cette penſée. Il eſt mal-aiſé que dans la ſuite, ſi cet homme continuë à vous donner de pareilles copies des Lettres qui s'écriront l'un à l'autre, on ne s'aperçoive bien-tôt, s'il le fait de la participation dudit de Wit.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 29. Janvier 1665.

JE ſuivrai les intentions de Vôtre Majeſté ſur l'état des affaires preſentes, ainſi qu'elle me l'ordonne par les deux dépêches qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire du 23. de ce mois. Le Sieur van Beuningen a encore écrit au Sieur de Wit cet Ordinaire, qu'il falloit bien ſe garder de ſortir, par aucune propoſition hors du Traité, mais bien s'accommoder autant qu'il ſe pourroit aux ouvertures que Vôtre Majeſté lui feroit pour ſa commodité. L'avis du Sieur van Beuningen a été approuvé des Etats, & comme le même homme m'a donné la Copie cijointe de ſa Lettre, Vôtre Majeſté verra ſi tout ce qui s'eſt paſſé entre Monſieur de Lionne & lui eſt conforme à la verité.

Je

Je ne sçaurois encore bien juger si le soupçon que Vôtre Majesté a eu de cet homme qui me donne les copies des Lettres aura lieu ; dans la premiere il y a des choses qui le feroient croire, si elles n'avoient été dites dans l'Assemblée par le même de Wit, sur les points de la réponse que Messieurs les Etats faisoient audit van Beuningen, ce qui marque que puis que la Lettre des Etats étoit conçûe en ces termes, il étoit inutile de me faire tomber la sienne entre les mains, puis qu'il n'ignore pas que j'ai des amis dans ladite Assemblée qui m'avertissent de tout ce qui s'y passe & s'y resout.

La visite que je reçus hier de Monsieur de Wit a été differente des autres. Je l'ai trouvé tout-à-fait préoccupé des avis de van Beuningen, & dans nôtre conversation il m'a dit deux fois que dans les conferences que Monsieur de Lionne avoit euës avec van Beuningen, il lui avoit entremêlé que les Etats étoient tellement fascinez de l'opinion de vouloir toujours avoir une Barriere entre la France & eux, que ces fausses maximes leur pourroient plûtôt nuire que servir, par les ombrages que le tems feroit naître, & qu'il n'étoit pas difficile d'entendre qu'on voudroit venir à quelque nouveau Traité. Sur quoi il me disoit nettement que tant qu'il auroit du credit dans l'Etat, il n'y consentiroit pas, & qu'il valoit bien mieux une fois pour tout voir clairement si Vôtre Majesté veut tenir le Traité de 1662., que de s'embarasser dans de nouvelles propositions d'un Traité qui n'auroit non plus de tenuë que le premier ; qu'il espere pourtant que Vôtre Majesté fera reflexion sur l'engagement de sa parole Royale, & qu'il n'avoit rien à ajouter à tout ce que van Beuningen

gen avoit dit & repliqué à Monſieur de Lionne, pour refuter ce que les Anglois alléguent de leur part, & juſtifier leur procédé.

Il m'ajouta que juſques à préſent ledit van Beuningen n'a eu aucune communication de ce qui a été écrit par Vôtre Majeſté en Angleterre & en Suede, mais ſeulement en termes généraux qu'elle avoit écrit fortement pour leurs intérêts ſans ſçavoir quoi.

Que d'ordinaire après un Traité ſi ſolemnel, comme celui qui eſt entre la France & cet Etat, ou l'union & la liaiſon doit paroître en tout contre les agreſſeurs, on ſe donne les Mémoires & les Copies des Lettres les uns aux autres, mais que cela n'avoit pas encore été fait.

Je lui ai répondu que j'étois aſſeuré des bonnes intentions de Vôtre Majeſté pour cet Etat, & qu'il étoit de la prudence d'examiner les Mémoires, & les raiſons des Anglois, avant de ſe déterminer; que Vôtre Majeſté avoit à conſidérer ſes peuples, à ne les porter pas avec précipitation dans une guerre ſans avoir auparavant bien examiné le fait, & agi, en Roi Très-Chrétien, en tâchant de donner la paix aux deux parties.

Qu'il ne pouvoit pas douter des diligences que Vôtre Majeſté faiſoit pour cela, qu'il en falloit attendre les réponſes, qui ſeroient peut-être plus favorables qu'on ne croid.

Que dans les grandes affaires, il y a de petits expédiens qui menent au même but; que je lui avois propoſé de moi-même, celui de la Neutralité de Vôtre Majeſté, qu'il ne l'avoit pas deſaprouvé, que pourtant il y avoit ajoûté une condition de ſubſide (dont je n'avois pas

parlé,

parlé, & qui changeoit ma proposition) que s'il l'eût fait faire par Monsieur van Beuningen, il auroit pû connoître les sentimens de Vôtre Majesté & abreger les affaires, mais que se roidir à qui parlera le premier, & avoir une grande guerre sur les bras à satisfaire plusieurs Princes voisins fort mal contens, & gouverner des peuples qui ont les armes à la main, au premier dégoût qui leur arrive, ou à la premiére perte qu'ils feront par Mer, il me semble qu'une personne aussi sage & aussi prudente que lui, ne doit pas dire, que rien ne seroit capable de lui faire entendre d'autres propositions de Traité, & qu'il falloit s'en tenir à celui de 1662., voulant bien lui dire comme son ami, que si les Etats perdoient une bataille ou que quelque grosse Ville, vint à se soustraire de l'autorité de l'Etat, comme Utrecht fit sous le Prince Maurice, lesdits Etats seroient bien aises en ce cas de changer le Traité de 1662., & d'obliger Vôtre Majesté à une protection encore plus forte, & de s'engager aussi eux-mêmes plus avant. Nous nous separâmes là-dessus. J'ai crû devoir parler de la sorte pour lui donner à songer, & attendre une autre ordinaire pour m'expliquer d'avantage s'il m'en ouvre le chemin.

Cependant les Cabales d'Espagne agissent fortement auprès des Députez des Villes, pour les persuader que Vôtre Majesté les amuse, & ne veut pas tenir le Traité, & que même elle donne sous main de l'argent aux Anglois pour leur faire la guerre.

Vôtre Majesté jugera mieux que personne par sa prudence la conséquence de tous ces discours, & y fera s'il lui plaît ses judicieuses réflexions. Je me contenterai seulement de lui

rendre compte de tout ce qui se passe, & de m'opposer à tous ces artifices, par les voyes les plus propres pour les détromper.

J'ajoûte ici que comme les Etats ont pris resolution de ne faire aucune ouverture à Vôtre Majesté, qui déclinât du Traité de 1662. je n'ai pas jugé à propos d'entrer plus avant en matiére sur la proposition de la Neutralité.

Sa Majesté verra par les ordres qu'on donne au Sieur van Beuningen, s'il sera à propos de lui faire quelque ouverture par Monsieur de Lionne, laquelle il a ordre d'écouter & de s'accommoder à ce qui conviendra le mieux à Vôtre Majesté, sans pourtant déroger à l'obligation du Traité.

Ce terme me fait faire grande réflexion sur tout ce que Vôtre Majesté a fort bien remarqué par sa même depêche, que quand on conviendroit d'un subside pour les quatre mois, ils pourroient, après qu'ils seront expirez, demander encore de nouvelles conditions plus hautes, pour l'exempter de la rupture.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 29. Janvier 1665.

DEpuis avoir écrit mon autre Lettre, j'ai été averti par mes Amis, qu'il étoit à propos que je visse les principaux Députez de la Province de Hollande, avant qu'ils écrivissent dans leurs Villes, le peu d'espérance qu'ils ont que Vôtre Majesté exécutera le Traité de 1662. Ce qu'ils ont conçû par la Lettre de Monsieur van

van Beuningen du 23., prenant le delai qu'il y marque pour un prétexte & une défaite, dequoi ils se laissent encore persuader par les fortes sollicitations de Friquet & de Richard, qui sont continuellement chez eux, pour leur dire que Vôtre Majesté ne veut, que les embarquer dans une guerre pour les laisser là, & profiter du debris des uns & des autres; qu'après un Traité si clair, que celui qui a été fait entre la France & les Etats, la déclaration de Vôtre Majesté eût dû paroitre en leur faveur, si son intention eût été bonne, & qu'ils voyent bien à présent qu'ils les avoient avertis, il y a deux mois de ce qui arrive à cette heure.

Je les ai tous veus & entretenus, conformement aux raisons que Vôtre Majesté m'a alléguées dans ses depêches. J'ai bien remarqué à leur froide reception qu'elles ne les persuadent pas, & que cette Assemblée ne sera pas favorable à Vôtre Majesté, si les choses traînent longtems dans l'incertitude où on est; & il sera mal-aisé de faire revenir les esprits dans une bonne assiette, si la Cabale d'Espagne a le tems de les détourner à ce qu'ils desirent.

Ainsi Vôtre Majesté me permettra de lui dire avec le respect que je dois, & avec le zéle, & la passion que j'ai pour son service, qu'il est absolument nécessaire, qu'elle se détermine au parti qu'elle doit prendre; car s'il arrive que celui de conserver Messieurs les Etats, lui soit le plus avantageux, il n'y a plus de tems à perdre; un autre ordinaire, comme celui-ci nous feroit perdre l'affection des principaux Députez de la Hollande & de leurs Villes, qu'on ne sçauroit après ramener, avec des années entiéres.

Vôtre Majesté verra les Reglemens & les Resolutions que Messieurs les Etats ont prises sur les affaires présentes. On a proposé de lever douze mille hommes, la Compagnie des Armateurs, & quatre millions de fonds. On distribuë depuis hier les Lettres de marque & de représailles. Lesdits Armateurs font état d'avoir soixante Navires en Mer dans deux mois.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 30. Janvier 1665.

LA Lettre que vous avez écrite à Lionne le 22. de ce mois me donne occasion de vous dire deux choses, l'une, que si le Sieur de Wit vous parle de cette voiture d'argent qu'on a vû aller d'ici au Havre, vous l'asseuriez en homme d'honneur qu'elle ne regarde ni l'acquisition de Tanger, dont il ne s'est jamais dit un seul mot, ni en quelque maniere que ce soit; c'est une verité constante dont vous pouvez répondre sur ce que je vous en mande, & il est bon de détromper ledit de Wit de l'opinion qu'il pourroit avoir conçûë, que cet argent puisse servir aux Anglois à leur faire la guerre; car il ne passera pas en leur pays, ni en aucun autre dont ils en puissent profiter.

L'autre, que si van Beuningen attend que l'on lui fasse ici la proposition de Neutralité, en payant en argent le subside des douze mille hommes, il attendra long-tems, & vous en voyez bien la raison; car si cette ouverture venoit de moi, ce seroit avoüer formellement que le

le Roi d'Angleterre eſt l'aggreſſeur, & que je ſuis obligé aux acceſſoires d'une guerre qui ſe fait pour la Guinée, n'étant pas obligé au principal, qui ſont les deux points eſſentiels, dont je ne demeure pas d'accord: cependant il en arriveroit que Meſſieurs les Etats prendroient mon argent, & ne laiſſeroient pas en d'autres tems de pretendre que j'aurois manqué au Traité, ayant refuſé de rompre, & propoſé des temperamens pour m'en diſpenſer. Il faut donc que ce ſoient leſdits Etats qui reconnoiſſant qu'il n'eſt pas bien clair, que le cas qui arrive aujourd'hui me doive obliger à une rupture, en execution du Traité, me propoſent ledit temperamment, comme une choſe laquelle en toutes façons leur ſera fort avantageuſe, & peut-être plus que la rupture.

J'ajouterai à cela que j'ai grand ſujet de me plaindre du peu de ſecret qu'on garde de de-là ſur ce qui ſe paſſe entre nous, ſçachant, à n'en pouvoir douter, que le Miniſtre d'Eſpagne à la Haye, & ceux d'Angleterre à Londres, ont déja eu non ſeulement communication, mais une Copie mot à mot de la premiere réponſe que Lionne lût par mon ordre à van Beuningen, & qu'ils ſçavent même les uns & les autres juſques aux moindres choſes, & aux propres paroles que Lionne & ledit van Beuningen ſe ſont dites en diverſes Conferences, de ſorte qu'il vaudroit autant qu'ils y appellaſſent à l'avenir le Marquis de la Fuentes & le Mylord Hollis; quel moyen reſte-t-il après cela de traiter d'affaires? auſſi ai-je été obligé d'ordonner à Lionne que la premiere fois qu'il verra ledit van Beuningen, il lui declare que je l'ai chargé d'écouter tout ce qu'il voudra dire pour m'en

rendre un compte exact, mais je lui ai défendu d'y répondre un seul mot, jusques à ce qu'ayant pris ma derniere resolution, il aura ordre de la lui faire sçavoir.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 30. Janvier 1665.

LE Roi d'Angleterre ne répond pas bien à Monsieur de Comminges sur les propositions & instances pour l'accommodement, & il se voit, ou qu'il n'est pas le Maître d'agir autrement, après les engagemens qu'il a pris avec son Parlement, ou qu'il desire absolument la guerre. Je n'ai pas crû devoir faire encore sçavoir cette mauvaise nouvelle à Monsieur van Beuningen, parce que l'esperance dont je le flatte d'un accord nous sert pour gagner du tems, avant que de lui faire une réponse precise.

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-bas.

Le 31. Janvier 1665.

TRès-chers grands Amis, Alliez & Confederez, le soin obligeant que vous avez pris, dès que vous avez sçû l'indisposition de la Reine nôtre très-honorée Dame & Mere, de contribuer

tribuer à sa guerison, par l'ordre que vous avez envoyé à l'Empirique de la Mairie de Boisleduc de partir promptement, nous a été d'autant plus agréable qu'il s'agissoit d'une santé qui nous est infiniment pretieuse; aussi vous sçavons-nous beaucoup de gré de cette nouvelle marque de vôtre affection, & nous prenons occasion de vous le témoigner par cette Lettre, en renvoyant ledit Empirique au lieu de sa demeure, après être demeurez fort satisfaits de sa capacité, de ses soins & des bons conseils qu'il a donné. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait, très-chers grands Amis, Alliez & Confederez, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Paris le 31. Janvier 1665.

Vôtre bon Ami Allié & Confederé,

LOUIS.

DE LIONNE.

La suscription étoit,

A nos très-chers grands Amis, Alliez & Confederez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-bas.

MEMOIRE

De Monsieur *van Beuningen*, présenté au Roi Très-Chrétien. Le 1. Février 1665.

LE soussigné envoyé par les Seigneurs les Etats des Provinces Unies des Païs-bas au Roi Très-Chrétien, se trouve obligé par les ordres qu'il a de

Messeigneurs ſes Maîtres, de repréſenter à Sa Majeſté, qu'ils ont eu des nouvelles certaines de Londres, que les Anglois traitent en priſonniers de guerre ce qui leur reſte de Matelots qu'ils ont trouvé ſur les Navires Marchands, pris par eux ſur les ſujets deſdites Provinces, & que le nom de repréſailles générales, dont ils ont baptiſé la guerre qu'ils font, n'a pas été nouvellement inventé par eux avec aucune intention de donner des bornes à leurs hoſtilitez, mais ſeulement par une ſubtilité, qui n'eſt pas aiſée à comprendre, pour faire valoir cette illuſion à lever tout obſtacle, qui pourroit empêcher la confiſcation deſdits Navires, les Avocats de l'Amirauté à Londres, ayant avancé qu'autrement, & en cas que la guerre vint à être declarée avant la confiſcation, ils ne pouvoient être adjugez au fiſque ſelon les formes comme des biens ennemis, la guerre n'ayant pas été auparavant declarée : que ſans cette ſupercherie, tant s'en faut que les Anglois ſe tiennent aux termes de repréſailles, qui ne s'exercent point par les Princes, mais qui ſe donnent par eux aux particuliers, juſques à certaine ſomme, & après des verifications requiſes en tel cas, qu'au contraire non contents d'exercer une guerre formelle contre leſdites Provinces Unies, ils prétendent dès à préſent d'en faire reſſentir les effets aux Nations neutres, ayant fait inſinuër par leurs Miniſtres, reſidans és Villes Anſeatiques, comme il paroît par la Copie de ſon Mémoire au Magiſtrat de Bremen, ici joint, qu'ils declareront de bonne priſe, tous Navires que les inhabitans de ladite Ville pourront ci-après s'acquerir deſdites Provinces Unies, comme auſſi tous biens & Marchandiſes deſdits inhabitans, quoi que chargé dans leur propre Navire, en cas qu'ils ſe trouvent avec iceux la moindre choſe appartenante aux ſujets deſdits Seigneurs Etats.

Et

Et puis qu'il est évident par là que lesdits Anglois n'omettent plus rien des hostilitez d'une guerre ouverte, mais l'exercent en tous points, même avec des excès qui intéressent grandement tous les Peuples neutres, & que le défaut de la déclaration ne peut plus être allegué, que pour la faire considérer comme d'autant plus injuste, & qu'ainsi le cas de l'Article cinquiéme, de l'Alliance entre Sa Majesté & lesdits Etats existe, sans être plus sujets à aucune contestation, Sa Majesté est priée encore très instamment de la part desdits Seigneurs Etats, de ne vouloir plus différer les resolutions que sa justice & son affection Royale pour ses Alliez, & la part qu'Elle prend à leurs intérêts dans une cause si juste, & où l'obligation d'Alliance qu'ils ont l'honneur d'avoir avec elle, est si notoire & inconteſtable, lui inspireront, & ainsi de vouloir faire joüir provisionellement lesdits Seigneurs Etats de l'assistance promise dans ledit Article ; Sa Majesté pouvant aisément pénétrer de quel esprit sont portez les Auteurs de cette guerre, & ce qu'on a sujet d'apprehender du succès de leurs Armes, puis que les ayant à peine pris en main en Europe, ils prétendent déja ôter aux peuples neutres la liberté de s'acquerir les Navires, que le Droit des Gens leur permet, & d'établir des maximes, qui tirent après elles des recherches & vexations en Mer, qui doivent causer une interruption générale de tout le Commerce.

Ledit soussigné ne veut pas douter qu'après cela, il ne reste aucune consideration qui puisse retarder lesdites Resolutions de Sa Majesté, puis que même il y a déja quelque tems que l'on a exposé, de la part de l'Angleterre, tout ce qu'on veut faire servir pour charger lesdits Seigneurs Etats de l'agréation ; qu'il n'y a pas à douter, qu'après les informations très-veritables qui ont été données à Sa Majesté, par

leſdits Seigneurs Etats, & de leur part, elles ne reconnoiſſent, qu'il n'y a aucun fonds de Juſtice en ce que les Anglois avancent pour autoriſer leurs Armes, tant s'en faut pour faire paſſer leſdits Seigneurs Etats en cette guerre pour Aggreſſeurs, ni pour donner aux hoſtilitez, commencées en Europe, le nom d'une guerre d'Afrique, lui ſouſigné s'offrant de faire connoître plus particuliérement, ſi beſoin en eſt, cette verité en tous ſes points, où il y pourroit reſter aucune ombre de diſpute, ſi tant eſt qu'il en puiſſe reſter aucune.

Mais comment en peut-il reſter aucune, puis que leſdits Seigneurs Etats, dès les premiers debats avec l'Angleterre ont communiqué à Sa Majeſté, tout ce qui pouvoit ſervir à l'aſſurer de la juſtice de leur procedé, & de la ſincérité de leurs intentions pour la conſervation de la paix, & que Sa Majeſté n'a jamais fait avancer une ſeule parole, qui pût marquer qu'il ne reſtât entiérement ſatisfait de leurs actions.

Outre que les cas arrivez, après la concluſion du dernier Traité, entre le Roi d'Angleterre & leſdits Seigneurs Etats, que les Anglois ont fait ſervir de ſujet de plainte, ont été dénombrez, & la verité de ce qui s'y eſt fait par leſdits Etats deduite dans la propoſition faite à Sa Majeſté, & baillez par écrit par ledit ſouſigné, le 29. du mois de Decembre paſſé, & qu'il n'y a rien en tout cela qui puiſſe marquer en la conduite deſdits Seigneurs Etats, que de la moderation & de la juſtice, & un ſoin très particulier à ne laiſſer aux Anglois le moindre ſujet de juſte plainte; Ce qui étant choſe notoire, comme auſſi que les cas arrivez devant la concluſion dudit Traité ne peuvent ſervir en aucune maniére à la juſtification des armes Angloiſes, ſelon le contenu audit Traité; les mêmes Anglois ne s'étant pas ſeulement

lement plaint dans toutes ses entrefaites d'aucun de ces cas-là, & n'ayant demandé aucune reparation, chose, qui au moins devoit précéder la voye des armes, il n'en doit pas passer pour moins notoire & évident, que ceux qui par tout ont été les premiers à attaquer les Places, Forts, Navires, & sujets desdits Seigneurs Etats, sont les veritables Aggresseurs.

Car pour ce qui est de l'envoi du Vice-Amiral de Ruyter aux Côtes d'Afrique, il ne peut plus être mis en contestation, par les nouvelles de ce qu'il y fait, en exécution de ses ordres, qu'ils n'ayent été tels que l'on se doive plûtôt étonner de la grande retenuë desdits Seigneurs Etats envers les Anglois, que de les accuser d'aucun excès à leur égard; & tant s'en faut que le quatorziéme Article dudit Traité, entre l'Angleterre & lesdits Seigneurs Etats leur ait ôté cette voye d'une legitime & nécessaire défense, dont ils ont usé contre les Usurpateurs de leurs Forts, Navires & Biens, qu'au contraire il leur en laisse l'entier usage, en des termes très exprès, disant que les contrevenans seront punis, & non autres paroles, qui montrent que la punition, au cas susdit, a pû être faite par lesdits Seigneurs Etats, & qu'ils n'ont pas été obligez de laisser ces Usurpateurs dans leurs Forts, & d'aller solliciter la justice en Angleterre tout un an durant.

Et puis que par les éclaircissemens sur ces points, est entiérement levé tout ce que Sa Majesté a avance dans sa premiére réponse à ladite proposition de devoir être de plus près examiné, avant qu'il se declarât en conformité de ladite Alliance, lesdits Seigneurs Etats auroient tort d'apprehender de plus longs delais, dans l'attente où ils sont de devoir à la fin jouïr de l'accomplissement de la parole Royale de Sa Majesté, qui paroit si claire-

ment engagée en cette rencontre. Ce premier Février 1665.

VAN BEUNINGEN.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 5. *Février* 1665.

L'Ordinaire eſt arrivé ſi tard, que je ne pourrai pas faire réponſe aux deux dépêches que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'ecrire du 30. du paſſé. Monſieur de Wit eſt ſi occupé dans les deliberations qu'on prend à l'Aſſemblée qu'il n'eſt pas viſible. Son credit a paru, en faiſant paſſer & agréer dans toutes les Villes le double des impoſitions ordinaires & le deux-centiéme denier. Le tout montera à vingt-cinq millions, & cela ſe leve ſans aucune difficulté, les Villes mêmes offrant d'en faire les avances. Ce qui eſt de plus conſiderable, c'eſt le conſentement que la Ville d'Amſterdam a donné de l'interdiction de toute ſorte de Commerce pour un an, même des peches du harang & de la baleine, dont l'Etat profite de douze mille matelots qui étoient employez audit Commerce. Il ne ſe peut pas voir plus d'union ni plus de chaleur qu'il y a dans ces Provinces pour ſoutenir cette nouvelle guerre. La ſuite du tems fera voir quels évenemens elle produira. Cependant comme je dois rendre compte à Vôtre Majeſté de l'état des affaires preſentes, je dois l'avertir qu'après la lecture de la depêche de Monſieur van Beuningen du 30. à Meſſieurs les Etats Généraux, on ne doute plus que les longueurs qui paroiſ-

paroissent dans l'examen qui est l'agresseur, ne soit un indice que Vôtre Majesté ne veut pas tenir le Traité, & les veut laisser engager pour profiter de leurs débris. C'est ainsi qu'on en parle dans les Assemblées, & dans toutes les Compagnies de la Haye.

Un de mes amis, & qui a du plaisir de voir tous les Esprits préoccupez que Vôtre Majesté manque au Traité, m'a dit sçavoir avec certitude qu'on a donné ordre à Monsieur van Beuningen de demander la derniere réponse de Vôtre Majesté, & que si elle est douteuse comme les autres, il a ordre de s'en revenir, & laisser la negociation entre les mains de Monsieur Boreel.

Messieurs les Etats ont nommé deux Ambassadeurs extraordinaires pour Suede & Dannemarc, qui doivent partir dans peu de jours, pour sçavoir aussi la resolution de ces Couronnes. Vôtre Majesté n'ayant pas pris la sienne sur le parti qu'elle doit prendre, elle a grande raison de ne parler pas le premier sur la Neutralité; & comme les Lettres de Monsieur van Beuningen ont fait connoitre à Messieurs les Etats, que de faire cette ouverture c'est se relâcher du Traité qui leur est tout-à-fait avantageux, & qu'ils ont approuvé sa pensée, je ne voi pas que cette proposition puisse aller plus avant.

Vôtre Majesté sçait ses intérêts, connoit mieux que personne ses affaires; je ne lui parlerai que de ce que je vois ici, afin qu'un jour elle ne m'en fasse pas des reproches.

Si le Traité de 1662. ne s'execute, on croit ici tout ce qui a été dit depuis deux mois par la cabale d'Espagne: on prend les delais pour exa-

miner qui eſt l'agreſſeur pour un amuſement qu'ils diſent leur être plus nuiſible que de ne tenir pas le Traité ; & comme certainement ils prendront bien-tôt une reſolution qui ne ſera pas agréable à Vôtre Majeſté, pénétrant bien que toutes choſes tournent à cela, j'ai eſtimé l'en devoir avertir, afin qu'elle prenne ſes meſures ſur le parti qu'elle doit prendre.

Si Meſſieurs les Etats viennent à quelque reſolution qui les ſepare de Vôtre Majeſté, il ſeroit à ſouhaiter deux choſes ; l'une, qu'elle traitat de la Duché de Cleves & Comté de Meurs avec Monſieur l'Electeur de Brandebourg, ainſi qu'il avoit fait avec feu Monſieur le Prince d'Orange dix jours avant ſa mort, par le moyen de Madame la Princeſſe d'Orange Douairiere, dont les conditions étoient que le Prince lui donnoit la Comté de Meurs, qui eſt une Souveraineté relevant de l'Empire, valant quatre mille livres de rente, & trois millions de livres en argent comptant, & ſix cens mille livres à Madame la Princeſſe ſa Mere pour le ſoin qu'elle avoit pris d'y diſpoſer l'Electeur. Le projet de ce Traité a été trouvé par les Etats dans la Caſſette du Prince après ſa mort.

L'autre, la premiere manquant, ſeroit de traiter avec le Duc de Neubourg de la Duché de Juilliers ; ayant l'un ou l'autre de ces Pays & des Troupes qui y peuvent être logées fort commodément, avec l'alliance de l'Electeur de Cologne, de celui de Brandebourg & du Duché de Neubourg, Vôtre Majeſté mettroit en peu de tems une Armée conſiderable ſur pied ſans faire des levées que dans les Etats de ces trois Princes ; ce qui étant joint à un vieux Corps François que Vôtre Majeſté y tiendroit

toujours, je la puis assеurer qu'on feroit bien agir Messieurs les Etats comme elle voudroit, & qu'ils n'oseroient pas prendre le parti de soutenir la Flandre, si elle avoit une Armée postée dans un de ces lieux-là.

Maſtricht feroit le même effet, mais dans les impressions qu'ils ont, il n'y a plus d'apparence d'y songer.

Tout ce qui va aux Etats ne peut être secret, & ce n'est pas par la voye de mon homme qu'on a eu avis de ce qui s'est passé dans les Conferences de Monsieur de Lionne & de Monsieur van Beuningen, deux jours après la reception des Lettres aux Etats Généraux elles sont publiques, parce qu'on en donne Copie à chaque Deputé pour les envoyer à leurs Provinces; ainsi cela passe par les mains de sept, & chacun a ses amis, à qui il donne Copie de tout ce qui se fait.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 6. Février 1665.

JE n'ai le tems cette fois-ci de vous écrire qu'un mot, étant accablé d'affaires; j'ai reçû vôtre dépêche du 29., vous avez admirablement bien répondu à Monsieur de Wit lors qu'il vous a parlé avec hauteur, & qu'il vous a dit qu'il valoit mieux une fois pour toutes voir clairement si le Roi veut tenir le Traité, &c. Monsieur van Beuningen m'a vû ce matin & m'a pressé à son ordinaire. Je lui ai dit que le Roi attend aujourd'hui ou demain

Mon-

Monſieur de Ruvigny, a l'arrivée duquel il ſçauroit ſi on peut eſperer, ou non, un accommodement, après quoi je croyois qu'il prendroit ſa reſolution, & qu'il s'aſſeurât cependant que nos intentions étoient bonnes, ce qui eſt vrai.

Il a vû depuis Monſieur de Turenne, à ce que j'ai ſçû, qui lui a tenu un fort bon diſcours, lui diſant beaucoup de choſes qui ne peuvent jamais ſortir de ma bouche, parce que je parle toujours de la part du Roi, & qu'un tiers peut donner des conſeils: la ſubſtance a été, qu'ils ne ſe conduiſoient pas bien de preſſer le Roi d'une declaration, parce qu'en effet il y a, ſi l'on veut, cent bonnes raiſons à leur dire, pour leſquelles le Roi peut pretendre que le cas de la garantie du Traité n'eſt pas celui dont aujourd'hui il eſt queſtion, & qu'ils devroient ſe contenter de ſçavoir que Sa Majeſté ne veut pas qu'ils ſuccombent, & croit avoir grand intérêt de l'empêcher; qu'avec ce fondement ils ne peuvent perir, & en peuvent tirer de grands avantages, & autres choſes ſemblables. Monſieur de Turenne croit avoir convaincu ledit van Beuningen, & qu'il pourra écrire cet Ordinaire en termes bien differens des autres, vous vous en appercevrez bien-tôt de de-là.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 12. Février 1665.

LE 7. de ce mois l'Aſſemblée de Hollande ſe ſepara juſques au 20. qu'elle doit recommencer.

mencer. J'ai peu de chose cet Ordinaire à mander à Vôtre Majesté. Je lui rendrai seulement compte de la visite que Monsieur de Wit m'a renduë, laquelle s'est passée avec moins de hauteur que la précédente, me disant qu'il falloit avoir patience, quoi que les delais que Vôtre Majesté apporte à se declarer, suivant le Traité de 1662. leur cause beaucoup de prejudice.

Il me communiqua la Lettre que Monsieur van Beuningen lui écrit, qui marque avoir vû Monsieur de Lionne, & n'avoir retiré pour encore aucune certitude pour leur secours pendant les quatre premiers mois; qu'il lui avoit seulement dit que Vôtre Majesté attendoit Monsieur de Ruvigny, & qu'ensuite elle prendroit ses resolutions; que cependant il le pouvoit asseurer que Vôtre Majesté avoit des intentions très-bonnes & sinceres pour les intérêts de Messieurs les Etats, le tout en termes généraux, sans pouvoir tirer aucune consequence asseurée de ce qui arrivera.

Il lui écrit de plus la Conference qu'il a euë avec Monsieur de Turenne, dont la substance est que Vôtre Majesté ne laisseroit pas perir Messieurs les Etats, qu'elle avoit écrit fortement aux Couronnes du Nord pour prendre leur parti, & qu'elle auroit pû trouver, si elle eût voulu, des pretextes assez forts pour s'exempter du Traité de 1662., n'étant pas bien clair qui est l'agresseur, des Anglois ou des Etats, si les intentions n'étoient bonnes. Sur quoi il a répondu qu'il n'y avoit pas à douter sur tout ce qu'il a produit que les Anglois sont agresseurs, & qu'ainsi ce ne seroit pas ce pretexte qui retarderoit l'effet du Traité, mais bien plûtôt quelque

cau-

cauſe ſecrete que le tems découvriroit; qu'il eſperoit toujours aux bonnes intentions de Vôtre Majeſté, & a l'effet de ſes favorables interceſſions envers les Couronnes du Nord.

Je lui répondis à tout ce que deſſus, que puis que Monſieur de Lionne, qui parle de la part de Vôtre Majeſté, aſſeure Meſſieurs les Etats de ſes bonnes intentions, ils doivent être en repos, & agir ſur cette confiance que Vôtre Majeſté eſt leur meilleur ami.

Mais que j'étois obligé de l'avertir, que j'apprehende que dans la ſuite du tems la conduite de Meſſieurs les Etats ne ſera pas agréable à Vôtre Majeſté, s'ils n'y apportent les remedes neceſſaires,

Que Vôtre Majeſté ſe plaignoit qu'il n'y avoit nul ſecret parmi eux; qu'en Angleterre & en Eſpagne on avoit eu les Copies des Lettres que Monſieur van Beuningen a écrit à Meſſieurs les Etats, ſur tout ce qui s'eſt paſſé dans diverſes Conferences qu'il a euës avec Monſieur de Lionne; que s'il faut rendre les affaires qu'on traite publiques, il faut en même tems renoncer à toutes ſortes de Traitez avec eux, n'y en ayant point dont l'execution ne demande des reſerves & du ſecret.

Et ſur cela je lui propoſai ce que j'arrêtai avec Monſieur le Prince d'Orange en l'année 1638., que le feu Roi devoit attaquer St. Omer, & le Prince Anvers. Je tombai d'accord avec lui, que je ferois le Traité avec Meſſieurs les Etats, ſans que l'article des places y fut compris, lequel Traité ſeroit envoyé à l'ordinaire dans les Provinces, & qu'on me donneroit ſept Commiſſaires dependans du Prince pour traiter avec moi, & pour faire un Article ſecret, où les

les places seroient nommées, ce que j'ai continué tous les ans jusques à la mort du feu Roi, ayant fait durant treize ans tous les Traitez de Campagne, sans que les Etats Généraux ayent sçû quelle place nous devions attaquer ; qu'il me sembloit qu'il pourroit agir de même, & faire nommer sept Commissaires pour entendre les affaires secretes, avec pouvoir de les resoudre sans que cela passe par les Etats Généraux. Il me témoigna que c'étoit la voye la plus seure, qu'il le proposeroit dès que l'Assemblée de Hollande seroit de retour ; & que s'il la peut porter à y consentir, il ne doute pas d'y faire venir toutes les autres Provinces.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, presenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-bas, le 12. Février 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant reçû plainte de Charles Lamnel & de Philippe Mercier, Maîtres de Vaisseaux François, nommez l'Esperance & le St. Valery, de ce qu'on les empêche de sortir de Rotterdam pour s'en retourner en France, a crû les devoir porter à Vos Seigneuries, afin qu'il leur plaise de donner ordre au College de l'Amirauté de ladite Ville de les laisser partir sans aucun empêchement. Et comme outre le grand prejudice des Marchands, il ne se pourroit ensuivre que des inconveniens très-fâcheux, si d'autres Vaisseaux venoient à être retenus de même, ledit Ambassadeur Extraordinaire supplie Vos Seigneuries

gneuries, de n'accorder pas seulement la permission de sortir aux deux Vaisseaux ci-dessus, mais encore aux autres François, qui sous quelque mal-entendu pourroient être retardez de même à l'avenir, & que la resolution qui sera prise sur le present Memoire serve pour tous les Vaisseaux François qui se pourroient trouver en la même peine ; ce que ledit Ambassadeur Extraordinaire espere de la justice & de l'équité de Vos Seigneuries, & même qu'elles y apporteront remede sans aucun delai. Donné à la Haye le 12. *Février* 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 13. *Février* 1665.

J'Ai reçû vôtre depêche du 5. de ce mois, où j'ai vû les mauvais & faux jugemens qu'on commence à faire dans les Provinces Unies des sentimens que j'ai pour le bien de leur Etat. Je ne m'en mets pas beaucoup en peine, parce que la suite leur fera voir qu'ils se sont abusez. J'ai cependant occasion de remarquer que ces Peuples songent fort à leurs intérêts, & se souviennent très-peu de celui d'autrui, quand ils pressent une declaration, qui non seulement ne peut presentement servir à rien qu'à flatter leur passion contre l'Angleterre, mais qui peut leur être nuisible en beaucoup de manieres: il me seroit même fort aisé, si j'avois l'intention qu'ils croyent, de leur donner une réponse negative, & de leur prouver par de très-pertinentes raisons, sinon à ceux qui sont préoccupez, du moins à toutes

tes personnes desintéressées, que nous ne sommes point dans le cas du Traité de 1662., mais je n'en veux pas venir là, comme peut-être leur procedé d'aujourd'hui, & leur visée pour l'avenir le meriteroient, parce que quand je n'aurois point de Traité avec eux, mon intérêt est qu'ils ne succombent pas en cette guerre, & que j'ai resolu d'agir suivant ces intérêts, mais non pas entierement selon leur caprice. Au reste, s'ils prennent pendant ce petit intervalle quelque resolution qui me doive déplaire, comme vous témoignez l'apprehender, je ne sçai si ce ne seroit point ce qui me conviendroit le plus; car je pourrois dès le lendemain conclure avec l'Angleterre sur des offres très-avantageuses qu'elle me fait, ce que je ne puis avec honneur, tant que les Etats ne feront point des démarches contre mes intérêts, & ne recevront aucune autre protection que la mienne. Ruvigny arriva hier de Londres, & sur les Relations qu'il m'a faites de l'état de cette Cour-là, & des divers sentimens de tous ceux qui y font quelque figure, j'ai pris la resolution d'y envoyer dans fort peu de jours une célébre Ambassade extraordinaire composée de trois personnes, dont un Prince, ou un Officier de ma Couronne sera le Chef, le Sieur de Comminges le second, & le troisiéme un homme d'affaires & d'experience. Le but que je me propose en cela est, par cette demonstration de grand éclat, qui devra d'ailleurs fort satisfaire les Provinces Unies, de presser vivement l'accommodement, & d'y travailler sur les lieux sans discontinuation, le Sieur van Beuningen étant lui-même persuadé par les derniers avis qu'il a reçûs de Londres, que le Roi de la Grande Bretagne,

tagne, & la plûpart de ſes Miniſtres le ſouhaitent interieurement, quoi qu'ils ne veuillent pas bien s'en expliquer encore, à cauſe de l'engagement que la Cour a pris avec le Parlement.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 13. *Février* 1665.

MOnſieur van Beuningen m'a écrit un billet ce matin, pour me faire ſçavoir qu'il avoit appris que Monſieur de Ruvigny avoit hier rendu compte au Roi de toutes choſes, & pour me demander s'il ne me pourroit point voir pour apprendre de moi la reſolution de Sa Majeſté. J'ai répondu que le Sieur de Ruvigny avoit commencé à entretenir Sa Majeſté, & n'avoit pas achevé, & qu'il lui falloit outre cela quelque tems pour deliberer ſur la matiere. J'en ai uſé de la ſorte, afin que vous fuſſiez le premier qui publiât la reſolution que Sa Majeſté a priſe d'envoyer une Ambaſſade d'éclat en Angleterre, dont je vous dirai confidemment entre vous & moi, que les derniers ordres, en cas qu'on ne puiſſe faire l'accommodement, ſeront fort avantageux à l'Etat. Pour le choix des perſonnes, je crois que ce ſera Monſieur de Metz & Monſieur Courtin; mais je vous prie de n'en parler encore à perſonne, car je ne ſçai ſi Monſieur de Metz ſe trouvera en état de faire ce voyage.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 19. Février 1665.

DAns la viſite que Monſieur de Wit m'a renduë incontinent après l'arrivée de l'Ordinaire, je lui ai communiqué la reſolution que Vôtre Majeſté a priſe d'envoyer en Angleterre deux Ambaſſadeurs pour moyenner un accommodement, & témoigner par là l'affection qu'elle a pour Meſſieurs les Etats, ne perdant aucune occaſion de leur procurer le repos & la liberté de leur Commerce par une paix.

Il m'a répondu qu'il ne croyoit pas cette Ambaſſade extraordinaire fort utile, ſi elle n'étoit accompagnée du ſecours que Vôtre Majeſté leur doit donner pendant les quatre premiers mois.

Qu'il ne me pouvoit celer que Meſſieurs les Etats avoient fort ſur le cœur trois choſes:

La premiere, que juſques à preſent on n'a pû tirer la parole de donner le ſecours, à quoi Vôtre Majeſté eſt obligée par le Traité de 1662.

La ſeconde, qu'on ne parle pas franchement ni avec ſincerité, mais avec des défaites continuelles à leurs Miniſtres.

Et la troiſiéme, que ſur toutes les recommandations & offices que leurs Maitres ont deſiré de Vôtre Majeſté, tant pour l'Angleterre que pour les Couronnes du Nord, on s'eſt contenté de lui dire qu'on écrit favorablement, ſans dire comment ni avoir donné Copie des Lettres; que ce procedé avec tant de reſerve ne preſageoit rien de bon pour eux; qu'il en avoit du déplai-

déplaisir, étant un de ceux qui avoient le plus contribué à une liaison étroite entre la France & cet Etat.

Que pour me faire voir combien cette affaire étoit examinée de toutes les Provinces, il vouloit me dire que leur intention avoit été au commencement qu'on ne donnât pas de secours pendant les quatre mois, & que l'article avoit été couché ainsi par leurs Ambassadeurs; mais que Vôtre Majesté ne le voulut pas passer de cette sorte, & ordonna qu'il fut expedié en la forme qu'il est. Ce qui fait que c'est un préalable, & qu'il faut commencer le Traité par là, ou bien y contrevenir.

Je lui ai repliqué les mêmes choses que j'ai déja mandé plusieurs fois à Vôtre Majesté par mes précédentes dépêches, & y ai ajouté, qu'il me sembloit qu'il prenoit mal le soin & l'application avec lesquels elle se porte pour procurer la paix à Messieurs les Etats, & que de faire un acte d'ennemi en même tems qu'on veut ramener les esprits échauffez, comme celui du Roi d'Angleterre contre cet Etat, c'est prendre le contrepied, & qu'on ne voit gueres de négociation réüssir par cette maniere d'agir.

Tout ce que je puis dire à Vôtre Majesté, est que ces gens-ci voyent leur intérêt par l'execution du Traité, & n'en veulent pas demordre; ils donnent des ordres conformes à ce que dessus à Monsieur van Beuningen.

Vôtre Majesté peut se representer que, quoi qu'elle fasse, hors de donner le secours, elle ne les contentera pas, & qu'ils agiront dans le tems pour ses intérêts tout autrement qu'elle ne voudra, je dois en conscience l'en avertir, & je le sçai de tant d'endroits, que si elle n'a en

main

main de quoi se faire tenir parole, ils lui manqueront infailliblement, & je sçai à n'en point douter qu'on a resolu de se servir de tous les delais & défaites dont on use avec Monsieur van Beuningen qui est en France.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-bas, le 25. Février 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, represente à Vos Seigneuries, que le Navire nommé le St. Giron de Bourg près Bourdeaux, du port d'environ soixante Tonneaux, dont est Maître Pierre Bruet, & un autre nommé la Fortune de Peneff, du port d'environ quatre-vingt Tonneaux, dont est Maître Jaques Lobodô, tous deux François, ayant été chargez à Amsterdam, il y a plus de deux mois, de Harangs, Sucre & Tables, & même obtenu leur permission dès ce tems-là de l'Amirauté de ladite ville de s'en retourner en France, ils ont toujours été depuis retenus par les glaces; & comme ils craignent à present que suivant les derniers Placards de Vos Seigneuries l'Amirauté d'Amsterdam ne les empêche de se mettre en voile, l'Ambassadeur extraordinaire supplie Vos Seigneuries d'ordonner à l'Amirauté de ladite ville de les laisser joüir de la permission qu'elle leur a déja donnée, ou de la leur accorder de nouveau à tous deux de sortir, nonobstant lesdits Placards à leur égard, & espere qu'elles y apporteront d'autant moins de difficulté, qu'ils ont effectivement & entie-

rement payé leurs Marchandiſes à ceux dont ils les ont achetées, long-tems avant les Placards de défenſes de ſortir, & que comme la plus grande partie de leurs charges eſt de Saline, qui n'aura plus aucun debit hors le Carême, elles auront la bonté de les expedier promptement & ſans reſumption, pour ne leur pas cauſer la perte de leurs Marchandiſes.

Ledit Ambaſſadeur extraordinaire ſupplie auſſi Vos Seigneuries de donner ordre au même College de l'Amirauté, de laiſſer ſortir ſept ou huit petits Vaiſſeaux qui y ont été achetez pour la Compagnie des Indes de France, leſquels n'étant que de huit ou dix petites pieces de canon, & de très-peu de conſequence, il ſe promet que Vos Seigneuries en permettront d'autant plus facilement la ſortie, que d'ailleurs ils n'en pourroient pas tirer grand ſervice dans la conjoncture de leur Armée Navale, y en ayant grande quantité d'autres de plus de conſideration & plus capables d'y ſervir. Donné à la Haye le vingt-cinquiéme Février 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 20. *Février* 1665.

J'Ai reçû vôtre Lettre du 12., qui ne m'oblige à vous y faire autre réponſe que pour vous dire, que j'approuve fort l'expedient que vous avez propoſé au Sieur de Wit, d'en uſer pour le ſecret de ce qui ſe pourra paſſer entre moi & les Etats, de la même maniere que vous faiſiez autrefois dans les Traitez de Campagne pendant

dant la guerre, quand il faloit cacher aux Etats mêmes, pour garder mieux le secret, le nom des places des Ennemis que l'on convenoit d'attaquer de part & d'autre; & si ledit Sieur de Wit fait prendre cette resolution dans la prochaine Assemblée, on en tirera plusieurs avantages pour le bien même de la Negociation de l'accommodement, le Roi d'Angleterre demeurant toujours dans l'incertitude & dans la crainte de ce qui se passera entre nous. Il faudra seulement songer à faire un si bon choix des sept personnes qui devront avoir connoissance de tout, que je puisse être bien asseuré de leur foi & de leur silence, & pour cela il me semble que vous devez avoir la plus grande part à cette élection.

Je chargeai Lionne de vous mander la semaine passée la resolution que je venois de prendre, d'envoyer une célébre Ambassade extraordinaire en Angleterre, & les motifs qui m'y avoient convié. Je vous dirai maintenant que j'ai déja choisi les personnes pour cet important Emploi, & que j'ai jetté les yeux sur mon Oncle le Duc de Verneuil, le Sieur de Comminges, & le Sieur Courtin Conseiller en mon Conseil d'Etat & Maître des Requêtes ordinaires de mon Hôtel, que je presserai extrémement de partir, afin qu'ils puissent avoir le tems necessaire de negocier l'ajustement, avant l'arrivée de la saison où les deux Flottes que l'on prepare se pourront mettre en mer. Vous communiquerez de ma part aux Etats Généraux cette resolution que j'ai prise, & qui leur fera sans doute connoître, & à tout le monde par cette demonstration éclatante, & vraisemblablement utile, à quel point je les con-

ſidere, & combien leurs intérêts me ſont à cœur.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 20. Février 1665.

MOnſieur Boreel m'a envoyé, il y a quelques jours, deux Lettres de Meſſieurs les Etats au Roi, l'une ſur la priſe d'un Vaiſſeau Hollandois par une Fregate Angloiſe dans le Havre, & ſous le Canon de Boulogne, à ce que dit la même Lettre; l'autre pour faire ſçavoir à Sa Majeſté qu'ils pretendent clairement vendiquer leurs Navires en quelque lieu & tems qu'ils les rencontreront, parce qu'ils ont été pris ou arrêtez dans les Ports d'Angleterre, avant qu'il y ait eu aucune denonciation de guerre, ſuppliant Sa Majeſté d'avertir ſes Sujets de ne point acheter ces Navires que les Anglois font vendre, d'autant que les habitans des Provinces ont leur droit acquis ſur un bien qui leur a été ôté par violence durant la paix.

J'aurai le bien de vous dire ſur la premiere, qu'ayant voulu m'informer du fait par Monſieur le Maréchal d'Aumont, il m'a dit qu'un Navire Hollandois étant dans le Havre, comme à ſec, la Fregate Angloiſe profitant du retour de la Marée ſe jetta ſur ledit Vaiſſeau avec tant de viteſſe, qu'elle l'enleva preſque en un inſtant, avant ni que le Canon de Boulogne, ni les aſſiſtances qu'on ſe mit auſſi-tôt en devoir de lui envoyer, le puſſent empêcher. Il n'eſt donc pas vrai, comme on l'a donné à entendre à

Meſ-

Messieurs les Etats, selon que leur Lettre parle que le Vaisseau Anglois ait donné la chasse à celui de Hollande qui s'étoit enfin refugié sous le canon de Boulogne, mais de quelque sorte que la chose se soit passée la difference n'est pas grande, & Sa Majesté écrira demain à Monsieur de Comminges, & lui donnera ordre de faire de vives instances au Roi de la Grande Bretagne pour la restitution de cette prise, dont vous pouvez cependant faire part à Monsieur de Wit, ou auxdits Sieurs Etats Généraux, ainsi que vous l'estimerez plus à propos.

Vous lui direz, s'il vous plait, aussi touchant l'autre Lettre desdits Sieurs Etats, que Sa Majesté y fera consideration : elle desire que vous vous arrêtiez là sans en dire davantage, afin de ne nous condamner pas nous-mêmes, à ne pouvoir soutenir les François qui auroient déja acheté lesdits Vaisseaux ; mais en effet, (sans qu'il soit necessaire de le dire de de-là) on donnera avis de la chose dans tous nos Ports, afin que nos Marchands ne s'engagent plus à de pareils achats.

Monsieur van Beuningen me vit hier matin, & il me témoigna que Messieurs les Etats auroient grande joye, & se tiendroient fort obligez au Roi de la resolution que Sa Majesté avoit prise d'envoyer une si célebre Ambassade en Angleterre pour leurs intérêts. Il ne me pressa pas moins qu'à l'accoutumée sur la declaration de Sa Majesté en leur faveur & sur l'execution du Traité, me voulant persuader, que le simple envoy d'une somme de quarante mille écus pour un mois de subside avanceroit plus l'accommodement que l'Ambassade même, parce qu'aussi-tôt les deux Couronnes du Nord suivroient

vroient le même exemple : je tâchai au contraire de lui prouver qu'il preſſoit le Roi d'une choſe qui leur ſeroit plus prejudiciable qu'avantageuſe, en ce que le Roi d'Angleterre auroit tout droit de rejetter ſon entremiſe pour l'accommodement, dès qu'elle ſe ſeroit declarée de cette ſorte, & que pour une ſomme de nulle importance pour eux, ils nous auroient fait rompre & perdre en un inſtant toutes les eſperances qu'on peut encore concevoir.

J'oubliois de vous dire que je touchai quelque choſe à Monſieur van Beuningen, s'il ne ſeroit point à propos & utile qu'il paſſat en Angleterre avec Meſſieurs les Ambaſſadeurs, le Roi de la Grande Breragne ayant dit, lors qu'on lui a parlé de ce voyage, qu'il y pouvoit aller & qu'il ſeroit écouté; mais qu'il ne deſiroit point qu'on pût dire qu'il l'eut mandé. Ledit Sieur van Beuningen me dit qu'avant qu'il y eut aucune rupture, ſes Maîtres lui avoient donné le pouvoir de paſſer à Londres, ſi le Roi le trouvoit à propos, mais qu'à preſent il lui faudroit de nouveaux ordres, & qu'il en écriroit.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 26. Février 1665.

LE Courier ne fait que d'arriver, & il eſt ſi tard que je ne pourrai executer que demain ce que Vôtre Majeſté m'ordonne par ſa Lettre du 20. de ce mois.

Cependant je lui dois dire que depuis l'arri-

vée

vée de l'Assemblée de Hollande, Messieurs les Etats témoignent agir encore avec plus de vigueur qu'ils ne faisoient pour soutenir la guerre. Ils ont resolu de lever 6600. hommes de pied & 800. Chevaux d'extraordinaire, & de mettre 4000. hommes de plus sur la Flotte.

Ils disent assez hautement que Vôtre Majesté ne leur donnant pas le secours promis par le Traité de 1662., il faut qu'ils cherchent les moyens de se soutenir d'eux-mêmes, & que les Anglois ont assez gagné que de disposer Vôtre Majesté à ne tenir pas le Traité, & à leur faire voir qu'ils se sont mécomptez.

Voilà les discours ordinaires qui se tiennent à present dans l'Assemblée & dans les Villes, dont je croi être obligé de donner avis à Vôtre Majesté. Elle aura vû par ma derniere dépêche le sentiment de Monsieur de Wit, qui est conforme à ce qui m'a paru depuis à celui de Messieurs les Etats touchant l'Ambassade extraordinaire qu'elle a resolu d'envoyer en Angleterre. Ils ne témoignent pas en avoir de la joye, & prennent cette démarche avec bien de l'indifference. Ce qu'il y a à remarquer, est la reflexion qu'ils font à present de tout ce qui leur a été dit, il y a trois mois, par la cabale d'Espagne & par Downing, lesquels ont asseuré sçavoir avec certitude que Vôtre Majesté ne se declareroit pas, mais tireroit les affaires en longueur par des pretextes, pour les laisser embarquer à la guerre, & profiter du debris des uns & des autres. Cela est si fort imprimé dans leur esprit que je ne vois pas qu'on puisse les en détromper.

Je donnerai demain part à Messieurs les Etats de la Resolution, que Vôtre Majesté a prise

d'envoyer cette Ambaſſade extraordinaire en Angleterre pour leurs intérêts.

Je ſuis informé, d'un lieu ſeur, qu'il ſe traite ſecretement quelque accommodement entre le Roi d'Angleterre & cet Etat. On ne m'en a rien dit ici, mais Monſieur de Comminges le pourra mieux pénétrer, parce que c'eſt en Angleterre que cette négociation ſe fait.

Vôtre Majeſté peut prendre ſes meſures, que tout ce qu'elle fait ne contente pas les Etats, & qu'ils ſont plus mal ſatisfaits, qu'ils ne témoignent de ce qu'elle ne s'eſt pas déclarée. Je ſuis aſſuré que s'ils ſongent à s'accommoder avec les Anglois, ſans la participation de Vôtre Majeſté, ils le feront. Downing eſt plus accommodant que par le paſſé, & void preſque tous les jours les Députez des Villes.

Vôtre Majeſté connoît mieux que perſonne l'état de ſes affaires, & ce qui lui convient le mieux : je m'arrêterai ſeulement à lui rendre un compte exact de tout ce qui ſe dit & ſe paſſe ici, afin qu'elle y faſſe ſes réflexions, ſelon ſa prudence ordinaire.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 26. Février 1665.

VOus verrez par la Lettre du Roi l'état de toutes choſes ; je crois que la confiance ſe perd, & il n'eſt pas aiſé de la remettre dans l'eſprit des peuples : le Roi peut prendre ſes meſures là-deſſus. Les Etats croyent à préſent veritable, tout ce qui leur a été dit, il y a trois mois

mois tant par la Cabale d'Espagne, que par Downing. Vous voyez plus clair que moi, pour juger jusqu'où cela peut aller, mais ne vous attendez à rien de ces gens-ci dans l'esprit où ils sont, ils dissimuleront assurément jusqu'à ce qu'ils puissent faire leur coup : je crains qu'ils ne s'accommodent avec les Anglois, & que nous n'ayons contenté ni l'un ni l'autre parti. En ce cas-là, on auroit bien de la peine de faire des progrès en Flandre, quand le cas échéera, ni d'établir le Commerce, les forces de ces deux Etats, étant d'accord, nous en empêcheroient le succès.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, presenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-bas, le 26. Février 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Navire nommé le Marchal Phebus, du port d'environ quatre vingt dix tonneaux, dont est Maître Helye Suyrre de Semozadt, François, étant venu chargé de Vins de la Riviere de Bordeau, & arrivé à Amsterdam dès le premier Janvier de la présente année, il n'auroit pû jusques à présent s'en retourner en France, à cause des glaces continuelles qui l'en ont empêché ; Et comme je crains à présent que Messieurs du Collége de l'Amirauté de ladite Ville, n'aportent de la difficulté à son départ, à cause des derniers Placards de Vos Seigneuries, & même au transport en France de quelques balles de poivres,

& autres Marchandiſes qu'il eſt prêt à changer, ledit Ambaſſadeur extraordinaire ſupplie Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaiſe permettre au Maître dudit Vaiſſeau, de charger la Marchandiſe qui ſe trouvera achetée, & entiérement payée, & de s'en retourner en France à préſent que les glaces ſont rompuës, & pour cet effet ordonner à Meſſieurs de l'Amirauté de ladite Ville, de n'aporter aucun empêchement tant à ſa charge qu'à ſon départ, avec le plus de diligence qu'il ſera poſſible. Donné à la Haye le vingt-ſixiéme Février 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte d'*Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-bas, le 27. Février 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, ayant fait entendre de tems en tems à Vos Seigneuries, que les intentions que le Roi ſon Maître a toûjours euës, & continué d'avoir pour tout ce qui regarde leur intérêt & leur avantage, ne pourroient être meilleurs, ni plus ſincéres qu'elles ſont, s'acquite avec joye de l'ordre qu'il a de Sa Majeſté, de leur confirmer de nouveau cette verité, en leur donnant part, comme il fait, de la reſolution qu'elle a priſe d'envoyer, dans très-peu de tems, une célébre Ambaſſade extraordinaire en Angleterre, pour tâcher de faire tomber (avec plus d'efficace que n'a fait ſa médiation ci-devant offerte,) le Roi de la Grande Bretagne à un accommode-

modement, & une pacification de tous les différends qui sont le sujet de la Guerre où ils sont prêts d'entrer, & la prévenir ; Et Vos Seigneuries peuvent remarquer l'importance de cette Ambassade, par le choix des personnes qui la composeront, puis qu'un Prince, comme Monsieur le Duc de Verneuil, Oncle de Sa Majesté en doit être le chef, & que Monsieur de Cominges Ambassadeur en Angleterre, & Monsieur Courtin Conseiller du Roi en son Conseil d'Etat, & Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, sont nommez Ambassadeurs extraordinaires avec lui, & conjecturer de là ce qu'Elles doivent attendre, non seulement de l'éclat de cet envoi, mais aussi du soin & de l'application serieuse que Sa Majesté y apporte. Ledit Ambassadeur extraordinaire a aussi ordre d'assûrer Vos Seigneuries, que des que Sa Majesté a été avertie par une de leurs Lettres de la prise d'un Vaisseau Hollandois à la vûë de Bologne, par une Fregate Angloise, qui l'eut plûtôt enlevé qu'il ne pût être secouru, ainsi que l'on se mit en devoir de faire, Elle a chargé son Ambassadeur en Angleterre, de faire de vives instances au Roi, pour la restitution de cette prise ; Et que sur une autre Lettre dans laquelle Vos Seigneuries déclarent qu'elles reclameront & vendiqueront leurs Navires pris & vendus en Angleterre, où ils les rencontreront, Sa Majesté y fera la réflexion que merite la matiere. A quoi ledit Ambassadeur extraordinaire ajoûte qu'il espére que Dieu benira les travaux que le Roi son Maître se donne, en la considération de Vos Seigneuries, & qu'elles auront sujet d'être satisfaites de leur bon succès. Donné à la Haye le vingt-septiéme jour de Février 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 27. Février 1665.

IL seroit à desirer que vous prissiez cette fois, de ce correspondant, la Copie de la Lettre que Monsieur van Beuningen écrira par cet ordinaire à Monsieur de Wit, car j'ai eu ce matin avec lui une conversation bien forte, où il me semble de lui avoir gagné en toutes choses le fort de l'Epée, & l'avoir reduit à n'avoir pas le mot à repliquer. Il n'a pas laissé, en nous separant, de me remercier beaucoup de tout ce que je lui avois dit avec ouverture de cœur, témoignant qu'il est plus aise qu'on lui dise ses veritez, que quand on ne lui parle point, & qu'on lui cele ses sentimens: je crains cependant de vous avoir fait de delà une affaire dont vous vous demêlerez le mieux que vous pourrez, car pour avoir plus d'occasion de les leurrer, je lui ai dit que Monsieur de Wit ayant témoigné ne faire nul cas de l'Ambassade extraordinaire en Angleterre, sans le secours, ç'a été un grand bonheur que vous vous soyez avisé de ne le mander qu'à moi, par ce que si le Roi eût sçû ce procedé, il auroit indubitablement changé de Resolution, & dit à Monsieur de Verneuil qu'il ne fit aucun préparatif.

J'avouë que contre mon ordinaire ma Bile s'est un peu trop émûë, & que je lui ai parlé peut-être avec trop de chaleur, mais je ne m'en répends pas, car il sembloit à Monsieur van Beuningen, que ses demandes & ses plaintes

sont

sont si justes & si convaincantes, que nous n'avions pas le mot à y repliquer.

Je lui ai fait entr'autres choses une question qu'il la fort embaraſſé, qui est, ce que Messieurs les Etats avoient jusques ici ordonnez contre l'Angleterre, qu'ils n'avoient pas seulement ordonné des représailles, mais seulement quelques Commissions à des Armateurs particuliers; & j'ai ajoûté ensuite, si laisant à part toutes les autres considérations de la premiére agression, ou de la guerre de Guinée, Messieurs les Etats croyent que le cas fut arrivé, & pensoient pouvoir être en droit de demander au Roi ni une rupture, ni des assistances contre l'Angleterre, quand eux-mêmes non seulement n'osoient pas déclarer qu'il y eut guerre, mais même donner des représailles, & que je m'en rapportois là-dessus à ce qu'il en jugeroit en sa conscience. J'ai ajoûté qu'il prit bien garde, que je ne disois pas cela comme un boute feu, pour les animer à faire quelque nouvelle déclaration plus forte contre les Anglois; mais qu'au contraire je les exhortois à continuër dans la même conduite, par ce que l'accommodement se pourroit plus facilement traiter & achever, n'y ayant point eu de rupture, mais que ce que j'en avois dit n'étoit que pour justifier plainement le procedé du Roi, & leur faire advouër à eux-mêmes l'injustice de leur demande.

J'ai poursuivi, qu'ils se plaignoient avec peu de raison de ce qu'on ne leur donnoit point les Copies des Lettres, que le Roi a écrites dans le Nord en leur faveur, qu'elles seroient quelque jour imprimées, & qu'ils verroient alors le tort qu'ils ont eu de nous faire ce reproche,

mais que nous ne voulions pas qu'elles paruſſent ſi tôt, aux yeux du monde, comme il eſt certain qu'elles feroient étant miſes ſous la preſſe quatre jours après qu'on les leur auroit communiquées; qu'ils ne cherchoient en cela qu'a ſe faire préjudice à eux-mêmes, en nous rendant incapables en Angleterre de toute médiation, & qu'après tout s'ils croyoient qu'en cela nous manquaſſions au devoir de bons Alliez, qu'ils commençaſſent à nous montrer ce bon exemple, communiquant au Roi la veritable Copie des Inſtructions qu'ils ont envoyez à leurs Ambaſſadeurs à Madrid, ſur la Ligue défenſive des Païs-bas.

Ledit van Beuningen eſt devenu rouge comme du feu, quand je lui ai dit cela, & je ſçavois bien pourquoi je le diſois.

J'ai principalement inſiſté ſur le peu de prudence qu'il y avoit pour leur propre intérêt à preſſer le Roi, de faire aujourd'hui quelque demarche, qui donnât occaſion aux Anglois, avec quelque juſtice, de rejetter l'entremiſe du Roi pour l'accommodement, comme s'étant déja rendu partial & intereſſé contr'eux; & là-deſſus je lui ai même dit, nous ferons ce pas, le lendemain il produira à ce que vous croyez l'accommodement, le troiſiéme jour le Roi d'Angleterre s'unira étroitement avec l'Eſpagne, & le quatriéme Meſſieurs les Etats entreront dans cette union avec les deux autres contre le Roi, pour la défenſe des Pais-bas: il a repliqué que ſi le Roi d'Angleterre s'uniſſoit avec les Eſpagnols, le Roi auroit pour lui Meſſieurs les Etats: j'ai reparti qu'en ce cas-là, ils ſçauroient bien nous dire que nous ſommes les agreſſeurs, & ſe joindre aux deux autres. Il s'eſt paſſé pluſieurs autres choſes que je

n'ai

n'ai pas le tems de vous mander, mais en voilà la substance, & le principal.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-bas. Le 28. Février 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire en France, représente à Vos Seigneuries que Jaques Richard, François, Maître d'une Belande nommé la Fortune, du port de dix-huit à dix-neuf tonneaux, étant arrivé à Rotterdam, où il a porté des pierres, il desireroit en s'en retournant charger du Hareng, Moluë, & autres Salines, pour les porter en France; c'est ce qui donne sujet audit Ambassadeur extraordinaire de supplier Vos Seigneuries, de vouloir le lui permettre & donner ordre à l'Amirauté dudit Rotterdam de n'aporter aucune difficulté, tant à sa charge qu'à son départ, sur les derniers Placards de défenses de Vos Seigneuries, à quoi il se promet qu'elles se porteront d'autant plus volontiers, que c'est un petit Bâtiment François qui n'est presque de nulle considération, & qu'elles ont déja permis le transport des Salines, après qu'elles auront été effectivement payées. Donné à la Haye le vingt-huitiéme jour de Février 1665.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 5. Mars 1665.

LA viſite que Monſieur de Wit m'a rendu a été accompagnée de beaucoup de marques d'affection pour les intérêts de Vôtre Majeſté, & dans des termes tous differens de ceux de la derniere Conference que j'eus avec lui.

Il m'a communiqué en partie les points portez par la Lettre que le Sieur van Beuningen lui a écrite, mais il ne s'eſt pas expliqué ſi fort que la Lettre même dont j'envoye copie à Vôtre Majeſté.

Il m'a voulu éclaircir ſur ce qui regarde l'inſtruction envoyée à Madrid ſur la Ligue défenſive des Pays-bas, & dit m'avoir communiqué toutes les diligences que Dom Eſteven de Gamarre a faites pour cela, & comme il lui a toujours dit qu'on ne pouvoit écouter ni entrer en cette Negociation ſans la participation de Vôtre Majeſté, avec qui les Etats avoient fait une étroite Alliance, & l'affaire fut rompuë par la.

Quelque tems après Dom Eſteven de Gamarre lui demanda, puis que les Etats ne vouloient pas entendre à ce Traité en ce Pays, s'ils ne voudroient pas donner ordre à leurs Ambaſſadeurs à Madrid d'écouter les propoſitions qui lui ſeroient faites là-deſſus conjointement avec l'Angleterre, qui y envoyoit auſſi un Ambaſſadeur; qu'il lui répondit que Meſſieurs les Etats ne donneroient nul ordre là-deſſus,

dessus, ne voulant entrer en aucune Negociation sans la participation de Vôtre Majesté, qu'il n'en a pas oüi parler depuis, & qu'il m'asseuroit que Messieurs les Etats n'avoient envoyé aucune instruction sur ce sujet à leur Ambassadeur.

Je lui répondis qu'il étoit vrai qu'il m'avoit communiqué les propositions de Dom Esteven de Gamarre, pour la poursuite de cette Ligue défensive en ce Pays ; que j'en avois rendu compte à Vôtre Majesté de tems en tems ; mais pour ce que ledit Esteven de Gamarre lui avoit dit de porter l'affaire en Espagne, il ne m'en avoit jamais parlé ; que cependant l'affaire étoit assez importante pour ne la celer pas, & meriteroit bien la confiance qu'il m'avoit déja témoigné en d'autres rencontres. Il n'eut rien à repliquer, si ce n'est qu'ayant rejetté la proposition, il croyoit avoir satisfait à tout. J'ai trouvé cette raison fort foible.

Il me dit ensuite que si Vôtre Majesté leur faisoit connoître que ses intérêts ne fussent pas de donner le secours, en même tems que la Negociation se traite en Angleterre, ils s'accommoderoient à ce que Sa Majesté desireroit, pourvû qu'elle leur promit par écrit, qu'en cas que le Roi d'Angleterre ne s'accommode, Vôtre Majesté rompra, & se joindra aux Etats suivant l'obligation du Traité.

Je lui répondis que je ne me chargeois point de cette Commission ; que je n'étois pas bien persuadé que le cas fut échû, où Vôtre Majesté fut obligée de fournir le secours, & que ce seroit le lui faire avoüer en donnant l'écrit qu'il demande.

Mais, que pourtant si Messieurs les Etats don-

donnoient ordre au Sieur van Beuningen de prier Vôtre Majesté de demeurer neutre, & de redoubler ses offices pour porter le Roi d'Angleterre à s'accommoder, & même à faire en sorte que ses Ambassadeurs parlassent audit Roi en des termes à double entente, pour lui faire apprehender que s'il ne veut s'accommoder Vôtre Majesté prendra leur parti, je croyois qu'elle avoit tant d'affection pour les Etats & pour leurs intérêts qu'elle le pourroit faire, mais que pourtant je ne lui avançois cela que de moi-même. Il n'en parut pas satisfait, & je rompis ce discours, ne voulant pas y entrer plus avant.

Richard a été chez les principaux de l'Etat, & chez le Président de semaine, leur dire que Vôtre Majesté a traité de Mastricht avec le Rhingrave, & qu'il sçavoit aussi qu'elle traitoit de Bouillon & de Dinant avec les Liegeois; cela a fait une affaire au Rhingrave qui l'a obligé de venir ici. Je m'en suis plaint à Monsieur de Wit, & lui ai témoigné que Vôtre Majesté trouveroit fort mauvais, que des gens de l'Etat fussent capables de prendre de telles impressions sur le rapport d'un fripon, & que je ne doutois pas qu'il ne fut desavoué de son Maître.

Le Sieur de Wit me répondit, qu'il ne l'avoit pas crû, & qu'il avoit dit à Monsieur le Rhingrave que cela ne lui faisoit aucun tort dans l'esprit de Messieurs les Etats.

Monsieur le Prince de Turenne a obtenu le Gouvernement de Boisleduc, qui est la place la plus forte & la plus considerable que Messieurs les Etats ayent; il a eu toute la cabale d'Espagne contraire, & il y a même des Etats qui ont été de porte en porte solliciter contre lui,

lui, diſant qu'il étoit très-dangereux de mettre la Clef d'un Pays entre les mains d'un François : on a paſſé outre, & il ſe conduit fort bien avec ceux qui gouvernent, & agit avec beaucoup de zéle pour tout ce qui regarde le ſervice de Vôtre Majeſté.

La Flotte a ordre de ſe mettre en mer à la fin de ce mois, de chercher celle d'Angleterre & de la combattre.

La Caſſation des Troupes Angloiſes eſt reſoluë, l'on ne doute pas que l'exécution ne s'en enſuive dans peu de jours.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 5. Mars 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur extraordinaire de France, repreſente à Vos Seigneuries, que François Moterelt, Maître du Navire nommé le Don de Dieu de St. Valery, ſurſommé du port d'environ trente tonneaux, étant venu aporter de la Marchandiſe à Rotterdam, deſireroit en s'en retournant en France d'y tranſporter du Harang, Saline, ou autre Marchandiſe; mais d'autant que Meſſieurs de l'Amirauté de Rotterdam pourroient faire difficulté de le laiſſer charger & partir à cauſe des derniers Placards de vos défenſes, ledit Ambaſſadeur extraordinaire ſupplie Vos Seigneuries de permettre audit François, de charger & de partir, & pour cet effet d'ordonner audit College de l'Amirauté de n'y apporter aucun empêchement, puis que ledit Vaiſ-

ſeau

ſeau & ſon Equipage ſont François, qu'elles ont déja trouvé bon le tranſport des Salines; & que c'eſt un bâtiment de très-petite conſequence. Donné à la Haye le cinquiéme jour de Mars 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 6. Mars 1665.

JE vois par vôtre depêche du 26. de l'autre mois, que l'on porte de dela bien impatiemment le délai de ma déclaration; qu'on y témoigne faire peu de cas de l'envoi de mon Ambaſſade en Angleterre, & que ſur ce qui leur eſt ſuggeré par la Cabale d'Eſpagne, par Downing, on y fait divers jugemens de mon intention bien éloignez de la verité. Je ne laiſſerai pas d'aller mon chemin, la fin de tout éclaircira de ce que j'ai eu dès le commencément dans le cœur, & je vois bien qu'il faut traiter cet peuples, comme des malades qui recherchent des remedes nuiſibles, par ce qu'ils leur paroiſſent agréables, & ne connoiſſent pas ce qui leur eſt le plus utile, pour le recrouvrement de leur ſanté. Seroit-il bon pour eux-mêmes, que par une déclaration précipitée, & ſans aucun fruit apparant, je me miſe hors de tout état de procurer leur accommodement, & donnaſſe ſujet au Roi d'Angleterre de repartir aux ouvertures de mes Ambaſſadeurs pour la paix, qu'il ne peut plus les écouter, venant d'un Prince qui a déja pris parti contre lui.

Je

Je n'ai pas pressé le départ de mes Ambassadeurs, depuis le choix que j'ai fait de leurs personnes, parce que j'avois occasion de douter de la qualité de la reception qu'on leur feroit en Angleterre, mais à présent que le Sieur de Cominges m'écrit, que le Roi de la Grande Bretagne, lui avoit témoigné que l'Ambassade & les Ambassadeurs seroient les très-bien venus, & qu'il en avoit témoigné grande joye, (ce qui marque qu'il n'est pas si éloigné des pensées de paix qu'on l'avoit crû) j'ai d'abord donné mes ordres, pour faire partir lesdites Ambassadeurs dans ce mois.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 6. Mars 1665.

QUand on vous presse de déclarer si le Roi exécutera le Traité de 1662., je croi qu'il faut toûjours répondre, comme il est vrai, qu'on n'en doit pas douter, par ce que Sa Majesté est incapable de ne pas exécuter un Traité qu'elle a fait, mais qu'il échet seulement à examiner si le cas auquel le Traité doit être exécuté est arrivé, en ce qui se passe aujourd'hui entre l'Angleterre & Messieurs les Etats.

Monsieur van Beuningen me pressoit avant-hier de lui dire, (quand ce ne seroit qu'en secret pour lui seul, à condition de le garder) si Sa Majesté exécuteroit le Traité; je lui répondis, que quand le Roi se seroit déja determiné, ce seroit un secret à dire au Roi d'Angleterre plûtôt qu'à lui, & que pour leur être plus utile,

il

il falloit que la choſe fut conduite de cette ſorte.

Comme j'ai vû dans quelques avis, que Meſſieurs les Etats n'approuveront pas que van Beuningen, avant la declaration paſſe en Angleterre avec les Ambaſſadeurs, il ſeroit au moins bien à propos que le Roi ſçût confidemment par avance par le moyen de Monſieur de Wit, à quelles conditions à peu près Meſſieurs les Etats pourront s'accommoder, afin d'en inſtruire les Ambaſſadeurs de Sa Majeſté, par exemple s'ils conviendroient d'un accommodement, tel qu'il me vient de tomber dans l'eſprit en écrivant. Que pour la nouvelle Belgique, ce différent ſe démêleroit aux Indes par les armes, ſans que la paix en fut troublée dans l'Europe.

Que pour la Guinée, le Roi d'Angleterre y auroit un ou deux poſtes, tels que l'on conviendroit pour participer à ce Commerce là. Je n'en ai pas vû van Beuningen éloigné : Que pour les Vaiſſeaux Bonavanture & bonne Eſpérance, & généralement pour les dommages qu'ils prétendent leur avoir été faits, ils retiendront toutes les priſes depuis les hoſtilitez commencées, & qui a perdu, demeureroit avec ſa perte.

Que pour l'avenir on conviendroit d'un Reglement de Marine & de Commerce, ſur le projet que Downing en avoit preſenté aux Etats.

Conduiſez ceci, je vous prie, en ſorte (ſi vous jugez à propos d'en parler à Monſieur de Wit) qu'il ne s'aille pas imaginer que le Roi a quelque fondement de croire que les Anglois ſe contenteront de pareilles conditions, & qu'il ne vous arrive aucune conteſtation avec lui, ſçavoir ſi elles ſont juſtes ou injuſtes, exorbitantes ou moderées; car, comme j'ai déja dit, ce ne ſont que penſées peut-être chimeriques qui me

ſont

ſont tombées dans l'eſprit, & partant je crois que le mieux ſeroit d'obliger le Sieur de Wit à diſcourir ſur la matiere, & s'expliquer lui-même ſans lui rien propoſer.

Le Roi ne peut croire abſolument qu'il y ait aucun de ſes Sujets à Dunkerque, qui ait pris des Commiſſions du Roi d'Angleterre pour faire la guerre aux Hollandois : cela eſt hors de toute apparence, & s'il ſe trouvoit vrai, Sa Majeſté y donneroit ordre. J'en ai écrit de ſa part à Monſieur de Montpeſat, afin qu'il s'informe de la verité.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, preſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-bas, le 7. Mars 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repreſente à Vos Seigneuries, que Monſieur de Gent étant venu de leur part lui faire plainte, de ce que trois Bourgeois de Dunkerque qu'il lui indiqua, avoient pris Commiſſion du Roi d'Angleterre pour faire la guerre à leurs Sujets, il a auſſi-tôt écrit à Dunkerque pour en ſçavoir la verité, & que par la réponſe qu'il a reçûë, on lui marque qu'on s'étonne que cet avis deſdits trois Bourgeois ait été donné à Vos Seigneuries, vû qu'il n'eſt pas ſeulement faux, mais éloigné de toute apparence, puis que le Sieur Jean Jacobſen eſt depuis ſix ſemaines à Amſterdam, par ordre du Roi, pour amener à Dunkerque les Mats & Uſtenſiles qui ont été achetez pour l'armement de deux Fregates

qui

qui ſont audit lieu de Dunkerque. Que Charles Verbruck eſt allé avec une Belande, dont il eſt maître, trafiquer à Fleſſingue, & Jean Janſén Gouvernart eſt allé à Bordeaux avec une petite Flute de cent tonneaux, & que celui-ci a la Commiſſion du Roi pour la conſtruction de ſes Vaiſſeaux, & avoit ſoin de l'attellage à Dunkerque où il a ſa famille. Ainſi Vos Seigneuries ſe détromperont facilement de l'opinion qu'elles pourroient avoir conçûë de cet avis, qu'elles jugeront bien par ce que deſſus n'être pas veritable, & peuvent s'aſſeurer d'ailleurs, que s'il y avoit quelqu'un aſſez oſé de prendre de ces ſortes de Commiſſions, de quelque Prince étranger que ce fut, ſans la permiſſion du Roi ſon Maître, il ſeroit puni ſelon la rigueur des Loix. La même réponſe porte en outre que l'on s'informera avec un ſoin très-particulier, ſi quelqu'un des nouveaux habitans de ladite ville de Dunkerque auroit quelque penchant à prendre de ces Commiſſions du Roi de la Grande Bretagne, pour le mander auſſi-tôt audit Ambaſſadeur Extraordinaire, & faire les diligences neceſſaires pour y remedier, C'eſt ce qu'il a crû devoir faire ſçavoir à Vos Seigneuries, afin que voyant par cette réponſe, expliquée aſſez au long, la fauſſeté de cet avis, elles en ayent l'eſprit en repos. Donné à la Haye le ſeptiéme jour de Mars 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 12. *Mars* 1665.

J'Eſpere qu'avec le tems Meſſieurs les Etats comprendront qu'ils ont tort de juger ſi mal de

de la sincérité des intentions de Vôtre Majesté sur l'état des affaires présentes, & qu'ils connoîtront que sa conduite à leur égard est pleine de bonté, nonobstant tout ce qu'ils en disent ; je leur ai fait entendre comme Vôtre Majesté presse le départ de ses Ambassadeurs extraordinaires, sur l'asseurance qu'elle a eu qu'ils seront bien reçûs du Roi d'Angleterre. Je ne crois pas que cela les satisfasse.

Dom Esteven de Gamarre est arrivé ici depuis quatre jours. Il a vû avec grand soin les Députez des Villes, & j'ai sçû que dans leurs entretiens il leur a dit, que le Traité qu'ils avoient avec Vôtre Majesté ne seroit non plus asseuré ni observé que celui que le Roi son Maître avoit fait avec elle ; qu'ils sçavoient comme lui que Vôtre Majesté contre le Traité assistoit le Duc de Bragance d'hommes & d'argent, & que s'ils sont sages, ils prendront leurs mesures là-dessus.

Downing d'un autre côté asseure ceux de sa Cabale, que le Roi d'Angleterre n'entendra à aucun accommodement par l'entremise de la France, qu'il vaut bien mieux s'accommoder ici, & qu'il a tous les pouvoirs nécessaires pour cela.

J'ai fort bien remarqué dans les Conférences que j'ai euës avec mes amis, que tous ces discours font impression dans leur esprit, & comme les peuples s'expliquent assez haut que Vôtre Majesté ne veut pas exécuter le Traité, ils n'osent se servir des raisons que je leur allégue, crainte de déchoir de leur credit dans les Villes, ce qui les fait suivre les sentimens du peuple. Voilà l'état, où sont à présent les choses. L'animosité contre l'Angleterre s'augmen-

te tous les jours, les Anglois & Ecossois ont été cassez, on fortifie les Troupes du païs, on fait de nouvelles levées sur la frontiere d'Allemagne, & l'on diminuë tant que l'on peut les corps François, jusques là que les charges qui vaquent dans nos Regimens sont remplies de Flamands au lieu de François.

Les Compagnies du païs sont de cent hommes, & les nôtres ne sont que de trente, il est aisé à juger par la maniére d'agir de Messieurs les Etats, qu'ils reduiront à rien dans peu de tems les corps François, & qu'ils ne veulent que des Flamands & Allemands dans leur Milice.

Quand ils auront quelques affaires du côté de terre, ils trouveront à redire les Etrangers, mais il ne sera plus tems, & je puis dire par avance à Vôtre Majesté, qu'avec toute leur Armée de nouvelles Troupes, ils n'oseroient tenir la Campagne devant 6000. hommes de pied, & 2000. chevaux des Troupes de Vôtre Majesté, & qu'elle doit juger par là combien ils ont intérêt de conserver son amitié & son alliance : mais ce que je trouve de pitoyable, est qu'ils ne la conçoivent pas, que ce sont des Marchands qui gouvernent l'Etat, & que quelque soin que Vôtre Majesté prenne de les redresser, ils tomberont tout à coup, comme des aveugles, dans le précipice, sans que Vôtre Majesté les en puisse retirer.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 11. Mars 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries que le Roi son Maître s'attendant qu'Elles n'aporteront aucune difficulté à la sortie libre des Vaisseaux, que la Compagnie des Indes de France a achetez, ou pourra ci-après acheter dans les lieux de l'étenduë de leur obéissance, Sa Majesté lui a donné ordre de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise accorder présentement la permission de sortir à deux Vaisseaux achetez, il y a déja quelque tems, pour ladite Compagnie à Amsterdam, nommez l'un le St. Jean, & l'autre la Marie, qui doivent être montez par des Capitaines, & Equipages François & conduits en France, & comme ces deux Vaisseaux se trouvent appartenir en propre à ladite Compagnie, & qu'ils ne feroient que deperir ici en y restant, & se consommer en fraix par leurs Equipages assez nombreux, sans qu'il en revint aucun avantage à cet Etat, ledit Ambassadeur extraordinaire espére, que Vos Seigneuries se porteront volontiers à donner cette satisfaction au Roi son Maître, qui leur en saura tout le gré possible, & que pour cet effet Elles donneront ordre, en cette conformité, au Collége de l'Amirauté d'Amsterdam de les laisser sortir librement pour se rendre en France; Ledit Ambassadeur extraordinaire représente aussi à Vos Seigneuries, que le Vaisseau nommé l'Aigle-volant, du port

de quatre-vingt tonneaux, ou environ, ayant été acheté à Amsterdam pour le compte de Marchands François, il y a plus de trois mois, il n'en auroit pû sortir jusqu'ici, tant à cause qu'on l'a fait raccommoder, que des glaces continuelles qui sont survenuës; Et comme l'on craint à present que le Collége de l'Amirauté d'Amsterdam ne l'empêche de partir, à cause des derniers Placards de defense de Vos Seigneuries, ledit Ambassadeur les supplie d'en vouloir donner la permission, & pour cet effet d'ordonner au Collége de ladite Amiraute de n'y apporter aucun empêchement. Ce qu'il se promet qu'Elles lui accorderont d'autant plus volontiers, que ledit Vaisseau est chargé des devant les défenses, pour la plûpart de Salines, dont elles ont déja consenti le transport en général, & de quelques peu d'autres Marchandises qui ont été entierement payées, qu'il n'y a aucun canon dessus, & ainsi que c'est un bâtiment de très-peu de consequence, & que le nommé Robert Michel de Diepe, etant venu delà exprès avec six hommes François, pour mettre sur les Vaisseaux & le conduire en France, Elles auront la bonté de l'expedier promtement, pour ne le pas consumer inutilement en fraix. Donné à la Haye l'onzieme Mars 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 12. *Mars* 1665.

CEux qui gouvernent ont tellement échauffé l'esprit des peuples contre l'Angleterre, qu'ils

qu'ils n'en ſont plus les Maîtres. Les Etats Généraux euſſent bien voulu ne hâter pas la caſſation des Anglois & Ecoſſois ; mais les Villes de Hollande, ſur qui ces Troupes ſont reparties, ont paſſé outre, & il a fallu que leſdits Etats y ayent conſenti.

Monſieur de Wit m'eſt venu voir, & m'a parlé fort confidemment, à ce qu'il dit, ſur le peu de fruit qu'il croid que l'on aura de l'Ambaſſade extraordinaire, & que le ſecours ſuivant le Traité auroit fait beaucoup plus d'effet. Ce ſeroit vous importuner par des redites, que de vous mander ce que je lui ai repliqué là-deſſus, qui eſt la même choſe que je vous ai déja mandé par mes depêches précédentes.

Il ajoûte qu'il trouvoit de grandes difficultez pour convenir d'un accommodement.

Il dit que Meſſieurs les Ambaſſadeurs extraordinaires ne connoiſſent pas leurs intérêts, ni mêmes les prétenſions, que la maniére d'agir des Anglois eſt ridicule, qu'ils demanderont des choſes exorbitantes & contre la raiſon, & que les réponſes de Meſſieurs les Etats ſeront de même, qu'il faudra employer beaucoup de tems à aller & venir en Hollande, pour avoir la Communication de tout ce qui ſe paſſe, & qu'ils ne peuvent y envoyer Monſieur van Beuningen, parce que ſa Commiſſion eſt de reſter auprès du Roi, pour demander le ſecours ſuivant le Traité.

Qu'ils ne peuvent auſſi donner plein-pouvoir à l'Ambaſſadeur van Goch, qu'ils ont en Angleterre, n'ayant pas la capacité requiſe pour négocier une telle affaire, & qu'ainſi Meſſieurs les Etats prévoyent beaucoup d'accidens, par ces longueurs qui ſeront inévitables : que les

Flotes, devant sortir à la fin de ce mois, il est impossible d'éviter un combat, qu'il est asseuré que celui qui le gagnera fera changer le Projet de ce que se traitera, & que ce qui eût pû être ajusté avant le combat, ne le pourra plus être après.

J'ai crû avoir trouvé l'occasion d'entrer en matiére avec Monsieur de Wit, sans m'engager en rien, & suivre l'avis que vous me donnez par vôtre Lettre, pour l'obliger à parler le premier pour cet effet.

Je lui ai répondu qu'il pouvoit surmonter toutes les difficultez qu'il m'objectoit, en déclarant sa pensée au Roi, sur les points de l'accommodement qui regardoit les intérêts de Messieurs les Etats, que me les disant je ne manquerois pas d'en avertir Sa Majesté, qui pourroit mêmes donner des ordres à ses Ambassadeurs, en conséquence de l'ouverture qu'il me feroit, qui abregeroit bien les affaires, & les rendroit capable de ménager leurs intérêts selon leur desir.

Que je croyois aussi, que ce qu'il m'alléguoit, pour faire rester Monsieur van Beuningen auprès de Sa Majesté, n'étoit pas assez fort, puis qu'il voyoit bien que le Roi est persuadé que de se déclarer en donnant le secours, ruïneroit entiérement la négociation, & qu'il n'y auroit pas de prudence de le faire; qu'ainsi il seroit bien plus à propos de l'envoyer en Angleterre avec nos Ambassadeurs; que je lui voulois parler avec confiance, & lui dire que de rebatre tant de fois le secours, & ne vouloir pas comprendre que ce que le Roi fait, est beaucoup plus avantageux pour Messieurs les Etats, qui font paroître une obstination à rom-

pre,

pre, & à vouloir éviter l'occasion de s'accommoder, étoit une chose qui ne s'accordoit pas avec les discours qu'ils tiennent dans les Villes; qu'ils sont forcez à la guerre, qu'ils ont offert toutes les conditions de paix justes & raisonnables, & que les Anglois les ont refusées.

Qu'il devoit faire réflexion sur ce qu'on dira dans les Villes, lors que les peuples sçauront le contraire, & que les sentimens du Roi pour le Traité n'auront pas été suivis, en quelle posture se trouveront ceux qui s'y seront opposez, & quelle Revolution n'en peut-il pas arriver au gouvernement présent; qu'il ne sera pas tems alors de consentir qu'on ne parle plus du secours qu'ils faudra, qu'ils cherchent eux-mêmes des seuretez pour leurs personnes, & des voyes pour se conserver, qu'il sçavoit bien que pour moins que cela, les Sieurs Thibaut & Serelle avoient été pillez & leurs maisons rasées en Zeelande, & que s'ils ne se fussent sauvez ils eussent été massacrez, que plusieurs de leurs parens & amis furent tuez, & trainez par le peuple dans les ruës; que la même chose est arrivée à Groningue & en Frise en divers tems; que ce sont les mêmes peuples qui agissent, & qu'il est bien de prendre toûjours le le chemin le plus seur, comme celui de la paix, se pouvant appuyer de la protection du Roi.

Quant aux accidens qui peuvent arriver par un combat, qu'il me sembloit aisé de les éviter, l'un & l'autre parti convenant ne de faire pas sortir leurs Flotes, que le Roi n'eut vû par le cours de la négociation s'il y a espérance, ou non de faire l'accommodement.

Il me répondit que Monsieur van Beuningen étant auprès du Roi pour demander le secours,

la Reſolution de toutes les Provinces en cela ne ſe pouvoit revoquer.

Que pour s'ouvrir des conditions, il faudroit pour cela avoir conferé avec les Etats Généraux, mais qu'il pouvoit bien me dire par avance, qu'il croyoit que leur avis ſeroit de rendre de part & d'autre, tout ce qui a été pris tant ſur mer qu'à terre, ſur les Côtes de Guinée, & de la nouvelle Belgique, & qu'on payeroit ce qui ſeroit legitimement dû par les Vaiſſeaux Bonavanture & bonne Eſpérance, & que l'on conviendroit auſſi d'un Reglement de Commerce, pour éviter toutes ſortes de conteſtations à l'avenir.

Quant au retardement de la Flote pour ſortir en mer, qu'il croyoit que Meſſieurs les Etats auroient peine d'y conſentir, parce que le délai leur eſt fort préjudiciable par les grandes pertes qu'ils font.

Je lui repartis que je me ſouvenois qu'il m'avoit dit autrefois, que ſi le Roi d'Angleterre vouloit demeurer d'accord, que les hoſtilitez ne ſe fiſſent pas en Europe, les Etats conſentiroient que ſe fût ſeulement ſur la Côte de Guinée, & aux Indes; & s'il croyoit que les Etats fuſſent encore dans les mêmes ſentimens. Il me répondit qu'il le croyoit, & qu'ils ſeroient bien aiſe d'avoir à démêler par les Armes leurs différends en ce pais là, & à la nouvelle Belgique, & convenir du reſte avec les Anglois.

Je lui repliquai par forme de converſation que la partie ne ſeroit pas égale, que leurs forces étant plus grandes que celles des Anglois, ils leur ôteroient toutes leurs poſſeſſions ſur la Côte de Guinée, & les excluroient entiérement du

du Commerce d'un lieu qui a commencé tout le différend, à quoi les Anglois ne consentiront jamais ; mais que pour en user avec équité, il faudroit laisser aux Anglois ce qu'ils possedoient avant cette rupture, c'est-à-dire, les Forts de St. André & de Bonavîta sur la Riviere de Gamby, quoi que les Etats les prétendent, leur ayant été pris il y a deux ans, & le Fort-Courmantin avec les Loges qu'ils ont sur la Côte de Guinée, & tenir bonne amitié & correspondance les uns & les autres ; il me répondit encore, que quand les choses ne tiendroient qu'à cela, il croyoit que Messieurs les Etats relâcheroient lesdites Forts de St. André & de Bonavîta, & ce qu'ils auroient pris de la possession des Anglois, quoi que considérable, à la priére du Roi.

Je n'ai pas jugé devoir entrer plus avant dans cette matiére, qui donne assez déclairciſſement sans être engagé à rien.

Je ferai sçavoir à Messieurs les Etats que le Roi a pris a son service & en sa protection le Sieur Carolof ; mais pour lui faire un office effectif, auprès des Magistrats d'Amsterdam, il seroit nécessaire d'obliger Monsieur van Beuningen d'en écrire audit Magistrat, parce qu'ils défereront beaucoup à sa recommandation. Je ne perds pas de tems pour obliger la Cour de Hollande de finir l'affaire de Monsieur le Febvre, mais ce sont des longueurs dans la justice de ce païs qui mettent la patience à bout ; j'espére pourtant qu'avant Pâque, on mettra la sentence à exécution, & j'y redoublerai encore mes soins, puis que vous y prenez intérêt.

Messieurs les Etats ont resolu ce matin de mettre sur les Vaisseaux 6000. hommes de

pied, avec quatre-vingt Officiers : il y aura en tout 10000. hommes de guerre sur la Flote, sans les Matelots. Selon les avis que j'ai, je croi que le Roi d'Angleterre se m'écomptera, & qu'il trouvera la Flote de Messieurs les Etats plus forte en Vaisseaux qu'il ne croid, mieux fournie de gens de guerre, & mieux commandée.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 12. Mars 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Sieur de la Garde Belin, ayant informé le Roi son Maître, qu'il ne peut envoyer à Broüage des Mats, & quelques autres Marchandises que Sa Majesté lui a ordonné d'acheter pour le service de la Marine, à cause des défenses que Vos Seigneuries ont faites de laisser sortir aucune Marchandises de leurs Ports, & Sa Majesté ayant cependant besoin dans ses Magasins de celles que ledit la Garde Belin a achetées. Ledit Ambassadeur Extraordinaire a ordre exprès de faire de vives instances à Vos Seigneuries, au nom du Roi son Maître, à ce qu'il leur plaise accorder la sortie hors de leurs Ports, tant desdites Mats & Marchandises, que de deux Navires qui ont été frêtez pour les transporter audit lieu de Broüage, duquel ordre il s'acquite avec cette confiance que Vos Seigneuries se porteront volontiers, à ce qui est en cela du service de Sa Majesté,

&

& de sa satisfaction, & qu'elles donneront pour cet effet tous les ordres nécessaires au Collége de l'Amirauté d'Amsterdam, afin que de sa part il n'y soit apporté aucune difficulté. Donné à la Haye le douziéme Mars 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 13. *Mars* 1665.

J'Ai reçû vôtre depêche du 5., vous avez fort bien fait de ne vouloir point vous charger de me rendre compte de la belle ouverture que le Sieur de Wit vous a fait, que je promette par écrit de rompre contre l'Angleterre si l'accommodement ne se fait pas, & qu'ayant cet Ecrit, on ne me pressera plus de donner les secours. Ce sont des propositions qui ne meritent pas de réponse ; cependant le Sieur van Beuningen m'a fait demander audience que je lui ai accordée pour demain. J'entendrai tout ce qu'il voudra me representer, mais je doute que j'aye aucune chose à lui répondre, si ce n'est que je donnerai ordre que mes Ambassadeurs, en quelque maniere que ce soit, puissent partir dans ce mois-ci.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 13. Mars 1665.

MOnsieur van Beuningen me vit avant hier. Il ne me dit que les mêmes choses qu'il a accoutumé de me dire, mais avec beaucoup moins d'ardeur, depuis que je lui fis connoitre qu'il seroit bien à propos, ou qu'il se resolût de passer en Angleterre avec nos Ambassadeurs, ou de me dire confidemment pour l'inserer dans leurs instructions, à quelles conditions Messieurs les Etats s'accommoderoient presentement, car il pourroit arriver que lesdits Ambassadeurs trouvassent toute disposition auprès le Roi de la Grande Bretagne d'écouter des ouvertures de paix, & qu'après leur premiére Audience ils ne sçussent plus que lui dire, pour n'être pas informez des intentions des Etats. Le Sieur van Beuningen repartit qu'il y avoit encore à Londres un Ambassadeur de leur part, mais je ne sçai s'il est de sa force pour pouvoir traiter une si grande affaire.

Je ne sçai si je vous ai jamais fait sçavoir le sujet de l'envoi de mon Cousin de Lesseins en Allemagne : en tout cas n'ayant rien de plus important à vous dire, je vous apprens aujourd'hui, que Monsieur le Marquis de Castel Rodrigo s'étant mis en téte de former dans les Pays-bas une Armée de vingt mille hommes, & pour la composer de faire venir en une seule fois un Corps de six mille Allemans que l'Empereur lui avoit promis, pour une prompte & digne retri-

retribution des six mille François que le Roi avoit envoyé à son secours, Sa Majesté ne s'étant pas facilement accommodée de ce beau projet de ce nouveau Gouverneur de Flandres, dépêcha d'abord en Espagne pour en faire de vives plaintes, envoya Lesseins aux Electeurs & Princes ses Alliez pour embarrasser le passage du Rhin audit Corps Allemand, & fit même quelque mouvement de ses Troupes qui a porté l'alarme dans la Flandres. Le Courier est revenu de Madrid depuis trois jours, & il y a plusieurs autres negociations entre le Marquis de Fuentes & moi. Il a été conclu, concerté & stipulé, que du corps de six mille hommes qui avoit été promis, il n'en viendroit au Pays-bas que quinze cens fantassins, & six cens Chevaux, à quoi Sa Majesté de sa part donneroit les mains sans s'opposer à leur passage, pour complaire en cela au Roi son beau-pere, qui en cette occasion en a usé le plus honnêtement qu'il se pouvoit pour nous ôter tout sujet de jalousie. Ainsi a fini cette grande affaire qui sembloit troubler tout l'Empire, & nous remettre aux mains avec toute la Maison d'Autriche. Les Espagnols ont consenti au retranchement de six mille hommes à deux, & le Roi y a debonnairement acquiescé, n'ayant néanmoins, entre vous & moi, aucun droit imaginable de se mêler de l'affaire, signé de LIONNE, & en marge est écrit. Je vous envoye une Lettre particuliere du Roi, qui vous ordonne de demander à Messieurs les Etats, pour la seconde fois, la sortie de leurs Ports de deux Vaisseaux appartenans à la Compagnie des Indes Orientales qui sont chargez de Planches, de Cloux, de Courbes & de gros Cables;

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, preſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-bas, le 14. Mars 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repreſente à Vos Seigneuries, que Pierre Bertrand, Maître d'un Vaiſſeau du Havre de Grace du port de cent tonneaux, nommé l'Eſperance, ayant apporté à Amſterdam depuis quatre jours dans ledit lieu, par ordre de la Compagnie des Indes de France, des Equipages d'hommes François pour mettre ſur le Vaiſſeau le St. Jean & la Marie, qu'elle a fait acheter en ladite ville, & dont elles ont refuſé depuis peu la ſortie, deſireroit s'en retourner en France, ou à vuide, ou chargé de Salines; c'eſt pourquoi ledit Ambaſſadeur extraordinaire ſupplie Vos Seigneuries de lui en donner la permiſſion, & d'ordonner pour cet effet au College de l'Amirauté d'Amſterdam, de le laiſſer ſortir ſans aucune difficulté, chargé ou à vuide. Donné à la Haye le quatorziéme Mars 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, preſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-bas, le 18. Mars 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, ayant ci-devant fait de vives inſtan-

instances réïterées de tems en tems à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plût de permettre la sortie libre de leurs Ports aux Vaisseaux achetez pour les Compagnies des Indes de France, sans qu'il l'ait pû obtenir, & lui ayant été refusé encore en dernier lieu celle des deux Navires le St. Jean & la Marie, appartenans à la Compagnie des Indes Orientales, qu'il a demandée très-instamment par son Memoire du xj. de ce mois, au nom & par ordre exprès du Roi son Maître, est obligé à present de faire sçavoir à Vos Seigneuries, que Sa Majesté ayant été informée de ces refus, lui a envoyé par le dernier Ordinaire de France ordre sur ordre si precis de leur renouveller, comme il fait, les mêmes instances pour ladite sortie des Ports de leur obéïssance, de tous les Vaisseaux appartenaus aux Compagnies des Indes de France, avec les denrées & marchandises, dont ils seront chargez pour leur service, & même les personnes qui s'y seront engagées, conformement au Traité de 1662. *Que ledit Ambassadeur extraordinnire se peut avancer de declarer à Vos Seigneuries, que les difficultez ou refus qu'elles continueront d'y apporter ne manqueront pas d'être pris comme une contravention manifeste au* 25. *article dudit Traité, qui porte en termes exprès*, que les navires & denrées & marchandises dont ils seront chargez ne pourront être saisis ni arrêtez, en vertu d'aucun ordre général ou particulier de qui que ce soit, non pas même sous pretexte de la conservation & défense de l'Etat. *Ce que ledit Ambassadeur a crû devoir notifier à Vos Seigneuries, outre la connoissance qu'elles en ont, afin qu'elles avisent à prevenir par leur prudence les mauvais effets, que pourroit produire cette contravention audit Traité, tant à l'égard des Vaisseaux des Compagnies des Indes de France, que d'autres appartenans aux Sujets de Sa Ma-*

Majeſté au départ deſquels, quoi que vuides l'on apporte journellement des difficultez & des longueurs, qui ne leur ſont pas moins de prejudice qu'un refus abſolu.

Ledit Ambaſſadeur extraordinaire eſt auſſi chargé de porter à Vos Seigneuries les plaintes de Thomas le Fèvre de Dieppe, lequel s'en retournant du Port de Barwick d'Angleterre au Havre avec ſa Gribanne chargée de ſaumon, harang, & autres marchandiſes pour le compte de Michel Mel, Marchand de ladite ville de Dieppe, rencontra dans ſon trajet à la Baye du Houz, deux vaiſſeaux Hollandois armez en guerre, qui ſe diſoient de Rotterdam, l'un deſquels envoya ſa chaloupe avec ſeize hommes armez à ſon bord, leſquels nonobſtant ſa declaration d'être François, & le conge qu'il avoit de l'Amirauté de Dieppe, le contraignirent de ſortir de ſa Gribanne à force de coups, lui preſenterent des haches d'armes & piſtolets, avec menaces, entrerent dans ſon vaiſſeau, lui prirent vingt-ſept riſdallers qu'il avoit dans ſon coffre, & ſoixante ſchelins, avec quantité d'utenſiles de marine, de ſes hardes, & de celles des hommes de ſon Equipage, puis le menerent à bord de l'un deſdits Navires, le Capitaine duquel lui promit de lui faire rendre ſon argent, uſtenſiles & victuailles par ſes gens, & de le renvoyer à bord de ſadite gribanne; mais au lieu de cela, leſdits Hollandois le maltraiterent encore, & lui pillerent de plus quatre pacquets de bas d'eſtame appartenans audit Mel, après quoi leſdits vaiſſeaux Hollandois ſe retirerent, & lui le Fèvre continua ſa route juſques au Havre où il arriva le ſixiéme de ce mois, & fit interroger ſon Equipage le 7. Sur leſquelles plaintes & celles que le Roi ſon Maître fait des mauvais traitemens qu'ont reçû en mer par des Sujets de cet Etat deux Navires François, l'un du

Havre

Havre & l'autre de Dunkerque menez en Zeelande, après avoir mis à la torture les Equipages avec des cruautez inouïes pour leur piller leur bien, ledit Ambaſſadeur extraordinaire ne doute point que Vos Seigneuries ne faſſent auſſi-tôt reparer non ſeulement les torts & violences ainſi ſoufferts par les Maîtres & Equipages deſdits Vaiſſeaux, mais auſſi punir ſelon la rigueur des Loix les coupables de telles Pirateries exercées avec connoiſſance contre des François alliez de cét Etat. Donné à la Haye le 18. *Mars* 1665.

Signé, D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 19. *Mars* 1665.

J'Ai reçû vôtre depêche du 13., & ai vû par ce que vous avez dit à Monſieur van Beuningen, comme vous lui avez ouvert le chemin, pour faire expliquer Meſſieurs les Etats ſur leurs intérêts dans la négociation de la paix. C'eſt à préſent à eux à donner moyen au Roi, d'avancer ce grand ouvrage, en ſe déclarant là-deſſus. Par le diſcours que de Wit m'a tenu, je le vois toûjours dans l'opinion que le Roi manque au Traité, en ne donnant pas le ſecours. Il l'a ſi bien perſuadé à tous les Députez de la Hollande, qu'il eſt mal aiſé de les porter dans d'autres ſentimens que le ſien. La ſuite du tems les détrompera; il ne croid pas que cette Ambaſſade porte le Roi d'Angleterre à la paix, & m'a redit les mêmes choſes que je vous ai mandé l'ordinaire paſſé.

Je

Je n'avois pas ſçû le voyage de Monſieur de Leſſeins en Allemagne. Je vous rends tres-humbles graces de la communication que vous m'en donnez.

Le retranchement des Troupes qui doivent venir d'Allemagne en Flandre, fait connoître que l'Empereur & les Eſpagnols veulent ménager l'amitié du Roi, en lui ôtant toute ſorte de ſujet de plainte.

Je vous envoye la Copie du Mémoire que j'ai preſenté à Meſſieurs les Etats, touchant les Navires & Marchandiſes achetez pour les Compagnies des Indes de France, qu'ils retiennent dans leurs Ports ſans en permettre la ſortie; je n'en pourrai avoir la réponſe pour vous l'envoyer que l'ordinaire prochain. Si vous trouvez à propos d'en parler un peu fortement à Monſieur van Beuningen, cela feroit un bon effet, parce que toute l'oppoſition vient de la Ville d'Amſterdam, les Etats ne reſolvant rien là-deſſus qu'après l'avis de l'Amirauté de cette Ville, qui eſt toûjours contraire, comme je vous l'ai déja mandé.

Madame la Princeſſe d'Orange a reçû une Lettre du Chancelier d'Angleterre, qui lui fait de grandes reproches de la part du Roi d'Angleterre, de l'accommodement qu'elle a fait d'Orange, & de ce qu'elle a conſenti qu'on mit un Gouverneur Catholique. Elle lui a répondu qu'elle s'étonnoit fort de ſes reproches, qu'elle étoit obligée au Roi de la bonne volonté qu'il avoit eu de remettre Orange à ſon petit fils, mais que ſi le Roi d'Angleterre pouvoit obtenir du Roi qu'on mit un Gouverneur Huguenot dans Orange, elle en retireroit tout auſſi-tôt celui qu'elle avoit choiſi, qui eſt Monſieur Miller Fran-

François bon Catholique, & Capitaine dans mon Regiment. Elle a crû lui devoir mander tout ce que dessus, pour lui faire remarquer mieux la reconnoissance qu'elle a de la maniére obligeante dont le Roi en a usé envers elle, & qu'elle ne la peut mieux faire paroitre qu'en mettant un François dans Orange, qui dépendra toûjours de Sa Majesté.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 20. *Mars* 1665.

POur répondre à vôtre depêche du 12., je vous dirai que ce que Dom Esteven de Gamarre publie depuis qu'il est arrivé, ne m'obligera pas à changer la conduite que je me suis prescrite à moi-même, jusques à ce que je voye si mes Ambassadeurs pourront venir à bout à Londres de faire l'accommodement. Quant à ce que Downing dit, que son Maître n'y entendra point par mon entremise, & qu'il a lui-même tous les pouvoirs necessaires de le conclure, je ne crois pas vraye la premiere chose qu'il dit, & voudrois de bon cœur qu'il eût déja réüssi en la seconde, ne m'important gueres par quelle main se terminera ce grand ouvrage, pourvû que je le voye achever & la tranquillité publique retablie. Au reste j'ai trouvé très-prudent & très-fort, ce que vous avez representé au Sieur de Wit des inconveniens & des malheurs qui pourroient arriver, à ceux qui ont aujourd'hui la direction des affaires de l'Etat par la conduite qu'ils tiennent; cependant ce que le-

dit

dit Sieur de Wit a commencé à vous dire des conditions auxquelles les Etats consentiront de s'accommoder, peut bien servir d'introduction à mes Ambassadeurs pour entamer leurs negociations, mais non pas pour rien achever de bon, étant aisé à voir dans la fierté où sont les Anglois, & la croyance qu'ils ont que rien ne peut resister à leurs forces maritimes, qu'il faudra pour faire une paix de plus grands relachemens de la part des Etats: c'est pourquoi il sera bon, que vous tâchiez de pénétrer toujours plus avant dans leurs intentions; les asseurant que le secret en sera soigneusement ménagé, dans la seule vûë de leur bien & de leur plus grand avantage. Je me remets du surplus à ce que j'ai chargé Lionne de vous mander, sur la difficulté qu'on fait de de-là, de laisser sortir les vaisseaux qui ont été achetez par les Compagnies des Indes Orientales & Occidentales de mes Sujets.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 20. *Mars* 1665.

LE Roi ne desire pas que vous passiez sous silence, & que vous vous accommodiez de ce qui se fait aujourd'hui de de-là touchant l'arrêt des vaisseaux qui ont été achetez pour le compte de nos Compagnies des Indes, sous pretexte que la défense d'en sortir aucun, comprend aussi bien les Sujets des Etats que les Etrangers. Il faut sçavoir là-dessus s'ils veulent ou non executer eux-mêmes nôtre Traité dans un article bien plus clair & qui ne souffre aucune autre explication,

tion, c'est le 26, qui porte que les Navires de part & d'autre, ni même les Marchandises dont ils sont chargez, ne pourront être saisis ni arrêtez en vertu d'aucun ordre général ou particulier de qui que ce soit, ou pour quelque cause ou occasion que ce puisse être, non pas même sous pretexte de la conservation ou défense de l'Etat; & généralement rien ne pourra être pris aux Sujets de part & d'autre, que du consentement de ceux à qui il appartiendra, en payant les choses qu'on desirera d'eux.

Il ne reste plus après ce fondement établi qu'à dire & representer fortement, que l'achat des vaisseaux qu'on arrête aujourd'hui de de-la, a été fait avant les défenses d'en laisser sortir aucun, & par consequent qu'ils étoient François avant ces défenses, & que si on veut executer le Traité, on ne sçauroit les retenir que du consentement de nos Compagnies, lequel consentement elles sont bien éloignées de donner, puis qu'elles ont besoin desdits Navires; c'est pourquoi Sa Majesté desire que vous vous appliquiez à cette affaire, comme étant très importante à son service.

Monsieur van Beuningen me vint voir hier, & me confia une pensée, ou plutôt un desir, que Messieurs les Etats ont d'une chose qui vous regarde, & il m'avoüa qu'elle lui étoit tombée dans l'esprit, & que l'ayant communiquée à Monsieur de Wit, il l'avoit fort approuvée. C'est pour vous faire faire une course en Angleterre, dans le tems que les fers seront au feu pour la Negociation de l'accommodement.

Ledit Sieur van Beuningen se servit des mêmes raisons, que j'ai trouvées dans vôtre derniere dépêche particuliere que Monsieur de Wit

vous

vous a déja dites; c'eſt pourquoi je ne les repeterai pas inutilement.

Que lui van Beuningen ne peut pas paſſer en Angleterre, & que Meſſieurs les Etas vous confieront auſſi volontiers qu'à ſes propres Sujets tout le ſecret de leurs intentions, & auront grande créance aux conſeils que vous leur donnerez. Je repartis qu'il pouvoit ajouter pour fortifier ſon dire, que vous auriez d'ailleurs grand credit ſur l'eſprit des principaux Miniſtres d'Angleterre, vous étant parfaitement bien ſeparez d'avec eux, & ayant laiſſé en ce pays-là la reputation d'une haute ſuffiſance.

Que j'étois aſſeuré que le Roi prendroit avec plaiſir toutes les reſolutions, qui pouvant contribuer à l'accommodement ſeroient d'ailleurs deſirées par les Etats: que j'entrevoyois ſeulement quelque petite difficulté qui me faiſoit peine.

J'en parlai l'après-dinée au Roi, qui me chargea de vous en écrire en grand ſecret & confiance, pour ſçavoir avant toutes choſes vôtre ſentiment ſur ce voyage, afin que vous le puiſſiez mieux former en n'ignorant aucune des circonſtances. Je dois vous dire qu'on ne doit jamais faire ce tort à Monſieur de Comminges, d'envoyer encore un autre Ambaſſadeur dans le lieu de ſa reſidence qui le precede, comme fera Monſieur le Duc de Verneuil. Vous ſçaurez que cette raiſon du lieu de la Reſidence eſt ſi forte, que m'étant trouvé en 1655. à Rome, avec la qualité d'Ambaſſadeur auprès des Princes d'Italie, & que Mr. d'Argençon y étant venu viſiter les ſaints lieux, & voulant avoir le pas ſur moi, il fut jugé que je l'aurois ſur lui, parce que j'étois dans le lieu de ma Reſidence; auſſi n'employerai-je pas d'autres raiſons que celle-là pour

pour vous faire voir que vôtre honneur sera entierement à couvert, qu'en passant en Angleterre vous cederez le pas à Monsieur de Comminges, comme il vous devroit ceder si l'Ambassade passoit en Hollande.

Il me semble même qu'il y a quelque chose là-dedans de si honorable pour vous, que vous devriez être ravi que le besoin en arrive, & que tout se passe comme je viens de dire.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-bas, le 25. Mars 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant souvent fait connoitre à Vos Seigneuries, avec quelle chaleur le Roi son Maître desire que les Vaisseaux achetez pour le compte des Compagnies des Indes de France, puissent sortir des Havres de ce Pays, & que leur retention est directement contraire au Traité de 1662. *sans qu'elles ayent donné aucune réponse favorable là-dessus, au contraire leur resolution prise sur son Memoire du* 18. *de ce mois, allant plûtôt à eluder cette sortie, a reçû encore un nouvel ordre, par le dernier Ordinaire de France, de demander à Vos Seigneuries de la part de Sa Majesté, comme une chose qu'elle a extrémement à cœur, leur permission pour la sortie desdits Vaisseaux avec les denrées & Marchandises qui seront dessus, & les personnes engagées au service desdites Compagnies, ou en cas de refus,*

fus, de ſçavoir de Vos Seigneuries, pour en rendre compte à Sa Majeſté, ſi elles veulent ou non executer le Traité de 1662. *dans un article bien clair, & qui ne ſouffre aucune explication, qui eſt le* 25. *qui porte que les Navires de part & d'autre, ni même les denrées & marchandiſes dont ils ſeront chargez, ne pourront être ſaiſis ni arrêtez, en vertu d'aucun ordre general ou particulier, de qui que ce ſoit, ou pour quelque cauſe ou occaſion que ce puiſſe être, non pas même ſous pretexte de la conſervation & defenſe de l'Etat, & que generalement rien ne pourra être pris aux Sujets de part & d'autre, que du conſentement de ceux à qui il appartiendra, & en payant comptant les choſes qu'on deſirera d'eux, le Roi ſon Maître n'entendant pas, que ſous pretexte que la défenſe de laiſſer ſortir aucun vaiſſeau, comprend auſſi bien les Sujets de cet Etat que les Etrangers, ceux qui appartiennent aux François ſoient de ce nombre, puis que ces defenſes a l'egard deſdits François ſont incompatibles avec ledit article de* 1662. *Et quand cela ne ſeroit pas, les vaiſſeaux, dont on demande la ſortie, ayant eté achetez avant les défenſes, & étant François avant les mêmes défenſes, par conſequent doivent être libres de ſortir. Ledit Ambaſſadeur extraordinaire fait auſſi inſtance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaiſe de permettre la ſortie du Port de Fleſſingue à une Galiote de Dunkerque, nommée le St. Pierre, dont eſt Maître Anthoine van den Berghe, chargée d'Uſtenſiles, que Sa Majeſté a fait acheter & venir là d'Amſterdam, pour être tranſportée audit lieu de Dunkerque, & ſervir à l'armement de deux Fregates qu'elle y fait conſtruire, comme auſſi le tranſport de quelques autres Uſtenſiles que l'on pourra faire venir de tems en tems pour achever l'armement des mêmes deux Fregates. Sur quoi Vos Seigneuries*

feront

feront, s'il leur plaît, leurs judicieuſes reflexions, ſuivant leur prudence ordinaire. Donné à la Haye le vingt-cinquiéme Mars 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 26. *Mars* 1665.

J'Ai vû par la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 20. de ce mois, la propoſition que Monſieur van Beuningen vous a faite ſur mon ſujet. Bien que je voye tout le monde perſuadé qu'un Ambaſſadeur extraordinaire plus ancien en Commiſſion qu'un autre doit avoir le pas en tous lieux, je ne laiſſerai pas de ſuivre aveuglément tout ce que vous me conſeillez, étant fort perſuadé que vous ne voudriez pas contribuër à faire faire une faute à un Gentilhomme de vos amis, qui ſert le Roi depuis trente ans, & qui a employé ſon tems & ſon bien à ſon ſervice; car je vous puis dire avec verité que de trois Terres, que j'ai eu de la ſucceſſion de feu mon Pere, il ne m'en reſte pas une, les ayans venduës & dépenſées, à ſoûtenir les emplois que j'ai eu dans la guerre, & dans les Ambaſſades; mon déplaiſir eſt de me voir chargé d'une grande famille de quatre garçons & d'une fille ſans bien, & ma conſolation de n'avoir rien épargné pour les bien élever, & que j'ai ſujet d'eſpérer qu'ils ſeront honnêtes gens, ce ſera à eux à faire le reſte, la fortune m'ayant été fort contraire juſqu'à préſent.

Monſieur de Wit m'a parlé conformement à

ce que vous m'écrivez. Il souhaiteroit que je fisse bien-tôt le voyage. Je lui ai dit que dès que j'aurois reçû les ordres du Roi, je partirois sans delai, mais que je serois bien aise avant cela de sçavoir ce que Messieurs les Etats veulent faire, pour donner lieu au Roi de leur ménager la paix. Il m'a dit qu'il s'appliqueroit toute la semaine à parler avec ses amis, pour prendre une Resolution là-dessus; je l'ai prié de la regler en sorte, qu'on puisse ôter au Roi d'Angleterre beaucoup de dégoûts, qu'un Roi a peine de souffrir d'une Republique qui ne peut ni ne doit aller de pair avec les Rois.

Il m'a répondu que Messieurs les Etats sont les offensez, & qu'ils ne veulent rien qui appartienne au Roi d'Angleterre, mais qu'ils veulent ravoir le leur, & que Dieu leur a donné assez de forces pour cela.

Je l'ai fort pressé pour obtenir la sortie des Vaisseaux des Compagnies des Indes, avec les Marchandises, & autres ustancils qui sont pour l'armement des deux Fregates de Dunkerque; Il m'a répondu que cela ne se pouvoit, que Messieurs les Etats avoient été fort étonnez de voir dans le Mémoire, que je leur présentai hier, (dont je vous envoye la Copie) que je leur demandois qu'ils eussent à s'expliquer s'ils vouloient ou non exécuter le vingt-sixiéme Article du Traité, surquoi il avoit ordre de me dire qu'il ne faut que lire les 27. & 28. suivans, qui expliquent le 26., lesquels font voir que Messieurs les Etats, ne contreviennent pas audit Traité, mais qu'ils l'exécutent ponctuellement, dans le tems que le Roi y manque formellement en ne donnant pas le secours promis, de

quoi

quoi je ne suis pas demeuré d'accord. Il s'est passé beaucoup de choses là-dessus assez fortes, dont la substance, est que je lui ai dit que Messieurs les Etats avoient de tels emportemens dans cette affaire, que si le Roi n'avoit une moderation telle qu'un Pere la doit avoir pour ses Enfans, ils l'auroient déja obligé par leur procedé à rompre toutes sortes d'Alliances avec eux, & que je ne sçavois pas ce qui en arriveroit. Ces gens sont tellement fiers, & si fort persuadez que le Roi a manqué au Traité, que je doute fort qu'on les mette sur un pied à se pouvoir tenir asseurez d'eux, quand le cas échera qu'on en aura besoin. Je sçai à n'en pouvoir douter que six Députez des principales Villes de Hollande, ont dit depuis deux jours que tout ce qui leur a été dit par la Cabale d'Espagne, du Traité de 1662. est arrivé, mais aussi qu'ils sçauront bien s'en revanger, si le Roi a jamais besoin d'eux.

Vous aurez vû par tous mes Mémoires, que je ne me suis point relâché de la demande de la sortie des Vaisseaux des Compagnies des Indes, & si Monsieur van Beuningen ne fait lever ses défenses par ses Lettres, il ne faut pas espérer que mes sollicitations puissent réüssir. Ce sont des Négatives à tous mes Mémoires, & il semble même que Messieurs les Etats affectent, de faire voir que le Roi d'Espagne les traite mieux que le Roi, car il a été dit dans l'Assemblée en lisant mon Mémoire, que le Roi ne se contentoit pas de manquer au Traité, mais qu'il vouloit encore les empêcher de se défendre contre leurs ennemis, en leur ôtant les Navires bâtis en leur païs, qu'ils destinoient pour leur service, & que le Roi d'Espagne n'avoit pas

BIBLIOTHECA Civitatensis

trouvé à redire qu'ils priſſent un Gallion de 76. piéces de Canon, qu'il avoit fait bâtir à Amſterdam. Je vous rends compte de tout ce qui ſe paſſe, vous voyez plus clair que moi à toutes ſes affaires, & aux conſéquences qu'on en doit tirer.

Je vous prie de me mander par le prochain ordinaire, ſi le Roi deſire que je faſſe le voyage. Je ne puis pas y aller avec deux ou trois perſonnes comme vous me marquez, je ne ſçaurois éviter d'en amener douze, je louërai une maiſon près de Meſſieurs les Ambaſſadeurs pour mes gens, & je logerai chez eux; Monſieur de Wit m'a déja prié de mener deux de ſes parens avec moi, il y en a auſſi d'autres des Etats qui ont ce même deſſein pour leurs enfans. On ne peut les refuſer ſans les deſobliger, la qualité d'Ambaſſadeur attire ces dépenſes extraordinaires, dont on ne ſçauroit ſe diſpenſer.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 26. Mars 1665.

VOus verrez par ma premiére Lettre le peu de ſatisfaction que j'ai eu de Monſieur de Wit, ſur la demande que le Roi fait de la ſortie des Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes.

J'ai penſé depuis qu'il falloit employer mes amis dans l'Aſſemblée, & voir les Députez des Villes, ce que j'ai fait, en leur faiſant voir & connoître la juſtice de la demande de Sa Majeſté ſuivant l'Article 26., que je voulois bien leur

leur déclarer que s'ils usoient de refus comme par le passé, Sa Majesté le prendroit pour une infraction au Traité, qu'ils n'auroient qu'à s'en prendre à eux-mêmes des mauvaises suites qu'il en arriveroit. J'ai estimé à propos de leur parler de la sorte, après avoir visité les Députez des Villes de Hollande, pour être favorables au contenu de mon Mémoire; Monsieur de Wit est venu me trouver de la part des Etats, une heure avant le départ du Courier, pour me dire qu'il avoit ordre de me faire voir dans le Traité les Articles 19. 20. & 24., qui étoient relatifs au 26., qui montrent clairement qu'ils n'alterent pas ledit Traité, en empêchant la sortie des Vaisseaux achetez pour les Compagnies des Indes de France; mais qu'en considération de la priére du Roi, ses Maîtres laisseront sortir tous ceux qui ont été achetez avant les defenses, à la reserve des deux de la Veuve de Coymans, qui sont de 56. piéces de Canon, & qu'ils arment pour joindre leur Armée Navale; qu'ils donnent ordre à Monsieur van Beuningen de représenter au Roi, comme il ne peut leur demander ces deux Vaisseaux, sans préjudicier au Traité. J'ai aussi fort insisté pour la sortie de ces deux Vaisseaux sans avoir rien pû obtenir, comme Monsieur van Beuningen vous en doit parler, & vous faire voir le droit que Messieurs les Etats ont de les retenir. Je n'ai pas voulu convenir avec ledit Sieur de Wit d'être persuadé de ce prétendu droit.

J'ai aussi fortement demandé un ordre de Messieurs les Etats, pour l'Octroi de la sortie des ustensiles destinez à l'armement de deux Fregates bâties à Dunkerque, qui sont arrêtez à Flessingue; Ledit Sieur de Wit m'a promis

d'assister demain à l'Assemblée, pour l'obtenir quoi qu'il faille observer quelque formalité là-dessus avec les Etats de Zeelande. Il sera fort à propos pour hater cette affaire, que vous obligiez Monsieur van Beuningen d'en écrire fortement à Messieurs les Etats, pour abréger les longueurs. La visite de Monsieur de Wit s'est passée entre lui & moi, avec plus de douceur qu'hyver.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 30. Mars 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a reçû ordre du Roi son Maître, de demander à Vos Seigneuries la restitution d'un Vaisseau appartenant à Michel Mel, Marchand de Diepe, nommé la Marguerite, du port de soixante tonneaux, ou environ; lequel venant d'Ecosse à Diepe, chargé de Saumon, Hareng, Suif & Beure, le tout pour le compte dudit Michel Mel, & marqué de sa marque, auroit été pris en mer par un des Navires de guerre de Vos Seigneuries, & mené à Rotterdam, sous prétexte qu'une partie des Matelots dudit Vaisseau étoient Ecossois, qui est une raison très foible. C'est pourquoi, ledit Ambassadeur extraordinaire fait instance à Vos Seigneuries, au nom de Sa Majesté, à ce qu'il leur plaise donner tous les ordres nécessaires pour la prompte restitution dudit Vaisseau, avec toutes les Marchandises dont il s'est trouvé chargé, & de son renvoi en France même,

même, pour les dommages & intérêts, que ledit Michel Mel a soufferts par le retardement qui lui a été ainsi causé de la décharge de ses Marchandises à Diépe, lesquelles étant pour la plûpart de viandes de Carême, & ne pouvant plus être consommées durant icelui, sont comme perduës, ce que ledit Ambassadeur extraordinaire ne doute pas que Vos Seigneuries n'accordent, aussi-tôt à la priére du Roi son Maître, puis qu'Elles verront bien que la satisfaction que Sa Majesté demande est tout-à-fait juste, & conforme à la liberté du Commerce dont doivent joüir ses sujets. Donné à la Haye le trentiéme jour de Mars 1665.

D'ESTRADES.

EXTRAIT

Des Regîtres du Conseil d'Etat du Roi Très-Chrétien.

SUr les plaintes qui ont été faites au Roi étant en son Conseil, par les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales, qu'ayant dès y a plus de six mois fait faire achât & payement par leurs correspondens en la Ville d'Amsterdam, de deux Navires bâtis & équipez en ladite Ville, l'un appellé St. Jean Baptiste, ci-devant nommé les sept Provinces, & l'autre Alette Marie, tous deux du port de six cens tonneaux ou environ, chargez de Courbes, Bordages, Planches de Sapin, & de toutes sortes de clouterie, & autres choses propres pour la forniture & équipement des Vaisseaux; ensemble une petite Flute d'environ cent cinquante tonneaux, chargée aussi de Bois de même qualité, & de quarante six Bobines de Chanvres, le tout par ordre & pour le compte de ladite Compagnie; laquelle desirant faire condui-

re & améner en France lesdits Vaisseaux, auroit ensuite fait partir du Havre de Grace les nommez Desparquer & Fauët, Capitaines François, pour à cet effet aller en Hollande, avec quatre-vingt dix hommes d'équipage, tous naturels François, ainsi que lesdits Capitaines; lesquels à leur arrivée auroient pris possession desdits Vaisseaux, sans difficulté ou opposition quelconque: Mais s'etant ensuite mis en devoir de partir dudit lieu d'Amsterdam, suivant les ordres qu'ils en avoient reçûs, ils auroient été fort surpris de s'en voir empêchez, par la déclaration, ou signification qui leur auroit été faite d'un prétendu Arrêt, ou saisie desdits Vaisseaux de la part des Sieurs Etats Généraux des Provinces Unies, & ce sous prétexte de l'intérêt public, & de la nécessité qu'ils ont de s'en servir pour leurs propres affaires, ce qui non seulement est contraire aux termes exprès du dernier Traité d'Alliance, renouvellé entre Sa Majesté & lesdits Etats, mais encore ne peut passer que pour l'effet d'une pure affectation & dessein prémidité, auquel on ne sçauroit donner d'interprétation favorable, se trouvant présentement dans ledit port d'Amsterdam, plusieurs autres Vaisseaux de plus grand port & d'une construction & gabaries plus propres à la guerre, appartenans aux sujets desdits Etats, sur lesquels n'a été fait aucune saisie: outre lesquelles raisons qui sont plus que suffisantes, pour convier lesdits Sieurs Etats à faire cesser une si injuste vexation, le Sieur Comte d'Estrades Ambassadeur de Sa Majesté, auroit en cinq diverses Audiences prises desdits Sieurs Etats, fait des instances très fortes, & donné des Mémoires très pressans, pour obtenir d'eux la delivrance desdits Vaisseaux, même justifié la proprieté d'iceux pour & en faveur de ladite Compagnie, le tout sans aucun effet; ce qui ne pouvant être pris que pour une Manifeste contra-

travention aux Articles du susdit Traité de renouvellement d'Alliance, pour un pur & absolu deni de justice, & pour une violence toute extraordinaire à laquelle il est également juste & nécessaire de s'opposer par des voyes semblables : Sadite Majesté étant en son Conseil, a ordonné & ordonne à tous les Officiers des siéges Généraux & particuliers des Amirautez de ce Royaume, incontinent le present Arrêt reçû, de faire saisir & arrêter, tous & un chacun des Vaisseaux appartenans aux sujets desdits Sieurs Etats, qui se trouveront és Ports & Rades de leurs jurisdictions, en sorte qu'il n'en puisse sortir aucun, pour quelque cause ou prétexte que ce puisse être, sans permission expresse de Sa Majesté, & ce à peine d'en répondre par lesdits Officiers en leur propre & privé nom. Mande & ordonne sadite Majesté au Sieur le Duc de Vendôme, Pair, Grand-Maître, Chef & Surintendant Général de la Navigation & Commerce de France, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt ; & aux Gouverneurs & Commandants des places Maritimes, de donner main forte auxdits Officiers de l'Amirauté, si besoin est & où ils en seront requis. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le trentiéme jour de Mars 1665.

Signé,

DE LIONNE.

LOUïs, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, Comte de Provence, Forcalquier & Terres adjacentes aux Officiers généraux & particuliers des siéges des Amirautés de nôtre Royaume, Salut : Suivant l'Arrêt dont l'Extrait est ci attaché sous le contreseel de nôtre Chancellerie ce jourd'hui donné en nôtre Conseil d'Etat nous y étant. Nous vous mandons & ordonnons par ces présentes signées

de nôtre main, de faire saisir & arrêter incontinent après que vous aurez reçû ledit Arrêt, & sesdites présentes tous & un chacun les Vaisseaux appartenans aux sujets des Sieurs Etats Généraux des Provinces Unies, qui se trouveront és Ports & Rades de Vos Jurisdictions, en sorte qu'il n'en puisse sortir aucun, pour quelque cause ou prétexte que ce puisse être sans nôtre permission expresse, sur les peines y portées, ordonnons à nôtre très-cher & très-amé Oncle le Duc de Vendôme, Pair, Grand-Maître, Chef & Surintendant Général de la Navigation & Commerce de France, de tenir la main à l'exécution dudit Arrêt & des présentes; & aux Gouverneurs & Commandeurs des places Maritimes de vous donner main forte si besoin est, & où ils en seront requis. Commandons au premier nôtre Huissier ou Sergeant sur ce requis, de faire pour l'exécution dudit Arrêt tous commandemens, sommations, saisies, & autres actes & exploits requis & nécessaires sans autre permission, nonobstant clameur de Haro, charte Normande, prise à partie, & autres choses à ce contraires. Et sera ajoûtée foi comme aux Originaux, aux Copies dudit Arrêt, & de ces présentes collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires; Car tel est nôtre plaisir. Donné à Paris le trentiéme jour de Mars l'an de grace mil six cent soixante-cinq, & de Nôtre Regne le vingt-deuxiéme, Signé LOUIS. *Et plus bas, par le Roi Comte de Provence. Signé* de LIONNE. *Et scellé du grand Seau de cire jaune.*

LE Duc de Vendome, Pair, Grand-Maître, Chef & Surintendant Général de la Navigation & Commerce de France. Vû par nous l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, & commission sur icelui signez Louis, & plus bas de Lionne, & scellez du grand Seau

Seau de cire jaune ; par laquelle, & pour les causes y contenuës, Sa Majesté enjoint à tous les Officiers des Siéges généraux & particuliers des Amirautez de ce Royaume incontinent ledit Arrêt reçû, de faire saisir tous & un chacun les Vaisseaux appartenans aux sujets des Sieurs Etats Généraux des Provinces Unies, qui se trouveront és Ports & Rades de leurs Jurisdictions, en sorte qu'il n'en puisse sortir aucun pour quelque cause & prétexte que ce soit sans permission expresse de Sa Majesté, & ce à peine d'en répondre par lesdits Officiers, en leurs propres & privez noms : Nous conformement audit Arrêt, & suivant le pouvoir & autorité attribuez par Sa Majesté à nôtre dite charge, mandons & ordonnons à tous les Officiers des Siéges généraux & particuliers de l'Amirauté de ce Royaume, de tenir soigneusement & exactement la main à l'entiére exécution d'icelui, en sorte que Sa Majesté en demeure pleinement satisfaite ; & pour cet effet faire enregîtrer ledit Arrêt en leurs Greffes, afficher & publier par tout où besoin sera, afin qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance, & à peine par lesdits Officiers d'en répondre en leurs propres & privés noms. Fait à Paris le trentiéme jour de Mars 1665. *Signé*, CESAR DE VENDOME. *Et plus bas, par Monseigneur* MATHAREL.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 2. *Avril* 1665.

L'On arrêta hier le compromis, pour l'ajustement de l'affaire de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, en la forme que le Sieur Blanspil

& Coops ſes Conſeillers ont ſouhaité, & ç'a été avec bien de la peine, que Monſieur de Wit y a conſenti. Il demandoit deux choſes qui euſſent fait traîner l'affaire des années entiéres ; l'une qu'on donnât une proviſion, & l'autre qu'on plaidat la cauſe au Parlement de Paris. Pour cela il falloit traduire toutes les piéces en François, ce qui n'eût pas été fait en trois mois ; & de plus il y avoit un plus grand inconvénient, en ce que le terme Flamand vuide une queſtion en faveur de Monſieur l'Electeur, & la traduction Françoiſe le laiſſe en conteſte. Comme Monſieur de Wit eſt ſubtil, & qu'il ne veut que tirer les affaires en longueur, il a été un mois à ſe reſoudre de relâcher ; il l'a fait à la fin, & ces Meſſieurs les Députez de l'Electeur de Brandebourg en eſpérent une bonne iſſuë, & en ſont fort contens.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 3. Avril 1665.

IL s'eſt paſſé ici beaucoup de choſes cette ſemaine, en l'affaire des deux Vaiſſeaux de mes Sujets de la Compagnie des Indes Orientales que les Etats Généraux veulent retenir, par une contravention formelle & inexcuſable à l'article 25. de nôtre Traité. En ſubſtance il a été néceſſaire pour obliger le Sieur van Beuningen à écrire auxdits Etats qu'il falloit relacher leſdits Vaiſſeaux, que j'en ſois venu aux menaces & preſque à l'effet du remede que l'on a accoutumé de pratiquer dans un manifeſte deni de juſtice,

ce, qui est celui de represailles. Jusques-là ledit van Beuningen a toujours soutenu que ses Maitres avoient raison de retenir ces Navires, & qu'ils le pouvoient faire sans contrevenir aucunement au Traité, auquel pour cela il donnoit d'étranges contorsions; car jamais article n'a été plus clair, & moins sujet à des cavillations qu'est le 26. Et en effet les Ambassadeurs de Hollande l'ayant dressé pour se precautionner contre moi, n'y avoient rien oublié pour leur seureté; le cas paroissant alors impossible, qu'un Etat, qui a des huit ou dix mille vaisseaux, voulut en arrêter quelques-uns de mes Sujets, dont en une année entiere il n'en alloit pas dix ou douze en Hollande. Ledit van Beuningen s'est fort debattu pour faire valoir de mauvaises raisons, & m'avoit presenté un Memoire. Je lui ai fait répondre à la raison qu'il alleguoit de la connexité des articles 24. & 26., qu'il étoit aisé à voir qu'ils n'avoient aucun rapport l'un à l'autre, en ce que le 24. ne parle que des vaisseaux qui relâcheroient en des Ports contre leur gré par la tempête, sans y vouloir décharger, & que l'article ne commence pas par ces mots, *les Maîtres desdits Navires*, mais, *les Maîtres des Navires*: & à la seconde raison les droits qu'ont les Souverains, qu'ils appellent de retraite, j'ai dit que je le croyois veritable, & en demeurois d'accord, mais que souvent les Souverains se lioient les mains par des Traitez, & se depouilloient de leurs droits, en faveur de leurs amis, comme il étoit arrivé en cette affaire si claire de soi, & qu'alors il falloit necessairement observer le Traité sans pouvoir revenir à faire valoir le droit.

A la troisiéme raison de l'exemple du Roi

d'Espagne, & de son Gallion de 70. piéces de Canon bati à Amsterdam, qu'outre que je ne reglois pas m'a conduite sur les exemples de qui que ce soit, mais par la justice, ce Gallion pouvoit n'être pas encore payé, & il pouvoit être aussi que le Roi, mon Beau-pere, n'a pas la même nécessité pressante de l'avoir, qu'ont mes sujets de la Compagnie des Indes d'avoir promtement leur deux Navires, sans quoi ils perdroient une année entiére de ce grand voyage, avec des dommages irréparables pour eux : & à la derniére raison du besoin, qu'ont les Etats de ces deux Vaisseaux, dans cette conjoncture, on a répondu qu'ils n'étoient pas propres à la guerre ; n'ayant été bâtis que pour le trafic, & que comme deux Vaisseaux parmi trois cent, dont ils couvriront la Mer, ou de ceux de l'Etat, ou des Armateurs particuliers, ne peuvent rien contribuër à la decision d'une affaire, il étoit aisé à voir que cette opiniâtreté si grande de les retenir, & même par une contravention manifeste au Traité, ne procedoit que d'un dessein caché de traverser cette Compagnie des Indes, & du même principe qui fit perir dans le port d'Amsterdam en 1658., deux autres Vaisseaux qui devoient faire ce grand voyage. La conclusion de toute cette contestation a été que j'ai fait déclarer hier au Sieur van Beuningen, que je desire en toutes façons, que les deux Vaisseaux soient relâchez, que je surçeoirai l'execution des Represailles accordées, pour lui donner le tems d'en écrire à ses Maîtres ; mais que si par la réponse qui viendra à cette depêche, je n'apprends pas que lesdits Vaisseaux ayent été relâchez, lesdites represailles auront aussi-tôt leur cours & leur effet.

Le-

Ledit van Beuningen après cette déclaration a voulu encore recourir à une autre chicane, & a représenté qu'en cas de représailles, le Traité avoit pourvû par l'Article dix-huitiéme, en quelle maniére elles se devroient accorder, & qu'il y avoit quatre mois de tems à verifier par l'autre Allié, si l'on étoit dans le cas de les pouvoir donner : on a reparti à cela, que ce terme de quatre mois pouvoit être juste pour les causes douteuses, & entre les particuliers seulement, mais qu'en celle-ci, où non seulement il y avoit un manifeste deni de justice, mais un tort fait par l'Etat même, Sa Majesté pouvoit bien n'avoir pas grand égard à s'assujettir à l'Article dix-huitiéme, puis que les Etats contrevenoient les premiers formellement à l'Article vingt-sixiéme. On a même ajoûté qu'on voyoit bien, à quelle fin étoit faite cette instance des quatre mois, & qu'elle tendoit toûjours au premier dessein de faire perdre à mes sujets une année entiére du voyage des Indes.

Après toutes ces agitations & disputes, le Sieur van Beuningen a enfin declaré que les Etats ne me feroient pas la guerre, pour ces deux Vaisseaux, & qu'il écriroit aujourd'hui pour les faire relâcher incessamment. Il a après cela témoigné desirer que je vous écrivisse de ce petit incident, en termes qui rasseurassent lesdits Etats de la crainte, qu'ils pourront avoir qu'il ait apporté quelque altération ou changement à mes bonnes intentions : on lui a dit là-dessus, qu'ils devoient conclure par une conséquence infaillible, qu'elles sont toûjours fort bonnes & fort sincéres, puis que je n'ai pas voulu me servir de la belle occasion, qu'eux-mêmes me fourniſſoient par une mani-

feste

feſte contravention au Traité, de dire qu'ils l'avoient les premiers rompus, & comme cette conſidération a fait grand force ſur l'eſprit dudit van Beuningen, vous pourrez l'employer de de-là utilement, auſſi-bien que le départ des Ambaſſadeurs, pour paſſer la Mer dans la ſemaine où nous allons entrer.

Ledit van Beuningen m'a fait enſuite trois inſtances, l'une que je veille bien écrire aux autres Cours des Provinces, & notamment aux deux Royaumes du Nort, pour ôter des eſprits les impreſſions que cet incident eût pû y faire à leur deſavantage, comme ſi j'avois deſſein de changer de meſures, & je le lui ai accordé.

La ſeconde, que je ne tarde pas plus longtems à faire enregîtrer dans mes Parlemens, le Reglement de la Marine qui eſt dans le Traité, ſuivant ce que vous en avez dit de ma part aux Etats il y a un an, & je le lui ai auſſi accordé.

La troiſiéme, que je vous ordonne de dire aux Etats confidemment le contenu aux Inſtructions des Ambaſſadeurs que j'envoye en Angleterre, & on lui a répondu, qu'il leur doit ſuffire que je les aſſeure, que mes intentions ſont toûjours les mêmes, & toûjours fort bonnes, & quand il y auroit quelque choſe de ſecret fort à leur avantage, je ne pourrois m'en ouvrir à eux, pour les raiſons qu'on leur a ſouvent dites.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 3. Avril 1665.

LE Roi a eu fort agréable vôtre entiére resignation à sa volonté, pour le voyage d'Angleterre. Sa Majesté avant que de vous ordonner de l'entreprendre attendra de sçavoir par les premiéres nouvelles des Ambassadeurs si sa mediation aura été reçûë, & d'un autre côté aussi, si Messieurs les Etats vous auront mis en main suffisamment, touchant les conditions de la paix, de quoi espérer un bon succès de vôtre voyage ; car vous voyez bien qu'il iroit fort de son honneur, qu'après avoir déja trois Ambassadeurs, d'en faire marcher encore un quatriéme, sans grande probabilité, que cette nouvelle diligence puisse être utile pour l'accommodement. Cependant vous vous tiendrez, s'il vous plaît, prêt pour vous mettre en chemin au premier mot, & garderez le secret, dont lesdits Sieurs Ambassadeurs n'ont jusques ici rien penetré.

Je voi qu'on ne peut pas bien digerer ici, que nos Vaisseaux Marchands qui portent leurs denrées en Hollande soient obligez d'en repartir à vuide, sans pouvoir prendre aucune charge. Nous ne voulons pas dire encore, avant qu'avoir mieux consideré la chose, que c'est une contravention au Traité, Sa Majesté le fait examiner, & desire que vous l'examiniez de vôtre côté. Je sçai bien que les Hollandois diront qu'ils ont défendu la même chose à leurs sujets,

mais

mais par nôtre Traité, ils se sont liez les mains, à ne le pouvoir ordonner, à l'égard des sujets du Roi, à qui il est & doit être permis en tout tems sans restriction aucune, d'enlever toutes sortes de Marchandises de l'Etat des Provinces Unies, pourvû qu'elles ne soient pas de Contrebande.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-bas. Le 3. Avril 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, voyant que les Resolutions que Vos Seigneuries ont prises sur les Mémoires des 11. 18. *& 25. Mars dernier, ne vont qu'à accorder simplement la sortie de leurs ports des Vaisseaux achetez, pour le compte des Compagnies privilegiées des Indes de France, sans les Ustensiles & Marchandises dont ils sont chargez pour le service desdites Compagnies, & même à l'exception des deux Navires St. Jean Baptiste & Alette Marie, au lieu desquels Elles offrent, par une autre de leurs Resolutions du deuxiéme du présent mois, de permettre l'achât & la sortie de trois grandes Flutes, dont lesdites Compagnies se pourront servir, est obligé de déclarer encore là-dessus à Vos Seigneuries, qu'il ne peut se desister des poursuites qu'il a faites au nom & par ordre exprès & réïterez du Roi son Maître, pour obtenir la sortie de tous lesdits Vaisseaux achetez pour lesdits Compagnies, dont Sa Majesté n'a pas besoin, s'ils ne sortent avec toutes les Marchandises & Usten-*

Ustenſiles dont ils ſont chargez pour leur ſervice, & les perſonnes qui y ſont engagées, & particuliérement celles des deux nommez ci-deſſus St. Jean Baptiſte & Alette Marie, que Sa Majeſté a témoigné d'avoir tellement à cœur, que ledit Ambaſſadeur extraordinaire continuëra inceſſamment ſes inſtances commencées pour cela en ſon nom, juſques à ce qu'Elles produiſent un effet qui ſoit à la ſatisfaction de Sa Majeſté : priant auſſi Vos Seigneuries d'ordonner au Collége de l'Amirauté de Fliſſingue de n'aporter aucune difficulté au tranſport de là à Dunkerque, de toutes les denrées & Uſtenſiles qui doivent ſervir à l'armement des deux Fregates qui y ſont ; c'eſt pourquoi Vos Seigneuries feront, s'il leur plaît, la réfléxion que meritent ces inſtances ; & que comme Elles ne ſont que pour des choſes juſtes & raiſonnables que Sa Majeſté ſouhaite, ledit Ambaſſadeur extraordinaire doit avoir lieu de s'aſſeurer qu'elles ne s'opiniâtreront pas davantage dans les difficultez qu'Elles y ont aporté juſqu'à préſent, mais ſe reſoudront plûtôt à les accorder enfin de bonne grace, à la priére du Roi ſon Maître, & à convier par là Sa Majeſté à apporter de ſa part toutes les facilitez qui pourront contribuër à ce qui eſt du bien & de l'avantage de cet Etat. Donné à la Haye le troiſiéme jour d'Avril 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, preſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas, le 8. Avril 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, fait inſtance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaiſe d'accorder la ſortie du port de Rotterdam, à un petit Vaiſſeau François, nommé St. Martin de St. Valery ſur Somme, du port de quarante tonneaux ou environ, dont eſt Maître Jean Beler, & de donner les ordres néceſſaires, pour cet effet au Collége de l'Amirauté dudit lieu, à ce qu'il n'y aporte aucune difficulté; & comme ledit Jean Beler ſe contente de s'en aller avec ſon leſt ſeulement, puis que Vos Seigneuries ne permettent point d'emporter de la Marchandiſe; Ledit Ambaſſadeur extraordinaire ſe promet qu'elles auront la bonté de l'expedier promtement, afin qu'il ne ſe conſume pas inutilement en frais, par les longueurs qui pourroient être aportées à ſon depart. Donné à la Haye le huitiéme jour d'Avril 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte d'*Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas, le 8. Avril 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries, qu'un Vaiſſeau Marchand du Havre de Grace, nommé la St. Marie du port de 150. *tonneaux ou environ, dont eſt Maître Nicolas Ourſel, s'en retournant des Côtes d'Angleterre audit lieu du Havre, auroit été rencontré dans ſa route par un Navire Hollandois, commandé par Pieter van der Burg d'Amſterdam, ſe diſant armé en guerre, en vertu d'une commiſſion particuliére de Vos Seigneuries, lequel auroit pris ledit Vaiſſeau le* 29. *Mars dernier, & l'auroit emmené à Amſterdam, nonobſtant la déclaration que ledit Ourſel lui fit, que ſon Vaiſſeau appartenoit à des François, que tous les hommes de ſon équipage l'étoient, & la Marchandiſe dont il étoit chargé auſſi, toute pour le compte de Marchands François, à laquelle au lieu d'avoir égard, ledit vander Burg au contraire auroit uſé de violence, & fait enfonſer une porte dans ledit Vaiſſeau, qui eſt un procedé que ledit Ambaſſadeur extraordinaire ne doute point qui ne ſoit tout-à-fait inſupportable au Roi ſon Maître, c'eſt pourquoi il ſe ſent obligé de demander à Vos Seigneuries la promte reſtitution dudit Vaiſſeau, & de toutes les Marchandiſes dont il s'eſt trouvé chargé lors de ſa priſe, avec les dommages & intérêts ſoufferts & à ſouffrir, par ceux qui y ont intérêt, même la punition de ceux qui*

l'ont

l'ont ainſi pris, & mal traité contre toute ſorte de raiſon ; A quoi il eſpére de l'équité & de la prudence ordinaire de Vos Seigneuries, qu'Elles ſe porteront volontiers & ſans delai, quand elles ſeront informées qu'il eſt conſtant, que ledit Vaiſſeau appartient à des François, que ſon équipage l'eſt, & que ces Marchandiſes dont il eſt chargé ſont pour le compte de Marchands de la même Nation, & ſur tout quand Elles conſidéreront que cette ſorte de traitement, qui n'a preſque point de différence de celui qui ſe fait d'ennemi à ennemi, ne peut avoir que de très mauvaiſes ſuites. Donné à la Haye le huitiéme jour d'Avril 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 9. Avril 1665.

J'Ai vû par la depêche que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du troiſiéme de ce mois, tout ce qui s'eſt paſſé entre Monſieur de Lionne, & Monſieur van Beuningen, touchant l'Arrêt des Vaiſſeaux des Compagnies des Indes; Meſſieurs les Etats ont fort bien compris, qu'il falloit qu'ils agiſſent là-deſſus autrement qu'ils n'ont fait par le paſſé, & ils s'y étoient diſpoſez ſur le Mémoire que je leur préſentai le troiſiéme de ce mois, leur faiſant voir le peu de ſatisfaction que Vôtre Majeſté recevroit de la réponſe qu'ils m'envoyerent le jour d'auparavant.

Du depuis Monſieur de Wit m'eſt venu voir de la part de Meſſieurs les Etats, pour me dire qu'ils

qu'ils avoient reçû un Courier, depêché par Monsieur van Beuningen, qui leur notifie qu'il y a un Arrêt du Conseil du 30. Mars, fondé sur deux présuppositions; le premier que c'est par une affectation & dessein prémedité de traverser la Compagnie des Indes de France, que l'on fait refus de laisser sortir les deux Vaisseaux; & l'autre que dans le port d'Amsterdam, il y a plusieurs Navires plus grands & plus propres a être armez en guerre, que les deux que Vôtre Majesté demande; que pour faire voir à Vôtre Majesté, que ce n'est point l'intention des Etats de traverser l'établissement de la nouvelle Compagnie, l'on a offert avant même que l'on sçût l'Arrêt du 30. Mars, & avant même qu'on peut l'apprehender, parce que les Etats croyent, que le treiziéme Article du Traité étoit contraire à cette sorte de procedé, au lieu de ces deux Vaisseaux, trois ou quatre Flutes de la même grandeur, capables d'être montez de trente ou quarante piéces de Canon, & de porter deux fois plus de Marchandises; Que si Vôtre Majesté ne s'en contente pas, Messieurs les Etats offrent encore tel autre nombre de Navires, & toutes les autres choses nécessaires, pour l'établissement du Commerce des Compagnies des Indes de France qu'elle desirera, comme aussi la sortie libre des autres Vaisseaux avec leur Marchandises; que les Rois d'Espagne, de Suede, & de Dannemarc peuvent prétendre la même chose, si le cinquiéme Article doit recevoir l'explication qu'on lui veut donner; qu'il ne se trouve pas un seul Navire dans le port d'Amsterdam, de la grandeur du St. Jean, & d'Alette Marie, ni propre à être armé en guerre, & que ceux qui ont fait croire le contraire aux

Di-

Directeurs des Compagnies en ſont très mal informez, ainſi Meſſieurs les Etats eſpérent que Vôtre Majeſté demeurera perſuadée de la ſincerité de leurs intentions,& qu'elle ne voudra pas leur apporter un ſi notable préjudice dans la conjoncture préſente, que de ne ſe contenter pas de l'offre qu'ils lui font, qui eſt beaucoup plus avantageuſe pour le Commerce, & les intérêts des Compagnies des Indes de France; au lieu que s'ils rendent leſdits deux Vaiſſeaux, ils ſeront obligez d'en rendre pluſieurs autres, qu'ils ont dans leur Flote appartenant aux Rois d'Eſpagne, de Suede & de Dannemarc, dont les Miniſtres ont déja menacez de repréſailles, par l'exemple de l'Arrêt du 30. Mars, ce qui tire à une ſi grande conſéquence, que leſdits Etats ne ſe peuvent perſuader, que Vôtre Majeſté ait ſi peu d'amitié pour eux, que de prendre une telle conjoncture, pour les accabler, pendant qu'il faut qu'ils ſoûtiennent ſeuls les efforts d'un puiſſant ennemi, & qu'ils ſont privez de l'effet de l'Article cinquiéme, par lequel ils prétendent, que Vôtre Majeſté leur doit donner un ſecours conſidérable, pendant les quatre premiers mois.

Je lui ai répondu, que je rendrois compte à Vôtre Majeſté de tout ce qu'il me diſoit de la part de Meſſieurs les Etats; que je les pouvois aſſeurer, que les intentions de Vôtre Majeſté étoient ſincéres pour eux, & qu'au lieu de craindre d'être accablez par elle dans l'Etat préſent de leurs affaires, ils pouvoient en eſpérer de très bons offices.

Mais qu'il falloit que leur conduite obligeât Vôtre Majeſté à en uſer ainſi,y étant d'ailleurs portée par l'affection qu'elle a pour leurs avantages.

Nous

Nous avons eu ensuite quelque discours de lui à moi, sans qu'il parlât de la part de l'Etat.

Il m'a dit qu'il ne voyoit aucune disposition du côté de l'Angleterre, d'entrer dans un Traité avec les Etats, non pas même d'accepter la mediation de Vôtre Majesté, qu'ainsi il jugeoit bien qu'il falloit en venir à un combat, & que pour cet effet leur Flote sortiroit à la fin de de ce mois.

Je l'ai trouvé fort abattu de ce dernier incident, & prévoyant un changement dans le gouvernement de l'Etat, ses Ennemis ayant parlé fort haut, disant que c'étoit lui seul qui avoit appuyé ce Traité de 1662., qu'on avoit prévû le danger qu'il y avoit de se lier trop étroitement avec la France, qui ne perdroit jamais le souvenir de la paix de Munster, ainsi qu'il paroît à présent par la maniére dont Vôtre Majesté en use avec eux. Ils ajoûtent beaucoup d'autres discours ridicules, qui ne tendent qu'à leur fin, & comme ce qu'ils desirent le plus est de ruïner Monsieur de Wit, ils reçoivent avec joye les incidens qui arrivent du côté de France.

Mais je dois avertir Vôtre Majesté, que j'entrevois bien les desseins de la Cabale d'Espagne & d'Angleterre, qui est de demeurer unis, après avoir ruïné celle de Monsieur de Wit, de faire l'accommodement avec l'Angleterre, & satisfaire ledit Roi d'Angleterre sur beaucoup de points, à quoi ledit Sieur de Wit ayant du credit ne consentira jamais.

Vôtre Majesté void plus clair dans ses affaires, que personne, & jugera s'il lui plaît des conséquences, s'il arrive un changement pour y remedier de bonne heure par sa grande pru-

dence, car elle doit être asseurée, que le Roi d'Angleterre aura tout pouvoir sur celui qui occupera le poste de Monsieur de Wit, & qu'il sera le maître en ce païs.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 9. Avril 1665.

VOus verrez par la depêche du Roi, ce qui s'est passé entre Monsieur de Wit & moi, sur la visite qu'il m'a renduë de la part de Messieurs les Etats. Le Courier que Mr. van Beuningen a depêché exprès, a prévenu l'ordinaire de deux jours, les Etats ont été étonnez de cet Arrêt du 30. Mars, dont plusieurs Copies ont été apportées imprimées par l'ordinaire & dispersées dans les Villes, où l'on nous compte déja pour Ennemis déclarez. Il sera mal-aisé d'effacer si-tôt cette impression de l'esprit des peuples.

Si les Compagnies des Indes trouvent leur compte dans l'offre que Messieurs les Etats font, de trois ou quatre grandes Flutes, ou davantage au lieu de ses deux Vaisseaux, le Roi les obligeroit fort de les laisser, parce que cela leur fournira matiére de refuser au Roi d'Espagne, & au Roi de Suede, & de Dannemarc, les Vaisseaux qu'ils demandent, dont ils ont grand besoin, dans la conjoncture présente.

Comme je ne sçai pas si l'intérêt du Roi est de ménager Messieurs les Etats, je vous manderai peut-être une chose inutile; mais si les affaires de Sa Majesté requeroient de ne perdre point

point ces gens-ci, permettez moi de vous dire d'éviter, s'il est possible, de ne leur demander plus rien, & de vous contenter de l'offre qu'ils font au Roi; car je crains fort que tout ce que l'on a mis dans la tête de ces peuples, depuis le commencement des démêlez qu'ils ont avec l'Angleterre, ne se puisse pas effacer quand on voudra.

Ce que je remarque de plus fort imprimé dans leur esprit, est que le Roi les veut perdre, qu'il trouvera toûjours de nouveaux prétexte de se plaindre d'eux, en leur demandant des choses qu'ils ne peuvent accorder.

Je sçai bien que tous ces discours vous sembleront ridicules, mais j'ai crû ne vous les devoir pas taire, parce que vous distinguerez mieux que personne, la réflexion qu'on y doit faire, & peut-être ne vous repentirez-vous pas de donner un peu de relâche à ces esprits malades, & de tems pour se remettre, ne pouvant assez vous exprimer l'alteration où ils sont à présent contre nous.

Je ne sçai pas en quelle disposition Messieurs les Ambassadeurs trouveront le Roi d'Angleterre, pour accepter la mediation du Roi, mais l'on a avis ici qu'il la refusera; & j'ai trouvé que Monsieur de Wit en étoit persuadé. Il me semble entrevoir qu'on cherche à lier quelque négociation secrete avec le Roi d'Angleterre, peut-être que la division qui est à présent entre les principaux du gouvernement pourroit bien produire quelque changement, il est fort douteux de sçavoir, s'il sera avantageux pour le service du Roi.

Vous avez grande raison d'avoir répondu à Monsieur van Beuningen, comme vous avez

fait, ſur le dernier Article de la Lettre du Roi, vû le peu de ſecret qu'il y a ſur tout ce qui eſt communiqué à Meſſieurs les Etats. Deſqu'ils ont ſçû la converſation que ledit van Beuningen, & vous aviez ſur mon ſujet, touchant le voyage d'Angleterre, les Gazettes de Haerlem, & de la Haye l'ont debité le lendemain, ſans y oublier un ſeul mot.

Ayant reçû enſuite des priéres des principaux de l'Etat, d'agréer que leurs enfans vinſſent avec moi en Angleterre, je leur ai répondu que je n'avois nul ordre du Roi de le faire, que ce qu'ils avoient ſçû n'étoit qu'une penſée de Monſieur van Beuningen, ſans aucune ſuite, & dont on ne parloit plus. Ce bruit a ceſſé, & on ne parle plus à préſent que de l'Arrêt des Vaiſſeaux Hollandois en France.

LETTRE

De Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies de Païs-bas, au Roi Très-Chrétien.

Le 9. Avril 1665.

SIRE,

NOus jugeons que nous n'aurons point de peine, à aſſeurer Vôtre Majeſté que c'eſt avec le dernier étonnement, & une douleur très ſenſible, que nous avons appris par les derniéres Lettres de France, qu'elle a ordonné par un Arrêt du Conſeil de faire ſaiſir & arrêter tous & un chacun des Vaiſſeaux appartenans

nans aux sujets de cet Etat, qui se trouveront dans les Ports & Rades de Vôtre Royaume. Il y a cinq mois que nôtre Ministre extraordinaire se trouve à la Cour de Vôtre Majesté, pour lui représenter les violences & hostilitez des Anglois, la nécessité en laquelle nous nous trouvons de nous y opposer, l'effort que cet Etat fait afin de pouvoir paroître en Mer, avec une Armée Navale, proportionnée aux forces de nos Ennemis, pour la conservation de la liberté du Commerce, non seulement de ces Provinces, mais aussi de tout le reste de l'Europe, & pour lui demander le secours, que nous nous pouvons legitimement promettre d'elle en la conjoncture présente des affaires; mais au lieu, Sire, de recevoir cette consolation de goûter le fruit de l'Alliance, que cet Etat a renouvellé avec la France depuis si peu d'années, nous nous sentons pressez de nous dépoüiller des moyens les plus nécessaires, pour nôtre défense & pour nôtre conservation, non pour le service de Vôtre Majesté, ou pour la conservation de sa Couronne, mais pour l'intérêt de quelques-uns de ses Sujets Privilegiez, lesquels, lors qu'ils auront reçû avis en quelle façon nous tâchons de les favoriser, sans doute ne trouveront pas étrange eux-mêmes, que nous ne pouvons pas nous resoudre à jetter nos Armes à la veille d'un combat, dont l'évenement pourroit être tel, que Vôtre Majesté aussi-bien que tout le monde nous blâmeroit, de nous avoir dépoüillé d'un si notable renfort, sans en avoir auparavant vû le succès, & ne voulant plus attirer sur nous l'indignation d'un Roi, nôtre allié, dont l'amitié nous est si précieuse, ne continuëront pas à presser Vôtre Majesté, de mettre

en exécution le susdit Arrêt, & à faire saisir les Navires des Habitans de ces Provinces, contre les paroles formelles du 13. Article du dernier Traité, dont nous nous trouvons obligé de joindre ici la Copie comme très decisif; & encore nous aurions de la peine à nous remettre de cet étonnement, si nous ne sçavions que Vôtre Majesté, qui a fait justice en écoutant les plaintes de ses sujets, aura aussi la bonté d'ouïr les raisons de ses Alliez, & l'équité de ne faire pas exécuter un Arrêt, qui n'est fondé que sur des présuppositz, dont le contraire est si veritable que nous nous asseurons, que Vôtre Majesté ne voudra pas faire subsister une chose dont les Principes sont erronnez. Votre Majesté doit avoir reçû présentement les Lettres de son Ambassadeur, qui lui ont fait voir que devant l'Arrêt de Vôtre Conseil du 30. Mars, & mêmes devant que nous pussions apprehender qu'il s'en pût donner un, au préjudice de l'Article 13. du dernier Traité, que nous venons de toucher, & que nous prions Vôtre Majesté de faire examiner avec l'explication & avec les réfléxions necessaires, nous avons fait connoître que comme nous n'avons point d'autre intention, que de conserver la liberté de la Navigation & du Commerce en cet Etat, nous ne voulons pas empêcher aussi celle des sujets de nos Alliez, puis que non contant de permettre de faire sortir les appareils, destinez à l'équipage des deux Fregats que l'on bâtit à Dunkerque, à quoi neanmoins le Traité ne nous oblige pas, nous accordons à Monsieur l'Ambassadeur plus qu'il ne nous demande, & que la Compagnie des Indes Orientales ne peut legitimement prétendre; nous ne sommes pas jaloux de leur entre-

trepriſe, & nous ne nous voulons pas oppoſer à leur deſſein, vû qu'au lieu des deux Vaiſſeaux St. Jean & Alette Marie, qui ſont plus équipez pour la Guerre, que pour le Commerce, nous leur permettons de faire acheter ou fretter en ce païs quatre Flutes, dont chacun ſera du même port qu'un deſdits deux Vaiſſeaux, capable d'être monté de trente ou quarante piéces de Canon, & plus propre pour le Commerce que les Vaiſſeaux que la Compagnie demande, & tant s'en faut que nous refuſions de faire ſortir une petite Flute de cent cinquante tonneaux, nous avons bien expreſſément declaré à Vôtre Ambaſſadeur, Sire, que nous permettrions la ſortie libre de toutes les Flutes, qui ſe trouveront avoir été achetées par l'une ou l'autre de vos Compagnies, devant la publication des défenſes générales; Nous eſtimons qu'il eſt impoſſible de donner de plus grandes preuves de la ſincerité de nos intentions, & de l'inclination que nous avons à avoir toute la complaiſance imaginable, pour tous les deſirs de Vôtre Majeſté, & accommoder vos ſujets, mêmes en incommodant les nôtres, tellement que les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales de France, n'ont pas été bien informez quand ils ont repréſenté à Vôtre Majeſté, que ce que nous faiſons par une néceſſité indiſpenſable dans la plus fâcheuſe conjoncture, où cet Etat ſe ſoit trouvé, depuis qu'il ſubſiſte, eſt l'effet d'une pure affectation & d'un deſſein premedité, puis que dans le port d'Amſterdam il ſe trouve préſentement pluſieurs autres Vaiſſeaux de plus grand port, & d'une conſtruction plus propre à la guerre, appartenans aux ſujets de cet Etat, ſur leſquels n'a été

fait aucune saisie. Nous voulons croire que les Directeurs se sont mépris, quand ils ont dit qu'il y a plusieurs Vaisseaux de plus grand port & plus propre à la guerre que les deux St. Jean & Alette Marie, dans le port d'Amsterdam : Etant certain qu'il n'y en a pas un seul de cette qualité ; & que nous ne faisons état de nous servir de ces deux au cas de besoin, que faute d'autres. Mais nous ne pouvons pas comprendre comment on a peu exposer aux yeux de Vôtre Majesté, que dans le même port il y a des Vaisseaux appartenans aux sujets de cet Etat, sur lesquels n'a été fait aucune saisie ; vû que tout le monde sçait qu'il n'y a point de Navire qui n'ait été saisi par les défenses générales, qui s'étendent universellement sur tous les Navires, qui se trouvent en tous les Ports de cet Etat, dont nous pouvons dire n'avoir exempté un seul, sinon ceux, qui appartiennent aux sujets de Vôtre Majesté, & qui sont venu faire leur trafic en ces Provinces, comme aussi par forme de dispense ceux qui vos Compagnies ont achetez ici. Si c'étoit par une pure affectation, Sire, ou par un dessein prémedité que nous eussions d'incommoder la Compagnie que l'on vient d'ériger en France, que nous gardons ces deux Navires de Guerre, nous serions les premiers à nous condamner ; mais après que Vôtre Majesté aura daigné de recevoir les informations, que présentement nous lui donnons en toute verité & sincerité, Elle y verra, que nous allons au devant d'elle, au delà de l'obligation du Traité, & accordons, afin de lui complaire, pour l'accommodement desdites Compagnies, ce que nous refusons dans cette nécessité de nos affaires à tous autres Princes & Etats.

Nous

Nous osons nous promettre de son équité, qu'elle sera aussi la premiére à nous justifier, si elle n'en trouve pas assez de preuves, en ce que nous venons de dire, si elle ne se contente de ce que nous avons fait dire à Monsieur l'Ambassadeur, touchant les cordages & autres appareils que l'on veut embarquer en Zeelande, de la permission que nous avons donné de pouvoir faire sortir toutes les Flutes, qui ont été achetées devant la publication des défenses générales, & de pouvoir faire acheter ou fretter en ces païs, au lieu des deux Vaisseaux quatre Flutes du même port : & si enfin elle ne se peut pas payer des raisons, que le Sieur van Beuningen a représentées à Vôtre Majesté, & que nous avons alléguées à Monsieur l'Ambassadeur, que nous ne devons pas repeter ici, nous offrons encore de laisser sortir un autre plus grand nombre de Navires de la même qualité, & non seulement les courbes, bordages, & autres appareils, qui se sont trouvez dans le Vaisseau de St. Jean, mais aussi tout ce qui se trouvera dans nos Provinces de nécessaire ou d'utile, pour l'avancement du Commerce de la nouvelle Compagnie. Pour nous, nous ne demandons rien, sinon qu'on nous laisse ce que le droit des gens nous permet de retenir, & ce qui nous est absolument requis pour nôtre défense & conservation. C'est une justice, Sire, qui ne nous peut pas être refusée, par ceux qui ne sont pas obligez en aucune façon de favoriser les Armes de cet Etat. C'est pourquoi nous avons d'autant plus de sujet de l'espérer de Vôtre Majesté, qui ne témoigne pas seulement de l'affection pour sa prosperité, mais qui aussi a bien voulu solemnellement promettre de l'assi-

ſter, & de le ſecourir contre ceux qui troublent ſon repos & ſon Commerce. De ſorte que bien loin de pouvoir apprehender qu'elle veuille aider à deſarmer cet Etat, au plus fort de la Guerre contre un ſi puiſſant Ennemi, nous avons ſujet d'eſpérer qu'elle nous conſeillera même de nous appliquer avec ſoin a tout ce qui peut contribuër à ſa conſervation, & à ſa ſeureté, puis qu'en cette rencontre elle comprend celle de tous ſes Alliez & Amis, & qu'elle ſatisfera aux articles du ſecours que nous en attendons, comme l'unique remede contre les deſordres dont toute la Chrétienté ſe voit menacée. La juſtice & la généroſité de Vôtre Majeſté, fait que nous nous le promettons infailliblement, & ainſi nous ne devons pas faire cette Lettre plus longue, que pour prier Dieu. Sire, &c. A la Haye le 9. Avril 1665.

La ſuſcription étoit,

Au Roi Très-Chrêtien.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 10. *Avril* 1665.

POur répondre à vôtre dépêche du 2., j'aurai le bien de vous dire que le Roi ne peut aſſez s'étonner de l'opiniâtreté avec laquelle on veut ſoutenir de de-là, contre les termes formels du Traité, qu'on ne ſoit point obligé de rendre à nôtre Compagnie des Indes Orientales les deux Vaiſſeaux St. Jean Baptiſte, & Marie Alette. Monſieur van Beuningen a donné cette ſemaine là-deſſus deux nouveaux Memoires à Sa Ma-

Majesté, outre la réponse que Messieurs les Etats ont fait aux vôtres; & présentement on travaille ici à repliquer à toutes les raisons contenuës dans ladite réponse des Etats. Je vois que Sa Majesté persistera à vouloir avoir ses Vaisseaux, & elle attend par le retour du Courier que Monsieur van Beuningen depêcha il y a huit jours, la nouvelle infaillible qu'on les ait relachez. Quant à l'expédient de se contenter des Flutes, elle n'y veut point entendre, & à dire vrai, la réponse qu'on nous fait, c'est comme si le Roi ayant demandé aux Cantons ses Alliez cinquante ou soixante bons gros Suisses, ils lui répondoient, nous vous baillerons cent petits garçons. Je suis aujourd'hui si accablé d'affaires que je n'ai pas le tems de vous en dire davantage, encore ai-je écrit tout ce que dessus si à la hate, que je ne sçai ce que vous en jugerez. J'ai taché seulement de vous faire le plan de ce que l'on pense ici sur l'affaire, & vous informer qu'on ne changera point : c'est à ces Messieurs à voir ce qu'ils veulent resoudre pour la satisfaction de Sa Majesté.

LETTRE

De Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-bas, au Roi Très-Chrêtien.

Le 11. *Avril* 1665.

SIRE,

LA réponse que nous avons faite sur les Memoires que Monsieur le Comte d'Estrades a

preſentés à nôtre Aſſemblée au ſujet des deux Navires *St. Jean Baptiſte* & *Aletta Maria*, aura ſans doute ſatisfait un Roi ſi éclairé, ſi juſte & ſi genereux que celui à qui nous avons à faire, & particulierement quand il lui plaira faire reflexion ſur les facheuſes ſuites que nous apprehendons de l'explication d'un article, laquelle nous fera un extrême préjudice, & ſi nous l'oſons dire, à Vôtre Majeſté même; mais nous avouons, Sire, que nous ne ſommes pas ſatisfaits nous-mêmes; nous ſommes demeurez dans les termes du Traité quand nous avons excuſé de laiſſer ſortir deux vaiſſeaux dont nous nous pouvons ſervir utilement en la guerre preſente, nous croyons devoir quelque choſe de plus à l'amitié & à l'affection dont Vôtre Majeſté & les Rois ſes Predeceſſeurs ont de tout tems honoré cet Etat, & quand nous conſiderons l'intérêt qu'elle a de deſirer non ſeulement la conſervation, mais même la proſperité de ſes plus affectionnez & plus fidéles amis & alliez, les aſſeurances qu'il lui a plû nous donner de la ſincerité de ſes bonnes intentions, & le moyen qu'elle a eu de nous guerir de toutes les apprehenſions que nous pourrions avoir, nous eſtimons que nous pouvons paſſer par deſſus toutes les autres conſiderations, & nous jugeons que nous devons mettre tout ce que nous avons entre des mains qui ont toujours été ſalutaires à cet Etat, & qui ne peuvent pas nous être funeſtes: nous avons beſoin des Navires que Vôtre Majeſté nous demande, & ce ne ſeroient pas les moindres de l'Armée Navale que nous allons mettre en mer; mais quand nous conſiderons que c'eſt un ſi bon & ſi puiſſant Allié à qui nous les accordons, & que nous les verrons bien-tôt combattre ſous

ſon

ſon pavillon pour la juſtice de nôtre cauſe, & pour l'intérêt commun non ſeulement de Vôtre Majeſté & de cet Etat, mais auſſi pour celui de toute l'Europe ; nous ne pouvons plus faire de difficulté d'en permettre la ſortie, & nous en laiſſons la diſpoſition libre & entiere à Vôtre Majeſté : ce ne ſont pas les ſeules preuves que nous voulons donner du reſpect que nous avons pour la perſonne & pour les intérêts de Vôtre Majeſté, mais nous ſouhaitons qu'elle nous faſſe naître tous les jours de nouvelles occaſions, où nous lui puiſſions témoigner que c'eſt avec toute la ſincerité imaginable que nous ſommes, Sire, &c. A la Haye le 11. jour d'Avril 1665.

La ſuſcription étoit,

Au Roi Tres-Chrêtien.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-bas, le 15. Avril 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repreſente à Vos Seigneuries, que Mathurin Cadou, Maître d'un petit Vaiſſeau nommé la Marie, du port de 45. tonneaux ou environ, ayant dechargé à Rotterdam du vin qu'il y a apporté de Bordeaux, deſireroit s'y en retourner ; mais comme il ne le peut faire ſans la permiſſion de Vos Seigneuries à cauſe de leurs défenſes, ledit Ambaſſadeur extraordinaire les prie de la lui vouloir accorder, & pour cet effet de donner les ordres neceſſaires à Meſſieurs du College de l'Amirauté de Rot-

terdam, à ce qu'ils n'y apportent aucun empêchement, ledit Cadou étant content de s'en aller sans marchandises, puis que Vos Seigneuries ne trouvent pas bon que l'on en emporte. Donné à la Haye le quinziéme Avril 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 16. *Avril* 1665.

TOut ce que j'ai à vous dire presentement, est que Monsieur de Wit s'en va Commissaire & Plenipotentiaire au Tessel, faire partir la Flotte, que les Escadres de Zeelande & de la Meuse y sont déja, & qu'il y a presentement 120. gros Navires & 15. Brulots ensemble. Il y a 10000. hommes des vieilles Troupes sur les Vaisseaux & 20000. Matelots. De Rhuyter doit venir joindre à Cadix vingt Vaisseaux de guerre que Messieurs les Etats y ont, & amener avec lui la Flotte de Smirne: il y aura trente-cinq gros Vaisseaux.

Je vous dois dire confidemment que Monsieur de Wit joüe de son reste; qu'il n'est pas persuadé que le Roi desire leur accommodement, ni qu'il execute le Traité, & qu'ainsi il ne lui reste que cette seule voye de se maintenir en risquant tout, se voyant perdu si les choses tirent en longueur, & dans les incertitudes comme elles ont fait jusques à cette heure, au lieu que si les Etats gagnent le Combat, il se verra affermi dans le credit, & aura les Peuples & les Magistrats

gistrats des Villes pour lui, c'est ce qui lui fait quitter la Haye pour aller près de la Flotte, & avoir tout l'honneur de son depart. Il dit hier à un de mes amis de l'Etat, qui lui disoit & representoit qu'il ne faisoit pas prudemment de s'éloigner dans un tems où la France pourroit obtenir un accommodement : Il lui répondit, cette Mediation n'est pas pour nous, si elle nous devoit être favorable, on nous auroit témoigné plus de confiance qu'on n'a pas fait; nous n'avons plus de parti à prendre, ni de ressource qu'en nos forces, & ainsi il faut hazarder un Combat le plûtôt qu'il se pourra, & attendre du Roi qu'il execute le Traité de lui-même, car les remontrances ne servent plus de rien.

Je vous fais le recit de l'état où sont les choses en ce pays, sur quoi vous ferez vos reflexions comme connoissant les intérêts du Roi mieux que moi.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 17. Avril 1665.

J'Ai reçû par l'Ordinaire vôtre dépêche du 9., & par le retour du Courier du Sieur van Beuningen celle du 12. Je vous adresse la réponse que je fais à la derniere Lettre des Etats qui est celle du 11., par laquelle ayant remis les deux Vaisseaux à mon entiere & libre disposition, je leur demande maintenant (comme je l'ai fait entendre d'ailleurs audit van Beuningen) qu'ils leur permettent de sortir sans aucun délai, à quoi je desire que vous teniez la main, & que vous

vous adouciſſiez cette amertume par toutes les bonnes paroles & honnêtetez que vous direz & ferez ſur un pareil incident: vous pourrez pour cela ajouter ce que j'en dis dans ma Lettre aux Etats, que l'on doit tirer de très-favorables conſequences de l'attachement que j'ai à l'obſervation exacte du Traité, & que je vous ai auſſi mandé, que nonobſtant l'indiſpenſable neceſſité de mes Sujets d'avoir leurs Vaiſſeaux, j'aurois preferé l'intérêt de mes Alliez au leur, ſi j'avois pû croire avec le moindre fondement que deux Vaiſſeaux de plus ou de moins puſſent être de quelque conſideration pour la deciſion de l'affaire entre deux Flottes, qui en auront chacune plus de cent cinquante. J'ai chargé Lionne de vous ecrire d'une affaire, où la Princeſſe d'Orange peut m'obliger, ſi elle y a la diſpoſition que vous m'avez témoigné.

LETTRE

Du Roi à Meſſieurs les Etats Generaux des Provinces Unies des Pays-bas.

Le 17. Avril 1665.

TRès-chers grands Amis, Alliez & Confederez. Nous avons reçû des mains du Sieur van Beuningen vôtre Lettre de l'onziéme de ce mois avec beaucoup de ſatisfaction, d'y voir enfin la diſpoſition où vous étiez de nous donner contentement, en conformité & execution de vôtre Traité ſur la ſortie des deux Vaiſſeaux le St. Jean & Maria Aletta, appartenans

à

à nos Sujets de la Compagnie des Indes Orientales, dont nous attendrons maintenant l'effet sans aucun delai, suivant ce que nous avons particulierement fait entendre de nos intentions audit Sieur van Beuningen. Nous voulons cependant vous asseurer de deux choses; l'une, qu'à moins d'une necessité indispensable que nosdits Sujets ont eu d'avoir promptement leurs Vaisseaux, sans pouvoir consentir à l'offre des Flutes qu'avec des prejudices irreparables pour leur Compagnie, nous nous serions volontiers en cette occurrence relâchez en vôtre faveur de l'execution de l'article 25. dudit Traité, Et la seconde, que cet incident & toutes les contensions qu'il a causé n'ont apporté aucune alteration imaginable dans nos bonnes intentions pour vôtre Etat, & dans le parfait desir que nous conserverons toujours de procurer sa seureté & son repos par tous les meilleurs moyens qui seront en nôtre pouvoir. Cependant nous prions Dieu qu'il vous ait, très-chers grands Amis, Alliez & Confederez, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Paris le 17. jour d'Avril 1665.

Vôtre bon Ami Allié & Confederé,

LOUIS.

DE LIONNE.

La suscription étoit,

A nos très-chers grands Amis, Alliez & Confederez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-bas.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 17. Avril 1665.

MOnſieur van Beuningen a eu une longue Audience du Roi le même jour que ſon Courier a été de retour. Il n'a rien oublié pour obtenir de Sa Majeſté qu'elle voulut bien ſe contenter de l'offre des Flutes, au lieu des Vaiſſeaux de la Compagnie ; mais Sa Majeſté a perſiſté à vouloir avoir les Vaiſſeaux.

On lui avoit donné le jour d'auparavant un long Memoire, pour repliquer à toutes les raiſons qu'avoient alleguées Meſſieurs les Etats dans leurs réponſes a vos Memoires ; mais je n'ai pas ſongé aſſez à tems à vous en faire faire une Copie, & ſi vous avez la curioſité de le voir, vous en pourrez demander la communication à Monſieur de Wit, à qui je ne doute pas que ledit Sieur van Beuningen ne l'ait adreſſé.

Du reſte Sa Majeſté n'a pû ſe perſuader, que ſe relâcher de ſa pretenſion, ou y perſiſter, pût importer en rien au maintien de Monſieur de Wit dans ſon poſte, la ſuffiſance de ce Miniſtre ayant de trop bons fondemens pour pouvoir être ébranlé par un incident de cette nature. Elle n'a pas ajouté plus de foi à ce qu'on vous a fait dire, que les Directeurs de la Compagnie des Indes s'oppoſoient à l'offre des Flutes, & elle a attribué l'un & l'autre à l'habileté, & à un effet de l'adreſſe dudit de Wit,

Wit, pour disposer Sa Majesté à leur laisser les Vaisseaux.

Si la Princesse d'Orange avoit dessein de regagner entierement & facilement les bonnes graces du Roi, elle en a dans cette conjoncture un moyen, mais que Sa Majesté estimeroit beaucoup, & qu'elle recevroit pour une preuve certaine qu'elle a aujourd'hui dessein de reparer le mal qu'elle a fait autrefois à cette Couronne; elle n'auroit pour cela qu'à employer le grand credit qu'elle a auprès de l'Electeur de Brandebourg pour porter ce Prince à faire deux choses; l'une de ratifier & executer le Traité d'accommodement qu'il a fait avec le Duc de Neubourg & l'Evêque de Munster, touchant l'exercice des trois Religions dans les Etats de la succession de Julliers, & touchant le condirectoire du Cercle de Westphalie; & la seconde, de ne ratifier pas l'autre Traité que le même Electeur a fait avec les mêmes Princes, d'une Ligue défensive, du Cercle de Westphalie, Sa Majesté considerant cette nouvelle Alliance, comme un moyen qu'elle a pensé qui se pourroit pratiquer pour commencer à saper les fondemens de celle du Rhin. Il faudra, s'il vous plait, avant que de vous ouvrir de rien à la Princesse, sonder bien le gué, & après avoir bien reconnu qu'elle a effectivement dessein de servir le Roi, & d'y agir sincerement. Ce fondement une fois établi, il faudroit encore exiger d'elle, s'il étoit possible, qu'elle travaillât à ces deux choses, mais principalement à la seconde comme la plus importante, sans qu'il parût que le Roi y eut aucune part, & bien moins encore que Sa Majesté l'en eut recherchée; & pourvû qu'elle veuille bien la chose, elle a assez d'esprit & d'industrie

ſtrie pour trouver de fortes raiſons, autres que celles des intérêts de Sa Majeſté, pour diſſuader ſon gendre de ratifier ladite nouvelle Ligue, d'autant plus qu'il ne tiendra qu'à lui d'entrer à Ratisbonne dans celle du Rhin, qui eſt de toute autre conſideration pour la ſeureté des Alliez.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas, le 17. Avril 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, fait inſtances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaiſe de laiſſer ſortir du Port d'Amſterdam quelques Vaiſſeaux appartenans à la Compagnie des Indes Occidentales de France, qui ſont prêts à partir avec leurs cargaiſons pour aller aux Iles pour le ſervice de ladite Compagnie; comme auſſi de permettre la ſortie du Port de Rotterdam ſans emporter aucune Marchandiſe, à une Buze que les habitans de Dunkerque y ont achetée pour envoyer aux mêmes Iles; à quoi ledit Ambaſſadeur extraordinaire eſpere que Vos Seigneuries n'apporteront point de difficulté, & qu'au contraire elles donneront les ordres neceſſaires au College de l'Amirauté d'Amſterdam, afin qu'il laiſſe partir les Vaiſſeaux de ladite Compagnie avec leurs cargaiſons; & au College de l'Amirauté de Rotterdam, ladite Buze avec ſon balaſt ſeulement, & des matelots François, & que Vos Seigneuries voudront bien que ces Vaiſſeaux profitent du tems propre qu'ils ont à preſent de

de se mettre à la voile pour faire leur voyage, les asseurant au surplus que le Roi son Maitre aura fort agréable toutes les facilitez qu'elles y auront apportées. Donné à la Haye le dix-septiéme jour d'Avril 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, presenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-bas, le 23. Avril 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, voyant que Vos Seigneuries ont si bien commencé de donner satisfaction au Roi son Maitre, sur le sujet des deux Vaisseaux St. Jean Baptiste & Alette Marie, appartenans à la Compagnie privilegiée des Indes Orientales de France, en les remettant à l'entiere & libre disposition de Sa Majesté, il espere qu'elles n'en demeureront pas là, & qu'elles se porteront aussi d'elles-mêmes à rendre cette satisfaction complete, en leur accordant à present la permission de sortir du Port d'Amsterdam, afin qu'ils puissent se rendre sans aucun delai en France; néanmoins comme il a ordre exprès de faire cette demande à Vos Seigneuries, il s'en acquitte d'autant plus volontiers que la chose leur doit être agréable, puis qu'outre que l'achevement de cette affaire n'est qu'une suite & un effet de la resolution qu'elles en ont déja prise, elles ne sçauroient mieux convier que par là Sa Majesté à leur procurer en d'autres occasions tous les avantages qui pourront dépendre de ses offices; Vos Seigneuries pouvant se repre-

repreſenter d'ailleurs, que ſi Sa Majeſté a paru en cela attachée a l'obſervation exacte du Traité, elles n'en doivent tirer que des conſequences tres-favorables, & que même, ſi elle eût pû croire avec quelque fondement que deux Vaiſſeaux de plus ou de moins euſſent pû être de quelque conſideration pour la deciſion d'une affaire entre deux Flottes qui ſeront compoſées chacune de plus de cent cinquante, elle eut preferé l'interêt de ſes Alliez à celui de ſes propres Sujets, nonobſtant la neceſſité indiſpenſable qu'ils ont de leurs Vaiſſeaux, laquelle a été toujours le veritable & juſte motif de toutes les inſtances que ledit Ambaſſadeur Extraordinaire a faites là-deſſus. Il prie donc Vos Seigneuries au nom du Roi ſon Maître, qu'il leur plaiſe de donner, ſans aucune perte de tems, les ordres neceſſaires pour le depart de ces deux Vaiſſeaux, ſe promettant qu'elles ne laiſſeront pas longtems Sa Majeſté dans l'impatience où elle eſt de les avoir, & voudront bien l'obliger par là à leur faire reſſentir des effets des bonnes & ſinceres intentions qu'elle conſerve pour cet Etat. Donné à la Haye le vingt-troiſiéme d'Avril 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 24. Avril 1665.

VOtre derniere depêche du 16. n'obligeant à aucune réponſe, que touchant l'affaire de la diviſion qui eſt grande dans la Maiſon de Brunſwick, ſur laquelle j'ai chargé Lionne de vous mander mes ſentimens, je ne prends la plume

plume que pour vous dire, que je reçûs hier un Courier exprès de Londres, par lequel mes Ambassadeurs m'ont donné avis, que le Roi de la Grande Bretagne avoit accepté ma mediation, & dès la premiére Audience d'affaires qu'ils ont euë, leur avoit promis de nommer des Commissaires, avec lesquels ils puissent traiter; mais ils me marquent en même tems, qu'ils ont trouvé l'Ambassadeur de Hollande, fort mal instruit, sans aucuns ordres, & peu capable de les exécuter, quand il les auroit. C'est pourquoi il faut que les Etats se resolvent promtement, & se déclarent s'ils veulent faire passer en Angleterre le Sieur van Beuningen, & qu'en ce cas ils lui envoyent promtement l'ordre & les pouvoirs nécessaires, où s'ils persistent à desirer que je vous envoye l'ordre d'y aller.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 24. Avril 1665.

LE différend qui arrive dans la Maison de Brunswick, étant entre deux Alliez du Roi, Sa Majesté, autre chose ne paroissant, ne peut présentement y prendre d'autre part, que celle d'offrir aux deux Princes sa mediation pour un bon accommodement entr'eux, d'autant plus que tous les Princes & Etats de l'Empire, Catholiques & Protestans, commencent à se partialiser, pour l'un, ou pour l'autre, & recourent chacun à Sa Majesté de leur côté, & il n'est pas de son intérêt qu'aucun des deux Partis demeure mal-satisfait d'elle, parce que

des

dès lors ce seroit un parti tout formé pour l'Empereur. Le Duc Catholique doit écrire à sadite Majesté, selon les avis que nous avons, aussi-bien que celui de Hanover. On leur répondra à tous deux aux termes que j'ai dit cidessus, mais vous n'avez pas besoin de vous en expliquer; cette affaire est d'autant plus delicate, que la Suede & le Dannemarc prendront chacun un différend parti, & déja le Roi de Dannemarc a fait écrire ici en faveur du Catholique.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 25. Avril 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries que leur ayant ci-devant fait plusieurs instances, à ce qu'il leur plût de permettre la sortie du port d'Amsterdam, à trois Vaisseaux appartenans à la Compagnie des Indes Occidentales de France, sçavoir la Paix, armée de quatorze piéces de Canon, & vingt quatre hommes; la Justice, armée de seize Canons, & même nombre de Matelots; & le Gentilhomme avec trois Canons, & douze hommes tous François; Ces trois Vaisseaux du port de 200. à 250. tonneaux, pour aller avec leurs charges, deux aux Isles de l'Amerique, & l'autre à la Rochelle. Et n'ayant point eu de réponse là-dessus, il prie de nouveau Vos Seigneuries, de leur vouloir accorder présentement cette permission de sortir avec leurs Car-

Cargaiſons, à quoi il eſpere qu'elles ſe porteront ſans delai, puis que Meſſieurs du Collége de l'Amirauté d'Amſterdam, ont déja aſſeuré celui qui fait les affaires du Roi, & les a ſollicité de la part de la Compagnie, qu'au moindre ordre qu'ils en recevroient de Vos Seigneuries, ils les expédieroient incontinent; Ledit Ambaſſadeur extraordinaire s'aſſeure qu'elles accorderont d'autant plus volontiers cette grace à cette Compagnie, qu'outre que ces trois Vaiſſeaux ſont de peu de conſéquence, elles ſçavent qu'elle ſera fort à la ſatisfaction du Roi ſon Maître, par l'intérêt que Sa Majeſte y prend, & par leur aſſiſtance que recevront par là les Habitans des Iſles qui en ont tous grand beſoin. Donné à la Haye le 25. *Avril* 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 30. *Avril* 1665.

SUr la Lettre que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du 24. de ce mois; j'ai fait ſçavoir à Meſſieurs les Etats, que le Roi d'Angleterre avoit accepté la mediation de Vôtre Majeſté, & que c'étoit à préſent à eux à ſe reſoudre d'envoyer les ordres & pouvoirs néceſſaires à Monſieur van Beuningen, pour paſſer en Angleterre, afin de donner plus de force à la Négociation; Ils m'ont témoigné bien de la joye de ce que la mediation avoit été acceptée, mais qu'ils ne pouvoient ôter Monſieur van Beuningen du poſte où il étoit, ſi ce

n'eſt que le ſecours porté par le Traité fut accordé par Vôtre Majeſté, & qu'ils lui donnent ordre de la ſupplier de m'y envoyer. Je leur repliquai que cet ordre ſeroit fort inutile, s'ils ne s'ouvroient pas pour les conditions de la paix, plus qu'ils n'avoient fait juſques à préſent. Ils me dirent qu'ils ſeroient prêts à remettre toutes choſes en l'état qu'elles étoient avant la guerre; Que ſi de Ruyter avoit pris des Places appartenantes au Roi d'Angleterre ils les rendroient, bien entendu que ce Roi leur reſtituât la nouvelle Hollande.

J'ai remarqué une grande fierté en tous leurs diſcours, & de grandes confiances ſur leurs forces, & ſur la bonne volonté des peuples.

Monſieur de Wit, eſt toûjours au Teſſel, qui fait hâter l'équipage de la Flote. Il en uſe avec tant de diligence qu'il a équipé plus de vingt grands Navires depuis qu'il y eſt: elle ſera prête de ſortir en Mer dans ſix jours, ſi le vent le veut permettre.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, preſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 30. Avril 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, fait ſçavoir à Vos Seigneuries, que le Roi ſon Maître a reçû un Courier exprès de Londres, depêché par ſes Ambaſſadeurs extraordinaires, pour lui donner avis que le Roi de la Grande Bretagne avoit accepté ſa mediation, & que dès

dès la premiére Audience d'affaires qu'ils ont euë, il leur avoit promis de nommer des Commissaires, avec lesquels ils puissent traiter; Et comme Sa Majesté estime que Monsieur van Beuningen pourroit donner beaucoup de vigueur à cette Négociation, ledit Ambassadeur extraordinaire a ordre de convier Vos Seigneuries, de se resoudre promtement & de déclarer si elles veulent le faire passer en Angleterre, & en ce cas de lui envoyer au plûtôt les ordres & les pouvoir néceſſaires d'y aller & traiter. Donné à la Haye le trentiéme Avril 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 1. *May* 1665.

JE ne doute pas que mes Ambassadeurs extraordinaires qui sont en Angleterre, ne vous ayent fait sçavoir en même tems qu'à moi la peine & l'embaras où ils se trouvent, & avec grande raison, de n'avoir rien en main de la part des Hollandois, pour commencer à entamer la Négociation de l'accommodement, & que le Roi de la Grande Bretagne leur ayant d'abord dit fort obligeamment, qu'il nommeroit des Commissaires pour traiter avec eux, ils n'ayent aucune proposition à leur faire dont ils puissent être avoüez. Ils me mandent même là-dessus (ce qui est fort fâcheux) que le Sieur d'Aubigny leur avoit dit en confidence, comme étant le sentiment du Chancelier, qu'il ne pouvoit croire que de deux choses l'une, ou qu'ils

étoient venus pour faire semblant de la paix, quoi qu'intérieurement ils ne la voulussent pas, ou que s'ils avoient ordre de la procurer de bonne foi, ils sçavoient le dernier mot des Hollandois, n'y ayant aucune apparence, que j'eusse envoyé des Ambassadeurs extraordinaires à cet effet, sans qu'ils eussent été en état de faire des propositions capables de terminer l'affaire en peu de jours. On a informé de tout cela le Sieur van Beuningen; mais comme il ne m'a fait aucune ouverture capable de conduire à la paix en l'état que sont les choses, car il n'a parlé que d'une restitution reciproque, ce que vrai semblablement les Anglois, échauffez & aigris au point qu'ils le sont, rejetteront bien loin, il faut que vous parliez fortement au Sieur de Wit, pour l'obliger de vous dire préciſément quel premier pas mes Ambassadeurs pourront faire pour entamer leur Négociation avec espérance de bon succès, & se tirer de l'embaras où ils se trouvent de n'avoir rien à dire ni à proposer, après avoir fait leur voyage avec tant de précipitation; & il seroit encore mieux, si ledit de Wit vouloit s'ouvrir confidemment à vous, à quoi les Etats au dernier mot se porteront pour le bien de la paix. Le Sieur van Beuningen a voulu parler ici de la course que vous pouriez faire à Londres, mais il n'a sçû que repartir, quand on lui a representé, si après avoir envoyé trois Ambassadeurs, je pouvois avec dignité en faire partir un quatriéme. Ledit Sieur de Wit, doit conclure cependant de ce que je dis, que s'il vous fait des ouvertures que je juge capables de pouvoir produire la paix, je n'aurai nulle difficulté à vous ordonner aussi-tôt de faire ce voyage.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 1. *May* 1665.

DEpuis ce que deſſus écrit, le Roi a eu avis que non ſeulement les deux Vaiſſeaux ne partent point, mais que Meſſieurs d'Amſterdam continuans plus que jamais leur mauvais procedé en cette affaire, mettent ſous main tous les obſtacles qu'ils peuvent pour empêcher que leſdits Vaiſſeaux ne puiſſent partir, juſques à cabaler les équipages, & en avoir fait diſparoître par argent une partie, & perſuadé l'autre à prendre parti dans leur Flote; Monſieur van Beuningen qui devoit avoir appris quelque choſe de cette conduite, me dit il y a deux jours qu'on auroit peine à faire démarrer les Navires, parce que les équipages s'étoient diſpercez, & voulut l'attribuër à l'avarice des Officiers, qui n'avoient pas tenu leurs gens dans les Vaiſſeaux. Je ne me payai pas, comme vous pouvez croire, de la plus méchante raiſon qui ſe pût alléguer, & me contentai de lui dire, que Meſſieurs les Etats feroient de bons garends au Roi, de faire retrouver tous leſdits équipages, & qu'ils devoient ſans perdre de tems donner des ordres généraux & particuliers ſur peine de la vie, tant aux Officiers de leur Flote, qu'aux gens deſdits équipages, chacun en droit ſoi, pour en faire promtement retrouver le nombre complet, ſans qu'il y en eût un ſeul à dire. Cependant Sa Majeſté m'a chargé de vous mander que la choſe merite

bien, non seulement, que vous donniez d'abord toute vôtre application à faire resoudre, & publier cet ordre desdits Etats, mais qu'elle desire que vous alliez aussi-tôt après vous même à Amsterdam pour surmonter par vôtre autorité toutes ces desobligeantes chicanes, & faire partir lesdits Vaisseaux incessamment, & avec cela on ne laissera pas d'avoir perdu deux ou trois mois de tems pour le voyage des Indes.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 7. May 1665.

J'Ai appris par la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du premier de ce mois, l'embaras où se trouvent Messieurs les Ambassadeurs en Angleterre, sur le peu d'ouverture que l'Ambassadeur de Hollande leur a fait, touchant les propositions de paix. Si Monsieur de Wit eût été ici, je lui en eusse parlé fortement, ainsi que Vôtre Majesté me l'ordonne, mais il est au Tessel Chef des Plenipotentiaires pour faire fournir à la Flote tout ce que est necessaire, & la faire partir, en quoi il agit avec tant de vigilance qu'il est continuellement par les chemins, & on ne sçauroit où le trouver pour conferer avec lui.

Tout ce que je puis dire à Vôtre Majesté là-dessus de ses derniers sentimens, est qu'on se restituëra de part & d'autre ce qui aura été pris; que Messieurs les Etats feront raison des torts, que les trois Vaisseaux Anglois ont soufferts en leur

leur empêchant le Commerce dans les Indes, & pour les deux Vaiſſeaux Bonaventure & Bonne Eſpérance, leſdits Etats s'en remettront à ce que Vôtre Majeſté jugera le plus à propos. Il m'ajoûta avant ſon départ qu'ils auroient droit de repeter les Forts de St. André & un autre qui eſt ſur la Riviere de Gamby, qui leur ont été pris depuis deux ans en Guinée, mais qu'ils s'en relâcheront pour le bien de la paix, & quoi que je lui aye dit dès ce tems-là, que ce n'étoit pas aſſez, je ne l'ai pas trouvé en diſpoſition de parler en d'autres termes.

Je n'ai pas laiſſé de faire entendre à Monſieur Gent, & à quelques autres des Etats, ce que Vôtre Majeſté m'a mandé, mais il n'y en a pas un de tous ceux qui ſont ici, qui puiſſe, en l'abſence de Monſieur de Wit, donner une réponſe ſur laquelle on puiſſe faire quelque fondement.

La Flote de Meſſieurs les Etats ne ſera pas encore prête de dix jours. Monſieur de Wit laiſſe vingt Navires, & prend leur équipage pour fournir ceux qui en manquent au Teſſel, par ce moyen il y aura 66. grands Vaiſſeaux de prêts, & 30. en Zeelande, qui ſortiront en Mer au premier vent, le reſte s'équipera à loiſir, & ce ſera une Eſcadre pour fortifier la grande Flote dans quelque tems.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 8. May 1665.

JE viens d'avoir une nouvelle longue Conférence avec Monſieur van Beuningen, dont le

fruit a été, que je l'ai fait toûjours convenir, que nonobſtant toutes les delicateſſes que Meſſieurs les Etats pourroient avoir de faire paſſer un nouveau Miniſtre à Londres, en ce qu'il pourroit ſembler qu'ils envoyeroient rechercher la paix, il eſt néanmoins important, voire néceſſaire, qu'ils faſſent aujourd'hui ce pas pour fortifier l'Ambaſſadeur van Goch, d'inſtructions, de pouvoirs, & de bons Conſeils, & qu'autrement, il étoit bien à craindre que l'acceptation de la Mediation du Roi ne produiſit aucun bon effet; Et que Meſſieurs nos Ambaſſadeurs, ne retournaſſent bien-tôt ici, au même état qu'ils en ſont partis. Ledit Sieur van Beuningen, n'eſt pas ſeulement demeuré d'accord de cette néceſſité, mais m'a promis d'écrire de de-là, tout ce que je lui en ai dit, & de l'appuyer fortement de ſon ſentiment particulier, & il ſera bon cependant que vous y joigniez vos inſtances & vos offices.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 14. May 1665.

J'Ai fait entendre à Meſſieurs les Etats ce que Vôtre Majeſté m'ordonne touchant un ſecond Ambaſſadeur en Angleterre, pour aider au Sieur van Goch dans la négociation de la Paix. Ils m'ont répondu qu'ils s'alloient aſſembler pour deliberer là-deſſus; mais il eſt ſeur qu'ils ne reſoudront rien ſans avoir les avis de Monſieur de Wit qui eſt inceſſamment à travailler pour mettre la Flotte en état de ſortir.

Pour

Pour être informé au vrai de l'état de ladite Flotte, j'y ai envoyé un de mes amis fort entendu à la mer qui est habitué à la Ville de Rotterdam, & qui a fait plusieurs voyages aux Indes. Il m'a rapporté qu'il n'y a dans le Port du Tessel que 66. grands Vaisseaux, que la plûpart n'ont pas leur nombre d'hommes complet, que les Anglois sont à l'entrée dudit Port du Tessel avec l'avant-garde de 25. vaisseaux commandez par le Prince Robert; que le Duc d'Yorck est avec trente grands vaisseaux à la Bataille à demie lieuë de l'avant-garde, & vingt vaisseaux à demie lieuë du Duc d'Yorck; qu'ils sont souvent à la voile, & viennent canonner les Villages qui sont sur la Côte, & que par ce moyen ils empêcheront la Flotte de sortir du Tessel, & celle de Zeelande de se pouvoir joindre. Après ce rapport j'ai estimé devoir parler à mes amis particuliers, pour leur faire comprendre qu'il seroit bien plus de leur intérêt de relâcher des choses qui portassent les Anglois à faire la paix, que de demeurer en guerre, & ne pouvoir sortir de leurs Ports par la force & vigueur de leurs Ennemis, & que cela pourroit avec le tems produire de très-mauvais effets dans les esprits de ces Peuples, qui se verront trompez par les esperances qu'on leur avoit données qu'on seroit en Mer dès le 15. Avril avec une Flotte plus puissante que celle des Anglois; & que même l'on iroit investir l'embouchure de la Riviere de Londres pour empêcher qu'il n'y entrât ni n'en sortit rien; qu'après avoir fourni tant d'argent, & vû si peu d'effet de toutes les promesses qui ont été faites aux Provinces, il y auroit lieu de craindre quelque revolution.

Ils me répondirent, qu'il étoit vrai qu'ils n'a-

voient pas été bien servis, & que la diligence avoit dû être plus grande pour avoir les Equipages des Vaisseaux plus complets, mais que cela ne gâtoit pas leurs affaires, qu'ils prendroient si bien leur tems de sortir, & avec des forces si considérables, que les Anglois trouveront qu'il n'est pas si facile qu'ils croyent de leur faire la Loi, & de les soumettre à leurs volontez.

Que Messieurs les Etats ne consentiront jamais à aucun accommodement en relâchant de ce qui leur appartient, mais bien en traitant avec égalité, justice & raison.

Que si par le sort des armes ils sont obligez de subir le joug des Anglois, ce sera par une necessité, & en ce cas ils auront la satisfaction d'avoir combattu autant qu'ils auront pû pour conserver leur liberté, & qu'ils n'auront cedé qu'à la force. Comme ce sont des amis de Monsieur de Wit & de sa cabale, je les vois dans les mêmes sentimens que lui, qui sont de ne relacher rien; cependant ce sont tous ceux qui gouvernent les villes de Hollande, & les Deputez de l'Assemblée.

Il seroit à desirer qu'il arrivât quelque mauvais succès aux Etats pour les reduire à être plus souples, & à ceder quelque chose qui put procurer la paix.

Mais aussi si la perte qu'ils feront étoit si grande, que la cabale qui gouverne à present fut ruinée, il ne faut pas douter que la paix ne se fit de la maniere que les Anglois voudroient, & que ceux qui seroient établis dans le Gouvernement, ne dependissent entierement d'eux. Vôtre Majesté en connoit les consequences mieux que personne, & sçait les remedes necessaires pour se parer de tels incidens.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 15. May 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 7. , & en même tems une autre de mes Ambassadeurs en Angleterre qui se plaignent (& ce me semble avec quelque raison) que le Sieur van Beuningen m'ait si fort pressé de les obliger à partir sans Equipages, & que depuis le tems qu'ils sont à Londres, Messieurs les Etats ne leur ayent mis en main pour entamer leur Negociation, que les mêmes offres pour un accommodement, qu'ils sçavent que le Roi d'Angleterre a cent fois rejettées lors que le Sieur de Comminges en a parlé. Ce n'est pas à moi à trouver à dire qu'ils ne se portent pas à des conditions capables de produire la paix ; car ils doivent connoitre leurs intérêts, & sçavoir si la continuation de la guerre leur convient plus que les relachemens que les Anglois pourroient desirer d'eux ; mais il me suffit, que pour ne se pouvoir plaindre de moi après la perte d'une Bataille, si ce malheur-là leur arrivoit, dont je ne serois gueres moins fâché qu'eux-mêmes , je les ai fait avertir que tous les ordres qu'ils ont jusques ici donnez à l'Ambassadeur van Goch ne sont pas suffisans, pour faire esperer un accommodement dans l'état present des choses. Ce qui m'inquiete pour l'intérêt que je prens à leur bien , c'est que je n'ai pas de relations de la qualité & de la force de leur Flotte telle que je souhaiterois, n'y ayant que deux ou trois de leurs Na-

vires qui ayent du canon de fonte, étant très-mal pourvûs de soldats; que la queuë de leur Flotte n'eſt compoſée, à ce qu'on me mande, que de batimens fort médiocres, ce qui ne s'ajuſte pas bien avec la modicité des conditions dont ils s'expliquent. Ils doivent croire cependant que je parle en langage bien different à Londres. Mais comme l'on y eſt encore mieux informé que moi de toutes ces circonſtances, la confiance y eſt extrême, & ôte toutes penſées de paix, ſi Dieu n'y met la main, ou que les Etats ne s'aident davantage par des propoſitions qui flattent mieux l'audace naturelle de la Nation que j'appuyerois fortement, ſi elles m'étoient miſes en main par la partie intéreſſée.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 21. May 1665.

J'Envoyai l'Ordinaire dernier à Vôtre Majeſté la Lettre que Monſieur de Wit m'a écrite, enſuite de diverſes inſtances que je lui avois faites, pour s'élargir davantage ſur les conditions de la paix; & lui & les Etats demeurent encore fermes à n'en point faire d'autres, eſperant un bon ſuccès du combat qu'ils ſont reſolus de donner.

Vôtre Majeſté verra en peu de tems que les forces ſont plus conſiderables qu'on ne lui a mandé. Ils ont quatre-vingt Vaiſſeaux au Teſſel bien équipez d'hommes & de toutes choſes, & 23. en Zeelande, leſquels doivent venir à Goerée, qui eſt l'emboucheure de la Meuſe, dont la

la jonction se peut faire en quatre heures.

Quant au Canon, ils n'ont que le tiers de fonte dans leurs Vaisseaux, à la reserve de l'Amiral & des Vice-Amiraux, où ils sont tous de fonte.

Le Canon de fer est d'un metal de Suede, qui est estimé, après beaucoup d'épreuves, aussi bon que celui de fonte, & il a la même qualité quand il creve, que les éclats ne s'écartent pas, mais se separent comme la fonte, c'est ce qui a obligé Messieurs les Etats à s'en servir, les Capitaines des Vaisseaux les trouvant aussi bons pour le service que les autres.

Il ne se peut rien ajouter à la resolution des Chefs & de tous les Matelots & Soldats, & à leur union; ils sont si persuadez du gain du combat, qu'on n'a jamais vû une si grande gayeté comme celle qu'ils ont, ni un si grand desir d'en venir aux mains. Dès que le vent sera bon, ils sortiront du Tessel, & Vôtre Majesté peut être asseurée que je lui mande la verité, & que je ne lui avance rien qu'après en avoir été parfaitement bien informé. Je donne les mêmes avis à Messieurs les Ambassadeurs en Angleterre, & il ne faut pas s'attendre que la fierté des Anglois ni leurs pretensions fassent relâcher de quoi que ce soit ces gens-ci: ils sont aussi animez contre les Anglois, que les Anglois le sont contr'eux, & en cas de mauvais succès ils ont prevû à toutes choses, & ont quarante grands Vaisseaux prêts à mettre en mer au premier Juillet pour remplacer ce qui sera perdu, & onze millions de reserve pour subvenir aux neceſſitez imprevûës.

J'ai presenté un Memoire à Messieurs les Etats, dont j'envoye la Copie à Vôtre Majesté, sur l'af-

faire de Hereſtal, & ſur celle de ce Religieux Carme qui a été pris à Tongres, & mené à Reims. Ils ne me feront pas réponſe audit Memoire juſques à ce que Monſieur de Wit ait mandé ſes ſentimens, lequel eſt toujours à la Flotte, & n'en partira pas qu'elle ne ſoit ſortie en Mer.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, preſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 21. May 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre exprès du Roi ſon Maître, de repréſenter à Vos Seigneuries, que Sa Majeſté a été bien ſurpriſe, quand elle a ſçû que leurs Officiers de Maſtricht prétendent uſer de repréſailles, tant ſur les Religieux Carmes, que ſur les Habitans de la Ville de Tongres, à cauſe qu'un des Sujets de Sa Majeſté en a été enlevé pour être ramené au Couvent, dont il s'étoit debauché, & parce que le Roi ſon Maître eſtime, que Vos Seigneuries ne pourroient pas avoir ces penſées, ſi on ne leur avoit deguiſé la verité du fait, Sa Majeſté a bien voulu les en faire informer exactement, & leur faire ſçavoir que la perſonne dont il eſt queſtion, eſt un Religieux profés & Prêtre, qui après avoir apoſtaſié, & mené une vie ſcandaleuſe pendant quelques années, a été à la ſolde de Vos Seigneuries environ trois ſemaines; il s'en eſt retiré de ſon mouvement, & s'eſt rendu volontairement dans la Ville de Tongres, qui eſt dans la ſouveraineté du Prince de Liege, d'où ceux qui ont authorité & pouvoir ſur lui,

con-

comme le Superieur de son Couvent, & sa propre Mere, l'ont fait enlever, tellement que cette procedure étant juridique, & conforme aux Ordonnances de France, & en rien préjudiciable aux droits ni à l'autorité de Vos Seigneuries; Sa Majesté espére que puis que le Souverain du lieu, d'ou il a été enlevé ne s'en peut pas plaindre, Elles ne se voudront pas ressentir d'une chose en laquelle Elles ne sont point lesées, & en laquelle Elles n'ont point d'autre intérêt, que de souffrir que Sa Majesté en use à l'égard de ses Sujets, hors le Territoire & la Jurisdiction de Vos Seigneuries, ainsi qu'Elle juge devoir faire pour la conservation de son autorité Royale, & du repos de son Royaume, mais feront cesser les poursuites dont la continuation ne peut-être que d'autrès grande conséquence.

Le même Ambassadeur Extraordinaire a aussi ordre de porter à Vos Seigneuries, les plaintes que Monsieur l'Electeur de Cologne a faites à Sa Majesté, de ce qui leur Receveur à Maſtricht fait en leur nom des Actes de Souveraineté en la Seigneurie de Herstal, qui ne doit point connoître d'autre Souverain, que Son Alteſſe Electorale comme Evêque & Prince de Liege. Il a fait voir que la Terre de Herstal a été acquiſe par un Evêque de Liege, en titre d'échange de la Souveraineté de la Terre de Fraines, où eſt bâtie la Forteresſe de Marienbourg, dès l'an 1546. *& 1548. par l'Empereur Charles V., & que même la Terre de Herstal a été dependante du Marquiſat d'Anvers, ou du St. Empire, avant que Maſtricht fût au Duc de Brabant; & d'autant que le Roi son Maître n'eſt pas ſeulement garand, en vertu du Traité des Pirenées de* 1659., *de ce que ledit Electeur poſſede, mais auſſi eſt obligé en qualité de premier des Alliez du Rhin, de proteger les Princes dont cette Alliance eſt compoſée contre ceux*

qui

qui les troublent en la jouïſſance de leurs droits, & ainſi Sa Majeſté ne pourra pas abandonner Son Alteſſe Electorale, en la pourſuite de ſon droit, auſſi ne ſe peut Elle pas perſuader que Vos Seigneuries, comme ſes plus anciens & meilleurs Alliez vouluſſent rien faire qui ne ſoit juſte, & qui la pût porter à des Reſolutions qu'elle ne prendra jamais qu'avec regret, parce qu'elles ne porteroient pas toutes les marques de l'affection qu'elle a & aura toûjours pour cet Etat; c'eſt pourquoi ledit Ambaſſadeur extraordinaire a lieu d'eſpérer, que Vos Seigneuries lui feront une réponſe ſur ce Mémoire, qui faſſe connoître que leur intention eſt de faire ce qui eſt raiſonnable, & de vivre en bonne intelligence avec les Princes leurs Voiſins.

Ledit Ambaſſadeur repréſente en outre à Vos Seigneuries, que Matthieu Kicken, Jean Blankenker, Pieter & Jean Noſten, Charles Waterlot, Girard Blankeman, Antoine Klinkart & Jaſpart Niſſen, tous Maîtres de Belandres de Dunkerque, ſe plaignent que le Collége de l'Amirauté de Rotterdam, ou ils ſont à préſent, veut exiger d'eux le droit de fret; que tous ceux de ladite Ville de Dunkerque n'ont jamais payées ici, & qu'au contraire ils en doivent être francs, auſſi-bien que les Vaiſſeaux de cet Etat le ſont à Dunkerque; & que ſi cette nouveauté s'introduit, le Roi ſon Maître ſera obligé de faire payer à Dunkerque le même droit de Fret aux Vaiſſeaux de cet Etat, que cet Etat veut impoſer aujourd'hui ſur ceux de ladite Ville de Dunkerque; & comme tous leſdits Maîtres de Belandres ſont tous prêts de partir, & ne ſont retardez qu'à cauſe de cela, ledit Ambaſſadeur extraordinaire prie Vos Seigneuries, de les vouloir expédier promtement, & ſans reſumption. Donné à la Haye le 21. *May* 1665.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 22. May 1665.

VOus trouverez dans mon autre depêche deux avis importans, que mes Ambaſſadeurs en Angleterre m'ont donné, & qui pourront vous ſervir beaucoup, pour la continuation de vôtre bonne conduite; je n'ai rien à y ajoûter, ſi ce n'eſt que vous devez toûjours cultiver la diſpoſition où témoigne être aujourd'hui pour mes intérêts, Madame la Princeſſe d'Orange, parce qu'il eſt certain qu'ayant le credit qu'elle a dans la Cour de l'Electeur de Brandebourg, ſi elle veut de bonne foi reparer un peu le paſſé, je pourrois en tirer divers avantages.

Addition de la main du Roi.

Faites en ſorte que je puiſſe avoir les Galiottes, dont j'ai chargé Lionne de vous écrire.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 22. May 1665.

J'Ai reçû vôtre depêche du 14., & la Copie de la Lettre que vous avez écrite au Sieur de Wit, comme vous l'avez en même tems envoyée à mes Ambaſſadeurs en Angleterre. Ils jugeront eux-mêmes ſur les lieux, ſi cette Lettre leur peut donner lieu d'entamer leur Négociation, avec quelque apparence de bon ſuc-

succès, ce que je ne croi pas. Ils se plaignent, & avec raison, que l'Ambassadeur van Goch, qui n'a pas seulement voulu demeurer d'accord qu'ils pussent offrir le relâchement des Forts de St. André & de Bonavista, quoi qu'il soit dit dans leurs instructions, que le Sieur de Wit vous avoit témoigné, que Messieurs les Etats se relâcheroient de ces deux Forts, pour le bien de la paix.

J'ai trouvé dans la depêche desdits Ambassadeurs deux choses très-considérables, dont j'ai crû qu'il étoit maintenant important que vous fussiez informé, pour vous en prévaloir selon vôtre prudence.

L'une est la Négociation avec le Secretaire de l'Etat; il leur a dit, qu'il croyoit qu'il seroit très-facile d'accommoder toutes les affaires pour le passé, mais que tout le nœud de la difficulté, consisteroit à convenir d'un Reglement de Commerce pour l'avenir. J'ai pris occasion de ce discours, de faire presser le Sieur van Beuningen, pour l'obliger à s'expliquer, où s'il n'étoit pas assez instruit là-dessus à faire expliquer ses Maîtres, quelles facilitez ils pourroient apporter, pour convenir du Projet de ce Reglement, que Downing présenta il y a quelque tems aux Etats. A dire vrai, si Messieurs les Etats ne se portoient pas, comme je l'espére, à offrir là-dessus des conditions équitables, je serois en droit, de leur dire qu'il n'est pas fort juste, qu'ils m'entrainent, contre tous mes intérêts, dans une guerre, pour vouloir seuls tout le Commerce du monde, & tout le profit à l'exclusion de toutes les autres Nations. Je vous en dis assez pour vous faire juger de quelle maniére vous devrez vous y conduire; voilà une

assez

assez grande ouverture qu'on fait les Anglois de leurs intentions, il n'y a qu'à négocier sur le plus ou le moins, & tâcher de faire approcher les parties.

L'autre est, que mes Ambassadeurs croyent avoir penetré, que les Anglois craignent extraordinairement, que les Etats ne fassent point sortir leur Flote, jugeant qu'en ce cas, les peuples pourroient changer de sentimens, voyant qu'on leur auroit fait faire des dépenses inutiles, & que le succès de cette Campagne, auroit si peu répondu à tant d'espérances qu'on leur a données. J'ai fait donner cet avis au Sieur van Beuningen, & on a connû par sa réponse, qu'il est persuadé que ses Maîtres ne devroient point mettre leur Flotte en Mer, sans le peril que peut courir l'Escadre de de Ruyter. C'est aux Etats à juger si ce peril de de Ruyter doit prévaloir, ou ceder à l'autre considération.

MEMOIRE

De Monsieur *van Beuningen*, présenté au Roi Très-Chrétien. Le 27. May 1665.

LE Soussigné Envoyé par les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies, au Roi Très-Chrétien, ne doute pas que Sa Majesté, faisant une réflexion serieuse, sur ce qui s'est rencontré jusques ici dans la Négociation, dont Sa Majesté s'est voulu charger depuis si long-tems; premiérement pour prévenir la guerre entre le Roi d'Angleterre & lesdits Seigneurs Etats, & par après pour la finir au plûtôt par une bonne paix, ne reconnoisse que la disposition dans laquelle

laquelle leſdits Seigneurs Etats ont été, & demeurent conſtamment, de ſeconder ces bonnes intentions de Sa Majeſté, eſt fort entiére, & telle qu'elle n'a que tout ſujet d'en très-ſatisfaite.

Leſdites Seigneurs Etats l'ont fait paroître en toutes les occurences, où ils ont été recherchez par Sa Majeſté d'en donner des preuves, & particuliérement par la promtitude avec laquelle ils viennent de faire en Angleterre, les ouvertures pour un accommodement, en propoſant de leur côté des conditions ſi moderées qu'elles ſont infiniment au-deſſous de ce qu'ils peuvent prétendre en bonne juſtice, & de ce que Sa Majeſté ſeroit obligée de leur procurer par tous moyens poſſibles, en cas qu'ils le prétendiſſent, & enfin telles qu'elles ne peuvent être rejettées par les Anglois, ſans obliger Sa Majeſté à ne différer plus de joindre à la fin ſes forces avec celles deſdits Seigneurs Etats, pour obtenir par la voye des armes, ce qui aura été refuſé à des offices d'amitié, & de paix.

Il eſt inconteſtable que les conditions d'accommodement, qui ont été miſes entre les mains de Meſſieurs les Ambaſſadeurs de Sa Majeſté à Londres, ne ſoient telles, puis que leſdits Seigneurs Etats ayant declaré par elles qu'ils ſe contenteront d'une ſimple reſtitution de ce qui a été pris ſur eux, avec offre d'en faire une reciproque de ce qui peut être occupé par leurs ordres ſur les Anglois, ils ſe départent dès l'abord, pour l'amour de la paix, des prétenſions immences de dédommagement, & de refuſion des fraix de la guerre, que la violence & l'injuſtice notoire, avec laquelle les Anglois l'ont commencée & exercée, rend tout-à-fait legitimes, & que Sa Majeſté ſe trouveroit obligée de faire valoir, puis qu'elle s'eſt engagée par le quatriéme Article de l'Alliance, qu'elle a fait avec leſdits Seigneurs Etats,

Etats, de faire son possible conjointement avec eux, pour faire cesser les hostilitez, & reparer les torts & injures qui leur sont faits; car une reparation ne s'entend pas d'être faite sans un parfait dédommagement, dont une simple restitution en cette occasion n'est qu'une fort mediocre partie.

Outre que l'offre d'une restitution reciproque, fait paroître une facilité d'autant plus grande du côté desdits Seigneurs Etats, que ne demandant que ce qui leur a été ravi en pleine paix, & même en partie (à ce qu'on dit) sans les ordres du Roi d'Angleterre, ils ne demandent que ce que les Anglois ne ne se peuvent pas approprier par aucun juste tître, ni retenir sous aucun prétexte probable, au lieu qu'ils offrent de leur côté de restituër ce qu'ils pourroient avoir pris par des armes justes & nécessaires, & qui par conséquent par raison & par le droit des gens leur appartient, pour faire au moins une partie du dédommagement qui leur est dû entier.

De plus, il est notoire que ledit Roi d'Angleterre ne pouvant contester la justice de la restitution demandée, ni alleguer aucun droit par lequel il puisse prétendre, que les Terres, Places & choses, prises par ses ordres & par ses sujets sur lesdits Seigneurs Etats & leurs Sujets, lui ayent jamais appartenu, il n'y a aucune justice ni raison, par laquelle il puisse fonder qu'elles lui doivent être cedées, puis qu'elle devoit avoir son fondement, ou dans aucun Contract, qu'on ne peut pas alléguer, ou dans quelque lezion, ce qui dans cette rencontre seroit tout-à-fait insupportable dans la bouche des Anglois, qui en ont tant fait souffrir aux autres.

Sa Majesté est très-humblement priée de considérer l'évidence d'une raison si palpable, & reconnoissant par là que l'accommodement auquel lesdits Seigneurs Etats offrent de donner les mains ne peut-

être

être taxé d'aucune injustice, que de celle, qu'ils y souffriroient volontairement en sacrifiant à la paix & au repos public de la Chrétienté la plus importante partie de leurs justes prétensions en cette rencontre, elle fasse à la fin prévaloir la justice, & le zéle pour l'observation de sa parole Royale pardessus les considérations qui ont privé lesdits Seigneurs Etats jusques ici de l'assistance qui leur a été duë dès le commencement de cette guerre, par le cinquiéme Article de ladite Alliance; Et que Sa Majesté déclarant hautement au Roi d'Angleterre, qu'elle est obligée de joindre ses armes à celles desdits Seigneurs Etats, jusques à ce qu'il leur ait fait obtenir un accommodement équitable, ne peut & ne veut plus long-tems demeurer exposée au tort qu'elle se fait de frustrer si long-tems les justes instances de ses Alliez, fondées sur sa sacrée parole, pour ménager l'amitié du Roi d'Angleterre, au préjudice de plusieurs respects qui sont les plus chers & les plus essentiels intérêts des grands Monarques, fasse presser ledit Roi d'Angleterre par Messieurs les Ambassadeurs à Londres, par toutes les plus vives instances, à donner les mains à ladite restitution, pour porter les affaires à un prompt accommodement, avec ordres auxdits Messieurs les Ambassadeurs d'appuyer ses offices, avec le poids de la déclaration susdite, fondé sur l'engagement de ladite Alliance.

Il n'y a point de doute qu'après tant de peines inutiles, pour sortir de cette guerre, par des voyes plus retenuës, celle-ci ne paroisse la seule qui reste, ou au moins la seule, par laquelle en faisant la paix on puisse obvier à mille préjudice très-fâcheux, qui doivent être causez par une opinion quasi généralement glissée dans les esprits de toutes les Nations, & qui vient s'y fortifier de plus en plus, de ce que les intentions de Sa Majesté seroient fort éloignées de

faire

faire joüir en cette occaſion leſdits Seigneurs Etats des effets de ladite Alliance.

Le Souſigné ne croit pas qu'il eſt néceſſaire de répondre à ce que les Anglois prétendent de pouvoir faire valoir la préſumption qu'ils ont de leurs forces, pour rejetter ladite reſtitution ; le pouvoir qu'ils pourroient avoir de retenir par la violence ce qu'ils ont pris par mauvaiſe foi, ne peut ôter auxdits Seigneurs Etats leurs juſtes prétenſions, ſur ce qui leur appartient ; ils eſpérent que Dieu benira leurs juſtes armes, & ne croyent pas que dans une cauſe ou Sa Majeſté eſt engagée avec eux, ils doivent abandonner des Provinces, Places & choſes, qui leur appartiennent par le ſeul deſeſpoir de ne les pas pouvoir retirer des mains de ceux qui les ont occupez, ou d'en tirer raiſon par d'autres voyes. Les Anglois ne ſemblent pas eux-mêmes en toute façon perſuadez de cette préſuppoſition, puis qu'ils ont decliné la propoſition que leſdits Ambaſſadeurs de Sa Majeſté leur ont fait, de bannir la guerre au moins hors de l'Europe, & de faire la paix dedans icelle. Fait à Pattou le 27. May 1665.

VAN BEUNINGEN.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 28. *May* 1665.

LA Flotte de Meſſieurs les Etats ayant eu le vent bon le 22. de ce mois à midi, elle commença à lever les ancres, & le 23. au ſoir elle fut en pleine mer, & jointe à l'Eſcadre de Zeelande. Elle eſt compoſée de cent douze grands Vaiſ-

Vaisseaux, de quinze Brulots, & de douze Galiotes; & outre cela il y a seize grands Vaisseaux dont le moindre est de 45. pieces de Canon, qui seront prêts à sortir le 15. de Juin, il ne manque rien aux Equipages, & tout est complet, Monsieur de Wit a été deux lieuës en Mer avec l'Amiral. Il a fait assembler les hauts Officiers, & leur a donné les ordres de Messieurs les Etats, qui sont d'aller chercher la Flotte d'Angleterre & de la combattre. Il a fait voile le 24. au matin vers le Nord, où l'on a eu avis que Monsieur le Duc d'Yorck étoit allé, le 26. & 27. Des barques arrivées de divers lieux rapportent que les deux Flottes sont aux mains, & que l'on a entendu tirer incessamment des coups de canon: on attend à toute heure le succès d'un combat.

Je sçavois bien que ce que l'on a fait entendre à Messieurs les Ambassadeurs, de l'appréhension des Anglois sur le retardement de la sortie de la Flotte de Messieurs les Etats, n'étoit qu'une imagination, ayant bien penetré que les veritables desseins de la cabale qui gouverne, sont de trouver leur seureté & leur établissement dans la force & dans la vigueur de leurs armes, faire connoître au Roi d'Angleterre, que les ayant attaquez de gayeté de cœur, il trouveroit dans son entrepriſe plus de resistance & moins de foiblesse de ce côté qu'il ne s'étoit imaginé, & à Vôtre Majesté que puis qu'ils soutiennent seuls des forces si considerables, ils sont en état de la servir en Souverains Puissans selon la teneur des Traitez, & l'obliger par là à l'execution de celui de 1662. Voilà la verité de leurs resolutions secretes, ainsi il n'y a nulle consideration du bien de leur Etat, ni des avis qu'on leur a pû

pû donner qui ait pû faire retarder la sortie de la Flotte.

Elle sera suivie au mois d'Août d'une autre de 45. grands Vaisseaux, lors que de Ruyter sera de retour de Guinée. Les avis qu'on a, portent qu'il a fait de grandes prises, tant sur mer que sur terre, mais cela est encore fort incertain.

Quant à l'ouverture que le Secretaire de l'Etat a faite à Messieurs les Ambassadeurs qui sont en Angleterre, j'ai crû devoir écrire à Monsieur de Wit, que s'il vouloit venir jusques au milieu du chemin du Tessel à la Haye, je m'y rendrois, où nous pourrions conferer sur quelques affaires importantes. Je verrai par même moyen quelles sont ses pensées sur le reglement du Commerce; mais pour agir avec quelque succès, il faudroit que je fusse informé de la qualité des pretensions des Anglois là-dessus; car s'ils n'ont autre chose à dire que ce qui a été déja allegué, que les Hollandois ont attiré tout le Commerce de la Chrêtienté, & que l'Angleterre ne sçauroit souffrir la richesse & l'opulence qui est dans leurs Pays, ils répondront qu'il est libre à tous les Etats souverains de trafiquer & faire valoir leur bien; que s'il se trouve qu'ils ayent empêché les Anglois, ou autres Nations, de faire leur Commerce dans les lieux où il doit être libre à chaque Souverain, ils sont prêts de leur faire raison, mais s'ils n'ont autre plainte à faire qu'à cause que les Hollandois font leur Commerce avec plus d'œconomie & à moins de dépenses qu'eux, & que par là leurs peuples se sont enrichis, & mis dans l'opulence où ils sont, que ce seroit foiblesse à eux de relâcher, & même faire brèche à leur liberté qu'ils con-

ſerveront tant qu'ils auront de bien & de vie.

Ce ſont les ſentimens où j'ai vû Monſieur de Wit & ſa cabale, dans pluſieurs converſations que j'ai eu avec eux ſur cette matiere.

Lors que je vis Monſieur de Wit, il m'allegua que Meſſieurs les Etats ne romproient pas la paix pour les deux Forts de St. André & de Bonnaviſta. Vôtre Majeſté ſe ſouviendra, s'il lui plait, qu'il ne me parloit que de lui-même, & non pas de la part de l'Etat, & ainſi cela n'a pas été communiqué à Monſieur van Goch, ni aux Etats Generaux, car il eût été ſçû tout auſſi-tôt; mais il eſt certain que Monſieur de Wit ne m'a pas dit cela ſans qu'il ſoit aſſeuré de le faire executer lors qu'il en ſera queſtion. Je vois par la dépêche de Meſſieurs les Ambaſſadeurs, que quand on les offriroit aux Anglois, ils ne croyent pas que cela ſuffit pour faire la paix, & ledit de Wit ne m'a dit autre choſe ſinon, que quand il ne tiendra qu'au relâchement de ces deux Forts pour faire la paix, Meſſieurs les Etats ne la rompront pas. Ce que je remarque de plus important dans l'état preſent des affaires, eſt que les Etats ont de quoi continuer la guerre deux ans, & ſoutenir les dépenſes, qu'ils font des fonds, qu'ils en ont déja entre leurs mains ſans mettre de nouvelles impoſitions, & qu'ils ſont tellement animez contre les Anglois, qu'ils ne conviendront jamais d'aucun accommodement que par des conditions égales, & qui ſoient eſtimées juſtes de toutes les Provinces qui compoſent leur Etat.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 29. May 1665.

J'Ai été très-aiſe d'apprendre avec certitude par vôtre depêche du vingt-uniéme, que la Flote des Etats ſoit en bien meilleur état qu'on ne m'avoit dit. Je perſiſte néanmoins à croire, que s'ils avoient pû ſe reſoudre à la retirer dans leurs ports, ſans s'expoſer aux incertitudes du mauvais évenement d'un combat, ils auroient laſſé les Anglois par la dépenſe, & obtenu plus ſeurement & peut-être plûtôt de bonnes conditions de paix ; car je ſçai que leurs parties ne craignent rien, tant des Etats que d'une pareille reſolution ; mais vrai ſemblablement, ſi le vent a été bon pour ſortir, le ſort en eſt déja jetté, & je leur ſouhaite toute ſorte de bon ſuccès. Vous apprendrez par mon autre Lettre, mes ſentimens ſur le retour du Courier de la Princeſſe d'Orange, & ce qui ſe paſſe dans la Négociation. L'avis de la paix concluë ſecretement entre l'Eſpagne & le Portugal, eſt abſolument faut.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 29. May 1665.

IL n'eſt pas vrai que l'Eſſeins, comme porte le Mémoire, ſur la fin, n'ait demandé de

ma part au Duc de Neubourg autre choſe, ſinon qu'il voulut changer la forme pour n'en faire pas un Traité à part, mais l'inſerer dans celui d'accommodement qui s'eſt fait en même tems ſur le fait de la Religion. Cela eſt bien quelque choſe, mais non pas tout ce que j'ai intérêt de deſirer, & afin que vous ſoyez particuliérement informé en quoi conſiſte cet intérêt, ce que vous vous garderez pourtant bien de dire jamais à la Princeſſe Doüairiere, reſervant pour vous ſeul ce ſecret, c'eſt que les Miniſtres de la Maiſon d'Autriche, ont deſſein de ſe prévaloir de cette Conféderation de Weſtphalie, pour en faire imiter l'exemple aux autres Cercles de l'Empire; & après qu'ils ſeront venus à bout de les faire conféderer de cette ſorte en eux-mêmes, ils prétendent les porter à ſe conféderer les uns aux autres, ſous le prétexte plauſible d'une plus grande ſeureté, d'où il reſulteroit deux grandes inconvéniens; l'un que la garantie générale de l'Empire, que la France & la Suede, ont tant d'intérêt d'empêcher, & dont on a ruïné la négociation par divers moyens, auſſi ſouvent que les Allemands y ont voulu penſer, ſe trouveroit inſenſiblement toute établie; l'autre que le deſſein de la Maiſon d'Autriche, eſt de parvenir auſſi par là, à faire conféderer le Cercle de Bourgogne avec les autres, & les engager tous à ſa garantie & à ſa défenſe, qui eſt, comme vous jugerez bien, la choſe qui puiſſe arriver la plus contraire à mes intérêts.

Sans vous ouvrir de ce ſecret à Madame de la Princeſſe Doüairiere, tâchez de la piquer du deſir de m'obliger juſques au bout. Elle a tout credit dans la Cour de Monſieur de Brandebourg, & ſi elle veut continuër à l'employer,

il

il lui ſera facile de faire qu'il ſe tienne aux Traitez de l'accommodement du condirectoire & de la Religion, en quoi ſeulement il avoit intérêt, à moins qu'il ne ſçût la penſée des Autrichiens, & qu'il ne leur eût promis d'y adherer; car pour la ſeureté des Etats de Weſtphalie, & qu'ils ne ſe trouveront plus expoſez aux maux qu'ils ont autres fois ſoufferts, il l'aura toute entiére, & plus grande dans l'Alliance particuliére, que nous avons renouvellée enſemble, & dans celle du Rhin, où il eſt depuis entré. Vous pourriez encore ſuggerer là-deſſus comme de vous même, une conſidération qui fera ſans doute grande impreſſion ſur ſon eſprit, & dans la Cour de l'Electeur de Brandebourg même ſi elle l'y veut bien appuyer, qui eſt que certainement, le Duc de Neubourg, m'ayant les obligations qu'il m'a, ne me pourra pas à la fin refuſer, quand je lui en ferai la derniére inſtance, de ne point fournir la ratification de cette Ligue, qui ſe trouvera par ce moyen détruite & anéantie, & que cela étant, il vaut bien mieux que l'Electeur de Brandebourg gaigne ledit Duc, de la main, & que je lui en aye la principale obligation: cela eſt non ſeulement perſuaſif, mais convaincant.

Van Beuningen a fait ici de grandes plaintes des termes du Mémoire, que vous avez préſenté aux Etats ſur l'affaire de Hereſtal, en faveur de l'Electeur de Cologne, où vous avez déclaré (ſans être dit-il, informé des raiſons des Etats qu'il prétend être claires,) que je ne pourrois pas abandonner le droit de l'Electeur, comme ſi vous n'euſſiez pas parlé à un Etat, qui eſt mon Allié comme lui. On lui a repondu que les Etats font ordinairement ſi peu de

consideration de mes instances, témoin l'affaire de Malthe, qui traîne depuis si long-tems, nonobstant toutes les paroles si souvent données, qu'en une autre affaire qui peut produire de grands inconvéniens au préjudice des Etats mêmes, lesquels se soucient très-peu de desobliger les Princes voisins de l'Empire, vous avez crû être obligé, pour leur propre bien, de leur parler comme vous avez fait.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 29. May 1665.

MEssieurs les Ambassadeurs en Angleterre vous auront, sans doute, fait sçavoir, en même tems qu'ils en ont rendu compte au Roi, que leur Négociation s'étoit trouvé accrochée dès le premier pas, par la prétension que les Anglois avoient mise sur le tapis, qu'on leur donnât par écrit la premiére proposition que lesdits Messieurs les Ambassadeurs avoient faite de vive voix au Roi de la Grande Bretagne, sur les conditions de l'accommodement. Comme cette prétension étoit non seulement contre l'usage commun, témoin la maniére de traiter aux Pirenées, & à Munster; mais, même contre le bien, & contre l'avancement de l'affaire, pour les raisons que vous jugerez bien, nos Messieurs en ont fait d'abord très-grande difficulté, & telle qu'il paroissoit que la négociation fut échoüée; Mais Monsieur van Goch, ayant depuis lui-même donné les mains à ce que le Roi d'Angleterre desiroit, dès que Sa Majesté a

ſçû cette derniére circonſtance, Elle n'a pas crû devoir ſe rendre plus difficile que les parties mêmes, & m'a commandé de depêcher un Courier, en toute diligence à Meſſieurs les Ambaſſadeurs, (ce que j'ai fait ce matin) lequel leur porte l'ordre de donner ladite propoſition par écrit, à quoi Sa Majeſté s'eſt d'autant plus facilement portée, que ledit Roi a promis d'y répondre, & de s'expliquer de ſes intentions, ſur les conditions dudit accommodement, qu'il a laiſſé même eſpérer qu'elles ſeront fort moderées. Si quand il ſera reparlé de l'affaire de Hereſtal, vous pouvez adoucir les termes qui ont effarouché Meſſieurs les Etats, & leur faire connoître que Sa Majeſté entre ſes Alliez ne peut également que la juſtice, j'eſtime qu'il ſera fort à propos que vous le faſſiez.

MEMOIRE

Du Comte d'*Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 1. Juin 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries, que le Roi ſon Maître deſirant avoir deux Galliotes, pour s'en ſervir dans l'armée du Mer qu'il aſſemble, & croyant que Vos Seigneuries trouvent bon, qu'il en faſſe faire l'achât en Hollande, pour les faire paſſer enſuite en France, Sa Majeſté lui a donné ordre de leur en demander, comme il fait, la permiſſion, à quoi ledit Ambaſſadeur extraordinaire eſpére que Vos Seigneuries apporteront d'autant moins

de difficulté, que ces sortes de bâtimens n'étant pas de grande considération, & s'en pouvant trouver dont elles ne se servent point ; Elles voudront bien donner cette satisfaction au Roi son Maître, & que même dans les pensées qu'il a, Elles s'y sentiront conviés par leur propre intérêt. Donné à la Haye le premier Juin 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 2. Juin 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que leur ayant ci-devant fait instances, à ce qu'il vous plût donner permission aux Vaisseaux, la Paix, la Justice, & le Gentilhomme, appartenans à la Compagnie des Indes Occidentales de France, de sortir du Port d'Amsterdam avec leurs charges mentionnées en la Requête, presentée pour le même effet par le Sieur de la Garde Belin, & dans la resolution qu'elles ont prise là-dessus le vingt-troisiéme du mois passé, ensuite d'une autre precedente de l'onziéme, sans qu'il ait eu aucune réponse decisive depuis, Ledit Ambassadeur extraordinaire réïtere sa priere envers Vos Seigneuries pour la même sortie, à quoi il s'asseure qu'elles se porteront avec d'autant plus de facilité & de diligence, que lesdits trois Vaisseaux & les marchandises dons ils sont chargez, ont été achetez & payez avant les Placards de défenses de Vos Seigneuries,

ries, que leurs Equipages sont François, qu'elles pourront faire reflexion que le long delai qui y est apporté, cause de grands prejudices à ladite Compagnie, & un grand déperissement auxdits Vaisseaux & marchandises; que d'ailleurs elles n'en tirent & n'ont visée d'en tirer aucun service dans leurs affaires presentes, & que par ces raisons elles auront, s'il leur plait, la bonté de mettre fin à cette affaire promptement & sans resomption. Ledit Ambassadeur extraordinaire prie encore Vos Seigneuries de determiner si les Maitres de Belandres de Dunkerque, qui sont au Port de Rotterdam, payeront ou ne payeront pas le droit de Fret que le College de l'Amirauté dudit lieu veut commencer d'exiger d'eux, sans les consumer plus long-tems en fraix dans cette attente, & qu'on se regle sur le traitement qui leur sera fait ici pour celui des Vaisseaux de cet Etat à Dunkerque, comme aussi de lui vouloir donner une prompte & favorable expedition sur les deux Galiotes qu'il leur a demandées par son Memoire d'hier au nom du Roi son Maitre. Donné à la Haye le deuxiéme Juin 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 4. Juin 1665.

JE vous envoye la Copie de la Lettre que j'ai reçûë de Messieurs les Ambassadeurs extraordinaires, & la réponse que je leur ai faite. Je suis persecuté tous les jours de tous les Deputez des Villes sur le secours promis dans le 5. ar-

ticle du Traité de 1662. Je leur réponds que le Roi a bonne volonté, qu'il travaille a la paix, & qu'avec un peu de patience ils seront contentez; c'est ainsi que je gagne du tems, & que je me défais de leurs importunitez, qui sont, à vous dire vrai, un peu trop frequentes.

Vous verrez par les Lettres du Roi l'état de toutes choses, & ce qui s'est passé entre Monsieur l'Evêque de Strasbourg & moi. Il est parti aujourd'hui & m'a témoigné être satisfait de la maniere que je l'ai reçû, & a fort approuvé la réponse que Messieurs les Etats m'ont donné sur l'affaire de Herestal, & la persecution qu'on vouloit faire aux habitans de Tongres, touchant l'occasion de cet Apostat de la Ville de Mastricht.

Je donnai à dîner, il y a deux jours, à quatre des principaux des Etats Generaux, & après avoir parlé sur diverses affaires, je leur dis qu'ils devoient contenter Monsieur l'Electeur de Cologne sur la restitution de Rhimberg, & que cette place étant rasée, ne leur pouvoit jamais apporter aucun prejudice. Ils me répondirent qu'on pourroit plûtôt traiter d'un Echange que de la rendre; & cherchant les expediens, ils me dirent qu'il y a une forêt & une petite Ville dans la Comté de Meurs, proche d'une Terre où Monsieur l'Electeur va à la chasse & la Terre de Herestal, & que le tout appartenant au Prince d'Orange, on pourroit lui donner Rhimbergue pour cela; mais comme ce n'a été qu'une conversation, je ne sçai pas si cela aura de la suite. Je n'ai pas laissé d'en parler à Monsieur le Prince de Strasbourg, qui m'a dit que la pensée étoit bonne, mais qu'il pressentiroit si Monsieur l'Electeur & le Chapitre y voudroient consentir. Vous me manderez, s'il vous plait, si le Roi approu-

ve

ve que je pousse cette affaire, en cas que Monsieur le Prince de Strasbourg m'écrive qu'elle est agréable à l'Electeur & au Chapitre.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 5. Juin 1665.

NE doutant pas que mes Ambassadeurs en Angleterre ne vous ayent fait sçavoir, en même tems qu'à moi, le procedé du Sieur van Goch, qui a arrêté tout court leur negociation dès les premiers pas qu'ils ont pensé y faire, je ne vous en dirai rien; m'assurant que vous n'aurez pas manqué d'abord de vous employer efficacement à faire envoyer des ordres à ce Ministre qui lui ayent fait changer de conduite, le Sieur van Beuningen lui-même n'ayant sçû ici la défendre.

J'ai reçû vos deux dépêches du 28., & attens avec impatience de sçavoir ce que vous aurez avancé dans la Conference à laquelle vous avez convié le Sieur de Wit. Le Combat general, qui selon toutes les apparences doit être à present donné, aura decidé si les Etats ont bien fait ou non, de faire sortir leur Flotte à present, comme ils avoient un moyen certain en main de lasser de la guerre les Anglois par la dépense. J'ai été très-aise d'apprendre les particularitez de ce qui s'est passé entre vous & l'Evêque de Strasbourg.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 5. Juin 1665.

ON a envoyé ordre à Messieurs les Ambassadeurs, qu'ils fassent tout ce qu'ils pourront pour obliger Monsieur van Goch à se départir de la difficulté qu'il fait de leur laisser mettre par écrit ce qu'il les avoit chargez de dire de bouche; mais qu'à toute extrêmité quand ils ne pourroient en venir à bout, qu'ils donnent leur proposition signée en la maniere que le Sieur van Goch le voudra, & leur aura donné de même la sienne. Monsieur van Beuningen a fait ici cette instance pressamment, & Sa Majesté a bien voulu lui donner cette satisfaction.

Je porte grande envie au plaisir que vous avez eu de voir & de converser longuement avec Monsieur l'Evêque de Strasbourg; il est merveilleusement satisfait de vous. S'il vous fait sçavoir quelque chose sur l'échange proposé, vous pouvez pousser la chose.

Nous avons eu pendant quelques jours des frayeurs mortelles pour la personne de la Reine Mere: elle fut attaquée d'une très-violente fiévre continuë, ce qui joint à son autre mal, inspiroit les craintes que vous pouvez vous imaginer; & il y avoit même grand danger d'un subit transport au cerveau; mais le benefice d'une Eresipelle arrivée tout à propos, l'a comme par miracle sauvée de cet accident, & en jettant au dehors toute la chaleur interieure, la fiévre n'est plus allée qu'en declinant, & Sa Majesté s'en trou-

trouve aujourd'hui entierement quitte; de ſorte qu'il ne reſte plus à combattre que ſon premier mal, qui eſt grand à la verité & très-fâcheux, mais qui n'eſt pas ſans pluſieurs remedes, du moins pour prolonger encore à Sa Majeſté 20. années de vie. Si les ardens ſouhaits de tout le genre humain pouvoient y contribuer quelque choſe, jamais ſanté n'auroit pû être achetée à un prix plus cher que ſeroit celle-là.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 11. *Juin* 1665.

ON perſiſte à croire ici qu'on ne peut mieux faire que de hazarder un combat, & que quand ils pourroient faire la paix ſans cela, elle ne ſeroit ni de durée ni ſi avantageuſe comme celle qu'ils feront non ſeulement après un combat, mais après pluſieurs: cela eſt ſi fort imprimé dans l'eſprit des Etats & de tous les peuples, qu'il eſt inutile de leur alleguer des raiſons contraires, ils les tournent comme ſi l'on étoit plus pour les Anglois que pour eux; & j'eſtime que dans la conjoncture preſente il vaut mieux leur laiſſer ſuivre le chemin qu'ils ont pris, auſſi bien ne ſçauroit-on les en detourner: le tems leur fera connoitre s'ils auront bien ou mal fait. Cependant je ſçai à n'en pouvoir douter, que ſi les Etats gagnent le combat, ils feront la paix avec les Anglois, ſans ſe prevaloir en quoi que ce ſoit de leur avantage, pourvû qu'ils veuillent ſe lier d'amitié avec eux, & que ce ſoit ſans la participation de la France.

Ils continuent leurs plaintes de l'inexecution du Traité, & cela eſt ſi public dans les Villes, que je doute fort qu'après en être venus ſi avant on puiſſe les ramener, pour les porter à faire ce qui ſera neceſſaire pour le ſervice du Roi, quand le cas échera que Sa Majeſté aura beſoin d'eux. Vous penetrez plus avant ſur cette matiere que je ne ſçaurois faire, c'eſt pourquoi je vous ferai ſimplement le recit de ce qui ſe dit & ſe fait en ce Pays, me remettant à vôtre prudence d'y faire reflexion, ſelon que vous eſtimez que la choſe le merite.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 12. Juin 1665.

J'Ai reçû vôtre depêche du 4. du courant. Vous ne pouviez executer, avec plus d'habileté & d'adreſſe que vous avez fait, l'ordre que je vous avois donné de parler encore à Madame la Princeſſe d'Orange de la rupture du Traité de Dorſtel. Je ne doute pas que l'apprehenſion que vous lui avez donnée, que le Duc de Neubourg ne m'accorde ce que Monſieur l'Electeur de Brandebourg me refuſera en cette rencontre, n'ait fait grande impreſſion ſur ſon eſprit; mais quand vous la verrez, vous y pouvez ajouter une autre conſideration, que je veux encore vous ſuggerer, & qui ne ſera pas de moindre poids. Vous lui direz donc que preſuppoſant, comme Madame d'Orange m'en aſſeure, que Monſieur l'Electeur de Brandebourg n'ait en cette affaire aucune penſée de favoriſer les Autrichiens, il

m'en

m'en peut donner une preuve certaine, & d'autant plus aiſée qu'il n'en ſçauroit recevoir aucun prejudice imaginable, & voici comment; tout le monde ſçait, & Monſieur l'Electeur de Brandebourg même n'en diſconviendra pas, preſuppoſant, comme j'ai dit, qu'il n'agiſſe point ſecretement en faveur de la Maiſon d'Autriche, que quand ces trois Princes ont fait trois Traitez à Dorſtel, chacun a eu ſa viſée differente pour ſon intérêt particulier; Monſieur l'Electeur de Brandebourg a voulu gagner la Condirection du Cercle de Weſtphalie qui lui étoit conteſtée, dont il n'a jamais été en poſſeſſion; le Duc de Neubourg a voulu ſortir de l'embarras où il étoit, par le traitement que l'on faiſoit aux Catholiques de Cleves; & l'Evêque de Munſter qui a pris ſa leçon à Vienne, a voulu former une Ligue qui put avec le tems détruire, ou faire inſenſiblement diſſoudre celle du Rhin. Monſieur l'Electeur de Brandebourg & le Duc proteſtent aujourd'hui qu'ils ſont très-éloignez d'avoir eu cette même intention qu'a eu l'Evêque; ils peuvent facilement faire voir cette verité en ſe deportant de ce troiſiéme Traité, qui ne regarde que la nouvelle Alliance du Cercle de Weſtphalie, & comme ils ont d'ailleurs par la même voye, une bien plus grande ſeureté dans la Ligue du Rhin, compoſée de deux Rois, quatre Electeurs & de tant de Princes, Monſieur l'Electeur de Brandebourg & le Duc ont ſauvé tous les intérêts, & ſont venus à bout de ce qu'ils vouloient faire l'un & l'autre, quand ils feront ſubſiſter les deux Traitez du Condirectoire & de la Religion, ſans plus parler de la nouvelle Ligue.

Du reſte ſur ce que Madame la Princeſſe d'Orange

range vous a dit que je voulois tenir mes amis comme dependans de moi, en ſorte qu'ils ne puſſent ſonger à leurs intérêts, en des affaires même où je n'en ai aucun, vous lui répondrez deux choſes; l'une, que je ne puis pas avoir un plus grand ni plus conſiderable intérêt que d'empécher, s'il m'eſt poſſible, qu'il ne ſe forme, ſans aucune neceſſité apparente, une nouvelle Ligue qui tende à la deſtruction de celle du Rhin, & qu'il eſt évident que je ne puis gueres tenir pour veritable & ſincere ami un Prince, qui ſans en tirer un grand avantage en ſon particulier, fourniſſe de gayeté de cœur à mes envieux un moyen de venir à bout avec le tems de diſſiper l'Alliance du Rhin. L'autre, que ſi j'avois été de l'humeur que dit Madame d'Orange, de tenir entierement & en toutes choſes mes amis ſous ma dependance, je n'aurois eu garde de renouveller, comme j'ai fait, un Traité d'Alliance avec l'Electeur de Brandebourg pour les affaires du dedans de l'Empire, non ſeulement après avoir évidemment reconnu qu'il ne vouloit prendre aucune meſure avec moi pour celle de Pologne; mais ſçachant, à n'en pouvoir douter, qu'il les a toutes priſes avec la Maiſon d'Autriche, & qu'elle lui fait même eſperer d'y porter un de ſes enfans qui ſera Catholique à la Couronne de Pologne, & qu'elle le mariera avec une des ſœurs de l'Empereur, je ſçai pourtant avec une égale certitude que cette propoſition n'eſt qu'un leurre dont on amuſe l'Electeur de Brandebourg, afin de l'avoir toujours à ſon entiere devotion, & que la Cour de Vienne n'apprehenderoit pas plus l'élection d'un Prince François que de voir augmenter d'un Royaume la Puiſſance qu'elle ne

trou-

trouve déja que trop grande de la Maiſon Electorale de Brandebourg, avec laquelle même elle a divers differens à démêler. On peut inferer de-là, ſi je ſuis en effet peu commode à mes amis, puis que toutes ces connoiſſances que j'ai, ne m'ont pas empêché de conclurre un Traité d'Alliance avec un Prince qui a des liaiſons de cette nature avec d'autres, qui regardent ma proſperité comme leur plus eſſentiel prejudice.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 18. *Juin* 1665.

JE ne puis encore rien mander de certain à Vôtre Majeſté de la revolution qu'apportera en ce Pays-ci la perte de la Bataille. Le Dimanche & le Lundi j'ai trouvé Monſieur de Wit & ſa cabale fort étonnez, & ils n'ont ſçû que me répondre, lors que je les ai prié de ſe ſouvenir de tout ce que je leur avois dit dans nos Conferences ſur les accidens de cette guerre. Le Mardi les nouvelles arriverent que le Vice-Amiral Tromp, après la mort de l'Amiral Obdam, celle de Cortnart Amiral de la Meuſe, & la fuite de l'Amiral de Zeelande avec partie de ſon Eſcadre, rallia douze grands Vaiſſeaux, & fit la retraite deux jours de ſuite contre toute l'Armée Angloiſe. A la faveur du Combat qu'il a rendu, quatre-vingt dix Navires ſont rentrez au Teſſel. Il y eſt entré après eux, n'ayant perdu qu'un Vaiſſeau des douze qui étoient avec lui, & il en a pris un de quarante-huit pieces de canon aux Anglois; il a

cent

cent quatre-vingt hommes de tuez sur son vaisseau, & 60. de blessez.

En arrivant au Tessel, il a dit aux Deputez de Messieurs les Etats, qu'il remettroit sa Commission, & qu'il ne les serviroit jamais; que de tous ces Capitaines qui étoient entrez, il n'y en avoit que douze qui eussent fait leur devoir, & qu'ils pouvoient juger si ayant combattu deux jours contre la Flotte Angloise avec douze vaisseaux, la victoire n'eut pas été asseurée si les autres, au lieu de s'enfuir, l'eussent secondé.

Je vis Monsieur de Wit incontinent après cette nouvelle; je le trouvai tout remis, & aussi fier que de coutume. Il me dit qu'il s'en alloit par ordre des Etats au Tessel porter des recompenses aux Capitaines qui avoient fait leur devoir, & chatier les autres, & qu'il avoit ordre d'équiper la Flotte en diligence, de la faire sortir promptement en mer, & qu'on étoit resolu de donner un second combat.

J'ai vû ensuite plusieurs Deputez des Villes qui sont mes amis, que je trouvai fort étonnez; Ils m'ont dit qu'ils se voyoient abandonnez de tous leurs Alliez, qu'il y avoit un grand bruit dans leur Assemblée, que l'avis de plusieurs étoit de faire la paix avec le Roi d'Angleterre aux conditions qu'il leur prescriroit, & remettre le Prince d'Orange dans ses Charges; que d'autres, du nombre desquels étoit Monsieur de Wit, avoient été d'avis de temporiser, jusqu'à ce qu'on vit si Vôtre Majesté voudroit executer le Traité, & qu'on donneroit ordre à van Beuningen de la presser la-dessus, & après la declaration de Vôtre Majesté de ouï ou non, qu'il feroit assez tems de prendre d'autres mesures. Cet avis a été suivi, Vôtre Majesté me

fera

fera ſçavoir, s'il lui plait, ſes intentions, & comment je me dois conduire dans cette conjoncture qui eſt fort delicate & pleine d'intrigues, les eſprits étant partagez; & qu'afin je ne m'avance pas trop à répondre ſur les propoſitions qui me pourront être faites, je ſupplie très-humblement Vôtre Majeſté de me faire ſçavoir, ſi en cas que les Etats ſe portent à ſe declarer contre l'Eſpagne pour la conquête de la Flandre quand le cas échera des Droits de la Reine, elle voudra bien ſe declarer dès à preſent pour les Etats; car pour les faire venir à cela, il faut du tems, & prendre des meſures avec les Deputez des Villes.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-bas, le 24. Juin 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître, de faire inſtance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaiſe de permettre à Laurens Hubac de faire ſortir de Hollande diverſes choſes qu'il y a achetées pour un armement de vaiſſeaux, & il eſpere que Monſieur van Beuningen qui a reconnu le deſir qu'en a Sa Majeſté, s'étant chargé d'en écrire à Vos Seigneuries, & joignant pour cela ſes offices aux ſiens, elles ſe diſpoſeront à accorder de bonne grace cette ſatisfaction à Sa Majeſté. Ledit Ambaſſadeur prie auſſi Vos Seigneuries de faire faire une prompte reſtitution à Etienne Grilleau Marchand, Bourgeois de

la

la ville de Nantes, d'un Navire nommé l'Esperance, du port de cinquante-cinq tonneaux avec sa cargaison de cuirs salez & de suif, qui lui appartiennent, lequel retournant à Nantes de Drodel, pays d'Irlande, où il l'avoit envoyé, auroit été abordé & pris le deuxiéme de May dernier vers l'Ile de Hedic, à l'emboucheure de la Loire, par une Carvelle Hollandoise armée en guerre, & commandée par Jean Haye natif de Hollande, qui l'auroit fait conduire avec ses marchandises dans un des Ports de cet Etat, nonobstant la declaration qui lui fut faite que ce vaisseau appartenoit audit Grilleau François, que tout son Equipage l'étoit, & que toutes les marchandises qui étoient dessus fussent pour le compte du même Grilleau; ce que ledit Ambassadeur Extraordinaire a d'autant plus de lieu d'attendre de l'équité de Vos Seigneuries, qu'une pareille prise ayant été cidevant faite par la même Carvelle Hollandoise, d'un vaisseau & marchandises appartenant à un François, elle lui a été restituée aussi-tôt qu'elle a été reclamée; & Monsieur van Beuningen même, après avoir pris connoissance de la chose, a assuré que sur la moindre instance qui en seroit faite à Vos Seigneuries, elles en feroient faire raison incontinent après; joint que déja un ordre du Roi a été envoyé à Nantes, pour y faire relâcher un prisonnier, valet d'un Marchand Hollandois qu'on croit avoir part à l'armement de cette Carvelle & aux prises. Ledit Ambassadeur asseurant au surplus Vos Seigneuries, que la justice qu'elles rendront en cela audit Grilleau sera très-agréable à Sa Majesté. Donné à la Haye le vingt-quatriéme Juin 1665.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 25. Juin 1665.

ON ne peut faire encore aucun fondement ſur le deſſein de Meſſieurs les Etats. Ils attendent par l'Ordinaire prochain des nouvelles du Sieur van Beuningen, ſur l'ordre qu'ils lui ont donné de demander le ſecours porté par le Traité de 1662., & en cas de refus, ils doivent prendre de nouvelles reſolutions. Monſieur de Wit demande d'aller ſur la Flotte en qualité de Deputé des Etats. Il a propoſé de mettre des Colonels d'Infanterie Chefs d'Eſcadre à qui les Capitaines des Vaiſſeaux obéiront.

On propoſe auſſi de lever 12000. hommes de pied & 4000. Chevaux, & d'accepter l'offre que Monſieur le Comte de Waldeck fait de ſon ſervice, & d'amener 6000. hommes de vieilles Troupes. Monſieur le Prince de Tarente offre auſſi de faire 4000. hommes dans les Etats de Heſſe, ainſi ils pretendent remettre en bon état toutes les places frontieres, leſquelles ont été toutes dégarnies, par l'Infanterie qu'on en a ôté pour mettre dans les Vaiſſeaux & dans les places maritimes. L'eſprit de Monſieur de Wit a donné tant de fierté à tous les Etats qu'ils ne parlent que d'une ſeconde Bataille, avec eſperance de ſuccès, par les bons ordres qu'ils pretendent donner contre la confuſion & le deſordre qui eſt arrivé, par le manquement de conduite des Amiraux.

Le bruit eſt que les Etats ont eu avis du lieu

où

où eſt de Ruyter qu'il vient avec de grandes richeſſes. Vingt-cinq Vaiſſeaux ſont commandez de ſortir pour l'aller joindre, mais on tient le lieu où il eſt fort ſecret.

J'attendrai avec impatience les ordres de Vôtre Majeſté ſur ma conduite. On commence à crier fort hautement contre la France, & contre l'inexecution du Traité. Si cela s'échauffe, j'eſtime qu'il ſeroit neceſſaire, ſi Vôtre Majeſté l'approuve, d'avoir quelque choſe à repliquer, avant que les cabales contraires aux intérêts de Vôtre Majeſté priſſent plus de créance dans l'eſprit de ces peuples.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 26. Juin 1665.

MOnſieur le Comte d'Eſtrades, j'ai été touché d'un très-vif déplaiſir par toutes les conſidérations que vous pouvez aſſez juger, du deſavantage qu'a eu la Flote des Etats, dans le premier combat qui s'eſt donné. Ils auront pû connoitre par l'évenement que ce n'étoit pas ſans raiſon, que je leur ai ſi ſouvent conſeillé de prendre le parti de retenir ladite Flote dans leurs ports, non ſeulement pour éviter le fâcheux coup qu'ils ont reçû, & qui n'étoit que trop vrai ſemblable, mais comme un moyen preſque certain d'obliger les Anglois à deſirer la paix à des conditions équitables, quand ils ſe ſeroient vûs expoſez à ſoûtenir long-tems des dépences immenſes, ſans eſpérance d'en pouvoir retirer autre fruit que d'incommoder un peu

peu leurs Ennemis dans leur Commerce. En cela leſdits Etats, & en beaucoup d'autres choſes dans le cours de cette affaire, ont eu peu d'égard & de déference à mes Conſeils, dont ils ne ſe trouvent pas mieux. S'ils étoient ſeuls a en ſouffrir, je n'aurois pas occaſion d'y trouver rien à dire, mais prétendre en vertu de nôtre Alliance m'entraîner dans une guerre, ou, qu'ils pouvoient faire avec plus d'avantage en ſuivant mon avis, ou qu'ils pouvoient même éviter, en tenant une autre conduite, & ne m'avoir jamais communiqué leurs reſolutions qu'après les choſes faites, c'eſt de quoi j'ai grand ſujet de me plaindre. Je ne veux pourtant pas le faire en cette conjoncture, où ils ont plus de beſoin qu'on leur compatiſſe, & qu'on les fortifie, que de recevoir des reproches ſur des choſes paſſées, & par conſéquent ſans remede, pourvû qu'à l'avenir, ils reconnoiſſent qu'il faut agir avec plus de concert, en des intérêts qu'ils veulent après rendre communs, & qui le ſeroient en effet, quand même il n'y auroit point de Traité entre nous.

Ils doivent cependant louër Dieu de ce que la plus grande partie de leurs Officiers ſubalternes, ayant ſi mal fait leur devoir, & dans la confuſion, & le deſordre qu'avoit jetté dans leur Flote la mort de leur Chef, les Anglois n'ayent pas remporté ſur eux une totale victoire, & entiérement deciſive, & que l'échec qu'ils ont reçû, quoi que conſidérable, n'empêchera pas qu'ils ne puiſſent, en très-peu de tems, remettre leur Armée au même état qu'elle étoit; ils auront ſeulement à pourvoir aux conſéquences de l'exemple par les recompenſes & les châtimens de ceux qui ont bien & mal fait

leur

leur devoir ; à quoi j'apprends avec plaisir qu'ils se sont d'abord appliquez avec le soin que la chose merite.

Le premier pas que j'ai fait, après l'avis du mauvais succès de la Bataille, a été de depêcher un Courier exprès à mes Ambassadeurs extraordinaires en Angleterre, pour leur ordonner de presser plus vivement que jamais le Roi de la Grande Bretagne, sur le fait de la paix, lui faisant fortement représenter les considérations qui doivent l'y obliger, autant & plus après le gain d'un combat, qu'avant le choc des deux Flotes, & lui mettant devant les yeux, les inconvéniens & les préjudices qui lui arriveront dans la continuation de la guerre, si par des prétensions immoderées, il pousse au dernier désespoir un Etat qui a de grandes ressources, qui ne manquera point d'argent, & qui a des amis puissans engagez à sa défense, qui ne le laisseront pas perir quand il ne pourroit se soûtenir de ses propres forces.

Mes Ambassadeurs sommeront ensuite ledit Roi, de la parole qu'il leur a donnée de leur mettre en main sa réponse, sur les premiéres ouvertures des Etats, & même promis qu'elle ne contiendroit que des conditions raisonnables, lui faisant voir qu'outre qu'usant de moderation en ce rencontre, il s'attirera les loüanges de toute la terre, je lui en serai d'ailleurs très-particuliérement obligé, par ce qu'il me tirera de la nécessité de prendre les resolutions, où je ne viendrois qu'à regret, à cause de nôtre amitié, mais qui seroient néanmoins indisp nsables à mon égard, & pour mon honneur, & pour mon intérêt, s'il ne facilite la conclusion d'un promt accommodement, & ne me donne par-

là

là le moyen de ſortir de l'embaras où je me trouve.

Tout cela lui ſera dit, & même écrit par des perſonnes à qui je m'en ſuis expliqué ici, & en termes mêmes bien plus forts que je ne vous le marque, parce que je regarde plus au ſolide, & à la ſubſtance des choſes qu'à les faire valoir.

Le Sieur van Beuningen m'a vû avant hier, & l'Audience que je lui donnai dura plus d'une heure. Il ſeroit ſuperflu de vous en mander le détail, parce que tout ce qu'il me pût dire, pour le ſervice & l'avantage de ſes Maîtres, vous tombera facilement dans l'eſprit, & vous le pourrez ſçavoir d'ailleurs par le Sieur de Wit, auquel il n'aura pas manqué d'en rendre compte, ou à l'Etat. Je n'ai donc qu'à vous informer de la réponſe que je lui fis, afin qu'elle ne puiſſe être alterée de de-là. Je lui accordai en premier lieu, ce qu'il me demanda à l'égard des deux Rois du Nort, & je depêche demain un Courier exprès au Chevalier de Terlon, qui eſt encore à Copenhague, pour lui porter les ordres de tout ce qu'il aura à dire, & à faire auprès deſdits Rois, à l'avantage des Etats, en cette conjoncture où tous les autres Potentats, ont tant d'intérêt de ne les voir pas ſuccomber, ſous la puiſſance d'Angleterre, & que celle-ci ne puiſſe devenir la Maîtreſſe de la Mer, & par là régler à ſa ſeule volonté le trafic de toutes les autres Nations, ce qui ſeroit d'un préjudice commun, & de la conſéquence qu'un chacun peut aiſément juger. Ledit Chevalier tâchera de porter leſdits Rois à ſe joindre avec moi, pour preſſer vivement celui de la Grande Bretagne, à conſentir à des conditions de paix

qui soient équitables, à quoi je n'estime pas qu'il rencontre aucune difficulté, pourvû que les Etats y contribuënt de leur part ce qu'ils doivent, en faisant cesser comme ils le peuvent aisément, & sans se faire grand préjudice, les sujets de mauvaise satisfaction, que chacun desdits Rois prétend avoir d'eux, à quoi il est important que vous teniez la main, prenant soin que lesdits Etats, en envoyent les ordres nécessaires à leurs Ministres qui sont sur les lieux: que si mes offices, & ceux desdits Rois qui y seront joints ne peuvent produire en Angleterre l'effet que je veux m'en promettre, ledit Chevalier ne manquera pas, en cas des ordres & des pouvoirs nécessaires, de prendre avec eux d'autres mesures & des liaisons qui puissent par d'autre voyes plus fortes porter les Anglois à ce qu'on desire, & qui sera trouvé juste.

Quant aux assistances & déclarations dont le Sieur van Beuningen m'a aussi parlé & pressé vivement, je lui ai répondu qu'il étoit du propre bien des Etats aujourd'hui plus que jamais, que je ne ruïnasse pas en un moment, par des déclarations précipitées, toutes les bonnes espérances que j'ai, & que le Roi de la Grande Bretagne lui-même m'a données, de la pouvoir porter à l'accommodement à des conditions équitables, & qu'avant de faire aucun pas qui puisse, ou lui rendre m'a médiation suspecte, ou donner lieu à ceux de ses Ministres qui ne desirent pas la paix, d'aigrir d'avantage les choses, il est de la prudence de voir qu'elle sera la réponse qu'il a promis de donner à la premiére proposition que lui ont fait mes Ambassadeurs, en laquelle il s'est engagé de s'expliquer nettement de ses intentions, parce qu'alors, les

ayant

ayant connuës, on pourra prendre toutes ſortes de meſures, avec plus de fondement, ſans qu'on ait à ſe reprocher d'avoir manqué en rien de ce qui pouvoit conduire à la paix : & j'ai ajoûté pour plus grande ſatisfaction d'eſprit aux Etats, & pour leur donner auſſi la confiance, la force & la vigueur dont ils ont tant de beſoin en cette conjoncture, que ſi l'on reconnoît que les intentions du Roi de la Grande Bretagne ſur le fait de la paix, ne ſont pas telles que l'on deſire, & qu'il a laiſſé eſpérer, je prendrai alors des reſolutions, dont leſdits Etats n'auront pas ſujet d'être mal-ſatisfaits.

Ledit van Beuningen m'a encore inſtamment preſſé, de vous ordonner de dire en cette occaſion aux Etats quelque choſe de ma part, qui leur donne du courage, & empêche que Downing ne puiſſe, par ſes artifices, jetter de la diviſion parmi eux ; mais comme un pareil office, pour produire l'effet que van Beuningen ſe propoſe, devroit être rendu public, dans toutes les Provinces, ce qui ſe trouveroit par une autre raiſon directement contraire au but que j'ai, de ne rien faire préſentement qui puiſſe ruïner les eſpérances que j'ai du côté d'Angleterre, qui ſont de promouvoir & conclure l'accommodement; cette conſidération m'a paru ſi forte pour le plus grand bien des Etats, que je n'ai pas crû vous devoir ordonner ce que ledit van Beuningen demandoit, & en cas que vous jugiez que la bienſéance & la raiſon requit abſolument que vous ne gardiez pas un entier ſilence, dans un évenement de la conſidération de celui qui vient d'arriver aux Etats, vous devrez meſurer toutes vos paroles avec grande circonſpection, ayant toûjours en vûë, que ce que vous

direz ne puiſſe point nuire à la Négociation qui ſe fera au même tems à Londres, c'eſt-à-dire que ſans vous expliquer en rien des ordres que j'ai donnez pour le Nort à l'avantage des Etats, vous reſtraigniez vôtre diſcours aux ſeuls témoignages & aſſeurances de mon affection, qui ne m'a pas permis d'apprendre qu'avec beaucoup de déplaiſir, le mauvais ſuccès du premier choc de leurs Armes, employant le reſte de vôtre diſcours à leur donner part des ordres que j'ai auſſi-tôt envoyez par des Couriers exprès à mes Ambaſſadeurs, de preſſer vivement le Roi de la Grande Bretagne, pour un bon & promt accommodement, dont j'ai toute bonne eſpérance; ledit Roi ayant aſſeuré meſdits Ambaſſadeurs, que par la réponſe qu'il feroit à leur premiére propoſition, il s'expliqueroit de ſes intentions pour la paix, à des conditions que tout le monde trouveroit très-moderées.

Je crois important de vous informer d'une réponſe, qu'a fait ici le Sieur van Beuningen, quand on lui a demandé ſi les Etats ſe porteroient facilement à donner ſatisfaction aux Suedois, touchant les élucidations du Traité d'Elbing, & de quelle conſéquence il étoit aux Etats d'accorder ce que la Suede deſire: ledit van Beuningen a reparti, qu'à la verité l'affaire ſeroit de beaucoup de conſidération, ſi ſes Maîtres ſe pouvoient promettre que les Suedois exécutaſſent ſincérement ce à quoi ils ſont engagez par des Traitez, ſur le fait deſdites élucidations; mais que comme ils trouvent & trouveront toûjours des évaſions & des prétextes pour ne les pas accomplir, ſon ſentiment particulier ſeroit, que les Etats ſe diſpenſaſſent de

bonne

bonne grace, d'une choſe qu'on ne pourra jamais s'aſſeurer de leur faire tenir, & qu'en cela même on gagnera de n'avoir plus avec eux aucune occaſion de querelle, & de mauvaiſe ſatisfaction; cette lumiére que je vous donne vous peut ſervir, (ſans commettre ledit van Beuningen) à ſurmonter toutes les difficultez que les Etats pourroient faire, d'envoyer au Sieur Isbrand les ordres qui ſont néceſſaires pour contenter les Suedois, ſur le fait deſdites élucidations.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 2. Juillet 1665.

J'Ai ſuivi les ordres que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de me donner par ſa dépêche du 26. du mois paſſé, & il a été fort à propos, ainſi que Vôtre Majeſté a très-bien jugé que je ne donnaſſe pas de Mémoire à Meſſieurs les Etats, ſur l'Audience que Monſieur van Beuningen a euë, lequel auroit aſſeurément alteré la Négociation en Angleterre plûtôt que de l'avancer.

J'ai ſeulement dit au Preſident de ſemaine, qui ne manqua pas de venir chez moi avec deux Deputez des Etats dès que l'Ordinaire fut arrivé, pour ſçavoir ce que Vôtre Majeſté me mandoit, que Vôtre Majeſté étoit toûjours dans les ſentimens de procurer la paix entre les deux Etats.

Que pour cet effet elle avoit depêché un Courier en Angleterre, pour preſſer le Roi d'entendre à un accommodement à des conditions rai-

ſonnables, & que s'il ne le faiſoit pas, Vôtre Majeſté prendroit des reſolutions deſquelles Meſſieurs les Etats auroient ſujet d'être contens; qu'elle avoit auſſi redoublé ſes offices vers les Couronnes du Nort ſur ce même ſujet. Ils me preſſerent fort de leur donner par un Memoire tout ce que deſſus. Je leur répondis que cela n'étoit pas dans la forme, qu'ils venoient chez moi par ordre des Etats pour me parler, & que je leur répondois qu'ils devoient inferer de ce que je leur diſois, que Vôtre Majeſté étoit très-bien intentionnée pour leurs intérêts, puis qu'elle continuoit à leur en donner des aſſeurances, nonobſtant le ſujet qu'elle auroit de s'en retirer, par le peu de cas qu'ils avoient fait de vos conſeils & avis ſur le ſecours, & le cours de toute cette guerre; que ce n'étoit que de moi même que je leur faiſois ce diſcours, parce que Vôtre Majeſté étoit ſi genereuſe qu'elle ne vouloit pas uſer de reproches au mauvais état où étoient leurs affaires, mais bien les conſoler & les aſſiſter encore de ſes conſeils en tout ce qui lui ſera poſſible, comme en les exhortant d'envoyer des ordres à leurs Ambaſſadeurs vers les Couronnes du Nord d'ajuſter les differens qu'ils ont avec les Etats, & particulierement en Suede, touchant le projet des élucidations; & je me ſervis comme de moi-même de l'avis que Vôtre Majeſté me donne de l'ouverture de Monſieur van Beuningen ſans qu'il ait été parlé de lui. Ils me témoignerent être fort ſatisfait, & en furent faire rapport à l'Aſſemblée en la même maniere que deſſus.

Je fus enſuite le même jour voir les Deputez des Villes de Hollande, parce que ce ſont les Marchands d'Amſterdam qui ſont les plus oppoſez

poſez au relâchement de l'article des Elucidations, & leur repreſentai fortement tout ce que j'avois dit au Preſident de ſemaine. Ils me parurent bien diſpoſez à contenter la Suede ; & en effet il a été reſolu ce matin qu'on envoyeroit ordre à Monſieur d'Isbrand d'ajuſter cette affaire, qui eſt la principale, à la ſatisfaction de la Couronne de Suede, & à Monſieur d'Amerongen en Dannemarc de s'accommoder au tems ſur les pretenſions du Roi de Dannemarc. Ainſi je crois que les deux Miniſtres ſeconderont les bonnes intentions de Vôtre Majeſté. Ils ſe loüent fort tous deux des offices que Monſieur le Chevalier de Terlon leur rend, tant en Suede qu'en Dannemarc. Je ne puis finir cette Lettre ſans dire à Vôtre Majeſté tous les beaux diſcours que Downing fait publier par les Villes. Il dit que le Roi de Suede s'eſt aſſeurément declaré pour l'Angleterre, que le Roi de Dannemarc ſon Maitre a fait une Ligue avec le Roi d'Eſpagne, la Maiſon d'Autriche, & pluſieurs autres Princes, que le Pape même y entrera ; que déja le Maire de Londres a fait entendre au Roi ſon Maitre, que ſi on veut declarer la guerre à la France, ils donneront la moitié de leur bien pour la ſoutenir ; que tout le peuple la deſire, & que nos Ambaſſadeurs ſont regardez à Londres comme Ennemis, & qu'ils n'y reſteront pas long-tems.

Quoi qu'il n'y ait nulle apparence à tout ce que ces Emiſſaires diſent, cela ne laiſſe pas de troubler ces peuples & de fortifier la cabale Angloiſe, qui a été aſſez forte pour mettre de la diviſion parmi les Chefs de la Flotte, dont Tromp a été des premiers, & a quitté le Commandement pour s'en venir à la Haye ſans con-

gé, où il a tenu plusieurs discours en public fort desavantageux à Monsieur de Wit : ses amis ont tâché de le ramener & de le renvoyer à la Flote. Il est brave, mais il a peu de jugement, ce qu'il a fait paroitre en cette rencontre ; car sans cela toutes les voyes alloient à le faire Amiral. A l'exemple de Tromp plusieurs Capitaines ont parlé fort haut, & au lieu de travailler à raccommoder la Flotte, il a fallu que tous les soins de Monsieur de Wit ayent été à remettre les esprits dans l'affection du service, & empêcher une revolte. Je ne crois pas qu'ils puissent mettre leur Flotte en état de s'opposer à celle d'Angleterre de deux mois.

Leur principale affaire est le retour de de Ruyter, qui a avec lui treize Capitaines capables de commander des Flottes, & ce sont à present les seuls Chefs de Mer que Messieurs les Etats ayent à leur service. On a nouvelle qu'il est parti le 6. de May de la Martinique où il a pris des vivres pour trois mois, & fait nettoyer ses Vaisseaux. Dans la Relation qu'il a envoyée aux Etats, il remarque avoir pris les Forts de Cap vert & Corrorari, & qu'il les a rasez ; que de là il a été sur la Riviere de Gambi ; qu'il a attaqué le Fort Cormantin, l'a pris en plein jour, & y a établi une bonne Garnison ; qu'il amene le General des Anglois prisonnier dans son vaisseau ; qu'il a pris huit vaisseaux Anglois richement chargez ; qu'il a ravituaillé toutes les places de la Côte de Guinée, & donné au General de Messieurs les Etats les munitions necessaires, & dont il a eu besoin pour maintenir les Places qui sont sous leur puissance ; que de la Guinée il est allé aux Barbades ; qu'ayant été découvert par un Navire Anglois, 40. Navires Mar-

Marchands gagnerent la Côte & s'échoüerent contre terre, ôterent leurs canons, & firent quantité de Batteries dont ſa Flotte fut fort incommodée, ce qui l'obligea de ſe retirer ſans pouvoir attaquer leſdits Navires Marchands, & que manquant d'eau & de vivres, il avoit été obligé de venir en prendre à la Martinique, où il avoit reçû toutes ſortes de bons traitemens du Gouverneur Clodore; qu'il en partoit pour venir vers la nouvelle Hollande, & de-là, ſuivant ſes ordres, retourner dans ſa Patrie.

Enſuite des avis que de Ruyter a donné à Meſſieurs les Etats, ils ont fait partir du Teſſel vingt-cinq Navires ſous le Commandement de Banckert, pour aller au devant de lui & tâcher de le joindre; ils ont dépêché en même tems ſix Galiottes bonnes voilieres, pour aller au devant de lui, & lui porter les avis de l'Etat de toutes choſes, afin qu'il ſe precautionne contre la Flotte Angloiſe.

Monſieur de Wit eſt toûjours au Teſſel; la ville d'Amſterdam commence à murmurer & à blâmer le Gouvernement preſent; à Leyden le peuple a jetté un tambour dans la Riviere, ſur ce qu'il battoit pour lever des gens pour le ſervice de Meſſieurs les Etats, le peuple ſe mit à crier qu'il falloit lever pour le Prince d'Orange, & non pour des traitres.

Il y a des Capitaines de mer, accompagnez de grand nombre de Matelots, qui étant attroupez ont dit publiquement qu'ils ne retourneroient plus en mer ſi on ne portoit la banderolle du Prince d'Orange.

Quoi que la prudence & l'adreſſe de Monſieur de Wit ayent appaiſé tous ces troubles, & remis ces mutins à leur devoir, on eſt néan-

moins à toute heure à la veille de voir renouveller ces émotions, car on n'oseroit faire aucun châtiment. Vôtre Majesté peut juger mieux que personne du mauvais état où sont les affaires en ce Pays, lesquelles peuvent tourner en un instant dans une telle extrêmité qu'on ne les pourra plus remettre; car ces peuples sont susceptibles de toutes les mauvaises impressions qu'on leur veut donner, & quand ils sont échauffez il y a grande peine de les faire revenir. Je ferai de ma part toutes les diligences qui dependront de moi, pour maintenir les affaires dans une égalité jusques à ce que Vôtre Majesté se soit declarée du parti qu'elle voudra prendre.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 9. Juillet 1665.

L'Evêque de Munster a fait avancer 500. Chevaux & mille hommes de pied sur les frontieres de la Province de Gueldres. Messieurs les Etats y ont fait marcher des Troupes suffisantes pour s'opposer à ses entrepriſes, & ils n'ont rien à craindre, pourvû que les Princes d'Allemagne ne se joignent point à lui; ils sont en volonté de le contenter, & il les en presse de la part de Vôtre Majesté.

Le Compromis entr'eux & les Ministres de Monsieur l'Electeur de Brandebourg se doit signer dans deux jours, on est d'accord des termes.

Ils consentent à l'échange de Rhimberg avec Mon-

Monsieur le Prince d'Orange, se reservant seulement la Souveraineté pour laquelle ils donneront de l'argent, qui servira à faire le surplus de ce qui sera convenu ; mais cela est secret, les Etats n'en ayant pas encore connoissance, aussi n'est-il pas tems qu'ils l'ayent ; car il faut auparavant sçavoir ce que pretend Monsieur l'Electeur de Cologne, & ce que le Conseil du Prince d'Orange voudra donner. Mais c'est toujours beaucoup d'avoir le consentement des principaux de l'Etat, qui feront venir les autres a leur avis lors que la chose sera meure.

Quant aux autres affaires qu'ils ont avec les Rois de Suede & de Dannemarc, ils ont déja écrit par l'Ordinaire dernier à leurs Ministres d'ajuster celles dont on est en contestation, à leur satisfaction : lesdits Etats sont fort contens de la conduite de Monsieur le Chevalier de Terlon, qui assiste leur Ministre en tout ce qu'il peut pour faciliter leurs affaires.

J'ai donné avis à Monsieur l'Evêque de Strasbourg de la disposition où l'on est ici pour l'échange de Rhimberg. J'attens ses sentimens là-dessus, sur lesquels je me reglerai.

Messieurs les Etats n'ont fait que proposer une levée de 12000. hommes, & d'entendre les offres qu'ont fait Messieurs les Princes de Tarente & le Comte de Waldeck ; mais il n'a été rien resolu, & à moins que d'être pressez par la crainte d'une guerre de terre, je ne crois pas qu'ils augmentent leurs Troupes.

L'on attend ici avec impatience de sçavoir la réponse du Roi d'Angleterre, sur les dernieres instances qui lui ont été faites de la part de Vôtre Majesté, de donner ses propositions pour la paix : les Etats sont persuadez qu'elles feront

fort fieres, & que même les Anglois ont deſſein de rompre avec Vôtre Majeſté. Ces impreſſions pourroient bien venir de l'eſprit de Downing, car je ſçai, à n'en pouvoir douter, qu'en même tems que cela ſe debite dans les Villes, il voit les Deputez avec grand ſoin, leur fait entendre qu'on n'a pas beſoin de l'entremiſe de la France pour leur accommodement; que la choſe n'eſt pas ſi difficile qu'on penſe, & que quand l'Angleterre & cet Etat ſeront bien plus unis, ils ſeront maitres de tout le Commerce, ſans que pas un Roi y puiſſe avoir de part que celle qui leur plaira. Ce diſcours eſt fort goûté par ces gens-ci, & il y a même des amis de Monſieur de Wit & de ſa cabale, qui ſont entierement gagnez.

Je ne perds pas de tems pour détruire autant que je puis, auprès des Deputez des Villes ces fauſſes maximes, & leur faire voir que ce ſeroit la perte aſſeurée des Etats, en ce que l'Angleterre ne manqueroit pas de ſe rendre maîtreſſe de tout le Commerce, après qu'elle auroit porté leſdits Etats à manquer à la France, par une liaiſon pareille à celle qui ſe projette ſans ſa participation, & leur faire perdre le ſeul appuy qu'ils peuvent avoir contre les entrepriſes d'Angleterre ſur leur Etat, dont les pretextes ſont aſſez aiſez à trouver; que pour donner une marque d'intention bonne & ſincere, il me ſemble que les Anglois ne devroient pas chercher à leur ôter le ſeul Allié qu'ils ont, & qui peut les maintenir contr'eux; mais bien propoſer des conditions juſtes & raiſonnables, dont Vôtre Majeſté ſe puiſſe ſervir pour procurer à tous deux la paix ſans aucun intérêt, que celui de jouir chacun de la liberté du Commerce; que je les croyois

croyois trop habiles pour donner dans ce piege, & pour ne penetrer pas le but des Anglois de les attirer à eux pour les ruïner avec plus de facilité. Peut-être feront-ils quelques reflexions sur cette conversation. Je remarquai beaucoup d'abattement parmi eux, & s'il leur arrive encore quelque perte en mer, il y a à craindre de grandes revolutions dans l'Etat.

L'Equipage de la Flotte va lentement, il y a assez de Vaisseaux & d'argent, mais peu de gens de commandement, & par consequent point d'ordre.

Monsieur de Wit est toujours au Tessel, on ne croit pas qu'il revienne si-tôt à la Haye; cependant on lui fait des affaires ici pendant son absence, auxquelles il pourroit remedier par sa presence.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 13. Juillet 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant fait instance à Vos Seigneuries le premier Juin dernier passé, à ce qu'il leur plût permettre l'achât en ce païs de deux Galiottes, que le Roi son Maître desiroit avoir, pour s'en servir dans le dessein de quelque armement Naval; Elles l'ont accordé, & Sa Majesté en a été fort satisfaire; mais comme Elle lui a donné un nouvel ordre de faire trouver bon à Vos Seigneuries, qu'au lieu d'une desdites Galiottes on peût acheter

un Vaiſſeau Houckre, de quatre-vingt tonneaux ou environ ; Ledit Ambaſſadeur extraordinaire les prie d'y vouloir conſentir, & il eſpére avec d'autant plus de confiance qu'Elles le feront, qu'il n'eſt queſtion d'autre choſe, ſinon qu'au lieu des deux Galiottes qu'elles ont déja permis d'acheter, on pourra acheter une Galiotte ſeulement, & un Vaiſſeau Houckre du port de quatre-vingt tonneaux ou environ. Donné à la Haye le treize Juillet 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 10. *Juillet* 1665.

J'Ai reçû vôtre depêche du deuxiéme du courant, & y ai vû ce qui s'eſt paſſé de de-là, lors que le preſident de ſemaine vous a viſité, & que vous lui avez dit tout ce dont je vous avois chargé par ma depêche du 26. de l'autre mois, ſur le ſujet de l'échec que la Flote des Etats à reçû ; cependant j'ai été très-aiſe d'apprendre que vous ayez fait envoyer des ordres précis aux Sieurs d'Isbrand & Damerong, de ſatisfaire le Roi de Suede, & celui de Dannemarc. Cette précaution ayant été néceſſaire, pour faire que les Négociations dont j'ai chargé le Chevalier de Terlon puiſſent réuſſir.

On ne ſçavoit point encore en Angleterre la verité de ce que de Ruyter a fait en Guinée, ſelon ce que vous en mandez. Il n'a manqué à prendre dans toute cette côte-là, que le ſeul Cabo Corſo.

ſo. Il eſt certain qu'aujourd'hui la grande affaire des Provinces Unies eſt le retour dudit de Ruyter. Pour les diſcours que tient Downing touchant cette Couronne, on n'en doit pas faire grand cas.

Mes Ambaſſadeurs me mandent par leur derniére depêche, qu'on leur avoit promis pour le lendemain la réponſe du Roi de la Grande Bretagne, à la premiére propoſition qu'ils ont donnez ſur les moyens de faire la paix. Quand je l'aurai vûë, j'aurai ſans doute lieu de vous écrire plus au long.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 16. Juillet 1665.

MOnſieur de Wit eſt arrivé ce matin du Teſſel. Je ne l'ai pas encore vû. Je ſçai qu'il a dit avoir laiſſé quatre-vingt ſix Navires prêts de ſortir en Mer. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il ne fut pas ſi brave; car ſi l'Etat perd un ſecond combat, il ne s'en remettra jamais, & il faudra qu'il ſe ſoumette à la diſcretion de ſes Ennemis.

Je remarquai bien de la diviſion, & de l'abbattement dans les eſprits, à la reſerve de Monſieur de Wit, qui eſt toûjours fort fier, mais il faut craindre qu'à la fin il ne ſeroit plus abattu que les autres, s'il arrivoit quelque accident nouveau, ſoit par la guerre, ou par les peuples qui ſont ébranlez, & ſur qui dès à préſent on ne peut faire aucun fondement aſſeuré.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 17. Juillet 1665.

J'Ecrivis il y a quelques jours au Duc de Neubourg, pour le convier à s'employer auprès de l'Evêque de Munſter, pour détourner ce Prince d'entreprendre aucune nouveauté, ou voye de fait contre les Etats, lui faiſant entendre par la voye dudit Duc, que s'il le faiſoit, il ſe trouveroit auſſi-tôt mes armes ſur les bras pour leur défenſes; mais ayant depuis appris que ſon Traité avec le Roi de la Grande Bretagne eſt comme arrêté, s'il n'eſt déja conclu, & ſigné, & que ledit Roi lui promet pour l'engager & agir contre leſdits Etats, de lui fournir une ſomme de quatre cent mille écus & cinquante mille par mois, durant tout le tems qu'il leur fera la guerre, avec obligation expreſſe, de ne pouvoir faire d'accommodement ſans y comprendre ſes intérêts, & lui faire donner ſatisfaction, je ne me ſuis pas contenté de cette premier diligence, voyant que la choſe preſſoit plus que je n'avois crû, & je fais état d'envoyer directement vers lui-même une perſonne expreſſe, qui partira dans deux ou trois jours, pour lui déclarer que s'il attaque les Etats, il trouvera mes forces à leur tête pour leur défenſe. Outre cela, je depêchai avant hier un Courier à mes Ambaſſadeurs en Angleterre, pour leur ordonner de faire la même déclaration de m'a part au Roi de la Grande Bretagne, afin qu'il connoiſſe à tems, qu'il peut

plus

plus utilement employer son argent qu'à armer ledit Evêque, & le faire agir; & non content de cela, j'ai aussi déja fait parler au Marquis de la Fuente, sur le passage dont j'aurois besoin dans les Etats du Roi son Maître, pour envoyer une Armée au secours des Provinces Unies.

Vous avez belle matiére de faire valoir aux Etats, le procedé que je tiens en ce rencontre, plein d'affection & de cordialité envers eux, avant mêmes qu'ils m'ayent requis de rien, sur la seule connoissance que j'ai euë des Projets dudit Evêque, quoi qu'il soit l'un de mes Alliez de la Ligue du Rhin; mais comme j'ai bien voulu sans y deliberer un moment lui faire des déclarations aussi fortes que sont celles que je viens de dire, & qui m'engagent à ne pouvoir m'empêcher de les exécuter, si ce Prince passe outre, nonobstant cela, à l'accomplissement du Traité qu'il peut avoir déja fait avec le Roi de la Grande Bretagne : il est juste aussi, & il est d'ailleurs du bien des Etats, afin que j'aye plus de moyen de le soutenir, que je puisse lui promettre, que je lui ferai donner par eux satisfaction sur l'affaire de Borkelo. Le Sieur van Beuningen a déja dit ici, que je pouvois la lui promettre, & je donnerai cet ordre à mon Envoyé; mais il sera bien à propos que vous fassiez confirmer cette parole, au lieu où vous êtes. Il ne s'agit en cela que d'un différend particulier, dudit Evêque avec le Comte de Stirum, que la Province de Gueldre protege, en quoi les autres Provinces n'ont aucun intérêt, & ce n'est à proprement dire qu'un procès qui ne doit pas causer une guerre, ou d'autres Provinces de l'Empire pourroient dans la suite prendre intérêt pour de

plus

plus grands ou pareils différends qu'ils ont à démêler avec les Etats ; outre que le monde eſt aſſez perſuadé, que l'Evêque de Munſter à la raiſon de ſon côté, & que ſon Evêché ſouffre une vexation en cette affaire de Borkelo.

Les Etats ne doivent pas perdre de tems à pouſſer la Négociation de l'échange de Rhimberg, auquel vous mandez qu'ils ont déja conſenti, afin qu'on puiſſe vivre en toute quietude d'eſprit, que l'Electeur de Cologne, quoi qu'il arrive, ne ſe joindra pas audit Evêque de Munſter.

Vous aurez vû la réponſe que le Roi de la Grande Bretagne a enfin donnée à mes Ambaſſadeurs, & les raiſons qu'il allégue, pour ne s'y être pas expliqué de ſes intentions, ſur les conditions de la paix, comme il leur avoit fait eſpérer. Le Sieur van Beuningen m'a demandé là-deſſus Audience, & je la lui donnerai demain ; cependant il ſeroit bien néceſſaire, que Meſſieurs les Etats vouluſſent vous dire à l'oreille confidemment à quoi ils ſe relâcheroient pour le bien de la paix, & à quelles conditions dans cette conjoncture ils ſeroient diſpoſez de la conclure, afin que je puiſſe les leur ménager, pendant que mes Ambaſſadeurs ſont encore en Angleterre, ſans qu'il parut que les ouvertures que j'en ferois vinſſent de leur part, mais ſeulement de la mienne, pour le deſir que j'ai de l'accommodement, me promettant, ſi le Roi d'Angleterre y donne les mains, de les faire auſſi agréer aux Etats. Par ce moyen on verra bientot ſi la paix ſe peut faire, ou non, & ſans que Meſſieurs les Etats, par l'avance que j'en ferai de leur conſentement, ſe faſſent aucun préjudice. Le Roi d'Angleterre (ſi la Négociation ſe rompt) n'aura aucun juſte ſujet de ſe plain-

dre

dre de moi, quelque resolution que je puisse prendre après cela pour l'avantage des Etats. Appliquez vous dont à tirer d'eux le plus promtement qu'il se pourra leur dernier mot, & asseurez les bien que je ne me prévaudrai de la lumiére qu'ils me donneront, que pour leur plus grande utilité & satisfaction.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 22. Juillet 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, se sent obligé de faire sçavoir à leurs Seigneuries, que l'affection que le Roi Son Maître conserve pour leurs intérêts ne lui permettant pas de souffrir, que les entrepriſes, qui se pratiquent contre cet Etat, viennent à effet; il recherche les moyens les plus convénables pour les rompre, ou détourner. Sa Majesté pour cet effet n'a pas seulement fait insinuër à Monsieur l'Evêque de Munster, que s'il songeoit à quelque mauvais dessein, ou voye de fait contre cet Etat, Elle s'opposeroit fortement à l'exécution; mais ayant depuis appris le Traité que cet Evêque a fait avec le Roi de la Grande Bretagne, & que la chose pressoit plus qu'elle ne croyoit, a envoyé directement vers lui, une personne expresse, pour lui déclarer, que s'il attaque les Etats de Vos Seigneuries, il trouvera ses forces à leur tête pour leur defense, & a depêché un Courier à ses Ambassadeurs Extraordinaires en Angleterre, pour convier de sa part le Roi de la Grande Bretagne, à vouloir

enten-

entendre à une Paix, & lui faire connoître à tems qu'il peut plus utilement employer son argent, qu'à armer ledit Evêque & le faire agir; & Sa Majesté non contente de cela a déja fait parler au Marquis de la Fuentes, sur le passage dont elle auroit besoin dans le païs du Roi son Maître, pour envoyer une Armée au secours de Vos Seigneuries. Elles n'auront pas de peine après cela à se persuader, que le procedé de Sa Majesté en ce rencontre ne peut-être ni plus sincére ni plus cordial, puis que sans attendre qu'elle en soit requise elle se porte d'elle même, sur la seule connoissance des Projets dudit Evêque, à prévenir & repousser les maux qui les menacent, sans même avoir égard que l'Evêque de Munster est un de ses Alliez de la Ligue du Rhin; mais comme Sa Majesté a bien voulu, sans deliberer un moment faire ces déclarations aussi fortes qu'elles sont, & qu'il s'engage à ne pouvoir s'empêcher de les exécuter, si cet Evêque passe outre nonobstant cela à l'accomplissement du Traité, fait avec le Roi de la Grande Bretagne, Vos Seigneuries jugeront bien qu'il est juste aussi, & qu'il est d'ailleurs du bien de l'Etat, que Sa Majesté, pour avoir plus de moyen de retenir ledit Evêque, puisse lui promettre qu'elle lui fera donner satisfaction par Vos Seigneuries, sur l'affaire de Borkelo, ne s'agissant en cela que d'un different particulier dudit Evêque, avec le Comte de Stirum, que la Province de Gueldre protege, en quoi les autres Provinces n'ont aucun intérêt, & ce n'est à proprement parler qu'un procès qui ne doit pas causer une guerre, ou d'autres Princes de l'Empire pourroient dans la suite prendre intérêt, pour de plus grands differends qu'ils ont à démeler avec Vos Seigneuries; outre que le monde est assez persuadé, que cet Evêque a beaucoup de droit de son côté, & que son Evêché souffre notablement en cette affaire de Bor-

Borkelo. Sa Majesté ne doute point aussi, que Vos Seigneuries ne trouvent très à propos, de pousser en même tems la Négociation de l'echange de Rhinberg, ou elles ont déja quelque disposition, afin que par-là on puisse être asseuré que l'Electeur de Cologne, quoi qu'il arrive, ne se joindra pas audit Evêque.

Et que Sa Majesté suggereroit à Vos Seigneuries, qu'elles travaillassent de bonne heure à fortifier leur Armée de terre par de nouvelles levées en Allemagne, afin qu'elles eussent un Corps prêts à se joindre au sien en cas d'attaque, si leur prudence & leur bonne politique ne leur conseilloit pas la nécessité de cette précaution, qui ne sera pas même inutile pour disposer plûtôt les Anglois d'entendre à un accommodement, ce qui seroit le vrai moyen d'arrêter toutes sortes de maux dans leur source; Ainsi que le Roi son Maître le souhaite ardemment, & à quoi il tâche de contribuër, de tout ce qui peut dépendre de son pouvoir.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 23. Juillet 1665.

LA dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 17. du courant, a fort remis les esprits des Etats, qui étoient dans un grand étonnement du Traité de l'Evêque de Munster, en les assurant que Vôtre Majesté s'employoit tant auprès du Duc de Neubourg, qu'auprès du Marquis de la Fuente pour le passage de ses Troupes, & du Roi d'Angleterre pour le détourner de ce prétendu Traité, & leur ai bien fait remarquer que Vôtre Majesté s'étant portée à

leur

leur donner des marques de son affection en cette rencontre sans en être requise de leur part, il étoit nécessaire qu'ils prissent une prompte resolution de contenter ledit Evêque pour Borkelo, & terminer l'affaire de Rhimberg, & les pretensions de Monsieur l'Electeur de Brandebourg pour sa liquidation, comme aussi la restitution des biens de l'Ordre de Malthe.

Ils me répondirent, que quant à l'affaire de Borkelo, elle n'etoit pas juste, que ce n'étoit pas une affaire d'un particulier, ainsi que Vôtre Majesté croit, mais bien de la Province de Gueldres qui y est la plus intéressée, le dédommagement du Comte de Stirum étant aisé à accommoder; que par le Traité d'Union les Provinces se doivent soutenir les unes les autres; & qu'on donne ordre à Monsieur van Beuningen de faire voir les pieces du Procès à Vôtre Majesté, & l'informer de la verité du fait; qu'on fera toutes les diligences possibles pour accommoder le demêlé qu'on a avec l'Electeur de Brandebourg; que pour l'affaire de Malthe, le Traité d'Union des Provinces fait qu'on ne peut forcer celle d'Utrecht de convenir à l'accord projetté, mais que les autres Provinces travaillent à la porter à s'accommoder.

Quant à l'échange de Rhimberg, Messieurs les Etats en veulent bien traiter avec l'Electeur de Cologne, & ils attendront que ledit Electeur leur fasse des propositions. J'ai écrit sur cet article à Monsieur l'Evêque de Strasbourg, & lui ai mandé qu'il faut se hâter & ne perdre pas cette conjoncture, & qu'il envoye pouvoir de traiter à quelqu'un qui soit bien informé des conditions qu'on pretend.

Monsieur de Wit m'est venu voir ensuite, & m'a

m'a representé au vrai l'état de leurs affaires, qui sont dans une telle extrêmité qu'ils n'ont que la seule ressource de hazarder un combat, m'ajoutant que s'ils restent dans leurs Ports, ils ont à craindre deux choses, dont une seule fera indubitablement revolter les Villes, demander la paix au Roi d'Angleterre à telles conditions qu'il voudra, & remettre le Prince dans ses Charges, & chasser du Gouvernement tous ceux qui y sont à present.

Que la premiere est le retour de de Ruyter, celui de la Flotte de Smirne qui est à Cadix, & celui de la Flotte des Indes; que si on laisse la mer libre aux Anglois, il est impossible d'éviter la perte d'une de ces Flottes, & peut-être des trois, ce qui les mettroit si fort en arriere qu'ils ne pourroient jamais s'en relever; & qu'ainsi il est d'avis qu'on fasse sortir leur Flotte qui sera dans douze jours de 106. grands Vaisseaux; qu'on a pourvû aux Charges vacantes par de bons Chefs & experimentez; que le châtiment qui a été fait fera mieux faire le devoir aux autres; & qu'enfin il y a lieu d'esperer un bon succès par toutes les precautions que les Etats ont prises; mais que la plus grande raison qu'il y ait à donner à ce conseil, est que Messieurs les Etats n'ont aucune ressource à esperer que par là. Je lui ai repliqué que j'étois marri d'apprendre le mauvais état de leurs affaires, mais qu'il me sembloit que les Etats pourroient prendre un parti plus seur, qui seroit celui de dire à Vôtre Majesté confidemment jusques où ils se veulent relâcher pour avoir la paix; que j'avois ordre de Vôtre Majesté de lui dire que les ouvertures ne paroitroient pas de leur part, mais seulement de celle de Vôtre Majesté,

sans

fans que les Etats ſe faſſent aucun prejudice de leur conſentement par l'avance qu'elle en aura fait.

Il a fort goûté cette ouverture, & ſur cela nous ſommes entrez en matiére, & il m'a dit que Vôtre Majeſté pouvoit propoſer d'elle-même la ceſſion du Fort St. André & de l'Ile Bonnaviſta ſur la Riviere de Gambi, qui ſont deux Places dont la Compagnie d'Amſterdam tiroit beaucoup d'or, & fort conſidérables pour le Commerce; qu'on rendroit le Fort Cormantin que de Ruyter a pris en échange du Capo Corſo, & quand bien le General Valkenbourg auroit repris Capo Corſo, qu'ils ne laiſſeroient pas de rendre Cormantin; qu'ils cederont les Forts, Villes & habitations de la nouvelle Belgique, en cedant auſſi l'Ile de Poleron aux Etats, dont ils ſont encore en poſſeſſion, ce qu'il ne demande que pour avoir prétexte de tirer le conſentement de la Compagnie, d'autant que l'Ile de Poleron eſt toute deffrichée, & les arbres de canelle & muſcade coupées & les racines arrachées, en ſorte qu'elle ne peut jamais rien valoir, ce dont les Anglois ſont bien informez, ayant été ſur les lieux: c'eſt proprement ceder pour rien toute la nouvelle Belgique, qui a tant coûté d'argent depuis plus de ſoixante ans qu'ils la poſſedent, & qui eſt un pays cultivé & dont ils reçoivent un grand Commerce de Caſtors & de toutes ſortes de pelleteries, & contigu à la nouvelle Angleterre qui leur apportera une grande utilité.

Mais que ſi le Roi d'Angleterre demandoit par deſſus cela, le dixiéme de la pêche, ou autre contribution dans l'Europe, ou que les Etats priſſent des Paſſeports des Anglois pour paſſer le Canal, ou quelque autre marque de

Roi

Roi de la Mer, ou qu'il demandât à rétablir le Prince d'Orange dans ses Charges, les Etats ne consentiront jamais à aucune de ces conditions, & en ce cas ils se resoudront de hazarder le tout pour le tout.

Après avoir encore essayé de le porter à des relâchemens plus forts & ne l'avoir pû, je lui dis qu'il étoit à propos qu'il rendit compte aux Etats de nôtre conversation, & qu'il me dit de leur part tout ce qu'il m'avoit déja avancé de lui-même, afin que ce que j'en écrirois à Vôtre Majesté eut plus de force.

Suivant l'avis que Votre Majesté donne aux Etats, de faire un Corps de nouvelles levées, ils ont depêché vers les Princes de Lunebourg pour prendre jusques à 6000. hommes à leur service, qui sont toutes vieilles Troupes. Ils donnent des recruës à la Cavalerie & à l'Infanterie; ce qui augmentera leur Armée de 8000. hommes, & en attendant ils ont envoyé cinquante Compagnies d'Infanterie de renfort dans les Places frontieres de la Westphalie.

Les Etats ont fait arrêter un appellé Oudart, qui faisoit les affaires du Roi d'Angleterre sous Downing. On a saisi tous ses papiers: ç'a été après qu'on a sçû que le Roi d'Angleterre avoit fait arrêter Cuneus, Secretaire de l'Ambassade de Hollande. On avoit deliberé d'arrêter Downing, & il n'a tenu qu'à fort peu. Il a pratiqué les principaux Membres des Villes pour demander une Assemblée generale, qui feroit sans doute la perte du Pensionnaire, parce qu'il pretendroit y faire voir que c'est lui seul qui est cause de cette guerre, ce qu'il ne peut pas faire dans l'Assemblée de Hollande, d'autant qu'il en est le Maitre aussi bien que des Deputez aux Etats Ge-

neraux des autres Provinces. Néanmoins la cabale de Downing étoit si bien faite, que si Vôtre Majesté n'eut paru vouloir proteger les Etats dans le tems qu'elle a fait, ledit Downing avoit preparé toutes choses pour donner son dernier coup, en faisant voir clairement la perte de l'Etat, par la liaison des Princes d'Allemagne avec le Roi d'Angleterre, ce qu'ils pouvoient éviter en chassant ledit de Wit, & lui faisant son procès comme perturbateur du repos public. Ses mesures sont à present rompuës, & la declaration que Vôtre Majesté a faite en faveur des Etats, a donné des forces audit de Wit pour détruire les cabales de Downing.

Pour informer Votre Majesté du veritable état des affaires de ce pays dans la conjoncture presente, je lui dirai que le Sieur de Wit ne s'asseurant pas sur les esprits des peuples, travaille avec sa cabale pour se faire donner Commission des Etats d'aller sur la Flotte, ne jugeant pas pouvoir rester ici avec seureté, vû les puissans ennemis qu'il a, qui sont les cabales de la Maison d'Orange, où celle de l'Electeur de Brandebourg est comprise, & celles d'Espagne & d'Angleterre; la sienne est seule pour lui qui seroit bien aussi forte que toutes les autres, si une fois Vôtre Majesté s'étoit entierement declarée; mais comme cela n'est pas, il a dit qu'il imiteroit la conduite de feu Monsieur le Cardinal, qui ayant les Princes & le Parlement de Paris contre lui, prit le parti d'aller commander l'Armée à Retel, esperant que le bon succès retabliroit ses affaires, ou que du moins il auroit du relachement dans la persecution qu'on lui faisoit. Ce bon succes ne lui fut pas inutile, car il marqua par cette action le zéle & l'application

cation qu'il avoit pour le service de Vôtre Majesté en hazardant sa personne & tout ce qu'il avoit au monde, & il ne laissa pas d'être obligé de se retirer, mais avec honneur & avec l'approbation de tous ses amis, & son retour eut la recompense de ses actions, par la confiance & l'amitié que Vôtre Majesté lui a témoignée jusques à sa mort. Je sçai que le Sieur de Wit a cité tout ce que dessus dans un Conseil secret qu'il a tenu avec ses amis, & que sur cet exemple il a pressé d'avoir permission d'aller sur la Flotte, disant que s'il est assez heureux pour gagner le Combat, il aura rendu un grand service à sa Patrie, & que si après cela il est disgracié, sa retraite sera honorable, & que peut-être la necessité des affaires requierra de le rappeller pour servir l'Etat, à quoi il sera prêt de s'employer.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 14. Juillet 1665.

LE Sieur van Beuningen vient de m'entretenir fort au long sur toutes les affaires presentes, & je lui ai dit qu'après demain, sans plus de retardement, je lui rendrois moi-même, ou ferois rendre ma réponse par Lionne. Je vous dirai par avance qu'elle sera très-favorable aux Etats, & telle à peu près qu'ils la peuvent eux-mêmes desirer, dont vous asseurerez par avance le Sieur de Wit: la seule chose que je demande d'eux presentement, c'est qu'ils ne fassent point sortir leur Flotte que de concert avec moi; car outre qu'il n'est pas juste qu'en-

trant dans tous leurs intérêts, comme je suis disposé de faire, quoi qu'il y eut tant de choses à dire au contraire par le procedé qu'ils ont tenu, qui m'en pouvoit legitimement dispenser, s'ils continuent à se conduire comme ils ont fait jusqu'ici, c'est-à-dire de prendre sans moi leurs resolutions les plus importantes, dont le mauvais succès (quand je serois engagé plus avant) tourneroit après contre moi-même; Ils peuvent d'ailleurs considerer que je ne desire rien d'eux en cela, que je ne connoisse évidemment être de leur plus grand bien. Vous devez même declarer audit Sieur de Wit, que si on fait sortir la Flotte dans cette conjoncture, & qu'ils ne me donnent parole de surceoir cette resolution, jusques à ce qu'elle ait été mieux concertée entre nous, je serai obligé de mon côté à suspendre les effets de ma bonne volonté, & de la part que je veux prendre à leurs intérêts. Il est aussi necessaire que vous fassiez en sorte qu'on envoye promptement des ordres réels & effectifs aux Sieurs d'Amerongen & Isbrand, de donner aux deux Couronnes du Nord la satisfaction qu'elles demandent. J'ai chargé Lionne de vous en mander une nouvelle raison très-pressante.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 24 Juillet 1665.

POur vous expliquer les derniéres lignes de la Lettre du Roi, j'aurai le bien de vous dire, que le Resident de Dannemarc a donné part au Roi, en grand secret, de la part du Roi son Maî-

Maître, qu'il eſt fort preſſé par les Miniſtres d'Angleterre & de Suede de faire une triple Alliance entre les trois Royaumes, en laquelle on lui promettra de ne point faire d'accommodement avec les Hollandois, quand même il ne reſteroit que ce ſeul point à ajuſter, ſans les obliger à donner toute ſatisfaction audit Roi, tant ſur les liquidations qu'il prétend des dêtes qui ont ôté contractées entr'eux, qui eſt le principal point, ſur lequel vous devez faire envoyer les ordres dont Sa Majeſté parle dans ſa Lettre, que pour empêcher qu'à l'avenir les Hollandois, ne continuënt les mêmes fraudes qui ont ruïné tout le revenu de ſes plages.

Ledit Roi ſe plaint que quand il a voulu entrer avec le Sieur Damerong, dans cette matiére des liquidations qu'il a principalement à cœur, celui-ci lui a declaré qu'il n'avoit autre ordre ni pouvoir que de demander des ſecours, & la revocation de ſon ordre touchant les Matelots de ſes ſujets qu'il a rapellés à ſon ſervice, qu'il la même exclus de toute eſperance, que ſes ſuperieurs lui veuillent envoyer aucun pouvoir ſur leſdites liquidations. Cependant vous voyés combien il eſt important de rompre ce coup de la triple Alliance entre les trois Royaumes, & combien auſſi il eſt néceſſaire de contenter promtement les Suedois, ſur les élucidations d'Elbing, autrement on pourroit dire que les Etats contre leur propre intérêt, voudroient faire entrer le Roi dans une partie mal faite, ce que Sa Majeſté fera mal-aiſément, & ils ſeroient d'ailleurs les premiers à en ſouffrir.

Le Roi a vû le Mémoire de Monſieur l'Electeur de Brandebourg, & ce qu'on en peut dire, c'eſt qu'il veut nous perſuader, comme diſoit

feu Monſieur de Bouillon que la fiévre quartaine nous eſt bonne. Sa Majeſté entend trop bien ſes intérêts, pour ne pas voir combien leur eſt préjudiciable cette nouvelle Ligue, qui commence de s'établir dans l'Empire ; mais puis que l'Electeur de Brandebourg à proprement parler, n'a donné qu'une negative, & qu'il n'y a plus rien à faire de ſon côté pour détourner ce coup, il faut au moins ſe ſervir de l'offre qu'il fait de ne fournir pas ſi-tôt ſes ratifications, & l'amuſer par d'autres Négociations & repliques à ſon mémoire, pour avoir le tems pendant cela d'agir vivement auprès du Duc de Neubourg, & l'engager, à ne donner pas ſa ratification ; c'eſt tout ce qu'il a ſemblé au Roi que l'on peut faire, dans la mauvaiſe diſpoſition où eſt l'Electeur, de conſentir à la rupture de cette nouvelle Alliance.

La penſée qu'à l'Evêque de Munſter d'attaquer les Etats, à la ſuſcitation du Roi d'Angleterre, peut encore vous fournir une nouvelle raiſon, dont il n'a point juſques ici été parlé, pour continuër à négocier avec l'Electeur de Brandebourg, & le retenir d'achever cette Ligue ; car vous pourez lui repréſenter que le Roi, ſoutenant les Etats, comme il eſt reſolu de faire, contre ledit Evêque, il pourra très-probablement arriver que ce Prince ſoit bien-tôt reduit à ſe défendre lui-même plûtôt qu'a attaquer, auquel cas l'Electeur de Brandebourg ayant ratifié le Traité ſe trouveroit, ſans y penſer & ſans aucune néceſſité, embaraſſé dans une mauvaiſe affaire, pour le ſecours qu'il ſeroit obligé de donner audit Evêque.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 30. Juillet 1665.

J'Ai parlé au Sieur de Wit en la maniere que Vôtre Majeſté m'a ordonné, par la dépêche qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire du 24. du courant; Il m'a dit que le Sieur van Beuningen auroit ordre de faire voir à Vôtre Majeſté, que la demande du Roi de Dannemarc pour la liquidation, ni les plaintes qu'il fait touchant ſes peages n'étoient pas juſtes, & que les Etats ne doutent pas qu'elle n'approuve leur procedé & leur conduite en cette rencontre, & que Monſieur d'Amerongen a ordre de le contenter en tout ce qui ſera raiſonnable.

Quant aux affaires qu'ils ont avec la Suede touchant les Elucidations d'Elbing, le Cap Corſo & le Vaiſſeau appellé la Chriſtine; ils ont envoyé les ordres à Monſieur d'Isbrand de les terminer à la ſatisfaction de cette Couronne.

Que puis que Vôtre Majeſté deſire que leur Flotte ne ſorte pas que de concert avec elle, on la retiendra dans les Ports, juſqu'à ce que Vôtre Majeſté ſoit informée des raiſons indiſpenſables que les Etats ont de la faire partir, ou ſortir pour occuper celle d'Angleterre; qu'il me les avoit dites l'Ordinaire paſſé, dont j'ai rendu compte à Vôtre Majeſté, & que le Sieur van Beuningen aura ordre de les lui repreſenter encore. Il m'ajouta qu'il eſt ſi important de ſauver de Ruyter & la Flotte des Indes, qu'il faut hazarder toutes les forces de l'Etat pour cela,

& il n'y a que cette seule voye de se mettre en Mer. Les avis que les Etats ont eu les asseurent que ces deux Flottes sont en chemin pour venir par la Mer du Nord, néanmoins qu'ils attendront la réponse de Vôtre Majesté sur ce que le Sieur van Beuningen lui doit representer là-dessus. Ledit Sieur de Wit doit aller sur la Flotte avec deux autres Commissaires de Messieurs les Etats, pour la faire agir selon qu'ils jugeront le plus à propos; le peuple murmure fort contre lui & sa cabale, & si de Ruyter & la Flotte des Indes n'arrive pas heureusement dans le Pays, le Gouvernement changera tout-à-fait.

Le dernier Memoire que j'ai presenté suivant les ordres de Vôtre Majesté, a surcis toutes choses, dans l'esperance qu'elle se declarera contre l'Angleterre, ce qui fera une autre face aux affaires.

On ne peut donner aucune certitude à Vôtre Majesté sur ce qui arrivera de l'assiette où sont les esprits, tant il s'y remarque de changement de jour à autre. Si les ordres de Vôtre Majésté ne fussent venus l'Ordinaire dernier, de les asseurer qu'elle les secourroit en cas que l'Evêque de Munster les attaquât, ils eussent sans doute pris des resolutions dans les Etats toutes contraires à celles qu'ils ont fait, & dont le Sieur de Wit eut eu peine de se garantir, sur toutes les choses qu'on lui impute en cette guerre. Il faut ménager tant de personnes, & des esprits si differens pour faire réüssir les affaires, que cela ne se peut qu'avec du tems; car bien souvent ils ont des impressions toutes contraires à la verité, & dont ils ne reviennent pas aisément. Je tâcherai de faire tout ce qui dépendra de moi pour

pour les tenir dans le bon chemin, & ſuivre les intentions de Vôtre Majeſté, la mienne étant de ne m'en éloigner jamais, & d'être avec toute ſorte de reſpects.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 31. *Juillet* 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 23. de ce mois; les Etats Generaux auront pû connoître par la maniére d'agir & l'incident de l'Evêque de Munſter, avant même qu'ils m'en euſſent fait faire aucune requiſition de leur part, non ſeulement qu'elle eſt la ſincérité de mon procedé quand les affaires ſont claires, mais quelle eſt l'affection que j'ai pour leſdits Etats, & combien je prendrai toûjours de part, à tous leurs intérêts, en même tems que j'ai ordonné à l'Eſſein de faire audit Evêque, toutes les fortes déclarations que je vous ai mandées, pour le retenir d'entreprendre aucune nouveauté par voye de fait; Je l'ai auſſi chargé, de la participation & conſentement dudit Sieur van Beuninningen, de dire à ce Prince que je prendrois volontiers ſur moi de lui faire donner par les Etats ſur l'affaire de Borkelo, toute la ſatisfaction qui ſeroit trouvée raiſonnable. Cependant j'ai appris par la derniére dépêche de mes Ambaſſadeurs, ce qui s'étoit paſſé entre le Roi de la Grande Bretagne & eux. Lors qu'ils ont exécuté l'ordre que je leur avois donné de lui parler de cette affaire, ledit Roi leur a répondu, qu'il ne connoiſſoit pas ledit Evêque, & n'a-

voit nulle Alliance ni Commerce avec lui, mais qu'en verité il n'empêcheroit point ſes levées, ni ſes reſſentimens, & que ſon intérêt le diſpenſoit de ſe porter pour Médiateur en cette querelle. Mes Ambaſſadeurs ajoûtent à cela, qu'ils remarquent aiſément que ledit Roi parut interdit durant cette converſation, & même qu'il s'échauffa un peu plus qu'à l'ordinaire, & depuis cela mon Oncle le Duc de Verneuil, en ayant parlé au Duc de Yorck, il ne répondit rien, & changea auſſi-tôt de diſcours, ce qui fait voir, que les avis que j'ai eus ne ſont pas faux.

Les échanges ſont toûjours fort longs à traiter pour l'avantage que chacune des Parties a deſſein d'en retirer. La vraye propoſition qu'il y auroit à faire touchant Rhinberg, ou indifféremment par l'une, ou l'autre des Parties, ou par un Médiateur, ſeroit que la place fut renduë à ſon Souverain, à condition qu'elle ſera auparavant démolie. L'Electeur de Cologne n'auroit pas occaſion de ſe plaindre, ni aucun ſujet de ſe joindre à l'Evêque de Munſter, & les Etats au lieu d'y rien perdre, puis qu'ils ont d'autres Places ſur le Rhin au-deſſus & au-deſſous de Rhimberg, gaigneroient la dépenſe de l'entretenement d'une Garniſon inutile.

Dès que j'ai vû par vôtre dépêche ce qui s'eſt paſſé entre vous & le Sieur de Wit, ſur de nouvelles ouvertures pour l'accommodement; J'ai dépêché un Courier exprès en Angleterre, qui porte ordre à mes Ambaſſadeurs de faire une propoſition au Roi d'Angleterre, comme d'eux mêmes, ſur le pied des conditions dont ledit Sieur de Wit s'eſt expliqué à vous confidemment, l'aſſeurant que les Etats n'en ont aucune connoiſſan-

noiſſance, mais que je me fais fort de les y porter, ſi leſdites conditions lui agréent.

Je ne puis convenir que les trois raiſons, que le Sieur de Wit vous a alléguez, & par leſquelles je juge que les Etats ne peuvent ſe diſpenſer de remettre leur Flote à la mer, ſoient à beaucoup près ſi fortes, que les conſidérations qui doivent les retenir de faire ce faux pas, qui peut (étant ſuivi d'un mauvais ſuccès,) qui n'eſt pas trop vrai ſemblablement à craindre, cauſer un bouleverſement général de toutes les affaires, & de tout leur Etat; car premiérement pour leur Flote de Smirne, elle eſt en ſeureté à Cadix, & s'ils avoient un abſolu beſoin de la charge de ladite Flote dans leur païs, ils peuvent la faire venir à Marſeille, & avec un peu plus de frais (ce qui ne va qu'à un moindre gain,) la faire porter en toute ſeureté juſques en Hollande, partie par les Rivieres, & partie par terre.

Pour de Ruyter, il eſt auſſi probablement en ſeureté, ou en Norvegue, ou en Eſpagne, comme quelques-uns ont dit, & ils peuvent faire venir ſa perſonne par terre, outre que déja ils ont bien combatu ſans le renfort des Vaiſſeaux qu'il leur peut amener. Il n'y a pas de propoſition entre laiſſer des Vaiſſeaux dans un peril, dont eux-mêmes, ſans autre appuy, ſe peuvent garantir par divers moyens, & hazarder toute une Flote au danger preſque évident d'être défaite. Il ne reſteroit donc plus à conſidérer que le peril que peut avoir la Flote des Indes, mais qui peut-être aſſeuré, que la ſortie de celle des Provinces Unies la ſauve, & ſi celle-ci perd un ſecond combat, l'autre n'eſt-elle pas plus certainement perduë.

D'ailleurs quand le Sieur de Wit vous a dit, que les Etats n'ont aucune resource à espérer que par le hazard d'une seconde Battaille, il ne sçavoit pas encore les dispositions favorables où je suis de prendre une entiére part à leur intérêt; & il ne niera pas lui-même, que les resolutions que je puis prendre ne doivent être d'un tel poids, qu'elles ajoûteront incomparablement plus de force à la cause des Etats, que l'un des inconvéniens qu'ils craignent, voire de tous les trois ensemble ne leur sçauroit apporter de préjudice; cependant il y en a déja deux, dont il semble qu'ils soient à couvert.

Mais à dire vrai, je n'ai garde de prendre ces sortes de resolutions que je ne voye clair, que les Etats, par une autre précipitée qu'ils feroient en même tems, sans la concerter avec moi, ne me puissent pas entrainer en de mauvaises affaires dont il me faille après soûtenir seul tout le poids. C'est en substance tout ce que j'ai fait entendre au Sieur van Beuningen, par la réponse qu'il attendoit de moi, lui ayant fait dire, que je ne puis expliquer mes intentions, que je ne sois éclairci de celle des Etats, sur le point de la sortie de leur Flote, c'est-à-dire, qu'ils ne m'ayent donné parole, qu'ils ne feront ce pas, que de concert avec moi; autrement je courrois fortune, s'ils recevoient un second échec, qui pourroit être encore suivi de grandes divisions intestines dans leurs Etats, d'être de nécessité dans peu de tems de soûtenir seul le fardeau de la guerre où je serois entré, ce qui ne peut-être demandé ni avec justice, ni honnêteté.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 31. Juillet 1665.

AYant consideré sur le sujet de la réponse que le Sieur van Beuningen poursuit, & que je lui avois fait espérer dans peu de jours, que si je m'expliquois de mes intentions à ce Ministre, qui seroit obligé d'en rendre compte aux Etats, il seroit impossible que le secret en fut gardé, comme il est encore nécessaire, qu'il le soit inviolablement, pour tant de raisons que vous pouvez facilement juger, j'ai crû que je devois prendre le parti de faire sçavoir au Sieur de Wit seul par vôtre moyen, & en grande confidence, la resolution que j'ai prise: & cependant j'ai dit audit Sieur van Beuningen, qu'il pouvoit mander aux Etats par cet ordinaire, que de nouvelles raisons m'avoient obligé à différer encore, pour quelques jours de lui donner cette réponse. Vous direz dont au Sieur de Wit, après l'avoir bien engagé à me garder le secret, que dès que j'ai vû dans vôtre derniére dépêche, qu'il desiroit que mes Ambassadeurs comme d'eux-mêmes en cette conjoncture fissent une nouvelle proposition de paix au Roi d'Angleterre, aux conditions énoncées dans la même dépêche; J'ai envoyé en Angleterre en toute diligence, un Courier exprès, qui partit mardi dernier, & qui a porté à mesdits Ambassadeurs des ordres entiérement conformes à ce dont ledit Sieur de Wit s'est ouvert à vous. Vous ajoûterez à cela que si je reconnois que la paix ne se puisse faire

préſentement ſur ladite propoſition, j'ai pris la reſolution de prêter la garantie aux Etats, & que ledit Sieur de Wit, en peut-être aſſeuré. J'ai ſeulement à deſirer d'eux, qu'ils ne précipitent point la ſortie de leur Flote, & qu'en une affaire de cette importance, ils agiſſent de concert avec moi, comme il eſt très-juſte, puis que outre que je ne leur donne ce Conſeil, que pour leur propre bien, il eſt d'ailleurs plus que raiſonnable, que voulant entrer ſi avant dans tous les intérêts deſdits Etats, on faſſe à l'avenir une cómmunication conſidente de conſeils, & de reſolutions, ſur tout de celles qui ſeront de cette importance, & qui peuvent avoir tant de ſuites. Je ſuis ſi preſſé du tems, que je ne puis vous rien dire d'avantage, mais ce que je vous mande dans cette Lettre faite à la hâte, eſt ſi eſſentiel qu'il n'y aura rien à deſirer au de là.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 31. Juillet 1665.

VOus recevrez deux Lettres du Roi, dont la premiére avoit été faite & ſignée à midi. Depuis céla le Sieur van Beuningen a ſi vivement repréſenté au Roi, par mon moyen, le mauvais effet que pourroit produire dans les Provinces Unies, & par tout ailleurs, la connoiſſance qu'on auroit que le Roi veut abſolument néceſſiter les Etats, à ne pouvoir faire ſortir leur Flote, que Sa Majeſté défere à ſes remonſtrances, après la reſolution que vous verrez dans la ſeconde Lettre; & nous ſommes de-

demeurez d'accord ledit Sieur van Beuningen & moi que ni l'un ni l'autre n'écririons rien à la Haye, de tout ce qui s'étoit paſſé ici, ſur le point de la retenuë dans les Ports de ladite Flote, & que nous déchirerions les dépêches que chacun de nous avoit préparées; mais comme la mienne, c'eſt-à-dire celle du Roi contient d'autre choſes, dont il faut que vous ſoyez informé, & qu'il ſera bon même que vous n'ignoriez pas tout ce que nous avions dit ſur le point de la Flote: j'ai crû que je pouvois me diſpenſer de ſupprimer ladite premiére dépêche, comme je l'avois promis audit Sieur van Beuningen, en vous faiſant ſeulement remarquer, qu'il ne faudra pas que Mr. de Wit s'apperçoive, que j'aye en quelque façon manqué à ma parole. Il eſt vrai que je ne doute pas que ledit Sieur van Beuningen, n'en uſe de même à l'égard dudit Sieur de Wit, & qu'il ne lui mande auſſi-bien les premiéres converſations que les derniéres. J'oubliois de vous dire, que le Sieur van Beuningen ne ſçait rien du détail de ce que vous avez ordre de dire à Monſieur de Wit. Je lui ai ſeulement fait connoître que ce ſeroit quelque choſe de fort ſatisfaiſant pour ſes Maîtres.

MEMOIRE

Du Comte d'*Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 31. Juillet 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries, que

que Pierre Fremont Banquier de Paris, ayant fait acheter pour lui à Lubec par François du Pré, Marchand de Hambourg, son Correspondant, un Navire Marchand, du port de trois cens tonneaux, nommé le Dauphin Royal, & par conséquent à lui appartenant; il l'auroit fait charger pour son compte de Bray, Godron, Chanvre, Fer, & Planches pour les transporter à Dunkerque, sous la conduite du Capitaine Abraham Gosse de Diépe, comme il est mentionné plus amplement dans son connoissement, & étant en Mer dans cette route là, il fut rencontré & arrêté le dix-septiéme de ce mois par un Capre de cet Etat, qui avoit la banniere Angloise, & qui parla Anglois audit Capitaine Gosse, le voulut obliger en faisant tirer plusieurs coups de feu vers son bord, de mettre sa Chaloupe en Mer, nonobstant la tourmente qui étoit alors, & laquelle Chaloupe se rompit lors qu'on se mit en devoir de l'y mettre. Le Capre voyant cela commença à parler Hollandois, & envoya la sienne à bord dudit Vaisseau avec des Matelots & Soldats armez, lesquels étant montez dedans, enfoncerent d'abord à coup de hâches toutes les portes des coffres dudit Vaisseau, quoi que les clefs leur en eussent été données, & firent sortir par force ledit Capitaine avec partie de son équipage, qu'ils emmenerent avec beaucoup de butin dudit Vaisseau, dont étoit son Pavillon de France, à bord du Capre, & le reste de l'équipage qui demeura fut batu & excedé, & un entr'autres eut la tête serrée avec des cordes, & ledit Capre arrivant avec cette Prise à Enckhuysen le 23. dudit mois, mit comme par trophée le Pavillon de France ainsi pris au-dessous de son Pavillon de Hollande, arracha deux fleurs de Lis du champ de Dauphin Royal, & fit en sorte que l'Amirauté dudit lieu fit faire une affiche, portant que ceux qui auroient à reclamer ledit Vaisseau

le

le Dauphin Royal, comparussent à l'Amirauté de Horn le sixiéme d'Août prochain, quoi qu'on eut pû examiner l'affaire le même jour ou le lendemain, & faire justice au Capitaine Gosse : c'est qui oblige ledit Ambassadeur extraordinaire à la demander pour lui, faisant instances au nom du Roi son Maître à Vos Seigneuries, à ce qu'Elles donnent les ordres nécessaires au Collége de l'Amirauté d'Enckhuysen ou de Horn, que ledit Vaisseau le Dauphin Royal, toutes les Marchandises qui étoient dessus lors de sa prise, & tout son équipage, soient restituez sans aucun délai audit Abraham Gosse, afin qu'il puisse continuër son voyage à Dunkerque ; Et ledit Ambassadeur s'asseure que Vos Seigneuries y tiendront d'autant plus la main, qu'outre que ne s'étant déja fait que trop de plaintes de pareils traitemens faits aux sujets du Roi qui en est fort irrité, Elles voudront bien par la justice qu'Elles lui feront rendre, sans perte de tems, en prévenir la multiplicité, qui feroit infailliblement un très-mauvais effet auprès de Sa Majesté ; On void clairement que tout ce qui est exposé dans le présent Mémoire est justifié par tous les papiers qui ont été pris audit Capitaine Gosse, qu'on avoit même dépouïllé de son habit, & qu'on a eu après la charité de le lui rendre. Donné à la Haye le 31. *Juillet* 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 6. *Août* 1665.

MEssieurs les Etats ont été fort surpris d'avoir appris par la Lettre du Sieur van Beunin-

Beuningen; que Vôtre Majesté avoit pris du delai pour lui signifier sa derniere resolution. Cela donne matiere à la cabale d'Angleterre & d'Espagne, de confirmer aux Deputez des Villes ce qu'ils ont toujours dit, que Vôtre Majesté ne les vouloit qu'amuser, & qu'elle ne se declareroit pas; & même on publie à present que la cause de ce delai, est que Vôtre Majesté attend réponse du Roi d'Angleterre sur la proposition qu'elle lui a faite de prendre son parti s'il veut s'engager à l'aider à la conquête de la Flandre, lors que le cas de la succession de la Reine échera. Quoi que cela soit faux, il fait une telle impression dans leurs esprits, que quoi que je puisse alleguer au contraire, ils n'y ajoutent plus de foi, & il est inutile de leur donner plus d'esperance. Il n'y a que la declaration qui puisse remettre les choses en bon état, & donner de la force aux choses que je dirai de la part de Vôtre Majesté.

Quant à l'état des affaires presentes en ce pays, tout panche à s'accommoder avec l'Angleterre aux conditions qu'elle voudra, & à se soumettre à cette Couronne, à la reserve de la cabale de Monsieur de Wit qui s'y oppose, sur l'appuy de la France; mais comme elle perd sa vigueur par les delais, il y a à craindre que la declaration de Vôtre Majesté ne vienne trop tard. Tous mes amis se plaignent qu'on les abandonne, & qu'il faut bien succomber: ils m'ont cité la dépêche qu'ils reçûrent hier du Sieur d'Isbrand de Suede, qui dit qu'il a promis toute satisfaction sur les Elucidations & sur le Capo Corso, mais que cela ne l'a pas plus avancé; que la Suede ne donne autre esperance que d'être neutre, nonobstant toutes les satisfactions

factions qu'on leur promet, & l'obligation du Traité qu'ils ont avec les Etats. Ils se sont expliquez aussi que Vôtre Majesté ne s'étant pas declarée, on ne la doit pas presser de le faire, ainsi ils remarquent que tout le malheur vient de ce que Vôtre Majesté n'execute pas le Traité de 1662., sur quoi elle fera, s'il lui plait, ses reflexions selon sa prudence ordinaire.

Quant aux propositions qui ont été faites par Richard, par ordre de l'Ambassadeur d'Espagne à quelques Deputez des Villes de Hollande touchant l'échange de Mastricht, il n'y a rien de plus vrai; mais comme il n'y a pas trouvé de la disposition, l'affaire en est demeurée là, & je serai averti de tout ce qui se passera.

L'on a eu encore des avis qui confirment celui que j'ai donné à Vôtre Majesté par un Courier exprès, & même on est asseuré que le Roi d'Angleterre a écrit une Lettre à Castel Rodrigo, par lequel il le prie de n'accorder pas le passage aux Troupes de Vôtre Majesté par la Flandres qui doivent s'opposer aux desseins de l'Evêque de Munster. On sçait aussi que les Espagnols doivent tenir secret le Traité qui a été fait en Angleterre, & que cela est convenu entre les deux Rois, & qu'un Religieux qui est parti d'Espagne a été huit jours à Lonsfeld avec l'Evêque de Munster, avec lequel il a eu de grandes conferences, & en est venu rendre compte à Castel Rodrigo, & que depuis l'arrivée de ce Religieux, l'Evêque a reçû un million de livres d'Anvers, que quatre Regimens d'Infanterie & un de Cavalerie ont leur quartier d'assemblée à Venlo & à Ruremonde, & sont favorisez en toutes choses par Castel Rodrigo; mais ce que je trouve de plus considérable,

c'est

c'eſt que dans le même tems que tous ces preparatifs ſe font, la cabale d'Eſpagne inſinuë dans les Villes & à la Haye aux Deputez, que ce ſont des preparatifs pour s'oppoſer contre les deſſeins que Vôtre Majeſté a ſur la Flandres, & qu'ils goûtent ſi fort que je ne leur trouve aucune inquietude de l'armement de l'Evêque de Munſter. Cependant je ſçai à n'en pouvoir douter, que ledit Evêque doit occuper le pays d'Oſtfriſe, fortifier une Ville appellée Grit, qui eſt un bon Port, où les plus grands Navires peuvent entrer & ſortir toutes les marées, & avoir par là communication de toutes choſes avec la Flotte d'Angleterre, prendre ſes quartiers d'hyver dans ledit pays, qui eſt ſi fort par ſon aſſiette qu'on ne l'en pourra déloger, & être toujours en état d'entrer dans le pays de Meſſieurs les Etats lors qu'il voudra, ou ſecourir la Flandres en cas de beſoin, la marche dans le Pays-bas de cette Armée ne pouvant être empêchée, le chemin en étant libre.

Je ne doute pas que Vôtre Majeſté n'ait été informée que 1600. Chevaux, & 2600. hommes de pied venant d'Allemagne ont paſſé le Rhin à Andernach & ſont à preſent dans le Luxembourg: un Officier de ce pays qui les a vû paſſer le Rhin, dit qu'il n'a point vû de plus belles Troupes & plus completes, & qu'il y a 4000. hommes effectifs ſous les armes.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 6. Août 1665.

JE n'ai pas manqué d'en uſer ainſi que vous me mandez par vôtre dépêche du 31. de l'autre mois. Monſieur van Beuningen a eu grande raiſon de vous repreſenter ce qu'il a fait là-deſſus, & quand vous ne m'auriez pas donné l'ordre que vous avez fait, j'aurois differé à faire entendre à Meſſieurs les Etats ce qui eſt porté dans la depêche du Roi, juſques à ce que je vous euſſe repreſenté les inconveniens qui en peuvent arriver. Enfin, Monſieur, on ne nous tient plus ici pour amis, & les peuples declament contre nous d'une horrible façon: il faut eſſuyer cette mauvaiſe humeur, une bonne & prompte declaration reparera tout, ſi elle vient à tems. Je ne puis aſſez vous repreſenter combien les eſprits ſont animez contre nous. Monſieur de Wit tient à peu, l'on dit publiquement dans les Villes qu'il s'entend avec le Roi pour faire durer la guerre, & qu'il empêche la paix; que c'eſt un traitre, & que s'il a pris le parti d'aller ſur la Flotte, ç'a été parce qu'il y a des amis, & qu'il y trouve plus de ſeureté que ſur la terre, & qu'un bon ſuccès peut le maintenir. Je ſçai qu'il a dit à un de ſes bons amis en partant, qu'il étoit malheureux de ce que le Roi ne s'étoit pas declaré, & qu'il étoit aſſeuré qu'une des meilleures places d'Ecoſſe, ſituée ſur un bon Port, auroit pris leur parti, & que ce Royaume auroit ſuivi bien-tôt après.

Je

Je vois bien la difficulté d'ajuſter l'accommodement en Angleterre, quand bien le Roi de la Grande Bretagne accepteroit la propoſition qui lui a été faite, par ce qu'il faudroit convenir à liquider les torts & dommages faits en divers lieux, comme auſſi ſur les Vaiſſeaux Bonavanture & Bonne Eſpérance, & quelqu'autres. Cette liquidation ne ſe peut pas faire en Angleterre, aucun du Conſeil du Roi de la Grande Bretagne n'en étant pas inſtruit, & quand ils en voudroient prendre connoiſſance ils ne ſçauroient le faire d'un an, y ayant un grand coffre plein de papiers & mémoires ſur cette matiére, & Douwning eſt le ſeul qui en a éclairciſſement & même le pouvoir, ſigné par tous les Marchands Anglois, de convenir de tous leurs intérêts, & qu'ils en paſſeront par tout ce qu'il aura accordé. Il en eſt de même en Hollande, Monſieur de Wit, étant auſſi le ſeul qui a connoiſſance de cette affaire, Monſieur van Goch, n'en ayant aucune & ne pouvant entrer dans ce détail. Il m'a paru pour le bien des affaires vous devoir dire ma penſée, qui eſt qu'en cas que le Roi d'Angleterre approuve la propoſition, il envoyât pouvoir à Downing de liquider & convenir, tant ſur les Vaiſſeaux que ſur les torts qui ont été faits aux Anglois, puis qu'il en a déja le conſentement des proprietaires, & que cette affaire ne regarde le Roi d'Angleterre que pour procurer le ſatisfaction de ſes Sujets, & après être d'accord avec le Sieur de Wit, on pourroit faire comme lors que le Traité de 1662. ſe fit à Londres. Les articles furent dreſſez à la Haye entre Monſieur de Wit & Downing. Après qu'ils eurent convenu de tout, ils envoyerent à Londres les Commiſſaires du Roi de la

Grande

Grande Bretagne, & les Ambassadeurs des Etats le signerent.

C'est ce que j'ai crû vous devoir mander pour abreger les affaires, parce que je vois que dans toutes ces incertitudes on prend ici des mesures de toûs côtez que j'apprehende à la fin qui ne nous soient prejudiciables ; mais comme vous voyez plus clair que moi dans les affaires, vous trouverez bien des remedes à mes craintes.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 6. Août 1665.

JE viens d'apprendre, à n'en pouvoir douter, que Castel Rodrigo a écrit aux Etats sur les bruits qui couroient que le Roi d'Espagne avoit fait un Traité avec l'Angleterre contr'eux, & qu'il assistoit l'Evêque de Munster ; qu'il les asseuroit de la part du Roi son Maître que cela n'étoit pas, & qu'il observeroit inviolablement le Traité de Munster, mais qu'ils pouvoient assez connoitre que la guerre contre l'Angleterre leur venoit par la participation de la France & par ses conseils ; que celle qui se prepare par l'Evêque de Munster est pareillement fomentée par la France, & qu'ils feront bien de se precautionner de bonne heure. Quoi que tout ce que dessus soit ridicule, il ne laisse pas de faire de grandes impressions dans les esprits, & les plus considerables de l'Assemblée en parlent comme n'en doutant pas ; ce qui est très-fâcheux dans la conjoncture presente, où pas

un

un des Etats n'oſe prendre nôtre parti ni repliquer aux impertinences qui ſe debitent.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 7. Août 1665.

DEs que j'aurai des nouvelles d'Angleterre, ſur la propoſition que mes Ambaſſadeurs auront maintenant faite au Roi de la Grande Bretagne, en conformité de ce qu'a deſiré le Sieur de Wit, je vous les ferai ſçavoir. Cependant, le Sieur van Beuningen continuë à preſſer la réponſe que j'avois promis de lui donner, ſous prétexte d'être obligé d'en rendre compte aux Etats, mais je veux croire qu'il ne le fait que pour pouvoir leur faire connoître qu'il exécute ponctuellement les ordres qu'il a de ſolliciter cette réponſe, car il void bien lui-même les raiſons, dont les principales regardent le propre bien des Etats, pour leſquels je ne dois pas préſentement me déclarer plus avant que ce que je vous ai chargé de dire en conférence, & en grand ſecret au Sieur de Wit, leur devant ſuffire d'être aſſeurez que mes intentions ſont telles, qu'ils peuvent eux-mêmes ſouhaiter, en cas que la paix ne ſe puiſſe conclure, ſur la nouvelle propoſition qu'on aura faite de ma part au Roi d'Angleterre. Vous me mandez dans vôtre derniére dépêche, & en pluſieurs autres des précedentes, qu'on doit beaucoup craindre une revolution générale dans l'Etat, des Etats, & que la Cabale qui eſt contraire au Sieur de Wit, ne vienne bien-tôt à bout de là decrediter entiére-

tiérement l'éloigner des affaires, & que le parti du Prince d'Orange ne prenne le dessus, d'où s'ensuivroit l'inconvénient, que l'on a tant de sujet d'apprehender, que le gouvernement & la direction des Etats ne tombât entre les mains de personnes, qui fussent dans l'entiére dépendance du Roi d'Angleterre.

Comme je sçai que le Sieur de Wit, non seulement est fort habile, mais qu'on lui a fait encore depuis peu des remerciemens publics des soins infatigables, qu'il prend pour le salut de l'Etat, & que je considére d'ailleurs que jusques ici, il a toûjours fait prendre les resolutions qu'il a voulu, même en dernier lieu, celle qu'il iroit sur la Flote, avec une pleine autorité, je ne vois pas bien sur quel fondement vous dites qu'il puisse être facilement décredité, & qu'on ait beaucoup à craindre une revolution générale des affaires, c'est pourquoi je serois bien-aise que vous entrassiez plus avant dans le détail des raisons qui vous obligent à faire ce jugement, & pour cet effet que vous dressassiez un plan de la disposition où sont toutes les Villes particuliéres en chaque Province, soit à son égard, soit à celui du Prince d'Orange, quelles forces il y a dans lesdites Villes, chaque parti, & de qui il est appuyé, ou du Magistrat, ou du peuple, s'il y a d'autres factions neûtres, & quel est leur objet; enfin faites une exacte discution de l'Etat & de l'assiette des esprits de chaque Province en général, & des Villes en particulier, afin que je puisse asseoir un jugement plus certain sur les perils ou sur le vraisemblable de ce bouleversement général dont vous parlez; par ce que comme d'un côté, je ne devrois pas suspendre la déclaration que le Sieur van Beuningen

gen pourſuit, ſi elle pouvoit réellement affermir toutes choſes en l'état qu'elles ſont, encore auſſi d'autre part prendrois-je une mauvaiſe reſolution de me déclarer, ſi, comme vous le mandez, un ſeul incident, ou un nouvel échec qu'auroit la Flote quand elle ſera ſortie des ports, ou la perte des Vaiſſeaux de Ruyter, ou celle des Flotes des Indes ou de Smirne, étoit capable de cauſer un bouleverſement général dans les Provinces Unies.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 7. Août 1665.

QUand au lieu de ſatisfaire le Roi de Dannemarc ſur les liquidations, & ſur les péages, pour empêcher qu'il ne s'embarque avec les Anglois, qui l'en ſollicitent fort, Monſieur de Wit, ſe contente de dire, que les plaintes ou les prétenſions dudit Roi ne ſont pas juſtes, & que van Beuningen a ordre de faire connoître cette verité à Sa Majeſté, j'apprehende extrêmement que pour vouloir conteſter des bagatelles, il ne faſſe à la fin un préjudice à ſa Patrie, qui devienne irréparable. Les Miniſtres d'Angleterre, lui offrent tous les jours s'il veut faire certaines choſes fort aiſées, ſans même ſe déclarer pour eux, que le Roi leur Maître s'obligera de ne point conclure d'accommodement, qu'ils ne lui ayent fait faire raiſon, tant pour l'avenir, & pour le paſſé de tout ce qu'il peut demander aux Etats; & quand ſur cela, je voi le Reſident de Dannemarc, qui eſt

ici

ici venu prier le Roi, qu'en cas qu'il ne puisse procurer à son Maître une promte satisfaction des Etats, Sa Majesté ne trouve pas mauvais, & ne diminuë rien de son amitié, s'il accepte ces grands avantages qu'on lui offre de l'autre côté avec toute seureté, je ne puis pas comprendre en ce fait là la létargie des Etats, après quoi ils ne doivent pas trouver étrange si le Roi tarde à se déclarer voyant une pareille conduite, qui peut perdre & ruïner toutes les affaires, & y enveloper leurs amis qui y prendroient part, rien n'est plus nécessaire que de faire envoyer en toute diligence de bons ordres au Sieur d'Amerongen.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 7. Août 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que n'ayant eu aucune réponse sur le Memoire qu'il leur a présenté le 31. *du mois dernier, en faveur de Pierre Fremont Banquier à Paris, proprietaire d'un Navire Marchand du port de trois cens tonneaux, nommé le Dauphin Royal, qui auroit fait charger à Hambourg pour son compte, du Brai, Godron, Chanvre, Planches & autres choses pour le transporter à Dunkerque, lequel a été pris par un Capre de cet Etat, qui avoit la Banniere Angloise, & qui a exercé sur l'équipage dudit Navire des rigueurs & traitemens inouïes parmi les Chrétiens, ainsi que l'on*

peut voir par la Lettre du Capitaine dudit Vaisseau, écrite audit Fremont ci-jointe; Il réïtére à Vos Seigneuries en vertu des ordres qu'il a reçû du Roi son Maître, ce dernier ordinaire, la demande qu'il leur a ci-devant faite par son précédent Mémoire, de faire incessamment restituër audit Fremont le Vaisseau à lui appartenant, avec toutes les Marchandises dont il étoit chargé. Et en outre de faire châtier ledit Capre, pour avoir, sans aucune cause legitime, mal-traité les sujets d'un grand Roi leur Ami & Allié, ce que Monsieur van Beuningen, qui est instruit de la justice de cette affaire, a promis à Sa Majesté, afin de prévenir par-là de pareilles pirateries qui pourroient à l'avenir altérer la bonne correspondance qui est entre Sa Majesté & Vos Seigneuries. C'est-ce que ledit Ambassadeur espére de leur prudence. Fait à la Haye le 7. Août 1665.

D'ESTRADES.

COPIE

De la Lettre du Capitaine Tosse, écrite à Enckhuysen au Sieur de Fremont, le 23. Juillet 1665.

MONSIEUR,

NOus sommes partis d'Elseneur le treiziéme du présent, d'un vent de Sud-Sud-Est, qui nous conduisit jusques à la pointe de l'Escaut (Schagen,) puis à Valla, & nous partîmes à nôtre bord à la côte de Norvegue, virant le travers de Mardaon; nous louvoyames le long de la côte, & fîmes rencontre d'un Capre Hollandois travers Reperwick, qui

nous

nous obligea à mettre nôtre Bateau dehors ; Nous en fûmes quites pour un Baril de biere, & peu de chose avec. Ils nous firent grand peur des Anglois, disant qu'ils prenoient tous les Vaisseaux François ; Ils se disoient de Middelbourg ; Je suis asseuré qu'ils n'en étoient pas ; en tout cas ils étoient sujets des Etats des Provinces Unies ; Le vent étant venu au Ouëst Nord-Ouëst & Nord-Est nous allâmes à la bordée, jusques au jeudi le 16. que nous fimes rencontre d'un autre Capre avec Banderoles Angloises, & qui nous parlerent Anglois. Néanmoins nous remarquâmes très-bien que c'étoient des Hollandois ; Le Vaisseau étoit un petit Flibot monté de quatre piéces de Canon ; nous leur dîmes tout franchement que nous étions François, & allions décharger à Dunkerque ; Ils nous firent commandement de mettre le Bateau hors, notez qu'il vantoit, & la Mer étoit rude. Je leur remontrai qu'il étoit impossible de mettre le Bateau dehors, que nous étions trop foibles d'hommes : mais que s'ils doutoient qui nous étions, ils pouvoient venir à bord voir nos Lettres & Passeports, qu'ils avoient une Chaloupe legere, & étoient fort d'hommes ; Néanmoins ils réïtérerent le commandement avec menaces. Il fallut se resoudre à faire un effort pour les satisfaire. Quelques précautions que nous primes les saisines du Bateau rompirent, & le Bateau fut crevé contre le bord du Navire, & demeura néanmoins dedans. Nous leur criâmes que le Bateau étoit rompu ; alors ils recommencerent à jurer & blasphémer qu'il falloit venir à bord : je leur protestai qu'il étoit impossible, alors ils me tirerent un coup de Pistolet, je leur parlois seul du Château d'avant, ayant fait retirer nos gens ; je leur jurai encore que le Bateau étoit rompu, alors ils me tirerent encore quelques coups de Pistolet & de Fusil, & fus contraint de me retirer en leur criant tire tant

que tu voudras, nous ne ſçaurions faire autre choſe, alors ils furent contraints de mettre leur Chaloupe dehors, qu'ils envoyerent à bord avec des hommes armez de Piſtolets, Coutelas, & Hâches d'armes qui entrant comme dans un Vaiſſeau ennemi, vont droit à la chambre, pour rompre mon Coffre & les armoires, je les priai de ne rien rompre, & leur baillai les Clefs de tout, alors ils ne faiſoient plus les Anglois, mais Hollandois, de quoi je ne doutois nullement; Je voulu parler beau, en leur diſant que nous étions bons amis, que nous n'allions point en Angleterre, que le Vaiſſeau & la charge entiére étoient aux François, & qu'ils examinaſſent mes écritures, mais je ne fus nullement écoute, & fus chaſſé rudement de la chambre, ſans avoir le moyen de mettre un mouchoir à mon col; en même tems je fus embarqué dans leur Chaloupe avec trois de mes gens, & porté à bord du Vaiſſeau de guerre. Un traitement ſi rude me ſurprit fort, car je ne l'attendois nullement de la part des Hollandois. Quand je fus à bord, le Capitaine me fit donner une déclaration des Marchandiſes qui étoient dans le Navire, je le fis conformement aux connoiſſemens, il vit mes papiers où il n'entendoit rien, ne fit aucune eſtime du Paſſeport de Monſieur de Courtin, il me dit qu'il falloit que je ſignaſſe comme je n'avois point d'autres piéces; Je lui dis que j'en avois diverſes, & que ſes gens ne m'avoient pas donné le loiſir de les prendre, il me fit ſigner ma déclaration qu'il avoit écrite en Hollandois; Je proteſtai que je ſignois ſans entendre ce qui etoit écrit; Je vis pourtant bien que ce n'étoit rien qui put porter préjudice, après je fus encore étonné qu'il vint encore trois de nos hommes, qui me dirent qu'ils avoient été battus à outrance, & que le plus jeune de nos gens avoit été mis à la gehenne en lui ſerrant la tête avec une corde, pour lui faire

faire dire que nous allions en Angleterre, ou que la Marchandise appartenoit aux Anglois. Ce jeune homme ne dit rien que la verité, non plus que les autres, nonobstant les coups de plat d'Epée, de Cordes, & de bouts de Pistolet, dont un de nos hommes a demeuré comme mort pendant trois jours, & s'en sent encore; Après ce traitement j'avois encore la croyance qu'ils nous laisseroient aller après nous avoir bien pillez, mais je fus étonné qu'ils apporterent nôtre Pavillon à bord du Vaisseau de guerre, comme pillage, en criant bonne prise; ils laisserent quatre de nos hommes dans nôtre Navire, & le Lieutenant du Vaisseau fut laissé dedans avec des hommes pour commander, en même tems ils firent route pour le Tessel, j'étois fort étonné de ce procedé. Je demandai à ce Capitaine si nous avions guerre contre les Hollandois, ou s'il avoit quelques Lettres de représailles sur les François. Il me dit que non, mais qu'il me prenoit parce que j'allois en Angleterre, que je n'avois point de congé, que toutes mes piéces étoient fausses, & que j'avois jetté les veritables hors le bord que étoient celles par où l'on auroit connu que nous allions en Angleterre. Je tâchai à le desabuser de cela; c'est un jeune homme qui a crû ses Officiers & Matelots, qui ne répondront pas pour lui. Le lendemain le 17. faisant toûjours route pour le Tessel bon vent de Nord-Ouëst, nous fîmes rencontre d'un Vaisseau de Norvegue, surquoi ils firent chasse, nôtre Vaisseau qu'ils appelloient leur prise, tint sa route; il survint grand vent qui changeoit en côte, & point de vûë: alors chacun songe à son affaire, il y alloit de la vie, le Norvegien d'un côté, & nous de l'autre; il n'étoit plus question de leur riche Prise, néanmoins ils avoient mis de leurs meilleurs hommes dans nôtre Navire, qui firent leur devoir à porter de la voile; Nous eûmes connoissance

de la terre c'étoit les Iſles devers Groningue & Embden, ainſi nous étions tombez avant le vent de Teſſel & du Vlie, toûjours gros vent, & ne pouvions reſiſter au vent, lors qu'il vint au Nord-Ouëſt, alors nous allions le long de la côte. Le vingtieme nous entrâmes par le Vlie, & mouïllâmes l'ancre, bien en peine de nôtre Navire, qui arriva le lendemain, & nous on dit qu'il ſeroit arrivé dès le jour devant, mais qu'ils avoient été chaſſez des Anglois qui les avoient détournez. Hier à midi le vingt-deuxiéme nous vinmes mouïller l'ancre devant cette Ville avec grand triomphe, & coup de Canon, le Pavillon Hollandois au grand Mats du Vaiſſeau de guerre, & celui de France en trophée ſur la poupe, comme ſi c'eût été Banniere d'ennemi. Cependant dès le ſoir précédent le Capitaine étoit allé devant à Enckhuyſen, ou il eſt avec tous mes papiers, ſans doute pour les faire voir. Sur les trois heures après midi, il revint à bord avec un Notaire, & quelques-uns de ſes armateurs ou amis, pour prendre la depoſition de nos gens, auxquels je défendis de répondre. Ils ne l'aiſſerent pas d'être preſſez, & à chacun en particulier, ils diſoient que les autres avoient dit que nous allions à Londres; Nous avions deux Allemands. Je ne ſçai ce qu'ils ont diſpoſé; je ſçai qu'ils leur ont fait de grandes promeſſes, pour mentir, je fus mandé le dernier dans la chambre, je me moquai du Notaire, de l'interprête & d'eux tous, & leur dis que je répondrois devant juſtice, après quoi vint un Capitaine d'Enckhuyſen même lequel je connoiſſois, il parla fort long-tems au Capitaine qui nous avoit pris, après quoi ils me demanderent ſi je ne voulois point aller à bord prendre du linge & des hardes, ce que je ne refuſai point; Quand nous fûmes à bord le Lieutenant fut bien empêché à amaſſer mon linge, car chacun avoit pris ſa part; je pris ſeulement

une

une chemise, un mouchoir, & ce qui s'ensuit pour changer, avec mon habit & mon manteau, & leur dis que nous conterions après pour le reste. Ils ont rendu aussi une partie des hardes de nos gens, car ils ne peuvent rendre le tout, en ayant mis une partie à terre au Village de Vlie. Ils ont fait grand desordre dans le bord, rompus les bancs, & armoires, & ont fouragé par tout. Voilà l'état où nous étions hier au soir, quand je revins du bord; il est à présent matin, il n'y a point d'Amirauté ici, c'est à Horne, j'écris à Monsieur Poniche qu'il m'envoye un homme qui soit capable de solliciter puissamment nôtre affaire; j'écris aussi à Messieurs le Gendre & Fremont, que l'un d'eux vienne bien munis de Lettres de Monsieur de Mont-pesat, pour Monsieur le Comte d'Estrades; nôtre cause est juste s'il y en eut jamais, & ne fais nul doute que nous n'ayons main levée de nôtre Vaisseau & Marchandises; mais en l'état qu'il sera, c'est-à-dire tout pillé & désastré, mais s'il vous plaît il ne faut pas s'en tenir-là, il faut poursuivre des intérêts, & demander justice des violences qui nous ont été faites, du mépris, & de l'infamie qu'ils ont commise envers le Pavillon du Roi, & les fleurs de Lis d'or qu'ils ont arrachées du champ du Dauphin Royal, car si l'on souffre cela l'on ne doit point espérer autre traitement, quand on sera rencontré de ces voleurs de Capres, qui y trouveront leur compte, & en tout cas quite pour rendre. En outre j'apprehende que nos gens ne me quitent aussi-tôt qu'ils seront libres, par ce qu'ils sont rebutez du mauvais traitement qu'ils ont reçû, apprehendant de tomber dans le même malheur: de sorte qu'ils disent qu'ils aiment mieux gagner moins, & naviger à nos côtes dans les Barques, ou aller en péchérie. Il faut que le Roi en fasse parler à Messieurs les Etats par son Ambassadeur, Sa Majesté

nous excite au négoce, & à la navigation, & nous promet des gratifications; ce n'eſt pas aſſez, il faut qu'il nous protege, & qu'il ne ſouffre pas que quelque Nation que ſe ſoit touche à ſes ſujets, il a le pouvoir, & ſur tout qu'il faſſe obſerver le 33. Article du Traité fait avec les Hollandois; car tant que l'on viendra à bord des Vaiſſeaux Marchands, avec armes, ils ſeront toûjours pillez. Il vous plaira de m'écrire tout ce que j'aurai à faire, tant que le Vaiſſeau ſera arrêté, & quand il ſera libre. L'on dit ici que la France va rompre avec l'Angleterre; La Flotte de Hollande ſera prête la prochaine ſemaine, & plus forte que la premiére, à ce que l'on dit. Je ſuis, &c.

Signé,

TOSSE.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 13. Août 1665.

DAns un Etat gouverné par le peuple, les choſes y changent de face dans un inſtant, ſoit en bien, ou en mal.

L'Armée de de Ruyter a donné beaucoup de joye & de cœur à ceux qui étoient les plus abattus. Il eſt entré dans un des Ports de la Province de Groningue avec dix-neuf Navires, ſans avoir fait aucune mauvaiſe rencontre. On eſpére que la Flotte des Indes aura un pareil ſuccès; pour celle de Smirne elle reſtera à Cadix juſques à nouvel ordre, ainſi elle ne court nul riſque.

Meſſieurs les Etats donnerent hier la Charge d'Ami-

d'Amiral à de Ruyter, & celle de Lieutenant Amiral à van Mepen, qui a servi de Vice-Amiral dans les voyes de Guinée. On a pris six Capitaines de cette Flotte qu'on a aussi avancez, & les 2600. hommes qui y étoient sur les Vaisseaux de de Ruyter serviront sur la Flotte qui est au Tessel, ainsi la voilà à present bien commandée & fortifiée de bons Officiers & de bonne recruë de Matelots.

Les Etats ont ordonné de raccommoder les Vaisseaux qui sont de retour, pour les joindre à ceux qui doivent être prêts dans un mois, qui composeront une Flotte de quarante Navires pour renforcer celle qui doit servir.

Monsieur de Wit mande pour réponse à ce que Vôtre Majesté m'a ordonné de lui écrire confidemment, qu'il croit que le Roi d'Angleterre fera une réponse qui ne sera pas decisive, pour allonger la Negociation, & éviter par là que Vôtre Majesté ne se declare ; & comme Messieurs les Etats reçoivent un grand prejudice par ce delai, ils ont lieu de desirer sa declaration suivant le Traité par preference à toutes choses, ne doutant pas que si elle étoit une fois faite, ils ne fussent plus portez aux conditions de la paix. Il doit faire voile dès que le vent sera bon, les Compagnies des Indes & les Marchands d'Amsterdam le veulent ainsi & l'en pressent incessamment, & comme son application est de leur plaire, je ne doute pas qu'il ne tente toutes sortes de moyens pour faire sortir la Flotte, & d'autant plus qu'une Galiote asseure que douze Navires des Indes estimez à quatorze millions sont vers l'Irlande, & que la Flotte d'Angleterre croise vers les Côtes de Norvegue, qui est le lieu où les Vaisseaux des Indes doivent se

rendre ; c'eſt la principale raiſon pourquoi la Compagnie preſſe que la Flotte des Etats entre en Mer.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 14 Août 1665.

JE n'ai point encore l'avis de ce que mes Ambaſſadeurs en Angleterre auront avancé pour l'accommodement, ſur la propoſition que je les ai chargez de faire comme de moi au Roi de la Grande Bretagne ; mais ſeulement que le Courier étoit arrivé auprès d'eux ; qu'ils avoient lû mes dépêches, & qu'ils avoient d'autant plus d'eſperance de la paix, que le mal contagieux continuoit à faire un grand ravage dans Londres & s'étendoit auſſi à la Campagne, ce qui rompoit toutes les meſures neceſſaires à prendre pour le ſoutien de la guerre. Je ſçaurai demain matin par l'Ordinaire de Calais ce qu'aura produit cette nouvelle ouverture, dont vous ſerez auſſi-tôt informé. Cependant le Sieur van Beuningen m'ayant fait preſſer, ſous pretexte de l'abſence du Sieur de Wit, de vous donner ordre de dire à quelque autre Miniſtre de l'Etat ce que je vous avois chargé de confier au Sieur de Wit ; je lui ai fait répondre, que comme il ne faut que ſix heures pour aller au Teſſel, je vous ordonnois de prendre rendez-vous à mi-chemin pour vous y aboucher avec lui, & en effet vous en pouvez uſer de cette maniere.

J'ai fait voir audit van Beuningen une Declaration

ration que l'Evêque de Munster a faite à un Deputé du Duc de Neubourg, qu'il n'entreprendroit rien qu'il n'eut ma réponse, à ce que le Commandeur Smissing qu'il m'envoye, & que je sçai être déja en chemin, me doit representer de sa part sur l'affaire de Borkelo: ledit van Beuningen me demanda si j'estimerois à propos que les Etats tâchassent de dissiper les levées dudit Evêque avant qu'elles soient plus avancées; mais je n'ai pû être de cet avis, tant à cause de la declaration que je viens de dire qu'il a faite, que pour ne lui donner pas l'avantage de faire croire dans tout l'Empire que lesdits Etats ont été les aggresseurs. J'ai fait parler fortement audit van Beuningen sur le Vaisseau François mené à Enckhuysen, & je me remets là-dessus à ce que Lionne vous mandera.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 14. *Août* 1665.

LA declaration du Roi (dès aussi-tôt que Sa Majesté aura reconnu qu'on ne peut espérer la paix) fera bien-tôt cesser toutes les cabales & toutes les mauvaises impressions, que les Espagnols & les Anglois tâchent de jetter dans l'esprit des peuples, qui auront honte alors d'y avoir ajouté quelque foi. J'ai fait avoüer ce matin à Monsieur van Beuningen que nous n'avons pas besoin de dépêcher un Courier en Angleterre, pour sçavoir si le Roi d'Angleterre voudroit se lier avec le Roi pour la conquête de la Flandre. Il sçait bien qu'il y a plus de six mois

qu'il ne nous offre autre chose que de nous abandonner toute la terre, & de nous y assister de toutes ses forces, pourvû qu'on lui laisse la mer, & van Beuningen m'a même confessé, que quand je ne lui dirois pas la chose, il ne laisseroit pas d'en être fort persuadé, parce que les Anglois pour leur propre intérêt ont dû tenir cette conduite & nous faire ces offres-là.

Le Resident de Dannemarc a declaré au Roi de la part du Roi son Maitre, que pour témoigner qu'il ne pretendoit rien des Etats en cette rencontre qui ne fut juste, il offroit de se remettre de toutes ses pretensions au jugement de Sa Majesté & à ce qu'elle en decideroit. J'ai dit cela à Monsieur van Beuningen, & l'ai exhorté à se faire venir un ordre de faire la même soumission au jugement de Sa Majesté, avec un pouvoir & des instructions necessaires pour representer les raisons des Etats sur chaque point qui est en differend. Il est demeuré persuadé que c'est le meilleur moyen pour sortir promptement d'affaires avec ledit Roi, & a promis d'en écrire fortement.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 17. Août 1665.

JE vous renvoye vôtre Secretaire, avec l'ordre de faire de ma part une declaration aux Etats, qui leur fera connoitre quelle est la sincerité de mon procedé en l'observation de mes Alliances, & quelle est aussi la grandeur de mon affection en leur endroit, puis que je ne man-

manquois pas de raiſons très-fortes pour me diſpenſer de faire ce que je fais à leur avantage ſans violer ce Traité, ſi la conſideration que j'ai euë de les ſoutenir n'eut prevalu en moi ſur toute autre. Je veux eſperer qu'ils en auront en tout tems la reconnoiſſance que leur impoſe la qualité d'une obligation de cette nature, & qu'ils ne me donneront pas ſujet de me repentir jamais d'avoir fait pour eux le plus grand pas qu'une Couronne puiſſe faire pour l'intérêt d'une autre, & me remettant du ſurplus à mon autre dépêche, &c.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 17. Août 1665.

JE vous envoye en toute diligence vôtre Secretaire, pour vous faire ſçavoir, qu'ayant hier fait appeller le Sieur van Beuningen pour lui rendre la réponſe que je lui avois promiſe il y a quinze jours, je la lui ai donnée en peu de mots, mais bien eſſentiels, pour la ſatisfaction & l'avantage des Etats, & d'une grande conſideration à mon égard pour les ſuites qu'ils peuvent voir. Je lui dis que je l'avois mandé pour lui declarer moi-même, que ſi la paix ne ſe pouvoit faire entre les deux Nations ſur les dernieres propoſitions, que j'ai chargé depuis quelques jours mes Ambaſſadeurs de faire au Roi d'Angleterre, ma reſolution étoit de preſter la garantie auxdits Etats. Ledit Sieur van Beuningen, après de grands remerciemens qu'il fit au nom de ſes Maîtres, me dit que leur ſatis-

satisfaction seroit encore plus complette, s'il pouvoit leur mander en même tems quelles sont ces conditions de l'accommodement qui aura été proposé de ma part audit Roi. A quoi je me contentai de repartir, qu'il étoit superflu que je les lui explicasse, parce qu'elles n'étoient pas ignorées à la Haye, & il se retira en me rendant de nouvelles actions de graces.

J'ai voulu vous informer de ce détail, afin que vous sçachiez comment vous aurez à vous conduire, en declarant de ma part la même chose aux Etats, comme je desire que vous le fassiez aussi-tôt que cette dépêche vous aura été remise, accompagnant cette declaration importante de toutes les expressions qui pourront leur faire mieux connoitre la grandeur & la sincerité de mon affection, & n'omettant pas de leur faire bien remarquer deux choses; l'une, que si j'ai tardé quelque tems à m'en expliquer, & de mes intentions, quoi que dans mon cœur elles ayent toujours été les mêmes, ce n'a été à autre fin, ni dans autre vûë que celle de leur plus grand bien, jugeant avec beaucoup de vraisemblance, que par ma simple Mediation je parviendrois plutôt à la paix, que je sçai bien qu'ils souhaitent veritablement.

L'autre, que je fais ce grand pas en leur faveur, & y prefere même leurs intérêts aux miens, sans avoir voulu par avance rien stipuler avec eux pour ma seureté ni pour mes avantages, comme d'autres Princes l'auroient fait sans doute dans une pareille occurrence; mais que je me suis promis qu'en usant de cette sorte avec franchise & generosité en leur endroit, ils y correspondront de même, & que je trouverai la même seureté en leur amitié & en nôtre liaison, &

n'aurai

n'aurai jamais sujet de me repentir de les avoir ainsi obligez, sans condition ni reserve.

Vous pouvez encore mettre en consideration, non pas aux Etats, (car tout ce qu'on leur dit devient aussi-tôt public) mais à mes serviteurs en particulier, que pour faire cette declaration je n'ai pas même voulu attendre ni le retour du Courier que j'ai dépêché en Angleterre pour y porter la nouvelle proposition, ni par consequent de sçavoir la réponse qui aura été faite par le Roi d'Angleterre, ni l'évenement de la sortie de leur Flotte & du nouveau combat qui se pourra donner, ni ce qui arrivera des Vaisseaux de de Ruyter, ou de leur Flotte des Indes Orientales: quoi que toutes ces choses que je viens de dire puissent non seulement me fournir de pretextes plausibles, mais me donner grand sujet de devoir encore temporiser, sans me declarer davantage, jusqu'à ce que je sçûsse ce que très-peu de jours me devront bien-tôt apprendre de divers évenemens de la derniere importance.

Il ne sera pas mal aussi qu'en même tems vous fassiez confidemment entendre au Sieur de Wit, qu'une des plus pressantes considerations qui m'a convié à hâter ma declaration, sans m'arrêter à tout ce qui sembloit par prudence la devoir faire encore differer, a été l'intérêt particulier dudit de Wit, & le desir que j'ai eu de le soutenir, & de dissiper & rendre impuissantes toutes les cabales que vous m'avez mandé qui se formoient contre lui dans l'Etat pour ruiner, ou au moins affoiblir l'autorité qu'il y a. Vous ajouterez à cela que je me promets qu'en tous tems & en toutes sortes d'affaires, il me donnera des preuves effectives de son affection & de sa gratitude, d'autant plus volontiers

& avec plus de chaleur, qu'il pourra toûjours faire reflexion que je n'ai pas voulu rien exiger de lui, non pas même en secret pour une obligation de cette nature : vous lui direz encore que je vous ai precilément chargé, comme en effet je vous en donne l'ordre dès à present, que s'il estime à propos, ou pour sa plus grande seureté, ou pour mieux & plûtôt dissiper les cabales qui lui sont contraires, vous fassiez quelque office en mon nom auprès des Etats en sa faveur, ou à la loüange de son merite & de ses services, ou pour leur faire entendre combien j'estime necessaire à leur bien la continuation de la confiance qu'ils ont en lui, ou quand il le jugera à propos, en la même maniere & aux mêmes termes qu'il vous témoignera le desirer ; peut-être ne souhaitera-t-il pas lui-même de recevoir une marque si publique de mon estime & de ma protection, car dans les Republiques le plus souvent les recommandations des autres Rois ou Princes, pour amis qu'ils soient, peuvent être aussi-tôt nuisibles qu'utiles. En tout cas, sans le commettre en rien avec des peuples qui peuvent tourner à mal le bien même, & prendre du soupçon des plus sinceres intentions, il semble qu'on pourra faire le même effet par une autre voye plus seure, qui seroit, sans nommer la personne dudit de Wit, que vous témoignassiez de ma part aux Etats, que je loüe infiniment la forme presente de leur Gouvernement & de l'administration de leurs affaires, qui me paroit être la meilleure & la plus intéressée, & la plus propre pour leur seureté, & pour la conservation de leur Etat qu'ils puissent jamais établir : que comme bon ami & Allié, & si intéressé en leur bonne conduite, je

les

les exhorte à s'opposer vigoureusement aux menées qu'on ne sçait que trop qui se font tous les jours dans les Provinces, pour parvenir à donner une autre forme au Gouvernement, d'autant plus que si cela arrivoit, je ne pourrois plus prendre la même confiance en leurs Resolutions, & serois obligé de songer d'autre maniere à mes affaires, voyant que leurs Ennemis seroient devenus comme leurs Maitres dans la propre direction de leur Etat, dont je n'aurois à attendre que peu de reconnoissance de leur part de ce que je fais aujourd'hui, & peu de foi dans l'observation de l'Alliance, & enfin autres choses semblables & générales sans nommer personne, qui puissent faire comprendre aux Etats qu'il est non seulement de leur bien, mais de nécessité pour conserver l'Alliance de cette Couronne qu'ils ne souffrent pas que l'Angleterre domine chez eux. Cela veut dire encore que le plûtôt qu'ils pourront rappeller l'Ambassadeur van Goch, lequel d'ailleurs est un instrument peu propre à traiter aucune affaire, pour avoir sujet de se défaire d'un dangereux dessein qu'ils couvrent dans leur sein en la personne de Downing, sera le meilleur. Il ne faut pas néanmoins que vous insistiez sur ce point, que je n'aye vû la réponse du Roi d'Angleterre à mes Ambassadeurs, si on peut presentement esperer la paix, & que je ne vous aye donné un nouvel ordre de presser pour faire retirer ledit Downing.

Il arriva ici Samedi au soir un avis de Dunkerque, fondé simplement sur le simple rapport d'un Maitre de Navire, que vous sçavez être fort incertain, que la Flotte de de Ruyter avoit été vûë si près de la Hollande le Vendredi de la

semaine

ſemaine precedente qu'elle pouvoit être entrée le même jour dans quelqu'un de leurs Ports. Comme je ne voudrois pas qu'on cruſſe de delà que j'aye differé à m'expliquer de mes intentions, juſqu'à ce que j'aye vû cette Flotte en ſeureté, & celle des Etats augmentée de ce renfort, il ſera bon que vous faſſiez voir en confidence à vos amis ce que j'ai chargé Lionne de vous mander dès Vendredi, c'eſt-à-dire avant que cet avis de Dunkerque fut arrivé, que je ferois infailliblement appeller van Beuningen le Dimanche pour lui rendre la réponſe qu'il attendoit, & qu'auſſi-tôt après je vous renvoyerois vôtre Secretaire, qui vous porteroit l'ordre de faire la même declaration aux Etats.

Il eſt à croire (& le Sieur van Beuningen n'en doute pas) que quand le Sieur de Wit s'eſt ouvert à vous des conditions auxquelles les Etats pourroient conſentir à la paix, & qu'il a même prié que j'en vouluſſe bien faire la propoſition au Roi d'Angleterre, ledit de Wit avoit déja pris ſes precautions du côté deſdits Etats, pour s'aſſeurer de leur veritable intention en cet accommodement; mais comme le Sieur van Beuningen a d'ailleurs fort prudemment remarqué, que ſi leſdits Etats ignoroient que c'eſt le Sieur de Wit qui a lui-même ſuggeré leſdites conditions, & deſiré que je les propoſaſſe comme de moi-même au Roi de la Grande Bretagne, j'en pourrois recevoir à l'avenir un très-grand prejudice, en ce que dans un cas pareil où je pourrois requerir les Provinces Unies de me preſter la garantie de nôtre Alliance, elles pourroient, ſous un faux pretexte de mon exemple, declarer qu'elles ſont diſpoſées de la preſter ſi la paix ne ſe pouvoit faire ſur des conditions qu'eux-

qu'eux-mêmes m'imposeroient ; il importe extrêmement que de concert avec le Sieur de Wit vous trouviez ensemble quelque moyen, & s'il se peut sans le commettre, par lequel je puisse être asseuré que pour avoir voulu les obliger, en proposant ce qu'eux-mêmes m'avoient témoigné desirer, je ne recevrai jamais le prejudice que je viens de dire, ce qui se pourroit faire facilement, en me donnant un Ecrit secret de la part de l'Etat, ou au moins des quatre ou cinq Personnes Generales qui en ont la direction, par lequel en cas de besoin je puisse faire apparoitre que je ne leur ai jamais imposé aucunes conditions de paix pour leur prester ma garantie ; mais qu'il est vrai qu'à leur priere j'ai fait au Roi d'Angleterre des ouvertures d'accommodement telles qu'eux-mêmes l'avoient souhaitées, & me les avoient suggerées.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 17. Août 1665.

MOnsieur van Beuningen m'a voulu presser (depuis que le Roi lui eut parlé) de lui expliquer quelle étoit la pensée de Sa Majesté sur la prestation de la garantie, c'est-à-dire qu'il avoit dessein de tirer de moi une declaration que Sa Majesté accorderoit les subsides du passé conformément au Traité, & romproit en même tems avec l'Angleterre. Je me suis contenté de repartir à cela, que Messieurs les Etats pouvoient être asseurez qu'il n'y avoit que candeur & sincerité de la part du Roi, en ce que Sa

Sa Majesté lui avoit dit, & il en est demeuré là.

Dès que le Roi eût parlé au Sieur van Beuningen, il me vint trouver le soir, pour me dire qu'il alloit envoyer un Courier exprès aux Etats. Je le priai de ne le pas faire, tant parce qu'il pourroit écrire par vôtre Secretaire qui étoit prêt à partir, qu'à cause que le Roi seroit bien aise que vous fussiez le premier à donner la bonne nouvelle à ses Maitres; Il me promit qu'il en useroit de la sorte, & qu'il m'envoyeroit sa dépêche aujourd'hui matin; mais comme je ne l'ai pas encore reçuë à cette heure, qu'il en est dix du soir, je commence à douter qu'il ne m'ait pas tenu parole, & qu'il ait voulu me prevenir.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 20. Août 1665.

MEssieurs les Etats attendent avec beaucoup d'impatience la resolution de Vôtre Majesté, sur la déclaration qu'ils espérent; leur Flote ayant le vent bon, pour aller en Norvegue, ou celle d'Angleterre est, pour attendre le retour des douze Vaisseaux des Indes Orientales, il ne faut pas douter que les deux Flottes, ne se rencontrent, & qu'elles ne combattent. Dès que le Sieur Caron fut arrivé, je parlai à mes amis de la Province de Hollande & des Etats Généraux, pour faciliter la vente de ses biens, & leur faire entendre par avance que Vôtre Majesté le considéroit comme François son sujet, &

& qu'elle le prenoit en sa protection. Il me fut repliqué par le Bourguemaitre d'Amsterdam, qu'il avoit fait le serment que font tous ceux qui ont été au service de la Compagnie Indes Orientales, qui s'obligent de ne servir de leur vie après même le tems du service expiré, autre Prince, ni Souverain, que la Compagnie & Messieurs les Etats; & que ledit Caron contrevenant à son serment, il étoit punissable, & ses biens confiscables à l'Etat. La Ville d'Amsterdam est fort contre lui, néanmoins il a paru que ce que je leur ai dit les a retenus, ayant mis en vente sa Maison de la Haye, & même vendu sans opposition une partie de ses Meubles. S'il se passe dans la suite quelque chose là-dessus contre les intérêts dudit Caron, j'agirai fortement ainsi que Vôtre Majesté me l'ordonne. Vôtre Majesté sera informée par Monsieur de Lionne, de la conversation que j'ai euë avec Madame la Princesse d'Orange. Je suis avec toute sorte de respect, & de soumission.

Addition de la susdite Lettre.

Il vient d'arriver tout présentement une Galliote de Berg en Norvegue, qui a apporté Lettre à Messieurs les Etats, de celui qui commande les Navires des Indes Orientales, qui dit qu'il est entré dans le port dudit Berg, avec onze Navires fort heureusement, & que le douziéme s'est separé de lui par un grand brouillard, mais qu'il la vû à toute heure; qu'outre ce nombre, qu'il y en a encore soixante Navires Marchands tant de la Mer Mediterranée que d'ailleurs. Monsieur de Wit a écrit du 18. de quinze lieuës du Texel, qu'il avoit le vent si bon qu'il

qu'il eſpéroit être le 22. devant le port de Bergue, pour en retirer tous les ſuſdites Navires, & qu'au cas qu'il rencontre la Flote Angloiſe, il trouve celle de Meſſieurs les Etats ſi gaye, & de ſi bonne volonté de combattre qu'il en eſpére un bon ſuccès. Il envoya au Teſſel quatre Navires chargez de Marchandiſes de Contrebande, venant de Suede pour les examiner, ſur ce que les Maîtres deſdites Navires on dit qu'ils alloient à Dunkerque, & qu'ils étoient chargez, pour le compte du Roi. Je m'en vais préſentement envoyer au Teſſel, pour y être éclairci de la choſe, & ſi elle ſe trouve veritable, j'agirai fortement au nom du Roi, pour les faire relâcher.

Meſſieurs les Etats ont fait arrêter ce matin le Secretaire de Douwning, & l'ont fait mettre à la priſon qui eſt ſur la porte.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 20. Août 1665.

SI vous étiez ici vous auriez encore plus de peine à comprendre la letargie où ſont Meſſieurs les Etats pour leur conduite. Ils n'ont rien à préſent dans l'eſprit que l'équipage de Mer, & abandonnent tellement la terre, que ſi l'Evêque de Munſter entroit dans leur pais, avec dix mille hommes, il leur enleveroit les trois meilleures Places qu'ils ayent ſur les frontiéres d'Overyſſel & de Gueldre, parce qu'ils ne ſçauroient en mettre ſix en Campagne. Jugez ce que c'eſt, pour garder depuis Maſtricht, juſques en Friſe.

Quand

Quand je preſſe les Etats de ſatisfaire le Roi de Dannemarc, & éviter par là qu'il ne leur ſoit contraire dans cette conjoncture, ils diſent qu'il leur doit trois millions, & que ſes prétenſions ne ſont que des chimères.

Monſieur le Duc de Neubourg n'a pas ſujet de ſe plaindre, ſi on ne le nomme pas dans mes Mémoires, il ſçait bien que la derniére fois que Monſieur le Baron de Lerode a été à la Haye, il eſt convenu des conditions pour l'échange de Raveſtein, & même Meſſieurs les Etats ont écrit audit Duc, qu'ils ſont prêts à conclure l'ajuſtement; ainſi j'ai conſideré cette affaire concluë, comme elle le ſera dès que ce Prince le voudra.

Je ſuis très-aiſe de ce que les avis qu'on m'a donnez ſont faux: je n'ai pas crû les devoir taire, par ce que l'intelligence qui paroît entre les Eſpagnols & l'Evêque de Munſter, & la liaiſon qui eſt entre ce dernier & le Roi d'Angleterre me donnoit du ſoupçon.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 20. Août 1665.

J'Ai eu une longue Conférence avec Madame la Princeſſe d'Orange, ſur la dépêche qu'elle a reçû de l'Electeur de Brandebourg, dont je vous avois donné l'avis l'ordinaire paſſé. Elle m'a donné à lire ladite Lettre, dont le contenu eſt, qu'il ſemble que dans la derniére Conférence qu'elle a euë avec moi on ſe veille plaindre de lui. Il proteſte de n'avoir jamais eu la

moindre intention de déplaire au Roi touchant le Traité de Dorſten, & qu'il eſt fort éloigné d'avoir voulu faire aucun Traité, qui portat préjudice à celui de l'alliance du Rhin, de ſorte qu'il ne ſçait d'où le Roi peut avoir eu cet ombrage, le ſuſdit Traité de Dorſten ne contenant rien d'approchant à cela; & puis que les raiſons qu'on a mis en avant par deux Mémoires, & qui m'ont été communiquez ne contentent pas le Roi, ledit l'Electeur marque qu'il lui en écrira lui-même en tels termes qu'il ne doute pas que Sa Majeſté n'en demeure ſatisfait; que cependant il deſire qu'on me faſſe connoitre qu'il croid que le ſcrupule qu'on fait contre ledit Traité ne vient pas de la France, mais de quelques autres qui ne veulent pas de bien à ſa Maiſon, & qu'il ne doute pas que le Roi, voyant la ſincére affection qu'il a pour le ſervice de ſa Majeſté, ne voudra pas être contraire qu'il ſe mette en état de pouvoir défendre ſes propres païs, contre les mal-veillans qui le menacent, puis que même l'alliance d'entre le Roi & lui tend à cette fin.

Et qu'auſſi il lui ſeroit aiſé de répondre aux reproches qu'on lui fait, que dans l'affaire de Pologne, il n'avoit pas voulu ſe joindre avec le Roi, pour prendre avec lui des mêmes meſures, puis que le Roi, ni aucun de ſes Miniſtres ne lui ont jamais fait la moindre ouverture de l'intention de Sa Majeſté ſur ce ſujet, hormis qu'on demande de lui de vouloir empêcher que perſonne de la Maiſon d'Autriche ne fut avancé à cette Couronne, ce qu'il a fait aſſez ouvertement, & le feroit encore, ſi ladite Maiſon n'étoit reduite dans un état que cela n'eſt plus à apprehender, il proteſte que toutes ſes viſées ne tendent qu'à

voir

voir la paix & la tranquillité dans le Royaume de Pologne, & que par leurs dissentions & ruïnes le pais ne soit ouvert aux Nations barbares, qui auroient par là l'entrée dans la Chrétienté, ce qu'il croid n'être pas desagréable à Sa Majesté, puis qu'elle même travaille si soigneusement pour son repos.

Et qu'il croid avoir plus de sujet de se plaindre de ce que Monsieur de Sumbres, Ambassadeur de France tout seul a empêché que la Ville d'Elbing ne lui soit encore cedée, quoi qu'il se tienne asseuré que ledit Sieur de Sumbres fait cela plûtôt pour complaire à la Reine de Pologne que par ordre du Roi.

C'est pourquoi il s'asseure que le Roi commandera à son Ambassadeur à présent en Pologne, de diriger sa négociation, en sorte qu'ensuite desdites Traitez & promesses ladite Ville lui soit cedée.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 21. Août 1665.

JE vous envoye un Mémoire à part sur quelques pensées qui me sont tombées dans l'esprit, touchant les meilleurs moyens de faire la guerre aux Anglois, & de les incommoder en sorte dans leur Commerce ou autrement, qu'on les puisse au plûtôt porter à une bonne paix. Il sera bon qu'après avoir bien examiné ledit Mémoire vous en concertiez ce que vous estimerez à propos, avec les principales personnes de l'Etat de celles que vous sçavez être bien intentionnées,

& c'eſt encore pour cette conſidération, outre pluſieurs autres, que je ſouhaite fort le prompt retour du Sieur de Wit. Je crains bien qu'il ne croye ſon honneur intéreſſé à ne pas revenir, qu'il n'ait vû en perſonne le ſuccès d'un combat, après être une fois monté ſur la Flotte, & par cette raiſon il faudroit tâcher de le lui faire ordonner par l'Etat en termes ſi précis qu'il ne s'en pût défendre, & me remettant du ſurplus à mon autre Lettre, &c.

MEMOIRE

Dont eſt fait mention en la Lettre ci-deſſus.

POur l'emploi des forces maritimes de Sa Majeſté, dans le deſſein qu'elle a pris de donner la garantie aux Etats, c'eſt-à-dire de rompre avec l'Angleterre.

L'on peut examiner s'il ſeroit plus à propos de joindre toutes les forces de Sa Majeſté avec celles des Hollandois, pour decider cette guerre par des combats generaux, ou s'il vaudroit mieux la trainer en longueur.

Cette guerre eſt plûtôt du peuple d'Angleterre que du Roi: le peuple ne peut fournir long-tems aux dépenſes d'une guerre de cette qualité, il ſe laſſe facilement quand il perd, il eſt violent dans ſes reſolutions, mais ſe relâche fort dans l'execution.

Les Hollandois ſont ſuperieurs au Roi d'Angleterre en moyens pour ſoutenir long-tems la guerre, mais ils ſont beaucoup inferieurs en force, en bonté de Vaiſſeaux, valeur des Chefs & Artillerie.

Le Roi ſe joignant à eux, ils ſeront infiniment ſupe-

supérieurs en moyens pour soutenir la guerre, mais encore en nombre & bonté de Vaisseaux, joint que les Vaisseaux de Sa Majesté sont fort divisez & fort difficiles à joindre.

Il semble par toutes ces raisons qu'il soit plus avantageux de tenir l'affaire un peu en longueur, de se rendre plus forts que les Anglois dans toutes les Mers, & troubler leur Commerce.

Pour cet effet dans la Mediterranée on pourra joindre à l'Escadre de Martel de six Vaisseaux, trois de Monsieur de Beaufort & la Therese, & deux Fregates que l'on acheve à Toulon, ce seroit en tout douze Vaisseaux.

Obliger les Hollandois d'en entretenir pareil nombre, ce seroit en tout 24. *Vaisseaux.*

Et douze Galeres.

Avec ces forces Sa Majesté seroit absolument maitresse de la Mer Mediterranée.

En même tems il faudroit envoyer quelqu'un vers Gaylant, pour l'obliger, s'il se pouvoit, d'attaquer Tanger, & pour cet effet l'assister de forces maritimes & même d'armes, munitions de guerre, & d'argent, s'il étoit necessaire.

Pendant les Negociations les forces maritimes pourroient être employées à tenir Tanger bloqué, & en même tems envoyer quelques Vaisseaux Corsaires dans le Levant pour troubler le grand Commerce que les Anglois y ont.

Pour l'Ocean, il resteroit au Roi vingt-deux Vaisseaux, qui pourroient être facilement augmentez jusqu'à trente.

Obliger les Hollandois d'en entretenir un pareil nombre à la pointe de Bretagne, pour s'asseurer de l'entrée de la Manche.

Les Hollandois pourroient tenir le principal de leurs forces ensemble, de cent ou six vingt vaisseaux dans leurs Ports,

Et en même tems pour fermer la Mer Baltique, il faudroit donner une grande application à engager les deux Rois du Nord dans les mêmes intérêts.

Pour cet effet les Hollandois de leur faire raiſon ſur leurs demandes, & rendre le Roi Mediateur de leurs differends.

Obliger les deux Rois du Nord de mettre chacun douze ou quinze Vaiſſeaux en Mer pour ſe rendre maitres de la Mer Baltique, les preſſer de défendre l'entrée des Vaiſſeaux Anglois dans leurs Ports, & à tous les Vaiſſeaux de leurs Sujets de tranſporter aucunes Marchandiſes en Angleterre.

L'on pourroit detacher de toutes ces Flottes divers Vaiſſeaux avec les Armateurs de tous les Etats, pour courre perpetuellement à l'entour de l'Angleterre, & interrompre par tout le Commerce & la Communication des trois Royaumes.

Dans le même tems qu'on travailleroit à prendre toutes ces meſures pour le dehors de l'Angleterre, il faudroit auſſi travailler à troubler le Roi d'Angleterre au dedans de ſes Etats.

Pour cet effet, s'informer de toutes parts, ſoit par la Hollande, ſoit par le moyen des Marchands François de l'état des affaires d'Ecoſſe & d'Irlande.

En Ecoſſe, il eſt certain, que les Puritains & tous les Presbiteriens y ſont en beaucoup plus grand nombre que les Epiſcopaux.

S'informer des noms des principaux Seigneurs & Miniſtres de ces deux Religions, & comme elles ſont les mêmes qu'en Hollande, & que l'Ecoſſe eſt plus voiſine de ce Pays-là que de France, il eſt plus à propos de conduire cette Negociation par Monſieur d'Eſtrades de concert avec le Sieur de Wit, ou avec quelque autre des Etats, avec tel ſecret néanmoins que l'on n'en puiſſe rien penetrer.

On pourroit dire à ces principaux Seigneurs ou Mini-

Ministres qu'on les assisteroit d'armes, de munitions de guerre & d'argent.

Cette Negociation se pourroit introduire, ou en envoyant quelque personne qui sçût la Langue, ou par voye de Marchand; ou par les Ministres qui s'entreconnoissent.

Du côté d'Irlande on pourroit faire la même chose par la Bretagne, attendu que les Catholiques y sont les plus forts.

En s'informant des principaux Seigneurs Catholiques, des Evêques, & y envoyant quelques Irlandois refugiez en France.

S'informer avec soin en Bretagne de l'état d'Irlande, faire écrire avec la circonspection necessaire par les Marchands de toutes parts qui y ont leurs correspondences, pour en bien sçavoir le détail.

Examiner tous les Irlandois Catholiques qui sont à Paris, en Bretagne & autres endroits du Royaume pour connoître s'il y en auroit quelqu'un dont on se pût servir.

S'informer de l'état des Puritains Presbiteriens, & des amis de Cromwel.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 21. Août 1665.

C'Est ce qui m'avoit fait beaucoup souhaiter que l'on eut empêché la seconde sortie de la Flote, & à dire vrai, après l'heureuse arrivée de de Ruyter & de ses Vaisseaux, dont on croyoit la perte, comme la nécessité n'en étoit plus si grande, il sembloit que les Etats eussent beaucoup mieux fait de ne s'exposer pas à de si

grands inconvéniens, que ceux qu'ils peuvent craindre chez eux-mêmes d'un si grand échec, & que tout au moins ils devoient retenir le Sieur de Wit, puis que la personne de de Ruyter dans l'Armée pouvoit suppléer à la sienne, & produire les mêmes bons effets qu'ils s'en étoient promis; mais comme c'est aujourd'hui une chose sans remede, & qu'à l'heure que j'écris, le mal ou le bien peut vrai-semblablement être arrivé, il faut au moins si les choses sont encore en cet état, que vous fassiez vos diligences, ou pour persuader ledit de Wit à revenir promtement, & pour porter les Etats à le lui ordonner, ne voyant personne si capable que lui-même, d'empêcher que les Cabales étrangeres ne viennent enfin à bout de faire changer la forme du Gouvernement.

A quoi j'ai un si notable intérêt, que cette considération seule me devroit obliger à suspendre les effets de la resolution que j'ai prise, & dont vôtre Secretaire vous a porté l'avis, jusqu'à ce que je voye ledit gouvernement bien affermi par le retour dudit de Wit, & sa continuation dans ses emplois; car autrement il pourroit facilement arriver d'un jour à l'autre que pour l'intérêt d'autrui, je me serois attiré une grande affaire sur les bras, que j'aurois bien-tôt à soûtenir seul, dès que le parti du Prince d'Orange, qui accorderoit tout aux Anglois auroit prévalu; & quand à la seureté dudit de Wit, qui peut n'être allé sur la Flote, que pour ne demeurer pas exposé à la Haye aux insultes de ses Ennemis, je ne fais point de doute qu'après ma declaration il ne l'y trouve toute entiere pour plusieurs raisons qu'il n'est pas besoin de dire, parce que vous les jugerez assez de vous-même.

L'E-

L'Evêque de Munster envoye ici une personne expresse qui doit être déja en chemin, & il a declaré au Duc de Neubourg qu'il n'entreprendroit rien qu'il n'eut nouvelle de ce que j'aurois dit à cet Envoyé sur ce qu'il est chargé de me representer; mais je ne voudrois pas que les Etats prissent tant de confiance à cette declaration qu'elle les empêchât de bien pourvoir à leurs frontieres.

Le Roi de Dannemarc, comme je pense vous l'avoir déja mandé, a remis à ma Mediation & à mon arbitrage tous les differens qu'il a avec Messieurs les Etats. Faites en sorte que l'on envoye promptement un pareil pouvoir au Sieur van Beuningen, autrement il est bien à craindre par la declaration qu'en fit hier ici le Sieur Goë Resident dudit Roi, que ce Prince ne conclue bien-tôt avec les Anglois, dont il est fort pressé, & qui lui offrent de ne point conclurre de paix qu'ils ne lui fassent accorder par Messieurs les Etats toutes les choses qu'ils lui refusent & au de-là: & si l'on ne prend de de-là une prompte resolution sur cette affaire, je prevois qu'elle sera bien-tôt sans remede; & quand les Etats disent que les pretensions du Roi sont des chimeres, il faut leur répondre, (admettant même la presupposition) que la prudence veut qu'on paye ces chimeres, parce qu'il a quatorze Vaisseaux prêts, & en peut mettre à la Mer jusques à vingt.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 21. Août 1665.

DEpuis toutes les dépêches du Roi faites & signées, je viens d'avoir une longue conference avec Mr. van Beuningen, qui m'a témoigné entre autres choses qu'il aprehendoit extrémement, que si vous faites des offices publics auprès des Etats, pour faire retourner promtement Monsieur de Wit, quoi qu'une chose qui marque si fortement l'estime d'un si grand Roi, lui soit infiniment glorieuse, le revers de la Medaille sera que nous l'exposerons d'avantage à une très-grande envie, & que nous le mettrons aussi nous même en Etat, qu'on n'aura pas tant de confiance en lui, dès qu'il s'agira de quelque intérêt du Roi. J'ai voulu vous dire ces particularitez, afin que vous y fassiez, s'il vous plaît, avec vôtre prudence accoûtumée les considérations qu'elles peuvent meriter.

Comme il pourroit facilement arriver que le Roi estimeroit à propos de prier Monsieur van Beuningen de faire une course en Hollande, pour communiquer & concerter beaucoup de choses qui ne se peuvent si bien écrire que se rapporter de vive voix, il est bien à propos que vous preniez par avance & promtement, la précaution de faire envoyer le pouvoir par l'Etat audit Sieur van Beuningen, de faire ladite course, quand Sa Majesté le jugera nécessaire.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 24. Août 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a reçû ordre du Roi son Maître de faire sçavoir de sa part à Vos Seigneuries, que si la paix ne se peut faire entre les deux Nations, sur les dernières propositions, que Sa Majesté a chargé depuis quelques jours ses Ambassadeurs de faire au Roi d'Angleterre, sa resolution est de prester la garantie à cet Etat, ainsi qu'elle la fait entendre elle même à Monsieur van Beuningen ; Vos Seigneuries peuvent aisément juger de-là, quelle a toûjours été & est encore la grandeur & la sincérité de l'affection de Sa Majesté pour leur intérêt, & que s'il y a eu quelque délai à s'expliquer de ses intentions (qui ont toûjours été les mêmes dans le cœur) ce n'a été à autre fin ni dans autre vûë que celle de leur plus grand bien, ayant estimé & esperé avec beaucoup de vrai-semblance que par sa simple mediation elle parviendroit plûtôt à la paix, qu'elle sçait qu'elles souhaitent veritablement. Vos Seigneuries peuvent aussi remarquer que Sa Majesté fait ce grand pas en leur faveur, & y préfere même leur intérêt aux siens, sans avoir voulu par avance rien stipuler avec elles, pour sa seureté ni pour ses avantages, comme d'autres Princes l'auroient fait sans doute dans une pareille occurrence, elle se promet aussi qu'en usant avec cette franchise, & cette générosité en leur endroit, Elles y correspon-

reſpondront de leur part; qu'elle trouvera la même ſeureté en leur amitié & en leur liaiſon reciproque, & n'aura jamais ſujet de ſe repentir de les avoir ainſi obligez ſans condition ni reſerve; Ledit Ambaſſadeur Extraordinaire s'acquite avec beaucoup de joye de cet ordre du Roi ſon Maître, puis qu'il regarde la ſatisfaction & l'avantage de Vos Seigneuriés, que Sa Majeſté a toûjours eu pour principale viſée, & que cette déclaration n'a été retardée que par la conjoncture des affaires, qui n'a pas permis de la faire plûtôt dans la même fin du bien des affaires de Vos Seigneuries, qui ne pourront plus douter de la pureté des intentions de Sa Majeſté à leur égard, puis que toutes les circonſtances ci-deſſus l'exagerent aſſez. Donné à la Haye ce 24. Août 1665.

Signé,

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 26. Août 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître de faire ſçavoir à Vos Seigneuries, que comme diverſes occurrences d'affaires pourroient obliger Sa Majeſté, de prier Monſieur van Beuningen de faire une courſe juſqu'ici, pour y communiquer & concerter beaucoup de choſes qui ne ſe peuvent ſi bien écrire que rapporter de vive voix, elle eſtime qu'il ſeroit bien à propos que Vos Seigneuries lui envoyaſſent des ordres en cette conformité, afin qu'il fût prêt de faire

re ladite course, quand Sa Majesté le jugera nécessaire.

Elle desireroit bien aussi de faire faire un achât de dix Vaisseaux de guerre en Hollande, présupposant que comme Vos Seigneuries en ont un nombre infini dans leurs Ports, dont ils ne prétendent pas se servir, Elles apporteront d'autant moins de difficulté, à permettre cet achât, qu'Elles y trouveront leur avantage de toutes maniéres, soit en l'argent qui leur viendra ou à leurs Sujets de cette vente, soit en l'emploi des Vaisseaux même.

Que Monsieur l'Evêque de Munster envoye à Sa Majesté une personne expresse qui doit être déja en chemin; qu'il a declaré à Monsieur le Duc de Neubourg, qu'il n'entreprendroit rien qu'il n'eût nouvelles de ce que Sa Majesté auroit dit à cet Envoyé, sur ce qu'il l'a chargé de lui représenter, que Sa Majesté demeure d'accord que Vos Seigneuries peuvent bien prendre confiance en cette déclaration, mais que cependant la prudence veut qu'Elle ne les empêche pas de bien pourvoir à leurs frontiéres.

Que le Roi de Dannemarc a remis à la meditation & à l'arbitrage de Sa Majesté tous les différens qu'il a avec vos Seigneuries; qu'Elle juge qu'il seroit bien important qu'elles envoyassent promtement un pareil pouvoir à Monsieur van Beuningen, & qu'autrement il seroit bien à craindre, par la déclaration qu'en a faite de nouveau le Sieur Goë Resident dudit Roi, que ce Prince ne s'accommode bientôt avec les Anglois, qui l'en pressent fort, & lui offrent de ne point conclurre de paix, qu'ils ne lui fassent accorder par Vos Seigneuries, toutes les choses qu'elles lui refusent & au de-là, surquoi Elles pourront faire leurs judicieuses réfléxions, & prendre une promte resolution pour remedier de bonne heure à cette affaire; Et quoi que Vos Seigneuries ne sem-

blent pas faire beaucoup de cas des prétenſions dudit Roi, qu'elles eſtiment n'être pas juſtes ni raiſonnables; Néanmoins la prudence veut (préſuppoſé même qu'elles ne ſoient pas bien fondées) qu'on ne s'y arrête pas tout-a-fait dans une conjoncture pareille à celle-ci, ledit Roi ayant quatorze Vaiſſeaux prêts, & en pouvant mettre en Mer juſques à vingt.

Ledit Ambaſſadeur Extraordinaire a auſſi ordre du Roi ſon Maître, de renouveller les inſtances qu'il a ci-devant faites à Vos Seigneuries, par ſon Mémoire du 31. Juillet dernier, pour la reſtitution du Navire nommé le Dauphin Royal, appartenant avec toutes les Marchandiſes dont il étoit chargé au Sieur de Fromont, Marchand de Paris, pris par un Capre, & amené à Enckhuyſen, avec les dommages & intérêts, & ledit Capre châtié de cette action, étant tout-à-fait contraire au Traité de 1662., *qui porte qu'en tel cas il ſera delivré des Lettres de repréſailles. Donné à la Haye le vingt-ſixiéme Août* 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 27. Août 1665.

SI la conſtitution de cet Etat étoit telle qu'il ſeroit à ſouhaiter, Meſſieurs les Etats auroient aſſeurément reçû avec plus de joye & de reconnoiſſance qu'ils n'ont fait la déclaration de Vôtre Majeſté, que je leur ai faite, ſuivant qu'elle verra par le Mémoire ci-joint.

Mais Monſieur de Wit qui préparoit les eſprits

prits à prendre les choses d'un bon sens, & selon que son expérience les lui faisoit voir pour le bien de l'Etat, n'est plus ici, ainsi il faut essuyer les mauvaises intentions des uns, l'incapacité des autres, & la foiblesse des serviteurs & amis particuliéres de Vôtre Majesté, qui se voyant privez de leur Chef n'ont plus de force, & suivent le courant sans s'y opposer.

Dans la situation où est le gouvernement présent, je n'ay pas crû me devoir ouvrir à qui que ce soit, qu'en termes généraux des bonnes & sincéres intentions de Vôtre Majesté, sur les intérêts de Monsieur de Wit, & même ç'a été sans le nommer, mais me servant seulement en général de la bonne conduite du gouvernement présent. Le reste se fera quand Monsieur de Wit sera de retour.

Comme les Lettres que Monsieur van Beuningen écrit aux Etats, leur font entendre à peu près les mêmes choses qui sont contenuës dans les miennes, j'ai pressenti d'eux quels sont leur sentimens sur la réponse qu'ils ne me feront pas positive que l'Assemblée de Hollande ne soit de retour. Elle est convoquée pour demain; mais j'ai sçû qu'ils écrivent par avance à Monsieur van Beuningen, qu'ils ne peuvent lui donner congé de venir faire une course ici, que Vôtre Majesté ne se soit tout-à-fait declarée, car ils ne tiennent pas ce que je leur ai dit pour une déclaration, puis que Vôtre Majesté l'a fait conditionnée, en cas que le Roi d'Angleterre n'accepte les propositions de paix, qui peut-être ne leur conviendront pas; c'est ainsi qu'ils parlent.

Monsieur de Wit s'est ouvert desdites conditions, & de ce qui s'étoit passé entre lui & moi, là-dessus, à son Frere Gecommitteerde Raed, au

Sieur

Sieur Beverning Grand Thréſorier, au Sieur Vivien Penſionnaire de Dort, au Sieur de Groot Penſionnaire d'Amſterdam, & au Sieur Bolle de Haerlem. Ils ſont tous venus me trouver ce matin, & m'ont dit que la propoſition qui a été faite au Roi d'Angleterre, n'eſt pas conforme à ce qui a été arrêté, que Douwning en a reçû Copie d'Angleterre, & a dit enſuite que le Roi ſon Maître ne l'accepteroit pas.

Ils diſent qu'il n'eſt pas néceſſaire de ſpecifier qu'ils garderont les Forts d'Elmina & Naſſau, puis qu'ils ſont à eux, & qu'ils n'ont pas beſoin de la permiſſion du Roi d'Angleterre, & que cela marque une ſoumiſſion.

Quant au Fort de Capo Corſo, qu'ils n'ont jamais conſenti qu'il fut raſé, mais bien échangé avec Cormantin; & au cas que le Capo Corſo fut repris par les armes de la Compagnie Occidentales de Hollande, avant le Traité, qu'ils ne laiſſeroient pas de rendre Cormantin. Le reſte des Articles eſt conforme à la Conférence qui s'eſt paſſée entre Monſieur de Wit & moi, ainſi que Vôtre Majeſté pourra verifier par la dépêche que je lui en fis du 23. de Juillet.

Ce changement les a fort ſurpris. Quant aux Etats, ils diſent ne ſçavoir rien de ces propoſitions. Je leur ai répondu que cela n'eſt pas extraordinaire, & que ce ſont des propoſitions que Sa Majeſté a avancez de ſon Chef, pour leur procurer la paix, s'il ſe peut, comme leur plus grand bien & avantage. Cependant les Cabales contraires ſe ſervent de cela, & de l'accord de Monſieur le Duc de Neubourg, que les Etats diſent ignorer pour charger Monſieur de Wit de trop entreprendre, & qu'il y eut hier grand bruit contre le Sieur Beverning aux Etats

Gé-

Généraux sur cette affaire. Il a été un des Commissaires avec le Sieur de Wit, pour l'ajustement projetté entre le Baron de Lerode & eux; j'ai estimé à propos d'en parler à Monsieur van Gent, & à quelqu'autres des Etats, qui m'ont asseuré que cela s'accommodera, mais qu'il faut que ce soit par la voye des Etats, lesquels sont disposez d'acheter Ravestein, & de s'accommoder avec le Duc de Neubourg; j'en donnai hier avis à Mr. le Baron de Lerode, & il me semble qu'il devroit être ici dans cette conjoncture, parce que les affaires ne sont pas si stables dans une Republique comme celle-ci, qu'elles ne changent de face à tous momens.

Les Etats m'ont dit qu'ils dépêcheront un Courier exprès à Monsieur van Beuningen, dès qu'ils auront pris resolution sur les points de mes deux Mémoires. Ils ont bien de la joye d'apprendre l'attaque que les Anglois ont fait dans le Port de Bergue, qui leur a été fort desavantageuse; vingt grands Navires & trois Brulots y sont entrez, & ont fait sommer les Gouverneurs des Forts de faire sortir de ce Port dix Navires des Indes, & dix-sept Vaisseaux de la Flote de Smirne venus de Cadix, & vingt-huit Vaisseaux Hollandois venus de divers lieux, dont le tout est estimé à quarante-cinq millions. Les Gouverneurs des Forts l'ayant refusé, lesdits Vaisseaux Anglois sont venus mouïller l'ancre à trentre pas des Forts, & les ont attaquez à coup de Canon; Les Gouverneurs ont pris trois cens Matelos Hollandois pour les secourir, lesquels se sont si bien servis du Canon des Forts qu'après quatre heures de combat, les Anglois ont été obligez de couper leurs Cables & de se retirer. Ils avoüent avoir perdu huit cent hommes

mes tuez ou bleſſez, deux Navires coulez à fonds, & ſept dematez & hors de ſervice; les Hollandois n'ont perdu que cent cinquante hommes. On eſpére qu'enſuite de ce bon ſuccès la Flote de Meſſieurs les Etats ſera arrivée audit Bergue, pour ramener celle qui y eſt, & que peut-être la grande tourmente qu'il a fait aura diſſipé la Flote Angloiſe, qui n'aura pû tenir ſur cette Côte, au lieu que celle des Etats a eu le vent bon pour y aller.

Si ledit Sieur de Wit revient heureuſement de ce voyage, il aura bien de la joye d'apprendre les bons ſentimens que Vôtre Majeſté a pour lui. J'ai eſtimé n'en devoir parler qu'à ſon Frere, qui eſt dans les Gecommitteerde Raed, pour les mêmes raiſons que Vôtre Majeſté a bien jugée par ſes dépêches. Quand il ſera de retour, nous concerterons ſi bien les choſes que Vôtre Majeſté en aura ſatisfaction.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 27. Août 1665.

VOus verrez dans la dépêche du Roi la réponſe aux deux du 17. & du 21. de ce mois, & comme Meſſieurs les Etats ne ſont pas encore contens de ce qu'il y a une reſerve à la déclaration.

Je n'ai rien témoigné en public, de ce qui regarde Monſieur de Wit, & vous avez très-bien jugé, Monſieur, que ces offices lui pourroient plus nuire que ſervir dans ſon abſence.

Je n'ai pas laiſſé de le communiquer à ſon Fre-

Frere, & à Monsieur de Beverning son intime ami, qui en ont été très-aises, & sont de même sentiment que Monsieur van Beuningen là-dessus.

L'arrivée du Courier de Monsieur van Beuningen m'a donné bien de la peine, & l'avis qu'il apporta de cette déclaration, avec reserve, fit mettre Douwning en campagne, & Richard Secretaire de l'Ambassade d'Espagne, qui sont à présent si unies qu'ils se voyent deux ou trois fois par jour. Ils ont publié qu'il étoit aisé de voir que le Roi ne vouloit qu'amuser les Etats, par des espérances, comme il a fait depuis six mois, alléguant quelle nécessité il y a de dire que si le Roi d'Angleterre n'accepte pas les propositions qui luï ont été faites par Sa Majesté, Elle se déclarera; & Douwning qui a reçû Copie desdites Propositions, dit que le Roi son Maître ne les acceptera jamais, & qu'ainsi ce n'est pas cela qui empêche que le Roi se déclare, mais bien d'autres sujets qu'on verra avec le tems qui vont à la destruction de l'Etat.

Ledit Douwning va chez tous les Députez, & leur persuade que s'ils veulent la paix elle sera faite en vingt-quatre heures, qu'il en a le pouvoir, & que son Maître acceptera la médiation d'Espagne; d'autre côté Richard va par ordre de Dom Esteven de Gamarre, offrir dans les Villes la médiation du Roi d'Espagne pour la paix; voilà tout ce qui se fait depuis le vingtiéme, que le Courier de Monsieur van Beuningen est arrivé. En effet ils ont si bien tourné les esprits des Etats, qu'ils n'ont pas eté contens des termes de la déclaration.

Je vous prie de relire ma Lettre du 21. Juillet, qui parle de la proposition que Monsieur de Wit me fit touchant les conditions de la paix, vous

vous trouverez qu'elle n'eſt pas conforme à celle que Meſſieurs les Ambaſſadeurs ont fait en Angleterre, & ceux à qui Monſieur de Wit s'eſt confié n'en ſont pas contens.

Les Etats de Hollande s'aſſemblent demain. Ils delibereront ſur mes deux Mémoires. Je ne ſçaurois avoir la réponſe que pour l'ordinaire prochain. J'ai vû la plus grande partie des Députez des Villes, pour les obliger d'envoyer la permiſſion à Monſieur van Beuningen de venir en Hollande, dès que le Roi le trouvera à propos, & de permettre auſſi-tôt qu'on achete les dix Vaiſſeaux de guerre pour le compte de Sa Majeſté: ils m'ont promis de donner leur avis favorable là-deſſus.

J'eſtime que le plûtôt que le Roi pourra dépêcher Monſieur van Beuningen ici, ſera le meilleur. C'eſt le ſeul qui puiſſe maintenir les affaires en l'abſence de Monſieur de Wit, & il aura cet avantage d'avoir dans toutes les affaires la Ville d'Amſterdam pour lui, qui eſt beaucoup pour les reſolutions qu'il faudra prendre.

Sur l'avis que Meſſieurs les Etats ont eu que le Secretaire de Douwning étoit allé *incognito* dans quelques Villes, pour conférer avec quelques-uns des principaux, ils l'ont fait reſerrer, ayant deſſein de lui faire donner la queſtion. Ils ont été avertis que Douwning alloit de nuit, chez trois ou quatre des plus conſidérables de l'Etat, & qu'il y demeuroit fort long-tems. Lors que tout cela ſera éclairci, je vous en informerai amplement.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 29. Août 1665.

LE Courier que j'attendois de mes Ambaſſadeurs en Angleterre, arriva avant-hier ici, & m'apporta la réponſe que le Roi de la Grande Bretagne leur a donnée ſur la propoſition qu'ils lui avoient faite, comme de moi, des conditions d'accommodement, auſquelles le Sieur de Wit vous avoit témoigné que les Etats ſe porteroient pour le bien de la paix, & vous en trouverez une Copie dans ce Paquet. Mes Ambaſſadeurs me mandent que depuis cette réponſe reçûë, ils ont vû diverſes fois le Roi, & eu pluſieurs conférences avec ſes Miniſtres, tant pour s'éclaircir mieux de ſes intentions, que pour le diſpoſer à adoucir & moderer les conditions de ſon Ecrit, en repreſentant fortement les raiſons des Etats ſur chaque point, en quoi je vois par leur depêche qu'ils n'ont rien oublié, non plus qu'à faire connoître les grands inconveniens que chacun pourroit craindre de la continuation de la guerre, & combien la paix étoit également bonne pour toutes les parties.

Il ſeroit ſuperflu de vous deduire ici ce qu'ils ont dit pour fortifier le droit des Etats, tant à l'égard de leur conduite qu'ils ont juſtifiée autant qu'ils ont pû, que ſur chaque point de la matiere des differens, parce qu'ils n'ont pû ſe ſervir pour cela que des mêmes raiſons que vous aurez ſouvent vûës dans les Manifeſtes publics deſdits Etats, ou appris de la bouche du Sieur de

de Wit ; mais je tiens fort à propos & utile de vous informer de la plus grande partie des choſes qu'on leur a répondu, afin qu'ayant une parfaite connoiſſance de ce qui s'eſt paſſé, vous puiſſiez ſatisfaire aux objections qu'on vous fera au lieu où vous êtes, quand pour le bien de la paix vous voudriez faire approcher davantage les Etats a ce que le Roi d'Angleterre témoigne deſirer pour y donner les mains.

Premierement, vous ſçaurez que le Roi de la Grande Bretagne a dit à mes Ambaſſadeurs qu'il n'avoit point ſouhaité la guerre ; que lors qu'elle a commencée il avoit d'autres choſes à ménager avec ſon Parlement pour ſes propres intérêts, & pour l'établiſſement de ſes revenus ; que la chaleur qu'il avoit vû dans le grand Corps, l'avoit obligé d'en ſuivre les mouvemens ; qu'il en étoit encore plein, & prêt à lui fournir des ſommes conſiderables pour la continuation de cette guerre ; qu'ainſi il ne pouvoit faire la paix, à moins qu'il n'eût de quoi faire voir à ſes peuples qu'il l'avoit faite avec avantage, qu'autrement il ſe perdroit de reputation auprès d'eux s'il ne leur paroiſſoit pas qu'il eût profité d'un gain d'une bataille, & qu'il periroit plûtôt que de s'expoſer à ſe mettre mal avec des gens, qu'il avoit tant d'intérêt de ménager pour être en repos au dedans de ſon Etat, & pour être conſideré chez les Etrangers ; qu'il ne pretendoit pas qu'on lui rembourſat toute la dépenſe qu'il avoit faite, que cette pretenſion ſeroit injuſte & iroit trop loin ; mais qu'il vouloit quelque choſe, & qu'il ſçavoit bien que je pouvois beaucoup pour porter les Etats à n'en point faire difficulté, dont il vouloit m'être obligé. Il ne ſeroit pas bon de dire de de-là à

per-

perſonne cette particularité, de l'obligation qu'il me veut avoir.

Mes Ambaſſadeurs ayant depuis témoigné au Chancelier qu'ils prevoyoient de grandes difficultez, ou plutôt l'impoſſibilité ſur ce point, il leur répondit, que le Roi ſon Maître étant reſolu de faire la paix par mon entremiſe, & s'expoſant, comme je ferois par cette reſolution, à la cenſure de beaucoup de gens qui murmuroient contre lui, il étoit abſolument neceſſaire pour ſa ſeureté, & pour ne pas tomber dans le malheureux état où ſe trouva le feu Roi ſon pere quand les troubles commencerent dans ſon Royaume, qu'il ne demeurât pas ſans argent; & quand mes Ambaſſadeurs, pour ſe bien éclaircir de toutes leurs intentions, preſſerent ledit Chancelier de s'expliquer de ſa penſée ſur la ſomme, ils n'en purent rien tirer de plus poſitif; mais en general il leur parût par le diſcours du Roi d'Angleterre & par celui de ce Miniſtre, que ſi on venoit juſques-là, on s'en remettroit de la part de l'Angleterre à mon arbitrage.

En ſecond lieu, mes Ambaſſadeurs ayant témoigné audit Roi, qu'ils avoient reçû avec un extrême déplaiſir ſa réponſe, leur ayant paru qu'il rejettoit toutes les ouvertures que je lui avois faites ſans la participation des Etats, dans la croyance même que j'aurois beaucoup de peine à les diſpoſer à y ſouſcrire; Ledit Roi repartit; mais j'ai accepté la propoſition de nommer des Commiſſaires: & je veux bien entrer en Negociation dès à preſent, ce qui eſt un grand pas pour moi. A quoi les Ambaſſadeurs repliquerent, que l'acceptation des Commiſſaires ne l'engageoit en rien, que c'étoit une démarche qui ſe faiſoit également de part & d'autre, mais qu'el-

qu'elle ſeroit inutile s'il n'apportoit quelque plus grande facilité, ſur les conditions.

En troiſiéme lieu, ledit Roi a témoigné qu'il ne faiſoit pas grand cas de la ceſſion des Forts de St. André & de Bonaviſta, qui ne pouvoient pas être grand choſe; que néanmoins il ne les refuſoit pas, & que les Commiſſaires regleroient aiſément ce point.

En quatriéme lieu, mes Ambaſſadeurs lui ayant fait obſerver, que dans ſa reponſe il n'eſt parlé du reglement de Commerce que dans les Indes Orientales, & que ſi on les reduiſoit là, ce ſeroit laiſſer une ſemence de diviſion dans les autres parties du monde; Il répondit que ſon intention étoit de faire un reglement general & univerſel; & ſur ce qu'on lui témoigna apprehender, que lors qu'on travailleroit à ce reglement, on ne propoſât des conditions de ſa part qui le rendroient fort difficile à ménager avec les Hollandois; Je vous aſſeure, dit-il, que je ne pretendrai que ce qui ſera juſte & raiſonnable.

En cinquiéme lieu, il parle auxdits Ambaſſadeurs du dédommagement qu'il demande à cauſe des Vaiſſeaux qui ont donné occaſion à la guerre, c'eſt-à-dire, la Bonne Avanture & Bonne Eſperance, & les autres dont le Commerce a été traverſé, diſant que les Etats lui ont offert une ſatisfaction là-deſſus, & qu'il croyoit que leſdits Ambaſſadeurs avoient oublié ce point dans leur propoſition. Ils lui répondirent, que comme il ne s'étoit pas expliqué ſur la premiere qu'ils lui avoient faite, j'avois penſé à d'autres moyens pour le contenter. Celui-là, reprit-il, eſt très-important, c'eſt le fondement de la guerre; c'eſt ce qui me peut juſtifier, & faire connoitre que je n'ai pas été l'aggreſſeur, & c'eſt

encore

encore une chose que les Commissaires pourront regler.

En sixiéme lieu, sur le sujet de la nouvelle Belgique, le Chancelier a dit à mes Ambassadeurs qu'il s'offroit de justifier, que le Roi Jaques avoit donné le pays, nommé depuis la nouvelle Belgique, au Comte de Sterlin par des Lettres Patentes scellées du grand Sceau d'Angleterre, & que les Ecossois avoient commencé de le cultiver long-tems avant que les Hollandois y eussent été reçûs; que le Duc d'Yorck avoit acheté les Droits des heritiers du Comte de Sterlin, & qu'ainsi la nouvelle Belgique appartenoit legitimement aux Anglois, & que les Hollandois n'y avoient été soufferts, que comme ils le sont lors qu'ils vont s'établir en Angleterre ou ailleurs, où ils n'acquierent pas pour cela aucun droit de Souveraineté à leur Republique.

On opposa à ce raisonnement le peu d'apparence qu'il y avoit d'appliquer la comparaison, dans un cas où les Hollandois avoient peuplé & bâti une Ville toute entiere; mais les Ambassadeurs reconnurent facilement que l'intérêt du Duc d'Yorck l'emportoit, & que la croyance du Chancelier est que les Hollandois ne rompront pas là-dessus, d'autant plus que j'ai déja offert cette cession moyennant l'Ile de Poleron.

En septiéme lieu, touchant ladite Ile de Poleron, ledit Chancelier, après être demeuré d'accord de ce que lesdits Ambassadeurs lui disoient qu'elle leur seroit peut-être fort inutile, ajouta: je vous parle de bonne foi, le Roi mon Maitre n'oseroit l'abandonner, c'est la cession de cette Ile qui a appaisé les esprits des Anglois irritez, à cause des inhumanitez exercées sur ceux de leur Nation dans l'Ile d'Amboine; Cromwel leur a

fait valoir cette reparation, le Roi mon Maitre a été obligé d'en faire le principal point du Traité de 1662., s'il s'en relachoit aujourd'hui toute l'Angleterre s'éleveroit contre lui, & pour moi je ne le lui conseillerai jamais.

En huitiême lieu, sur les affaires de la Guinée, mes Ambassadeurs ayant voulu faire valoir la proposition du rasement de Cabo Corso, qui appartenoit aux Hollandois, & qui selon l'ordre de la justice leur doit demeurer ; Le Chancelier s'offrit de faire venir devant eux le Chevalier Crispe, qui est celui qui commença le premier à batir ce Fort, après avoir acheté la place des habitans du pays, ce qu'il leur pourroit témoigner lui-même; que la peste obligea quelque tems après les Anglois qui étoient dans cette habitation à se retirer à Cormantin, qu'ainsi la place étoit à eux; qu'outre cela les Suedois qui en avoient été chassez par les Danois, avoient cedé au Roi son Maitre les Droits qu'ils y pouvoient pretendre, & par consequent qu'il étoit raisonnable qu'ils en eussent la possession par ce Traité. Mes Ambassadeurs insisterent fort sur l'échange des Forts St. André & Bonavista; mais quoi que le Chancelier ne dit pas positivement que son Maitre ne s'en souciât point, il en parla d'une maniere si indifferente, disant que les Commissaires n'auroient pas peine à convenir là-dessus, que lesdits Ambassadeurs esperent qu'en offrant nettement Cabo Corso, on fera renoncer formellement les Anglois à ces deux autres Forts avant même que les Commissaires soient assemblez.

Je vous dirai encore que l'un de mes Ambassadeurs ayant revu le Roi de la Grande Bretagne, il le pria de trouver bon qu'il pût repeter

de-

devant lui ce qu'il avoit recueilli de ses intentions, & lui ayant demandé s'il ne reduisoit pas ses demandes a retenir la nouvelle Belgique, à la restitution de l'Ile de Poleron, & du Fort de Cormantin. à la possession de Cabo Corso, soit qu'il ait été pris ou non par de Ruyter, (ce qu'ils ne sçavoient pas encore au vrai en Angleterre) à un dedommagement suivant l'estimation des Commissaires pour les Vaisseaux Bonne Avanture & Bonne Esperance, & les autres dont le Commerce a été traversé sur la Côte de Guinée, à apporter une somme d'argent pour le remboursement des fraix de la guerre, & un reglement juste & raisonnable pour le Commerce dans toutes les parties du monde. Ledit Roi répondit que c'étoit ce qu'il desiroit, & ajouta que pour les Forts de St. André & Bonavista, cela seroit aisé à accommoder.

Ce que j'ai principalement consideré en toute cette Negociation, c'est qu'encore que la réponse que le Roi d'Angleterre a donnée, paroisse un peu dure, & seche & haute (ce qu'il a vraisemblablement fait pour contenter ses peuples, en cas qu'elle vint à leur connoissance, ou qu'il veuille la leur donner) il se voit néanmoins que lui & ses Maitres ont pris tant de soin de l'adoucir en secret, & de se bien expliquer de leurs intentions, qu'il me semble qu'on en peut conclure que ledit Roi desire sincerement la paix, & de sortir bien-tôt d'affaires s'il le peut, soit que la crainte de ma declaration, ou le fleau dont son Royaume est affligé, ou ces deux motifs ensemble produisent cet effet; car bien loin de mettre en avant de certaines propositions, comme on avoit d'abord apprehendé que ce ne fut l'objet qu'il s'étoit proposé dans cette guerre,

qui tendit à subjuguer & soumettre entierement la puissance des Hollandois, à détruire leurs pêches, & à se rendre les maitres absolus de la Mer & de tout le Commerce du Monde ; Il se voit qu'à la reserve de la seule demande d'une somme d'argent pour les fraix de la guerre, qui est un peu extraordinaire, il n'a rien pretendu au reste qu'un Prince qui vient de gagner une Bataille ne puisse demander honnêtement, & peut-être justement, quand ses forces d'ailleurs sont & seront toujours apparemment superieures à celles des Ennemis. Il est seulement à craindre que toutes ces bonnes dispositions ne s'évanouissent & ne changent entierement, si la Flotte Hollandoise, à cette seconde sortie, dont elle pouvoit peut-être se dispenser, reçoit un nouvel échec de quelque consideration, comme il n'est que trop probable, ce qui m'oblige à ne pas loüer beaucoup la prudence de ceux, quels qu'ils soient, qui ont eu part à cette resolution, & des autres qui la pouvant empêcher ne l'ont pas fait, hazardant de cette sorte toute la fortune de l'Etat sans une derniere necessité, laquelle d'ailleurs ne se trouvoit plus si grande depuis l'arrivée des Vaisseaux de de Ruyter ; mais le dez en est jetté, & comme au tems que j'écris la Bataille apparemment doit déja s'être donnée sur les Côtes de Norvegue, c'est le sort de ce combat qui decidera si la paix se peut faire ou non aux conditions que j'avois mises sur le tapis ; & tout ce que l'on peut souhaiter pour le rétablissement du repos public, c'est que le choc des deux Flottes se soit fait avec des avantages à peu près égaux de part & d'autre, & que les Hollandois ayent eu le moyen de sauver leur Flotte des Indes, qui est dans le Port de Bergues,

ou

ou de l'y pouvoir laisser quelque tems en seureté.

Je prevois bien que ceux des Etats avec qui vous avez traité, ne manqueront pas de vous dire que le Roi de la Grande Bretagne, sur le fait du reglement du Commerce, s'est reservé un moyen de faire durer la negociation tant qu'il voudra ou de la rompre même, s'il lui convient, en demandant des choses qui ne lui pourront être accordées: & il est vrai que j'avois bien souhaité qu'il fut tombé dans l'esprit à mes Ambassadeurs que dans cette conjoncture, où il a eu intérêt de leur persuader qu'il est fort porté à la paix, & qu'il ne pretendra rien d'injuste ou d'exorbitant, ils le devoient presser de s'expliquer en détail des principaux points qu'il pourra desirer sur le fait du Commerce; mais outre que c'est un inconvenient ordinaire en toute negociation de paix, & dont le remede n'est pas bien facile, que jusqu'à ce qu'on soit convenu de toutes choses, chacune des parties ne manque jamais de plusieurs pretextes pour interrompre le cours si elle veut, ou pour ne point conclure; il semble en celle-ci, que quand tous les autres points seront ajustez, à celui-là près, du reglement du Commerce, que l'on renvoyeroit à des Commissaires, j'aurois lieu comme Mediateur de demander & d'obtenir une cessation d'hostilitez pour un tems limité, pendant lequel lesdits Commissaires conviendroient ensemble de ce reglement de Commerce.

Pour vous informer maintenant de mes sentimens sur quelques-uns des points contestez, je vous dirai qu'ayant examiné ce que les Anglois & Hollandois ont écrit sur le sujet de la nouvelle Belgique, il me semble que le droit des Hollan-

dois est le mieux fondé ; car c'est une espece de moquerie de vouloir persuader que des gens qui ont bâti & peuplé une Ville, sans qu'on leur ait dit un mot pour l'empêcher, ayent été soufferts comme des Etrangers en France, ou en Angleterre, & l'habitation jointe à une longue possession sont à mon sens deux assez bons titres pour détruire toutes les raisons des Anglois.

Mais à l'égard de Cabo Corso, je tiens la Cause de ces derniers la meilleure. Les Hollandois disent qu'ils ont acheté la place sur laquelle ce Fort est bâti du Roi de Fetu en l'année 1637. on en peut beaucoup douter puis qu'il est constant que les Anglois se sont établis en ce lieu-là en l'année 1649., c'est-à-dire, douze ans après. Les Hollandois n'y avoient alors commencé aucune Fortification, & il n'est gueres à croire que des gens appliquez, comme ils le sont, à leur trafic eussent fait une acquisition pour ne s'en pas prevaloir. Ils pourroient répondre qu'ils avoient acquis cette place, afin que d'autres Nations ne vinssent se mettre entre le Château del Mina & le Fort de Nassau; mais il faudroit verifier en quel tems ces deux-ci ont été bâtis. Outre cela les Colonies qui sont hors de l'Europe, n'ont gueres été fondées sur des acquisitions faites sur des naturels du pays, la force en a été le titre, & dans ces matieres douteuses la meilleure regle qu'on puisse prendre c'est la possession. Les Anglois y ont été les premiers possesseurs. Après que les Suedois s'en sont retirez, les Danois ont chassé ces derniers, & les Hollandois ont acquis d'eux. Cela presupposé comme les parties en conviennent, les Hollandois qui ont bien jugé que leur acquisition du Roi de Festu en 1637. passeroit pour apocrife, n ont pû s'empêcher d'alle-

d'alleguer dans leurs Ecrits l'achat qu'ils ont fait des Danois, mais le droit des Danois ne valoit rien parce qu'il étoit fondé ſur la violence. Au contraire ſi on regarde les Anglois ſeuls, leur premier titre eſt une paiſible poſſeſſion, leur ſecond titre, eſt une ceſſion faite par les Suedois qui s'étoient établis en ce lieu en 1651. après que les Hollandois s'en étoient volontairement retirez, & par conſequent, ſoit que l'on conſidere l'ancienneté de la poſſeſſion, ſoit la nature des titres, dont les uns & les autres ſe ſervent, le droit des Anglois eſt le plus apparent.

De tout ce que deſſus il reſulte que ſelon le projet & la demande du Roi d'Angleterre, il n'en couteroit en Terres aux Hollandois que l'abandonnement de la ſeule nouvelle Belgique qu'ils ne poſſedent plus; car Poleron & Cormantin ſont ſans contredit aux Anglois, & apparemment Cabo Corſo auſſi. On pourroit avant que les Commiſſaires s'aſſemblent faire expliquer les Anglois ſur les Forts de St. André & de Bonaviſta, & par ces moyens tous ces differens à l'égard des Forts & Pays uſurpez de part & d'autre ſe trouveroient reglez.

Quant aux Vaiſſeaux dont le trafic a été empêché, c'eſt encore un point dont on pourroit peut-être convenir avant l'aſſemblée des Commiſſaires, leſquels autrement pourroient bien diſputer & s'arrêter long-tems là-deſſus, auſſi bien que ſur le dédommagement des Vaiſſeaux Bonne Avanture & Bonne Eſperance; & pour prevenir & éviter cet inconvenient, on pourroit faire, comme on dit, une Cote mal taillée, & les Etats ſeroient bien conſeillez de faire offre d'une ſomme raiſonnable pour ce dédommagement, laquelle ſeroit diſtribuée aux intéreſſez par les

Commiſſaires que le Roi d'Angleterre nommeroit, par ce moyen on conviendroit peut-être dès à preſent ſur ce point, & ce ſeroit beaucoup de tems gagné.

La ſeule grande difficulté que l'on peut craindre eſt ce que le Roi d'Angleterre inſinuë qu'il pretend pour les fraix de la guerre, ſur quoi mon ſentiment eſt que les Hollandois gagneroient beaucoup s'ils pouvoient ſe reſoudre de mettre la main à la bourſe; car pour ne rien dire des dépenſes immenſes auxquelles la continuation de la guerre, les neceſſitez pour l'entretien de leur Flotte & pour la fabrique, & l'Equipage des Vaiſſeaux nouveaux qu'ils veulent mettre en mer, ce qui peut aller à des ſommes infinies qui épuiſeront leur Etat & leurs Sujets ſi la guerre doit durer long-tems, on peut ſoutenir que ces deux mois ſeulement de guerre leur couteront plus que ce dont le Roi d'Angleterre vrai-ſemblablement ſe contentera. Outre cela je m'aſſure que ſi on conſultoit là-deſſus leurs Marchands, ils conviendroient aiſément que la ceſſation du Commerce pendant trois mois ſeulement, leur importera quatre fois davantage que ce pretendu dédommagement, par lequel je croirois la paix faite & leur Etat ſauvé de tous les dangers qu'il peut courir au dedans & au dehors.

Il ne ſçauroit y avoir donc que deux choſes qui peuvent retenir les Hollandois audit dédommagement, l'une l'honneur, & l'autre l'exemple, afin de n'accoutumer pas les Anglois à les inquieter à l'avenir, ſous l'eſpoir qu'ils leur feront payer la dépenſe de leurs armemens.

Si les Hollandois veulent examiner toutes choſes ſans prevention, ils trouveront ſans doute que ces deux raiſons-ci ne ſont pas à beaucoup

coup près si fortes que tant d'autres que j'ai touchées ci-dessus, qui leur doivent conseiller de ne perdre pas l'occasion qui s'offre de conclure la paix sans autre desavantage (quoi que la perte d'un combat) que celui d'abandonner une piece qu'ils ont déja perduë, qui est la nouvelle Belgique, & eux-mêmes se peuvent souvenir à quoi ils ont forcé les Espagnols à Munster, lors qu'ils voulurent retenir generalement toutes leurs conquêtes.

Il sera donc de vôtre habileté & de vôtre adresse de disposer les Etats par des persuasions honnêtes, & tirées de leur propre bien, à se relâcher sur ce point d'argent, comme étant le seul qui peut ou leur donner un moyen facile de conclure promptement la paix & de sortir d'affaires, ou de faire rompre sans remede toutes les negociations, & les replonger plus avant que jamais dans les dépenses & les incertitudes de la guerre, & peut-être en des divisions domestiques plus prejudiciables encore & plus dangereuses.

Vous leur pourrez là-dessus doucement remontrer que pour l'exemple dont ils pourroient craindre les suites, elles ne paroissent pas être beaucoup à apprehender, après que les Anglois en cette occasion auront pû connoître quels grands efforts ils sont capables de faire, quand on leur en donne sujet, quelle fermeté ils sçavent témoigner selon le besoin, & avec quelle chaleur tous leurs peuples concourent à se saigner par le soûtien de la cause publique.

Et quand à l'honneur, qu'on le conserve toûjours quand on sort d'une fâcheuse affaire avec un ennemi plus puissant sans un desavantage que fort mediocre, & qu'après tout le vrai honneur

d'un Etat consiste plus en son repos & en sa propre seureté qu'en toute autre chose.

Mais en cas que toutes vos persuasions, & vos remontrances sur ce point d'argent, qui semble être la seule pierre d'achopement du Traité, n'avancent rien, & que vous ne puissiez faire consentir lesdits Etats à me donner le pouvoir d'offrir quelque somme d'argent de leur part au Roi d'Angleterre, sous le prétexte direct des frais de la guerre, vous devez tâcher à les disposer de le faire par quelqu'autre voye indirecte, qui sauvât entiérement leur honneur, & j'avois songé là-dessus qu'on pourroit offrir un plus grand dédommagement des Vaisseaux Bonavanture & Bonne Espérance, & des autres qui ont été traversez dans leur Commerce, qu'il n'en appartient avec justice aux intéressez, afin que le Roi d'Angleterre pût profiter de ce que les Etats donneroient au de-la de la raison; mais comme ce prétexte ne suffiroit peut-être pas pour former une somme dont le Roi d'Angleterre voulut se contenter, il faudroit en chercher quelqu'autres qui donnassent lieu de faire une offre plus considérable, & qui tentât ledit Roi de l'accepter, & à toute extrémité ne pouvant faire mieux, il pourroit être bon & utile que vous tâchassiez de me faire envoyer pouvoir des Etats, qu'en cas que je puisse obtenir du Roi d'Angleterre, qu'il lache l'Ile de Poleron, qu'on lui doit rendre par le Traité de 1662., & qu'il consente au rasement de Cabo Corso, qu'il a droit de retenir, & qui seroit une facheuse épine aux Forts d'Elmina & de Nassau, les Hollandois, en considération de ces deux relâchemens, lui payeront telle ou telle somme d'argent pour l'une & pour l'autre, de

sorte

sorte qu'il ne paroitroit jamais qu'ils eussent rien donné pour les frais de la guerre, mais seulement qu'ils auroient accepté volontairement ladite Ile, & ledit Fort de Cabo Corso, en quoi leur honneur seroit entiérement mis à couvert. Mais comme je ne sçai pas la-dessus la volonté du Roi d'Angleterre, ni à quoi je le pourrois porter, les Etats ne doivent considérer cette ouverture, que comme venant de moi, & l'ayant jugé capable de me donner lieu de moyenner l'accommodement, & le faire promtement conclure; s'asseurant, au reste, que je ne me prévaudrai de ce pouvoir qu'ils me donneront qu'avec de grands égards à leur dignité, & pour mieux menager leur avantage en d'autres choses dans la conclusion de la paix. Il y a même apparence que si je puis procurer au Roi de la Grande Bretagne, celui qu'il souhaite fort, & qui lui est personnel, j'en acquerrai assez de credit auprès de lui, pour faire qui ne veuille, ou ose refuser tout ce que je lui demanderai de juste touchant le reglement de Commerce, qui peut être l'autre pierre d'achopement à ce Traité.

Si Messieurs les Etats considérent bien ce qu'il faudra qu'ils donnent nécessairement aux deux Rois du Nort, pour les faire entrer dans leur parti, ou seulement pour les obliger à demeurer dans la Neutralité, ils trouveront grand avantage à employer le même argent d'un autre côté beaucoup plus seurement, puis qu'il devra bien-tôt produire la paix, & par conséquent les tirer de tous les dangers des évenemens d'une guerre qui sont toûjours incertains, & de tout peril de divisions intestines, & leur donner moyen de rétablir leur Commerce dont la seule inter-

ruption leur eſt d'un préjudice ineſtimable, puis qu'il fait toute la ſubſiſtance, la grandeur, & la force de leur Etat.

En cas qu'ils demeurent d'accord de faire la choſe on pourroit même pratiquer un autre moyen de l'exécuter, qui remedieroit à toutes les delicateſſes, qu'ils peuvent avoir ſur le point d'honneur, qui ſeroit de faire ſecretement paſſer par mes mains, ce qu'ils auroient reſolu de payer au Roi d'Angleterre, enſorte qu'il parût dans le monde, qu'en conſidération des deux parties que je veux obliger, j'euſſe donné liberalement du mien, pour étouffer d'ailleurs une autre guerre, qui pourroit, ayant ſon cours, embraſſer la plus grande partie de la Chrétienté.

Depuis tout ce que deſſus écrit, j'ai fait réfléxion que quand vous parlerez aux Etats, ou à ceux qu'ils auront deputé pour traiter avec vous de cette ſomme d'argent, que le Roi d'Angleterre demande pour les frais de la guerre, ſi vous leur témoignez de ma part, ou ſeulement de la vôtre que je ſuis perſuadé que la prétenſion du Roi ſoit aſſez raiſonnable, & bien fondée, & qu'ils doivent en cette occaſion ne point faire difficulté de mettre la main à la bourſe pour avoir la paix, vous étudiant à les y porter par toutes les raiſons que je vous ai cidevant ſuggerées, vous auriez beaucoup moins de credit à en venir a bout, parce qu'ils pourroient croire, & même vous le reprocher, que je ne leur conſeille la choſe, & ne les preſſe de la faire que pour mon intérêt particulier, & pour m'exemter de leur prêter la garantie que je leur dois par ce Traité.

C'eſt pourquoi il ſera bien plus à propos, voire néceſſaire, que vous vous contentiez d'abord

de

de leur expoſer nuëment le fait, c'eſt-à-dire ſimplement l'état où mes Ambaſſadeurs ont mis la négociation, ſans interpoſer vôtre jugement en rien, ni leur laiſſer connoître à quoi vous pancherez ſur chaque point, ni à qui vous donneriez la raiſon, ou le tort, remettant à leur prudence, après qu'ils auront meurement examiné toute la matiére, de prendre leurs reſolutions, ainſi qu'ils eſtimeront convenir le plus au bien de leurs affaires, & de vous faire ſçavoir enſuite ce que vous aurez à me mander de leur part, pour le faire entendre à mes Ambaſſadeurs qui ſont en Angleterre.

Par cette conduite, on évitera l'inconvénient que je viens de toucher, & il n'en arrivera au moins aucun préjudice à l'affaire; car il ne peut pas être que d'eux-mêmes, ou cette fois là ou une autre, ils n'entrent avec vous en matiére, & qu'ils ne tâchent de vous perſuader entr'autres choſes, qu'ils ont grande raiſon de rejetter (en cas qu'ils ayent pris cette reſolution) la demande d'Angleterre d'une ſomme d'argent pour les frais de la guerre, & ce ſera pour lors, que témoignant entrer dans leurs intérêts, & n'avoir aucun autre but qui vous oblige à parler, vous pourez leur inſinuër que la matiére eſt aſſez importante pour bien péſer ſans prévention les raiſons de part & d'autre, & voir ſi ce n'eſt point ici une de ces occaſions, où la prudence requiert que l'on préfere l'utile réel, à l'honnête apparent, & enſuite toûjours comme de vous même leur dire avec efficace, ou toutes, ou partie des conſidérations que je vous ai ci-deſſus ſuggerées, qui certainement ſont très-fortes, & quelques-uns auſſi des expédients que j'ai touchez, par leſquels il vous ſemble qu'ils pour-

roient mettre entiérement leur honneur à couvert, quoi qu'ils payaſſent une ſomme d'argent, comme le Roi d'Angleterre témoigne le ſouhaiter pour donner les mains à la paix; enfin je me repoſant ſur vôtre habileté & ſur vôtre adreſſe, j'eſpere que vous maniérez enſorte cette matiére qui eſt très-delicate, que j'aurai lieu, par vôtre réponſe, de procurer la paix aux autres, & de ſortir moi-même d'un très-facheux embaras dont je vous ſçaurai beaucoup de gré.

PROPOSITION

Faite par Meſſieurs les Ambaſſadeurs Extraordinaires de France à Sa Majeſté Britannique, au nom du Roi Très-Chrêtien.

L'*Extrême & ſincere deſir qu'a le Roi de France de contribuer autant qu'il lui ſera poſſible à l'accommodement des differens, qui ſont entre Sa Majeſté Britannique & les Etats Generaux des Provinces Unies, lui fait propoſer, ſans la participation deſdits Etats, ni d'aucuns de leurs Miniſtres,*

Que la nouvelle Belgique demeurera à l'avenir au Roi de la Grande Bretagne, en cedant l'Ile de Poléron auxdits Etats.

Que dans la Guinée, leſdits Etats demeureront en poſſeſſion du Château Delmina & du Fort de Naſſau.

Que le Fort de Cormantin ſera rendu à Sa Majeſté Britannique.

Que celui de Cabo Corſo ſera raſé & demoli.

Que leſdits Etats cederont auſſi à Sa Majeſté Britannique les Forts de Bonaviſta & de St. André ſur la Riviere de Gambia.

Et

Et qu'il sera nommé des Commissaires de part & d'autre pour convenir promptement d'un Reglement de Commerce à l'avenir.

REPONSE

Du Roi d'Angleterre aux Propositions avancées par les Ambassadeurs Extraordinaires de France au nom du Roi.

LE Roy de la Grande Bretagne estimant au possible l'amitié de Sa Majesté Très-Chrétienne, sera toujours pret de recevoir les Propositions qu'elle fera pour composer & ajuster les différens survenus entre lui & les Etats des Provinces Unies, s'asseurant que Sa Majesté Très-Chrétienne ne lui recommandera rien qui ne lui soit très-agréable, & convenable à la justice, & à son honneur, ayant raison de douter, si Sa Majesté Très-Chrétienne aura été suffisamment instruite des particularitez touchant lesdits différens.

Quant à la nouvelle Belgique, le Roi de la Grande Bretagne dit, que l'affectation & usurpation des Hollandois la fait ainsi nommer, durant la rebellion d'Angleterre, & se servant de la conjoncture, y ont fait construire des forts sans aucun droit ni domination sur le païs, puis que les Anglois l'ont possedée de longues années, & que les Hollandois ne s'y sont habituez que par leur permission & connivence, comme particuliers, & profitant de l'occasion des desordres se sont émancipez à renoncer au gouvernement d'Angleterre & à faire là, & dans les païs circonvoisins, des injustices, & des violences insupportables, desquelles plaintes ayant été faites au Roi de la Grande Bretagne par ses sujets, Sa Majesté prit la resolution de les en délivrer, laissant les Hollan-

Hollandois toûjours dans la pleine jouïssance de leur Plantation & liberté de Commerce ; Et ne leur ôtant que la domination du païs qui ne leur appartient pas, ainsi Sa Majesté se trouve fort surprise de l'offre qui lui a été faite, de vouloir ceder son droit de Poleron, en compensation d'une terre qui étoit déja à lui.

Le Roi de la Grande Bretagne ne consentira jamais de s'aliener l'Ile de Poleron, que les Hollandois lui ont usurpé sans aucune apparence de droit, & à laquelle ils ont autrefois si peu prétendu, que dans le tems de l'usurpation de Cromwel, ils ont promis de là lui rendre par leur Traité, & de payer une somme considerable d'argent pour les inhumanitez exercées dans l'Amboine ; & au retour de Sa Majesté dans ses Royaumes, les Hollandois l'ayant supplié d'accepter le même Traité, s'obligeoient à la prompte restitution de ladite Ile, ce que n'ayant pas executé, & manquant ainsi à la foi publique, ils se sont fait les aggresseurs, sans parler des autres prevarications, de quoi Sa Majesté prétend d'être dédommagée.

Touchant l'Afrique, Sa Majesté ne prétend pas de déposseder les Hollandois du Château d'Elmina, ni du Fort de Nassau, quoi que tous deux ayent eté bâtis depuis qu'elle a été en possession de Cormantin, qu'ils ne peuvent refuser de lui rendre comme lui appartenant. Cabo Corso fut acheté par les Anglois, devant que les Hollandois y eussent prétendu aucun droit ; ainsi Sa Majesté ne les peut abandonner ni souffrir que les Hollandois le demandent comme leur appartenant.

Sa Majesté consent qu'il sera nommé des Commissaires pour convenir d'un reglement de Commerce, tant de ce côté ci, que du côté des Indes Orientales, & ne demandera rien là dedans, que ce qui sera conforme à la justice & à la raison.

Le

Le Roi de la Grande Bretagne trouve à redire que dans la proposition de Messieurs les Ambassadeurs de France, il n'y ait rien des reparations, & des dédommagemens pour les Vaisseaux l'Espérance & Bonavanture, comme aussi Hopwel, Léopard, Charles, Jaques, Marie, ni aucune satisfaction en conformite de la liste des dommages, ainsi nommée, & délivrée aux Etats Généraux devant la rupture de la présente guerre, comme aussi accordée à la Lettre du dernier traité, s'asseurant que Sa Majesté Très-Chrétienne trouvera raisonnable, que les Hollandois lui fassent reparation & satisfaction dans tous lesdites points.

Pour conclusion, le Roi de la Grande Bretagne desire le Roi Très-Chrétien comme son frere & allié, de faire réfléxion sur toutes injures, violences, & déprédations faites à lui & à ses sujets par ceux des Etats Généraux des Provinces Unies, comme aussi sur les frais de la guerre qu'il a été obligé de faire pour sa défense, & de l'asseurer qu'il acceptera à sa recommandation aucunes propositions raisonnables, qui puissent apporter la paix tant desirée, ne pouvant penser que le Roi Très-Chrétien se trouve obligé de supporter l'injustice des Hollandois, puis qu'il est notoire & manifeste au monde, qu'il ont été les aggresseurs, commençant la guerre par des violences & déprédations, & manquant à la foi publique d'un Traité si solemnellement fait.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 29. Août 1665.

JE répond par cette Lettre à part à vôtre dépêche du 20., & commencerai par vous dire, que Madame la Princeſſe d'Orange, me fera grand plaiſir de témoigner à Monſieur l'Electeur de Brandebourg ſon gendre, que j'ai reçû avec beaucoup de reſſentiment, comme une marque particuliére de ſon affection & du deſir qu'il a de m'obliger, l'ordre qu'il a donné au Sieur de Banſpil, ſon Reſident auprès des Etats, de ne pas délivrer les échanges des Ratifications du Traité de Dorſten, que je ne fuſſe ſatisfait, & ladite Princeſſe pourra en même tems aſſeurer ledit Electeur que le Préſident de Lumbres, auroit bien agi contre mes ordres & mon intention, s'il avoit été capable de faire quelque choſe qui eut pû empêcher que la Ville d'Elbing lui fût remiſe par les Polonois, & que j'envoye préſentement des ordres à l'Evêque de Beſiers, qui a ſuccedé à l'emploi dudit Préſident, de faire en mon nom tous les offices qui ſeront en ſon pouvoir, pour lui faire donner ſatisfaction touchant ladite Ville, ſoit par ſa remiſe, ou par le dédommagement en argent qui a été ſtipulé.

Quant au Traité de Dorſten, au ſujet duquel je vois que ledit Electeur demeure toûjours perſuadé qu'il ne me peut être en rien préjudiciable, ni à l'Alliance du Rhin, ſi vous revoyez les dépêches que je vous ai ci-devant faites ſur

la

la même matiére, vous y trouverez suffisamment de quoi faire connoître le contraire audit Electeur par le moyen de ladite Princesse, ou de ses Ministres, & il seroit mal-aisé que je puisse rien ajoûter à ce que je vous ai déja mandé, & encore plus que je changeasse de sentiment.

Le Duc de Neubourg m'a envoyé la Copie de la Lettre, que les Etats lui ont écrite touchant leur accommodement de l'échange de Ravestein, & celle de la réponse qu'il y a faite, par laquelle il leur témoignage qu'il acceptera très-volontiers ma mediation, mais qu'il croid qu'il faut, avant toutes choses, en attendre ma déclaration & les ordres que je vous en envoyerai, surquoi je desire que vous fassiez entendre sans délai aux parties que je leur accorde de bon cœur mon interposition, & souhaite qu'elle puisse leur être utile pour la justice de cette affaire à leur satisfaction commune, & que je vous ai ordonné d'y travailler avec grande application.

J'ai peine à croire ce que vous me mandez que les Etats prétendront assurément que l'on égalise les dédommagemens de pertes, tant sur mer que sur terre, de part & d'autre, devant & depuis la guerre; car par les discours qu'a souvent tenus van Beuningen, j'ai sujet de croire, que pourvû qu'ils puissent avoir la paix, ils ne s'arrêteroient pas à la discution de pareils dédommagemens, & qu'ils abandonneroient en pure perte tous les Vaisseaux qu'on leur a pris depuis ces derniers mouvemens. Il a seulement dit qu'en faisant cela, il ne seroit pas juste que les Anglois, qui ont profité de près de six vingt Vaisseaux, prétendissent plûs aucun dédommagement pour les Vaisseaux Bonavanture & Bon-

ne Eſpérance, ni pour ceux dont le Commerce a été traverſé. Il n'eſt rien de ſi faux que l'avis qu'on a malicieuſement fait courir dans les Provinces, que j'ai fait demander par le Chevalier de Terlon aux Rois de Suede & de Dannemarc, qu'ils ne ſe déclaraſſent point pour les Etats, mais qu'ils demeuraſſent neutres, juſques à ce qu'on vit le train que les affaires prendroient.

Le Sieur van Beuningen en a parlé ici en d'autres termes qui ne ſont pas meilleurs ni plus veritables, ayant dit qu'on a voulu perſuader à ſes Maitres que j'avois fait remercier leſdits Rois par ledit Chevalier de ce qu'ils ſont juſques à preſent demeurez neutres. Après la declaration que je vous ai chargé depuis quelques jours de faire aux Etats, ils peuvent facilement juger eux-mêmes ſi je puis avoir fait parler auxdits Rois aux termes que l'on a dit, & ſi j'avois jamais eu les ſentimens que l'on m'attribuë, je n'aurois eu garde de preſſer, comme je fais depuis ſi long-tems, les Etats par vôtre moyen & celui du Sieur van Beuningen, de donner ſatisfaction aux deux Rois du Nord pour les engager dans leur cauſe, & il ſeroit bien à deſirer qu'ils euſſent de meilleure heure ſuivi mes conſeils, & deferé en cela à mes inſtances.

Il eſt difficile de bien éclaircir encore quel eſt le veritable but que ſe propoſe l'Evêque de Munſter dans ſon armement. Ce que j'en penſe, c'eſt qu'il a deux différentes viſées, l'une à laquelle le Roi d'Angleterre l'a engagé par quelques ſommes d'argent qu'il lui a fait fournir, c'eſt d'attaquer les Etats, s'il trouve leurs frontieres dépourvûës, & qu'il puiſſe probablement eſperer de faire prendre des quartiers à diverſes

Trou-

Troupes en quelques endroits de leur païs : l'autre, en cas que cet espoir lui manque, de se tenir armé en partie aux dépens de la Maison d'Autriche, à laquelle pour cela il promet de la servir à la défense des Païs-bas, & par cette raison & sous cette esperance il pourra bien arriver que les Espagnols qui se disent si bons amis des Hollandois, ne laisseront pas d'entretenir à leurs fraix une Armée entiere aux portes de leurs Etats, dont le mauvais effet, pour ne rien dire du peril & des suites d'une rupture, sera de leur donner de continuelles jalousies & inquietudes, & les faire consumer en dépenses inutiles pour l'entretien d'une pareille Armée de terre. Il est vrai qu'il a été concerté que les Espagnols ne paroîtroient pas, mais que tout se fera sous le nom de l'Empereur, dont le Ministre qui reside à la Haye aura ordre de harceler les Etats de tems à autre, par diverses petites plaintes pour les intérêts du tiers & du quart, afin que le refus que les Etats feront de satisfaire ledit Empereur, lui donne lieu de soutenir hautement l'Evêque de Munster.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 29. Août 1665.

MYlord Arlington a dit à Messieurs les Ambassadeurs, que Douwning lui mandoit que vous l'aviez fait prier que vous le puissiez voir en un lieu tiers, & que vous lui aviez proposé, que s'il vouloit se faire envoyer un pouvoir du Roi son Maître, vous vous faisiez fort d'en avoir

un du nôtre, & que vous accommoderiez ensemble l'affaire a la Haye. Arlington a ajouté à cela qu'il valoit mieux que l'affaire se traitat en Angleterre, puis que les Ambassadeurs avoient pris la peine d'y aller.

Je voi nos Messieurs persuadez de cette supposition comme d'une verité. Je ne manquerai pas de les en détromper, & il sera bon que vous m'aidiez si vous l'estimez à propos.

Les dépêches du Roi sont si amples qu'il ne peut rien rester à y ajouter, si ce n'est pour vous avertir que Monsieur van Beuningen m'ayant hier demandé si je n'avois point encore eu la réponse du Roi d'Angleterre à la proposition des Ambassadeurs, je lui dis que non, & je ne lui en parlerai point que ce Courier ne soit au moins à Bruxelles, tant pour lui rendre la pareille du tour qu'il m'a fait dernierement quand il depêcha, contre la parole qu'il m'avoit donnée, & sans m'en avertir, le Courier qui devança le Sieur le Blanc, que pour n'avoir pas ici à contester inutilement avec un Ministre qui ne peut avoir de pouvoir sur les choses dont il s'agit.

Je vous dirai encore qu'il me semble que si les Etats refusent en cette occasion de mettre un peu la main à la bourse, ils feront justement comme un homme, qui pour empêcher que son ennemi ne lui prit dix écus dans un sac, où il y en avoit deux mille, jetta le sac même au fonds de la riviere, pour éviter de payer une somme modique, le pouvant même faire avec honneur par les moyens qu'on leur suggere, car il se pouroit trouver à la fin du compte par un bon calcul, qu'ils en auroient dépensé cent fois davantage.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 3. Septembre 1665.

CE que je puis dire à Vôtre Majeſté eſt que je me conduirai de la maniere qu'elle me l'ordonne. Je ſouhaiterois que les eſprits fuſſent raiſonnables, & capables de recevoir les bons conſeils qu'elle leur donne, mais les voyant préoccupez de fauſſes impreſſions que les cabales contraires leur donnent, & qu'ils expliquent tout ce qui arrive à une ſuite de ce que les Eſpagnols & les Anglois leur ont perſuadé depuis long-tems, j'apprehende qu'ils ne ſe rendent difficiles aux pretenſions du Roi d'Angleterre, & de plus je ne ſçai à qui m'addreſſer en l'abſence de Monſieur de Wit. Il n'y a perſonne qui veuille ni oſe prendre ſur ſoi une telle affaire, & s'il faut qu'elle ſoit portée dans l'Aſſemblée des Etats, il y aura mille difficultez; car la plus grande partie de ceux qui compoſent ladite Aſſemblée de Hollande, ſont les mêmes qui ſont les intereſſez à la nouvelle Belgique & à la Côte de Guinée, & qui ſont obſtinez à ne rien rendre: ainſi avant de pouſſer cette affaire, il faut que je ſonde les eſprits de moi-même ſans m'ouvrir de rien, ſi ce n'eſt que les Etats en ſoient informez par l'Angleterre, ainſi qu'ils l'ont été d'abord que Meſſieurs les Ambaſſadeurs ont fait leur propoſition au Roi d'Angleterre, & s'ils ont été mal ſatisfaits deſdites propoſitions par celle du raſement du Capo Corſo, & de l'article qui porte qu'ils garderont les Forts de Caſtel

Del-

Delmina & de Naſſau, parce qu'ils diſent que cela marque une ſoumiſſion aux Anglois, ils le feront bien davantage par les propoſitions qui s'enſuivent; mais je ne puis pour encore mander rien d'aſſeuré de leur ſentiment là-deſſus. Ce que je puis faire connoitre par avance à Vôtre Majeſté, c'eſt que la declaration que j'ai faite aux Etats de ſa part par deux Memoires, ne les a pas ſatisfaits, parce qu'ils vouloient qu'elle rompit effectivement contre l'Angleterre, & qu'ils croiront que tout ce qui ſe fait enſuite n'eſt que pour prolonger la Negociation. Elle peut prendre ſes meſures là-deſſus.

Les Etats parlent depuis quatre jours avec peu de ſatisfaction de Monſieur van Beuningen, & diſent qu'il ſe laiſſe amuſer. C'eſt un étrange Gouvernement que celui des Peuples, on n'y peut faire aucun fondement ſolide, & les bonnes intentions ſont la plûpart du tems mal expliquées.

Quant à ce que je me ſuis donné l'honneur d'écrire à Vôtre Majeſté, que les Etats pretendront qu'on égaliſe les dédommagemens des pertes tant ſur Mer que ſur Terre de part & d'autre devant & depuis la guerre, c'eſt Monſieur de Wit qui m'en a parlé toujours de la ſorte. Si Monſieur van Beuningen le croit autrement, il peut y avoir diſpoſé les Etats ſans que j'en ſçache rien.

La Flotte de la Mer Baltique de 18. Navires eſt arrivée au Teſſel, 12. Navires Marchands y ſont auſſi arrivez venant de Bourdeaux; ils ont paſſé par derriere l'Ecoſſe, & n'ont rien rencontré.

On attend la ſemaine prochaine Monſieur de Wit avec toutes les Flottes. Quand tout ſera arrivé

rivé au Tessel, il y aura pour cinquante millions de biens.

La joye est si grande par toutes les Villes, & le peuple si animé contre les Anglois, que toutes les Compagnies & les interessez parlent déja d'offrir tous leurs effets aux Etats pour continuer la guerre; & en effet j'ai remarqué depuis deux heures une grande fierté dans les esprits de ceux qui me paroissoient hier fort étonnez. Les Etats de Hollande ne s'assembleront que la semaine prochaine.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 3. Septembre 1665.

JE n'ai reçû cet ordinaire aucune dépêche du Roi, ni de vous. La défiance est plus que jamais dans tous les esprits. Ils disent par les Villes, que mes mémoires ne sont que pour les amuser, que si l'intention du Roi étoit bonne pour eux, il se seroit declaré contre l'Angleterre, mais qu'ils voyent bien qu'il les veut laisser engager, & prendre ses mesures après cela sur les évenemens. Je vous rends compte, Monsieur, de tout ce qui se dit pour y faire vos réfléxions, afin que vous ne vous mécomptiez pas, en croyant que ces gens-ci soient sur un pied autre qu'ils ne sont; comptez les, je vous prie, pour rien, tant qu'ils demeureront dans leur opinions, qu'on n'agit pas en France avec sincerité pour leur intérêts, & suivant le Traité de 1662.

Douwning se voyant observé & son Secretaire pris, a presenté un Mémoire à Messieurs les

Etats, par lequel il leur signifie qu'ayant accoutumé d'aller rendre compte tous les ans au Roi son Maitre, de l'état des affaires qu'il a entre les mains, il est obligé de partir pour y satisfaire, & qu'il leur demande pour cet effet un Passeport; les Etats le lui ont accordé aussi-tôt & ont été bien-aises que cela soit venu de lui, pour ôter les sujets au Roi d'Angleterre de se plaindre s'ils l'avoient chassé, comme ils ont été sur le point de le faire, ayant découvert qu'il avoit plusieurs Conférences secretes de nuit avec des principaux Députez des Villes & des Etats Généraux, contre les amis de Monsieur de Wit, & ceux de sa Cabale, & pressant en même tems lesdites Députez d'accepter la mediation du Roi d'Espagne pour la paix, les asseurant qu'elle seroit faite en peu de tems à leur satisfaction.

J'ai été bien-aise que cet homme se soit congedié lui-même, & qu'on l'ait pris au mot, étant un esprit fort dangereux, & qui auroit fait de la peine à Monsieur de Wit pendant son absence.

Monsieur d'Isbrand a écrit à un de ses Amis particuliers des Etats Généraux, qu'il est fort en peine d'une Armée de dix mille hommes prête à marcher, sous le commandement du Connestable Vrangel; qu'on fait courir le bruit que c'est pour secourir l'Electeur Palatin contre l'Electeur de Mayence; mais que ce n'est pas cela, & que ce sera plûtôt pour se poster en lieu, où les Suedois feront leurs conditions aussi avantageuses qu'il voudront, soit avec la Hollande, soit avec l'Angleterre. Il dit qu'on ne doit pas compter que la Suede fasse ce que la France voudra; qu'il sçait de bonne part qu'elle n'a pas

le

le credit qu'elle a eu autrefois sur les Suedois, & qu'ils ne feront rien que ce qui sera de leurs intérêts, & croid que quand les Etats leur accorderont tout ce qu'ils demandent, ils ne s'engageront pas à tenir le Traité, ni peut-être à demeurer neutres, qu'il ont un Traité de défensive avec l'Angleterre, & une grande liaison qu'il remarque être bien aussi étroite que celle qu'ils ont avec la France: c'est la substance de ce que porte la Lettre.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 3. Septembre 1665.

VOus jugerez bien, Monsieur, par le depart de Douwning de la Haye, & par le peu de confiance que les Etats qui gouvernent ont en lui, qu'il n'a pas été en état de réüssir dans un accommodement, & il faudroit que j'eusse perdu l'esprit d'avoir eu la pensée d'entreprendre un si grand ouvrage sans des ordres du Roi, & sçachant qu'on n'a aucune inclination de le finir qu'a des conditions fort égales, ainsi que Monsieur de Wit s'en étoit ouvert à moi.

Depuis la Lettre du Roi, écrite, Messieurs de Gent & de Beverning me sont venus voir. Je leur ai communiqué les Propositions du Roi d'Angleterre. Ils n'ont pas hesité de me dire que Messieurs les Etats n'y répondront qu'une negative, & qu'ils ne feront jamais la paix qu'à des conditions égales; que leurs Flotes étant sur le point de revenir en seureté, celle d'Angleterre étant rentrée dans ses Ports, ils tâcheront de

ſupporter ſeuls les frais de la guerre, & courir riſque des évenemens, en cas que le Roi ne ſe déclare pas ainſi qu'il leur a fait eſpérer, & qu'il y eſt obligé par le Traité de 1662.

Que les Etats n'ont plus rien à eſpérer après une déclaration pareille à celle d'Angleterre, qui marque aſſez nettement ne vouloir pas de paix, puis que ces Propoſitions ne meritent pas ſeulement qu'on y faſſe la moindre réfléxion. Ils croyent que le Roi d'Angleterre les a fait de la ſorte voyant bien qu'ils ne les accepteroient pas, & pour ſe défaire par là de la mediation de la France. Ils le jugent ainſi. Monſieur van Beuningen ayant écrit aux Etats, qu'il les prie de lui envoyer ſon congé pour leur communiquer des affaires importantes qui regardent leur repos & le bien de la paix, & qu'il ne le peut écrire, le ſecret devant être obſervé, on a jugé que c'étoit des Propoſitions ſecretes de la part du Roi d'Angleterre, & on a reſolu de faire partir une perſonne en qui on ſe confie pour ſçavoir ce que c'eſt, & on a mandé à van Goch qu'il diſe toutes choſes à cet homme. Je ne doute pas que Meſſieurs les Ambaſſadeurs ne pénétrent cette négociation, & n'en donnent avis au Roi.

Je vous prie, Monſieur, de bien faire réfléxion ſur l'état des affaires préſentes. Ces gens-ci ſont dans la derniére m'effiance du Roi, & il eut mieux valu ne leur rien faire eſpérer que de les remettre à une négociation qui ne peut réüſſir : c'eſt le ſentiment des plus particuliers ſerviteurs du Roi, qui n'oſeroient plus rien dire. Ils m'ont aſſeuré qu'ils ne donneroient aucune réponſe que celle de refuſer les Propoſitions, & demander la déclaration du Roi. Ils ſont incapables

pables d'entendre aucune raiſon, & ſe fixent à cela ſeul, dont je ſuis très-fâché.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 4. Septembre 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, ayant reçû ordre du Roi ſon Maître, de conférer avec Vos Seigneuries de choſes importantes à leurs intérêts, il les prie de vouloir nommer les Commiſſaires avec leſquels il puiſſe traiter & s'ouvrir à fonds des mêmes choſes, & de tout ce qui peut regarder leur plus grand bien & avantage. Donné à la Haye le quatrième jour de Septembre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 4. Septembre 1665.

AYant appris par vôtre dépêche du 27. de l'autre mois, que les Etats Généraux ont témoigné peu de joye & de reconnoiſſance de la déclaration que vous leur avez faite de ma part, bien que ce fut la plus importante & la plus obligeante reſolution qu'un Prince puiſſe jamais prendre en faveur d'un autre Etat ; je n'ai pû m'empêcher d'en faire témoigner quelque reſ-

ſentiment au Sieur van Beuningen, & lui donner à connoître que ces maniéres d'agir ne ſont pas ſi propres à m'engager de faire les autres choſes que leſdits Etats deſirent encore de moi, que s'ils avoient mieux reçû cet effet ſi conſidérable de ma bienveillance & de mes bonnes intentions.

Vous avez fort bien fait de ne rien dire qu'au frere du Sieur de Wit de tout ce que je vous mandois ſur ſes intérêts: on verra à ſon retour juſques où il deſirera lui-même que vous en parliez.

Cependant j'ai été bien aiſe de ſçavoir qu'il ſe ſoit ouvert avant ſon départ à pluſieurs perſonnes de l'Etat des conditions de paix qu'il vous avoit propoſées, & s'il y a eu quelque changement à la propoſition qu'ont fait mes Ambaſſadeurs, il n'eſt que de trop petite conſidération, & fait à bonne fin. En tout cas le Roi d'Angleterre ne l'a pas accepté, & mon intention n'eſt pas de forcer les Etats à rien; mais je voi bien que ce qu'ils auroient embraſſé unanimement avec grande joye, dans le tems qu'ils craignoient la perte de la Flotte de de Ruyter & de celle des Indes Orientales, leur ſemble dur à préſent que la premiére eſt arrivée à bon Port, & qu'ils eſpérent de ſauver la ſeconde.

J'échauffe autant qu'il m'eſt poſſible le Roi de Dannemarc par le moyen de ſon Reſident, & des Miniſtres qui ſont près de lui, ſur l'injure que les Anglois lui ont fait, en attaquant dans un de ſes Ports des Vaiſſeaux qui étoient ſous la protection de ſa Forteresſe; mais il me ſemble que les Etats viennent de recevoir dudit Roi, un grand avantage & une belle occaſion, voire même obligation de lui en témoigner leur recon-

reconnoissance en la satisfaisant pleinement sur ce qu'il leur demande, qui n'est peut-être pas la cinquiéme partie de ce qu'il leur a sauvé; car on mande que le Commandant de l'Escadre des Vaisseaux Anglois avoit offert au Gouverneur de Bergues jusques à la moitié de tout le butin, ce qui ne se peut assez payer ni reconnoitre.

Les Etats se feront un très-grand prejudice à eux-mêmes s'ils n'accordent pas au Sieur van Beuningen la permission de faire une course de de-là, quand je l'estimerai à propos, & ce refus ne seroit pas le moyen de me faire hâter à leur accorder ce qu'ils souhaitent avec tant de passion. Il leur doit suffire de sçavoir, comme vous les en pouvez assеurer, que je n'envoyerai pas ledit van Beuningen pour negocier aucune chose qui regarde mes avantages particuliers, ou ma seureté pour l'avenir, mais seulement ce qui concerne les intérêts communs s'il faut faire la guerre conjointement.

Vous pouvez attendre le retour du Sieur de Wit, pour parler de l'Ecrit que je desire, pour être assеuré que les Etats ne se serviront pas contre moi-même de la proposition que j'ai fait faire en Angleterre.

Quand on y a parlé du Fort d'Elmina & de Nassau, ce n'a pas été pour avoir opinion que les Etats eussent aucun besoin du consentement des Anglois pour s'en conserver la possession, mais pour designer en quel état devoient demeurer toutes les affaires de la Guinée.

Il est assez plaisant que les Etats fassent difficulté du rasement de Cabo Corso, qui est entre les mains du Roi d'Angleterre. Je n'avois proposé cette demolition que pour leur procurer un avantage.

Quand on vous voudra faire des plaintes de ce que ma declaration de la preſtation de la garantie a été conditionnée, vous pourrez répondre à cela, que j'entens qu'elle ait été pure & ſimple, mais que j'ai deſiré ſeulement, comme il eſt juſte & de l'avantage des Etats, de ſçavoir par l'envoi d'un Courier en Angleterre, avant que d'en venir aux effets, ſi on pouvoit eſperer la Paix ſur des conditions que j'avois propoſées comme de moi au Roi d'Angleterre. Continuez à preſſer l'achat deſdits Vaiſſeaux de guerre. A Paris le 4. *Septembre* 1665.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 10. *Septembre* 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêche du troiſiéme, mais j'aurai peu de choſes à vous mander, juſqu'à ce que par le retour du Courier extraordinaire, que je vous ai dépêché, j'aye appris les reſolutions des Etats, ſur ce que je vous ai chargé de leur dire, ſuivant la réponſe que le Roi de la Grande Bretagne a faite à la derniére Propoſition de mes Ambaſſadeurs. Il eſt bien difficile de rien négocier de bon avec des perſonnes qui ont leur intérêt particulier plus à cœur que ceux de l'Etat; Je dis cela, ſur ce que vous mandez par avance, que l'Aſſemblée des Etats eſt préſentement compoſée de gens qui ont intérêt à la nouvelle Belgique, & à la Côte de Guinée; mais je ne voi pas bien pourquoi, ils ſe doivent formaliſer de l'ouverture du raſement de

de Cabo Corſo, dont les Anglois ſont aujourd'hui en poſſeſſion, ne l'ayant propoſée que comme un avantage pour eux, & pour ôter cette épine fâcheuſe aux Forts d'Elmina & de Naſſau. Van Beuningen eſt plus habile, & plus zélé pour ſa patrie que ceux qui parlent mal de lui, comme s'il ſe laiſſoit amuſer; s'ils avoient été en ſa place, leurs affaires ne ſeroient pas ſi avancées qu'elles ſont. Je ſuis fort aiſe des bonnes nouvelles que vous me mandez de l'arrivée dans les ports de pluſieurs Vaiſſeaux venant de la Mer Baltique & de Bordeaux, & ſi la Flote Angloiſe a été obligée de retourner à Harwich, le Sieur de Wit aura fait un glorieux voyage avec plus d'avantage qu'on a pû faire juſques ici. C'eſt auſſi à mon ſens, un incident favorable que Douwning ait pris de lui-même la reſolution de ſe retirer.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 10. *Septembre* 1665.

MOnſieur van Gent Preſident de ſemaine ſortant de l'Aſſemblée, a eu ordre de Meſſieurs les Etats de venir chez moi, me dire qu'on écrivoit à Monſieur van Beuningen de faire un compliment à Vôtre Majeſté ſur les meſiances qu'on avoit témoigné, & la remercier de la déclaration qu'elle avoit faite, la priant en même tems d'en donner des effets par l'exécution du Traité de 1662.

Qu'il lui rendra compte de toutes les entrepriſes de l'Evêque de Munſter qui fait paroître

manifeſtement qu'il eſt aggreſſeur, & demandera enſuite la garantie à Vôtre Majeſté.

Que pour ce qui regarde les affaires qui ſont entre le Roi de Dannemarc & cet Etat, deux Ambaſſadeurs du Roi étant prêts de partir pour venir à la Haye, ils ont pris reſolution de lui donner ſatisfaction ſuivant les conſeils de Vôtre Majeſté.

Qu'on a dépêché un Courier exprès à l'Amirauté de Horne, pour leur repréſenter le tort qu'ils font aux Anglois, de reculer, ſous de faux prétextes, la reſtitution du Vaiſſeau & des Marchandiſes appartenans au Sieur Fremont.

Que le Sieur van Beuningen pourra venir en Hollande en vertu du pouvoir que les Etats lui envoyent, & concerter de toutes choſes avec Vôtre Majeſté lors qu'elle le trouvera à propos, dès l'inſtant que Vôtre Majeſté aura rompu contre l'Angleterre. Vôtre Majeſté peut juger de la maniére dont les affaires ſe traitent ici, puis que les ſentimens des Etats étoient hier tous contraires à ce qu'ils ſont à preſent, pluſieurs m'étant venu témoigner depuis que Monſieur de Ghent eſt ſorti de chez moi, qu'on eſt reſolu de donner ſatisfaction à Vôtre Majeſté ſur tous les points qu'elle deſirera. Dieu veuille que cette bonne volonté dure long-tems.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 10. *Septembre* 1665.

L'Aſſemblée de Hollande eſt arrivée depuis quatre jours. La quantité d'affaires qu'elle a eu

eu n'a pû permettre de deliberer plutôt sur les propositions du Roi d'Angleterre, qui ont été rejettées comme se moquant (à ce qu'ils disent) des Etats & ne voulant pas de paix, aussi ont-ils pris resolution de continuër la guerre fortement.

Je n'ai pas voulu entrer en rien dans les Conférences que j'ai euës avec les Commissaires sur cette matiére.

Après leur avoir donné lesdites Propositions, ils me demanderent si j'avois ordre de Vôtre Majesté, de sçavoir d'eux s'ils les devoient accepter. Je leur répondis que Vôtre Majesté me commandoit de leur donner seulement les Propositions, & que si Elles les satisfaisoient Vôtre Majesté approuveroit leurs sentimens, & diroit avec beaucoup d'autres Princes de la Chrétienté, que la prudence veut que l'on perde dans quelques conjonctures pour gagner au double en d'autres; que ce n'étoit que de moi-même que j'avançois cela, n'en ayant aucun ordre.

Je leur ai parlé de la sorte, parce que je sçavois bien que leur méfiance est si grande, que s'il eût parû que Vôtre Majesté eût approuvé ces Propositions, & qu'elle leur eût conseillé de les accepter, il eussent crû infailliblement ce que les Cabales leur ont insinué depuis si long tems, qu'elle ne vouloit qu'allonger la négociation pour les laisser consommer dans de grands frais, & dans de mauvais évenemens qui leur ôteroient leur Commerce, & qu'elle en profiteroit pour les desseins qu'elle a de l'établir dans son Royaume.

A quoi j'ajoûterai qu'il est inutile d'entrer en matiére avec ces gens-ci dans l'absence de Monsieur de Wit, si ce n'est pour les choses qu'il a préparées avant son départ, ainsi qu'il a fait

pour les Traitez du Duc de Neubourg, de l'Electeur de Brandebourg, & de celui des Ducs de Lunenbourg, pour prendre leurs Troupes à leur service; on travaille avec soin à conclure avec le Comte de Waldeck qui est ici, avec pouvoir des Princes de Lunenbourg: ils en sont sur le plus, ou le moins d'argent.

On a découvert depuis l'intelligence sur Dousbourg, que l'Evêque de Munster, en avoit aussi sur Arnhem & sur Guenep. Il y a plusieurs personnes prises qui ont avoué, mêmes que l'argent qu'ils avoient touché, pour cela, a été delivré à Bruxelles, ce qui marque que les Espagnols agissent de concert avec ledit Evêque.

Je l'ai fait voir si clairement aux Commissaires qu'on m'a donné qu'ils n'en doutent plus, mais ils sont si préoccupez de cette méfiance contre nous, qu'ils disent, que jusqu'à ce que Vôtre Majesté se déclare contre l'Angleterre, ils ne pourront pas être persuadez qu'elle soit pour eux, mais bien qu'elle veut demeurer neutre. Il ne sert de rien de contester là-dessus, ainsi que j'ai déja eu l'honneur de dire à Vôtre Majesté, ces gens-ci étant incapables de raison pendant que leur Chef est absent, & encore trouvé-je bien des inconvéniens dans ces contestations, car ledit Sieur de Wit ne manquera pas de dire, que pour lui donner moyen de reduire les esprits à ce que Votre Majesté desirera, il faut leur faire voir qu'elle est veritablement en guerre; c'est-ce que Monsieur de Wit (frere) & de Beverning me dirent hier.

Dom Esteven de Gamarre ayant vû que les soupçons que les Etats avoient des Espagnols, n'étoient pas sans fondement, fit rendre hier une

une Lettre de Castel Rodrigo aux Etats, pour laquelle il s'offre d'être Mediateur de la part du Roi son Maitre, entre l'Evêque de Munster & eux, & s'asseure d'ajuster toutes choses à leur satisfaction.

Monsieur van Gent qui est President de semaine gourmande fort Richard, & lui dit que Messieurs les Etats sçavoient bien toutes les intrigues des Espagnols, & que l'Evêque ne faisoit rien sans leur participation, & qu'ils s'offroient à présent d'être Mediateurs, lors que leurs entrepriſes étoient découvertes, & que Messieurs les Etats étoient en posture de rendre leur mauvais desseins inutiles.

Je trouve que depuis la dépêche que j'ai reçûe de Vôtre Majesté du quatriéme du courant, Messieurs les Etats sont disposez à donner satisfaction au Roi de Dannemarc. Ils ont fort goûté les raisons portées par sa dépêche, & je crois qu'ils contenteront ledit Roi.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 11. *Septembre* 1665.

NOus eûmes hier un grand démêlé de paroles Monsieur van Beuningen & moi. Il est bon que vous soyez informé de la substance de ce que nous contestions, quoi qu'à mon sens vous n'en devez rien témoigner de de-là, & particuliérement, s'il n'en a rien écrit, comme je l'en priai. Il prétend que quand le Roi d'Angleterre accepteroit aujourd'hui la proposition de paix, aux mêmes termes que nos Ambassa-

deurs la lui ont faite, Messieurs les Etats ne la doivent pas tenir. C'est le salut de leurs Flottes qui lui donne cette fierté, & qui lui fait juger que ses Maitres ne doivent plus entendre à aucun accommodement qu'à des conditions entierement égales.

Moi, au contraire, je lui soutenois, que si on a de l'habileté en Angleterre (ce que je ne crois pas qu'il arrive) c'est de declarer à nos Ambassadeurs qu'ils acceptent purement & simplement la proposition que le Roi leur a fait faire à la priere de Monsieur de Wit, les Etats ne se peuvant plus dispenser d'y donner les mains, & qu'autrement ils n'auroient fait que se moquer de deux grands Rois. Il disoit qu'il auroit fallu avoir la parole des Etats, & non pas d'un particulier, qui ne leur en avoit rien communiqué. Je lui repliquai qu'ils laissoient à ce particulier toute la direction de leurs affaires, que le Roi y avoit pris confiance comme il le devoit, & qu'après tout il ne seroit pas bien juste, après même une parole donnée, voir, n'ayant rien fait qu'à leur priere, qu'ils pretendissent de tirer la France dans une guerre pour le plus ou le moins de ce qui est hors de l'Europe, Sa Majesté n'étant engagée à rien au de-là de la Ligue.

Toute cette contestation sera sans doute fort inutile, parce que, comme j'ai déja dit, on ne sera pas assez habile ou assez soumis en Angleterre, pour accepter sans aucun changement la proposition faite par le Roi. Nous en serons bien-tôt éclaircis par le retour du Courier que j'y ai dêpêché, & Heron étant aussi de retour en ce même tems-là, Sa Majesté prendra ses resolutions, dont vous serez aussi-tôt informé. Ce qui doit donner une grande peine, c'est la venuë d'une

d'une Armée de Suede en Allemagne, sans en avoir rien communiqué au Roi, non plus que du Traité que cette Couronne-là a faite avec le Roi d'Angleterre qui est fort étroit, dont Sa Majesté a eu pourtant une Copie par une autre voye, & ma crainte est que les Suedois n'ayent pris de grandes mesures avec l'Evêque de Munster contre les Etats, à condition que celui-ci les assistera à prendre Breme. Si mon soupçon se trouvoit vrai, les Etats ne se conduiroient pas avec prudence, de chicaner avec le Roi d'Angleterre des conditions de peu d'importance, parce que s'ils n'ont pas eu tout le mal qu'ils avoient sujet d'apprehender il y a quelque tems, après tout ils n'ont pas encore défait la Flotte Angloise, & je ne les tiens pas trop bien conseillez d'aller encore faire la bravade devant les Ports d'Angleterre, comme on dit que Monsieur de Wit y conduisoit sa Flotte, au lieu de rentrer dans leurs Ports, & lasser les Anglois par la dépense & par la seureté de la declaration du Roi en leur faveur, s'ils se conduisent mieux qu'ils ne font, & qu'ils concertent les choses principales avec Sa Majesté, comme il est juste, ce qu'ils n'ont pas fait jusques ici, mais plûtôt tout le contraire, tant aux deux sorties de leur Flotte, qu'en refusant à van Beuningen d'aller faire une course de de-là, pour mieux concerter ce que l'on aura à faire, & non pas pour exiger d'eux aucunes conditions pour l'avenir, comme sans doute ils l'ont soupçonné.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 14. September 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries, que le Vaiſſeau nommé l'Eſperance du port de cinquante-cinq tonneaux ou environ, appartenant à Etienne Grilleau Bourgeois & Marchand de la Ville de Nantes, auroit été pris dès le deuxiéme de May dernier avec les Marchandiſes qui étoient deſſus, chargées pour le compte dudit Grilleau, par un Capre de cet Etat nommé Jean Haye de Medenblick; Que ledit Ambaſſadeur Extraordinaire auroit demandé à Vos Seigneuries au nom du Roi ſon Maitre la reſtitution dudit Vaiſſeau & Marchandiſes, par deux de ſes Memoires des 24. Juin & 22. Juillet enſuivant, dans le dernier deſquels il expoſoit que ladite priſe auroit été apparemment menée à Medenblick, puis que ledit Capre en étoit; mais bien loin de cela, ledit Vaiſſeau & ſes Marchandiſes ayant été détournées & menées par ledit Capre à Hambourg, le Vaiſſeau y a été briſé par une tourmente, les Marchandiſes en ont été ôtées, & par ordre du Reſident de Vos Seigneuries audit lieu de Hambourg, chargées dans un autre, pour être amenées dans un des Ports de leur obéïſſance; tellement que ledit Grilleau ayant eu avis qu'elles étoient à preſent à Amſterdam dans la Maiſon de l'Amirauté, ledit Ambaſſadeur Extraordinaire eſt obligé de continuer à faire au nom du Roi ſon Maitre ſes inſtances à Vos Seigneuries

vies à ce qu'il leur plaise faire restituer audit Grilleau, ou à ceux qui auront pouvoir de lui, toutes les Marchandises qui étoient dans ledit Vaisseau lors de la prise ; & attendu que ledit Capre, au lieu d'avoir amené, comme il devoit, ledit Vaisseau & Marchandises dans un des Ports de cet Etat, l'a conduit à Hambourg, & a été ainsi cause de sa perte, & qu'ensuite plusieurs voiles & cordages, & partie des Marchandises ont été dissipées & venduës sans aucune forme de justice dans la Norwegue & le Jutlandt, le faire condamner en son propre & privé nom à payer non seulement la valeur dudit Vaisseau audit Grilleau, mais encore ce qui se trouvera manquer de ses Marchandises, avec tous dépens, dommages & intérêts. Donné à la Haye le quatorziême Septembre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 17. Septembre 1665.

J'Ai sujet de croire que la contestation que vous avez eu avec Monsieur van Beuningen, n'est pas venuë de son mouvement, je le juge ainsi par celle que j'ai euë presque en même tems avec les Députez d'Amsterdam sur la même matiére. Je reste fort satisfait de m'être rencontré dans vos sentimens, ma réponse étant conforme à celle que vous avez faite audit van Beuningen.

Ils me dirent qu'il n'étoit pas au pouvoir des Etats de leur faire ceder la nouvelle Belgique, que la Ville d'Amsterdam l'avoit achetée

700000. liv. de la Compagnie des Indes Occidentales, qu'ils y avoient depensé outre cela deux millions, & que leur Ville en retiroit tous frais faits 60000. liv. de rente; que la Compagnie des Indes Orientales, ne vouloit pas l'Ile de Poleron, & ne l'estimoit rien, & qu'on la rendit aux Anglois par la paix, suivant l'obligation du Traité de 1662. fait en l'Angleterre.

Que pour le Cabo Corso, ils n'étoient pas en peine de le prendre, que peut-être l'étoit il a présent, qu'il ne nuisoit en rien aux Forts d'Elmina & de Nassau, & qu'au contraire c'étoient ces deux derniers, qui nuisoient à l'autre, parce qu'il étoit situé entre deux, & que Cormantin leur étoit beaucoup plus important pour le Commerce de ce païs, que le Cabo Corso.

Que pour échanger la perte de la nouvelle Belgique, ils avoient les moyens de gagner trois fois d'avantage, les ordres étant donnés aux Indes d'attaquer les Habitations que les Anglois y ont, dont ils n'auront pas de peine de les chasser, & après cela, où ils les garderont, où ils les changeront avec la nouvelle Belgique, pour les possessions que les Anglois avoient aux Indes Orientales.

MEMOIRE

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 17. Septembre 1665.

LE *Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a reçû encore un nouvel ordre*

dre du Roi son Maître, de demander à Vos Seigneuries, comme il a déja fait ci-devant par deux de ses Mémoires du 31. *Juillet &* 26. *Août derniers, la restitution du Vaisseau nommé le Dauphin Royal, du port de trois cens tonneaux, avec ses Marchandises, pris par un Capre de cet Etat, & mené à Enckhuysen avec tous dépens, dommages & intérêts, & le châtiment dudit Capre; ledit Vaisseau & Marchandises appartenant au Sieur Fremont, Marchand François demeurant à Paris.*

Comme aussi de donner avis à Vos Seigneuries, que Sa Majesté meuë de l'inclination & de la chaleur qu'elle a pour leurs avantages, a parlé en sorte au Resident du Roi de Dannemarc, restant près de sa personne, & écrit à ses Ministres en ce Royaume là, qu'elle ne doute point que ce Roi ne continuë toûjours à s'unir avec elles, & à les assister de son possible, & que si pour l'entretenir dans ces bonnes dispositions là, & le faire entrer fortement dans les intérêt de Vos Seigneuries, Sa Majesté avoit quelque conseil à leur donner, ce seroit de faire connoître au même Roi, qu'Elles ont tous les mêmes sentimens à son égard, & qu'elles espérent même passer jusques à lui en faire voir des effets qui seront de sa satisfaction & de son contentement. Donné à la Haye le dixiéme Septembre 1665.

D'ESTRADES.

LET-

MEMOIRE

De Monsieur *van Beuningen*, présenté au Roi Très-Chrétien. Le 17. Septembre 1665.

LEs Seigneurs Etats des Provinces Unies des Païs-bas, ayant appris par ce qui leur a été communiqué par Monsieur l'Ambassadeur d'Estrades, par l'Extrait d'une Lettre à lui écrite de Sa Majesté le quatriéme de ce mois, que la déclaration qu'il a plû à Sa Majesté de leur faire derniérement, touchant la prestation de la garantie, n'est pas conditionnée mais qu'elle est pure & simple, & que Sa Majesté a seulement desiré comme il l'a jugé juste & à l'avantage desdits Seigneurs Etats de sçavoir, par l'envoi d'un Courier en Angleterre avant que d'en venir aux effets, si on pourroit espérer la Paix sur les conditions que Sa Majesté avoit proposées comme de lui-même au Roi d'Angleterre, ont commandé au soussigné leur Ministre extraordinaire auprès de Sa Majesté, de lui témoigner de leur part les sentimens de reconnoissance avec laquelle ils reçoivent, cet éclaircissement de ces intentions Royales en une affaire de cette importance, qui sont d'autant plus entiers, & accompagnez d'une passion très-vive à s'en revanger aux occasions qui se présenteront, que reconnoissant pour une verité inconteſtable, que l'accomplissement de ce qui est dû purement par des Traité d'Alliance ne peut pas être assujeti à d'autres conditions que celles qui sont compriſes dans les Traitez, sans ouvrir le chemin à frustrer ses Alliez de l'effet de l'obligation où on est avec eux toutes les fois, qu'on le

le voudra; & considérant d'autre côté l'Alliance, qu'ils ont avec Sa Majesté comme un très-précieux gage de l'affection héréditaire de Sa Majesté, & des Rois ses Prédecesseurs envers eux, & comme un très-puissant moyen pour asseurer le repos de l'un & de l'autre Etat, ils n'avoient pas pû remarquer sans inquietude quelque ambiguité qui sembloit se rencontrer dans la déclaration de Sa Majesté, qui sans le prédit éclaircissement faisoit apprehender que Sa Majesté ne voudroit s'obliger à la garantie, parce qu'il venoit de déclarer, sinon en cas que le Roi d'Angleterre ne donnât point les mains aux conditions d'accommodement à lui proposées de la part de sa Majesté.

Ce que le soussigné est d'autant plus obligé de représenter en cette occasion, qu'ayant entendu que Sa Majesté, pour disposer le Roi d'Angleterre plus promtement à quelque ouverture, par laquelle on peut porter la négociation de la Paix à un bon succès, avoit proposé lesdites conditions, d'une maniére qui pouvoit persuader audit Roi d'Angleterre, qu'il n'avoit qu'à les accepter pour éviter l'effect de ladite garantie.

Car étant chose notoire que lesdits Seigneurs Etats n'ont jamais fait des autres Propositions d'accommodement, qui peuvent être considéres comme les leurs, que celles qui ont été baillées és mains des Ambassadeurs de Sa Majesté à Londres par Monsieur van Goch, qui portent une restitution reciproque, & n'étant non moins clair que le Traité d'Alliance, n'oblige pas seulement Sa Majesté à procurer restitution, mais même dédommagement & reparation des torts & injures reçûës, auxdits Seigneurs Etats, il s'ensuit que lesdits Seigneurs Etats ne peuvent pas être frustrez de la garantie pour ne donner pas les mains aux conditions qui se départent de ladite restitution reci-

reciproque, & qu'au lieu de donner quelque satisfaction auxdits Seigneurs Etats, à qui elle eſt dûë, la feroit plûtôt avoir à leurs ennemis.

Ledit ſouſſigné ne veut pas diſſimuler qu'on lui a dit, que Sa Majeſté n'a pas fait les Propoſitions qu'elle a avancées en cette occaſion que ſur des avertiſſemens préallables de ce que leſdits Seigneurs Etats, poſſible, ne s'éloigneroient pas deſdites Propoſitions, en cas qu'elles fuſſent acceptées par le Roi d'Angleterre.

Mais ſi cela a pu ſervir pour hâter dans ce tems-là leſdites Propoſitions auprès dudit Roi d'Angleterre, avec eſpérance d'ouvrir par là le chemin à un accommodement, ſi elles avoient été acceptées, alors de ſon côté, il n'a nullement pu obliger leſdits Seigneurs Etats à quoi que ce ſoit, & moins à ſe contenter des conditions d'un accommodement auxquelles ils n'ont jamais conſenti, & qui les dépouillant des places & terres qui leur ſont propres, ſont contraires aux principes & conventions de l'Alliance, portant qu'un chacun des Alliez ſera conſervé & maintenu, ou rétablis par les armes communes dans les Provinces, Terres, Places & Droits qui lui appartiennent.

Mais quand même leſdits Seigneurs Etats auroient fait ci-devant les avances que Sa Majeſté à propoſez au Roi d'Angleterre, ce qui n'eſt pas, ledit Roi les ayant rejettez, en ne les recevant & en propoſant d'autres, leſdits Seigneurs Etats ni ſeroient plus obligez, ni Sa Majeſté à aucun engagement de les y faire condeſcendre, & par cette derniére raiſon toute difficulté venant à être levée, & même par le ſuſdit éclairciſſement de Sa Majeſté, que la déclaration pour la preſtation de la garantie eſt pure & ſimple, Sa Majeſté eſt très-humblement priée de la vouloir à la fin mettre en effet comme telle, & en faire

jouïr

jouïr lesdits Seigneurs Etats selon la teneur de l'Alliance.

Le soussigné ne prétend pas pourtant d'inferer par ce qui vient d'être dit, que lesdits Seigneurs Etats auroient rejetté lesdites Propositions d'accommodement, en cas que le Roi d'Angleterre les avoit aggréez, sa seule intention étant de déclarer qu'ils en ont la deliberation libre sur ce sujet, sans que les resolutions, qu'ils pourroient prendre allencontre, leur puissent préjudicier dans la garantie, dont ils attendent présentement avec impatience la prestation réelle de la justice & de la bonté Royale de Sa Majesté, sans autre plus long délai. A Paris le dix-septiéme Septembre 1665.

VAN BEUNINGEN.

MEMOIRE

De Monsieur *van Beuningen*, presenté au Roi Très-Chrêtien, le 17. Septembre 1665.

LE soussigné, Envoyé par les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas au Roi Très-Chrêtien, se trouve chargé par des ordres exprès de Messeigneurs ses Maitres de redoubler auprès de Sa Majesté les tres-humbles remerciemens, qu'ils lui doivent pour les marques essentielles de son affection Royale qu'il a plû à Sa Majesté de leur donner, en declarant avec une promptitude, qui a prevenu leurs demandes, qu'en cas que l'Evêque de Munster se voulut prevaloir de l'occasion de la guerre avec l'Angleterre pour les attaquer & entreprendre contre leur Etat, Sa Majesté ne tarderoit à les secourir selon toute l'étenduë de l'Alliance.

Lesdits

Lesdits Seigneurs Etats avoient esperé qu'une declaration si forte d'un si grand Monarque, & les offices que Sa Majesté a employez ensuite pour faire desister ledit Seigneur Evêque des desseins de guerre contre eux, les auroient garanti de toute hostilité de ce côté-là, & au moins que ledit Evèque ayant fait asseurer Sa Majesté qu'il n'attenteroit rien jusques à ce qu'il auroit envoyé en cette Cour, se seroit donné de garde de manquer à une parole donnée à Sa Majesté.

Mais le desir de la guerre, & une certaine animosité violente dudit Evêque contre ledit Etat étant plus forts en son cœur que toute autre consideration, il se trouve & paroit, tant par des rapports venus de diverses parts auxdits Seigneurs Etats, qui par des denonciations faites par des personnes, qui ont été sollicitées à vouloir avoir la main dans l'affaire, & par des confessions des prisonniers, qui ont été complices du fait, que ledit Evêque en attendant qu'il devoit envoyer vers Sa Majesté, a suborné des Sujets & inhabitans desdites Provinces Unies, pour executer avec leur intelligence & avec leur aide divers desseins d'hostilité contre ledit Etat, & particulierement qu'il a forgé par cette voye des entrepriſes pour s'emparer du Fort de Guennep & de la ville de Dousburg, & de mettre à sang celle d'Arnhem, & passer en même tems avec une Armée nombreuse la Riviere d'Yssel, pour porter la guerre jusques au milieu dudit Etat.

Et d'autant que ces entrepriſes par trahison ne se peuvent former ni executer contre un Etat que par celui qui se declare par là son ennemi ouvert de la maniere la plus noire & la plus odieuse, & qu'on l'offense & attaque par ces voyes plus dangereusement que par des armes ouvertes, & qu'ainsi on ne peut plus douter que ledit Evêque n'ait commencé la guer-

re

re en cette occasion & ne soit en intention de la poursuivre, & cela d'autant moins que dans les instructions, dont il a chargé son Ministre, arrivé depuis peu de jours en cette Cour, il presuppose qu'il y a guerre entre lui & lesdits Seigneurs Etats, & que par consequent toutes les actions d'hostilité contr'eux lui sont permises.

Sa Majesté est priée avec beaucoup d'instances, en consideration de tout ce qui vient d'être remontré de la part desdits Seigneurs Etats, de leur prester en cette occasion contre ledit Evêque de Munster l'effet de la garantie contenuë en ladite Alliance. A Paris ce 17. Septembre 1665.

VAN BEUNINGEN.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 18. *Septembre* 1665.

LE Courier que j'avois depêché en Angleterre a été de retour ici, plûtôt que celui que je vous avois envoyé presque en même tems, & m'a rapporté une réponse du Roi de la Grande Bretagne aussi satisfaisante que je la pouvois desirer ou esperer. Ce sera maintenant à Messieurs les Etats à resoudre, s'ils veulent avoir la paix que j'ai mise en leurs mains, ou si pour de très-mediocres interêts ils voudront continuer une guerre, dont à prendre les choses au pis pour les Anglois, ils ne sçauroient jamais tirer aucun avantage: je parle de cette sorte, parce que sur la derniere réponse venuë d'Angleterre, & sur les discours qu'a tenu ici le Sieur van Beuningen, quand on lui en a eu à peu près communi-

qué la ſubſtance, J'ai eu occaſion de reconnoître, & ſuis obligé de le dire, que le Roi d'Angleterre eſt aujourd'hui très-diſpoſé à la paix, & que les Etats le ſeront très-peu, ſi vous les trouvez dans les mêmes ſentimens qu'a témoigné leur Miniſtre depuis le retour du Courier d'Angleterre.

Pour vous informer en peu de mots de ce que ledit Courier a rapporté, ſans entrer dans le détail de tout ce que mes Ambaſſadeurs ont été obligez de faire & de repreſenter dans leur Negociation, pour porter les choſes à l'état où elles ſont, ce qui ne s'eſt pas fait ſans des peines indicibles : Je vous dirai que j'ai l'eſprit entierement en repos du côté des Anglois, ſur les deux points qui faiſoient toute mon inquietude, parce qu'ils me paroiſſoient les ſeuls qui puiſſent empêcher la concluſion de la paix : le premier eſt celui des fraix de la guerre que le Roi d'Angleterre par ſa derniere réponſe s'étoit expliqué de pretendre ; le ſecond, le reglement du Commerce pour l'avenir ; ayant toujours craint que ledit Roi ſur cette matiere ne mît ſur le tapis des demandes, que les Etats ne pourroient accorder ſans ſe faire trop de prejudice.

Touchant le premier, ma conſideration a été aſſez forte, pour donner lieu à mes Ambaſſadeurs d'obtenir du Roi d'Angleterre qu'il ſe departiroit entierement de cette pretenſion, pourvû que je porte les Etats à lui accorder ſes autres demandes.

Et ſur le ſecond, ledit Roi m'a donné lui-même ſa parole de très-bonne ſorte, qu'il ne permettra pas qu'il ſoit rien propoſé de ſa part qui ne ſoit très-juſte & très-raiſonnable, & a témoigné même qu'il ne pretendoit que ce qui eſt

porté

porté à peu près par les precedens Traitez; mais qu'il s'attacheroit ſeulement à en bien aſſeurer l'execution, ſe plaignant que les Etats n'accompliſſent pas facilement & fidelement ce qu'ils promettent. Mes Ambaſſadeurs ayant enſuite propoſé audit Roi la nomination des Commiſſaires de part & d'autre, pour devoir convenir en peu de tems de ce reglement de Commerce, il acquieſça auſſi-tôt, & donna ſa parole d'expedier des Paſſeports pour ceux des Etats, dès qu'on lui feroit ſçavoir qu'ils ont pris la reſolution d'en envoyer.

Je n'ai pas eſtimé à propos de dire au Sieur van Beuningen que le Roi d'Angleterre s'étoit entierement departi de la pretenſion d'une ſomme pour les fraix de la guerre, parce que le naturel des hommes eſt de ſouhaiter paſſionnément ce qu'ils ne peuvent avoir, & de faire toujours peu de cas de ce dont ils croyent être aſſeurez: le parti que j'ai pris pour lui faire concevoir la choſe ſans la lui dire poſitivement, a été que je lui ai fait entendre que ſi le Roi d'Angleterre ne ſe deſiſtoit pas d'abord de cette demande, je ne tarderai pas un inſtant à me declarer ouvertement contre lui en faveur de ſes Maitres, & vous, vous en devrez uſer de de-là avec la même circonſpection.

Ce que vous avez maintenant à faire dans cette diſpoſition de toutes choſes pour l'accommodement, c'eſt de vous employer efficacement pour faire que les Etats deputent, & faſſent promptement partir des Commiſſaires qui aillent ſuppléer à l'inexperience du Sieur van Goch, & dès qu'ils en auront pris la reſolution, vous en donnerez avis à mes Ambaſſadeurs, afin qu'ils prennent ſoin de leurs Paſſe-

ports, & de vous les adreſſer ſans perdre de tems ; & en cas que cela arrive, j'oſerois bien répondre, ſur diverſes circonſtances que j'ai remarquées dans la derniere dépêche de mes Ambaſſadeurs, que la paix ne tardera pas à ſe conclurre à la ſatisfaction commune. Ce qui m'a un peu ſurpris du procedé du Sieur van Beuningen, a été qu'il n'a pas voulu ſe charger d'écrire de cette Deputation de Commiſſaires, ne voyant pas, dit-il, à quel effet on les envoyeroit, tant que le Roi d'Angleterre pretendra retenir la nouvelle Belgique, qu'on lui reſtituë le Fort de Cormantin, & qu'on dédommage les deux Vaiſſeaux Bonne Avanture & Bonne Eſperance, & les autres qui ont été traverſez en leur Commerce ; à quoi il dit que leur Etat ne conſentira jamais.

Mais ce qui m'a encore ſurpris davantage & plus touché, c'eſt qu'il n'a pas eu quelque eſpece de honte de dire au Sieur Lionne, que tant s'en faut que les Etats cedent enſemble la nouvelle Belgique & l'Ile de Poleron, comme le Roi d'Angleterre les pretend encore, qu'ils ne donneront pas même les mains à l'échange de l'une & de l'autre ; & quand on lui a repliqué que le Sieur de Wit lui-même m'avoit prié de propoſer ledit Echange, & qu'on ne devoit pas ſe moquer de cette ſorte de mon interpoſition, il y a répondu, que le Sieur de Wit étoit un particulier, & qu'il falloit avoir pris ſes precautions avec l'Etat même, & qu'en tout cas les affaires avoient depuis changé de face, & qu'on ne pouvoit pas demeurer toujours lié à une offre que l'on auroit faite, quand on a des apprehenſions qui viennent à ceſſer.

Cette conduite, qui comme la foi de ma parole

role avec le Roi d'Angleterre a paru si extraordinaire au Sieur de Lionne, qu'il s'est crû obligé de lui declarer, que n'ayant agi en ceci que sur la même parole de leur principal Ministre, j'avois crû pouvoir asseurer le Roi d'Angleterre, & l'avoir asseuré en effet, que si je ne pouvois porter les Etats à accepter les conditions que je lui proposois, je continuerois à differer les effets de la garantie, que je crois leur devoir par le Traité de 1662. Et la conversation s'est ensuite encore plus échauffée, & de Lionne lui a representé fortement qu'ils ne doivent pas pour des intérêts de très-petite consideration mettre en feu toute la Chrêtienté, & que s'ils pretendoient de le faire, en manquant évidemment à une parole qu'eux-mêmes m'ont fait porter à un autre Roi qui ne doit pas être trompé sur la mienne, ils pourroient peut-être se satisfaire seuls si les mains leur demangeoient tant de se battre, & que je sçaurois bien faire voir au monde, que n'étant engagé à rien en leur endroit au de-là de la Ligue, & les Etats n'ayant aucun different avec l'Angleterre pour ce qui regarde le dedans de l'Europe, que je ne puisse ajuster facilement en deux heures, j'aurois eu grande raison de ne me laisser pas entrainer dans une guerre si peu necessaire pour l'Ile de Poleron, qu'eux n'estiment rien, ayant arraché tous les arbres : & pour le Fort de Cormantin, ledit van Beuningen ayant souvent fait entendre ici, que pourvû qu'on possedât un Fort sur la Côte de Guinée, par le moyen duquel on eût Commerce avec les habitans du Pays, la multiplication des autres Forts ne servoit plus à rien, & par cette raison qui vient de lui-même, ni les Etats n'ont besoin de Cormantin, ayant

les Forts Delmina & de Naſſau, & pluſieurs autres, ni ils ne peuvent exclurre entierement les Anglois de ladite Côte, puis qu'ils y poſſedent Cabo Corſo. De Lionne ne s'eſt pas arrêté là, & pour le propre bien des Etats, il lui a dit encore d'autres veritez auxquelles il n'a pas trop bien ſçû que répondre. Il lui a mis devant les yeux un armement de vingt mille hommes, qu'ils ont au dernier Port de leur Etat prêt à les attaquer par terre; car le Commandeur Siniſing eſt arrivé ici de la part de l'Evêque de Munſter, qui ne feint point de declarer qu'il a ce deſſein, & qu'il s'y eſt engagé par un Traité formel qu'il a fait avec l'Angleterre. Il lui a fait quelque reproche, que faute d'avoir accordé à tems ce que la Couronne de Suede deſiroit ſur les élucidations du Traité d'Elbing, & l'avoir ſatisfait ſur le dédommagement d'un Vaiſſeau, elle avoit fait depuis peu de jours avec l'Angleterre la liaiſon la plus étroite qui ſe pouvoit contracter entre deux Etats; qu'ils en avoient uſé de même avec le Roi de Dannemarc, & continueroient avec lui les negociations inutiles, au hazard de ſe voir fermée l'entrée de la Mer Baltique, & ouverte aux Anglois, quand en mettant un peu la main à la bourſe en contentant ledit Roi, entr'autres choſes juſtes, ils pouvoient s'aſſeurer cette entrée, & l'interdire à leurs Ennemis.

Que les derniers avis de Suede portoient que le Connêtable Vrangel paſſoit la Mer, avec un bon corps d'Armée, & qu'il pourroit bien s'entendre avec l'Evêque de Munſter pour les attaquer: qu'au reſte l'affaire de Dannemark étoit devenuë la plus importante de toutes pour la déciſion de cette guerre, par la raiſon d'une circonſtance que

j'avois

j'avois jusques ici ignorée, & dont je suis aujourd'hui très assuré, qui est que le Traité d'Angleterre & de la Suede, ne doit avoir lieu qu'en cas que le Roi de Dannemark y entre : enfin qu'il se pouvoit dire que les Etats en cette affaire vouloient bien tirer toutes sortes d'avantages & ne rien relâcher de leurs moindres Interêts, mais qu'ils se mettoient fort peu en peine de ceux de leurs Amis, d'où il pourroit aisément arriver que pour désirer tout ils perdroient les affaires Communes, parce que dès que j'aurai fait la déclaration dont ils le sollicitent, tant en leur conduite, qu'en toutes les autres choses, elle étoit telle qu'il se pouvoit vrai semblablement former, du jour au lendemain, contre la France & les Etats une Ligue de tous les autres Rois, Potentats & Princes, qui commenceroient par l'Union de l'Angleterre avec l'Empereur, à laquelle pour d'autres Interêts se joindroient les deux Rois du Nort, l'Evêque de Munster, les Electeurs de Cologne, & de Brandebourg, le Duc de Neubourg, & l'ordre de Malthe, avec tous lesquels les Etats ont des démêlés particuliers, & qu'on laissoit juger à la prudence dudit Sieur van Beuningen si l'Ile de Poleron, valloit assez pour faire hazarder une pareille chose, si quand ils le voudroient faire, j'en pourrois être d'avis, & si toutes ces considérations ne méritent pas bien qu'il fasse un pas, où il n'y a aucune bassesse à le faire, & qui peut néanmoins produire la Paix en peu de jours, qui est celui de la nomination des Commissaires, & de leur Envoy en Angleterre.

On dit que la Flote Angloise s'est remise à la Mer. Il pourroit arriver telle chose entre les

deux Flotes que ce que le Sieur van Beuningen rejette avec tant de hauteur ſeroit embraſſé des Etats avec joye ; mais je ne ſçai ſi alors on trouveroit les Anglois ſi maniables, & cela étant il ſemble qu'il ne ſoit pas de la prudence de commettre au hazard une affaire ſeure. Les Etats ſavent bien me preſſer vivement ſur ma déclaration, mais ils ne ſçavent ou ne veulent gueres ſe conduire par mes avis, ce qui n'eſt pas juſte, tant qu'ils me voudront rendre l'affaire Commune avec eux : ils ont déja fait ſortir leur Flotte deux fois contre mon ſentiment, s'ils me réfuſent encore la nomination des Commiſſaires, en quoi ils ont pour le moins autant d'interêt que le Roi d'Angleterre qui a de plus grands Vaiſſeaux, plus d'hommes, & plus de Canon, je ne ſçai pas ce que je me puis promettre d'eux.

Si on vous preſſe de ma déclaration, vous payerez les Etats d'une raiſon, que le Sieur van Beuningen n'a pû s'empêcher de trouver bonne & juſte, qui eſt, que je ne puis avec dignité, & ſans m'expoſer à de trop grands préjudices, mêmes ſans aucun fruit pour les Etats, en venir à cette déclaration, que je ne ſois en état de la ſoutenir, ce qui ne ſe peut que mes Vaiſſeaux ne ſoient arrivez en Ponant. Peut-on, cependant mieux employer ce petit intervale de tems qu'à travailler de bonne maniére à la paix? & le peut-on faire utilement ſans l'intervention de perſonnes qui ayent le plein pouvoir des Etats de la traitter.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 18. *Septembre* 1665.

DEpuis mon autre grande depêche écrite, j'ai fait plus de refléxion à deux choſes, qui m'ont paru aſſez importantes, pour m'obliger à changer en partie les ordres que je vous donnois par ladite dépêche, ou pour mieux dire en ſuſpendre pour quelque tems l'exécution.

La premiére eſt que j'ai conſidéré que dans une conjoncture comme celle-ci, où Meſſieurs les Etats croyent toutes leurs affaires en bon état, pour la continuation de la guerre, par les raiſons que vous pouvez juger, ſi je les preſſe trop, ou d'accorder les demandes du Roi d'Angleterre ou ſeulement de conſentir aux propoſitions, dont le Sieur de Wit vous entretient, & dont la plus grande partie desdits Etats n'a pas ouï parler, comme auſſi ſi je les preſſe trop ſur la nomination des Commiſſaires, & leur Envoy en Angleterre, on court riſque de les faire engager d'abord à des négatives abſoluës, qu'ils ſe croiront après obligez pour leur honneur de ſoutenir fortement, & qu'ainſi au lieu d'avancer la paix comme j'en ai le deſſein, il ſe trouveroit par l'évenement que je l'aurois plûtôt reculée.

La ſeconde, que je pourrois auſſi contre mon intention & mon déſir jetter le Sieur de Wit dans de grands embarras avec les Etats, pour s'être arrogé, ſans leur ordre, le pouvoir de me faire porter des propoſitions de Paix à leurs En-

remis, à des conditions qui leur paroiſſent aujourd'hui deſavantageuſes.

Ces deux conſiderations m'ont ſemblé ſi fortes que nonobſtant tout le contenu en mon autre dépêche de ce même jour, je déſire que vous ne parliez point encore auxdits Etats de la nomination & de l'Envoy des Commiſſaires, & que vous ne vous engagiez pas trop auſſi à les preſſer de ſe relâcher ſur les conditions du Traité, eſtimant que la Conjoncture en ſeroit fort impropre, à moins qu'il ne fut arrivé quelque diſgrace à leur Flotte, dont Dieu la préſerve, & qu'il vaut mieux attendre à faire ces ſortes d'efforts lorſque le Sieur de Wit ſera de retour, qui ſçaura bien mieux les voyes de conduire doucement ſes Maîtres à ce qu'il a une fois jugé qui leur pouvoit être avantageux, & par ce moyen auſſi on ne courra point fortune de cauſer aucune peine ni embaras audit Sieur de Wit, en quoi vous aurez encore belle matiére de lui faire valoir les continuels témoignages que je lui donne en toutes rencontres de ma bienveillance, & de mon eſtime. Cependant ſi quand il approchera des Côtes de Hollande, vous pouvez par quelque voye leur faire tenir de vos nouvelles, vous ne perdrez pas l'occaſion de lui faire connoître, combien il eſt important qu'il ne différe pas d'un moment de tems à revenir à la Haye, où ſa préſence eſt ſi néceſſaire pour toutes les affaires, quelque train qu'elles doivent prendre, ou de Guerre, ou de Paix.

Vous ſuſpendrez donc l'exécution de tout ce que je vous mandois, juſqu'au retour dudit de Wit; & en cas que van Beuningen eut écrit de de-là ce qui s'eſt paſſé, entre de Lionne & lui, vous témoignerez n'en avoir aucune connoiſſan-

ce

ce ni reçû aucun ordre qui y soit conforme, ajoutant qu'il faut que ç'ait été un entretien familier de ce que chacun pensoit sur les affaires, sans aucune conséquence, puisque l'on ne vous en a rien mandé. Cependant quand ledit de Wit sera arrivé, la même depêche dont je suspens aujourd'hui l'effet, contient beaucoup de choses dont vous pourrez vous prévaloir avantageusement pour avancer la Paix. Il n'y a que le point qui regarde la promte satisfaction du Roi de Dannemark qui ne paroît pas pouvoir admettre de délai, sans l'exposer à des préjudices irréparables.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 18. *Septembre* 1665.

LA meilleure disposition qu'il vous semble d'avoir trouvé aux Etats, vient, ou de ce que vous leur avez dit que le Roi n'entendoit pas que la promesse de leur prêter de l'argent fut conditionnée, dont vous ne parlez pourtant point dans vôtre derniere depêche, mais Monsieur van Beuningen me l'a appris, & c'est surquoi il a principalement ordre de remercier le Roi; ou de la honte que j'aurois fait ici audit van Beuningen, de ce qu'ils avoit si mal reçû de de-là une déclaration de cette nature & si importante, & que la prudence & la bonne politique requeroit plutôt qu'ils eussent témoigné de grands ressentimens, pour faire croire à Sa Majesté qu'elle s'étoit engagée plus avant même qu'elle ne croyoit.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 21. Septembre 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries que le Vaiſſeau nommé de Ruyter, du Port de 35 à 36 laſt, dont eſt Maître Andries Laurens de Stokholm, chargé de 197 pates de fer à faire des Ancres, de 20 laſt de Godron, de cinq laſt de Bray 200 feüilles de Cuivre, & de 200 torches de fil de Laton, tant pour le compte du Roi, que pour celui du Sr. Fer Smiden Marchand de la Rochelle, a été pris faiſant ſon voyage de ladite Ville de Stockholm en celle de la Rochelle, & Charente, par un Capre de Sardam, nommé Rayer Pie, & mené à Enckhuyſe, où il a été toûjours retenu juſqu'à préſent; & qu'en ayant été fait plainte au Roi ſon Maître, Sa Majeſté lui a auſſi-tôt donné ordre de faire inſtance en ſon nom à VV. SS. à ce qu'il leur plaiſe faire relâcher incontinent toutes leſdites Marchandiſes, & permettre qu'elles continuent de faire leur voyage conformement à leur connoiſſement, à quoi ledit Ambaſſadeur Extraordinaire eſpére que VV. SS. ſe porteront d'autant plus volontiers, qu'elles jugeront bien par leur équité ordinaire, que quand il ne s'agiroit que d'une ſimple correſpondance & envoy de Marchand à Marchand, de Suede en France, il n'y auroit aucun lieu ni droit, qu'un Capre ſujet de VV. SS. prit leſdites Marchandiſes, mais que de plus le Roi ſon Maître y prenant interêt, elles

les seront bien aises de donner cette satisfaction à Sa Majesté, de les faire relâcher & d'expédier promtement cette affaire, & sans résumption, même de faire condamner ledit Capre en tous les dépens, dommages & interêts soufferts & à souffrir à cause du retardement. Donné à la Haye le vingt unieme Septembre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 22. *Septembre* 1665.

J'Avois eu beaucoup de joye d'un avis venu de Bruxelles avant l'arrivée de l'ordinaire, que les Flottes des Etats étoient heureusement arrivées en Hollande, sans avoir fait à la Mer aucune mauvaise rencontre; mais je vois par vôtre dépêche du 17. qu'il n'y avoit encore que seize Navires qui fussent rentrez dans les ports, & que lesdits Flottes avoient été dispersées par une grande tempête: & comme les Anglois se sont remis à la Mer dès le 7. ce retour pourroit bien n'avoir pas été si heureux qu'il seroit à désirer. Il est vrai que leurs Ennemis auront peut-être aussi le désavantage d'avoir été séparez par le même coup de vent, ainsi il faut attendre jusques à l'ordinaire prochain, pour sçavoir au vrai ce qui ce sera passé entre les deux Armées, ou entre leurs Vaisseaux dispersez de cette sorte, ce qui contribuera beaucoup à rendre, ou les uns ou les autres maniables, ou difficiles sur les conditions de la Paix, qu'on pourroit dire bien acheminée, & ne pouvoir quasi

manquer de ſe conclure, ſi chacune des parties ne vouloit regarder plus à ſon propre intérêt, qu'a ſa paſſion, puiſque vrai ſemblablement le Sieur de Wit, ne tardera pas de ſe rendre à la Haye; ce ſera à lui à vaincre la répugnance de la Ville d'Amſterdam, me promettant qu'il ne voudra pas m'avoir engagé ſur ſa parole à faire une propoſition au Roi d'Angleterre dont ſes Maitres me déſavoüent. La conſidération que je fais comme vous voyez en toutes choſes des intérêts du Sieur de Wit, ne mériteroit pas que l'on y correſpondît de de-là ſi déſobligeamment.

Quant à ce que vous me mandez du Sieur de Groot, bien loin qu'il puiſſe raiſonnablement ſe plaindre du traittement que j'ai fait à ſon beau frere, je penſois au contraire lui avoir donné grand ſujet de s'en loüer, puis qu'ayant tenu ici une conduite qui m'avoit juſtement déplû, j'ai bien-tôt fait ceſſer tout le reſſentiment que j'en devois avoir à la conſidération dudit de Groot.

Il faut continuer vos plaintes ſur l'impunité du Capitaine qui avoit piraté le Vaiſſeau le Dauphin, & pour le desdommagement des intéreſſez. Quand on ne me ſatisfera pas pleinement là-deſſus, à cauſe du credit des parens de cet Armateur, cela me ſervira toûjours à en uſer de même, ſans qu'on s'en puiſſe plaindre, en diverſes affaires dont l'Ambaſſadeur Boreel a occaſion tous les jours de me ſolliciter puiſſamment, & vous devez même déclarer aux Etats qu'on traittera dans mes ports les Vaiſſeaux de Hollande comme on a traitté à Enkhuyſen le Vaiſſeau le Dauphin, ſi on ne chatie point l'Armateur, & ſi on ne ſatisfait Fremont de ſes dommages & intérêts.

Dans

Dans l'affaire de Rhinsberg ; pour ménager par quelque bon accommodement la satisfaction de l'Electeur de Cologne, il faudra se conduire comme il vous témoignera le désirer, & puisqu'il ne croit pas pouvoir accepter le parti de prendre de l'argent, en récompense pour des raisons qui d'ailleurs paroissent bonnes, vous devez vous appliquer aux autres moyens qu'il vous suggere pour un échange de terres.

Si l'Evêque de Munster s'étant déja mis en marche avec quinze mille hommes, & qu'il puisse entrer dans le Velau, comme vous le mandez, les Etats auront commis une grande faute d'avoir manqué de conclure à tems avec le Comte de Waldek, la conduite des Troupes du Duc de Zel & de l'Evêque d'Osnabrug. Il sera bon que vous contribuiez à ce qui dépendra de vous à faire hâter cette résolution. L'Envoyé dudit Evêque, qui est un Commandeur de l'Ordre de Malthe, est arrivé ici depuis quelques jours, & m'ayant vû, il n'a point fait de difficulté de me déclarer de la part de son Maître qu'il s'est engagé par un Traité avec le Roi de la Grande Bretagne d'attaquer par terre les Etats, & je lui ai fait une déclaration réciproque, que s'il mettoit ce Traité à exécution, j'assisterois lesdits Etats de toutes les forces dont ils auront besoin pour leur défence. Le prétexte de sa mission a été pour me demander lui même du secours, en vertu de l'Alliance du Rhin, comme étant lui même l'attaqué, à cause de l'entrée que les Troupes Hollandoises firent l'année derniere sur ses Etats. Il prétend qu'elles commirent, durant quelques mois qu'elles y séjournerent, des violences extraordinaires, & toutes sortes de dégats, sans que depuis ce tems là, on lui

en

en ait fait aucune reparation, ni qu'il y ait eu aucun accommodement entr'eux. La réponse à cette belle prétension, n'a pas été difficile à faire pour convaincre l'Envoyé même dans son ame, quoi qu'il n'ait pas voulu l'avoüer, sçavoir, que son Maître ne sçauroit aujourd'hui entreprendre aucune voye de fait contre les Provinces-Unies sans devenir manifestement l'aggresseur, & par conséquent sans m'obliger nécessairement à leurs défences, comme je me serois crû obligé à la sienne, en vertu de la Ligue du Rhin, si les Etats alloient présentement l'attaquer, hors dans le cas qu'il prétendit toûjours demeurer Armé, & les consommer en dépense par des ombrages continuels de ses desseins, pendant qu'ils ont d'un autre côté à soûtenir une pésante guerre.

J'ai attendu à faire partir l'Esseins pour aller trouver l'Evêque, que ce Commandeur fut arrivé. Aussi-tôt que j'ai sçû ce qu'il avoit à me dire, l'Esseins s'est mis en chemin, & a ordre de vous donner part de ce qu'il fera, & ce qu'on lui dira, & même de passer lui même à la Haye pour vous en mieux informer, s'il voit jour à entamer utilement quelque Négociation d'accommodement pour laquelle ensuite il pourroit faire les allées & venuës, si les Etats témoignent le désirer, & non autrement.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 23. Septembre 1665.

DEpuis la Lettre du Roi écrite, & le départ de Sa Majesté pour Villers Coterête, Mon-

Monsieur van Beuningen m'a vû, qui m'a donné de meilleures nouvelles du Traité du Comte de Waldeck, & de ce qui regarde leurs Flottes, car il m'a assuré que l'on avoit conclu avec ledit Comte, & que par plusieurs avis, & milles conjectures qui valloient autant joints ensemble qu'une certitude, la Flotte des Indes & tous leurs Vaisseaux Marchands étoient heureusement rentrez dans leurs Ports. Il est vrai qu'il y adjoute une circonstance qui ne m'a pas plû, ni peut-être à lui même, selon ce que j'en ai pû juger, qui est que leur Armée Navale ayant sauvé les Vaisseaux Marchands, & toutes leurs richesses, avoit pris la route d'Angleterre pour aller chercher leurs Ennemis. A proprement parler c'est vouloir tenter le Ciel; ils ont la Paix dans leurs mains, ils peuvent faire consommer les Anglois par la dépense, & sans aucune nécessité, ils vont commettre tous ces avantages là, & la fortune de leur Etat, à l'incertitude d'un évenement de guerre, avec même plus d'apparence d'y perdre que d'y pouvoir rien gagner. S'ils agissoient sans Alliez, ou qu'ils ne vouluſſent pas les obliger à courir le même sort, nous n'aurions rien à dire & nous nous contenterions de leur souhaiter un bon succès de leur bravoure, mais certes de prendre toûjours de pareilles résolutions sans concert, & se plaindre incessamment qu'on ne fait pas tout ce qu'ils désirent en la même maniére qu'ils le veulent, c'est ce qui est un peu dur à digerer.

Le Sieur van Beuningen m'a pressé, sur la réponse de Sa Majesté au Memoire qu'il lui a présenté, pour lui demander de la part de ses Maîtres, la Garantie contre Monsieur l'Evêque de Munster, & suivant l'ordre que Sa Majesté m'en

m'en avoit laiſſé en partant, je lui ai répondu en ſon nom qu'elle avoit réſolu de leur preſter ladite Garantie, quand ils ſeront effectivement attaquez par ledit Evêque, c'eſt-à-dire que le Roi ne veut pas conſidérer comme une attaque la conſpiration que leſdits Etats ſe plaignent que l'Evêque à faite, pour s'emparer de quelques-unes de leurs places, ce qui non ſeulement a été ſans effet, mais eſt aujourd'hui publiquement déſavoüé par ce Prince.

Le Sieur van Beuningen a eſtimé devoir dépêcher un Courier Exprès, pour faire ſçavoir avec plus de diligence aux Etats cette réponſe de Sa Majeſté; & je me ſers de cette occaſion, plus prompte que l'ordinaire, pour vous dire que Sa Majeſté m'a chargé de vous mander que vous parliez auxdits Etats ſur l'affaire de l'Evêque, en la même maniere que j'ai parlé audit Sieur van Beuningen.

Nous avons auſſi diſcouru, ledit Sieur van Beuningen & moi, ſur la garantie contre l'Angleterre, & étant depuis venu à la Campagne, il a pris occaſion de m'écrire un Billet, où il me fait parler plus avant que je n'avois fait, ainſi que je lui ai fait connoitre par ma réponſe; & afin que vous ſoyez informé de tout, je vous addreſſe une Copie de ſon Billet & de ma replique.

Pour répondre à un endroit de vôtre derniere dépêche particuliere, où vous dites ſi Meſſieurs les Etats ſont bons à quelque choſe &c. je vous dirai confidemment entre nous, & s'il vous plait dans le dernier ſecret, que nous ſommes ici perſuadez, que quelque choſe que le Roi faſſe en cette rencontre pour Meſſieurs les Etats, à quoi il eſt néanmoins très-reſolu pour ſon propre honneur

neur & pour son intérêt aussi, qui n'est pas que les Etats succombent ; Ils n'en auront aucune gratitude en d'autres tems, & que dès que Sa Majesté voudroit faire valoir ses droits sur la Flandres, ils prendront le parti de ses Ennemis. N'est-il pas bien fâcheux d'avoir à entrer en une grande guerre, dans laquelle même nous serons peut-être abandonnez, & cela pour des gens qui nous payeront de la retribution que je viens de dire ?

Je sçai que depuis quelques jours un Prince serviteur du Roi dans l'Empire, & ami de l'Evêque de Munster, a envoyé le sonder, pour découvrir si, en cas que Sa Majesté lui promit de faire desister Messieurs les Etats de leur protection de Borckelo, il ne quitteroit pas le dessein de leur faire la guerre. Je ne sçai pas encore quelle réponse ledit Evêque aura fait, mais je crois cependant qu'il pourroit être utile pour se tirer cette épine du pied, qui ne peut être que fâcheuse, que vous sondassiez aussi secretement de vôtre côté quelques principales personnes des Etats, pour penetrer là-dessus ce qu'ils pensent, c'est-à-dire, s'ils agréeront que le Roi pût faire cette ouverture audit Evêque, auquel cas vous en donnerez promptement avis au Sieur de Lesseins dans le tems qu'il sera près de lui. Il part demain matin de Paris sans faute, & fera assez de diligence en son voyage. Quand j'ai parlé de cette affaire au Sieur van Beuningen, il n'a pas témoigné desapprouver que Sa Majesté promit à l'Evêque de Munster, qu'elle lui feroit donner toute la satisfaction qui seroit trouvée raisonnable touchant Borckelo ; mais ce ne sont que des termes generaux sujets à explication, & que l'Evêque comptera pour rien. Il faudroit

voir

voir si l'on pourroit passer plus avant, en la maniere que je viens de dire au commencement de cet article.

COPIE

D'un Billet de Monsieur van Beuningen à Monsieur de Lionne, dont il est fait mention en la Lettre ci-dessus.

MOnsieur, j'écris aujourd'hui à Messieurs les Etats mes Maitres, ce que vous m'avez fait la grace de me dire de la part du Roi, en réponse de mes deux derniers Memoires, & le sens de ce que j'écris est, que Sa Majesté prestera réellement auxdits Etats la garantie comprise dans le Traité d'Alliance contre l'Evêque de Munster, en cas qu'ils viennent à être attaquez; mais qu'elle ne croit pas devoir se resoudre à la prestation de la garantie, sur ce qui lui a été representé touchant la trahison contre quelques Villes & Places dans leur Etat, parce que Sa Majesté n'a pas vû des preuves suffisantes pour convaincre ledit Evêque de l'avoir tramée, & parce qu'il denie d'y avoir aucune part, & veut faire paroitre par un Ecrit public qu'on la lui impute à tort. Et pour ce qui concerne les Anglois, que Sa Majesté fera joüir lesdits Seigneurs Etats de la garantie contr'eux purement & simplement, sans accrocher la prestation à aucune condition, & particulierement sans l'accrocher à celle de l'acceptation des conditions de paix proposées par Sa Majesté au Roi d'Angleterre, auxquelles pourtant Sa Majesté recommande auxdits Seigneurs Etats fort instamment de se vouloir accommoder, pour les raisons que vous m'avez fait l'honneur de me dire. J'ai mandé

dé aussi que vous aviez eu la bonté d'accorder à ma Requête, que vous feriez sçavoir ces bonnes intentions du Roi à Monsieur l'Ambassadeur d'Estrades, afin que lesdits Seigneurs Etats les puissent entendre par lui plus exactement, & qu'on a répondu ici à Monsieur l'Envoyé de l'Evêque, en conformité de ce qui vient d'être dit en des termes très-forts, & comme lesdits Seigneurs Etats le peuvent desirer le plus. Je crois avoir exprimé le sens de ce que j'ai eu le bien d'entendre de vous. Il reste que Sa Majesté mette réellement en effet ladite garantie comme lesdits Seigneurs Etats l'en ont fait prier, & qu'il fasse denoncer nettement, & sans aucune reserve, cette sienne resolution au Roi d'Angleterre, chose digne de la generosité & de la justice de Sa Majesté, & qui doit produire une bonne & équitable fin de cette malheureuse guerre, selon toutes les apparences, & mille autres bons effets à l'avantage commun. Je vous prie que je puisse avoir la Lettre qu'il vous plaira d'écrire à Monsieur d'Estrades, demain de bon matin, quand je ferai partir un Courier exprès pour la porter avec les miennes à la Haye. J'envoyerai chez vous pour l'aller prendre, & me recommande à vos bonnes graces,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble, très-obéissant, & très-obligé,

Signé, VAN BEUNINGEN.

A Paris le 22. Septembre 1665.

RE-

REPONSE

De Monsieur de Lionne audit Billet.

MOnsieur, tout ce que vous dites dans vôtre Billet touchant l'Evêque de Munster est fort bien, & selon l'intention de Sa Majesté. Pour le second point, vous trouverez, s'il vous plait, bon que je vous represente que vous me faites parler un peu plus avant que je n'ai fait, & que je n'ai eu autre intention que de confirmer la même chose que Monsieur d'Estrades a déja declarée de la part du Roi à Messieurs les Etats, qui est que la prestation de la garantie étoit pure & non conditionnée, & que Sa Majesté avoit seulement voulu voir sur les conditions que Sa Majesté a proposées au Roi de la Grande Bretagne, vous sçavez, Monsieur, par quel mouvement. Je vous reitere cependant que les intentions de Sa Majesté pour Messieurs les Etats ne peuvent être meilleures ni plus sinceres. Je demeure, &c. A Surennes le 23. Septembre 1665.

DE LIONNE.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 24. Septembre 1665.

J'Ai reçû les deux dépêches que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 18. du courant. La tempête ayant dispersé partie de la Flotte de Messieurs les Etats, dix-sept Navires, dont trois sont des Indes estimez à qua-

quatre millions, ont été pris par les Anglois. Il en manque encore cinq des Indes, qu'on ne sçait s'ils seront pris ou peris, & dix-sept Navires de guerre. La Flotte de Messieurs les Etats est forte de 70. Navires, & a fait voile du côté où est celle d'Angleterre. Elle a passé ce matin à la vûë de Schevelingen. Monsieur de Wit n'a pas voulu mettre pied a terre, & comme il est d'avis de combattre, on ne doute pas que les deux Flottes ne soient bien-tôt aux mains.

Je croi que Monsieur van Beuningen changera à present d'avis aussi-bien que Messieurs d'Amsterdam, sur qui toute cette perte tombe. On sçait asseurément qu'elle monte déja à huit millions, & si les autres Navires des Indes ne se sauvent, cette Compagnie ne sçauroit se remettre de dix ans.

Il y a si peu de tems entre la reception des dépêches de Vôtre Majesté & le depart de l'Ordinaire, que je ne puis pas lui répondre sur les ordres qu'elle me donnent, parce qu'il faut que je prenne mes mesures avec mes amis pour parler de cette matiere, comme de moi-même, & tâcher auparavant de faire donner une negative par l'Assemblée de Hollande, aux fortes instances que l'Ambassadeur d'Espagne & Friquet Envoyé de l'Empereur font, par les offres de la mediation de la part de leurs Maitres, pour l'accommodement entre le Roi d'Angleterre, l'Evêque de Munster, & cet Etat.

Cette derniere perte étonne fort tous ceux du Gouvernement, & même a déja produit une revolte à Rotterdam, où le Peuple est allé investir la Maison de Ville. On a été obligé d'y envoyer des Troupes, qui avec l'assistance des bons Bourgeois ont pris six des principaux mu-

tins

tins qui doivent être pendus. Pendant cet intervalle les Cabales d'Eſpagne & d'Angleterre employent toutes choſes pour mettre la diviſion dans les Provinces; tous ceux de la cabale contraire inclinent à s'accommoder avec l'Angleterre, mais avec des conditions ſi dependantes du Roi, qu'on voit bien qu'ils ſont plus portez à la ruïne dudit Sieur de Wit, qu'au bien de la Patrie. Je ne m'ouvrirai de rien à perſonne que je n'aye preſenti auparavant les ſentimens de ceux à qui je parlerai; car c'eſt une affaire fort delicate à traiter, dans une conjoncture où la méfiance eſt grande contre la France, & où tous les partis ſont unis pour la decrediter. Ils ſe ſervent de la Lettre que Monſieur van Beuningen a écrite aux Etats du 11. du courant, dont j'envoye Copie à Vôtre Majeſté, & de mes Memoires, qui marquent que Vôtre Majeſté a eu la bonté de faire ſa declaration ſans condition & ſans aucun intérêt.

Quant au premier article, qui dit que ſi les Etats ne ſe tenoient point aux propoſitions que Vôtre Majeſté a fait faire au Roi d'Angleterre, elle ne pourroit pas garantir le Traité.

Et quant au ſecond, que cet Etat feroit bien de faire la paix; mais que ſi cet Etat s'attendoit tout-à-fait aux intérêts de la France, elle ne l'abandonneroit pas.

Les Cabales vont publier par les Villes, que c'eſt pour les amuſer d'une eſperance de paix, & ne ſe declarer pas, & l'expliquent en cette maniere:

Que la menace de ne preſter pas la garantie, ſi on n'accepte les conditions de Paix, eſt un autre amuſement, en ce que le Roi d'Angleterre a refuſé toutes les propoſitions que Vôtre Majeſté

a fai-

a faites, & en a donné d'autres que les Etats ne peuvent accepter.

Et que pour le dernier article, il est aisé de voir l'intention de Vôtre Majesté, qui est de les engager dans une guerre contre le Roi d'Espagne, & non pas de leur prester la garantie sans condition, ainsi que je les en ai asseurez de sa part.

Tout ce que dessus, quoi qu'éloigné de l'apparence, ne laisse pas de faire impression sur leurs esprits, & ôter la créance qu'ils avoient en moi.

Je ne manquerai pas de prendre mon tems d'agir conformement aux ordres que Vôtre Majesté me donne, & de lui en rendre compte l'Ordinaire prochain.

L'Evêque de Munster a pris & pillé une petite Ville dependante de la Gueldre: son Armée est forte de 18000. hommes, Messieurs les Etats n'en ont pas six mille pour s'y opposer: s'il profite de leur foiblesse il prendra des places sans qu'ils soient en état de les secourir.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 24. Septembre 1665.

POur ce qui regarde Monsieur de Wit, je ne sçai pas quand nous le verrons, il veut combattre, & je doute qu'il en revienne, de l'humeur dont il est, il n'évitera pas le peril. Je tiens la partie des Anglois bien forte, ils sont près de vingt Navires plus que les Hollandois, plus grands, mieux fournis d'Artillerie, & plus

forts d'hommes & proche de leurs Côtes; car il eſt à remarquer qu'ils ont évité le combat en pleine mer, & qu'ils ont gagné la nuit la Côte d'Angleterre pour mettre leurs priſes en ſeureté, & être plus libres pour le combat: ſi les Hollandois le perdent, je doute qu'ils s'en puiſſent relever.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 27. Septembre 1665.

VOtre dépêche du 23. m'a été renduë hier aſſez tard. Le même jour les Etats ont reſolu de donner ordre à Monſieur van Beuningen, de remercier le Roi de la garantie qu'il leur promet contre l'Evêque de Munſter, en cas qu'il ſoit aggreſſeur, comme il l'eſt effectivement, étant entré dans leur Païs, ayant pris & pillé trois petites Villes & deux Chateaux, dont l'un appartient à Mr. d'Amelo qui eſt des Etats de Gueldres. Il continuë ſa marche en deux Corps d'Armée, qu'on dit être de 22000. hommes. Outre le Traité fait avec le Duc de Zel & l'Evêque d'Oſnabruck pour douze mille hommes, ils ont donné des Commiſſions pour ſix Regimens d'Infanterie & quatre de Cavalerie; ils levent outre cela ſix mille Waertgelders pour mettre dans les Places.

On a eu nouvelle que 17. Navires de guerre, quatre des Indes, & 22. Vaiſſeaux Marchands ſe ſont retirez en Norwegue. La Flotte de Meſſieurs les Etats où Monſieur de Wit eſt reſté, a ordre de les aller chercher.

Plu-

Plusieurs des Etats sont d'avis de rappeller Monsieur de Wit après avoir ramené les Vaisseaux, de desarmer la Flotte, & de joindre 5000. hommes de vieilles Troupes, qui étoient commandées sur ladite Flotte, au Corps qu'on a envoyé dans les Places qui sont frontieres à la Westphalie.

Outre toutes ces levées nouvelles, l'on augmente chaque Compagnie de Cavalerie de trente Maitres, & chaque Compagnie d'Infanterie de 25. hommes. Ce renfort va à 3000. hommes.

L'on travaille incessamment à ajuster les differens avec la Suede, le Dannemarc, le Duc de Neubourg, & l'Electeur de Brandebourg. Quant à l'échange de Rhimberg, je n'y vois aucun jour dans l'absence de Monsieur de Wit, non plus que de parler du sujet de la dépêche du Roi du 18. du courant, pour les mêmes raisons que Sa Majesté allegue; & comme je n'ose me confier à personne sur une matiere si delicate, j'ai crû qu'il valoit mieux attendre le retour dudit Sieur de Wit, que je presserai, comme étant fort important dans la conjoncture presente.

Je m'asseure qu'il aura bien de la joye d'apprendre qu'en toutes rencontres Sa Majesté lui donne de plus en plus des marques de son affection, & l'honore de sa protection.

Messieurs les Etats ont declaré à Friquet & à Richard, qu'ils ne vouloient pas de leur Mediation, qu'ils avoient celle de Vôtre Majesté, & qu'ils n'en vouloient pas d'autre.

Ils leur ont aussi fait entendre qu'il étoit inutile de poursuivre la Ligue pour la défense des Pays-bas, & que les Etats étoient trop attachez à la France pour écouter de telles propositions.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 1. Octobre 1665.

J'Entretiens toujours, autant qu'il m'eſt poſſible, les Deputez de la Province de Hollande dans les bonnes diſpoſitions, où j'ai mandé à Monſieur de Lionne que j'avois tâché de les porter, touchant les dernieres conditions qui ont été propoſées par le Roi d'Angleterre, juſques à ce que je voye jour de les preſſer, & de les pouvoir faire expliquer plus nettement là-deſſus, à quoi j'eſpere qu'ils ſe reſoudront bien-tôt.

On a ſçû au vrai la perte que les Etats ont faite par la tempête. Elle conſiſte en deux Navires des Indes, quatre de guerre, ſix Marchands, quatre Flutes chargées de vivres, & deux Brulots; tout cela eſt eſtimé à cinq millions; leſdits Vaiſſeaux tomberent au milieu de la Flotte Angloiſe, qui les a pris ſans combattre. Il y a encore un Navire des Indes qui a peri ſur les Côtes d'Irlande. Les Etats s'eſtiment bienheureux d'avoir ſauvé de cette grande tempête neuf Navires des Indes, 52. Marchands, & tous les Navires de Guerre, à la reſerve de quatre que les Anglois ont pris.

Meſſieurs les Etats m'envoyerent hier des Deputés, pour me ſignifier la rupture de l'Evêque de Munſter, étant entré dans le Païs de Twent & dans la Comté de Zutphen, ayant pris & pillé trois petites Villes, & attaqué Oldensheim qu'il a pris, n'y ayant eu que de la Bourgeoiſie, mais qui eſt un Poſte conſiderable ſi on lui donne le

tems

tems de s'y fortifier ; qu'après une aggression si manifeste, ils supplient vôtre Majesté de leur vouloir prester la garentie suivant le Traité de de 1662. Je leur promis d'en rendre compte à Vôtre Majesté, & les assûrai qu'ils pouvoient faire état de son affection & de sa protection.

S'ils avoient été plus diligens à distribuer leur argent, leur Frontieres seroient mieux garnies. Toutes les Compagnies Collonelles ont Patente pour aller joindre le Prince Maurice & le Ringrave. L'Evêque de Munster a reçû encore un nouveau renfort de Troupes, & son Armée est à present de 25. à 26000. hommes qu'il a separés en deux ; il marche dans le Païs des Etats, avec quinze mille hommes, & a laissé le reste sur les frontieres de son Païs, pour s'opposer aux Troupes du Duc de Zel & de l'Evêque d'Osnabrug.

L'Empereur a pris en sa protection le Païs d'Oostfrise, & quoi qu'il paroisse par là, que l'Evêque ne pourra pas y aller prendre ses quartiers, les Etats ne laissent pas d'apprehender pis, & que l'Empereur ou le Roi d'Espagne ne prennent tout d'un coup cette Armée en service, & ne la poste dans l'Oostfrise, le pays de Frise & de Groningue étant découvert de ce côté-là.

On a eu nouvelles que les deux Flottes de Smirne de l'Année passée & de celle-ci, estimées à vingt deux millions, sont parties de Cadix le 3. du mois passé pour venir en Hollande par la Mer du Nort. La Flotte des Etats doit aller au devant, ainsi c'est encore une nouvelle esperance aux Anglois de gagner, & une apparence d'un Combat ; & il est bien malaisé dans toutes ces incertitudes de pouvoir affermir une Negociation de Paix. Le Sieur de Groot contiq 3 nuë

nuë d'agir ainsi que je l'ai mandé à Vôtre Majesté, & il y a plusieurs Deputés de la Province d'Hollande qui se sont fort retirés, & il ne faut pas esperer de les faire revenir, à moins que la Declaration de Vôtre Majesté contre l'Angleterre ne paroisse, & qu'ils ne soient persuadez qu'elle est effective & réelle, car tout ce que je leur puis dire, suivant les ordres que j'en ai de Vôtre Majesté, ne fait nul effet, ces esprits étant dans la méfiance.

Tout presentement arrive la nouvelle que l'Evêque de Munster a pris Borckelo, & qu'il a fait main basse, tant sur les Habitans que sur la Garnison.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 2. Octobre 1665.

J'Ai reçû Samedy dernier un Courier dépêché exprès par l'Archevêque d'Ambrun, mon Ambassadeur en Espagne, pour me donner avis que le 17. du passé sur les quatre heures du matin, Dieu avoit appellé à soi le Roi Catholique mon beau Pere d'une maladie qui n'a duré que cinq jours. La tendresse de la proximité dont nous nous touchions en tant de manieres ma donné beaucoup de douleur de cette perte, quoi que préveuë depuis long-tems pour ne pouvoir être évitée. Le Testament dudit Roi ayant été ouvert, on a trouvé qu'il laisse la Tutille du Jeune Roi nommé Charles second, & la Regence de ses Etats à la Reine sa Femme avec un Conseil de six Personnes qu'il a nommées,

mées, & qui ne doivent néanmoins avoir d'autres voix que conſultive. Ces ſix Conſeillers ſont le Préſident de Caſtille, ou ſon Succeſſeur dans la même Charge, le Vice-Chancelier d'Arragon, Viceroi de Naples, l'Archevêque de Tolede, ou celui qui le ſera, le Cardinal de Sandoual qui l'étoit, étant mort le même jour que le Roi, le Marquis d'Ayetonne, & le Comte de Pegneranda. Il appelle à la ſucceſſion de tous ſes Etats, le Prince d'Eſpagne, & tous ſes enfans mâles & femmelles, & après eux l'Imperatrice Marguerite, attendu, dit-il, la renonciation de l'Infante Marie Thereſe Reine de France. J'ai témoigné en cette occaſion à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne que je veux prendre la protection du jeune Roi mon beau Frere, & lui donner toutes les marques d'amitié & de tendreſſe qui ſeront en mon pouvoir.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 2. Octobre 1665.

JE vous ai écrit ce matin à la hâte par le Courier de Monſieur van Beuningen, la réſolution que le Roi a priſe d'envoyer inceſſamment le Corps de deux mille Chevaux, & de 4000 hommes de pié que Meſſieurs les Etats lui ont demandé, & je n'ai rien à ajouter ce ſoir ſur cette matiére, remettant à vous en écrire plus de particularitez par un ſecond Courier, que ledit Sieur van Beuningen fait état de depêcher, après avoir concerté diverſes choſes avec Monſieur le Tellier.

N'y auroit-il point moyen d'introduire quelque bonne négociation pour l'acquisition & l'achat de Maſtricht, qui n'eſt qu'a charge aux Etats. Comme vous êtes fort heureux en pareilles Négociations, je vous prie de m'en mander vôtre penſée, & par quel biais vous eſtimez qu'on s'y deut prendre pour y réuſſir, & cependant vous n'y ferez s'il vous plait aucun pas que ſur vôtre réponſe. Je n'ai pas eu le tems de vous mander préciſément les ſentimens & les Inſtructions du Roi.

Le Roi a été fort aiſe d'apprendre ce que vos Amis vous ont dit, qu'ils étoient prêts de donner leur avis pour entrer en des Traitez avec Sa Majeſté plus étroits que le dernier; mais quand ils vous ont témoigné de n'être pas perſuadez que Sa Majeſté fut aſſez bien avec le Roi d'Angleterre pour le porter à des Conditions de Paix, qui ſoient raiſonnables, & qu'ils ſçavent que la grande liaiſon dudit Roi, eſt avec l'Eſpagne & l'Empereur, vous n'aurez pas manqué de leur répondre que cette derniere circonſtance peut être vraye, mais que quand le Roi dit qu'il portera le Roi d'Angleterre à des conditions équitables, ce n'eſt pas le motif du crédit qu'il croit avoir ſur ſon Eſprit, mais par la crainte de la déclaration dont la ménace fait peut-être plus d'effet que ne feroit le coup, comme il arrive dans les excommunications leſquelles étant une fois lancées on s'y accoûtume.

Les autres points de vôtre dépêche du 27. ne me donne pas occaſion d'y répliquer, que pour vous dire qu'elle nous a tiré d'une grande inquiétude, pour ce qu'il s'étoit répandu ici un bruit d'un nouveau combat entre les Flottes, où l'on diſoit que la Hollandoiſe avoit été battuë dos

& ventre, & en effet je crains bien s'il se donne, que ceux qui ont débité cette nouvelle ne se soient trouvez Prophêtes. Redoublez vos efforts, Monsieur, pour faire revenir promtement Monsieur de Wit, sans la présence duquel il y a sujet de craindre que les affaires ni de la guerre ni de la Paix ne sçauroient bien aller.

La mort du Roi d'Espagne va donner lieu à faire de grandes reflexions aux politiques de vos quartiers. Une preuve que le coup les a bien étourdis à Madrid, c'est que l'Ambassadeur d'Espagne n'a pas à l'heure que j'écris reçû encore son Courier; il a seulement eu une Lettre du Monsieur de la Poste de St. Sebastien, qui lui confirme la chose.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 6. Octobre 1665.

JE reçois tout présentement une dépêche de mes Ambassadeurs en Angleterre, que j'ai trouvé de telle importance, que j'ai voulu aussitôt prendre la plume pour vous informer de ce qu'elle contient. Ils mandent que les derniers bons succès de la Flotte du Roi d'Angleterre vont relever les espérances des Anglois; que le Sieur van Goch qui venoit de les quitter étoit convenu avec eux d'une chose dont ils sont si fort persuadez, qui est, que le Parlement accordera audit Roi, sans peine, & sans répugnance une nouvelle contribution tel qu'il la voudra demander; que si une fois la résolution est prise, le Roi d'Angleterre pour qui ses peu-

ples auront fait si volontiers un nouvel effort, ne s'exposera plus à conclure aucun Traité, qu'a des conditions, qui rempliſſent les grandes eſpérances qu'ils avoient conçûë de cette guerre; & nottamment quand la peſte de Londres ſera un peu diminuée, comme il ſemble qu'elle eſt ſur ſon déclin, le nombre des morts de la derniere ſemaine ayant été moindre que la précédente de 434 perſonnes.

Qu'il eſt donc néceſſaire, ſi Meſſieurs les Etats veulent la Paix, qu'ils s'expliquent nettement avant le 15. de ce mois; car s'ils n'ont pas (diſent-ils) la liberté de déclarer dans ce tems-là au Roi d'Angleterre, que Meſſieurs les Etats cederont purement & ſimplement la nouvelle Belgique, & Cabo Corſo, qu'ils reſtitueront Cormantin, qu'ils donneront ſatisfaction pour les Vaiſſeaux Bonavanture & bonne Eſpérance, & pour ceux qui ont été traverſez dans leur Commerce, & qu'ils ont nommé des Commiſſaires pour leſquels ils demanderont des ſaufconduits.

On ne doit pas douter, ajoûtent-ils, que le Roi d'Angleterre ne prenne des meſures dans le Parlement pour s'aſſurer d'un nouveau ſecours, & afin (pourſuivent-ils) qu'on ne croye pas que ce ſoit là une affaire de longue haleine, il faut ſçavoir que l'aſſemblée du Parlement ne durera que trois ſemaines, ou un mois au plus, parce que les Députez y iront preſque tous à leurs dépens, & voudront s'en retourner promtement chez eux, pour ne pas ſéjourner davantage, dans une Ville qui n'eſt qu'à ſeize lieuës de Londres, & dans laquelle même il y a beaucoup de gens qui étant partis de lieux infectez y pourroient apporter le mauvais air.

Leſdits

Lesdits Ambassadeurs continuent leur dépêche par cette reflexion, que si on balance tant soit peu après ce qui est arrivé, les difficultez qu'ils feront d'offrir au Roi d'Angleterre, des choses qui mêmes étant acceptées ne satisferoient pas ces peuples, ne serviront qu'à échauffer le Parlement, & que la présence desdits Ambassadeurs l'obligera de donner une plus grande somme qu'il ne l'accorderoit, si on n'attendoit point parler d'une Négociation qui n'est approuvée que des gens sages & par conséquent d'un fort petit nombre, & qui choque tous les autres.

Il seroit bien à désirer que le Sieur de Wit fut de retour à la Haye, car il aura pû connoître qu'un coup de vent dans les guerres qui se font sur la Mer, renverse tous les projets de la prudence la plus consommée.

Je vous marque précisément ce qui m'est venu en dernier lieu d'Angleterre, parce qu'il m'a parû mériter grande considération, afin que vous en usiez de de-là ainsi que vous estimerez plus à propos pour le bien des Etats, & celui de la Paix que chacun doit souhaiter; & je vous dirai là-dessus que quand on s'est plaint ici au Sieur van Beuningen qu'aux choses qui requeroient le secret, & qu'on y prit de promtes résolutions, vous ne sçaviez à qui vous adresser en l'absence du Sieur de Wit, il a répondu, que vous pouviez parler de tout au Sieur Beverning, avec la même confiance, en cas qu'après avoir représenté l'Etat des affaires, on vous donnât le pouvoir que demandent les Ambassadeurs, de déclarer au Roi ce qu'ils proposent, pour gagner en cela jusques aux moindres momens. Vous leur en donnerez avis par un Courrier Expres, en même tems que vous m'en informerez.

MEMOIRE

Du Comte d'*Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 7. Octobre 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître de ſignifier à Vos Seigneuries, qu'elles connoîtront enfin quelle a toûjours été non ſeulement la ſincérité de ſes intentions à leur égard, mais auſſi ſon affection particuliere pour leurs Interêts, par l'envoy effectif du corps de Troupes que Sa Majeſté a accordé à Monſieur van Beuningen pour la défence de leur Etat, ayant même choiſi & ordonné, parmi ce corps là, des Troupes qui ſont ordinairement prêtes de ſa perſonne, même de ſes propres gardes, dont elle veut bien ſe priver pour cet effet.

Ledit Ambaſſadeur Extraordinaire a ordre auſſi de faire inſtance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaiſe accorder la permiſſion de ſortir du Port d'Amſterdam à trois flutes bâties au même lieu, pour le compte de la Compagnie des Indes Orientales de France, avec leurs Charges que le Seigneur Blot doit envoyer en France, comme auſſi à trois autres Navires Marchands, que le Sieur de la Garde-Belin à ordre de faire conduire auſſi en France avec leur Charge, pour le compte de la Compagnie Occidentale, & de vouloir donner les ordres néceſſaires pour cela à l'Amirauté de ladite Ville d'Amſterdam. Donne à la Haye le ſeptiéme Octobre 1665.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 8. Octobre 1665.

DEpuis que la dépêche du Roi a été achevée ſur celle que Sa Majeſté avoit reçûë de Meſſieurs les Ambaſſadeurs en Angleterre, nous avons reçû la vôtre du prémier de ce mois, & comme vous y donnez quelque eſpérance que les Etats prendront bien-tôt la réſolution de s'expliquer nettement, ſur les dernieres conditions de l'accommodement qui ont été propoſées au Roi de la Grande Bretagne, ſadite Majeſté a eſtimé qu'il pourroit être utile de vous envoyer ladite dépêche par un Courier Exprès, afin que dans l'importante déliberation que leſdits Etats ſont ſur le point de faire, laquelle peut produire la Paix, ou prolonger encore la Guerre pour bon nombre d'années, ils n'ignoraſſent rien de ce qui peut les porter plûtôt à embraſſer un parti que l'autre. Comme rien ne leur peut donner plus de lumiere là-deſſus que de ſçavoir au vrai ce qui ſe paſſe chez leurs Ennemis, s'ils conſidérent bien l'état de toutes les affaires du monde, & ſe trouvant de ſurcroit attaquez dans leurs propres Païs par un nouvel Ennemi, dont les forces ne ſont pas mépriſables, ils jugeront vrai-ſemblablement que l'Ile deshabitée & infertile de Poleron, & un poſte plus ou moins dans la Guinée, ne méritent pas qu'on mette toute la Chrêtienté en feu, ni qu'ils faſſent la dixiéme partie des dépenſes auxquelles les engagera la continuation de la guer-

re, pour ne rien dire des mauvais succès auxquels il faut nécessairement être exposé, & qui à leur égard requierent une bien plus grande reflexion, parce qu'un nouveau mauvais évenement, ou sur Mer, ou sur Terre, pourroit ébranler toute la fortune & tous les fondemens de leur Etat. A dire vrai, tout ce que l'on conteste, ne me semble plus qu'un point d'honneur d'avoir à abandonner ce qu'on leur a pris, qui est la nouvelle Belgique, & d'avoir en même tems a restituer ce que leurs Armes ont occupez qui est Cormantin, car pour Cabo Corso, il me semble que les Anglois le possédent, du moins Ruyter est revenu de ces quartiers là sans les en avoir chassez. Quand j'ai communiqué la dépêche du Roi à Monsieur van Beuningen, il ne m'a sçû trouver d'autres raisons pour s'empêcher de donner les mains à ce que nos Ambassadeurs proposent que ce point d'honneur, où il lui paroit insupportable de ceder, au moins à ce qu'il dit, car je ne puis croire qu'intérieurement il ne soit d'un autre avis. Le Roi d'Espagne a bien fait la Paix a Munster & aux Pirennées, avec des désavantages incomparablement plus grands, parce qu'il a vû qu'elle lui seroit utile pour ne s'exposer pas à de nouveaux préjudices; & si aujourd'hui les Anglois par le gain d'un Combat se rendoient Maitres ou des Vaisseaux des Indes qui ne sont pas encore rentrez dans les ports, ou de partie de la Flote de Smirne qui est en chemin, je ne sçai que pourroient dire ceux qui auroient rejetté la Paix pour Poleron, ou pour Cormantin, & pour avoir refusé ce qu'ils ont cent fois offert eux mêmes, c'est-à-dire le dédommagement des deux Vaisseaux Bonne Avanture & Bonne Esperance, & des autres dont le Commerce a été traversé. Ja-

Jamais, à mon sens, une Paix ne tint à si peu de choses sans conclure, & il faudra qu'il y ait quelque fatalité qui a résolu un désordre général, si on ne vous donne pas promtement le pouvoir d'écrire à nos Ambassadeurs, qu'on demeure d'accord au lieu où vous êtes de toutes les conditions dont leur derniere dépêche fait mention.

Si la peste cesse, ou diminuë en Angleterre si le Parlement, comme il est indubitable, fournit encore une grande somme d'argent, si l'Evêque de Munster prend des quartiers dans leur païs, si le Corps des Suedois qui vient de Bremen, se joint à l'Evêque de Munster, ce qui peut être plus probables qu'incertain, les Etats croiroient-ils en être quittes alors pour Poleron & pour Cormantin; & où est d'ailleurs la charité pour le public, & l'affection qu'un Allié doit à l'autre de vouloir tirer par les cheveux cette Couronne dans une guerre pour un si médiocre intérêt, & pour lequel, même dans la rigueur, nous ne sommes engagez a rien, ces postes là étant hors de l'Europe. J'oublois encore la considération très prudente que vous faites, que l'Empereur ayant pris en sa protection le Païs d'Ostfrise, il peut arriver très probablement, sur tout après la mort du Roi d'Espagne, que la Maison d'Autriche prenne l'Armée de l'Evêque à son service, & qu'elle la poste dans l'Ostfrise, ce qui feroit un fâcheux coup pour les Etats, les Provinces de Frise & de Groningue étant découvertes de ce côté-là.

Voilà d'ailleurs Borckelo perdu, & si on avoit voulu à tems satisfaire l'Evêque, sur une bicoque, qui ne vaut que dix mille écus de rente, les Etats ne se trouveroient pas en la peine où

ou ils ſont. Il en pourroit bien arriver de même du côté d'Angleterre pour Poleron & Cormantin, qui valent encore moins, & je vous jure que ſi j'étois un des Miniſtres des Etats, je n'oppinerois pas dans leur aſſemblée différemment de ce que j'écris, & crois être obligé en conſcience de le faire pour le bien de ma patrie.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 8. Octobre 1665.

ON ſçavoit ici la mort du Roi d'Eſpagne quatre jours avant l'arrivée du Courier. Vôtre Majeſté verra par le diſcours que Friquet a fait aux Etats, que j'ai envoyé à Monſieur de Lionne, qu'il n'a pas perdu de tems après la mauvaiſe nouvelle qu'il a reçûë, de tenter s'il pourroit les induire à cette Ligue du Pays-bas tant de fois propoſée; mais il y a mal réüſſi dans la conjoncture de la joye qu'ils ont eu d'apprendre le ſecours que Vôtre Majeſté leur a accordé. J'eſpere qu'avec le tems elle connoitra l'effet de cette protection. Lors que Monſieur de Wit ſera ici, on pourra pouſſer plus avant les affaires.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 8. Octobre 1665.

LE Greffier de Meſſieurs les Etats vient tout preſentement de m'avertir que le Courier de

de Monſieur van Beuningen va partir. Je vous aſſeurerai qu'on ne peut recevoir la nouvelle du ſecours avec plus de joye que les Etats & tous les Peuples ont fait, & qu'il ne ſe peut rien ajouter aux termes que Monſieur van Beuningen a écrit aux Etats, pour marquer les bonnes intentions de Vôtre Majeſté. Je ſouhaiterois que Monſieur de Wit fut ici, nous ferions bien du chemin.

L'Evêque de Munſter a pris une Abbaye près Groningue qu'il fait fortifier, qui incommodera bien cette Province. Il a fait auſſi paſſer des partis en Brabant, qui ont pillé & fait contribuer la Mairie de Boiſleduc. L'épouvante eſt fort grande dans le Pays, & s'il eut eu des Généraux qui euſſent entendu le métier, ils auroient pris Grolle, Doesburg & Zutphen avant que Meſſieurs les Etats y euſſent pû jetter un ſeul homme; car à preſent que tout ce qu'ils ont de Troupes a marché ſur cette frontiere, il n'y a pas de quoi fournir les places ſuffiſamment pour ſoutenir un ſiege.

Ils ont mis toute leur bonne Infanterie ſur les Vaiſſeaux où il y a près de 8000. hommes. C'eſt ſur cela que je preſſe les Etats de faire rentrer leur Flotte, afin que cette Infanterie aille joindre leur Corps, & qu'on puiſſe compoſer une Armée.

Selon ce que je remarque que l'Evêque agit, & de la maniere qu'il y a diſperſé ſon Armée, à ne ſe pouvoir joindre ſi-tôt, & d'autant plus que les Troupes des Ducs de Brunſwick les attireront en partie du côté de cette frontiere, je vois bien de la ſeureté, que ſi les Etats avoient ſeulement 8000. hommes de pied & 4000. Chevaux, il ſeroit facile de combattre l'Evêque avec

ap-

apparence de bon succès ; mais il faudroit que ce coup se fit avec diligence & sans temporiser, ce qui se feroit aisément, à l'arrivée des Troupes du Roi, ou bien il se retirera dans son Pays ou dans ses places qui sera sa ruine, n'étant pas capable de loger son Armée, ni la pouvoir faire subsister.

Les Etats demandent que Monsieur l'Electeur de Brandebourg garantisse l'échange ou accommodement qui se fera avec le Duc de Neubourg, parce qu'il pourroit y revenir pour sa pretension, les Deputez dudit Duc de Neubourg demandant que par l'échange la Ville de Fauquemont & son Baillage y soient compris, qui est une appendance la plus considerable du Gouvernement de Mastricht. Ce détachement seroit fort prejudiciable à l'acquisition de Mastricht, en cas que la chose que vous avez pensé pût réüssir, & comme je prevois qu'elles ne consentiront point à cette demande, on pourra pendant le cours de cette negociation sçavoir vos pensées, & le biais qu'il faudra prendre pour entamer le Traité de Mastricht. Cependant je vous mande par l'Ordinaire les difficultez que j'y prevois, par l'intérêt que plusieurs particuliers ont de conserver cette place aux Maitres qui la possedent, surquoi j'attendrai vos ordres.

Pour Rhimberg, ceux à qui j'en ai parlé de moi-même, l'Electeur ne voulant pas paroitre, m'ont dit qu'ils n'ont pas de Terres en Souveraineté à lui donner en échange, mais bien des Terres Seigneuriales & de l'argent. Il faut attendre Monsieur de Wit qui est un homme fertile en expediens, pour pousser cette affaire.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 8. Octobre 1665.

J'Ai reçû la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 2. par l'Ordinaire. Je ne juge pas que l'on puiſſe entamer l'affaire de l'acquiſition de Maſtricht, qu'on n'ait auparavant diſpoſé les Deputez aux Etats Generaux, ceux des Villes, & le Conſeil de l'Etat à y donner leur conſentement, puis qu'il eſt neceſſaire, ſelon la conſtitution de cet Etat, (à y donner leur bon conſentement) que les avis ſoient tous conformes ſur une affaire de cette nature. Le Conſeil d'Etat y formera de grandes difficultez, parce que la Ville de Maſtricht le fait beaucoup conſiderer, à cauſe des Fortifications dont il a le ſoin, & de l'ordre des gens de guerre qu'il faut payer, & des Magaſins dont il a la ſurintendance, outre que la Deputation qu'il fait tous les ans de deux de ſon College, vaut à chacun des deux Deputez ſix mille livres, comme auſſi pareille ſomme eſt ordonnée à deux Deputez des Etats Generaux, ce qui les portera à s'y oppoſer par leurs intérêts. Il y a même des particuliers qui y ſont intéreſſez, comme Mr. de Ghent, un des Deputez Generaux, qui eſt grand Baillif de Fauquemont, & qui en tire dix mille livres tous les ans, & Monſieur Piterſon de la Province d'Overiſſel, qui eſt Grand de Dalem, leſquels ne donneront point leur conſentement qu'en leur promettant de les deſintéreſſer.

Mon-

Monſieur van Beuningen a ordre de remercier le Roi de la preſtation du ſecours qui apporte beaucoup de joye à Meſſieurs les Etats, auſſi bien qu'à tous les Peuples. Je n'ai pas eu peine d'obtenir la ſortie de trois Navires pour la Compagnie Orientale, & trois pour l'Occidentale, qui ont été accordez auſſi-tôt que j'en ai preſenté le Memoire. L'on a pareillement reſtitué les Marchandiſes qui avoient été pillées au Vaiſſeau appartenant au Sieur Fremont, & je vois tous les Etats bien diſpoſez à donner ſatisfaction au Roi dans les choſes qu'il deſirera d'eux.

Je preſſe inceſſamment les Etats de faire rentrer leur Flotte dans les Ports, afin que l'on puiſſe plus pouſſer les affaires, Monſieur de Wit étant de retour, ſans lequel on peut bien propoſer, mais rien reſoudre; & ainſi je ſuis les ordres du Roi, de ſuſpendre à m'ouvrir des matieres contenuës en ſes trois dernieres dépêches. Ce n'eſt pas que ſans rien gâter, ni ſe trop découvrir, je ne tâche à diſpoſer mes amis à ſuivre les ſentimens que j'eſtime être utiles & agréables au ſervice de Sa Majeſté.

Si le bruit qui court, que les Anglois ſoient rentrez dans leurs Ports & qu'ils deſarment, eſt vrai, Monſieur de Wit ſera bien-tôt ici avec la Flotte; mais cet avis eſt encore incertain, & je ne ſuis pas ſans inquietude, ſi les Anglois ſont en mer, d'un mauvais évenement d'un combat.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, preſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-bas, le 12. Octobre 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maitre de faire inſtance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaiſe de permettre le tranſport en France de la quantité de cinquante milliers de mêche, que Sa Majeſté a donné charge à Paul & Pierre Gaudin d'Amſterdam d'acheter, & qu'ils ſont prêts d'envoyer avec la permiſſion de Vos Seigneuries. Quoi que Sa Majeſté ſçache bien que cette Marchandiſe ſoit de contrebande, & qu'ainſi il depend d'elles d'accorder ledit tranſport, ou de ne l'accorder pas; néanmoins elle ſe promet que dans la conjoncture preſente de l'envoy de ſes Troupes pour la défenſe de l'Etat de Vos Seigneuries, & de la Cauſe commune, elles n'en feront aucune difficulté. Donné à la Haye le douziéme Octobre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 13. *Octobre* 1665.

JE n'ai oublié aucune des raiſons portées dans les quatre dernieres dépêches de Vôtre Majeſté, pour perſuader mes Amis particuliers de porter

porter les autres Villes à l'accommodement avec l'Angleterre, suivant les dernieres propositions. J'en ai parlé ouvertement à Monsieur Beverning, parce que j'ai trouvé qu'il s'approchoit fort des conditions, approuvant tout, à la reserve de rendre Cabo Corso, à quoi il dit que les Interessez à la Compagnie Occidentale qui sont puissans dans l'assemblée de Hollande ne consentiront jamais, si ce n'est qu'ils gardent Cormantin qui leur vaudra beaucoup plus que Cabo Corso, tant par sa situation que parce que cette place est sur la riviere de Gambi, & plus propre à faire le Commerce avec les habitans du païs que l'autre; mais qu'il croyoit qu'on pourroit disposer la Compagnie à rendre Cormantin, si on rasoit Cabo Corso, ainsi que Vôtre Majesté l'avoit proposé ci-devant.

Pour la cession de la nouvelle Belgique, Iles de Poleron, de Bonnavista, & Saint André, il ne doute point qu'on y dispose la Hollande avec un peu de tems.

Quant aux Vaisseaux Bonne Avanture & Bonne Esperance, il dit que sur le mot de procès entamé qui fait la contestation, la difficulté qui est survenuë là-dessus a été que le Roi d'Angleterre vouloit que le procès fut jugé par les Etats Généraux, & que les Etats veulent qu'il soit poursuivi par devant les juges d'Amsterdam où il a été commencé, la constitution de cet Etat ne permettant pas que l'on décline d'une justice à une autre.

Mais qu'il croit que la Province de Hollande remettra l'interprétation de ces mots à l'arbitrage de Vôtre Majesté, & que si elle trouve que le tort soit du côté des Etats, elle décidera de la réparation de la somme qu'elle jugera

être

être raiſonnable pour le dédommagement des Anglois.

Touchant les Vaiſſeaux de la Côte de Malabar & de Guinée, on ſe ſoumettra auſſi à l'arbitrage de Vôtre Majeſté pour l'eſtimation de ce qui ſera dû. Quoi qu'il m'ait dit tout ce que deſſus de lui mêmes, ç'a été néanmoins en des termes à me perſuader que la Province de Hollande conſentira à tout ce que deſſus, ainſi je vois que toute l'affaire ne va qu'au raſement du Cabo Corſo.

Si le Roi d'Angleterre ſçavoit que les Etats ont de grandes intelligences en Ecoſſe, & parmi les Miniſtres de leur Religion en Angleterre & que la premiére Bataille, ni celle des Vaiſſeaux pris de leur Flotte qui avoit été ſéparée par la tempête n'a pas apporté le moindre déſordre dans la Ville d'Amſterdam, qui eſt celle qui a tout perdu, mais au contraire a ſi fort uni & animé les Eſprits contre les Anglois, qu'ils ont offert deux millions en prêt aux Etats pour la continuation de la Guerre, peut-être que Sa Majeſté Britannique ne croiroit pas que la crainte de ſes armes, ni les mauvais ſuccès, ni même les ſecours extraordinaires d'argent qu'il peut avoir par la tenuë du Parlement, les obligeaſſent de céder ces Places & Païs, mais il devroit plûtôt croire que ce ſera ſeulement par la conſidération que les Etats feront de l'entremſſe de Vôtre Majeſté ; car je la puis aſſurer qu'ils ſeront plus aiſe que la Négociation ſe rompe, que non pas qu'elle ſe conclue. Je m'aſſure que Vôtre Majeſté ſera ſurpriſe d'apprendre que la Flotte des Etats à fait voile ſur les Côtes d'Angleterre pour chercher la Flotte Angloiſe, qu'on dit s'être retirée à la rade de Har-

Harwich. Ce deſſein n'a pas été approuvé de la plûpart des Etats, mais ſeulement des amis de Monſieur de Wit de la Province de Hollande. Comme juſqu'à préſent il n'a pris conſeil de perſonne, s'il ne réüſſit pas dans ſon entrepriſe, il n'aura qu'à s'en prendre à lui même.

J'ai été fort étonné de voir la Lettre de Dort tout à fait contraire à l'accommodement propoſé, ce qu'apparemment elle ne fait pas ſans les ordres de Monſieur de Wit, qui étant dans cette Ville, & le Sieur Vivien ſon Couſin faiſant la charge de Penſionnaire en ſon abſence, eſt entiérement oppoſé aux conditions de l'accommodement.

J'ai crû ne devoir pas différer à renvoyer ce Courier, pour donner avis à Vôtre Majeſté des diſpoſitions préſentes, & que les réſolutions ne ſe peuvent prendre ſi-tôt, parce qu'il faut unanimité de voix de toutes les Villes, & qu'une ſeule peut rompre les bonnes réſolutions que les autres auroient priſes, & qu'il faut du tems pour négocier & diſpoſer les Eſprits, à ce qui leur eſt de plus avantageux.

Il y a des principaux Députez de la Province de Hollande, qui ont dit que le Sieur van Goch le ménace de la tenuë du Parlement, & des grands ſubſides qu'il accordera au Roi d'Angleterre pour leur faire la Guerre, & j'ai remarqué que c'eſt un Député de la Ville de Leyde, qui eſt des Amis de Monſieur de Wit qui avance cela, ce qui me confirme encore plus qu'il ne veut pas la Paix. Cette conjoncture rendra la Négociation fort difficile auſſi-bien que les ménagemens des Intérêts de Vôtre Majeſté en ce Païs, car ſe rencontrant que Vôtre Majeſté veut procurer la Paix, ce que Monſieur de Wit

ne

ne la veut pas aux conditions proposées, il faudra changer de mesure & attendre encore ce qui arrivera du succès des Flottes.

Le Sieur van Goch mande aux Etats, par le dernier ordinaire, les dernieres propositions du Roi d'Angleterre. Elles sont à présent sceuës de tout le monde, & par conséquent plus difficiles à ménager, car toutes les Cabales sont en Campagne pour leurs Intérêts; cela justifie bien ce que Vôtre Majesté a dit au Sieur van Beuningen qu'il n'y a rien de secret.

Pour bien marquer à Vôtre Majesté l'Etat des affaires présentes, elle me permettra de lui dire que ni les Etats, ni les peuples n'appréhendent pas les forces d'Angleterre, & que leur mauvais succès n'ont diminué en rien leur fierté, qu'au contraire ils sont plus unis que jamais, que les conditions de rendre leur sont insupportables, qu'ils ne sont pas capables d'y être portez ni par crainte, ni par les grands secours que le Parlement d'Angleterre donnera au Roi, mais que plûtôt ils se roidiront davantage. Voilà le véritable Esprit des Etats, & de tous les peuples contre l'Angleterre; à quoi j'ajouterai qu'ils se fortifient dans les impressions qu'ils ont, que si Vôtre Majesté se fut déclarée suivant le Traité, les Anglois eussent indubitablement fait la Paix à conditions égales, étant impossible que le Roi d'Angleterre eut pû soûtenir la guerre contre ces deux Puissances, & même dans ce tems, où l'Ecosse fait entendre aux Etats, que dès que Vôtre Majesté se déclarera, elle a un fort parti à mettre en Campagne, & que les Ministres d'Angleterre de la même Religion de ceux de ce Païs mandent la même chose; mais les uns & les autres font entendre que les Etats

ne ſont pas aſſez forts pour les ſoûtenir, à moins que la France ne ſoit de la partie. Tout ce que deſſus fait qu'ils ne goûtent aucune des raiſons que je leur allégue pour détruire leur raiſonnement, & ils diſent que ce qu'ils croyent ſe vérifie par les évenemens, en ce que le Roi d'Angleterre, après les avoir attaquez, pris des places, & des Provinces veut non ſeulement les retenir, mais même ravoir ce qu'ils ont pris ſur lui; qu'il ne ſçauroit pas prétendre d'avantage, quand il auroit ruiné & ſoûmis toutes les Provinces Unies. Ils pouſſent leurs raiſonnemens encore plus avant dans toutes les Villes, ainſi je ne puis dans cette conjoncture agir qu'en ménageant les Députez des Villes, & tâcher de les porter à ſuivre les ſentimens de Votre Majeſté. C'eſt à quoi je m'applique tout à fait, mais cela ne ſe peut faire qu'avec le tems: ce que je trouve de fâcheux, c'eſt que cependant les affaires changent de face par les évenemens.

Je ſuis auſſi obligé de dire à Vôtre Majeſté que quand ces peuples ont pris des impreſſions, ni la raiſon, ni même leur propre intérêt, ne les fait pas revenir qu'après un long-tems; ainſi Vôtre Majeſté fera s'il lui plait refléxion & examinera, ſi pour le bien de ſes affaires, il lui convient d'attirer tout à fait ces Provinces à elle, & y faire tout ce qu'elle voudra, ce quelle peut en ſe déclarant contre l'Angleterre, & leur faiſant connoître qu'elle ne balance pas l'affection qu'elle a pour ledit Roi d'Angleterre avec celle qu'elle conſerve pour les Etats: car cela ſeul eſt capable de faire revenir les peuples & les Provinces des impreſſions qu'ils ont de cette égalité, qu'ils diſent ne devoir pas être, vû le Traité que Vôtre Majeſté a avec eux, & n'en ayant pas avec l'Angleterre. Elle

Elle me permettra aussi de lui dire, avec le respect que je lui dois, & avec l'affection que j'ai pour son service, que si Vôtre Majesté force les Etats à s'accommoder avec l'Angleterre contre leur inclination, je doute qu'après cela elle puisse ménager ni conserver l'affection de ces peuples, & je vois avec certitude qu'ils se lieront tellement aux Anglois, & s'uniront si bien ensemble pour empêcher le Commerce à la France, & pour demeurer maîtres de la Mer que Vôtre Majesté en recevra un grand préjudice. Je n'avance pas tout ce que dessus sans l'avoir bien pénétré.

Si le bruit qui court ici est vrai, que Vôtre Majesté doit venir ce mois d'Octobre à Peronne visiter la Frontiere, je la supplirois de me permettre d'y aller, pour lui rendre Compte de l'Etat des affaires de ce païs, où j'aurai des choses à lui dire qui ne se peuvent écrire. Je veux faire le voyage en trois jours, & revenir de même, ainsi je ne serois absent que huit jours au plus.

Les Troupes de l'Evêque de Munster ont été battuës par deux fois dans le païs de Groningue, & on espére de les en chasser. J'ai tant pressé Messieurs les Etats d'envoyer en Ostfrise se saisir des passages, & les fortifier, que 1200. hommes qui ont été commandez, dont il y en a quatre Compagnies de mon Regiment, sont arrivez deux jours seulement avant les Troupes de l'Evêque, qui étoient au nombre de 7000 hommes. Ils ont attaquez leurs postes qu'ils n'ont pû forcer, & ce sont retirez avec perte de 300 hommes tuez & cent prisonniers; ainsi voilà échoüé le dessein qu'il avoit de prendre ses quartiers d'hyver en Ostfrise.

Je me donnai l'honneur d'écrire, il y a quelques jours, à Vôtre Majesté l'avis que j'avois eu, que l'Evêque de Munster vouloit se saisir d'une Ville appellée Griethuyse en Ostfrise, où il y a un bon port capable de contenir cinquante Vaisseaux de cinq & six cent tonneaux, & qu'il prétendoit après fortifier cette place, & l'on sçût hier par un Courrier Exprès que ce poste étoit occupé, Messieurs les Etats envoyent des ordres pour le fortifier.

L'Evêque de Munster peut à présent prendre d'autres mesures pour ses quartiers d'hyver. Je suis bien trompé si son Armée subsiste longtems, la plûpart de son Infanterie se venant rendre pour prendre parti dans les nouvelles levées de Messieurs les Etats.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 13. Octobre 1665.

VOus verrez dans la dépêche du Roi l'Etat de toutes choses. Je me suis servi des fortes raisons portées dans vôtre dépêche, pour disposer ces gens ici à la Paix. Quelques-uns les goûtent, mais la foule du peuple & les Villes sont tellement animez, qu'ils ne sont pas capables de les comprendre. Monsieur Beverning, van Horne, Bourguemaître d'Amsterdam, & les Députez des Villes de Haerlem & Rotterdam, ne doutent pas que l'on ne fasse venir les autres aux conditions proposées, si on rase le Cabo Corso, mais que sans cela il ne faut pas parler de Paix.

Com-

Comme vous êtes fort éclairé, je vous prie de bien considérer si cette Paix, faite avec les Anglois par le Roi contre le sentiment de ses peuples ci, & quasi comme par force, ne sera pas à la fin préjudiciable à Sa Majesté, par l'étroite Union qui arrivera entre l'Angleterre & cet Etat, & qui se fera même contre l'intention de ceux qui sont dans le Gouvernement, étant sûr que si une fois les Marchands viennent à goûter la douceur & la liberté du Commerce, les Villes Maritimes qui sont les Maîtresses ne consentiront jamais de se broüiller avec l'Angleterre pour nos intérêts, quand le cas échera. Je vous dis ma pensée, Monsieur & la soûmets à la vôtre, comme voyant plus clair dans les affaires que moi.

On attend ici le secours du Roi avec impatience. Si l'Evêque de Munster tient encore la Campagne, il y aura de quoi signaler les Armes de Sa Majesté, pourvû que ceux qui les commanderont ne s'amusent pas aux temporisemens Hollandois, qui laissent souvent perdre bien des occasions avantageuses par leur lenteur, mais comme celui que le Roi à choisi pour en être Général, a la capacité requise, & qu'il prendra aussi connoissance, en arrivant, des postes & passages des rivieres les plus propres pour faire agir les Troupes du Roi, je ne doute pas qu'il n'ait bien-tôt de quoi aquerir bien de la réputation, & rendre de grands services à Sa Majesté.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 15. Octobre 1665.

DEpuis le depart du Courier que Vôtre Majeſté m'avoit depêché, le Sieur van Goch a écrit à Meſſieurs les Etats qu'il leur depêchoit ſon fils, ſur des propoſitions qui lui avoient été faites en grand ſecret par les Miniſtres du Roi d'Angleterre, qu'il les prioit d'y faire reflexion, & de ne laiſſer pas perdre l'occaſion de faire une bonne paix.

J'ai parlé à pluſieurs Deputez des Villes, leſquels m'ont dit qu'on avoit ſurcis la deliberation des dernieres propoſitions ſur cet avis, & qu'on attendroit l'arrivée dudit van Goch, fils.

J'ai ſçû auſſi que les partiſans de la Maiſon d'Orange ont gagné cinq Provinces, Overyſſel, Zeelande, Friſe, Groningue & Gueldres, pour accepter le Prince pour General, croyant rendre par là la paix plus aiſée; & quand on a porté cet avis à la Hollande, elle a declaré qu'elle ne conſentiroit jamais à aucun accommodement, ſi l'on y mettoit cette condition, non plus que celle de s'accommoder avec l'Evêque de Munſter; mais que par l'entremiſe de Vôtre Majeſté ils tâcheroient de porter les autres Villes aux dernieres propoſitions, en cas que le Cabo Corſo fut raſé, & non autrement. Ils m'ont auſſi dit, qu'ils ont ſçû que le Roi d'Angleterre faiſoit monter les pretentions des deux Vaiſſeaux Bonne Avanture & Bonne Eſperance à plus d'un million; qu'ils vouloient me dire qu'il n'avoit

voit tenu qu'à eux de terminer ce differend avec Douwning pour cinquante mille livres, & que si en Angleterre on a de telles pretensions, ce sera le moyen de faire voir qu'ils ne veulent pas de paix, mais seulement gagner du tems pour empêcher que Vôtre Majesté ne se declare.

J'ai déja mandé à Vôtre Majesté, comme on avoit repris le poste, que les gens de l'Evêque de Munster avoient occupé près de Groningue. Ils y ont perdu 500. hommes, le reste ayant joint l'Armée dudit Evêque. Ils ont été attaquer un Bourg, appellé Rouen, en Frise, où il y avoit seulement 200. hommes qui ont été forcez, & de-là sont entrez avec huit mille hommes dans le Pays de Drente qu'ils pillent sans aucune opposition. Monsieur le Prince Maurice a mis toute l'Infanterie dans les Places qui sont pourvuës de toutes choses; ainsi s'il n'arrive autre chose, l'Armée de l'Evêque de Munster sera obligée de se retirer après avoir pillé le Pays.

Monsieur de Beverning est venu chez moi de la part de Messieurs les Etats pour ajuster les Estapes pour les Troupes du Roi, ce que nous avons fait depuis Fauquemont, qui est à deux lieuës de Maestricht, jusqu'à Arnhem. Les Etats ont envoyé ordre par tout pour faire fournir foin & avoine & vivres dans les lieux où l'on logera.

Après beaucoup de sollicitations Messieurs d'Amsterdam se sont relâchez ce matin de l'article des Elucidations, & sont resolus de donner satisfaction à la Suede. On depêchera demain un Courier à Monsieur d'Isbrand. Les Commissaires de Monsieur l'Electeur de Brandebourg ont eu deux conferences depuis leur pouvoir ve-

nu de leur Maitre; ils demandent Orsoy sur le Rhin, & Guenep sur la Meuse, & que lors que l'Electeur ira faire son sejour à Wesel avec sa Chancellerie, la Garnison de Messieurs les Etats en sortira, & d'Emeric aussi. Ces demandes les ont fort choquez, mais je crois que si l'Electeur se contentoit d'Emeric qui est une grande Ville sur le Rhin & à trois lieues de Cleves, les Etats y consentiroient. On travaille aussi à la satisfaction de Monsieur le Duc de Neubourg, ses Deputez doivent demain entrer en conference.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 22. Octobre 1665.

J'Espere que les grandes tempêtes qu'il a fait obligeront Monsieur de Wit de ramener la Flotte de Messieurs les Etats dans leurs Ports, toutes les diligences dont je me suis servi pour cela n'ayant pas eu l'effet que je me promettois. On a tant de deference en Hollande pour les avis dudit Sieur de Wit, qu'ayant fait connoitre qu'il étoit à propos qu'il restât sur la Flotte, personne n'a voulu opiner au contraire, ni suivre les sentimens des autres Provinces, qui vouloient qu'il revint faire sa charge dans la conjoncture des affaires presentes.

Tout ce que je puis negocier avec les Villes n'est pas de durée, les choses y sont dans l'incertitude, & on ne resoudra rien, ni pour la paix ni pour la guerre, que le Sieur de Wit ne soit arrivé.

Je me donnai l'honneur d'écrire l'Ordinaire passé

passé à Vôtre Majesté, que le Sieur d'Isbrand avoit ordre de rester en Suede, & que le point de l'Elucidation d'Elbing étoit accordé.

Les Troupes de l'Evêque de Munster, après avoir pillé le Pays de Drente, ont passé dans celui de Groningue, qu'ils n'épargnent non plus que celui par où ils ont passé. Les Etats ont bien fourni les places, & ont abandonné la Campagne qui sera bien-tôt inondée, les Digues étant coupées & les Ecluses levées. Il ne leur reste que peu de troupes qui ne sont pas en état de tenir la Campagne contre l'Evêque, lequel de son côté a perdu de belles occasions par l'ignorance de ses Chefs. S'il eut été d'abord à Zutphen, Deventer & Zwol sur l'Issel, il eut pris ces trois places sans aucune resistance, n'y ayant que des Bourgeois, qui se fussent rendus avec une bonne Capitulation, & il eut fait contribuer tout le Veluw, la Frise & Groningue, & eut appuyé son Armée de ces places, qui eut gagné des Provinces entieres dans la frayeur où l'on étoit de cette grande Armée; mais à present le mauvais tems & la saison où nous sommes les rasseurent fort, ne comptant ici pour rien la ruïne de la Campagne qu'ils esperent remettre en un an.

Les Etats ont chassé les Jesuites de la Ville d'Emeric. Tous les Catholiques apprehendent d'être traitez de même, & cela fait de méchans effets en plusieurs lieux où le nombre en est grand.

Messieurs les Etats ont donné ordre à Monsieur Beverning grand Tresorier, & à un du Conseil d'Etat d'aller à Mastricht recevoir les Troupes de Vôtre Majesté. Le Colonel des Gardes appellé Starrenbourg, personne de qualité & de merite, avec un autre Colonel doivent

marcher avec l'Infanterie pour avoir soin des logemens & des Etapes. Le Comte Armand de Bergues Colonel de Cavalerie, & le Sieur de Buat doivent marcher avec la Cavalerie, & faire la même chose.

Les Etats ont fait acheter quatre mille paires de souliers, & quatre mille paires de bas pour donner à l'Infanterie. Ils ont donné ordre que les Troupes passassent par le milieu de leurs Villes pour témoigner leur confiance.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 22. Octobre 1665.

JE commence d'entrevoir de grandes divisions. Toutes les Provinces cherchent à faire des liaisons secretes entr'elles contre la Hollande, dont ils apprehendent la puissance. Il y a bien des mesures à prendre, pour le service du Roi dans une telle conjoncture. Je ne puis vous écrire tout ce que je pense là-dessus, parce qu'il y a trop de tems à perdre avant qu'on ait les réponses qui sont assez decisives, pour agir sans crainte de faillir. Mais ne pourriez-vous pas, Monsieur, avoir permission du Roi de venir jusques à Peronne, & moi celle d'aller vous y trouver; ce ne seroit qu'un voyage de huit jours pour aller & venir, & il se pourroit faire, sous pretexte de donner ordre à mes affaires, y ayant long-tems que je suis absent.

Peut-être n'a-t-on vû de long-tems une conjoncture si favorable pour les intérêts du Roi, si on ménage l'occasion qui se presente avec adres-

se

se & secret; & pour vous en dire quelque chose, il y va de s'asseurer de la Province de Groningue & de Frise, & de la Place de Couverden, la meilleure & la plus considerable de toutes les Provinces, & cela par un moyen qui ne donnera pas de jalousie, & ceux qui gouvernent dans ces deux Provinces resteront dans leur credit, sans qu'il paroisse qu'ils soient liez avec le Roi. Cela ira encore plus loin que je ne vous dis, c'est à quoi il faut s'attacher, & d'avoir Mastricht & Julliers, pour tenir une Armée proche pour soutenir ceux qui se declareront pour nous quand le cas échera, & aussi pour mettre la Hollande à la raison lors qu'elle s'écartera de son devoir. J'aurois tant de choses à vous dire là-dessus que des volumes de papiers ne suffiroient pas. Ce qui me paroit de meilleur est que si ce que je pense réüssit, la Republique restera comme elle est, mais le Gouvernement changera, en ce qu'il faudra qu'il suive les conseils du Roi. Ce sera le seul moyen asseuré de faire executer les Traitez que Sa Majesté aura avec les Etats, & de les rendre fermes à tenir ce qu'ils auront promis, sans craindre les évenemens qui pourroient arriver par leurs changemens.

Je n'ai garde de faire aucun pas pour Mastricht, ni pour quoi que ce soit, sans en avoir les ordres du Roi.

Messieurs les Etats attendent que Monsieur l'Electeur de Brandebourg donne la garantie de l'échange de Ravestein, sans quoi ils ne peuvent achever l'échange, à cause des pretensions dudit Electeur sur cette Terre. Les Deputez de Monsieur le Duc de Neubourg en ont écrit à leur Maitre.

La Garnison d'Orsoy avoit pris sur les Terres de Son Altesse un Officier qui étoit au service de Monsieur l'Evêque de Munster. Ils l'ont relaché tout aussi-tôt sur la requisition de Monsieur le Duc de Neubourg. Je vous envoye les dépêches que Monsieur de Lesseins m'a adressées; je lui ai aussi écrit le peu de disposition qu'il y avoit dans l'esprit des Etats d'entrer en quelque negociation avec ledit Evêque, je le tiendrai averti de ce qui se passera.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 23. Octobre 1665.

J'Ai reçû vos dépêches des 13. & 15. du Courant. Vous dites entr'autres choses dans la premiére, que vous pouviez assurer que Messieurs les Etats seront bien plus aises que la Négociation se rompe, qu'ils ne le seroient de la voir conclure. Cela ne s'accorde guerre avec le pas, mêlé de peu de gratitude & de fidélité, qu'à fait depuis quinze jours quelqu'un d'entr'eux des plus autorisez, lequel par le moyen d'Esteven de Gamare, & du Comte de Molina a fait porter des propositions de Paix en grand secret au Roi d'Angleterre, avec cette circonstance qu'il falloit bien prendre garde que les Ambassadeurs de France n'en puissent rien penetrer, ce qui veut dire à ne se point flatter que Messieurs les Etats, ou se méfient de moi, ou voudroient bien conclure leur accommodement, d'une maniere qui leur donnât lieu de se lier aussi-tôt après avec le Roi d'Angleterre à mon exclusion. Je sçai la

chose

chose à n'en pouvoir douter, & suis même informé du détail des conditions proposées; & ce qui est étonnant, & plus désobligeant, c'est qu'ils contestent encore aujourd'hui avec vous des points qu'ils ont donné pouvoir aux Ministres Espagnols de relacher, témoin l'abandonnement de la nouvelle Belgique, sans l'échange de l'Ile de Poleron. Cependant van Beuningen ne cesse de presser ici ma déclaration, & vous voyez si ce procédé double me doit fort convier à me hater de faire ce grand pas, & ce qui m'en pourroit arriver dès que j'aurois franchi le sault. Je dois bien louer Dieu, d'avoir eu cette connoissance si a point nommé, par un bonheur extraordinaire, car je vous puis dire avec vérité que sur la derniere dépêche que j'avois reçû de mes Ambassadeurs, par laquelle j'avois vû que quelque pressantes instances qu'ils ayent sçû faire, jusques à déclarer qu'au retour du Courier, je ne pourrois plus demeurer en l'état où j'étois, & le Roi d'Angleterre s'étant tenu ferme à la derniére réponse qu'il leur avoit donnée à Salisbury, sans vouloir se relâcher sur un seul point, j'étois très disposé à rappeller sur le Champ mesdits Ambassadeurs, & ensuite à rompre aussi-tôt contre ledit Roi; mais je vois bien que traittant avec les gens avec qui j'ai affaire, la prudence veut que je prenne mieux mes mesures, tant pour voir ce que produira la Négociation du fils de van Goch qui venoit à la Haye avec des propositions secretes (nouveauté qui ne peut être arrivée que depuis que le Roi d'Angleterre a rejetté mes dernieres instances) que pour tenter encore une fois auprès dudit Roi si l'affaire comme vous dites s'étant reduite à la seule difficulté du rasement de Cabo Corso, le-

dit Roi aimera mieux courir le risque de voir entrer aussi cette Couronne en guerre avec lui, que de relacher un point de si médiocre importance, se pouvant dire, que jamais la paix entre deux Etats n'a tenu à si peu de choses sans conclure, & cette considération bien pesée justifiera pleinement auprès de toutes personnes raisonnables, car des autres on s'en doit peu soucier, ce petit retardement de ma derniére résolution ; outre que je ne sçaurois la faire qu'inutilement, & en témoignant aux Anglois une mauvaise volonté présentement impuissante, avant que mon Cousin le Duc de Beaufort soit arrivé dans les Mers de Ponant. Je m'en vais donc dépêcher encore un Courier a mes Ambassadeurs, pour leur faire sçavoir que s'ils peuvent surmonter le point de Cabo Corso, la Paix se peut dire assurée. Cependant il sera bien à propos que vous leur communiquiez sans perte d'un moment de tems, ce que c'est que la Négociation du fils de van Goch, afin que cette lumiere leur serve encore de guide dans celle qu'ils auront à faire avec ledit Roi, présuppoſant que lesdits Etats ne voudront pas me traitter assez indignement, pour vous cacher ce que ledit van Goch leur aura porté, dont vous devez positivement leur demander la communication s'ils avoient manqué à vous la donner, autrement ce seroit me faire entendre bien clairement qu'ils ne désirent pas que je me mêle plus de leurs affaires, & il seroit assez aisé de les contenter là-dessus avec plus d'avantage pour moi, que je n'en tirerois entrant dans leurs intérêts.

N'est-ce pas une autre circonstance bien difficile à digerer, qu'au même tems qu'ils me pressent si vivement d'entrer dans une grande guerre pour

pour leur seule considération, abandonnant tous mes propres intérêts pour les leurs, ils veuillent sans aucune nécessité, & sans concert aucun, hazarder de nouveau leur Armée, & avec elle toute la fortune de leur Etat, l'envoyant sur les Côtes d'Angleterre présenter le Combat à leurs Ennemis. Quand déja par deux différentes fois ils ont mis leur Flotte en Mer, ils ont eu au moins des raisons plausibles de le faire, & sur tout la derniere fois qu'ils ont voulu tacher de sauver l'Escadre de Ruyter, & leur riche Flotte des grandes Indes; mais à présent je ne voi pas à quoi peut être bonne cette bravade, & quand on la veut faire par caprice, il ne faut pas trouver étrange que ceux qu'on presse de la soûtenir temporisent pour attendre quel en sera le succès.

Je n'ai point pensé à faire aucun voyage sur la frontiere, & si j'y allois dans cette conjoncture, quelque peu accompagné que je fusse, il n'en faudroit pas d'avantage pour allarmer la plus grande partie de la Chrêtienté de l'attaque infaillible des Pais-bas; mais comme les ordinaires sont fort sûrs, & que je croi d'ailleurs que la chose dont vous vous servez l'est aussi, je ne voi pas que rien vous doive empêcher de m'écrire tout ce que vous jugez qu'il est important pour mon service, que je sçache, & j'attendrai avec quelque impatience cette nouvelle marque de vôtre zéle.

Quand je suspens ma déclaration pour un plus grand bien, on dit que je perdrai l'affection des Etats. Quand la Négociation de l'accommodement malgré moi tire de long, on dit encore que je perdrai cette affection, parce qu'on conçoit des soupçons de ma sincérité. Quand je presse

vive-

vivement l'accommodement, on dit encore la même chose, & qu'ils se joindront après contre moi aux Anglois, parce que je les aurai forcez, contre leur inclination, à faire la Paix. La Conclusion la plus certaine qu'on peut tirer de-là, c'est que cette affection, est une chose que je ne me puis promettre de gagner. Il est fort à craindre à mon sens que le généralât du Prince d'Orange ne me forme bien-tôt une grande division entre les Provinces, puisque cinq d'entre elles se sont déja déclarées en faveur de ce généralat, comme sur un point qui avancera beaucoup la Paix, & que la Hollande vrai-semblablement y résistera jusqu'au bout; & vous devez, sans paroître, la confirmer dans ce sentiment autant qu'il sera en vôtre pouvoir, d'autant plus qu'il ne s'agit en aucune maniere de ce point la dans l'accommodement; les Anglois mêmes n'ont osé le mettre sur le tapis, & le Chancelier Heyde, comme par une espéce de justification de n'avoir pas la hardiesse de l'entreprendre, a dit à mes Ambassadeurs que le Roi son Maître, n'avoit garde de donner au Sieur de Wit, l'avantage de pouvoir publier dans les Etats, qu'il n'a entrepris cette guerre que pour rétablir son neveu dans ses charges. Cependant si outre son espérance, ledit Roi emportoit ce rétablissement, il est aisé à voir qu'il mettroit la plus grande partie des Etats dans sa dependance, ce qui ne convient à personne qu'à lui, & priveroit lesdits Etats de la liberté, pour laquelle ils ont si long-tems combatu toutes les forces d'une Monarchie bien plus puissante que n'est l'Angleterre.

J'ai été fort aise d'apprendre que les Etats eussent enfin résolu de donner à la Suede la satisfaction qu'elle désire, touchant les élucidations du

Trai-

Traité d'Elbing. Cela est quelque chose, mais ce n'est pas tout, car ce relâchement pourra bien obliger les Suedois à ne point s'engager avec l'Angleterre dans une ligue offensive, & à demeurer Neutre, mais de la maniere dont les Suedois ont accoutumé de traitter, qui est de vouloir en toutes choses trouver de grands avantages, je doute, que cette satisfaction qu'on leur offrira suffise à les engager de soûtenir les Etats contre les Anglois; néanmoins en toutes affaires, il faut se contenter de ce qui se peut, & n'avoir pas à se reprocher d'avoir rien obmis. Mais ce que je vois clairement, & qui est de grande considération, c'est que si les Etats se veulent résoudre à satisfaire le Roi de Dannemark sur ses plaintes, dont la plûpart paroissent fort justes, il est comme indubitable qu'avec quelques sommes d'argent qu'on lui peut donner pour s'armer, & qui ne sçauroient être mieux employées, comme le Zunt, & les postes de Norvegue, viennent de le faire connoître par de bons effets, on le portera aisément à se declarer contre l'Angleterre; & cela n'est pas de si petite importance. Que si on manque à faire le coup, le dégoût qu'il aura d'un côté du traitement qu'on lui fait, & d'autre part les vives instances que font les Anglois, le porteront bien-tôt à embrasser leur parti. J'apprens que le dernier Envoyé d'Angleterre à Coppenhague sur l'affaire de Berg, ne parle plus comme faisoit son Collegue, qui ne demandoit rien au Roi de Dannemarc que d'être asseuré de sa Neutralité, pour laquelle même il lui promettoit de ne point faire d'accommodement sans lui procurer toute sorte de satisfaction des Etats; mais ce nouveau Ministre a pris un autre ton, & dit hautement qu'il faut que le

Roi

Roi se declare ami ou ennemi, offrant tout s'il veut embrasser le premier parti, & le menaçant de toutes hostilitez s'il pretend facilement demeurer neutre.

Je vous laisse là-dessus à juger combien il importe que la personne que le Roi de Dannemarc envoye presentement à la Haye, reçoive promptement toute satisfaction, autrement quand il ne sera plus tems, on aura tout loisir de se repentir de cette occasion perduë. Quand on veut la guerre, il faut vouloir aussi tous les moyens de la faire fortement, & d'incommoder son ennemi. Le Roi de Dannemarc m'a fait prier instamment de vous envoyer ordre d'appuyer avec force les Negociations de son Maitre, ce que je ne sçaurois assez vous recommander pour mon propre intérêt, encore plus que sur sa priere; & vous devez vous conduire en sorte, que si cet Envoyé est obligé de partir de la Haye sans satisfaction, il puisse au moins rendre témoignage au Roi son Maitre, que vous ayez fait pour la lui procurer tout ce qui dependoit d'un Ministre, d'un vrai ami, & d'un bon & sincere allié.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 23. Octobre 1665.

DEpuis mon autre Lettre écrite, je viens d'avoir avis que le Prince de Chimai, par ordre qu'il a reçû du Marquis de Castel Rodrigo, s'est posté avec un Corps de Troupes fort considerable à Marche en Famine, à demie lieuë du chemin que les miennes qui vont en Hol-

Hollande doivent prendre, & que ledit Prince a même laissé aller quelque discours, que le Gouverneur de Jamets & le Sieur de Choisy me mandent, comme s'il avoit dessein de s'opposer au passage de mes Troupes & de les combattre : j'ai bien de la peine à croire que le Marquis de Castel Rodrigo soit assez hardi pour entreprendre une pareille chose ; mais quoi qu'il en puisse arriver, j'ai tant de desir de donner aux Etats une marque solide de la sincerité de mon affection, dans la pressante conjoncture où se trouvent leurs affaires, qu'aucune consideration n'arrêtera un moment la marche de mes Troupes (dès que mon Courier sera arrivé avec les ordres que j'ai demandé à l'Electeur de Cologne, & qui ne me seront pas refusez) quand même toutes les Troupes qui sont en Flandres seroient jointes à un Corps, & à dessein d'empêcher leur passage.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 23. Octobre 1665.

SI on vous fait de de-là les mêmes vives instances que fait ici le Sieur van Beuningen, de la prompte declaration du Roi, vous pouvez encore les parer par une raison sans replique, qui est celle de la nouvelle negociation du fils du Sieur van Goch, puis qu'il pourroit facilement arriver que le Roi eut rompu contre l'Angleterre dans un tems où la paix se trouveroit déja faite ; & je m'en rapporte à Messieurs les Etats mêmes de dire, si la prudence peut permettre

mettre de s'expoſer à cet inconvenient, ni s'ils peuvent ſeulement avec honnêteté faire, bien moins avec aucune juſtice deſirer, une pareille choſe de Sa Majeſté; car comme les Ambaſſadeurs du Roi en Angleterre ont déja pouſſé la paix, au lieu où ils ſont, juſques preſque à ces derniers termes, il eſt à preſumer que le Roi d'Angleterre ayant chargé le Sieur van Goch de nouvelles propoſitions, elles ſeroient d'une nature à être facilement acceptées par les Etats, & je me ſuis bien trompé, puis qu'on y demande tant de ſecret, ſi une des conditions de cette negociation n'eſt l'union de l'Angleterre avec les Etats, après la paix faite, pour traverſer le Commerce de toutes les autres Nations, auquel cas, ſi la choſe étoit bien verifiée, en ſorte que vous n'en puiſſiez douter, il faudroit empêcher autant que vous pourriez le ſuccès de ladite negociation; & même pour rompre ce coup, ſi cela ne ſe pouvoit autrement, vous pourriez promettre poſitivement que le Roi ſe declarera contre l'Angleterre ſans aucun delai, à l'arrivée d'un Courier que vous pourriez dépêcher. Il y a ſeulement à douter ſi leſdits Etats vous donneront en bons Alliez connoiſſance de cette condition ſi elle leur a été propoſée, & il ſe pourra bien faire qu'en vous communiquant les autres ils vous cachent celle-là.

Du reſte voici comme Sa Majeſté deſire que vous vous conduiſiez en cette affaire de la negociation du fils de van Goch, ſi les Etats y entendent, & que vous connoiſſiez que ſes propoſitions puiſſent bien-tôt produire la paix; vous leur témoignerez que c'eſt ce que le Roi a toujours paſſionnément ſouhaité, & qu'elle ſera très-aiſe de la voir conclurre, pourvû qu'ils

y trouvent leur satisfaction & leur seureté, quand même ce seroit à l'exclusion que les Anglois veulent faire de son entremise, parce que Sa Majesté se promet que lesdits Etats reconnoitront assez, nonobstant cette exclusion, que c'est la seule consideration de Sa Majesté, & la crainte qu'auront les Anglois des dernieres expressions de ses Ambassadeurs qui leur auront procuré cette paix à leur avantage. Mais en même tems vous leur declarerez aussi que s'ils ne trouvent pas, comme j'ai déja dit, leur satisfaction & leur seureté dans les conditions que le Sieur van Goch leur porte, & qu'ils resolvent de continuer plutôt la guerre que de les accepter, vous avez charge expresse de les asseurer que Sa Majesté se declarera en leur faveur contre l'Angleterre, & lui fera la guerre conjointement avec eux.

Voila, Monsieur, de grandes paroles bien dignes de la generosité du Roi, & de la sincerité d'un vrai & bon Allié; car Sa Majesté remet à eux à conclurre la paix, même sans son entremise s'ils y trouvent leur avantage, & les asseure en même tems que s'ils ne les y trouvent pas, elle se declarera comme ils desirent. Cela ne s'appellera plus vouloir forcer les Etats à la paix contre leur inclination, tout ce qui est dans cette Lettre a été resolu par Sa Majesté depuis sa dépêche, & est autorisé par un mot de sa main qu'elle a ajouté à la lettre particuliere qu'elle vous écrit. Je n'en ai donné aucune connoissance au Sieur van Beuningen, afin que vous en ayez de de-là tout le merite, si vous êtes obligé de vous servir du pouvoir que Sa Majesté vous donne, à quoi il ne faudra venir qu'avec la precaution qu'elle vous recommande de sa main propre.

SE-

SECONDE REPONSE

Du Roi de la Grande Bretagne aux Ambassadeurs du Roi de France le 25. Octobre 1665.

SA Majesté a temoigné en plusieurs rencontres, par des reponses à Messieurs les Ambassadeurs extraordinaires de France, sur le sujet de leurs propositions, comme elles lui paroissoient peu à propos pour établir une ferme paix entre lui & les Etats des Provinces Unies, après une si sanglante guerre, & n'a jamais crû jusqu'à present que lesdits Ambassadeurs même les considerassent non comme un fondement d'une paix, mais plûtôt pour un acheminement d'un Traité.

Pour ce qui est des Vaisseaux nommez la Bonne Avanture & la Bonne Esperance, la justice est évidente de Sa Majesté, étant notoire qu'il y a une somme considerable d'argent en dépôt à Amsterdam destinée au dedommagement des intéressez. Et le Traité l'ayant laissé par ces mots (litem inceptam prosequi) *à la decision des Commissaires extraordinaires qui avoient à decider aussi quelques autres points de pareille nature.*

La haute estime que Sa Majesté fait de l'amitié du Roi Très-Chrêtien, est assez connuë de tout le monde & avec quelque reflexion de partialité à son égard, & quoi que Sa Majesté suivant les mouvemens de ses inclinations ait agréé la mediation dudit Seigneur Roi, elle ne se peut empêcher de remarquer que le Roi Très-Chrêtien passera pour trop interessé dans la decision de cette affaire, ayant toujours declaré, qu'il étoit engagé par un Traité secret d'assister les Hollandois.

Néan-

Néanmoins si Sa Majesté Tres-Chrètienne peut disposer les Hollandois a entrer dans les mêmes sentimens, qu'il témoigne avoir pour le rétablissement d une bonne paix, le Roi d'Angleterre nommera des Commissaires de sa part, & exhortera la Couronne de Suede, Monsieur l'Evêque de Munster & ses autres Alliez de faire de meme, sans la participation desquelles il ne se peut ajuster, & que Sa Majesté n'entrera en aucun Traite de cette nature, & cela d'autant plus, que les Etats Generaux ne témoignent pas y avoir la moindre disposition, & que les bonnes inclinations de Sa Majesté a un accommodement n'ont jusques à present servi qu'a allumer de la jalousie parmi les Confederez, comme s'il n'avoit aucune consideration de leurs interets la ou selon toutes les apparences de la methode maintenant proposée mettra avec l'aide de Dieu une heureuse fin dans cette grande affaire, si les dispositions de tous cotez sont egalement sinceres.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 26. Octobre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant par ordre du Roi son Maitre presenté, dès le 12. de ce mois, un Memoire à Vos Seigneuries, a ce qu'il leur plût permettre le transport en France de la quantité de cinquante milliers de mêche, que Sa Majesté a donné charge à Paul & Pierre Gaudin d'Amsterdam d'acheter, & qu'ils sont prêts d'envoyer avec le consentement de

Vos

Vos Seigneuries, ſans qu'il ait eu depuis aucune réponſe ſur ledit Memoire, il réïtere ſes mêmes inſtances à Vos Seigneuries ſur le nouvel ordre qu'il en a reçû de Sa Majeſté, les ſuppliant de vouloir prendre une reſolution là-deſſus, telle qu'elles jugeront à propos, afin qu'il en puiſſe rendre compte au Roi ſon Maitre, qui ſe promet toujours qu'encore que cette mèche ſoit de contrebande, & qu'ainſi il dépende de Vos Seigneuries d'en accorder le tranſport, ou de ne l'accorder pas, elles voudront bien y apporter de la facilité dans la conjoncture preſente de l'envoy de ſes Troupes pour la défenſe de cet Etat, & la Cauſe commune. Donné à la Haye le vingt-ſixiême Octobre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 26. *Octobre* 1665.

LE Sieur van Goch a écrit à Meſſieurs les Etats, que le Roi d'Angleterre lui avoit dit qu'il lui parlât franchement & s'il n'avoit pas ordre de lui parler de la Paix ; il lui répondit que non, mais ſeulement de l'échange des priſonniers ; & moi je vous en veux parler (ce dit le Roi de la Grande Bretagne) vous avez fait des pertes, j'en ai fait auſſi, la guerre nous eſt ruineuſe aux uns & autres, je ſouhaite l'accommodement, & il ne tiendra qu'aux Etats qu'ils l'ayent, à des conditions honnêtes : nous n'avons pas beſoin d'entremetteurs pour cela. Monſieur van Goch lui répondit qu'il en donneroit avis à ſes Maîtres. Ledit Roi, lui ajoûta

ajoûta aussi que l'Armée de l'Evêque de Munster étoit la sienne, levée de ses deniers, & les Officiers à ses gages, que ledit Evêque étoit son Lieutenant Général, & que ce n'étoit qu'une même affaire, quand il seroit question de s'accommoder. C'est en substance ce que le Sieur van Goch a écrit à Messieurs les Etats, surquoi il y a eu divers Conseils, & Assemblées des Etats sans aucune resolution; mais ce qui me paroît être le plus appuyé par les Provinces de Frise, Groningue, Overyssel, Gueldre & Zeelande, est d'envoyer une Ambassade extraordinaire en Angleterre, accompagnée du Prince d'Orange, pour remercier le Roi d'Angleterre des bonnes dispositions qu'il a témoigné avoir pour la paix, & ensuite la conclure le plus avantageusement qu'il se pourra : la Frise, & la Groningue se voyant une Armée ennemie dans le cœur de leur païs, ne demandoient que la protection du Roi, & les principaux mêmes du gouvernement me prioient d'obtenir de Sa Majesté que leurs enfans & leurs parens entrassent à son service, en cas que Sa Majesté fît des Compagnies de Cavalerie, il y avoit même des Gouverneurs de Places considérables qui vouloient être dans les intérêts du Roi, & attacher aussi leurs parens dans le service. Toutes ces dispositions, & le desordre où sont les affaires dans les Provinces, donnoient lieu de croire que le Roi ayant une Armée dans leur voisinage, & s'il eût été possible un poste à Sa Majesté pour l'hiverner, qu'avec les intelligences & les ménagemens qu'on eut pû faire, on eût tenu les Etats dépendants de ses volontez, non par la seureté qu'il y a dans leur amitié, mais par la crainte qu'ils auroient

roient d'être chatiez s'ils manquoient à Sa Majesté.

On a passé bien plus avant, car les partisans du Prince, du Roi d'Espagne, & du Roi d'Angleterre ont jetté plusieurs billets, & même fait des imprimez contre Monsieur de Wit, le faisant auteur de cette guerre par l'ambition qu'il a eu de commander la Flotte, & de se rendre maître de toutes les affaires, & cela a si bien réüssi, que dans les Villes, dans les batteaux & dans tous les lieux publics on parle de lui comme d'un traitre, & on dit hautement qu'il faut avoir la paix avec l'Angleterre, & remettre le Prince d'Orange dans ses charges. Ce qui m'a le plus surpris a été l'impression que cela a fait dans l'esprit de Monsieur de Beverning, qui remit avant hier sa charge des Finances entre les mains du Conseil d'Etat, & prit congé des Etats Généraux. Je le fus voir pour lui dire tout ce que je jugeois de plus fort pour l'obliger à ne quiter pas dans cette conjoncture; que cela feroit grand tort à Monsieur de Wit son ami intime, & en qui il avoit la derniére confiance; que le Roi même l'en blâmeroit, m'ayant ordonné comme il sçait de lui dire toutes choses sur les affaires présentes; que même il avoit commencé a négocier près des Villes touchant les derniéres propositions du Roi d'Angleterre, qu'un changement si prompt seroit fort préjudiciable audit de Wit, & la Province de Hollande même dont il étoit. Il me dit qu'il y avoit long-tems qu'il avoit dessein de se retirer, qu'il voyoit les affaires si brouillées qu'il falloit d'autres têtes que la sienne pour les developer, qu'il vouloit me parler franchement, qu'on avoit laissé trop long-tems les Etats sans les secourir,

&

& qu'il se voyoit quasi sans ressource & pris par deux côtez, dont le Roi d'Angleterre se declare le maître, & qui l'est effectivement; & que ce qui donnoit de l'étonnement à tous ces peuples, & aux Magistrats des Villes, est qu'ils ne connoissoient pas le Roi d'Angleterre tel qu'il est, & que présentement il leur paroît un Prince qui a une Flote de cent Navires, qui a fait une Armée de terre de trente mille hommes qui est dans le cœur de leur pais, qui fait tous les jours des Alliances en Allemagne contr'eux, & quoi qu'il ne soit pas fort riche, il dépense des sommes si considérables pour leur faire la guerre, qu'ils ont sujet de croire qu'ayant si bien conduit ses affaires, il ruineroit les Etats, s'ils ne prenoient le parti de s'accommoder, & de ne se brouiller jamais avec lui.

Je lui dis que si les Etats sont de son avis, je les verrois bien-tôt soumis à l'Angleterre, & leur liberté opprimée, & qu'il me semble que le Roi leur envoyant un secours qui est en marche, les devroit mettre à couvert de leurs craintes, & comprendre la suite de cette déclaration pour leurs intérêts.

Il me dit qu'on étoit dans l'hiver, que 6000. hommes ne les sçauveroient pas; qu'il y en avoit vingt mille dans leurs Provinces; que le païs avoit été déja pillé, & que le mal présent est plus sensible que celui de l'avenir. De tout nôtre conversation j'ai bien jugé qu'il apprehende un changement, & qu'il veut se mettre à couvert. Il y en a bien d'autres qui le suivront. Voilà au vray, Monsieur, l'état où sont les affaires, & comme je n'ai nulles nouvelles de Messieurs les

Ambaſſadeurs en Angleterre depuis trois ſemaines, vous jugerez mieux que moi, ſi les avis de van Goch, touchant le procédé du Roi d'Angleterre ſont veritables.

Je ne perds pas de tems de voir mes amis, & les Députez des Villes ſur la matiére dont je parle ci-deſſus, & n'oublierai rien de tout ce que je croirai devoir faire pour le ſervice du Roi; mais je vous prie, Monſieur, de me donner un avis ſur tout ce que deſſus, & de conſidérer que nous avons affaire à des peuples qui changent ſouvent.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 29. Octobre 1665.

J'Ai reçû les deux dépêches que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du 23. du courant. Quand j'ai mandé à Vôtre Majeſté que les Etats ſeront bien plus aiſes que la négociation ſe rompit, que de la voir conclure, ç'a été après ce qui m'a été dit par les principaux Députez des Villes de Hollande qui compoſent l'Aſſemblée; mais il eſt aſſez ordinaire de voir changer les affaires d'un ordinaire à un autre, par la diverſité des opinions, & par les factions des Cabales, qui ne perdent pas de tems de gagner les Députez des Villes; celaſe fait par moi, comme par les autres, & c'eſt à qui aura le plus d'amis pour tourner les affaires de ſon côté.

Monſieur van Beuningen a écrit aux Etats la même

même choſe qui eſt portée par la depêche de Vôtre Majeſté ſur la négociation ſecrete qui eſt entamée; leſdits Etats ont proteſté n'en avoir aucune connoiſſance, & le Sieur van Beuningen a ordre d'aſſeurer Vôtre Majeſté, qu'ils n'entendront à aucun Traité particulier ſans la participation & mediation de Vôtre Majeſté.

Je réponds amplement à Monſieur de Lionne, ſur l'affaire dont Vôtre Majeſté m'a commandé de prendre créance à la dépêche qu'il m'a faite du 23. du courant. Je lui ai auſſi adreſſé un Mémoire, ſur quelques converſations que j'ai euës avec Madame la Princeſſe de Naſſau, & des Députez des Provinces de Friſe, Groningue, Overyſſel & Gueldre, ſurquoi j'attendrai les ordres de Vôtre Majeſté.

Madame la Princeſſe d'Orange a fait agir les Provinces, qui ont propoſé le Prince d'Orange pour l'Ambaſſade d'Angleterre, & pour le Généralat, mais elle n'a pas eu la ſatisfaction de voir réüſſir ſon Projet, & ceux qui ont fait la propoſition n'oſeroient la ſoûtenir. On ne peut empêcher que des particuliers faſſent ces avances, mais pour les reſolutions, j'ai beaucoup de reſſources pour les éloigner, c'eſt à quoi je m'applique entiérement; & comme en tel cas, il faut négocier, & perſuader, les affaires ne vont pas ſi vite qu'elles font dans un Royaume. Ladite Princeſſe Doüairiere agit ſous main tant qu'elle peut contre la Cabale du Sieur de Wit, appuyant celle d'Angleterre & d'Eſpagne, mais on n'en ſçauroit mieux uſer que fait la Princeſſe de Naſſau ſa fille, qui a beaucoup de cœur, d'ambition, & d'eſprit; Elle eſt retournée en Friſe, & elle a bien voulu que j'euſſe correſpondance avec elle, touchant les affaires qui regar-

deront le service de Vôtre Majesté. Elle verra par mon Mémoire l'état de toutes choses. Je presse les Etats autant qu'il m'est possible de satisfaire le Roi de Dannemarc. Ils promettent de le faire, mais quand il faut venir à la conclusion, une Ville qui sera contraire est capable de rompre toutes les bonnes dispositions qu'on aura menagé.

L'Envoyé extraordinaire de cette Couronne est à Amsterdam. J'espére qu'il sera content de moi, lors qu'il verra la maniére dont j'agis pour les intérêts du Roi son Maître.

Le Sieur Blanspil doit entrer demain en conférence avec les Commissaires de Messieurs les Etats, pour l'ajustement des affaires de Monsieur l'Electeur de Brandebourg. Je vois les derniers bien disposez pour lui donner contentement.

Je trouve une difficulté insurmontable près des Etats dans l'affaire de Monsieur le Duc de Neubourg, qui est sur le point de la Religion. Il demande qu'on laisse trois Eglises dans le païs de Ravestein, à quoi les Etats répondent qu'ils n'ont jamais voulu passer ce point au Roi d'Espagne, lors qu'ils ont fait le Traité du païs d'Outremeuse, & qu'ils ne peuvent le permettre par la constitution de leur Etat.

Quant à la difficulté de la garantie de l'Electeur de Brandebourg, elle se pourra lever quand il sera à Cleves. Le dernier avis qu'on a eu de Berlin porte qu'il y sera le vingtiéme du mois prochain.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 29. Octobre 1665.

VOus pouvez bien juger, Monsieur, qu'on me fait ici d'aussi vives instances de la prompte déclaration du Roi, que le Sieur van Beuningen fait à Paris. J'ai répondu selon vôtre intention, & me suis paré de cette nouvelle négociation du Sieur van Goch, laquelle Messieurs les Etats ne veulent pas avouer, & produisent une Lettre de ce dernier ordinaire dudit van Goch, qui dit que le Roi d'Angleterre a haussé ses prétensions, & veut des sommes immenses pour le dédommagement des Vaisseaux Bonavanture & Bonne Espérance, & les autres Vaisseaux compris dans leurs pertes, à quoi il ajoûte encore les frais de la guerre. Le fils de van Goch est resté à Londres, & a envoyé ses dépêches de-là.

Ce qui me fait soupçonner qu'il y a de la duplicité dans cette négociation, est que l'on veut contrarier ce que je vous ai écrit par le Gentilhomme de Monsieur le Comte de Guiche, & que j'ai sçû d'un bon lieu & seur quoi que les Etats ne m'en ayent fait nulle part, & qu'ensuite l'Assemblée de Hollande à choisi une personne capable, pour aller en Angleterre traiter de l'échange des prisonniers qui doit avoir tout le secret, la Hollande ne voulant pas que van Goch ait connoissance de ce qui se traitera, étant entiérement attaché aux intérêts de la Maison d'Orange.

Vous remarquerez s'il vous plait, Monsieur, que ni les Etats, ni l'Assemblée de Hollande, ne m'ont rien communiqué de tout ce que dessus, & que je n'ai pas laissé de sçavoir toutes leurs démarches par des Députez de la même Assemblée qui sont mes amis particuliers, & qu'ensuite des plaintes que j'ai faites d'un tel procedé.

Ces derniéres propositions envoyées par van Goch, ont parú; & quoi que les Etats les traitent de ridicules en apparences, ils ne laissent pas de dépêcher un homme de confiance en Angleterre, sous prétexte de l'échange des prisonniers.

J'ai estimé à propos de leur faire entendre que je croyois qu'il y eut plus que ce qu'ils me disoient, & que je ne voyois pas à quoi une personne du merite de celui qu'ils veulent envoyer, qui est dans le Magistrat de la Ville de Leyde, peut trouver lieu d'employer sa capacité à ne traiter que de l'échange des prisonniers; & que puis que c'étoit une nouvelle négociation commancée, il ne seroit pas de la prudence du Roi de rompre avec l'Angleterre dans le tems que leur paix peut être concluë, & qu'il n'est pas même honnête à eux de presser Sa Majesté de se declarer, comme ils font. J'ai estimé que j'en devois demeurer dans ces termes, sans me servir du pouvoir que le Roi me donne par sa dépêche du 23. du courant, & qu'il est bien mieux pour les intérêts de Sa Majesté de temporiser, & d'attendre que ses Troupes soient arrivées dans le païs, avant cette déclaration. J'ai menagé les principales Villes de Hollande contre cette négociation secrete, & on a pris resolution dans l'Etat d'écrire au Sieur van Beuningen

ningen d'asseurer le Roi, qu'on entrera dans aucun Traité ni négociation avec l'Angleterre qu'avec sa participation & meditation, & que toutes choses seront communiquées à ses Ambassadeurs.

Quoi qu'il y ait sujet de douter de la bonne foi de ces gens-ci, j'ai crû que cette déclaration étoit favorable dans la conjoncture présente. Faites seulement venir le secours dans le Païs-bas le plûtôt qu'il se pourra. Quand nous aurons ici les Troupes du Roi, nous ferons bien ici changer de discours aux mal-intentionnez, de faire quelque réflexion sur le Mémoire que je vous envoye, Sa Majesté se verroit dans peu de tems bien puissante dans ce païs, mais comme se font des dépenses, je n'oserois presser, bien que j'en connoisse l'utilité, & que nos Ennemis & envieux nous font beaucoup de mal par leurs liberalitez, à quoi j'ajoûterai que pour quelque grand coup, il sera bon que je sois informé des derniéres intentions du Roi, dans le tems que Monsieur de Wit arrivera à la Haye, afin que nous resolvions ensembles de la maniere dont il faut reduire les autres Provinces à se conformer à la Hollande, & au cas que la Hollande n'agisse pas selon les intentions du Roi, on peut se lier avec les autres Provinces contre la Hollande, lesquelles s'y porteront facilement par la jalousie qu'elles ont contre sa grande puissance, & en ce cas, la protection du Roi aura plus de poids étant appuyée de bonnes Troupes.

Si vous pouvez par quelque négociation avoir Mastricht ou Juliers, soyez asseuré qu'on n'oseroit rien faire en Hollande qui deplaise au

Roi, & cela étant, je pourrois répondre que toutes choſes iroient à ſouhait. On ſera autrement toûjours dans l'incertitude, & ſujet à dépendre de la bonne ou mauvaiſe humeur des Députez des Villes qui changent facilement de ſentiment dans les affaires.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 29. Octobre 1665.

IL faut que je commence par les deux Provinces de Friſe & de Groningue, dont la Princeſſe de Naſſau, tutrice de ſon fils qui a neuf ans, eſt Gouvernante. C'eſt une Princeſſe qui a de la conduite & de l'eſprit, & digne fille du Prince d'Orange Henri; auſſi en a-t-elle toutes les bonnes qualitez; elle eſt genereuſe, & a de l'ambition, & n'oubliera rien pour rendre ſon fils capable de bien gouverner, & lui chercher de l'appuy; & pour cela elle a eu l'adreſſe après la mort du Prince Guillaume ſon mari, de ſe faire élire Gouvernante deſdites deux Provinces juſques à la majorité de ſon fils, avec la diſpoſition de toutes les Charges & même de l'élection des Magiſtrats des Villes, ce qui lui donne une grande autorité: elle s'eſt fait donner ſix des Etats de Friſe pour Conſeiller & Tuteurs de ſon fils; tous ſes amis ſont dans ſes intérêts; ce ſont à préſent ceux qui gouvernent avec elle, & dont les parens ſont pourvûs de toutes les fortes Places de la Friſe, & entr'autres celles de Couverden

verden & Steenwick frontieres de la Westphalie, & situées sur deux passages considerables.

Son credit n'a pas agréée à la Princesse Doüairiere qui l'a retirée de Frise depuis quatre mois, sous pretexte de sa maladie, & pendant son absence elle a essayé de se rendre maitresse de la seconde cabale opposée à celle de sa fille pour faire passer dans cette Province les choses qu'elle vouloit, & se rendre par là considerable à l'Etat, au Roi d'Angleterre & aux Espagnols, avec qui elle entretient grande correspondance, & me faire entrevoir que sans elle on ne pouvoit pas être asseuré de ces deux Provinces, ni même de Monsieur l'Electeur de Brandebourg. J'ai bien voulu lui laisser croire qu'elle m'avoit persuadé, cependant j'ai eu diverses conferences avec la Princesse de Nassau, & après avoir bien pris mes mesures avec elle, & avec deux des Tuteurs qui sont tout-à-fait à elle, & ses domestiques, je lui ai fait voir que sa mere la vouloit ruïner pour s'attirer tout le credit; qu'il falloit sans perdre de tems qu'elle retournât en Frise, & que les Etats la demandassent, sous pretexte des divisions qui sont dans cette Province. Dès qu'elle y a été resoluë, elle a fait agir les Etats ainsi qu'elle a voulu, ils lui ont envoyé une Deputation à la Haye, & elle est partie deux jours après pour Frise, où elle est à present. Avant son départ elle m'a témoigné vouloir s'attacher à la France, & m'a fait connoitre qu'elle voyoit bien que c'étoit le seul & solide appuy qu'elle pouvoit avoir pour elle & son fils; qu'elle n'approuvoit pas les sentimens qu'on donnoit à son neveu de ne regarder que le Roi d'Angleterre pour son Protecteur; qu'elle lui avoit dit plusieurs fois, que

s'il ne changeoit de conduite & d'inclination, il se perdroit, que le Roi étoit le seul qui le pouvoit soutenir & lui aider à se rétablir, en y contribuant de son côté par l'attachement qu'il devoit avoir pour les intérêts & pour le service des Etats; mais que voyant l'éducation qu'on lui donne si éloignée de ses sentimens, elle se separoit entiérement de ses intérêts, & vouloit s'attacher à ceux du bien & de l'avantage de son fils.

Que je pouvois m'asseurer que tout ce qu'elle pourroit faire dans ces deux Provinces pour le service du Roi, elle s'y porteroit avec chaleur & grande affection; qu'elle y réussiroit d'autant mieux que celle de Groningue étant attaquée, & les Ennemis postez dans le milieu, elle se serviroit de la venue du secours du Roi pour publier par tout, que les Etats & les Peuples ne devoient la liberté qu'à Sa Majesté, qu'il faut la satisfaire sur tous les points qu'elle demandera.

Elle desira que je prisse créance en deux Deputez de Frise qui sont aux Etats Generaux, & qui ont été Domestiques de son mari, qui sont Messieurs Hare & Brousma, avec qui j'ai lié une amitié fort étroite dans nos conversations. Ils m'ont fait entendre que quand ils se sentiront bien appuyez du Roi, ils agiront encore plus ouvertement qu'ils ne font, & les voulant faire expliquer, ils me dirent que les Troupes de Sa Majesté pourroient avec celles de l'Etat prendre Munster cette Campagne, & ces deux Provinces se sentant appuyées des Troupes de Sa Majesté pourroient les venir secourir en peu de tems quand elles seroient attaquées, la marche n'étant que de quatre ou cinq

jours,

jours, & que Sa Majeſté diſpoſeroit d'eux comme elle voudroit : & leur ayant repliqué qu'il y avoit deux partis dans les Provinces, dont l'un étoit oppoſé à eux, qui peut-être ſe trouveroit le plus fort quand ils appelleroient les ſecours du Roi, ils me dirent que cela ne ſe pouvoit, parce que les Gouverneurs de Couverden & de Steenwick dependoient de la Princeſſe de Naſſau, & que pour une plus grande liaiſon, elle & eux deſireroient, que ſi le Roi faiſoit un Regiment de Cavalerie en ces frontieres pour joindre à ſes Troupes, il donnat des Compagnies aux parens & aux neveux du Gouverneur de Couverden, qui ont des Châteaux conſiderables ſur la Riviere d'Iſſel, qui ſont des paſſages ſeurs pour les Troupes. Je leur répondis, que comme le Roi avoit le nombre de ſes Troupes complet, je ne croyois pas qu'il en voulut lever de nouvelles.

Ils me parlent auſſi d'une dette de cent mille livres qui eſt dûë par Henri IV. au feu Prince Guillaume dont la Princeſſe a les promeſſes, & les Lettres que le Roi a écrites là-deſſus, portant reconnoiſſance & promeſſes de payer ladite ſomme, laquelle ſi Sa Majeſté vouloit faire acquitter, leſdites deux Provinces lui en ſeroient obligées, comme d'une faveur faite à leur Princeſſe & Gouvernante.

Je leur repliquai, que je ſçavois que dans l'ordre que le Roi tenoit à preſent dans ſes Finances, il ne payoit aucune vieille dette, mais qu'il regloit toutes ſes dépenſes avec tant d'exactitude qu'on payoit tout comptant le courant ; que cela n'empêcheroit pas que dans les occaſions Sa Majeſté ne donnat des marques de ſon amitié & de ſa liberalité à Madame la Princeſſe de Naſſau, étant ſi bien intentionnée pour

les intérêts de Sa Majesté, comme je la croyois à present.

Les Provinces d'Overyssel & de Gueldre ayant été desolées par l'Armée de l'Evêque de Munster, témoignent desirer la protection du Roi, & plusieurs des Etats de ces deux Provinces m'en ont parlé, qui sont Messieurs Pallant, Moulard, Rasphel & van Gent; & comme les Partisans de la Maison d'Orange, d'Espagne & d'Angleterre ont leurs amis dans lesdites Provinces & dans les Etats Généraux qui avancent les propositions qui sont de leurs intérêts, je me sers du credit de ces Messieurs pour les détruire, ainsi qu'il paroit par celle qui a été faite par l'Ambassade extraordinaire en Angleterre dont le Prince d'Orange devoit être, pour faciliter la paix, qui a été renversée par les oppositions qui se sont formées depuis trois jours, & je travaille avec mes amis pour faire faire une declaration aux Etats qu'ils n'écouteront aucune proposition de paix sans la participation du Roi, & sans la mediation de ses Ministres qui sont en Angleterre. Je crois cela necessaire, tant pour détromper le parti du Prince d'Orange, les Espagnols & les Anglois, qu'ils puissent faire la paix sans nous, que pour fortifier celui du Roi dans les vigoureuses resolutions qu'il prendra, soit pour la paix ou pour la guerre. Je conclus que si le Roi estimoit à propos dans la conjoncture presente de gagner tout-à-fait ces deux Provinces, il le pourroit faire facilement en donnant aux principaux, qui sont déja presque ruinez, ou à leurs enfans des Charges dans de nouvelles levées de Cavalerie. Cela les attireroit entierement au service du Roi; mais pour en être plus asseuré, il seroit à souhaiter d'avoir

Mastricht

Mastricht ou Julliers, pour y avoir toujours une Armée pour les tenir en crainte d'être chatiez s'ils venoient à manquer aux Traitez, ce qui seroit fort facile, en ce cas, vû les avis qu'on auroit dans lesdites Provinces, & les personnes que le Roi auroit à son service qui faciliteroient les passages, ce qui obligeroit ceux qui seroient contraires aux intentions de Sa Majesté de se conformer à ce qu'elle voudroit. Je tiendrai cependant les affaires en balance jusqu'à la réponse du Roi, les laissant esperer ce qu'ils desirent, & gagner ainsi le retour de la Flotte & l'arrivée de Monsieur de Wit, qui remettra asseurément les Villes de Hollande dans la premiere vigueur où elles étoient. Quand j'aurai eu conference avec lui je connoitrai bien-tôt si son parti se croit en seureté ayant la protection du Roi. Monsieur Beverning en remettant sa Charge de Grand Tresorier des Finances, a fait grand tort au parti de Monsieur de Wit, & a étonné plusieurs de ses amis. Je travaille incessamment pour les rasseurer, & leur faire esperer une protection ferme du Roi, pourvû qu'ils agissent avec sincerité. Plusieurs commencent à revenir, mais on ne peut pas ôter la peur à tous. J'attendrai les ordres du Roi sur tout ce que dessus, & de sçavoir de quelle maniere je me dois conduire dans la conjoncture presente.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 30. Octobre 1665.

J'Ai été fort surpris de ne voir rien dans vôtre dépêche du 22. du voyage du fils de van Goch, que vous me mandez par la precedente être déja en chemin, pour apporter aux Etats de nouvelles propositions d'accommodement de la part du Roi de la Grande Bretagne, le Sieur van Beuningen ayant dit ici quelque chose d'une course qu'y pourroit faire facilement en peu de jours le Sieur de Wit, à present qu'il est sur les Côtes d'Angleterre. Outre que je ne sçai s'il voudroit l'entreprendre, j'ai crû que cette demonstration si publique lui ôteroit dans la suite auprès des Peuples, & particulierement quand il s'agiroit de mes intérêts, la créance & l'autorité que j'ai intérêt qu'il se conserve toujours dans l'Etat. Il seroit bien plus à desirer pour beaucoup de raisons que ledit de Wit ne perdit pas un moment de tems à ramener la Flotte dans leurs Ports, ou à revenir lui-même à la Haye, où l'on ne peut sans sa presence prendre aucunes bonnes mesures ni pour la paix ni pour la guerre. Vous témoignerez cependant aux Etats que j'ai eu fort agréables les soins que je vois qu'ils veulent prendre du bon traitement & de la conservation de mes Troupes, & les autres choses qu'ils ont resoluës sur cette matiere pour marquer leur respect & leur ressentiment.

Le peu que vous avez mandé à Lionne de ce que vous mênagez de de-là pour mon service, &

qui

qui eſt de la derniere importance, m'a donné plus de curioſité de ſçavoir le reſte. Comme j'y ai grand intérêt, je lui aurois ordonné volontiers de s'aller aboucher avec vous en perſonne, ſi je n'avois prévû que cela feroit un trop grand éclat & donneroit trop à parler & à penſer à toute la Chrêtienté; mais comme la ſeureté eſt entiere & dans le paſſage des ordinaires, & dans la bonté du Chiffre, & que rien ne ſe peut dire de bouche qui ne ſe puiſſe écrire en y mettant un peu plus de tems, qui ne ſçauroit être mieux employé, je deſire que, ſans y perdre un moment, vous me mandiez bien au long & bien exactement tout ce qui peut regarder la même affaire, & que vous y ajoutiez même vos ſentimens ſur ce que vous croyez que j'aurai à faire de ma part, ſi j'eſtime à propos d'y entendre & de la pouſſer; & ſi vous le jugez neceſſaire & plus ſeur, vous pourriez m'envoyer un Courier exprès qui m'apporte cette dépêche.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 30. *Octobre* 1665.

DEpuis mon autre dépêche faite, j'ai reçû la vôtre du 26. par le Gentilhomme du Comte de Guiche. Elle contient des nouveautez ſi conſiderables & ſi contraires à ce que vous m'avez mandé, il n'y a que peu de jours, de l'union des eſprits dans toutes

les Provinces que j'en ai été surpris, au point que vous le pouvez juger. L'ordinaire partant dans peu d'heures, je n'ai pas tout le tems qu'il seroit à desirer pour vous dire mes sentimens sur ce qui se passe, & sur la conduite que vous y devez tenir. Je dirai pourtant en peu de mots substanciels que vous devez voir tous vos amis, les échauffer, & leur inspirer de la vigueur, afin qu'ils soient plus capables de resister au torrent qui semble devoir precipiter la plupart des Provinces dans la resolution la plus prejudiciable au bien de leurs affaires, & la plus contraire à leur propre liberté qu'elles puissent jamais prendre: Voici des occurrences où vous ne devez pas épargner l'envoi des Couriers quand ce seroit d'un jour à l'autre, s'il est arrivé la moindre nouveauté qui change la face des affaires, ou que j'aye intérêt de sçavoir pour prendre mieux mes mesures. Je chargeai bien à propos Lionne de vous mander par le dernier ordinaire, que je vous donnois pouvoir de promettre aux Etats ma declaration sans delai contre les Anglois, en cas que les propositions qu'apportoit le fils de van Goch allassent à réunir les deux Nations contre moi-même, & peut-être qu'ayant reçû ce pouvoir, il vous aura donné lieu de faire reprendre de meilleurs sentimens à celles des Provinces qui veulent aujourd'hui marcher par un chemin si opposé à leur veritable intérêt. Je vous confirme encore la même chose, & remets à vôtre prudence la conduite de cette affaire, qui est la plus grande qui se puisse jamais presenter; car comme d'un côté je tiendrai ma declaration pour bien em

ployée

ployée ſi elle peut produire l'effet qu'on a dit ſi ſouvent de donner cœur aux Provinces, les réünir toutes dans de mêmes intérêts, & les bien unir à moi ; même auſſi d'autre part il me ſeroit non ſeulement fort fâcheux & extraordinairement prejudiciable, que j'euſſe pris une reſolution de cette nature contre le Roi d'Angleterre (qui ne l'oublieroit jamais) & que le même danger ſubſiſtât de la même diviſion, des mêmes Provinces en elles-mêmes, & de l'union de cinq d'entr'elles avec l'Angleterre, ou peut-être même de toutes. Vous étes ſur les lieux, & avez la ſuffiſance qu'il faut pour débroüiller toutes ces choſes, & ne me laiſſer pas tomber dans l'inconvenient que je viens de dire par la précipitation de me declarer, ſans être aſſeuré que rompant contre l'Angleterre je ne courrai pas riſque d'être abandonné en cette guerre par ceux pour la conſideration deſquels j'y ſerai entré, ſans autre objet ni intérêt, que de les empêcher de perir.

Le remede qui me paroit le plus efficace, comme le plus neceſſaire d'être promptement appliqué au mal que je vois, c'eſt le retour du Sieur de Wit à la Haye, & j'eſtimerois bien à props que vous lui depêchaſſiez en diligence une perſonne expreſſe qui eut aſſez d'intelligence pour lui bien dire tout ce dont vous l'auriez chargé, lui donnant une ſimple Lettre de Créance, parce que les autres peuvent être interceptées, & qu'il n'importera pas beaucoup que celle-là le fut : ſa créance conſiſteroit en deux points ; l'un, la neceſſité indiſpenſable de ſon prompt

retour, & les raisons de cette necessité; l'autre, le fortifier & lui donner du courage, l'asseurant en même tems & de ma protection pour sa personne & pour ses intérêts; & de ma declaration contre l'Angleterre, s'il se met en devoir de venir redresser les affaires que son absence a si fort gâtées.

Comme le Sieur Beverning vous a dit que je ne lui envoyois qu'un secours de six mille hommes, & qu'ils ont vingt mille Ennemis dans le cœur de leur Etat, vous pourrez dire aux Etats que j'ai envoyé sans perdre un moment de tems ce qu'on m'a demandé; & que j'ai crû même par beaucoup de discours qui se sont tenus qu'ils n'auroient pas desiré que je les assistasse d'un plus grand Corps; mais que j'ai tant d'affection pour leur Etat, & un desir si sincere de le voir en toute seureté, que s'ils desirent un nouveau secours de Troupes, je suis prêt à le faire passer avec la même diligence au nombre qu'ils vous témoigneront de le souhaiter. C'est tout ce que j'ai pû vous mander dans le peu de tems qui me restoit pour faire cette Lettre.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 30. Octobre 1665.

LE Marquis de Castel Rodrigo, ne s'est pas contenté de refuser au Roi le passage qu'il lui avoit demandé pour une liziére du Païs-bas, pour le Corps des Troupes que Sa Majesté envoye au secours des Hollandois contre l'Evêque de Munster; mais ayant sçû que Sa Majesté leur faisoit prendre le chemin du païs de Liege, il a fait assembler la plûpart des meilleures Troupes de Cavalerie & d'Infanterie qui sont en Flandre, & les a fait poster à Marche-en-famine sous le commandement du Prince de Chimai, à demie lieuë de la route, que celles du Roi doivent tenir, comme si ledit Marquis avoit dessein de s'opposer à leur passage, & de les charger, prenant prétexte qu'elles pourront toucher quelque langue de terre des païs du Roi son Maître, sans loger néanmoins en aucun Village, quoi que lui-même, il n'y a pas deux mois, ait fait venir en Flandre trois cent Bourguignons de la Franche-Comté, qu'il a fait passer sur les terres du Roi, sans lui en demander la permission, ni même lui en donner aucun avis, à quoi Sa Majesté ne trouva rien à dire, & n'en a fait aucune plainte. Cette conduite assez surprenante ayant obligé le Roi à faire parler au Marquis de la Fuente, Ambassadeur d'Espagne, pour s'éclaircir au vrai des intentions du Gouverneur de Flandre, & ledit Ambassadeur n'ayant donné que des réponses fort ambiguës,

Sa

Sa Majesté a ordonné à Monsieur de Turenne d'aller se mettre à la tête de ce corps qui doit passer en Hollande, & de le mener jusques à Mastricht, d'où il reviendra, se conduisant avec toute la prudence & moderation convenable à la bonne intelligence que Sa Majesté veut entretenir avec le jeune Roi d'Espagne, & néanmoins avec toute la vigueur que pourroit requerir la continuation de ce caprice imprudent, & de cette fanfaronnade hors de saison du Marquis de Castel Rodrigo; Sa Majesté ne pouvant bien se persuader qu'il y ait ordre de déclarer la guerre à cette Couronne, quand Sa Majesté ne pense point à lui, n'y a autre chose qu'à secourir ses Alliez. En tout cas s'il faut avoir la guerre, le Roi en aura beaucoup de déplaisir, pour les maux que la Chrétienté en pourra souffrir, mais il aura au moins la consolation de n'avoir pas été l'aggresseur, & d'avoir fait tout ce qu'il aura pû avec honneur, pour prévenir & empêcher la rupture.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 2. Novembre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que leur ayant plû, par leur Resolution du 29. Octobre dernier, de permettre le transport d'Amsterdam en France de cinquante milliers de Mêche, qu'il leur a demandé au nom du Roi son Maître, & de donner

ner leurs ordres au Collége de l'Amirauté d'Amsterdam de les laisser sortir sans difficulté, il se trouve qu'il n'y a présentement aucun Vaisseau François en ladite Ville, prêt à retourner en France pour les y porter, c'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries, de vouloir donner de pareils ordres à l'Amirauté de Rotterdam, où l'on sera obligé de faire porter lesdites Mêches, pour être embarquées avec plus de diligence, sur quelqu'un des Vaisseaux François qui s'y rencontrent plus frequentement qu'à Amsterdam, & ainsi ne pas retarder la satisfaction qu'il leur a plû d'accorder à Sa Majesté, qui attend avec impatience les Mêches. Donné à la Haye le deuxiéme Novembre 1665.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 4. Novembre 1665.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, se sent obligé de faire sçavoir à Vos Seigneuries, touchant le secours de Troupes que le Roi son Maître leur envoye pour leur defense contre l'Evêque de Munster, que Sa Majesté ayant demandé à Monsieur le Marquis de Castel Rodrigo leur passage par un coin des Païs-bas, il ne s'est pas contenté de le lui refuser, mais ayant sçû que Sa Majesté leur faisoit prendre le chemin du païs de Liege, il a fait assembler, sous le commandement du Prince de Chimai, la plûpart des meilleures trou-

pes

pes de Cavalerie & d'Infanterie qui ſont en Flandre, & les a fait poſter à Marche-en-famine à demie lieuë de la route que celles du Roi doivent tenir, comme ſi ledit Marquis avoit deſſein de s'oppoſer à leur paſſage, en prenant prétexte qu'elles pourront toucher quelque langue de terre du païs du Roi ſon Maître, ſans néanmoins loger en aucun Village de ſa domination, quoi que lui-même il n'y a pas deux mois, ait fait venir en Flandre trois cens Bourguignons de la Franche-Comté, qu'il a fait paſſer au travers de la France, ſans en demander la permiſſion au Roi, ni même lui en donner avis, ce que Sa Majeſté a pourtant bien voulu tolerer; & que cette conduite aſſez ſurprenante, ayant obligé le Roi de faire parler à Monſieur le Marquis de la Fuentes, Ambaſſadeur d'Eſpagne, pour s'éclaircir au vrai des intentions en cela du Gouverneur de Flandre, & ledit Ambaſſadeur n'ayant donné que des réponſes fort vagues & ambiguës, Sa Majeſté a ordonné à Monſieur de Turenne d'aller ſe mettre à la tête de ſes mêmes Troupes, ſe conduiſant avec toute la prudence & moderation convenable à la bonne intelligence, que Sa Majeſté veut entretenir avec le jeune Roi d'Eſpagne, & néanmoins avec toute la vigueur que pourroit requerir cette prétenduë oppoſition, hors de ſaiſon, de Monſieur le Marquis de Caſtel Rodrigo, qui devroit plûtôt concourir au ſecours que le Roi donne à ſes Alliez, puis qu'ils le ſont auſſi du Roi ſon Maître. Vos Seigneuries pourront comprendre de-là, combien le Roi a veritablement à cœur de ſoûtenir leurs intérêts; Ledit Ambaſſadeur Extraordinaire pouvant les aſſeurer de ſa part, qu'a meſure qu'il ſe rencontrera quelques obſtacles à l'effet de ſes bonnes intentions à l'égard de Vos Seigneuries, elles le verront d'autant plus roidir contre, pour les ſurmonter & paſſer juſques au but que Sa Majeſté s'eſt propo-

ſée

sée de les assister & proteger, comme un bon Ami & Allié doit faire, en l'état où sont leur affaires, & pour lequel Elle n'oubliera aucune chose. Donné à la Haye le quatriéme Novembre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 5. *Novembre* 1665.

J'Ai reçû les deux dépêches que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 30. du passé. Quelque desavû que les Etats fassent sur l'affaire de van Goch, j'asseurerai Vôtre Majesté, qu'il leur a écrit, qu'il envoyoit son fils avec une dépêche imporrant. Il est vrai qu'il est resté à Londres, & il a dépêché un de ses gens qui a apporté la dépêche, du contenu de laquelle j'ai rendu compte à Vôtre Majesté.

On ne peut d'un ordinaire à l'autre mander les choses au juste, parce qu'il arrive tant de changemens, & les esprits sont si susceptibles de mauvaises impressions, qu'on est toûjours dans l'incertitude, jusques à ce que les affaires soient faites. Vôtre Majesté ne sçauroit croire comment la Cabale d'Espagne, celle d'Angleterre & celle du Prince d'Orange, pour soûtenir la proposition qui avoit été faite d'envoyer des Ambassadeurs en Angleterre, & y joindre le Prince d'Orange, pour moyenner la paix : plusieurs Villes de

Hollande y inclinoient, & les plus échauffez du parti de Monsieur de Wit, ne disoient mot, mais j'ai été assez heureux pour leur faire comprendre leur perte, & les faire agir avec vigueur dans cette conjoncture. J'ai dépêché même à la Princesse de Nassau en Frise, pour la prier d'agir auprès de ses amis, & de ses Créatures pour faire desavouër ceux qui ont avancé cette proposition, ce qu'elle a fait avec autant d'adresse que de secret, pour ne se pas commettre avec Madame sa mere, qui soûtient l'autre parti.

J'ai gagné les quartiers de Zwol, & de la Comté de Zutphen, qui ont desavoüé leurs Députez, & j'ai rasseuré les Villes de Hollande qui chanceloient, que pour pousser les affaires dans les Etats Généraux, & faire voir le desavû des Provinces de ladite proposition, comme ayant été faite sans leurs ordres.

Ce coup a été mortel aux Cabales contraires, & cela s'est négocié si secretement que quoi qu'on me soupçonne d'y avoir contribué, on ne le peut pourtant prouver.

Je suis très-aise d'avoir fait par avance ce que Vôtre Majesté m'ordonne, qui est de faire sçavoir par voye seure à Monsieur de Wit l'état des choses, & combien sa présence étoit nécessaire à la Haye. Aussi-tôt qu'il a été informé de tout ce qui se passe, il m'a mandé qu'il feroit voile le lendemain pour revenir. Je l'attends à ce soir, ou demain. Les avis que les Etats ont eu ce matin, asseurent que leur Flotte étoit sur les Côtes de Zeelande, & de-là à la Meuse, il n'y a que pour dix heures de chemin.

Tous

Tous les amis de Monsieur de Wit sont forts contens des asseurances que je leur donne en particulier de la protection de Vôtre Majesté.

Je n'ai parlé à personne de la déclaration de Vôtre Majesté contre l'Angleterre, par ce qu'ayant rompû les mesures des Cabales contraires, je veux voir ce que Monsieur de Wit fera à son arrivée, & comme il sera reçû; car s'il est nécessaire d'avancer cette déclaration, je veux du moins qu'il m'en fasse donner une par écrit par la Province de Hollande, qu'elle n'entendra à aucun Traité avec l'Angleterre, sans la participation & le consentement de Vôtre Majesté, ainsi je ne puis encore lui rien mander là-dessus que ledit de Wit ne soit ici; mais j'asseure Vôtre Majesté par avance, que je ne l'engagerai qu'à l'extremité, en prenant mes précautions.

J'ai estimé à propos de faire un Mémoire sur la Lettre de Monsieur de Lionne, & le présenter aux Etats, parce que la Cabale d'Espagne publioit que Vôtre Majest n'avoit pas envie de donner le secours, que ce n'étoit qu'une feinte, & que pour marque de cela elle avoit demandé passage par Maubeuge, qui est un chemin tout contraire. Monsieur van Ghent, au sortir de l'Assemblée, m'est venu voir, & m'a dit que ce Mémoire avoit fait un très-bon effet. Ledit van Ghent, les Députez de Zeelande & de Hollande, ont dit dans l'Assemblée qu'il étoit aisé de voir que cette guerre de l'Evêque de Munster, étoit fomentée par les Espagnols, puis qu'ils vouloient s'opposer à leurs secours, & qu'il étoit tems de lever le masque, à quoi ceux de la Cabale d'Espagne, n'ont

pas repliqué un mot, & ont baissé la tête.

Vôtre Majesté aura vû par mes précédentes dépêches les dispositions où étoient les Provinces de Frise & de Groningue, & comme Madame la Princesse de Nassau agit très-bien. Elle m'a envoyé son Intendant pour me demander Conseil sur ce qu'elle doit faire, les Ennemis ayant comme investi Groningue, & occupant des quartiers aux environs avec 16000. hommes. Je lui ai mandé que pour abattre tout-à fait la Cabale qui lui est contraire, j'étois d'avis qu'elle tâchât d'entrer avec son fils dans la Ville de Groningue, que cela lui attirera l'amitié & l'estime de ces deux Provinces, de voir qu'elle s'expose pour leurs intérêts, & que de plus cela obligera toutes les autres Provinces à faire plus d'effort pour la secourir. Ce n'est pas que je juge qu'il y ait du peril pour cette Place, y ayant un côté de ladite Ville libre, par où l'on entre & sort quand on veut, & de plus il y a 4000. hommes dedans; mais cela fera le même effet dans l'esprit des peuples, comme si le peril étoit plus grand, & la rendra plus considérable dans ces deux Provinces pour les porter à ce qu'elle voudra.

Vôtre Majesté aura vû par mon premier Mémoire la disposition de ces Provinces. Je continuë à menager les esprits pour ses intérêts. Les Provinces d'Overyssel & de Gueldre étant ruinées, & la plûpart de la Noblesse composant les Etats, Vôtre Majesté auroit un beau moyen de les obliger, & d'attirer la plûpart des familles

les, ſi faiſant lever en ces quartiers là quelques Compagnies, elle vouloit y donner aux principaux de ces Provinces quelque choſe, ou à leurs enfans : je crois même que quantité de Gentilshommes, & autres perſonnes ſe reſoudront à ſe mettre ſimples Cavaliers, & au même prix que les Etats donnent, qui eſt quarante écus, afin d'avoir l'honneur de ſervir Vôtre Majeſté. Ce que je lui en mande n'eſt que pour ouvrir ma penſée ſur les moyens d'attirer des gens à ſon ſervice, & profiter du mauvais état où la guerre les à reduits.

Le Sieur Klingenberg, Conſeiller d'Etat du Roi de Dannemarc, ſon Envoyé extraordinaire vers Meſſieurs les Etats, eſt arrivé depuis quatre jours. Il m'a vû d'abord, & m'a témoigné & communiqué toutes les prétenſions de ſon Maître. J'ai été enſuite chez les Députez de la Province de Hollande, pour les porter à donner ſatisfaction au Roi de Dannemarc, vû les avantages qu'ils en peuvent tirer dans la conjoncture préſente en le détachant des Anglois. J'ai vû auſſi les principaux des Etats Généraux, pour lui faire donner des Commiſſaires favorables, c'eſt-à-dire qui ne ſoient pas de la Cabale d'Eſpagne ni d'Angleterre, & je ſuis ſatisfait de ceux qui ont été nommez, dont Monſieur van Gent eſt du nombre.

Quant à l'affaire de Monſieur l'Electeur de Brandebourg, j'ai diſpoſé la Province de Hollande & les Etats Généraux à lui ceder la Place d'Orſoy ſur le Rhin qui eſt très-bien fortifiée, & que ledit Electeur avoit deſiré pardeſſus toutes les autres : mais j'ai été fort ſurpris de voir qu'après cet Octroi de Meſſieurs les Etats, lors qu'ils ont demandé d'entrer dans

une Alliance avec ledit Electeur, ſes Députez ont répondu qu'ils le vouloient, à condition que les Etats lui entretinſſent trois mille hommes, qui ne recevroient ordre que de lui, qu'il eût un mois de tems, ſans faire aucun acte d'hoſtilitez contre l'Evêque de Munſter, pour lui demander par quelle raiſon il a declaré la guerre aux Etats, & s'il veut ſortir de leur païs dans ledit mois, & entrer en accommodement ce qui a fort choqué leſdits Etats, en ce qu'ils ne veulent entendre à aucun accommodement avec ledit Evêque, après qu'il a pillé & ruïné quatre Provinces qui ne cherchent que l'occaſion de s'en vanger, & dont les principaux des Etats deſdites Provinces, ont le plus ſouffert.

Leſdites deux Etats veulent bien prendre les trois mille hommes à leur ſervice, mais ils entendent qu'ils agiſſent ſous leurs ordres, ainſi que les autres Troupes qu'ils ont en Campagne, ce qui eſt très-juſte.

On a découvert que cet incident vient de la Princeſſe d'Orange qui traverſe ce Traité, & qui croid tirer grand avantage pour ſon parti, de tenir ledit Electeur dans l'incertitude ſans rien conclure; & il eſt à craindre qu'il perdra une occaſion fort favorable pour les affaires, car en un autre tems les Etats n'auroient jamais conſenti à ceder Orſoy.

Il ne tient à préſent qu'aux Députez de Monſieur le Duc de Neubourg de conclure l'affaire de l'échange de Raveſtein. Nous avons trouvé des expédiens pour la Religion: le point de la Souveraineté eſt remis en arbitrage, mais celui de la garantie ſur les prétenſions de Monſieur l'Electeur de Brandebourg, ne ſe peut vuider, ſi ledit Electeur ne parle, & ne ſe deſiſte de toutes

toutes prétensions sur ledit Ravestein. Jusqu'à présent, les Députez de Monsieur le Duc de Neubourg n'ont rien obtenu là-dessus de ceux de Monsieur l'Electeur, ainsi l'affaire demeure accrochée.

J'ai déja mandé à Vôtre Majesté, que le point des élucidations a été accordé à la satisfaction de la Couronne de Suede, dont j'ai donné avis à Monsieur le Chevalier de Terlon, il y a deux ordinaires.

Comme j'achevois cette dépêche, j'ai reçû un Billet de Monsieur de Wit du Tessel, qui me marque qu'il sera ici demain. On fait débarquer six mille hommes de pied pour marcher à Groningue, & se joindre aux autres Troupes qui y sont déja. Si le secours de Vôtre Majesté étoit arrivé, marchant par Zuolle entre Couverden & Steenwik, droit dans le païs de Drente, l'Armée de l'Evêque de Munster seroit prise par devant & par derriére, & auroit de bonnes places contraires dans les flancs sans avoir aucune retraite. Le Sieur de Wit a envoyé du Tessel 1500. hommes dans Delfziel, qui est un Port de Mer en Ostfrise, que l'Evêque de Munster devoit occuper, pour avoir communication par Mer avec le Roi d'Angleterre. J'estime qu'il seroit de la derniére importance de défaire cette Armée de l'Evêque de Munster, pour ruïner entiérement le parti, & le credit du Roi d'Angleterre du côté de la terre, & que ce fut avec l'assistance des Troupes de Vôtre Majesté, pour faire voir à ces quatre Provinces qu'elles étoient perduës sans son secours, & que c'est elle seule qui a soutenu l'Etat du panchant où il étoit de sa ruïne.

Monsieur de Pradel aura à se menager avec

les Députez des Etats, qui sont à l'Armée avec ceux qui commandent leurs Troupes, qui n'ont pas toute la chaleur qui seroit à souhaiter pour venir aux mains avec les Ennemis & finir cette affaire; mais comme il a beaucoup d'expérience, & qu'il connoîtra peu de jours après qu'il sera arrivé, ce qui se pourra faire de plus avantageux pour le service de Vôtre Majesté, je ne doute pas qu'il ne prenne le chemin le plus court pour decider cette affaire.

Quant aux Députez des Etats, tout habilles qu'ils soient, il faudra du tems pour gagner leur confiance; car comme ils veulent agir en Souverains, leurs Conseils, & leur deliberations sur la guerre, ne sont pas toûjours celles qui sont les meilleures à suivre; & ce que je trouve de plus fâcheux c'est que le Prince Maurice agit avec eux avec trop de soumission, ce qui lui a fait faire de grandes fautes, & principalement dans le passage de Rovere, par où l'Armée de Munster a passé pour entrer dans le païs de Groningue, lequel passage pouvoit être bien fortifié, la situation étant bonne, s'il ne se fut trop fié à ce que les Députez lui dirent, qu'ils y avoient pourvû par des Troupes venuës de Frise; & s'il y avoit été lui-même, il n'auroit trouvé que trois cent païsans mal armez, & une Compagnie de cent hommes.

Mais pareilles choses n'arriveront pas à Monsieur de Pradel, qui agissant de son Chef, & étant fort expérimenté comme il est, & ayant de bonnes Troupes, il prendra sans doute des resolutions bien vigoureuses.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 5. Novembre 1665.

VOtre dépêche du trentiéme du passe m'a été renduë, comme j'évite toutes les occasions d'en faire à Sa Majesté, & même de les proposer, je me remets à elle, étant informé de l'état des affaires, de juger ce qu'elle trouvera à propos de faire.

Mais avant de sortir de dessus cette matiére permettez moi de vous représenter, si ce ne seroit pas un coup important dans cette conjoncture, qu'il plût au Roi de faire payer liberalement à Madame la Princesse de Nassau, les cent mille livres que lui sont dûs dont elle à les promesses de Henri IV. & de Louis XIII., & plusieurs de leurs Lettres qui asseurent de l'entier payement, & de celles de feu Monsieur le Cardinal de Richelieu, qui lui donnent les mêmes assurances. Cette Princesse merite d'être assistée, elle a vendu ses perles & ses pierreries en passant à Amsterdam, pour assister la Noblesse, & les peuples de ses gouvernemens qui sont ruinez, & pour gagner ceux qui sont de la Cabale contraire à ceux de son parti; Je sçai qu'elle a mis sa Vaisselle d'argent en gage pour s'aller jetter dans Gro-

mingue avec le Prince ſon fils. Elle ſupporte avec une fermeté & un courage extraordinaire toutes ſes diſgraces, & les traverſes que Madame ſa mere lui fait, juſqu'à lui retenir ſon bien pour la faire ſoumettre à ſes volontez, c'eſt à dire à ſuivre ſon parti, & quiter celui de l'Etat & le nôtre ; mais elle a fait une réponſe fort généreuſe, qui eſt qu'elle ne quiteroit pas les intérêts des Etats des deux Provinces, dont elle étoit Gouvernante ; que leſdits Etats étoient tuteurs du Prince ſon fils & ſes Conſeillers ; qu'elle feroit ce qu'ils trouveroient à propos pour le bien & l'avantage deſdites Provinces, où ſon fils & elle s'attâchoient tout à-fait.

Et que quand à la néceſſité où elle ſe trouvoit, il ne lui ſeroit point honteux de licentier ſon train, quand les moyens d'en ſoûtenir la dépenſe l'y obligeroient, mais que ſon regret étoit de ne pouvoir aſſiſter comme elle voudroit les amis, & les ſerviteurs de ſon fils & les ſiens. Ne voilà-t-il pas, Monſieur, une réponſe digne du grand cœur de cette Princeſſe, & ne meriteroit-elle pas que nôtre grand Roi qui a de ſi grandes qualitez, la diſtinguât des autres Princeſſes par ſon eſtime, ſon amitié, & ſa liberalité. Je vous avouë que comme je regarde en ceci plus les intérêts du Roi, que celui de la Princeſſe de Naſſau, je ſouhaiterois que Sa Majeſté fit queique choſe pour elle, qui marquât quelque diſtinction, & que nous nous aſſeuraſſions par là de ces deux Provinces, & du credit de ſes amis. Excuſez, Monſieur, mon zéle,

si je vous dis avec trop de liberté mon sentiment.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 6. Novembre 1665.

J'Ai reçû vôtre dépêché du 29. qui a fort satisfait le Roi, lors qu'il a vû que les affaires n'étoient pas de-là en si mauvais état, qu'il y avoit sujet d'apprehender, par celle que le Gentilhomme du Comte de Guiche m'avoit rendue quelques jours auparavant, puis que les Deputez d'Overyssel qui avoient mis sur le tapis une si belle proposition, n'ont été suivis de personne, & ont même declaré qu'ils n'en avoient reçû aucun ordre.

Cela fait voir pourtant qu'il y a beaucoup de mal dans le cœur de l'Etat, quoi que la bonne constitution du malade soit encore superieure, & Monsieur van Beuningen se sert puissamment de cette raison pour presser la declaration du Roi, comme un remede souverain pour faire cesser tous ces dangers. Si cela étoit vrai, je tiens qu'elle seroit bien employée, mais il seroit fâcheux & prejudiciable au dernier point d'avoir fait un faux pas de cette nature, & que Sa Majesté, après cela pût être abandonnée & laissée seule en guerre avec

l'Angleterre par ces sortes de divisions entre les Etats.

Ledit van Beuningen me pressa encore hier très-vivement sur la declaration du Roi. Je lui gagnai le fort de l'épée par le moyen que vôtre derniere dépêche m'a suggeré, & qui n'est que trop bien fondé; & plût à Dieu qu'il ne le fut pas tant; & je lui fis connoître, & peut-être avoüer en son ame, que le Roi prendroit une resolution qui ne seroit pas conforme à sa prudence, si elle se declaroit lors que les Etats, non seulement sans vous en donner communication, mais se cachant de vous, envoyoient une personne expresse en Angleterre de grande suffisance, sous pretexte d'un échange de prisonniers, mais avec des ordres secrets de traiter la paix & de la conclurre sans la mediation du Roi, & même sans la participation d'aucun de ses Ministres. Je lui dis là-dessus qu'ils étoient maitres de leurs deliberations, & que nous n'aurions pas raison d'y trouver à dire, si ce n'est qu'ils font cela, en un tems que le Roi leur envoye un secours de Troupes considerables contre un autre Ennemi qu'ils ont dans le cœur de leur Etat; qu'à cela près ils pouvoient resoudre la paix ou la guerre à leur bon plaisir, selon qu'ils estimeroient leur convenir; mais qu'il n'étoit ni de la bonne foi, ni honnête de presser le Roi de rompre pour l'amour d'eux contre un Potentat, vers lequel dans le même tems ils envoyent en cachette une personne expresse pour traiter la paix, qui paroitroit peut-être au jour dans la semaine même que Sa Majesté seroit entrée en guerre pour leurs intérêts.

Le;

Ledit van Beuningen n'a pas manqué de me repartir suivant ses derniers ordres, que si le Roi vouloit se declarer, il signeroit que ses Maitres ne feroient point la paix sans lui & sans sa mediation.

J'ai reparti qu'il valloit mieux auparavant éclaircir ce qui étoit veritablement de cet Envoi extraordinaire & à quelle fin, qu'il n'y avoit que trois jours à attendre vôtre premiere depêche, & que selon la satisfaction qu'on vous auroit donnée sur les plaintes que vous auriez faites, Sa Majesté pourroit prendre ses resolutions avec plus de fondement.

Il m'a témoigné qu'il ne vouloit point écrire tout ce que je lui avois dit, à Messieurs les Etats, qui en prendroient de nouveaux ombrages des Intentions de Sa Majesté; je ne sçai pourtant ce qu'il fera, mais qu'il mandoit que le Roi ayant passé toute la semaine à Versailles, il n'avoit pû avoir aucune commodité de negocier.

Je lui ai fait connoitre ensuite, ayant auparavant exigé sa parole qu'il n'en mandoit rien aux Etats, pour ne leur pas rendre suspect Monsieur de Wit; que mal-aisément le Roi se porteroit-il à se declarer qu'il ne vit Monsieur de Wit de retour à la Haye, & qu'on eût vû avec lui toutes choses, tant pour bien faire la guerre, que pour s'asseurer que Sa Majesté ne seroit point abandonnée par une paix précipitée. J'ai même dit que les Ennemis de Monsieur de Wit se vantoient qu'il n'oseroit en l'état que sont les choses paroitre à la Haye, & que jusques à ce que cela fut, & qu'on lui vit exercer sa Charge avec l'autorité qu'il doit avoir, & particulie-

rement après la honteuse retraite de Beverning, qui avoit fort abatu & découragé ses autres amis, le Roi ne prendroit pas une resolution prudente de se declarer, si le parti du Roi d'Angleterre par le moyen de son neveu doit prevaloir dans les Provinces Unies. J'ai ajouté que si Monsieur de Wit revenoit, & qu'il vous fit voir clair au soutien de son parti & de son autorité, vous lui donneriez toute satisfaction. Van Beuningen a peut-être crû sur ce discours, que vous aviez en main de quoi faire sur le champ declarer le Roi & rappeller d'Angleterre les Ambassadeurs, & je n'ai pas jugé à propos de lui en ôter l'opinion ni l'espérance; mais mon intelligence veritable étoit en conformité de la derniére dépêche de Sa Majesté que vous feriez entendre au Sieur de Wit, qu'en dépêchant un Courier exprès à Sa Majesté, je vous rapporterois tous les ordres pour la déclaration du Roi qu'il peut desirer.

Cependant le Roi a fort approuvé & approuvera fort dans la suite que vous ne vous en soyez pas servi, & que vous ne vous serviez pas du pouvoir que Sa Majesté vous a donné, si vous n'en étes pressé par quelque accident imprévû auquel vous voyez qu'il soit important de remedier.

Si vous faites sçavoir à Monsieur le Duc de Neubourg ce que Messieurs les Etats disent sur les trois Eglises Catholiques qu'il demande qu'on laisse dans le Païs de Ravestein, il y a apparence qu'il se relâchera de cette prétension, puis que le Roi d'Espagne n'a pû lui-même venir à bout d'une pareille chose dans un cas semblable.

Vous

Vous ne devez avoir aucune peine à proposer à Sa Majesté des dépenses quand vous jugerez que son service le requiert ; car comme la prudence veut que l'on épargne tout ce dont l'on peut se dispenser sans préjudice, Sa Majesté est le Prince du monde qui s'appliquera le moins à épargner, quand elle verra la nécessité où l'utilité de ne le pas faire.

On ne peut jamais songer à avoir Julliers en propre, parce que de nôtre consentement Monsieur de Neubourg s'est lié les mains, à n'y pouvoir jamais introduire autre Garnison que les siennes ; mais comme il n'est pas satisfait des Etats, cette place nous pourroit autant servir à leur égard, que si elle étoit entre les mains du Roi.

Quant à Mastricht, vous voyez bien que ce ne peut être jamais que par vôtre entremise & vôtre application sur les lieux, que Sa Majesté peut songer à l'acquerir ; & que tout ce qu'on diroit au Sieur van Beuningen, qui n'a aucun pouvoir & n'en peut avoir, ne produiroit qu'un mauvais effet sans aucun fruit.

Quand le Roi prendra sa derniére resolution, je crois qu'il sera bon de vous renvoyer le Sieur van Beuningen, qui a des défenses de partir d'ici avant que cela soit.

J'ai, il y a long-tems, le Livre Latin que vous vouliez m'envoyer, & je n'en ai pas fait grand cas ; il y avoit de meilleures raisons à dire dans une mauvaise cause.

Le Roi a fort approuvé tout ce que vous avez ménagé avec Madame la Princesse de Nassau, & il sera bon de continuër à la tenir & ses amis & dépendans en la même

bonne disposition dont on pourra avec le tems, & selon les conjonctures, tirer divers avantages.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 6. Novembre 1665.

JE dois aussi donner avis à Vôtre Majesté que par les Lettres que quelques-uns des Etats ont reçû d'Angleterre, on leur mande que le Roi de la Grande Bretagne fera encore des conditions plus douces qu'on ne croit, pourvû qu'ils traitent sans la participation de la France. Les Lettres ont été communiquées a l'Assemblée de Hollande, plusieurs Villes ont dit qu'il falloit faire la Paix, les autres qu'il falloit attendre le Pensionnaire.

Les Deputez de Haerlem, Rotterdam & Delft, qui sont mes amis, ont dit qu'il ne falloit rien faire sans la participation de la France; les autres ont repliqué que la France n'ayant pas rompu contre l'Angleterre elle n'y auroit nul intérêt: ce sont les contestations ordinaires dans l'Assemblée où chacun dit son avis comme il pense; mais avant que les resolutions se prennent on trouve des expediens de faire changer d'opinion les plus échauffez, c'est à quoi je travaille.

Nous sommes à la crise de toutes les affaires. Je dépêcherai un Courier à Vôtre Majesté dès que Monsieur de Wit & moi aurons mis la der-

niere

niere main aux affaires qui ſe traitent à preſent.

Si l'Etat ſe lie, & promet de n'entendre à aucun Traité avec l'Angleterre que par la participation & le conſeil de vôtre Majeſté, je crois que je leur pourrai promettre de lui envoyer un Courier pour lui repreſenter l'état des choſes, & la preſſer de ſe declarer contre l'Angleterre moyennant les conditions ci-deſſus. Je juge bien que Monſieur de Wit m'en preſſera fort, ceux de ſon parti me ſollicitant extraordinairement ſur ce ſujet.

Meſſieurs les Etats m'ont envoyé le Preſident de ſemaine, pour me prier de faire ſçavoir à Vôtre Majeſté qu'ils ſe ſentent fort obligez de l'ordre qu'elle a donné à Monſieur de Turenne de conduire le ſecours juſques à Liege, & de la vigueur avec laquelle Vôtre Majeſté agit en cette rencontre pour leurs intérêts, & qu'ils donnent ordre à Monſieur van Beuningen de l'en remercier plus particulierement.

MEMOIRE

Du Comte d'*Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 7. Novembre 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repréſente à Vos Seigneuries, que Henri Ampzing Marchand François, demeurant à Rouën, fit acheter à Londres au mois de Février dernier, dans un tems qu'il étoit permis, dix Pipes, quatre Poinſons, vingt Bariques, & un Baril de Sucres de Barbados, que le Sieur Jean Franchlin ſon Correſ-

Correſpondant en ladite Ville de Londres, fit charger ſur le Navire nommé le Chaſſeur-verd de Hambourg, Maître Caſper Wagenfeld, pour le compte dudit Henri Ampzing, avec ordre de porter leſdits Sucres à Fliſſingue, & en effet ledit Navire s'y étant acheminé, fut rencontré entre Oſtende & Fliſſingue le 28. *dudit mois, par un Capre de la même Ville, dict Pouchenillo qui le prit & l'y mena. Ce que ledit Ampzing ayant apris, il fit auſſi-tôt reclamer ſes Marchandiſes; mais quelque diligence qu'il ait faite, il n'a pû juſques à préſent en obtenir la reſtitution; quoi que François Rois, bourgeois de Fliſſingue, ait eu il y a long-tems celle de quinze Futailles de Petun, qu'il avoit dans le même Vaiſſeau le Chaſſeur verd; De quoi ledit Ampzing ayant porté ſes plaintes au Roi, comme d'un deni de juſtice, Sa Majeſté a donné ordre audit Ambaſſadeur extraordinaire, de demander en ſon nom, comme il fait à Vos Seigneuries, la reſtitution entiére deſdites Marchandiſes que l'on n'a aucun droit de retenir, puis qu'il a été ſuffiſamment prouvé devant le Collége de l'Amirauté de Middelbourg, que ledit Ampzing eſt François, que ces Marchandiſes lui appartiennent, qu'elles ont été portées de Londres à Fliſſingue par ſon ordre, dans un Navire libre, en un païs qui l'étoit auſſi, & en un tems où tout cela a été permis, & qu'il ne ſe peut rien alléguer de valable au contraire; Et en outre que ledit Capre dict Pouchenello, ſoit condamné en ſon propre & privé nom en tous les dépens, dommages & intérêts, ſoufferts depuis un ſi long-tems par ledit Ampzing, qui s'eſt conſumé en frais à la pourſuite de cette reſtitution: Surquoi ledit Ambaſſadeur extraordinaire eſpére de la prudence & de l'équité de Vos Seigneuries, qu'elles donneront ſerieuſement leurs ordres au Collége de l'Amirauté de Middelbourg, à ce que leſdits Sucres qui ſont à Fliſ-*

ſingue

singue soient entiérement, & sans aucun délai, remis audit Henri Ampzing ou à son ordre. Donné à la Haye le septiéme Novembre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 12. *Novembre* 1665.

MOnsieur de Wit & moi avons eu de grandes conferences depuis trois jours. Je lui ai dit tout ce qui est porté pour ses intérêts dans les dépêches du Roi; il m'a témoigné en avoir beaucoup de reconnoissance, & ne desirer rien tant que d'avoir occasion de la faire voir à Sa Majesté par quelque service. Il a estimé à propos qu'en voyant les Deputez de l'Assemblée, je leur fasse entendre que le Gouvernement present satisfait Sa Majesté, & que si on le change cela lui donneroit occasion de prendre d'autre mesures, ce que j'ai fait assez utilement pour lui & pour nous. Je suis asseuré de huit Villes qui ont promis que non seulement on n'entendra jamais à aucun Traité avec l'Angleterre sans la France; mais même qu'ils n'y envoyeront point une personne, sans lui donner ordre de ne faire aucun pas sans la participation de Messieurs les Etats, & quant au Gouvernement présent, qu'ils le maintiendront au pe-

ril de leur vie. Il y a encore dix Villes à mettre sur ce pied-là, à quoi je m'en vais travailler incessamment; & comme les affaires sont dans leurs crises, & que l'Assemblée de Hollande est de trois cens personnes, les Deputez étant doublez par toutes les Villes par la conjoncture des affaires.

Monsieur van Beuningen a écrit à Monsieur de Wit tout ce que vous me mandez, & lui a fait entendre que j'avois pouvoir de dire que le Roi se declareroit contre l'Angleterre. Il m'a fort pressé là-dessus, & m'a dit que c'étoit le moyen de fermer toutes les portes aux cabales, & que Sa Majesté leur fournissant l'argent porté par le Traité, jusques au tems qu'il donne le secours, c'est un moyen infaillible d'attirer l'affection & la confiance de ces Provinces, & particulierement de la Hollande, qui se voit seule chargée de toute la depense, la Gueldres, Overyssel, la Frise & Groningue ne fournissant rien, leur Pays étant ruïné par l'Armée de l'Evêque de Munster, & que la Zeelande ayant perdu son Commerce de Mer ne fournissoit rien, qu'ainsi la Hollande étoit chargée de tout, & que se voyant aidée & soulagée par le Roi, & la foi d'un Traité exactement tenuë, Sa Majesté seroit absolument tenuë maitresse de leurs volontez, & leur feroit faire ce qu'elle voudroit, au lieu que si on laisse les Etats dans l'embarras où ils sont, il est à craindre que l'inexecution du Traité subsistant, ils ne soient obligez de s'accommoder contre leur gré & leur propre intérêt, & que le parti contraire ne prevale.

Je lui répondis que j'avois ordre du Roi de l'informer de l'état des affaires, & que si Messieurs

sieurs les Etats prenoient une resolution d'agir de concert avec lui pour la paix, & n'entendre à aucune proposition secrete sans la lui communiquer ni même d'envoyer en Angleterre une personne exprès pour négocier sans sa participation, & que Sa Majesté en se declarant trouvât ses seuretez qu'elle ne resteroit pas seule en guerre, je pouvois lui dire confidemment qu'en ce cas j'avois pouvoir d'envoyer un Courier au Roi pour lui representer la bonne disposition des Etats, après quoi je ne doutois pas que Sa Majesté ne se declarât.

Mais qu'avant de faire ce pas, il falloit voir ce que produiroit cette Assemblée, & si on rejetteroit toutes ces propositions de paix en secret, & l'envoy d'une personne de confiance en Angleterre, de quoi étant bien éclairci je m'employerois de tout mon pouvoir, pour leur procurer la satisfaction que les Etats demandent avec tant d'empressement.

J'ai pris ce tems-là pour solliciter les dix autres Villes. Monsieur de Wit agit aussi fortement de son côté, & l'on a vû un effet de vos sollicitations depuis deux jours. Un Ministre qui occupoit la Chaire de la principale Eglise de la Haye, appellé Hotteman, a prêché que Dieu les châtioit, de ce qu'ils acceptoient le secours d'un Roi idolâtre, & qui étoit capable de les faire massacrer de même que leurs confreres le furent à la St. Barthelemi par un autre Roi son predecesseur, qui outre cette barbarie fit encore égorger plusieurs innocens à Anvers, & qu'on avoit quitté l'alliance du Roi de leur Religion pour lui faire la guerre par des maximes d'un mauvais Gouvernement. Ce qui étant rapporté à Messieurs les Etats, ils l'envoyerent chercher

pour

pour l'interroger sur ce fait; il tourna la chose d'une autre maniere, & plusieurs voix allerent à le laisser aller, mais nos amis jugerent qu'il falloit un chatiment, parce qu'il avoit designé la personne du Roi. On l'a suspendu de la Chaire pour jamais, & il s'est retiré de la Haye. Cet homme étoit fort aimé du peuple, & cependant on a si bien pris ses mesures que cela n'a point eu de suite.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 13. Novembre 1665.

J'Ai reçû vos dépêches du 29. de ce mois passé, & ai été fort aise de deux particularitez qu'elles contenoient, l'une le retour du Sieur de Wit a la Haye, & l'autre que vous soyez venu à bout par vos diligences auprès de vos amis, de rompre les mesures des Cabales d'Espagne, d'Angleterre, & de Madame la Princesse d'Orange, dans le dessein qu'elles avoient de faire réüssir la proposition des deux Députez d'Overyssel, d'envoyer une Ambassade extraordinaire au Roi d'Angleterre, dont Monsieur le Prince d'Orange fut le Chef.

Quand à ce que vous dites de l'argent que ces trois Cabales ont prodigué en cette occasion, il se peut faire que la Princesse d'Orange ne l'ait pas épargné; pour les Anglois j'en doute, car ils n'en regorgent pas; outre que je ne vois aucun de leur Ministre sur les lieux qui pût avoir cet ordre là: mais pour les Espagnols, je sçai à n'en pouvoir douter, qu'ils ne peuvent pas avoir dépen-

dépensé un sol, non par défaut de bonne volonté, puis que depuis quatre ans Esteven de Gamarre presse continuellement les Ministres du Roi son Maitre, de lui envoyer quelque remise d'argent extraordinaire, représentant l'utilité qu'on en pourroit tirer, en des occurrences de cette nature, & principalement pour promouvoir la Ligue défensive des dix-sept Provinces, mais je sçai, de Madrid mêmes, que quelques vives instances que Dom Esteven de Gamarre en ait sçû faire, il n'en a pû tirer jusques ici que des espérances qu'on y satisferoit bientôt.

A présent que le Sieur de Wit aura repris l'exercice de sa charge, vous aurez plus de facilité, attendu même les bonnes intentions que j'ai pour les Etats touchant leur guerre avec l'Angleterre, & ce que j'ai déja fait pour eux contre l'Evêque de Munster, de les porter à tout ce que je puis desirer.

Cependant vous vous êtes fort bien conduit, de ne parler à personne du pouvoir que je vous ai donné touchant ma déclaration, & d'attendre l'arrivée du Sieur de Wit, pour pouvoir prendre avec lui toutes sortes de mesures sur des fondemens plus certains.

Il est sans doute qu'il faudra que la Province de Hollande, au moins me donne une promesse par écrit, qu'elle n'entendra à aucun Traité avec l'Angleterre sans ma participation & mon consentement, & van Beuningen m'a déja souvent offert de signer ici au nom de ses Maîtres un pareil écrit, qui ne seroit qu'une confirmation de ce que porte déja nôtre Traité, & d'y ajoûter même ce terme, *sans ma mediation*, ce que je crois aussi fort juste, car comme les An-

Anglois n'omettront rien pour nous désunir, & que pour en venir mieux à bout, ils pourront offrir aux Etats de plus grands avantages en leur particulier s'ils veulent attendre à traiter la paix séparément, je dois d'autant plus prendre mes précautions là-dessus, que Messieurs les Etats se peuvent souvenir de quelle façon je fus traité à Munster, dans un cas pareil à celui qui est prêt d'arriver. J'ai trouvé fort considérable le mot que les Députez de Hollande & de Zeelande ont dit dans l'Assemblée, qu'il étoit aisé de voir que cette guerre de l'Evêque de Munster, étoit fomentée par les Espagnols, puis qu'ils s'opposoient à leur secours, & qu'il étoit tems de lever le masque. Il sera bon de les rechauffer dans ces bons sentimens, & je fais état de vous ordonner, dans le tems de ma déclaration, de parler clairement au Sieur de Wit, des droits de la Reine sur certaines Provinces du Païs-bas, sans les mettre néanmoins en condition pour ladite déclaration, mais comme me promettant cette retribution de l'équité & de la reconnoissance des Etats qu'après que j'aurai préferé leurs intérêts à tous les miens, par une rupture contre une autre Couronne, qui ne desire que mon amitié, & qui m'a fait mêmes des avances qui m'eussent été fort avantageuses pour la pouvoir conserver, Messieurs les Etats en useront à mon égard, avec la même affection & sincerité pour l'appui & le soûtien de nos droits, comme nôtre Traité les y oblige.

Vous avez donné un fort bon Conseil à la Princesse de Nassau, de se jetter avec le Prince son fils dans la Place de Groningue, où elle ne peut courre aucun peril. Cependant cette demonstration lui aura servi à faire augmenter consi-

considérablement l'affection, & l'estime que les peuples ont déja pour elle voyant de quelle sorte elle sera exposée pour leur intérêt.

Quand je ferai lever de la Cavalerie (ce qui pourra être bien-tôt) je jetterai volontiers les yeux sur la Noblesse des Provinces d'Overyssel & de Gueldres, pour le choix de quelques charges, pour tirer ces Gentilshommes là du mauvais état où la guerre les a reduits.

J'ai eu grand plaisir d'apprendre que les différens de l'Electeur de Brandebourg, avec les Etats fussent en termes d'un accommodement prochain & facile, mais je ne vous sçaurois assez recommander la satisfaction du Roi de Dannemarc, dont je vous ai déja si souvent écrit.

J'ai fait dire quelque chose à van Beuningen des préjudices que peuvent souffrir les Etats, de la maniére d'agir de leurs Députez aux affaires de la guerre, dont ils n'ont pas toute l'intelligence qu'il faut pour pouvoir profiter des conjonctures, & prendre de bonnes resolutions à tems. Le Sieur de Pradel a ordre de suivre exactement, autant qu'il sera en son pouvoir, tous les Conseils que vous lui donnerez. Le Duc de Neubourg m'a écrit, & me fait de grandes plaintes du Gouverneur d'Emeric, qu'il dit avoir, par ordre des Etats, & contre la volonté de l'Electeur de Brandebourg, chassé de cette Ville-là, les Peres Jesuites qui y ont été fondez par les défunts Ducs de Juliers, & le Duc me prie de m'employer efficacement auprès des Etats, pour les obliger au prompt rétablissement desdites Jesuites, qu'il ne leur appartenoit pas de chasser, mais présentement à l'Electeur de Brandebourg par droit de souveraineté. Je ferai bien-aise de témoigner encore en cette

rencontre-ci, la consideration que je fais des priéres dudit Duc, & particuliérement en une affaire de cette nature, qui regarde le bien de la Religion Catholique.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 13. Novembre 1665.

VAn Beuningen qu'il ne faudra pas commettre de de-là, a tenu ici un discours à Lionne, qui m'a semblé digne de grande réfléxion, mais j'apporte une particuliére application à en profiter. Il lui a dit que je pourrois songer à débaucher les Troupes de l'Evêque de Munster, en quoi les Etats trouveront l'avantage de diminuër les forces de leur Ennemi, & moi celui d'augmenter les miennes; Lionne ayant répondu à cela, que je serois embaraſſé à trouver les moyens de faire passer en France, ce que je pourrois attirer à mon service des Troupes dudit Evêque, Van Beuningen a reparti, que je pourrois les faire joindre présentement au Corps que commande le Sieur Pradel, & les faire passer de deça avec le même Corps, quand l'occasion de l'employer sera cessée. Cette ouverture m'a paru si utile en toute maniére, que j'ai resolu aussi-tôt de vous charger de donner vos soins à la faire réüssir, soit par Troupes entiéres, comme Compagnies & Regimens, si cela se peut, soit en ramassant les Soldats qui viendront se rendre, ou que l'on attirera par des billets qu'on pourroit faire jetter dans l'Armée de l'Evêque, & en formant après un Corps

quand

quand il y en aura nombre suffisant. J'écris aussi de cette affaire par la voye du Sieur le Tellier au Sieur de Pradel, à qui je mande de s'entendre avec vous, & je lui marque de quel fonds on devra se servir, pour y employer, en attendant que j'en aye fait remettre un exprès, si vous jugez qu'il y ait lieu à faire réüssir la chose.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 14. Novembre 1665.

JE dépêche ce Courier à Vôtre Majesté, pour lui donner avis que toutes les Villes de Hollande ont protesté dans l'Assemblée qu'elles n'entendront à aucune proposition de paix avec l'Angleterre, que par la participation de Vôtre Majesté; ensuite de quoi Monsieur de Wit est venu chez moi me porter cette parole, & me représenter de la part des Etats, & de la Hollande, combien il est important dans cette conjoncture présente, que Vôtre Majesté se déclare contre l'Angleterre, suivant le Traité, afin que cela ferme toutes les portes aux Cabales contraires, qui sont à présent sans credit par cette déclaration.

Il m'a fort prié ensuite de supplier Vôtre Majesté, de vouloir aider la Hollande de l'argent qui lui est dû du subside des quatre premiers mois. Cette Province étant chargée de toutes les dépenses de terre & de mer, & les autres étant ruinées, ne sçauroit supporter seule les grands frais de la guerre si Vôtre Majesté ne

l'assiste, ce que faisant elle donnera à connoître que son intention a été toûjours d'executer le Traité de 1662., & remettra entiérement la confiance qu'une partie de ces peuples avoit perduë par leurs pertes & souffrances, sans avoir pû obtenir l'execution dudit Traité, joignant à cela la chaleur qui paroissoit déja dans toutes les Provinces de s'unir de plus en plus contre l'Ennemi commun, par la parole & seule espérance que Vôtre Majesté se déclarera. que de-là on peut juger l'effet que cela produira lors que la chose aura sa perfection.

La Province de Zeelande qui est toûjours partagée, trois Villes tenant le parti du Prince d'Orange, & les autres celui de Hollande, sont toutes réünies par l'Alliance que Monsieur de Wit a faite des deux Chefs de cette Province; Monsieur Tibaudt, Monsieur de Wit; le fils Epouse la fille de l'autre, & doivent être tous deux dans huit jours en cette Ville, & porter les Resolutions de la Zeelande à une entiére union avec la Hollande; ledit Sieur de Wit m'a aussi asseuré de la part de ses Maitres, qu'on n'envoyera personne en Angleterre que l'on ne communique son instruction, & qu'on n'informe Vôtre Majesté de tous les ordres qu'on lui donnera, & que si Vôtre Majesté ne trouve pas bon qu'on envoye, on rejettera cette pensée comme ne voulant rien faire qui ne lui soit agréable.

J'estime qu'elle peut à présent prendre ses resolutions avec seureté, après les pas que Monsieur de Wit & la Province de Hollande font, qui asseurément attireront à eux toutes les Provinces, dont partie nous est déja asseurée, & on pourra gagner l'autre.

Mada-

Madame la Princesse de Nassau agit toûjours très-bien. La Province de Frise ne l'a pas voulu laisser sortir de Leeuwarde pour aller à Groningue, mais le zéle qu'elle a témoigné pour cette Province desolée a redoublé de beaucoup l'affection de ses peuples pour elle. Je n'oublie rien aussi pour menager les principaux des Villes de Zeelande, & comme cette Province est la plus proche de France, je tiens que les gratifications y seront bien employées.

Je crois à présent voir bien clair, qu'après la déclaration de Vôtre Majesté, suivant le Traité, on pourra tirer des Etats tout ce que Vôtre Majesté desirera, & plus peut-être qu'elle ne pense, car avec ces peuples il les faut engager dans le commencement aux choses sans qu'ils les voyent, & quand ils sont une fois dans le chemin on les mene aussi loin qu'on veut.

J'ai promis seulement à Monsieur de Wit de représenter à Vôtre Majesté tout ce que dessus, sans lui donner aucune asseurance de sa déclaration contre l'Angleterre.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 14. *Novembre* 1665.

JE vous dépêche le Courier, & vous verrez par la Lettre du Roi tout ce qui s'est passé dans la Province de Hollande; Je croi, Mon-

sieur, que le Roi peut faire un fond asseuré, que la Province de Hollande ne fera rien en quoi que ce soit, sans la participation de Sa Majesté. Monsieur de Wit est plus puissant que jamais : tous ceux qui paroissoient contre lui, il y a huit jours lui sont à présent la cour, & le recherchent. Il proteste qu'il sera fort reconnoissant des bontez que le Roi a témoigné pour lui. J'ai reçû cet ordinaire trois paquets de Messieurs les Ambassadeurs qui sont en Angleterre du 18., 25. & 30. du mois passé. Il faut que les dépêches ayant été arrêtées.

Monsieur de Wit attendra le retour des Couriers avec grande impatience. Il m'a recommandé cette dépêche pour Monsieur van Beuningen. Les Etats lui donnent ordre de confirmer au Roi ce qui m'a été dit.

LETTRE
De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 18. *Novembre* 1665.

LE Roi m'a commandé de vous dépêcher ce Courier exprès, sur un mot qui s'est trouvé dans la dépêche, que Monsieur de l'Esseins m'a écrit à son arrivée à la Haye. Il mande que l'Evêque de Munster, pour toute conclusion des Conférences qu'ils avoient euës ensemble, lui avoit témoigné qu'il se porteroit à une suspension d'armes, & que lui ayant reparti qu'il se devoit disposer à des partis plus conformes à l'état auquel il se trouvoit, & parler de retirer ses Troupes entiérement, qu'encore ne sçauroit-il pas si Messieurs les Etats s'en contenteroient,

L'Evê-

L'Evêque avoit repliqué qu'il les retireroit de plusieurs endroits, mais non pas de tous, & que c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire, en attendant des nouvelles du Roi d'Angleterre. Ledit Sieur de l'Esseins ajoûte bien dans la suite de sa Lettre, que vous ayant dit quelque chose à son arrivée à la Haye de cette suspension, vous lui aviez dit que vous ne croyez pas que Messieurs les Etats vouluſſent y entendre, tant ils sont piquez & irritez contre cet Evêque; mais comme cela n'asseure pas assez Sa Majesté sur une chose, qu'elle estime être de la derniére considération, elle m'a ordonné de vous envoyer ce Courier, pour vous faire sçavoir en toute diligence ses sentimens & ses intentions sur cette matiére, qui sont que Messieurs les Etats en la constitution où sont les choses feroient une très-grande faute, s'ils écoutoient une pareille proposition, laquelle venant de la part de leur Ennemi, on doit tenir pour constant que c'est la seule nécessité de ses affaires qui l'a obligé à la faire, & comme d'ailleurs cette suspension corromproit tout le fruit & le merite que Sa Majesté prétend acquérir auprès des Etats, de leur avoir envoyé un secours considérable dans un besoin si pressant, que ce fruit lui paroît comme une chose qui ne peut manquer au mauvais état où sont reduits les affaires, & les Troupes de l'Evêque; Et qu'enfin les uns & les autres, par tant de motifs, nous devons nous proposer pour but de ruïner & de dissiper l'Armée que l'Evêque avoit ramassée, Sa Majesté desire que vous rompiez entiérement le cours de cette négociation, si elle avoit été entamée ce que nous ne croyons pas. Quand même les Etats auroient d'abord écouté l'ouverture, lors que vous ferez

voir tant de raisons contraires qui la leur doivent faire rejetter, & quand même nonobstant tout cela, ils y auroient quelque inclination, la négociation étant entre vos mains, vous la pourrez faire mourir & avorter, par cent incidens & expédiens qui vous pourront aisément tomber dans l'esprit.

Sa Majesté m'a aussi chargé de vous faire sçavoir, par ce même Courier, qu'elle prit hier la resolution de rappeller d'Angleterre Messieurs ses Ambassadeurs, & que je fais partir ce même matin un Courier qui leur porte l'ordre de revenir sans délai, & d'y ajoûter à cela que sadite Majesté s'attend que Messieurs les Etats, quand vous leur en donnerez l'avis envoyeront aussi-tôt un Courier pour rappeller Monsieur van Goch, connoissant bien que s'ils en usoient d'une autre maniére, elle ne pourroit pas se porter à la déclaration qu'ils desirent avec une passion si forte, tant qu'elle verroit à Exfort, un de leur Ministres en l'Etat de conclure sans elle de moment à autre, & cette même considération qui est si juste, vous doit aussi servir pour empêcher l'envoi en Angleterre de tout autre Ministre, sous prétexte de l'échange des prisonniers.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 19. Novembre 1665.

J'Ai vû par une dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 13. du courant, la pensée du Sieur van Beuningen sur les moyens de débaucher les Troupes de l'Evêque de

de Munster, & les attirer à son service ; sur quoi je dirai que Messieurs les Etats ayant eu la même visée, ont donné commission à leurs nouveaux Colonels de faire leurs levées sur les frontieres, & proche des lieux où les Ennemis ont leur quartier ; on a même jetté des billets dans leurs Camps pour les avertir qu'on leur donneroit argent & bon traitement, s'ils vouloient quitter le service de l'Evêque ; ce qui n'a produit autre chose qu'à faire deserter plusieurs Soldats sans qu'ils ayent voulu prendre service. Ils ont declaré ne le pouvoir faire, étant tous Walons, Brabançons & Franc-Comtois au service du Roi d'Espagne, que leurs Capitaines leur avoient donné congé pour un an, & fait espérer qu'ils feroient fortune dans le pillage des Hollandois, mais qu'ils n'ont trouvé que miseres, & qu'ils n'ont jamais tant souffert que depuis qu'ils sont au service de l'Evêque. On leur donne des Passeports pour s'en retourner. J'ai fait remarquer à Messieurs les Etats tout ce qu'ils ont dit, aussi bien que le pillage de la maison d'un Ministre à Cue dans le Baillage de Bergues-op-Zoom, & l'insulte qui a été faite à Monsieur le Comte d'Auvergne, au Bourg de Mole, à huit lieuës d'Anvers, par 50. Mousquetaires qui l'ont attaqué dans l'hôtellerie. Quoi qu'il n'eut que huit hommes, il s'est défendu durant trois heures, a eu deux hommes tuez & plusieurs blessez, ce qui l'obligea de capituler à 4000. livres de rançon. Mole appartient au Roi d'Espagne, & j'ai estimé à propos de faire presenter un Mémoire aux Etats pour les Officiers du Comte d'Auvergne, pour demander reparation de cet assassinat, les partis de l'Evêque de Munster ne pouvant faire des actes

d'hostilité sur les Terres du Roi d'Espagne sans son contentement (ce qui marque une irruption.) Je ne perdrai pas d'occasion d'échauffer les Etats là-dessus, quoi que la chose parle assez d'elle-même, pour ne douter pas de l'intelligence de l'Evêque & des Espagnols. Ils ne laissent pas de trouver des amis dans les Etats & dans les Villes qui adouciſſent l'action & lui donnent une autre face. Monsieur de Wit ne perdra pas de tems de la pousser, mais il faut qu'il dissimule bien souvent pour faire mieux réüssir ses desseins : il faut quelquefois attendre quinze jours sans rien dire pour avoir un Président de semaine à nôtre devotion.

Je ne crois pas qu'une signature en particulier de quelques-uns de la Province de Hollande ait plus de force, que ce qui a été fait, & dont j'ai rendu compte à Vôtre Majesté par un de mes Secretaires que je lui ai dépêché, puis que toutes les Villes qui composent l'Assemblée de Hollande, consentent de ne traiter ni entendre à aucun accommodement avec l'Angleterre, sans la participation de Vôtre Majesté & sans sa mediation, & que les Etats Generaux me l'ont confirmé par le Président de semaine qu'ils ont envoyé chez moi, & que leur resolution a été enregistrée : ainsi je puis asseurer Vôtre Majesté qu'il n'y a rien de plus fort que ce qui a été fait, & que je ne doute pas que les Etats n'executent tout ce qu'ils promettent, en cas que Vôtre Majesté se declare contre l'Angleterre. Je lui dirai par avance que j'ai si bien preparé les choses de deçà, qu'après ce pas fait, j'espere en pouvoir faire faire de bien grands aux Etats contre les Espagnols. La matiere que je leur ai preparée depuis quelques jours réüssit ainsi que

je

je le puis souhaiter, & ce que je leur ai ainsi mué & aux Deputez de l'Assemblée sur les deux chefs de rupture specifiez ci dessus, me semble prendre un bon chemin, les Etats voulant avoir satisfaction, & qu'on rende l'argent à Monsieur le Comte d'Auvergne, à faute de quoi on usera de represailles. Si ce feu commence à s'allumer, le reste ira bien vîte.

Quant aux plaintes de Monsieur le Duc de Neubourg, elles ne sont pas justes. Messieurs les Etats ont défendu que les partis n'allassent pas sur ses Terres; les Commandans qui y avoient été envoyez ont reçû des reprimandes. On a fait relâcher un Major & des Officiers de l'Evêque de Munster pris sur ses Terres, tout leur équipage a été restitué, & le Commandant d'Orsoy a eu défense de n'envoyer plus ses partis sur les Terres dudit Duc, ce qui m'a paru être assez satisfaisant pour ne porter pas ses plaintes à Vôtre Majesté ni à Ratisbonne, ce qui aigrit fort Messieurs les Etats, & fait qu'ils ne le tiennent pas pour leur ami, en ce que dans le même tems qu'ils ont consenti à tout pour lui donner satisfaction, il les d'écrie par des plaintes continuelles. Pour ce qui regarde les Jesuites d'Emeric, ils ont leur raisons, par la correspondance qu'ils tenoient avec l'Evêque de Munster, & je ne puis pas bien me mêler de cette affaire dans cette conjoncture, où les Catholiques n'en ont pas bien usé. Il est arrivé à Rotterdam depuis huit jours une affaire, qui fait du bruit, dans la maison d'un Marchand François appellé du Chemin, le-

quel fut visité du Sindic des Catholiques, & de deux Prêtres, lesquels lui dirent cent choses offenceantes, sur le secours que Vôtre Majesté donnoit aux Etats contre l'Evêque, lequel faisoit la guerre pour la cause de Dieu, & pour rétablir la Religion Catholique dans ces Provinces, & que cela étoit étonnant de voir un Roi Très-Chrêtien la détruire & soutenir les heretiques. Ils s'échaufferent si fort sur ce sujet, que Du Chemin fut obligé de les faire sortir de sa maison : ce ne fut pas sans éclat, la populace s'étant élevée & assemblée au bruit qu'ils faisoient. Par là Vôtre Majesté peut juger que les Catholiques, par leur imprudence, donnent sujet à Messieurs les Etats d'être severes. Il n'y a pas de Villes où il ne soit arrivé quelque chose de semblable depuis la guerre. Dans Utrecht il y a eu des gens si inconsiderez, qu'ils ont dit publiquement qu'avant qu'il fut long-tems on diroit la grande Messe dans l'Eglise d'Utrecht. Il est très-certain que tous les Catholiques du Pays & les Prêtres sont tous Espagnols, & qu'ainsi il faut que le Gouvernement y prenne garde & ne s'endorme pas. Je ne laisse pas d'agir pour le bien de la Religion autant qu'il m'est possible, mais je ne m'abandonne pas à la passion des uns & des autres sur une telle matiere, pour employer le nom de Vôtre Majesté inutilement.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 20. Novembre 1665.

VOtre Courier est arrivé, & je vous le renvoyerai dans deux ou trois jours. Cependant je vous dois informer que je viens de dire de la part du Roi à Monsieur van Beuningen qui le mandera, je m'asseure, ce soir aux Etats, que dès que ses Ambassadeurs que vous aurez sçû par mon Courier qu'elle a rappellez, & Monsieur van Goch seront sortis d'Angleterre, elle entrera en rupture ouverte contre le Roi d'Angleterre, en conformité du Traité de 1662. sans desirer d'autres conditions pour sa seureté que celles qui seront entierement conformes audit Traité, c'est-à-dire que Messieurs les Etats ne negocieront rien en Angleterre sans sa participation, & n'y conclurront rien sans son consentement.

Monsieur van Beuningen a eu de cette declaration la joye que vous pouvez vous imaginer; Il m'a voulu faire quelque instance que la rupture se fit presentement, mais je l'ai payé de raisons qui lui ont fermé la bouche, & auxquelles il s'est aussitôt rendu, comme en effet elles sont convaincantes, & principalement la derniere.

Je lui ai dit premierement, qu'ayant affaire à un peuple brutal, dont le Roi d'Angleterre n'eſt pas le maitre, nous devions avoir grand égard à la ſeureté de nos Ambaſſadeurs avant que de paſſer à aucun acte d'hoſtilité.

En ſecond lieu, que je n'étois ni aſſez imprudent ni aſſez hardi, pour oſer conſeiller au Roi de faire ce pas avant que de voir Mr. van Goch en Hollande, parce que comme il ne peut recevoir l'ordre de ſon rappel que pluſieurs jours après que nos Ambaſſadeurs ſeront partis, & peut-être déja paſſez en France, il pourroit facilement arriver que le Roi d'Angletetre dans cet intervalle de tems, voyant la guerre infaillible avec la France, donneroit les mains aux conditions que les Hollandois ont témoigné deſirer, & conclurroit la paix avec ledit van Goch, & que par cette precipitation de peu de jours nullement neceſſaire, nous aurions gagné que Meſſieurs les Etats ſeroient en paix, & la France ſeule en guerre pour leur ſeul intérêt.

Monſieur van Beuningen m'a demandé ſi je ne vous envoyerois pas l'ordre de dire aux Etats de la part du Roi les mêmes choſes que je lui avois dites. Je lui ai répondu que je ferois ſçavoir tout ce qui s'eſt paſſé entre nous, & que vous ne feriez point de difficulté de vous expliquer de de-là aux mêmes termes à Monſieur de Wit & à nos amis. Nous devons demain ou après demain conferer avec ledit van Beuningen, & concerter enſemble les meilleurs moyens de faire la guerre conjointement tant dans l'hy-

ver

ver qu'au printems, après quoi je vous renvoyerai vôtre Courier. Je mande à Monsieur de Lesseins qu'il peut revenir.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 28. Novembre 1665.

J'Ai reçû vos dépêches des 14. & 19. de ce mois. Pour y répondre par ordre, je vous dirai que j'ai été fort aise de sçavoir qu'ensuite du consentement que toutes les Villes de Hollande y ont donné, le Sieur de Wit vous eut porté la parole de la part des Etats, qu'ils n'entendront à aucunes propositions de paix avec l'Angleterre qu'avec ma participation; à quoi il falloit ajouter, & ne concluront aucun Traité de paix, ou de suspension, longue ou courte, que de mon consentement, en conformité du Traité de 1662.

Pour ma declaration contre l'Angleterre, dont le Sieur de Wit vous a encore pressé, je ne tarderai pas de la faire, suivant ce que je vous ai mandé par mes precedentes dépêches, aussi-tôt que j'aurai avis que mes Ambassadeurs & le Sieur van Goch auront repassé la Mer; & van Beuningen lui-même est demeuré d'accord ici que je n'en pouvois ni devois user autrement.

Quant à l'assistance d'argent dont le Sieur de Wit vous a aussi parlé, j'ai été surpris qu'il ne vous soit pas tombé dans l'esprit de lui representer, qu'étant sur le point de rompre, pour leur seul intérêt, contre une Couronne qui m'est amie, & n'en a point d'autre sujet particulier, c'est-à-

dire,

dire, voulant bien entreprendre une guerre pour leur seule consideration, j'aurois droit de rappeller en même tems le Corps de six mille hommes que j'ai en Hollande, ou de pretendre au moins que les Etats l'entretinssent à leurs dépens s'ils desirent que je continuë à les en assister, n'étant pas dit dans le Traité que je doive soutenir deux guerres de cette sorte en même tems, & étant porté au contraire par ledit Traité, qu'aussi-tôt que l'Allié qui ne sera pas attaqué, rompra contre l'aggresseur pour l'intérêt de l'autre Allié, le secours qu'il auroit auparavant donné en Troupes ou en argent, cessera. Et en effet, rien n'est si juste que cette stipulation, car autrement la condition du secourant seroit incomparablement plus mauvaise que celle de l'attaqué même, puis qu'il seroit obligé de rompre, & de continuer à donner les secours.

Je n'estime pas qu'il faille se contenter de l'offre que le Sieur de Wit vous a fait, qu'on vous communiquera l'instruction de la personne que les Etats pourroient envoyer en Angleterre, car je demeurerois toujours exposé à craindre, ou que l'on ne lui en eut donné d'autres plus secretes, ou qu'on ne lui en envoyât, sur les ouvertures que les Ministres du Roi d'Angleterre lui pourroient faire tous les jours. Il faut donc prendre au mot ledit Sieur de Wit, sur la seconde offre qu'il vous a faite que les Etats n'envoyeront personne en Angleterre si je ne le trouve bon, & lui declarer franchement que je ne l'estime pas à propos. Cela même dans cette conjoncture-ci produira un autre bon effet dans l'esprit des Anglois, & les disposera mieux à la paix, que si on leur donne lieu de croire par cette mission qu'on les en recherche toujours.

Il

Il est important que vous échauffiez fort les Etats à pousser, auprès du Gouverneur de Flandres, la reparation de l'insulte faite au Comte d'Auvergne, qui fait voir si évidemment l'intelligence secrete des Espagnols & de l'Evêque de Munster ; & si ce Gouverneur ne leur en fait bien-tôt raison, il faut faire resoudre les represailles qui est la seule voye de la tirer.

Le Sieur de Wit lui-même n'est pas bien informé, s'il croit que les Espagnols ayent distribué un seul denier à des particuliers des Provinces ; je sçai le contraire à n'en pouvoir douter.

J'ai reçû depuis six jours un Courier du Duc de Beaufort qu'il m'a dépêché d'auprès de Tunis, par lequel il me mande qu'après 28. jours d'agitation d'une très-grande tempête, il avoit enfin reçû les ordres que je lui avois envoyées deux mois auparavant de passer en Ponant ; mais que ces ordres l'ayant rencontré avec seulement un mois & demi de victuailles, il se trouvoit obligé de venir necessairement rendre le bord à Toulon pour en prendre de nouvelles, aucun des Officiers, auxquels il en avoit parlé, ne lui ayant conseillé de hazarder ni d'entreprendre, avec si peu de vivres, un trajet depuis le fonds du Levant jusques à la Rochelle.

Par l'ordinaire de Provence d'hier au soir, j'ai sçû que quatre des Vaisseaux qui étoient avec lui, étoient déja arrivez audit Toulon, & par le prochain, je ne doute pas que je n'apprendrai qu'ils feront tous dans ce Port-là.

Je renvoye aujourd'hui un Courier audit Duc de Beaufort, & je lui ordonne de se pourvoir de victuailles avec la plus grande diligence qu'il pourra, & de ne perdre pas un moment de tems à se remettre en mer pour passer en ces

mê-

mêmes Mers de deçà. Cependant si vous entendiez dire qu'il a eu un contre ordre, c'est-à-dire de demeurer dans les Mers de Levant, il ne faudra pas s'en allarmer, & vous devez par avance avertir le Sieur de Wit & quelques autres amis, que ledit Duc m'a prié lui-même par la même Lettre d'en faire courir le bruit, afin que se repandant en Angleterre, son passage se fasse avec plus de seureté. Il viendra avec seize Vaisseaux, si celui qui apporte mon Ambassadeur à Constantinople est de retour, comme je tiens pour infaillible qu'il le sera, puis qu'il doit ici être arrivé il y a plus de quinze jours.

J'ai voulu concerter ici avec le Sieur van Beuningen ce que l'on aura à faire de part & d'autre, pour se mettre mieux en état de faire la guerre avec avantage; mais on ne l'a pas trouvé instruit la-dessus de l'intention de ses Maitres, ni avec aucun pouvoir de rien promettre: c'est pourquoi il faut que vous-même le fassiez de-là avec le Sieur de Wit fort secretement, & sans y perdre un moment de tems: & pour cet effet je vous dirai quelles sont mes pensées & mes intentions, & pour le faire avec plus de methode, il faut distinguer entre ce que nous avons à faire presentement pendant cet hyver, & ce que nous aurons à faire pour la Campagne.

Touchant le premier point, il s'agit en premier lieu de bien asseurer le passage du Duc de Beaufort, en quoi Messieurs les Etats ont le même interêt que moi, & de resoudre quelle guerre on fera dans la Manche pendant l'hyver.

Pour le passage dudit Duc, vous demanderez aux Etats un ordre (pour mettre incessamment adresse) à celui qui commande les seize Vaisseaux qu'ils ont dans le Détroit, de joindre

dre ledit Duc, & de faire tout ce qu'il leur ordonnera.

Lors qu'on a parlé ici au Sieur van Beuningen, comme s'il ne s'étoit plus souvenu, à present qu'il voit que ma resolution est prise, de toutes les offres qu'il m'a mille fois faites pour m'y porter, de faire joindre cette Escadre de Vaisseaux qu'ils ont dans la Mer Mediterranée à ceux que j'y aurois & les faire agir ensemble : Il m'a voulu dire que ses Superieurs avoient pris depuis quelques jours la resolution de licentier cette Escadre, comme leur étant de trop grande dépense & de peu de fruit, & néanmoins il est indubitable que rien ne peut mieux & plutôt mettre les Anglois à la raison, & faire crier leurs Marchands contre la guerre, que si on leur ôte tout moyen de continuer leur Commerce dans la Mediterranée, qui est celui de tous qui leur apporte plus de richesses ; ledit van Beuningen a néanmoint avoué que les ordres de ce licentiement vrai-semblablement ne seroient pas encore partis, & en tout cas je ne doute pas que quand vous insisterez là-dessus fortement, comme sur une chose sur laquelle j'ai pris mes mesures, m'ayant toujours été offerte, il ne vous soit facile de faire revoquer lesdits ordres, quand même ils se trouveroient déja partis : j'ai en cela un double intérêt, car outre la sureté dudit passage du Duc de Beaufort, l'entretien de cette Escadre me semble absolument necessaire pendant la Campagne prochaine, comme je le dirai plus bas, pour, étant jointe aux Vaisseaux & Galeres que j'aurai dans la Mediterranée, ôter aux Anglois tout le Commerce de cette Mer, ou les obliger d'y envoyer une Flotte de quelque consideration, qui affoiblira d'autant celle qu'ils auront, capable

ble de resister à nos armes communes : vous ferez donc vos efforts pour faire resoudre la continuation de l'entretien de cette Escadre, témoignant même de n'avoir pas pouvoir de vous en relâcher, & que vrai-semblablement je ne vous le donnerois point, après les offres qui m'ont été faites, en quoi je parle autant pour le bien des Etats que pour celui de mon service ; & à toute extrémité si vous ne pouvez mieux faire, vous direz que vous m'en voulez écrire pour sçavoir là-dessus ma derniere intention.

En cas que vous emportiez la chose, vous m'adresserez incessamment l'ordre des Etats au Commandant de ladite Escadre, dont j'ai parlé ci-dessus, pour lui dire de faire tout ce qui lui sera commandé par le Duc de Beaufort.

L'autre chose que vous avez à demander pour l'action pendant l'hiver, c'est que Messieurs les Etats tiennent toûjours quarante de leurs Fregates dans la Manche, leur offrant en échange que j'y en mettrai seize de ma part, afin de nous rendre par ce moyen maîtres de la Manche, & d'y asseurer la Navigation de nos Vaisseaux.

Van Beuningen, quand on lui en a parlé, a représenté beaucoup de difficultez sur la chose, non pas pour la dépense, mais pour le peril qu'il y auroit sans beaucoup de profit, de hazarder lesdites Fregates dans une Mer si étroite & si orageuse pendant la mauvaise saison, n'y ayant presque point de ports où se retirer, en quoi les Anglois auroient sur nous un très-considérable avantage, ayant tant de ports dans leur Ile, prêt à les recevoir toûjours à point nommé, & dont l'entrée est très-aisée.

Vous examinerez de de-là avec des personnes intelligentes, si cette raison est assez forte

pour

pour nous obliger à ne devoir pas ſonger de tenir la Manche durant l'hiver, & ſi vous trouvez que cela ſoit, vous pourez vous relâcher de cette demande, mais ſeulement en acceptant le parti que le même van Beuningen a propoſé & offert, que les Etats avoient toûjours un nombre de Fregates équipées, & toutes prêtes à faire les Eſcortes & envois que je pourrai deſirer, & ainſi ce changement ne ſera autre qu'au lieu de tenir toûjours la Manche, comme je l'avois demandé, on ſoit toûjours en état de ſortir, & de-là tenir quand il ſera beſoin, ce que je dis tant pour le trajet des Vins de Bordeaux, que van Beuningen croid néanmoins qu'on doit remettre au Printemps, que pour l'Eſcorte de quelques Vaiſſeaux que j'ai en Dannemarc & à Dunkerque, & pour des achâts que j'ai fait dans le Nort de pluſieurs choſes, qui me ſont abſoluëment néceſſaires pour une guerre maritime.

Et ſur ce ſujet je vous dirai que je crains de manquer de poudre, & qu'il faut que vous ajuſtiez que je puiſſe achéter en Hollande une bonne quantité de Salpetre, dont la derniére Flotte des Indes a apporté de ſurcroît ſeize cent milliers, ainſi qu'il paroît par la liſte de ſa charge, qui a été imprimée & donnée au public; Van Beuningen ne fait pas de difficulté que cette demande ne nous ſoit auſſi-tôt accordée, comme étant pour un intérêt qui eſt aujourd'hui commun.

Pour venir maintenant au concert qui ſe doit faire pour l'action de la prochaine Campagne, le Sieur van Beuningen, quand il a preſſé ma déclaration, a toûjours dit ici qu'avec les quarante huit Vaiſſeaux, que l'on bâtiſſoit, Meſſieurs

les

les Etats en mettroient cent cinquante en Mer : à préſent qu'il croid être aſſeuré de ladite déclaration, il me ſemble qu'il ſe retracte, ne parlant plus que de ſix vingt Vaiſſeaux, colorant néanmoins ce changement du prétexte qu'ils ſeront incomparablement plus grands, mieux équipez de Soldateſque, & de Matelotage, & armez de plus grand nombre de piéces d'Artillerie, ce que vous pouvez facilement verifier ſur les lieux mêmes, & reconnoître, ſi l'aſſeurance de ma déclaration oblige aujourd'hui Meſſieurs les Etats à retrancher les dépenſes qu'ils avoient reſolu de faire, car cela ne ſeroit ni juſte ni honnête.

Il faudra donc offrir de ma part pour la guerre de la Campagne prochaine, que j'aurai dans la Mer Mediterranée douze Galeres, & douze Vaiſſeaux, ſi les Etats y veulent joindre au moins un pareil nombre de Navires & que je mettrai quarante Vaiſſeaux dans l'Ocean, Meſſieurs les Etats y en mettent cent quarante qui eſt dix de moins que van Beuningen n'a toûjours dit, & je trouve bon même que vous puiſſiez vous relâcher pour l'Ocean à 130. que Meſſieurs les Etats y mettront, & à toute extrémité même que vous puiſſiez vous contenter de ſix vingt, pourvû qu'ils ſoient de la qualité & de la force tant en hommes qu'en Artillerie que ledit van Beuningen me dit.

Tous ces points étant concertez & ajuſtez, il ſera bon de commencer à ſonger auſſi à d'autres choſes & deſſeins qui puiſſent faire quelque préjudice à l'Angleterre le plus important de tous, & d'examiner ſi l'on ne pourroit rien faire ſur la Ville de Tanger ; & pour cela il faudroit que je ſçeuſſe ſi les Etats ont quelque négocia-

gociations avec l'Etat, en quel état elle paroit être, afin de prendre enſemble des meſures juſtes pour les entrepriſes que nous pourrions faire ſur cette Place, ſur quoi vous pouvez facilement faire connoître aux Etats, de quelle conſéquence il eſt pour eux de la détruire, vû qu'elle peut en tout tems ſervir à ruiner le Commerce dans la Mediterranée, & le faire paſſer aux Anglois. Je ſçai que Mylord Belaſite, Gouverneur dudit Tanger, crie en Angleterre à la faim, & au ſecours, notamment depuis que les Vaiſſeaux des Etats ſe ſont ſaiſis de la meilleure partie des Navires, qui portoient à cette Place pluſieurs choſes dont elle ne ſe peut paſſer.

En ſecond lieu, vous m'avez mandé dans l'une de vos précédentes dépêches, que les Etats avoient des intelligences ſecretes avec des mécontans d'Angleterre & d'Ecoſſe, qui leur offroient de ſe ſoulever auſſi-tôt que j'aurois rompu, ne croyant pas le pouvoir faire avec ſuccès, & ſe trop hazarder, tant que le Roi d'Angleterre n'auroit qu'à combattre les forces des Etats : le tems eſt donc arrivé de les prendre au mot, & de preſſer le plus que l'on pourra l'effet de leurs offres, à quoi vous devez donner une continuelle & particuliére application, pendant que je ne m'endormirai pas à veiller ſur ce qu'il y peut avoir à faire pour la même fin, dont vous ne parlerez néanmoins à perſonne, ſi ce n'eſt que vous jugiez à propos de vous en ouvrir au Sieur de Wit, qui n'aura pas ſans doute en cette matiére les mêmes ſcrupules que pourroient avoir d'autre, voyant tenter quelque choſe, dont il pourroit reſulter de l'avantage aux Catholiques, au préjudice de ceux de leur créance.

Il

Il ſeroit peut-être eſtimé encore avantageux, pour cette grande affaire, de donner au Roi d'Angleterre, la crainte de quelque deſcente en Angleterre, Ecoſſe & Irlande; & pour cela il faudroit que les Etats tinſſent toûjours un Corps d'Infanterie & de Cavalerie ſur leurs Côtes les plus proches d'Angleterre, comme j'en tiendrois un au Cap de la Hogue, parce que non ſeulement nous pourrions nous en ſervir à faire quelque deſcente en Angleterre, mais cela même obligeroit le Roi d'Angleterre à entretenir des Corps de Troupes dans ſes trois Royaumes, avec grande diminution du fond de ſes finances dont ſa Flotte ſouffriroit, ou en ſeroit fort affoiblie, & en tous cas ce preparatif de Troupes ſi proche, donneroit du cœur aux Anglois mécontens, & leur feroit plus facilement franchir le ſaut de la revolte. Je vois bien pourtant qu'il ſera mal-aiſé que les Etats tiennent un pareil corps inutile ſur leurs Côtes, tant qu'ils auront des Soldats de l'Evêque de Munſter dans leur propres entrailles, mais comme j'eſpére qu'ils en ſeront bien-tôt délivrez, il eſt bon de ſonger à tout de bonne heure.

Je ne puis finir, ſans dire que je ne trouve rien de plus important dans toute cette affaire que d'engager dans nôtre parti la Suede ou le Dannemarc. Ce peu que j'en dis vous fera connoître de quelle maniére vous devez vous conduire à cet égard.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 30. Novembre 1665.

J'Ai reçû les deux dépêches que Monſieur de Lionne m'a écrite, par l'ordre de Vôtre Majeſté du 18. & du 20. du courant, au retour d'Arnhem, où j'étois allé voir les Troupes de Vôtre Majeſté, & conférer des deſſeins de la Campagne avec Monſieur de Pradel, Monſieur le Prince Maurice, & Meſſieurs les Députez des Etats. Il a été reſolu que les deux Armées agiroient vigoureuſement contre celle de l'Evêque, dès que le ſecours de Vôtre Majeſté ſe ſeroit un peu remis de la fatigue d'une ſi longue marche, où les étapes ont manqué en pluſieurs lieux, & même en arrivant dans leur quartiers près d'Arnhem. On doit attaquer les Places de Lockum, Duthem, & le Château de Keppel. Pour Borkelo on ne le peut, parce que les Ennemis ont occupé une digue qui inonde une demie lieuë du païs, où il ne reſte qu'un chemin dans les Marêts à paſſer trois hommes de front : mais pour rendre cette Place inutile, on eſt convenu qu'après cette expédition, on mettroit les Armées en Garniſon, que Mr. le Prince Maurice feroit un grand quartier de cinq ou ſix mille hommes à Weeſel dont il eſt Gouverneur, & y demeureroit ; qu'il attaqueroit deux petites Villes à trois lieuës dudit Weeſel, appartenant à l'Evêque, & qu'il y poſteroit des Troupes pour les garder ; qu'il attaqueroit deux bons Châteaux ſur la Lippe, où l'Evêque

a Garnison, & dix piéces de Canon à chacun ; qu'on mettroit de grosses Garnisons de Cavallerie & d'Infanterie à Doesbourg, Grolle, Zwolle, Kampen, Zutphen & Deventer, & autres Places de l'Issel ; que les Troupes du Duc de Brunswick marcheront droit à Lingue, Rennes, & autres petites Villes dans le païs de Munster, où ils pourront subsister, & au cas que les forces de l'Evêque se joignissent pour aller à lui, il pourra se joindre aux notres vers Weesel, toutes les Troupes ayant ordre en ce cas là de marcher dans le cœur dudit païs & leur jonction ne pouvant être empêchée. Par cette disposition, on fera la guerre tout l'hiver dans le païs de l'Evêque, & on ruïnera ses Troupes, n'ayant que les Villes de Meppen, Munster, & Cousfeld à se mettre, ne pouvant être en seureté à la Campagne, ni même y trouver de quoi subsister. C'est-ce qui a été resolu à Arnhem, & que j'ai fait approuver à Messieurs les Etats, après une assez longue Conférence que j'ai euë avec Monsieur de Wit.

Quant aux Propositions de suspension d'armes, & accommodemens avancez par le Sieur Friquet de la part de l'Empereur, & par l'Evêque même, qui a envoyé à Monsieur de l'Esseins un Trompete exprès à la Haye, & m'a écrit qu'il étoit disposé à un accommodement honnête, je trouverai bien des expédiens de faire avorter toutes ces négociations ; mais comme j'ai mandé plusieurs fois à Vôtre Majesté, on ne peut empêcher dans un Etat plein de Cabales, comme celui-ci des Propositions, mais on les dissipe par le credit qu'on a par différentes voyes. J'ai crû que dans cette conjoncture, la plus seure étoit de demander des Commissaires

sur

sur le Mémoire que j'ai presenté touchant le rappel des Ambassadeurs de Vôtre Majesté en Angleterre, & celui de Monsieur van Goch, que j'ai demandé, afin de pouvoir mieux disposer les choses, selon les intentions & les ordres de Vôtre Majesté. Comme les Cabales contraires se servent de toutes sortes de voyes, pour rendre le secours de Vôtre Majesté inutile, je ne suis pas surpris si elles pressent l'accommodement de l'Evêque, qui outre les diligences qu'il a faites de plusieurs côtez pour cela, a encore obligé l'Empereur d'envoyer un Exprès à Monsieur l'Electeur de Brandebourg, pour s'employer à cet accommodement près de Messieurs les Etats; Les Députez dudit Electeur me sont venus trouver de sa part, avant de rendre la Lettre de leur Maître, afin de n'avancer rien sans la participation de Vôtre Majesté. Je les en ai remercié, & leur ai dit que nos Armées ayant commencé d'agir, & d'entrer dans le païs de l'Evêque dès le 27., je croyois qu'il falloit attendre le succès de leur entreprise, avant d'entendre à aucune négociation: que tout ce que je leur pouvois dire de moi-même, étoit que je sçavois que Vôtre Majesté aimant l'honneur des Etats, & leur ayant donné sa protection, elle leur conseilleroit plûtôt de se servir de leurs Armes, pour mettre l'Evêque à la raison que de la voye d'une négociation. J'en ai parlé ainsi à Monsieur de Wit, & à toutes les Villes. Je trouvai à mon retour Monsieur de Wit, un peu ébranlé sur le Mémoire de Friquet. Il craignoit que refusant découter la mediation de l'Empereur, cela ne l'obligeât de secourir l'Evêque, & d'y faire joindre les Princes de l'Empire, à quoi le sentiment de plusieurs Villes se portoit,

mais étant arrivé, je lui ai fait voir qu'une telle négociation étoit honteuse, & seroit fort desagréable à Vôtre Majesté, après un si beau secours envoyé, & après avoir retiré les Ambassadeurs d'Angleterre, pour prendre l'intérêt des Etats avec plus de vigueur; que si par la constitution de l'Etat, il ne pouvoit éviter les Propositions de Friquet, il répondit, en sorte que l'action des Troupes n'en fut pas retardée, & qu'il lui fit perdre en même tems toutes sortes d'espérance de réüssir dans son Projet. Il me dit qu'il tomboit dans mon sentiment, & qu'il feroit dire à Friquet, que si l'Empereur étant superieur à l'Evêque le faisoit retirer de tout ce qu'il a occupé sur le païs des Etats, & qu'il leur fit reparation de l'invasion qu'il a faite dans leur païs, & qu'il renonçât à toutes sortes de Traitez & d'Alliances contre cet Etat, ils pourroient après cela entendre à un accommodement par les avis de Vôtre Majesté, sans quoi ils ne feront rien, & que pour une suspension d'armes ni aucune négociation avec l'Evêque ils n'en vouloient pas. Par une telle réponse les Etats feront voir à Friquet, qu'il n'y a rien à faire.

Ce que j'ai remarqué qui embaraſſe plus Monsieur de Wit c'est le manque de vivres, & de fourage, l'Armée de l'Evêque ayant entiérement ruïné & brûlé les fourages, & la Campagne du païs de Gueldre, d'Overyssel, & de Groningue.

On ne pourra pas envoyer si-tôt l'ordre à Monsieur van Goch de revenir, parce qu'il faut que toutes les Provinces consentent à son rappel, & principalement la Zeelande qui est celle qui pourvoit aux Ambassades d'Angleterre. Selon

la

la conſtitution de cet Etat, les Députez des Provinces doivent envoyer Copie de mon Mémoire à leurs Superieurs, & attendre les ordres là-deſſus; Je ne laiſſerai pas de preſſer inceſſamment qu'on retire ledit van Goch, & me ſervirai des raiſons que Monſieur de Lionne a déja alleguées à Monſieur van Beuningen.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 3. Decembre 1665.

MEſſieurs les Etats lui ont répondu, que ſi l'Evêque de Munſter retire ſes Troupes, & qu'il reſtituë les Places qu'il a priſes, qu'il renonce aux prétenſions qu'il a ſur Borkelo, qu'il deſarme, & que l'Empereur & les Etats du Cercle de Weſtphalie, demeurent caution qu'il n'armera plus contre cet Etat, ni contre ſes Alliez; ils entendront à un accommodement, & non autrement. On a eu nouvelles que nos Troupes ont paſſé l'Iſſel. On fait ici forces plaintes, mais elles ne ſont pas toûjours veritables. Monſieur de l'Eſſeins vous informera de tout ce qui ſe trouvera vrai. Je ſuis certain que Monſieur de Pradel fera une exacte juſtice des coupables.

Je viens de recevoir deux dépêches de Meſſieurs les Ambaſſadeurs en Angleterre du 6. & du 15. Novembre, avec les derniéres Propoſitions, & la Réponſe du Roi d'Angleterre; Monſieur van Goch les a envoyez aux Etats depuis deux jours, toutes les Villes de Hollande ont remercié Dieu, de ce que le Roi d'Angle-

terre ne les a pas acceptées, & on dit qu'à l'avenir, ils n'auroient garde de consentir à un accommodement si peu honorable que celui-là, & qu'ils aiment mieux supporter les frais de la guerre, que de faire une telle bassesse. Vous remarquerez par ce discours, combien ils sont aigris contre l'Angleterre.

J'ai déja les voix de quatorze Villes de Hollande pour le retour de Monsieur van Goch. J'ai donné à dîner aux Députez des autres, qui m'ont promis de s'y conformer : la Zeelande est la plus difficile, parce que ses parens qui sont puissans dans cette Province les veulent conserver. Il faut un peu de tems pour disposer tous ces gens-là à ce que le Roi desire : asseurez vous, Monsieur, que je n'y perdrai pas de tems.

La Flotte de Smirne est toute entrée au Tessel, & un Vaisseau des Indes en Zeelande, ce qui apporte beaucoup de joye en ce païs.

REPONSE

De Monsieur *de Wit* à la dépêche du 28. Novembre 1665.

QUe les Etats ne concluront aucun Traité de Paix, ou de suspension d'Armes sans le consentement ou la participation du Roi, en conformité du Traité de 1662.

Que pour complaire à Sa Majesté & lui ôter tout ombrage de la sincérité des Etats, on a envoyé ordre au Sieur van Goch de s'en revenir, & partir incessamment d'Angleterre.

Qu'on n'envoyera personne en Angleterre, puisque le

le Roi ne le trouve pas bon, & on donnera seulement charge à quelqu'un sur les lieux d'avoir soin des prisonniers & fournir à leur subsistance.

Ledit de Wit à fait courre le bruit parmi les Etats du retardement de Monsieur le Duc de Beaufort dans la Mer Mediterrannée, & a fort approuvé ce que Sa Majesté a résolu là-dessus.

Que Castel Rodrigo, a donné toutes sortes de satisfactions aux Etats sur les insultes qui ont été faites à leurs sujets, que non seulement les coupables ont été châtiez, mais les dommages payez par les habitans sur les lieux.

Qu'il n'y a eu dans la Mer Mediterrannée que cinq Vaisseaux de guerre des Etats, & quinze Marchands qu'ils ont frêté & équipez en guerre à Cadix pour six mois, que le terme expiré, on les a licentiez; & deux de Navires de guerre ont escorté la Flotte de Smirne, qui est arrivée en Hollande; les trois autres sont restez à Cadix, pour le Convoy nécessaire, de sorte qu'on ne peut satisfaire le Roi, sur la demande qu'il faut que cette Escadre se joigne à Monsieur le Duc de Beaufort, n'etant plus sur pié, à quoi il m'a ajoûté, que les Etats ce sont fort mal trouvez de cet Equipage, qui leur a fort couté, & que le Commandeur a mandé plusieurs fois qu'ils ne faisoient pas leur devoir, qu'ils n'avoient point d'obéïssance.

Monsieur de Wit, m'asseure que les Etats tiendront toûjours 40 Navires prêts pour agir dans la Manche pendant l'hyver, savoir 20 au Texel, & 20 à Flissingue, mais qu'il ne voit nulle apparence, ni de possibilité d'agir de concert avec l'Escadre du Roi qui sera à la Rochelle, ou à Brest, à cause de l'éloignement, & des grandes tempêtes qui sont ordinaires dans l'Hyver, qui rompent tous les projets qu'on pourroit faire pour agir de concert.

Que mêmes ils auront bien de la peine d'ajuſter les leurs, par cette même raiſon des tempêtes, quoi qu'ils ſoient plus proches.

La Hollande a pour viſée, d'aſſurer le Commerce de la Mer Baltique, & tout ce qui va & vient du côté du Nort.

Et la Zeelande tout ce qui vient de l'Oeſt par la Manche, & ſe joindre les uns & les autres ſelon les avis qu'ils ont des Ennemis.

Comme par exemple, les Anglois ont envoyez 19 Navires au Zund, pour Convoyer une Flotte de Gaudron, Matz, & autres choſes néceſſaires à la Marine. Sans la tempête qu'il a fait, les deux Eſcadres ſe fuſſent jointes, pour aller du côté du Zund, chercher l'Angloiſe; & par hazard, ſi on entroit en quelque projet avec l'Eſcadre du Roi, il faudroit perdre les occaſions qui ſe preſentéroient de deça pour tenir ce qui auroit été concerté, ſans même pouvoir eſpérer aucun fruit de cette jonction.

Ainſi il juge qu'il vaut mieux que les Vaiſſeaux du Roi attendent de ſe mettre en état d'agir au printems qui vient, où les projets qu'on fera s'exécuteront avec plus de ſureté, & plus d'utilité pour la cauſe Commune.

Quand à la demande que le Roi fait qu'il y ait un nombre de Fregates prêtes pour faire les Convois & Eſcortes que Sa Majeſté pourra déſirer, le Sieur de Wit en a parlé aux Amirautez, qui ont répondu ne ſe pouvoir engager, ni lier en ces termes, mais bien promettre d'avertir ceux qui font les affaires du Roi, ſoit en Hollande ſoit en Zeelande, lorſque l'on envoyera des Eſcadres croiſer, afin qu'ils puiſſent faire prendre ce tems aux Vaiſſeaux que le Roi aura en ce païs, pour paſſer avec plus de ſureté. Ledit de Wit, ni les perſonnes intelligentes ne ſont pas d'avis, qu'on faſſe aucune navigation pendant

dant l'hyver, & croit que ce seroit donner un grand avantage aux Anglois pour la facilité qu'ils ont d'être maîtres dans la Manche, à cause de la bonté de leurs ports, & de se retirer au printems, que nos Flottes tiendront la Mer, & pourront escorter celle de Bordeaux, Bretagne, & Riviere de Charente.

Quant aux Vaisseaux que le Roi a fait bâtir, en Suede, Dannemarc, & autres lieux du côté du Nort, les Etats donneront toûjours ordre, aux Commandans de leurs Escadres, d'avertir en tous ces lieux, ceux qui font les affaires du Roi, afin que tout ce qui appartient à Sa Majesté se joigne à eux, & soit escorté pendant ledit passage jusqu'au lieu où ils devront ramener leurs Marchandises, soit au Tessel, ou à Flessingue, ce qui sera venu du Nort, pourra attendre ausdits lieux avec sureté, jusques à la premiére sortie de nôtre Escadre : mais sur tout ce que dessus on ne peut faire nul fondement assuré, le tout dependant du vent, du tems, & des lieux, où les Marchands du Païs auront intérêt que l'Escadre aille croiser, car c'est par cet intérêt, que les Amirautez donnerent leurs ordres, & en ces Commandemens les Etats Généraux n'ont aucune part, & ne s'en mêlent pas.

Monsieur de Wit, assure que le Salpêtre, poudre, & autres munitions sera partagé avec le Roi, & qu'il n'y aura nulle difficulté à cela ; que pour en trouver d'avantage on a fait défences de la part des Etats de n'en laisser pas sortir du Païs pour les Princes voisins. Sous ce pretexte, on enlevoit du Salpêtre, & de la poudre pour l'Allemagne, & pour Flandres.

Monsieur de Wit, assure que Messieurs les Etats auront 150 *Navires à la Mer, & plus forts d'hommes & de Canons que la Campagne passée, & qu'il*

a fait prendre réſolution à la Province d'Hollande, d'augmenter la dépenſe des Equipages de Mer, de 2000000. *de plus, afin d'être plus en état d'agir plus vigoureuſement à cauſe de la déclaration du Roi.*

Ledit Sieur de Wit aſſure que ſes Maîtres fourniront 12 *Navires de Guerre, avec un bon Commandant pour ſe joindre à la Mer Mediterranée, avec les douze galéres, & les douze Vaiſſeaux du Roi.*

Quant à la Flotte qui ſera dans l'Ocean, Monſieur de Wit aſſure qu'il y aura 104 *Navires en Corps d'Armées, que les* 46 *reſtans ſont employez en Convois, & gardes Côtes, deſquels on ſe ſert pourtant, lorſqu'il arrive quelques accidens, ainſi qu'on a fait après la Bataille qu'on a perduë, comme auſſi après la perte qui eſt arrivée par la tempête.*

Quant à ce qui regarde la Ville de Tanger, Monſieur de Wit, eſt en Traité avec la participation de la Province de Hollande avec Goillant, qui offre d'attaquer au printems Tanger par terre, ſi les Etats lui veulent donner 200000 *liv. & fermer le Port avec une Flotte.*

Il a auſſi commencé une Négociation avec deux Seigneurs de Neucaſtel qui propoſent de prendre la Ville, & ſe rendre-maîtres du Païs, & avoir un Armée en peu de tems ſi les Etats veulent faire fournir 300000 *liv. dix mille Mouſquets, & ſix milles piques, & faire venir leur Flotte à l'entrée de la Riviere de Neufcaſtel au printems, afin qu'ils ſoient ſoûtenus au même tems qu'ils agiront, ce qu'ils ont propoſez, à condition que le Roi ſe déclare, & non autrement. Ledit de Wit ne pouſſera pas cette Négociation ſans ſçavoir ſes ſentimens ſur tout ce que deſſus, comme auſſi de ſçavoir la part que Sa Ma-*

jeſté

jesté veut prendre dans cette dépence & avance d'argent, tant pour ce qui concerne Tanger, que pour ce qui regarde Neucastel.

A quoi j'ai répondu que comme ces deux affaires lui sont proposées, & qu'elles sont mêmes plus aisées à exécuter par les Etats, que par le Roi, j'estime qu'il faut qu'ils fassent toute la dépense, & qu'aussi Sa Majesté fasse celle des propositions qui lui pourront être faites du côté d'Irlande, ce que j'ai fait pour avoir le tems de recevoir les avis, & les sentimens du Roi là-dessus, en cas que la chose allât plus avant, & que ledit de Wit, ne se payât pas de cette raison, que je puisse sçavoir comment je me dois gouverner sur cette matiére.

Ledit de Wit m'a dit que Tanger n'est bon à rien pour eux, mais qu'il est utile aux Anglois pour pirater contre les sujets des Etats, & qu'ainsi leur but n'est que de le leur ôter. Que Golliand, n'ayant pas de forces de Mer, sera toûjours bien aise d'avoir l'amitié des Etats, pour conserver ledit Tanger quand il l'aura pris. Monsieur de Wit n'est pas d'avis qu'on donne aucune crainte de descente, en Angleterre, Ecosse, & Irlande. Il est persuadé que cela ruïneroit tous les partis : qu'il faut seulement fomenter les divisions, en l'un & l'autre Royaume, & les obliger d'armer, & assister fortement le parti qui sera Armé, mais il faut que l'action de leur part précéde le secours ouvert du nôtre.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 11. Decembre 1665.

VAn Beuningen a dit à Lionne qu'à préſent que les Suedois ont été aſſeurez par les Lettres de la Haye, que les Etats avoient envoyé ordre à Isbrand, de leur donner ſatisfaction ſur les élucidations du Traité d'Elbing, ils ont commencé à s'expliquer d'une choſe qu'ils n'avoient jamais dite, qui eſt que le même Traité ſubſiſteroit toûjours, par lequel ils ſeroient obligez d'aſſiſter les Etats quand ils ſe trouveroient attaquez, ce qu'ils ne peuvent faire en cette guerre, à cauſe des engagemens qu'ils ont pris depuis avec les Anglois, dans le tems que leſdits Etats leur refuſoient la ſatisfaction qu'ils demandoient ſur leſdites élucidations; Van Beuningen enſuite s'eſt laiſſé entendre par ſon ſentiment, que les Etats ne devoient pas faire difficulté d'annuller le même Traité d'Elbing, pourvû que l'on tire parole de la Suede qu'au moins elle ne prendra point de parti en cette guerre, & obſervera une exacte Neutralité; Il a même dit deux bonnes raiſons ſur leſquelles il a fondé ſon avis, l'une que puis que les Etats ne peuvent eſpérer du ſecours des Suedois, dans le plus preſſant beſoin qu'ils en puiſſent jamais avoir, il leur eſt plus avantageux que préjudiciable, de ſe décharger auſſi de l'obligation d'aſſiſter les Suedois quand ils ſeront attaquez; l'autre que la Suede demeurant neutre, le ſeul Roi de Dannemarc, que l'on peut amener

amener produira le même effet à l'avantage de nôtre cause, & que cette considération même, quand les Suedois verront la chose, leur donnera de l'ombrage, du chagrin, & peut-être envie d'entrer dans la partie pour tâcher de reculer les avantages dudit Roi de Dannemarc, ou de les amoindrir. Je vous mande tout ce détail afin que vous puissiez conférer là-dessus avec le Sieur de Wit, parce que le sentiment de van Beuningen me paroît bon, en l'état que sont les affaires, d'asseurer que la Suede ne s'engagera pas plus avant avec les Anglois, ce qui n'empêchera pas qu'après ce premier pas là fait entre elle & les Etats, je ne fasse après mes diligences pour la porter au second, de quiter la Neutralité, & de se joindre à nôtre cause.

Cependant de tout ce que je viens de dire, le Sieur de Wit pourra encore comprendre combien il importe de gagner le Roi de Dannemarc, & de ne s'arrêter pas plus long-tems à contester avec lui sur de petites satisfactions d'intérêt & d'argent, qu'on doit fouller aux pieds, quand il est question dans une grande guerre d'avoir des Royaumes, situez comme sont le Dannemarc & la Norvegue, pour amis ou pour ennemis, d'où peut dependre la decision de tout, ou en bien ou en mal.

Il est aussi de la derniere importance que vous ayez promptement conferé avec ledit de Wit, sur les Memoires que je vous ai envoyez par le retour de vôtre Secretaire, touchant les entreprises qui se peuvent faire durant l'hyver, & pendant la Campagne prochaine; & j'attens avec grande impatience l'arrivée de l'Esseins pour sçavoir là-dessus les sentimens des Etats.

J'ai, ce me semble, beaucoup de sujet de me

plaindre, & vous en devez parler audit de Wit avec quelque reſſentiment, de ce que les Etats ſans ma participation ont donné leurs ordres pour licentier leurs Equipages des Vaiſſeaux qui étoient à Cadix, & de ce qu'ils ſemblent avoir auſſi pris la reſolution de ne tenir aucunes forces en Mer cet hyver, comme ſi à preſent qu'ils ſont fort aſſeurez que je romprai contre les Anglois, ils ne ſongeoient plus qu'à l'épargne, à retrancher leurs dépenſes, & à les jetter ſur moi.

J'eus hier avis certain d'Angleterre, que le Roi d'Angleterre envoye quinze Fregates dans la Mer Mediterranée, ſous le Commandement d'un nommé Jeremie Smit, & que Moledy, ci-devant Reſident d'Eſpagne, prend cette occaſion pour aller débarquer a Cadix. Il y a trois deſdites Fregates du troiſiéme rang, & douze du quatriéme; c'eſt-à-dire, que les premieres ſont de 50. à 54. pieces de canon, & les autres depuis 36. juſqu'à 48. Moledy & Smit étoient partis enſemble d'Oxforr pour aller à Portſmouth, & ſe mettre en Mer au premier bon tems.

Cet incident requiert que quand même avant que de l'avoir ſçû, vous auriez concerté quelque choſe avec le Sieur de Wit pour la Mer Mediterranée vous y faſſiez une nouvelle deliberation, non ſeulement pour la ſeureté du paſſage de mon Couſin le Duc de Beaufort, même pour le Commerce de mes Sujets, que je ne ſuis pas reſolu d'abandonner entierement aux Anglois dans cette Mer-là, pour la ſeule commodité des Etats, & épargner un peu de leur dépenſe, & s'ils avoient une pareille penſée ou pretenſion, ils commenceroient bien-tôt à n'agir pas en bons Alliez. J'aurai douze Galeres & douze Vaiſſeaux, & quand ils entretiendront au moins un

pareil

pareil nombre de Navires, ils ne seront pas si fort chargez, y en ayant eu ci-devant jusques à 15. & 18.

Le Sieur van Beuningen a fort parlé ici de l'accommodement avec l'Evêque de Munster, & il se void que son sentiment seroit qu'il est de l'intérêt de ses Maîtres d'y entendre, d'où j'ai conclu qu'il faut que ce soit aussi celui du Sieur de Wit. Il est certain qu'il y a de bonnes raisons pour l'affirmative, que je ne dirai pas ici, parce que vous les verrez assez: néanmoins j'ai deux intérêts très-considérables en cela, l'un que par l'accommodement qui se feroit, l'Evêque soit obligé de désarmer, & l'autre que la Négociation ne passe point par les mains de l'Empereur, parce qu'autrement, outre la gloire, & le crédit qu'il en aquerroit, il se rendroit maître de l'affaire, & trouveroit les moyens d'empêcher ce desarmement. A cela près, si vous pouvez bien asseurer ces deux points, & que vous voyiez fort clair à n'y être pas surpris, j'approuverai la resolution que Messieurs les Etats prendront, d'entendre à cet accommodement, qui mortifieroit fort les Anglois, lesquels se fondent beaucoup sur cette diversion, & donneroit lieu d'ailleurs aux Etats de fortifier leur Flotte de plusieurs Troupes qu'ils seront autrement obligez d'opposer à l'Evêque.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 11. *Decembre* 1665.

IL faut prendre garde que les Etats non ſeulement ne ſe ſoucieront pas, que par un accommodement l'Evêque de Munſter ſoit obligé de deſarmer, mais qu'ils ſeront plus aiſes qu'il ait la liberté de retenir ſur pied les Troupes qu'il voudra, parce que l'accord les mettra en ſeureté de ſes armes, & qu'ils jugeront bien qu'elles ſeront toûjours à la diſpoſition de la Maiſon d'Autriche, pour s'en ſervir a defendre la Flandre.

LETTRE

De Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies de Païs-bas, au Roi de la Grande Bretagne.

Le 11. *Decembre* 1665.

SIRE,

POur témoigner en toute évidence la diſpoſition que nous avons à la paix, nous avons fait continuër juſques ici le ſéjour de nôtre Ambaſſadeur en vôtre Cour depuis la rupture : Car bien que nous ayons ſatisfait ou par des raiſons invincibles, ou par des offres juſtes & raiſonnables, à toutes les plaintes que le Sieur Douwning a vou-

a voulu faire ici, lors que nous ne pouvions pas encore croire ni apprehender ce que nous voyons aujourd'hui, nous avons fait quelque chose de plus, quand nous avons laissé en Angleterre nôtre Ambassadeur, bien que l'on eût pris sur l'état des Places & des pais entiers en l'un & l'autre Monde, & saisi & confisqué les navires des habitans de ces Provinces, à la vûë de toute la Chrétienté, sans aucune déclaration précédente. Nous n'avons pas même revoqué nôtre Ambassadeur, après que Vôtre Majesté a fait partir son Ministre d'auprès de nous, dans l'espérance que nous avions, qu'elle seroit enfin touchée des maux qui affligent l'une & l'autre Nation, & des calamitez, dont toute l'Europe se voit menacée. Nous ne voulons point d'autre témoin que Vôtre Majesté même, des avances que nous lui avons faites, ou fait faire des conditions, sous lesquelles l'on pouvoit faire un paix bonne & équitable. Nous lui avons offert de la faire ainsi qu'il lui plairoit, où à condition que l'on restitueroit tout ce qui avoit été pris de part & d'autre; ou bien, si l'Angleterre n'y croyoit pas trouver son compte, que l'on retiendroit de côté & d'autre, tout ce qui avoit été pris, & ce même, avant que l'on peut sçavoir ici ce qui pouvoit être pris de nôtre côté és quartiers éloignez, de sorte que l'on ne pouvoit pas dire aussi que nous y cherchons nôtre avantage, non plus qu'en la compensation des frais & pertes, qui sont sans comparaison bien plus grandes de nôtre côté que de l'autre: Néanmoins non seulement Vôtre Majesté n'a pas voulu aggréer ces offres & avances, qui ne lui peuvent pas permettre de douter de nôtre inclination à la paix, & ne s'est pas même

trouvé

trouvé satisfait, par les avances que les Ambassadeurs Mediateurs ont faites d'eux-mêmes, de conditions très-avantageuses à l'Angleterre, & préjudiciables aux intérêts de cet Etat, auxquelles aussi nous n'avons jamais donné nôtre consentement, mais aussi jusqu'ici ni elle, ni personne de sa part n'a fait aucune ouverture, ni fait connoitre à quelles conditions elle vouloit faire la paix de son côté, & quoi qu'il lui ait plu de protester à nôtre Ambassadeur qu'elle la desiroit, néanmoins elle n'est jamais sortie de ces termes généraux, & n'a jamais pû être portée a parler ni à lui ni aux Mediateurs à quelles conditions elle la vouloit faire. Nous croyions de tous les Princes Chrétiens, qu'ils préféreront toûjours la douceur d'une bonne paix, aux malheurs d'une guerre, quelque juste qu'elle puisse être; & nous avions cette opinion particuliérement de Vôtre Majesté qui fait profession d'une même Religion avec nous; mais de la maniére qu'il lui a plu en user, en n'aggréant pas même les Propositions si avantageuses à l'Angleterre, & si préjudiciables à cet Etat, que les Mediateurs ont faites, & en ne faisant pas la moindre Proposition, sur laquelle nous puissions seulement entrer en négociation, nous avons crû que nôtre Ambassadeur ne pouvoit plus demeurer en Angleterre, sans faire grand tort à la reputation de cet Etat, & avons jugé nécessaire de le faire revenir, puis qu'aussi bien Vôtre Majesté en revoquant son Ministre, a bien témoignée qu'elle le desiroit ainsi. Nous ne laisserons pas pourtant de conserver une inclination entiére & parfaite pour un accommodement raisonnable, que nous pourrons faire de concert avec nos Alliez; & nous attendrons que bien-

bien-tôt le bon Dieu inspire à Vôtre Majesté les mêmes mouvemens, & qu'elle voudra bien nous faire part des conditions, sur lesquelles elle le desirera, afin que par ce moyen l'on prévienne l'effusion de tant de sang, dont une bonne partie de la Chrétienté va être inondée. Nous n'en pouvons pas être réponsables, puis que & devant & depuis la rupture, nous avons fait plus que l'on ne pouvoit legitimement desirer de nous, & que nous sommes encore prêts d'y donner les mains; au lieu que jusqu'ici nous n'avons pas pu sçavoir les intimes intentions de Vôtre Majesté sur ce sujet. Nous attendrons le jour qu'elle aura les mêmes pensées pacifiques, mais nous souhaiterions qu'elles lui vinssent, devant qu'elles lui fussent suggerées par les imminentes calamitez publiques, dont nous voyons toute la Chrétienté menacée. Vous prions Dieu, qu'il lui plaise les détourner & tenir, SIRE, la personne de Vôtre Majesté en sa sainte & digne garde. A la Haye le 11. Decembre 1665.

La suscription étoit,

Au Roi de la Grande Bretagne.

REPONSE

Du Roi de la Grande Bretagne à Leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies de Païs-bas. Le 16. Decembre 1665.

HAuts & Puissans Seigneurs, tout le monde sçait avec quelle repugnance nous nous sommes laissez engager dans cette Guerre avec vous, & faisant réfléxion sur le sang Chrétien qu'elle a coûté, nous attestons devant Dieu le scrutateur

des

des cœurs, que nous ne desirons autre chose plus que d'en voir la conclusion par une bonne & juste paix, laquelle nous ne voudrions pas embarasser par la repetition des choses passées, qui ne peuvent servir qu'à aigrir les esprits de côté & d'autre, & faire saigner les playes que l'une & l'autre Nation ont trop senti déja, si les particularitez de Vôtre Lettre ne nous obligeoient à nous justifier contre les insinuations y faites à nôtre préjudice.

Aussi c'est avec bien du regret que nous nous plaignons ici d'un total refus de satisfaction à tant de plaintes inutilement faites par nôtre Ministre, lors à la Haye, pour des vexations & dépredations faites sur nos sujets aux Indes Orientales & Occidentales, & pour des déclarations publiées ou par vous, ou par vos Officiers, leur défendant la liberté du Commerce dans les païs si vastes & ouverts à l'industrie & trafique de tout le monde, de la nécessité imposée sur nous, d'envoyer diverses Flottes pour prendre possession de l'Ile de Polleron promise par des articles du dernier Traité, autant de fois illudée à nôtre grande dépense & deshonneur, & pour comble de tout d'une hostilité ouverte sur nos sujets ordonnée au Seigneur de Ruyter, sans aucune déclaration précédente, & devant que l'on ait saisi ou confisqué aucun de vos Vaisseaux ici.

De l'autre côté nous disons qu'il n'y a jamais eu d'avance faite à nous pour acheminer une bonne & juste paix, ni pour nous convaincre que vous l'avez tant seulement souhaitée.

Les Propositions données par les Ambassadeurs Extraordinaires de France, quoi que peu proportionnées à nôtre honneur & à l'intérêt de nos sujets, n'ont jamais été rejettées par nous, au contraire persistant à souhaiter la paix, nous

avons

avons témoigné auxdits Ambassadeurs un desir qu'ils nommassent des Commissaires de part & d'autre pour traiter là-dessus, & n'avons jamais refusé leur mediation, mais avec raison leur arbitrage, pour des dommages soufferts, & un reglement de Commerce à l'avenir, après qu'ils se sont rendus suspects par une déclaration entiérement partiale contre nous.

Quant à la revocation de nôtre Ministre de la Haye, il est notoire qu'il y a demeuré tant que nôtre honneur & la sureté de sa Personne l'ait peu permettre, mais quand nous avons vû que contre l'asseurance publique par vous donnée à lui pour sa Personne & pour ses Domestiques, les Etats de Hollande (qui ont été veritablement les auteurs de la Guerre) ont osé par leur ordre particulier faire prendre son Secretaire devant sa porte, & le mener à la prison, où il est encore avec toutes circonstances de mépris & de cruauté sans aucun sujet jusques à cette heure connu, ou reparation faite par vous, nous avons consenti à son retour, pour ne plus exposer son caractére & sa personne aux caprices qui pourroient s'accroitre tous les jours par des accidens.

Nonobstant tout cela nous avons le cœur sensiblement touché des maux qui arrivent par la continuation d'une guerre, qui menace toute la Chrétienté, & des suites qu'elle pourra avoir au préjudice de la Religion Protestante, laquelle nous est infiniment plus chere qu'aucun intérêt d'Etat, & souhaitons que vous ayez les mêmes sentimens pacifiques, afin de vous unir, & d'affermir les uns les autres par des liens indissolables, sçachant bien que vous en recevrez plus de fruit, que des Alliances qui vous feront bien payer leur secours par des conditions rigoureuses

& préjudiciables à l'intérêt de vôtre Etat, & telles que vos ennemis n'ont jamais pû souhaiter; en un mot nous protestons devant Dieu que nous n'avons rien plus à cœur qu'un accommodement juste & convenable pour vous, avec asseurance d'y pouvoir faire entrer nos Alliez de concert avec nous: & comme l'honneur ordonne que vous fassiez les premiéres avances en cela, nous promettons de les recevoir toûjours à bras ouverts, & estimerons la paix qui s'ensuivra comme le plus grand bonheur qui nous peut arriver dans ce monde, priant Dieu qu'il vous ait, Hauts & Puissans Seigneurs dans sa sainte garde. Ecrit à nôtre Cour à Oxfort le 16. Decembre 1665. Vôtre bien bon Ami.

CHARLES ROI.

LETTRE
Du Comte d'Estrades au Roi.
Le 17. Decembre 1665.

J'Ai reçû le dépêche que Vôtre Majesté m'a fai- l'honneur de m'écrire du 11. de ce mois. Je me suis servi des raisons qu'elles m'alleguent près de Monsieur de Wit & des Commissaires, pour porter Messieurs les Etats à ceder le point des Elucidations sans condition, ce qu'ils ont accordé & sont contens que les Suedois restent neutres.

Quant à l'affaire de Dannemarc, j'en ai representé l'importance encore aujourd'hui aux Commissaires nommez & audit de Wit, pour les obliger à relâcher le million dont on est en contestation, & qu'ils disent ne pouvoir faire, la Hollande ayant emprunté cet argent pour le-

dit

dit Roi, qui en a assigné le payement sur les Douanes; mais que lesdits Etats lui cederont tout ce qu'il leur doit d'ailleurs, dont ils ont les obligations, ce qui se monte à 1500000. livres avec les intérêts, & outre cela ils le déchargent de 6000. hommes de secours, à quoi il est engagé par le Traité, & veulent lui donner par dessus tout cela 500000. livres par an pour aider à la dépense de son Armée Navale, qui est le même subside qu'ils donnoient au Roi de Dannemarc, pendant la guerre qu'ils avoient avec Cromwel; c'est tout ce que j'ai pû obtenir. Le Sieur van Beuningen a ordre de ses Maitres d'en informer Vôtre Majesté.

Les Etats ont resolu de donner ordre aux trois Navires de guerre qu'ils ont dans la Mer Mediterranée avec deux Vaisseaux frettez, de se joindre à Monsieur le Duc de Beaufort, & aller à la Rochelle avec lui: c'est tout ce qui leur reste de cette Escadre louée. On me doit donner une Copie de l'ordre, qui servira autant que l'original, lequel j'envoyerai à Vôtre Majesté.

Il y a 36. gros Navires équippez & prêts pour croiser dans la Manche. S'ils eussent été en Mer cette derniere tempête, ils eussent couru le même risque que les autres qui ont peri. Les Amirautez font difficulté de les mettre en Mer dans cette saison, à cause des glaces qui viennent si fortes en deux nuits qu'elles ferment tous leurs Havres, & que si cela arrivoit ce seroit la perte de tous les Vaisseaux qui seroient en Mer, n'ayant aucunes retraites, les Ports & Rades d'Angleterre ne leur en pouvant servir. Je me suis donné l'honneur de mander à Vôtre Majesté de quelle maniere ils destinent l'emploi de cette Flotte, ce qu'elle a en Suede & en Dannemarc

pourra

pourra venir ſous cette Eſcorte, lors qu'ils envoyeront leurs Marchands au Zundt.

La nouvelle vient d'arriver de la priſe de Lockom, qui a duré quatre jours de tranchées ouvertes. Il en eſt ſorti 400. hommes & 60. Chevaux : on a trouvé dans la place quatre Mortiers, quantité de Grenades chargées & beaucoup de canon, dont on ne leur a accordé aucune piece. Les Troupes de Vôtre Majeſté, quoi qu'elles euſſent une attaque fort marêcageuſe, ont été le troiſiéme jour ſur le bord du foſſé, les Etats auſſi bien que les Officiers Generaux de leur Armée ont été ſurpris de voir ſes Gardes du Corps, ſes Mouſquetaires, les Dauphins & toute la Cavalerie venir chacun avec des faſcines au devant de leurs chevaux, les Officiers à la tête en portant une auſſi bien qu'eux, les décharger à la queuë de la tranchée, ſans quoi on eût jamais ſçû faire les approches. Enſuite de la priſe de Lockom, Keppel & un autre Chateau ſur le vieux Yſſel ſe ſont rendus.

Monſieur de Pradel agit avec la ſatisfaction des Etats, & apporte tout le ſoin poſſible pour reprimer la liberté des Soldats. Il en a fait mourir pluſieurs & fait payer les dégâts, comme des maiſons brulées & des beſtiaux pris. Mais il ne faut pas s'étonner ſi en Hollande on fait grand bruit de peu de choſe, ce ſont les cabales contraires qui envoyent des gens par toutes les Villes de Hollande publier que l'Armée de Vôtre Majeſté vole, pille & brûle par tout où elle paſſe. J'ai été contraint de faire imprimer une Lettre que le Sieur Carlier m'a écrite, par laquelle il me marque avoir payé aux proprietaires deux maiſons qui ont été brûlées, & tous les moutons qui ont été pris, que les Soldats qui l'ont

l'ont fait, ont été paſſez par les armes & pendus; Monſieur de Wit a lû lui-même la Lettre dans l'Aſſemblée, & j'en ai envoyé des Copies par toutes les Villes.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 17. Decembre 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître de demander à Vos Seigneuries la permiſſion de faire tranſporter à Dunkerque ſoixante milliers de Mêche, que Sa Majeſté a acheté de Paul & Pierre Gaudin Marchands d'Amſterdam, qui les ont dans leurs Magaſins, & de donner les ordres néceſſaires aux Amirautez d'Amſterdam & de Rotterdam pour ledit tranſport, à ce qu'il n'y ſoit apporté aucune difficulté ou retardement, & qu'on les puiſſe faire partir de l'une de ces deux Villes où l'on trouvera plus de commodité & de facilité de le faire. Donné à la Haye le 17. Decembre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 18. Decembre 1665.

J'Avois, il y a environ trois ſemaines, envoyé le Sieur du Molin, Domeſtique de la Reine, vers l'Electeur de Brandebourg, ſous pré-

texte d'un compliment sur son arrivée en ces quartiers-ci ; mais en effet & principalement pour sonder les sentimens, & pour découvrir en quelles dispositions il s'étoit approché de ces quartiers avec un Corps de Troupes qu'on disoit être considérable, tant à l'égard de la guerre qui se fait entre les deux Nations, & de l'incident de l'invasion de l'Evêque de Munster, que sur toutes les autres affaires qui peuvent regarder le dedans de l'Empire & la Maison d'Autriche. Ledit du Moulin à son retour m'a rapporté, que l'Electeur avoit témoigné une joye extraordinaire de sa mission, qui a pû faire remarquer dans le public la consideration que je fais de sa personne & de ses forces, & qu'il n'y a careſſe, accueil, ni honneur, qu'il eut pû desirer, qui ne lui ait été fait en cette Cour-là.

Pour les affaires, l'Electeur a chargé ledit du Moulin de deux Memoires pour m'être presentez ; l'un contient les considerations qui ont jusques ici arrêté la conclusion du Traité, qui se negocie il y a quelque tems entre lui & les Etats ; & le second des conditions auxquelles ledit Electeur est disposé de prendre part dans leurs intérêts contre l'Evêque de Munster ; & il se voit par le dernier article de celui-ci que presentement il ne voudroit pas s'engager en aucune autre affaire. Il m'a paru si important dans cette conjoncture d'affaires, quand même l'Electeur ne voudroit pas passer plus avant contre l'Evêque de Munster, de délivrer les Etats de cette irruption qui pourroit au printems affoiblir les Flottes qu'ils mettront en mer contre les Anglois, que j'ai crû ne devoir point perdre de tems à entendre aux ouvertures que l'Electeur m'a faites, & en presſer vivement l'effet.

Mais

Mais comme ledit du Moulin ne peut avoir ni la pratique ni les lumieres qui sont nécessaires, pour traiter & conduire à sa perfection une aussi grande affaire, qui dépend même autant & plus des Etats que dudit Electeur, j'ai pris la resolution de la mettre toute entre vos mains, & je renvoye sans delai ledit du Moulin vers ledit Electeur pour lui en donner avis, & lui faire sçavoir qu'il vous porte l'ordre de l'aller trouver à Cleves, pour lui faire entendre mes pensées & mes intentions sur les deux Mémoires, & concerter & conclurre avec lui une bonne Union, à laquelle de ma part je suis très-bien disposé.

Ledit du Moulin ne lui en dira pas davantage, & dès qu'il vous aura rendu cette dépêche, vous devrez vous préparer à faire une course à Cleves, après en avoir communiqué le sujet au Sieur de Wit, qui ne peut pas ne point voir de quel avantage il sera aux Etats en cette conjoncture, d'engager ledit Electeur dans leur intérêt, jusqu'à se declarer & rompre contre l'Evêque de Munster; car outre ses propres forces, dont il les assistera, cette déclaration fera cesser tous les temporisemens des deux Ducs de Brunswick s'ils durent encore.

Il sera de la prudence dudit de Wit, de vous donner assez des moyens en main pour ne pas faire vôtre voyage inutilement, car le tems étant fort court jusqu'à la Campagne, il doit aussi être fort cher pour en bien profiter; cela veut dire que le Sieur de Wit, vous dois munir de plusieurs & divers expédiens pour surmonter toutes les difficultez qui se pourroient présenter en vôtre négociation, sçachant bien qu'il le peut faire en toute confiance, & que vous menagerez, comme je vous y exhorte, tous les intérêts

& les avantages des Etats comme vous feriez les miens propres, vous recommandant seulement que des choses de peu de considérations ne ruïnent pas une si grande affaire.

Pour vous informer maintenant de mes sentimens sur le second Mémoire, ce qui vous servira d'instruction pour vôtre négociation, je vous dirai sur le premier Article, qu'au lieu de cette clause, Sa Majesté fera en sorte que l'Alliance entre &c. soit concluë sans plus de delai, qui sont des termes dont je ne puis user honnêtement à l'égard des Etats, parce qu'il paroitroit que je disposerois souverainement de ce qui dépend de leur seule volonté, on pourroit mettre Sa Majesté s'employera sincérement, & efficacement pour faire en sorte que l'Alliance, &c.

Sur le second Article pour la même raison, il pourra être reformé en la maniére suivante, Sa Majesté donnera ordre à ses Ministres de travailler avec grand soin auprès des Etats, pour les disposer à accorder à Monsieur l'Electeur de Brandebourg, les satisfactions qu'il a à desirer d'eux, tant pour l'évacuation de la Ville d'Orsoy, que pour des subsides pour la levée & l'entretien de ses Troupes.

Mais si ledit Sieur de Wit, comme il seroit à desirer, pour abreger toutes contestations, vous faisoit donner le pouvoir d'accorder dès à présent ces deux choses, & de convenir même de la quantité des subsides, l'Article alors pourroit se mettre comme l'Electeur l'avoit conçû.

Sur le troisiéme qui regarde un subside que ledit Electeur m'a demandé aussi à moi, vous ôterez toute espérance au Sieur de Wit, que je sois jamais pour y consentir, & vous ferez connoître tant audit Electeur à vôtre arrivée auprès

près de lui, qu'audit de Wit avant que de partir, que la guerre contre l'Evêque de Munſter n'étant pas proprement mienne, mes Armes n'y paroiſſant que comme auxiliaires, c'eſt auxdits Etats à fournir entiérement leſdites ſubſides & non pas à moi, qui ai déja envoyé à leur ſecours un Corps de ſix mille hommes effectifs, que j'entretiens à mes dépens, & que même j'aurois droit de retirer ſans qu'ils puiſſent s'en plaindre ni y trouver rien à dire, dès que j'aurai rompu contre les Anglois.

Sur le quatriéme Article je trouve bon que vous l'accordiez aux mêmes termes qu'il eſt conçû.

Je donne auſſi mon conſentement, & mon approbation au cinquiéme Article.

Je dis la même choſe pour ce qui me regarde ſur le ſixiéme, & comme il faut auſſi que les Etats parlent, vous pouvez ſçavoir là-deſſus leur intention par le Sieur de Wit, à quoi je ne crois pas qu'ils puiſſent apporter de difficulté.

Quant au ſeptiéme, j'approuverai la reſolution que vous eſtimerez à propos d'y prendre conjointement avec le Sieur de Wit, & n'y prévois non plus grande difficulté.

Sur le huitiéme, ſi ledit Electeur par ces mots (ſes Terres & Etats) a entendu ſeulement parler de ceux du païs de Cleves, & autres où les Provinces Unies n'ont aucune Garniſon, il me ſemble que l'Article ſe peût & ſe doit accorder, n'étant pas juſte que voulant bien s'engager dans les intérêts deſdites Provinces contre l'Evêque de Munſter, ſes propres païs ſouffrent des quartiers de Contributions, & d'autres pareilles incommoditez; mais ſi ledit Electeur a entendu y comprendre auſſi les Places qui lui appartiennent où leſdits Etats ont leur Garni-

ſon, il n'y a que le Sieur de Wit, qui puiſſe faire les réponſes à cet Article, ſur lequel il me ſemble qu'on peut faire comprendre à l'Electeur qu'entrant dans le parti des Etats, il a dès lors intérêt lui-même qu'on ne puiſſe tourmenter l'Evêque, par tous les moyens poſſibles, & que ſi l'un de ces moyens eſt de mettre des Troupes par exemple dans Weſel, ou Emeric, il doit non ſeulement y donner les mains mais le deſirer.

Touchant le dixiéme, où l'Electeur dit que le Traité ne concernera que la guerre préſente de Munſter, il n'y aura rien à négocier avec le Sieur de Wit, & il ſera bon même qu'il demeure perſuadé, que je ne prétends autre choſes de ce Prince, ſi ce n'eſt que dans la ſuite l'Evêque s'emparât de quelque poſte ſur la Mer, par lequel il introduiſit les Anglois dans le païs, parce qu'en ce cas ledit Electeur ne doit pas, ce me ſemble, faire difficulté à s'engager par le Traité à faire agir ſes Troupes, pour la défenſe des Etats auſſi-bien contre leſdits Anglois, que contre ledit Evêque.

Mais je vous dirai maintenant pour vous ſeul touchant ledit dixiéme Article, que lors que vous irez à Cleves, vous devez vous propoſer pour but d'engager plus avant dans mes intérêts ledit Electeur, c'eſt-à-dire, de le porter s'il eſt poſſible à me donner, après la guerre de Munſter finie de façon ou d'autre, toutes les Troupes qu'il aura, ou au moins un Corps effectif de ſix mille hommes, où il y ait le plus d'Infanterie qu'il ſe pourra, pour les employer & faire agir comme je voudrai pour le bien de mes affaires; & c'eſt en ce cas-là, & non pas dans l'autre qui ne me regarde point, que je ne

ferai

ferai pas de difficulté de lui accorder des ſubſides qui ſeront reglées à proportion de la quantité de Troupes qu'il voudra me fournir, ſurquoi je vous ferai ſçavoir plus particuliérement mon intention, quand vous m'aurez mandé que l'Electeur veut bien entendre à l'affaire, & pour l'y diſpoſer d'autant plus avec facilité, vous pouvez l'aſſeurer, que déja pluſieurs Princes & Potentats me font la même offre de me donner leurs Troupes pour m'en ſervir quand j'en aurai beſoin, mais que je ſerois plus aiſe de prendre ces ſortes de liaiſons avec lui qu'avec tous autres, pour la conſidération que je fais de ſa perſonne, & le deſir que j'ai de rétablir entre nous l'étroite union qui a preſque toûjours été entre cette Couronne, & la Maiſon Electorale de Brandebourg. C'eſt tout ce que je puis vous dire, pour ce qui concerne ces affaires. Il reſte un point qui regarde la cérémonie, c'eſt-à-dire le traitement que l'Electeur vous fera quand vous l'irez voir, ſurquoi j'ai chargé le Sieur du Moulin de préſentir, à ſon paſſage à Cleves, les penſées de ce Prince, par le moyen de ſes Miniſtres, ou plûtôt par lui-même, parce que leſdites Miniſtres qui ſont la plûpart d'inclination Autrichiene, nous pourroient faire naître exprès des embaras & des obſtacles à vôtre entrevûë. Je ne croi pas pourtant qu'il s'y en puiſſe rencontrer, quoi que je ſçache que l'Electeur eut de grands démêlez à Prague, avec le Marquis de Caſtel Rodrigo, qui y étoit alors, avec le caractére d'Ambaſſadeur d'Eſpagne : mais comme ces démêlez là ne conſiſtoient qu'au plus ou au moins de la reception ou de l'accompagnement, c'eſt-à-dire de venir plus avant à la rencontre de l'Ambaſſadeur, & de l'accom-

pagner plus loin qu'il ne vouloit faire, & que le principal qui eſt celui de la Main droite chez l'Electeur n'entra jamais en conteſtation entr'eux, pourvû que ledit Electeur vous donne la main chez lui en toutes occaſions, ou de viſites, ou de repas, il m'a ſemblé ſans préjudicier en rien à la dignité de vôtre caractére, que vous pouvez remettre entiérement le reſte à ſa civilité, c'eſt-à-dire, vous contenter de tout ce qu'il voudra faire pour la reception, & pour les accompagnemens; & pour ce qui regarde la main, & la place honorable dans ſon Palais, il ne peut y avoir de difficultez, tous les Electeurs, & lui-même nommément, l'ayant toûjours donné, à la reſerve de ceux de Baviere, qui depuis quelque tems ce ſont mis dans l'injuſte prétenſion de précéder, même chez eux, leſdites Ambaſſadeurs, quoi que ceux-ci ne d'euſſent pas même leur ceder la preſcéance en lieu tiers. Du Moulin vous informera à ſon arrivée de ce qu'on lui aura dit à Cleves ſur cette matiére; & ſi cela a été ajuſté, comme je n'en puis douter, vous ne perdrez pas un moment de tems à faire cette courſe, donnant ordre avant que de partir que cette courte abſence ne puiſſe en rien préjudicier à mes autres affaires.

MEMOIRE

Dont Son Alteſſe Electorale de Brandebourg charge le Sieur du Moulin, pour le préſenter au Roi.

CE qui a accroché la prorogation de l'Alliance d'entre ſa Sérénité Electorale de Brandebourg,

&

& Messieurs les Etats des Provinces-Unies, est premiérement le point d'évacuation.

Car encore que Messieurs les Etats ayent plusieurs Garnisons dans la Ville, & autres places, qui appartiennent à sa Sérénité Electorale, sans que lesdits Seigneurs Etats y puissent prétendre aucun droit, soit ex Jure belli, *ou pour quelqu'autre titre.*

Si est-ce que sa Sérénité Electorale n'a demandé que la seule Ville d'Orsoy pour le présent, & après la Guerre finie son Château de Gennip, avec offre de laisser les Garnisons de l'Etat dans ses autres Villes, à sçavoir Wesel, Rese, Emmeric, & Buderic, avec l'évacuation, pour le moins, & démolition du Fort de Schenck situé dans son territoire.

A condition qu'après l'Alliance finie on en conviendra, & que cependant on fera un bon réglement selon lequel lesdites garnisons seront obligées de se gouverner.

Sa Sérénité Electorale demande en outre, qu'en vigueur des Traitez faits entre ces Ancêtres & Messieurs les Etats, on lui laissera la paisible joüissance de la supériorité, & des domaines, Jurisdictions & autres droits qui lui appartiennent, & qu'on redresse toutes les contraventions qui se trouveront être faites par lesdites Garnisons ou autrement.

Et que Messieurs les Etats, en considération desdites leurs Garnisons du voisinage, ne s'attribuent aucun pouvoir, autorité, ou prérogative dans les terres de Son Alteſſe Electorale, qu'ils ne voudront souffrir qu'elle use réciproquement dans les Provinces-Unies.

L'autre point qui accroche l'Alliance, est celui du secours, & de l'assistance que Messieurs les Etats prétendent que Son Alteſſe Electorale leur fasse, sans

lui avoir voulu jusqu'ici accorder des subsides convenables comme pourtant ils ont fait à d'autres.

Il y a encore d'autres petits points dont on n'est pas encore entiérement bien d'accord, mais à ce qu'on a pû remarquer, ceux-là n'empêcheront pas la conclusion de ladite Alliance.

SECOND MEMOIRE

De Son Alteſſe Electorale de Brandebourg.

I. *SA Majeſté, ayant requis Son Alteſſe Electorale d'aſſiſter les Etats Généraux contre l'Evêque de Munſter, fera en ſorte que l'Alliance contre Son Alteſſe Electorale & les Etats ſoit concluë ſans plus de délai, tous les points en étant preſque accordez.*

II. *Que les Etats quittent abſolument, & ſans aucune reſerve, la Ville d'Orſoy à Son Alteſſe Electorale, & lui donnent auſſi des ſubſides pour la levée & l'entretien de ſes Troupes.*

III. *Et parce que Son Alteſſe Electorale ſera obligée à d'autres frais extraordinaires, à l'occaſion de la guerre préſente, Sa Majeſté lui payera outre les ſubſides des Etats une certaine ſomme d'argent, durant cette guerre, & cela ſans aucune faute.*

IV. *Si Son Alteſſe Electorale ou ſes Etats, ou ſujets, ſous quelque prétexte que ce put être, venoient à être attaquez de qui que ce ſoit, Sa Majeſté promet de l'aſſiſter par tout avec force & vigueur.*

V. *Sa Majeſté ne fera aucun Traité avec l'Evêque ou ſes adhérans, ni ſeul ni conjointement avec les Etats, ſans le ſçû & conſentement de Son Alteſſe Electorale, & ſans qu'elle y trouve entiérement ſa ſureté,*

sureté, ce que Son Alteſſe Electorale obſervera auſſi réciproquement.

VI. *Quand Son Alteſſe Electorale fera agir ſon Armée aux païs étrangers avec celle de Sa Majeſté ou des Etats, on lui donnera toûjours les mêmes quartiers, vivres, & autres avantages comme aux autres, & on ne fera aucune différence en cette occaſion.*

VII. *Il ſera permis à Son Alteſſe Electorale d'agir à part avec ſon Armée, ſi ce n'eſt que la néceſſité & la raiſon de guerre demandât une conjonction, auquel cas Son Alteſſe Electorale ne fera aucune difficulté de joindre ſon Armée à celle du Roi, & des Etats, pourvû qu'on laiſſe la direction & la conduite de ſon Armée à ſes Généraux, comme cette conjonction ſe fera auſſi réciproquement avec l'Armée de Son Alteſſe Electorale en cas de beſoin.*

VIII. *Les Etats & terres de Son Alteſſe Electorale ne ſeront chargez ni de la part de Sa Majeſté ni des Etats d'aucuns quartiers ni contributions ni autres pareilles incommoditez.*

IX. *On ne fera auſſi aucun Camp dans le païs de Son Alteſſe Electorale.*

X. *Ce Traité ne concernera que cette guerre préſente de Munſter.*

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 25. Decembre 1665.

L'Eſſeins eſt arrivé, & m'a fait voir le Memoire que vous lui aviez remis, ſur les Negociations que vous aviez faites avec le Sieur de Wit, en execution de mes derniers ordres, &

j'ai outre cela reçû par l'ordinaire vôtre dépêche du 17. de ce mois. Vous pouvez dire au Sieur de Wit, que je suis très-satisfait de toutes les resolutions qu'il vous a données, & que j'avois desirées, & que je connois fort bien que si les Etats n'ont rien fait de plus en cette rencontre, c'est par la raison qu'ils ne l'ont pû faire, ou par défaut de pouvoir, comme pour l'Escadre de la Mediterranée qui s'est trouvée déja licentiée, ou pour ne pas tomber en de plus grands inconveniens, comme sur l'Escadre des Vaisseaux que je croyois pouvoir croiser dans la Manche durant tout l'hiver. Il sera maintenant de vôtre soin d'avertir mes Ministres qui sont en Suede & en Dannemarc, du tems & des commoditez qu'ils pourront avoir, de faire venir en Hollande les Navires & les denrées que j'ai achetées en ces Royaumes-là, avec l'Escorte des Flottes que les Etats envoyeront vers la Mer Baltique, lors que vous verrez qu'elles seront prêtes de prendre cette route.

Pour repliquer maintenant audit Memoire, & à vôtre dépêche par le même ordre des matieres, je vous dirai en premier lieu sur l'article, où il est dit que Messieurs les Etats ne concluront aucun Traité, &c. que j'ai des avis de bon lieu que quelqu'un des Etats a presentement même une Negociation avec les Ministres d'Espagne, pour faire leur paix avec le Roi d'Angleterre par leur mediation, & qu'on fait esperer audit Roi, qu'on pourra envoyer secretement une personne qui aura pouvoir de traiter & de conclurre, aussi-tôt qu'on aura sçû que de nouvelles propositions que lesdits Ministres ont presentées audit Roi, peuvent à peu près lui plaire & être acceptées.

Je

Je veux croire que ledit Sieur de Wit n'est pas informé de ce qui se passe en cela, d'autant plus que ce n'est qu'une suite de negociation, qui avoit été commencée en son absence, mais il sera bon que vous lui en donniez l'avis, afin qu'il ait l'œil plus ouvert, & qu'il empêche le cours de cette infidelité d'un particulier; & sur tout qu'on n'envoye personne en secret en Angleterre, suivant la parole que Messieurs les Etats m'en ont donné.

L'ordre qu'on a envoyé à van Goch de revenir, ne sçauroit si-tôt lui être remis que mes Ambassadeurs n'ayent déja repassé la Mer, & je ne sçaurois assez m'étonner des discours & des raisonnemens extravagans qu'on a fait au lieu où vous êtes, sur l'avis qu'on y avoit eu que lesdits Ambassadeurs n'étoient pas encore partis: la derniere Lettre que j'ai reçû d'eux, est du milieu de leur chemin pour venir à l'embarquement.

Je suis bien en peine du Duc de Beaufort, n'ayant point encore eu d'avis qu'il soit arrivé à Toulon, quoi que plusieurs des Vaisseaux qu'il commandoit y soient depuis plus de quinze jours: il a fait de si grands orages en Mer, que l'on doit apprehender beaucoup pour ceux qui s'y sont trouvez. Il a été fort bon que le Sieur de Wit, ait fait courir le bruit parmi les Etats, du retardement dudit Duc dans la Mer Mediterranée, mais je vous dirai dans le secret des affaires, que j'ai été extraordinairement surpris quand j'ai reçû d'Angleterre, par voye de marchand, la Copie des derniers Mémoires que vous avez présentez aux Etats, touchant les concerts que nous avons à faire ensemble; il faut en toutes façons tâcher à remedier a ce desor-

dre, dont nous ressentirions les uns & les autres de grands préjudices. Vous aviez autrefois parlé qu'on nommât un petit nombre de Commissaires, avec qui vous puissiez conférer, & qui eussent pouvoir de prendre les resolutions; il faudroit suivre cela, & tâcher de faire en sorte que le choix tombât sur des personnes de probité connuë & approuvée.

J'ai été fort aise d'apprendre la défense que les Etats ont faite de ne point laisser sortir de Salpetre du païs, & de l'asseurance qu'ils vous ont donnée en même tems, qu'elles partageront avec moi ce qu'ils auront dudit Salpetre, de Poudre, & des autres Munitions: je vous ferai sçavoir ce dont j'aurai un absolu besoin.

J'ai été aussi fort satisfait de sçavoir le nombre des Vaisseaux que les Etats ont resolu d'entretenir, pendant la Campagne prochaine dans l'une & l'autre Mer, & il sera bien necessaire que vous pressiez continuellement l'effet de ce qu'ils m'ont promis touchant douze Vaisseaux, qu'ils doivent avoir dans la Mediterranée.

J'ai avis que Gayland est fort occupé dans une guerre qu'un Roi de ses voisins lui fait. Du reste il ne peut y avoir d'argent mieux employé que les deux cent mille francs qu'il demande aux Etats, pour assiéger Tanger au Printemps, non plus que tout ce que demandent les deux Seigneurs de Nieucastel, qui proposent de prendre la Ville, & se rendre Maître du païs; mais en ce dernier point je suis du même avis que le Sieur de Wit, qu'il ne faut prématurément donner aucunes craintes de descentes en Angleterre, en Ecosse, ni en Irlande, par ce qu'elle ne serviroit qu'à réünir tous les partis, & à faire prendre de plus grandes précautions contre de

sem-

semblables entrepriſes. Il faudroit donc ſeulement cultiver les bonnes diſpoſitions, & ſe tenir prêts pour ſecourir le parti qui ſera armé, quand il ſera declaré, à quoi il faudra continuellement le pouſſer ſans crainte de l'inconvénient qu'on vient de dire.

Quant à la dépence de pareilles affaires, vous ne devez pas ſeulement permettre qu'on vous en faſſe la propoſition, auſſi ne peut-elle être faite ni avec juſtice, ni même avec bien ſéance : c'eſt bien aſſez ce me ſemble que je veüille bien entrer dans une grande guerre, avec un Roi mon proche parent, & mon ami, pour le ſeul intérêt des Etats, ce que je veux bien encore continuer à leur donner après ma déclaration le même ſecours à mes dépens contre l'Evêque de Munſter, quoi que je n'y fuſſe peut-être pas obligé par les termes de nôtre Traité, ſans que leſdits Etats, pour qui je faits de grandes choſes, veüillent encore rejetter ſur moi, une partie des dépences qui leur pevent être ſi utiles, dans les deux gueres qu'ils ont à ſoûtenir; & ce que je vous mande là-deſſus, vous ſervira auſſi de régle pour vôtre conduite, en ce qui regarde le Roi de Dannemarc, en cas qu'on vous parlât pour me faire contribuer quelque choſe aux frais qui ſeront néceſſaires pour armer les trente Vaiſſeaux dudit Roi, & le faire déclarer pour nôtre parti, ce qui ſeroit le coup le plus déciſif pour finir bien-tôt cette guerre avec gloire, & toute ſorte d'avantages.

Je croi que les Etats ont pris une fort

bonne réſolution de ſatisfaire la Suede ſur les élucidations du Traité d'Elbing, quoi qu'elle veüille demeurer Neutre, mais c'eſt un malheur que le Sieur d'Isbrand ait tardé ſi long-tems à recevoir les ordres & les pouvoirs qui lui ont été envoyez là-deſſus, dont les Suedois tiroient la conſéquence, qu'on les mépriſoit, dans le tems même que l'Envoyé d'Angleterre les ſollicite plus vivement de ſe déclarer Je ne doute point que le Chevalier de Terlon ne vous ait écrit en même tems que moi l'embaras que cela lui cauſoit, & les inconveniens qui en pouvoient arriver.

Si ce que Meſſieurs les Etats offrent au Roi de Dannemarc ne peut ſervir effectivement à finir l'affaire, ils ſeront très mal conſeillez, pour les raiſons que je viens de toucher, de ne pas mettre plus avant la main à la bourſe, auſſi me ſemble-t-il, que 500000. liv. n'approchent pas, ni même de fort loing, ce qui ſera néceſſaire pour armer, & entretenir durant une Campagne le nombre de Vaiſſeaux qu'on peut avoir dudit Roi, & ce ſeroit ſe vouloir tromper ſoi-même de croire qu'il peut fournir le ſurplus de cette dépenſe; je ne ſçaurois me laſſer de vous dire, que je ne vois rien de ſi important, ni de ſi utile que de bien aſſurer ce point ſans délai d'un moment de tems, & les Etats doivent conſidérer, qu'un million de plus jetté en ce rencontre peut fort bien ſemblablement leur en épargner vingt autres, ſans parler de la différence indicible qui eſt entre faire, & finir une grande guerre avec réputation, & grande ſupério-

rité

rité de forces, ou de la faire avec une continuelle incertitude des ſuccès dans les combats, & des avantages dans les négociations de l'accommodement, c'eſt à eux plus qu'à moi à faire toutes ces conſidérations.

J'ai eu grande joye d'apprendre que mes troupes ayent ſi bien fait leur devoir, dans la premiére occaſion qu'on leur a donné de ſignaler leur valeur pour le ſervice des Etats, je ne doute pas qu'elles ne continuent de le faire en toutes les autres, & je puis bien dire ſans reproche que ſi je ne les avois envoyées & que même aujourd'hui ſi je ne retenois le ſentiment de pluſieurs Princes (ce que je fais avec des ſoins que je ne m'étudie pas de faire valoir) l'Evêque de Munſter, n'auroit pas manqué, & ne manqueroit pas encore d'être ſecouru & ſi fortement appuyé de leurs Armes, qu'elles auroient jetté & jetteroient leſdits Etats en de plus grands embaras & plus de riſque, que jamais toute la puiſſance de la Monarchie d'Eſpagne ne leur en a pû faire courir.

Les ordres que j'ai donnez, & que je renouvelle par tous les ordinaires ſur la diſcipline de mes troupes me font juger, que ſi les Soldats prennent quelque liberté, elle ne peut procéder que du peu d'ordre que les Députez donnent à pourvoir à diverſes choſes qui ſont néanmoins abſolument néceſſaires pour leur ſubſiſtance. Je ne mande pas aux officieux, comme vous pouvez juger, la penſée que j'ai là-deſſus, & au contraire que je ne leur recommande rien plus que le ſevére châtiment des moindres excès ſous quelques prétexte, ou pour quelque cauſe qu'ils ayent été commis; mais comme la publication qui s'en fait dans les Villes, n'eſt qu'un effet de la mauvaiſe

volon-

volontez des Cabales contraires, il sera bien à propos que vous pratiquiez souvent le même expédient dont vous vous êtes déja servi pour désabuser les peuples, en faisant imprimer les Lettres que vous écrira le Sieur Pradel, ou l'Intendant, ou pour justifier la bonne conduite desdits Troupes, ou pour informer le public, des punitions qui auront été faites des désordres s'il en a été commis.

Après ce que le Sieur de Wit vous a dit, je vivrai en toute quiétude d'Esprit qu'il ne se passera rien dans les Etats, sur l'accommodement avec l'Evêque de Munster, que les deux points que je vous ai recommandez n'y soient bien assurez.

Le moyen que vous avez heureusement rencontré, de sçavoir tout ce que l'Envoyé du Roi d'Angleterre négocioit avec Monsieur l'Electeur de Brandebourg, n'est pas à négliger, & en même tems que vous apprendrez ce qui se passera entr'eux, il sera bon d'en informer confidemment le Sieur de Wit, afin qu'il puisse mieux prendre ses mesures, & faire prendre aussi les résolutions aux Etats, pour détourner l'effet desdites Négociations, & engager l'Electeur dans leurs intérêts.

Si le Sieur Sexter ne veut passer en Angleterre que sur l'instance que j'avois fait au Roi son Maître, d'y envoyer un Ministre qui joignit ses instances aux miennes, pour la conclusion d'une bonne paix, il vient un peu tard, & il pourroit épargner ce qui lui reste de chemin à faire pour ce voyage. Mais ce n'est pas un homme qui fixe ses pensées à une seule Négociation, & il en aura bien d'autres à point nommé, pour marquer au Roi d'Angleterre le zéle & l'attache-

ment

ment extraordinaire qu'il a toûjours eu & a encore pour ses intérêts, & pour la nation Angloise.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 25. Decembre 1665.

DEpuis mon autre Lettre écrite, van Beuningen a encore parlé à Lionne sur l'affaire de Dannemark, & après plusieurs contestations qu'ils ont euës sur la matiére, en ce qui regarde l'argent qu'il faudra pour armer ledit Roi, & pour l'engager à se déclarer contre l'Angleterre, van Beuningen a dit que si je voulois payer quelque chose des subsides que les Etats, en vertu de nôtre Traité, prétendent leur être dûs depuis le tems que les Anglois leur ont déclaré la guerre, ils donneront encore volontiers la même somme audit Roi, afin qu'il ait moyen d'Armer, & d'entretenir sa Flotte, outre ce qu'ils lui fourniront de leur part pour la même fin; sur quoi je vous faits cette seconde Lettre, pour vous dire qu'encore qu'étant sur le point de rompre contre les Anglois, qu'on ne peut pas prouver bien clairement avoir été les aggresseurs, & ayant d'ailleurs envoyé un secours de Troupes contre l'Evêque de Munster aussi-tôt qu'il m'a été demandé, & en tel nombre que les Etats l'ont désiré, il soit évident que je ne dois rien desdits subsides: néanmoins pour le désir que j'ai de donner en toutes rencontres auxdits Etats des preuves sincéres & solides de mon affection, je vous donne pouvoir de leur promettre que je leur payerai cent mille écus en cas,

cas, & non autrement, qu'ils engagent ledit Roi de Dannemark à Armer les trente Vaisseaux qu'il a, & à se déclarer contre l'Angleterre, joignant lesdits Vaisseaux à nos Flottes, ou s'en servir à fermer l'entrée de la Mer Baltique aux Anglois, en la maniere & au tems que nous désirons de lui, moi, & lesdits Etats.

Vous ne vous servirez pourtant de ce pouvoir que je vous donne secretement, qu'en cas que vous en voyiez une absoluë nécessité, pour achever cette importante affaire que je tiens décisive, à nôtre avantage, pour toute la sureté de cette guerre; & en cas que vous reconnoissiez que cette liberalité que je veux faire puisse donner ce dernier coup à terminer toutes les difficultez de ladite affaire, il faut cependant que vous preniez garde que le Sieur de Wit, par adresse, ne vous dise pas véritablement le secret de ce qui se passe entre lui & le Ministre de Dannemark, afin de m'obliger plûtôt à contribuer aussi quelque argent pour ma part. La raison que j'ai de vous dire cela, c'est que vous me mandez par vôtre dépêche, que vous n'avez pû obtenir autre chose pour le Roi de Dannemark si ce n'est 500000 liv. pour l'Armée, & outre ce, qu'on lui veut quitter quelques sommes qu'il doit à l'Etat. Cependant je vois dans quelque autre avis venus de la Haye, & écrit le même jour, que les Etats vouloient faire fournir audit Roi, jusques à huit cent mille écus pour cet Armement, & il ne peut pas me tomber dans l'Esprit que l'on s'imagine de de-là qu'une quittance d'une debte puisse servir audit Roi à Armer un seul Vaisseau.

On doit encore avoir, ensuite, grand égard, de ce que les Ministres de Dannemark offrent de

de prouver que les droits d'entrée du Roi leur Maître en Norwegue, ont été fraudez pour plus d'un million d'or, & cela mérite bien qu'on tranche hautement sur des prétensions, que des particuliers ont encore contre ledit Roi, quoi qu'ils ayent eu le principal profit de ces fraudes.

Van Beuningen, m'a donné une très grande joye en m'apprenant que le Traité avec l'Electeur de Brandebourg, est en termes d'être bientôt achevé, & de ne pouvoir plus manquer, ledit Electeur y témoignant tant de dispositions, qu'il s'est déja relâché de la demande de l'évacuation d'Orsoy : c'est une autre affaire qui n'est pas moins décisive pour la guerre de Munster, que celle de Dannemark pour celle des Anglois; car outre qu'il sera aisé, après la déclaration dudit Electeur, de pousser l'Evêque à bout, elle rompra d'ailleurs toutes les mesures de l'Empereur, qui auroit été plus hardi à procéder contre les Ducs de Bronswick, & qui tâche dans la Diette d'engager insensiblement les Etats de l'Empire à soûtenir ledit Evêque, sous prétexte de conserver le repos d'Allemagne, & qui n'oublie rien encore pour inciter l'Electeur de Cologne, & le Duc de Neubourg de pousser leurs prétensions contre les Etats, & de joindre leurs forces audit Evêque, ce qu'il me sera facile d'empêcher, pourvû que l'on ait mis l'Electeur de Brandebourg dans ce parti.

Le Sieur de Villiers, Gentilhomme François, que le Duc Guillaume George de Brunswick aime fort, qu'il m'envoya l'Eté dernier, sur le différend qui étoit né entre lui & le Duc Jean Frederic, & auquel il donne à commander un Regiment de cinq cent chevaux, écrit à Lion-

ne

ne, en termes qu'il veut faire connoître que l'on pourra facilement, par le moyen du Comte de Waldec & le sien, porter le Duc son Maître, & l'Evêque d'Osnabrugh son frere, à me donner après la guerre de Munster finie, toutes les Troupes qu'ils ont, qu'il fait monter à douze mille hommes effectifs, j'ai chargé de Lionne de répondre audit de Villiers, que cette ouverture m'a été extrémement agréable, que j'entendrai volontiers à la chose, que ceux qui auront eu part à la menager y trouveront avantage & leur compte, & que je vous envoye ordre d'en traiter avec ledit Comte de Waldec, ou avec lui, ou telle personne que son Maître voudra envoyer à la Haye. C'est ici une très-grande affaire, à laquelle vous aurez occasion de me rendre un service fort considérable, dont le merite encore sera fort augmenté, si vous pouvez, en même tems que la guerre de Munster finira de façon ou d'autre, faire joindre au Corps de Troupes desdits Ducs, quelques autres de celles de l'Evêque; il ne sera pas vrai semblablement difficile, en l'état où il sera, d'attirer à mon service soit en des Corps entiers sous leurs Officiers, ou en les formant, des Soldats qui chercheront parti.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 25. Decembre 1665.

DEpuis toutes les dépêches ci-jointes écrites, le Roi m'a envoyé querir pour m'ordonner d'y ajoûter, qu'ayant jugé que rien ne pouvoit

voit plûtôt porter Monsieur l'Evêque de Munster, à rechercher, & à conclure l'accommodement aux conditions que l'on peut desirer, que de lui continuër la guerre pendant l'hiver, son sentiment seroit qu'au lieu de mettre les Troupes en quartier d'hiver, on leur donnât lieu d'entrer dans le païs dudit Evêque, le plus avant qu'elles le pourroient, & d'y assiéger quelque Place, à quoi Sa Majesté croid qu'on auroit bien plus de facilité de réüssir présentement que la terre est ferme, qu'on n'en a eu dans le tems de la pluye, où l'on n'a pas laissé de prendre Lockum. Que si néanmoins les Etats n'approuvoient pas cette pensée de faire un siége, pour des raisons qu'on ne peut prévoir de si loin, on pourroit au moins rendre à l'Evêque ce qu'il leur à prêté, c'est-à-dire, en lui faisant les mêmes dépradations, & ravageant son païs le plus avant qu'on pourroit. Sa Majesté desire donc que vous proposiez la chose à Monsieur de Wit, & en pressiez la resolution, parce qu'encore que les Etats ne la prennent pas, cela leur fera au moins connoître que le Roi ne menage pas ses Troupes, & qu'il a grande envie quelles leurs soient utiles, à quoi vous ajoûterez encore, pour leur en donner une meilleure marque, qu'elle mande à Monsieur de Pradel que quand les Etats ne prendroient pas la resolution dont je viens de parler, & de laquelle Monsieur le Tellier lui fait aussi part, elle desire qu'il occupe son Corps de Troupes à battre la Campagne, brûler des Villages, & faire toutes les hostilitez qu'il pourra dans l'Evesché de Munster.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 27. Decembre 1665.

JE crois que vous trouverez que la réponſe que Monſieur de Wit à fait à Friquet, eſt conforme aux intentions du Roi. Je ſuis encore convenu avec ledit de Wit, qu'on demeureroit dans les mêmes termes, c'eſt-à-dire que l'Empereur ordonnera à l'Evêque de ſortir des places & territoire de Meſſieurs les Etats, de renoncer à toutes ſortes de prétenſions & Alliances, de déſarmer, & ne reprendre point les Armes ſous quelque prétexte que ce ſoit contr'eux, ni leurs Alliez, & que cela étant exécuté par commandement de l'Empereur ſur l'Evêque comme ſon Superieur, ils entendront à un bon & ſincére accommodement avec lui, & non autrement. Je croi que les choſes demeurant ſur ce pié, il n'y a pas à craindre que l'Empereur ſe rende maitre de l'affaire, ni que l'Evêque demeure Armé.

Friquet a voulu repartir, que les demandes étoient injuſtes, & que s'étoit ſe moquer. Le Sieur de Wit lui a repliqué qu'il les laiſſât donc, & que peut-être il arriveroit pis à l'Evêque. Voilà l'état où eſt cette Négociation.

Je ne puis rien mander au Roi, du détail des déſordres qui ſe font par nos Troupes, parce que je ne le ſçait qu'en gros. Je ne doute pas que Monſieur de Pradel, ne le mande à Sa Majeſté. Je ſçai qu'il apporte tous les ſoins poſſibles à les reprimer, & qu'il en a fait pendre & paſ-

passer par les armes plusieurs, & que l'Intendant m'a écrit qu'il a payé aux proprietaires qui ont été pris, & indemnisé les deux maisons qui ont été brulées. Vous verrez ce que j'en écris au Roi, & comme je tâche à reparer le mal, que des Cabales contraires nous font, en nous faisant passer dans les Villes pour les plus méchantes gens du monde. Je vous avouë que nos Troupes qui ne sont pas accoutumées à une vie reglée comme celle-ci, auront peine à se reduire à la discipline du pais, mais il y a nécessité de le faire si on veut gagner l'amitié des peuples qui ont accoutumé d'aller dans leur païs avec liberté & sans aucun empêchement; & lorsqu'il arrive le contraire, ils croyent qu'on les veut soûmettre, & qu'on en use ainsi en France, & cette opinion les éloigne tout à fait de nous.

Il n'y a que l'ordre & la bonne conduite qui les puisse faire revenir. Selon ce que j'aprends Monsieur de Pradel, & les Officiers Généraux y apportent tous les soins & l'application possible.

Monsieur Annibal Sexter est arrivé ce matin. Il m'est venu voir une heure après. Il m'a dit qu'il étoit venu, sur la priere que le Roi avoit faite au Roi de Dannemark, d'envoyer quelqu'un en Angleterre pour Mediateur, & se joindre à ses Ambassadeurs, pour tâcher de procurer l'accommodement entre l'Angleterre & cet Etat, & m'a dit qu'il devoit parler à Messieurs les Etats là dessus. Je suis assuré qu'il ne les trouvera guére disposez à lui mettre leurs affaires entre les mains.

Monsieur de Wit vient tout présentement de me dire, qu'il avoit avis d'Angleterre que nos

Ambaſſadeurs n'en étoient pas encore partis, ce qui l'a fort ſurpris, vû que je l'ai fort preſſé de la part du Roi de faire revenir le Sieur van Goch. Ce bruit s'eſt répendu par la Haye, & on en tire des conſequences, comme ſi nous ne voulions qu'amuſer les Etats, & couler le tems ſans ſe déclarer. Je vous mande tout ce qui s'eſt dit.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 23. Decembre 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître de faire ſçavoir à Vos Seigneuries, que Sa Majeſté a fait avancer à Mezieres cinq Compagnies de Cavalerie pour remplacer celles de Monſeigneur le Dauphin & de Foucaut, qu'elle fait repaſſer en France, afin qu'il plaiſe à Vos Seigneuries pourvoir à leur conduite en entrant dans leur Etat du côté de la Meuſe juſques à Maſtricht, & de là à Weſel, & en faire prendre un ſoin particulier, en quoi la ſatisfaction de Sa Majeſté & leur interêt propre ſe rencontrent. Donné à la Haye le 23. Decembre 1665.

D'ESTRADES.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 24. Decembre 1665.

JE n'oublie rien pour porter Monsieur de Wit, à finir l'affaire de Dannemark ; il y fait tout ce qu'il peut : mais quand il est question de faire consentir ses Maîtres à six millions que demande l'Envoyé de ce païs là, cela est un peu fort.

On consent de rendre les promesses du Roi de Dannemark, qui se montent à 1500000 livres : on veut donner outre cela un million de livres pour lui aider à soûtenir la dépence de quarante Navires, ce qui ne satisfait pas l'Envoyé dudit Roi ; il demande encore un autre million de livre de plus, & le million que le Roi de Dannemark a emprunté à des particuliers qu'il faudroit que l'Etat payât comptant. Selon la disposition où je vois les Villes, elles ne se resoudront pas à donner ces deux dernieres sommes, & croyent avoir été au delà de leur pouvoir en offrant ce que le Sieur de Wit à offert. Je vous dirai de plus que la possibilité n'y est pas. Vous serez étonné d'entendre que la dépense de Mer & de Terre monte à 4400000 livres ; qu'il n'y a que la Province d'Hollande qui fait les avances, Frise, Groningue, Gueldres, & Overyssel, étant ruinées, & ne fourniſſant rien ; la Zeelande n'ayant plus de Commerce, est fort en arriere, & Utrecht ne paye presque rien ; ainsi toute la dépense est sur la Hollande, ce qui est fort à remarquer, car si elle demeure plusieurs années chargée comme elle est, elle ne pourra soûtenir

ce pesant fardeau, & si son crédit décheoit une fois, ce sera un bouleversement entier dans l'Etat.

Monsieur de Wit, m'est venu trouver pour me dire que Vennes avoit demandé une Audiance particuliere à Monsieur l'Electeur de Brandebourg, qu'il lui a donnée, n'ayant que le Sieur Blanspil son Conseiller avec lui. Il lui a exposé qu'il venoit de la part du Roi d'Angleterre, pour lui dire qu'il étoit en volonté de faire la Paix avec Messieurs les Etats par son entremise, & à des conditions fort honnêtes, qui marqueroient l'amitié qu'il vouloit lier avec eux; l'Electeur lui a répondu qu'il envoyeroit le Sieur Blanspil à la Haye, pour sçavoir les intentions des Etats.

Il est venu, & s'est adressé au Sieur van Horne Bourguemaître d'Amsterdam, & à Monsieur de Wit. Tous deux lui ont répondu qu'il etoit inutile de faire cette proposition, & qu'ils ne pouvoient entendre à aucun accommodement sans la participation du Roi, & sans lui en donner connoissance. Il les a fort prié de n'en parler à personne, & leur a dit qu'il s'en retournoit en avertir son Maître. Il m'a vû avant son départ, sans m'avoir parlé du sujet de son voyage. Ledit de Wit m'a dit ensuite, qu'il trouve tous les jours quelque chose de nouveau dans les propositions que font les Ministres de Brandebourg, & qu'il doute qu'il ait les intentions bonnes, qu'il a porté Messieurs les Etats à lui entretenir 6000 hommes s'il veut entrer dans le parti, mais qu'il ne concluë pas.

Annibal Sexter partit hier pour l'Angleterre. Il a dit à Monsieur de Wit & aux Etats qu'il n'y alloit qu'à la priere que le Roi en a

faite

faite au Roi de Dannemark, & montre une copie d'une Lettre du Roi qui eſt écrite il y a plus de ſix mois. Il a preſſé ledit Sieur de Wit, à quelle condition les Etats tendroient à la paix. Il y a répondu que ſi le Roi d'Angleterre faiſoit quelques propoſitions, ils les envoyeroient au Roi, avant d'y répondre, pour ſçavoir ſes ſentimens, & que les Etats ne feroient rien ſans ſa participation.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 30. Decembre 1665.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître de communiquer à Vos Seigneuries des choſes aſſez importantes contenuës dans les dernieres dépêches qu'il a reçuës de Sa Majeſté, c'eſt pourquoi il prie Vos Seigneuries de lui vouloir donner des Commiſſaires avec leſquels il en puiſſe conférer. Domé à la Haye le trentiéme Decembre 1665.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 31. *Decembre* 1666.

J'Ai reçû les deux dépêches que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du 25.

du courant. Celle de Monſieur de Lionne ne pouvoit venir plus à propos pour detromper tout le monde des impreſſions que les Cabales contraires donnoient aux peuples dans les Villes, que Vôtre Majeſté ne vouloit pas finir la guerre de Munſter, mais bien la faire durer pour donner des affaires aux Etats. Après avoir communiqué la Lettre à Monſieur de Wit, il a eſtimé à propos que je la fiſſe voir aux Commiſſaires que ſont nommez pour traiter avec moi ſur les affaires qui ſe préſentent, ce que j'ai fait, & ils ont tous été fort ſatisfaits des propoſitions que Vôtre Majeſté fait d'attaquer une place, ce qui n'eſt pas à préſent faiſable, parce que l'Armée, & tout l'attirail eſt en quartier d'hyver, mais ils approuvent fort qu'on entre avec de forts partis, dans le païs de l'Evêque, & qu'on le ravage.

Il y a tant de conteſtations & d'écrits entre Meſſieurs les Etats Généraux, & les Députez des Etats, que cela ne ſert qu'à les aigrir les uns contre les autres. J'ai envoyé à Monſieur de Louvois, la Lettre que m'a écrit Monſieur de Pradel ſur ce ſujet, par laquelle Vôtre Majeſté verra ce qui s'eſt paſſé. Tout le monde, convient qu'après avoir allegué les raiſons pour leſquels il n'approuvoit pas le ſiege de Bocholt, il m'a toûjours dit que ſi Monſieur le Prince Maurice lui commandoit de l'attaquer, il le feroit tout auſſi-tôt avec les Troupes du Roi, ce que j'ai repréſenté à Monſieur de Wit & aux Commiſſaires, ſur les plaintes que les Deputez ont faites, que Monſieur de Pradel avoit été d'avis de ne l'attaquer pas, & j'y ai ajouté qu'il ne s'en falloit prendre qu'aux Députez, Monſieur de Pradel leur ayant aſſez fait entendre ce qu'il

falloit

falloit qu'ils fissent, qui étoit de commander à Monsieur le Prince Maurice leur Général l'attaque de cette place. Ils n'ont sçû que me repliquer là-dessus. Cependant je vois une grande animosité entr'eux qui ne cessera pas si-tôt, car comme tous les Députez sont dans les Etats Généraux, & qu'ils veulent mettre le tort sur Monsieur le Prince Maurice, de Pradel, & le Ringrave, ils les chargent de tout. Ils ont déja été si avant que de parler de revoquer la Commission de Monsieur le Prince Maurice, & de chercher quelqu'autre Général.

Les Députez des Villes ont fort bien agi dans ce rencontre, ils m'ont tout aussi-tôt donné avis des pratiques que les Cabales contraires faisoient dans leurs Villes, pour persuader les peuples que Vôtre Majesté ne vouloit qu'entretenir la guerre pour leur donner des affaires. Ils ont rejetté tous ces faux bruits, & même par des Conseils pris dans les Maisons de Villes, ont ménacé de châtimens ceux qui jetteroient des écrits conçûs en ces termes, comme on avoit commencé de faire. Je les ai fort remerciez, & les ai exhortez de continuer; & pour prouver la malice de nos envieux, je leur ai envoyé copie de la Lettre de Monsieur de Lionne qui marque bien l'affection que Vôtre Majesté a pour les interêts des Etats, & qu'elle ne veut pas épargner ses Troupes, ni le païs de l'Evêque, j'ai communiqué à Monsieur de Wit, ce qui est porté par la premiere depêche de Vôtre Majesté. Il a été très aise de voir quelle avoit approuvé la réponse qu'il m'avoit faite aux Memoires précedens qu'elle m'avoit envoyé. Il m'a confirmé que les douze Navires pour la Mer Mediterrannée seroient prêts dans leur tems, comme

auſſi leur Equipage de Mer pour la grande Flotte qui ſera mieux compoſé que celui de la Campagne paſſée.

J'ai écrit à Coppenhague, à Stocholm, & à Hambourg, afin de faire tenir les Vaiſſeaux qui appartiennent à Vôtre Majeſté prêts à venir avec le premier Convoi. Il en eſt arrivé un deſdits Navires de guerre qui a amené du Zunt & de la Mer Baltique ſoixante Vaiſſeaux qu'on eſtime à huit millions. Si ceux de Vôtre Majeſté euſſent été prêts, ils euſſent eu une belle occaſion, mais il s'en trouvera d'autre dans l'hyver.

Depuis l'ordinaire paſſé nous avons été aſſemblez deux fois pour les affaires de Dannemarc. Monſieur de Wit a offert juſques à douze cent mille livres pour l'armement de l'Equipage de la Flotte du Roi de Dannemarc. Son Envoyé lui a declaré devant moi qu'il ſe relâchera juſques à quinze cens mille, & que c'eſt tout ce qu'il peut faire ſans contrevenir à ſes ordres. Je travaille inceſſamment auprès de Monſieur de Wit pour le faire venir à cette ſomme, & lui repreſente toutes les fortes raiſons portées par les dépêches de Vôtre Majeſté; mais il m'a dit encore ce matin, qu'il avoit fait conſentir les Villes de Hollande à cette derniere offre avec tant de peine, qu'il n'oſeroit ſans ſe ruïner propoſer quelque choſe au de-là. J'ai eſtimé ne devoir pas parler de l'offre que Vôtre Majeſté fait dans ſa derniere dépêche, afin de voir s'il n'y aura pas moyen de faire aller Monſieur de Wit juſqu'aux 1500000. livres, que Vôtre Majeſté veut bien donner en cette rencontre; mais avant d'en parler j'attendrai encore la réponſe de Vôtre Majeſté ſur cette dépêche.

Mon-

Monsieur de Wit convient de faire choix de personnes assurées pour les Conferences secretes, mais que cela ne se peut qu'avec un pretexte: que lors que Vôtre Majesté se sera declarée, il sera facile de demander un Conseil secret pour le Projet des desseins, comme du tems de feu Monsieur le Prince d'Orange, qu'il n'y aura pas de difficulté après la réponse que je lui fis. Il ne m'a plus parlé sur la demande qu'il me fit, que Vôtre Majesté contribuât une partie des dépenses qu'il falloit faire pour le Projet d'Afrique & d'Angleterre, ce qui marque qu'il n'y songe plus, lui ayant donné l'exclusion d'abord.

Il est informé de celui qui a fait la premiere proposition de paix au Roi d'Angleterre par l'entremise de Gamarre. C'est Reynswoude, pere de l'Ambassadeur qui est en Espagne, & comme il a découvert que Monsieur de Wit sçavoit tout, il en a averti Dom Esteven de Gamarre, qui sous pretexte de confiance, & ne voulant rien faire sans sa participation, lui a tout découvert, & même la Reponse du Roi d'Angleterre, qui a été, que si on ne lui proposoit quelque chose de plus fort que ce que les Ambassadeurs de France avoient fait, il n'y avoit rien à negocier avec lui, & qu'Esteven de Gamarre lui avoit dit que ce Roi étoit fort fier.

Il lui a répondu qu'il s'étonnoit fort de ce qu'il entroit en negociation sans la participation de l'Etat, & par le concert d'un particulier, lequel desavoue la chose, & dit que ce n'est qu'une conversation particuliere avec Gamarre, que ce qu'il a à lui dire là-dessus, est qu'ils ne veulent aucune Negociation avec le Roi d'Angleterre ni avec l'Evêque de Munster, qu'avec la participation de la France, se voulant conformer

mer à ses avis & conseils surtout; qu'ainsi il le prie de quitter ces sortes de negociations, qu'il lui pouvoit dire par avance n'être nullement agreable à l'Etat.

Deux heures après que Monsieur de Wit m'eut communiqué l'Envoy du Sieur Blanspil, pour presentir, si on seroit disposé d'entendre à un accommodement avec l'Angleterre par l'entremise de l'Electeur de Brandebourg, j'eus la Lettre que Vennes écrivoit à cette personne à la Haye, laquelle j'ai communiquée à Monsieur de Wit, qui a été bien aise de cette correspondance, par laquelle nous serons informez de toutes choses sur ce qu'il negociera.

Mr. de Wit qui remarque toujours que l'Electeur de Brandebourg recule la Negociation, qu'il envoye un Memoire à Mr. van Beuningen pour le communiquer à Monsieur de Lionne, sur toutes les pretensions & les offres que les Etats lui font, qu'il souhaiteroit qu'il plût à Vôtre Majesté envoyer auprès de lui une personne de la force de Monsieur de Lesseins, & qu'il tint correspondance avec lui, parce qu'il remarque que toutes les fois que le Baron de Goes y a été de la part de l'Empereur, il a éloigné l'accommodement, & que depuis que Vennes y est de la part du Roi d'Angleterre, il fait naitre de nouvelles difficultez. Ledit Sieur de Wit croit que s'il y avoit dans cette conjoncture quelqu'un auprès de lui de la part de Vôtre Majesté qui l'échauffât à conclurre avec les Etats, les obstacles que ces Envoyez apportent cesseroient.

Les Etats sont fort mal satisfaits des Suedois, & après avoir accordé les Elucidations, trouvent bon qu'ils demeurassent neutres, & donner satisfaction pour le Cabo Corso & le Vaisseau la Chri-

Christine. Monsieur le Grand Chancelier dit à Monsieur d'Isbrand que ce n'étoit pas assez, & qu'il falloit que les Etats payassent trois millions de livres d'un reste de subside pendant qu'ils avoient la guerre contre les Moscovites. Monsieur d'Isbrand lui a répondu qu'il vouloit bien venir à compte qu'ils payassent à Messieurs les Etats ce qu'ils leur doivent du subside depuis que l'Angleterre a rompu avec eux, & qu'ils payeroient ce qu'ils pretendent. Ledit Chancelier lui repliqua que le Roi de Suede ne vouloit rien payer dudit subside, & qu'il ne se lieroit pas avec eux, à moins qu'ils ne payassent lesdits trois millions, ce qui fait connoitre à Monsieur de Wit qu'ils sont tout-à-fait engagez avec les Anglois. Monsieur d'Isbrand mande que sans autre ordre il part pour s'en revenir en Hollande.

J'ai pris cette occasion de dire au Sieur de Wit qu'il devoit d'autant plus accorder au Roi de Dannemarc ce qu'il demande, & ajuster toutes choses avec l'Electeur de Brandebourg, afin de donner à penser aux Suedois, & tâcher de les faire revenir, par la crainte qu'ils auront de les voir si fort unis avec des Princes avec lesquels ils ont des intérêts à démêler.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 31. Decembre 1666.

DEpuis mon autre Lettre écrite, Monsieur de Wit avec quatre Deputez des Etats Generaux ont été chez moi, pour me dire que lesdits

dits Etats étoient assemblez pour deliberer à remettre en Campagne suivant les avis de Vôtre Majesté. On a detaché un Corps pour aller joindre les 12000. hommes des Ducs de Brunswick pour les faire entrer dans les Pays de l'Evêque de Munster, pendant que les Troupes qui sont en Garnison dans les places frontieres de la Westphalie feront la même chose de ce côté-là.

Ils ont mandé Monsieur le Prince Maurice pour venir rendre compte de ses actions. Ils se plaignent fort de lui, de ce qu'au lieu de venir à la Haye, il a été le lendemain que les Patentes ont été données, à Cleves trouver Monsieur l'Electeur de Brandebourg.

Fin du Second Tome.

BIBLIOTHECA

othèque
d'Ottawa
ance

The Library
University of Ottawa
Date due